

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Société académique de l'Aube. Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube. 1822-1972.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
D'AGRICULTURE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE



TOME LXVI DE LA COLLECTION

TOME XXXIX. — TROISIÈME SÉRIE

ANNÉE 1902

TROYES

PAUL NOUEL, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

Succr de M. DUFOUR-BOUQUOT

Rue Notre-Dame, 41 & 43

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Aube

B

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
D'AGRICULTURE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

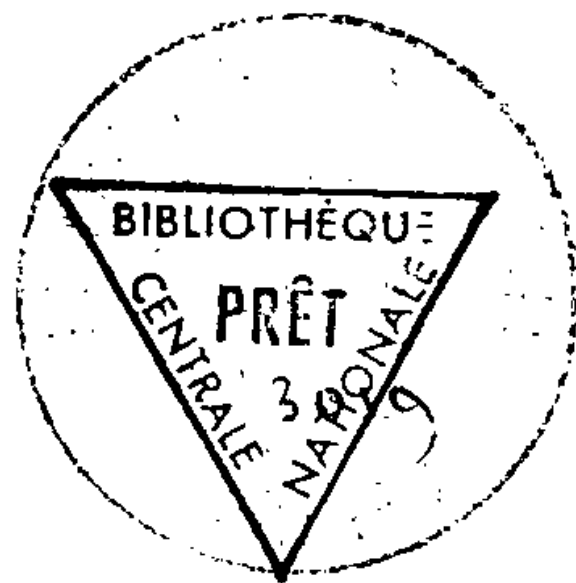
DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE



TOME LXVI DE LA COLLECTION

TOME XXXIX. — TROISIÈME SÉRIE

ANNÉE 1902



TROYES

PAUL NOUEL, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

Succ^r de M. DUFOUR-BOUQUOT

Rue Notre-Dame, 41 & 43

Per 80

10034

CONTRIBUTIONS
A LA
FLORE PHANÉROGAMIQUE
DE L'AUBE

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

PAR

M. P. HARIOT
PRÉPARATEUR DE BOTANIQUE AU MUSÉUM

M. A. GUYOT
DIRECTEUR D'ÉCOLE A TROYES

Depuis la publication, en 1881, par le regretté commandant Briard, du *Catalogue raisonné des plantes, observées jusqu'à ce jour, qui croissent spontanément dans le département de l'Aube*, les découvertes se sont faites chaque jour plus nombreuses. Des plantes intéressantes ont été signalées sur tous les points du département, grâce au concours d'actifs et zélés explorateurs qui ont pu visiter des localités jusque-là restées vierges.

En outre, des travaux monographiques ont paru depuis cette époque, permettant de mieux comprendre la valeur relative des espèces et des variétés. Dans certains cas, il a fallu diviser; dans d'autres, au contraire, la réunion s'est imposée. Nous ne pouvions rester en arrière; aussi, avons-nous pris le parti de revoir minutieusement toutes les formes appartenant à des genres critiques, contenues dans les herbiers du département, à commencer par celui de notre maître Des Étangs. Inutile de dire que des rectifications, en divers sens, ont dû être faites.

Les genres qui ont été particulièrement l'objet de nos observations sont : *Thalictrum*, *Pulsatilla*, *Batrachium*, *Papaver*, *Viola*, *Polygala*, *Melilotus*, *Prunus*, *Rubus*, *Rosa*, *Potentilla*, *Sorbus*, *Galium*, *Carduus*, *Cirsium*, *Centaurea*, *Hieracium*, *Euphrasia*, *Mentha*, *Quercus*, *Salix*, *Orchis* et genres de la famille, *Potamogeton*, *Carex*, *Festuca*, *Chara*, pour ne citer que les principaux.

Si nous avons eu le plaisir d'inscrire de nouvelles plantes, il nous a fallu aussi en supprimer un certain nombre, incorrectement déterminées, ou indiquées à des localités situées en dehors de nos limites administratives, ou bien encore accidentellement rencontrées : *Thalictrum Bauhini*, *Barbarea præcox*, *Fumaria capreolata*, *Arabis ciliata*, *Iberis pinnata*, *Lunaria biennis*, *Rapistrum rugosum*, *Silene conica*, *Silene inflata* v. *minor*, *Linum austriacum*, *Fraxinus oxyphylla* (disparu), *Staphylea pinnata*, *Vicia villosa*, *Prunus cerasifera*, *Potentilla procumbens*, *Rubus collinus*, *Rosa frutetorum*, *flexuosa* et *collina*, *Pirus cordata*, *Sorbus scandica*, *Pirus Malus*, *Amelanchier vulgaris*, *Ribes alpinum*, *Galium debile*, *Artemisia campestris*, *Carduus tenuiflorus*, *Primula vulgaris*, *Myosotis silvatica*, *Verbascum adulterinum* (V. *thapsiforme* × *nigrum*), *Verbascum blattarioides*, *Stachys palustris-silvatica*, *Mentha rubra*, *Plantago Coronopus*, *Euphorbia pinifolia*, *Iris sambucina*, *Potamogeton polygonifolius*, *Zannichellia palustris*, *Phleum asperum*, *Setaria ambigua*, *Cynodon Dactylon*, *Gastridium lendigerum*, *Deschampsia Thuillieri*, *Serrafalcus squarrosus*, *Chara crassicaulis*.

Mais ces pertes sont largement compensées par des gains précieux, tels que : *Dianthus superbus*, *Vaccinium Vitis-idea*, *Helianthemum polifolium*, *Bidens radiata*, *Melandryum silvestre*, *Carex filiformis* et *dioica*, *Eriophorum gracile*, *Herminium Monorchis*, etc., ainsi que par bon nombre d'hybrides.

En 1896, nous avons indiqué déjà, quelques suppres-

sions qui devaient être opérées, en même temps que nous avons fait connaître de nouvelles acquisitions pour notre Flore (P. Hariot, *Sur la Flore du département de l'Aube*, in AFAS, Congrès de Carthage, p. 360-365).

Parmi les botanistes herborisants qui ont le mieux mérité de la Flore de l'Aube, c'est pour nous un devoir agréable de citer : M. l'abbé Simon, curé de Jaucourt, qui a exploré avec fruit les régions de Bourdenay, de Marcilly-le-Hayer, de Colombé-la-Fosse, d'Eclance, de Jaucourt, etc. ; M. Brulon de Valmont, de Rigny-le-Ferron, qui a contribué à nous faire connaître les richesses de la vallée de la Vanne et de forêt d'Othe ; M. Devauversin, instituteur à Vouarces (Marne), qui nous a révélé le marais tourbeux de Boulages ; MM. Fromont et Bonnin, de Villadin ; M. de Saint-Thibault, actuellement instituteur à Macey, etc. Ces herborisateurs infatigables nous ont fait part de leurs trouvailles, et quelques-uns d'entre eux ont bien voulu nous servir de guides et nous faire visiter les régions où se sont exercées leurs recherches. Nous les en remercions bien cordialement.

Nous devons encore citer M. de la Boullaye, inspecteur des Forêts à Troyes, qui nous a indiqué des localités intéressantes et s'est tout particulièrement occupé de nos travaux.

Nous-mêmes avons, depuis de longues années, parcouru de nombreuses localités disséminées sur tous les points du département. Malgré cela, il reste encore beaucoup à faire et de nouvelles découvertes viendront récompenser ceux qui voudront bien s'adonner aux douceurs de la Botanique rurale, — de la Botanique à la campagne, suivant l'expression, juste et pittoresque à la fois, employée par nos pères.

En 1891, la Société Académique, à qui nous présentons encore aujourd'hui ce travail, publiait un mémoire de l'un de nous : *La Botanique dans le Département de l'Aube*. C'était une sorte de coup d'œil sur la science aimable et sa culture chez nous, depuis Bulliard jusqu'à nos jours. Nous n'avons trouvé, comme matériaux bibliographiques à y

ajouter, que bien peu de choses, en ce qui concerne les Phanérogames : trois notices de M. A. Le Grand, insérées en 1881 et en 1883 dans le *Bulletin de la Société Botanique de France*, en 1899 dans le *Bulletin de l'Association française de Botanique*, sous le titre général de : *Notices sur quelques plantes critiques ou peu communes*. Il y est question, se rapportant au département de l'Aube, du *Viola stricta*, à Bray-sur-Seine, sur nos limites ; des formes du *Deschampsia cæspitosa* ; des *Vicia Tenoreana* Mart. Donos, *Diplotaxis viminea* var. *gracillima* A. Le Grand et *Epilobium parviflorum* var. *tomentosum* id.

Dans un mémoire publié par M. Saccardo, le célèbre mycologue, professeur à l'Université de Padoue, nous avons découvert le nom d'un botaniste né à Troyes, dans le courant du xvi^e siècle. Bien inconnu de ses compatriotes, Claude Roccard ou Claudio Roccardo a herborisé quelque peu en Italie et publié : *De plantis Absinthii tractatus*, Venetiis, 1589 (Cf. Saccardo, *La Botanica in Italia*, Venise, 1895).

Les Flores des régions limitrophes nous ont fourni, en petit nombre, il est vrai, d'utiles indications. Quant à l'*Indicateur de la Flore de Provins*, de H. Laroque, sur lequel nous fondions quelques espérances, il est conçu de façon tellement fantaisiste qu'il est à peu près impossible de s'en servir.

Il nous reste à remercier nos correspondants des diverses parties de la France, et même de l'étranger, qui ont bien voulu nous prêter l'appui de leurs lumières. Les uns nous ont offert des spécimens des plantes qu'ils avaient décrites ; d'autres, qui s'étaient livrés à des travaux de monographie, ont accepté de vérifier nos échantillons ou d'en consacrer la valeur. L'herbier du Muséum a été de notre part l'objet de fréquentes visites et toujours nous y avons puisé de précieuses indications.

16 Juillet 1902.

DICOTYLÉDONES

Renonculacées.

CLEMATIS VITALBA L.

La var. β : *crenata* (*C. crenata* Jord.), se rencontre à Fresnay, Jaucourt, etc. Dans cette dernière localité, on trouve tous les passages entre la forme à folioles entières (*integrata* D. C.) et celle à folioles crénelées.

C. VITICELLA L.

Naturalisé sur les bords de la rivière du moulin à Méry-sur-Seine, de l'Aube à Longueville, Granges, Vouarces ! (Devauversin).

THALICTRUM MINUS L. (sensu latiori).

Le *Th. minus* L. correspond à tout un groupe de formes représentées chez nous par :

Th. flexuosum Bern., G. Rouy, Flore de France, IV, p. 292. !

Pré-Dillon, près Troyes. — Le *Th. flexuosum* Bern., fort rare en France, puisqu'il n'est indiqué, dans la Flore de France de MM. Rouy et Foucaud, que près de Metz, a été rapporté par Des Étangs d'abord, puis par Briard (Catalogue, p. 30, p. p.) au *Th. silvaticum* Koch.

Th. majus Jacq.

Une plante de Villenauxe, malheureusement incomplète et privée de sa souche, paraît appartenir à une des variations du *Th. majus*, mais il nous est impossible d'être affirmatifs.

Th. collinum Wallr. (incl. *Th. montanum* Wallr.).

C'est la forme de beaucoup la plus commune dans le département de l'Aube et à laquelle il faut rapporter les localités indiquées pour les *Th. minus* et *saxatile* du Catalogue de Briard.

Nous avons vu cette plante de Villadin, Creney, Grandes-Chapelles, Méry-sur-Seine, Gyé, Courteron, Riceys, etc., etc.

Il nous est impossible de distinguer les *Th. collinum* et *montanum*. Les individus à inflorescence grêle et peu fournie sont exactement comparables au *Th. collinum* type, tel qu'il a été distribué par Reichenbach (n° 691) et récolté par Wallroth (Pont-sur-Seine, Grandes-Chapelles, etc.). Une plante de Jaucourt (bois des Egrolies, sur le bord du chemin à gauche en allant à Fravaux) et de Gyé ressemble de tous points au *Th. Schultzii* Jord.

Th. silvaticum Koch.

Le *Th. silvaticum* paraît rare dans les limites du département de l'Aube. Nous ne l'avons vu avec certitude que de Droupt-St-Basle, où il répond assez bien au *Thalictrum Godroni* Jord., et de Faux-Villecerf, où il se rapproche plutôt du *Thalictrum macilentum* Jord. Des échantillons recueillis à Pont-sur-Seine, à Méry-sur-Seine, à Auxon, devront peut-être lui être assimilés, mais ils ne sont pas en assez bon état pour être déterminés avec certitude.

THALICTRUM BAUHINI Crantz.

Syn. *Th. angustifolium*, Cat. Briard, p. 30.

La plante de Rennepont (Haute-Marne) appartient au *Th. subpicatum* Jord., forme de la sous-espèce *Th. lætum* Jord. C'est à cette forme qu'il faut également rapporter, ainsi que nous avons pu nous en assurer dans l'herbier Des Étangs, le *Th. nigricans* de MM. Aubriot et Daguin (Flore de la Haute-Marne, p. 99).

THALICTRUM FLAVUM L. (sensu latiori).

Les formes suivantes se rencontrent dans le département :

Th. heterophyllum Lej. ; Rouy, Icones Pl. Gall. rariorum, t. 28, Belley, Villepart, tout le nord du département.

Th. sphærocarpum Lej., sous les formes : *Th. riparium* Jord., Clairvaux, nord du département ; *Th. capitatum* Jord., Méry-sur-Seine ; *Th. udum* Jord., Bar-sur-Aube.

Th. Linnæanum Rouy et Foucaud ; Rouy, Ic. Pl. Gall. rar., t. 29. — *Th. flavum* L., type, Armances de Longueville, près Méry-sur-Seine.

Ces différentes sous-espèces ou formes du *Thalictrum flavum* sont assez faciles à distinguer sur le vivant : les caractères tirés de la souche, de la forme des feuilles et des carpelles sont assez constants ; il n'en est pas de même des stipules ou des stipelles qui existent ou manquent sur le même échantillon.

La détermination des sous-espèces ou formes du *Thalictrum minus* présente de nombreuses difficultés. En herbier, elle est bien souvent à peu près impossible.

ANEMONE PULSATILLA L. (sensu latiori).

Des quatre formes indiquées par MM. Rony et Foucaud, une, l'*Anemone amœna* Jord., n'a pas encore été constatée chez nous; mais elle pourra se rencontrer sur les coteaux jurassiques limitrophes de la Côte-d'Or. L'*A. Linnæana* R. et F. a été récolté à Villenauxe et à Jaucourt; l'*A. propera* Jord. (y compris *A. Nigella* Jord. que nous ne pouvons distinguer) est assez commun. Pourret l'avait déjà récolté à Brienne, à la fin du XVIII^e siècle.

L'*Anemone Bogenhardtiana* Pritz. est remarquable par ses fleurs longuement pédonculées, d'un violet foncé, à la fin penchées. Nous l'avons vu à Gyé, à Rigny-le-Ferron, où il abonde, ainsi qu'à Flacy (Yonne). L'*Anemone Pulsatilla* var. *Touranginiana* Camus doit lui être réuni.

ANEMONE RANUNCULOIDES L.

Loc. nouv. : Cunfin R.

ANEMONE NEMOROSA L.

Var. δ : *tenuifolia* R. et F., Ricey-Bas.

ANEMONE SILVESTRIS L.

Loc. nouv. : Rigny-le-Ferron; Flacy; St-Maurice-aux-Riches-Hommes (Yonne), M. Moreau.

ADONIS ÆSTIVALIS L.

Loc. nouv. : S.-var. *flava* Vill., très abondante, en 1896, dans les moissons, à Droupt-St-Basle, Jaucourt, Vulaines, Romilly.

ACTÆA SPICATA L.

Loc. nouv. : Essoyes; Vitry-le-Croisé (M. de la Boullaye); Proverville, bois au fond du vallon de Ternant (abbé Simon); St-Maurice-aux-Riches-Hommes (Yonne), M. Moreau.

RANUNCULUS HEDERACEUS L.

Nous précisons la localité d'Eclance : dans une mare à droite en allant à l'étang de la Borde (abbé Simon).

RANUNCULUS PELTATUS Schrank.

Syn. : *R. aquatilis* L. p. max. p.; Cat. Briard, p. 32.

Var. β : *typicus* Freyn, Eclance, Villenauxe, étang de Lahore, Sommeval, Chaource, Magnant.

Var. δ : *truncatus* Koch, non Boreau, Provins (Seine-et-Marne).

Var. *a* : *heleophilus* Freyn, Eclance, Villenauxe.

On trouve des formes embarrassantes qui établissent le passage entre les diverses variétés. C'est ainsi qu'à Rigny-le-Ferron existe une plante qui tient le milieu entre le type et la variété *truncatus*. Il faut signaler aussi, à Eclance, une forme de passage avec le *Ranunculus confusus* Godr. Une autre forme stationnelle, *subterrestris*, a été rencontrée sur les bords de l'étang de Lahore et dans la vallée de la Voire.

Somme toute, le *Ranunculus peltatus* est peu répandu dans le département.

RANUNCULUS BAUDOTII Godr.

Etang de Bligny, Arrelles (f. *submersus*).

RANUNCULUS CONFUSUS Godr.

Etang de Bligny (f. *submersus*); Jeugny (f. *brevipedunculatus*).

La présence de ces deux plantes dans le département de l'Aube est du plus haut intérêt. Considérées tout d'abord comme spéciales aux eaux saumâtres, on les a retrouvées dans un certain nombre de localités éloignées du littoral ou des régions salines. A Bligny, le *R. confusus*, qui y avait été indiqué par Des Étangs, se trouve mélangé au *R. Baudotii* et à l'espèce suivante, qui domine.

R. PAUCISTAMINEUS Tausch.

Syn. : *R. trichophyllus* et *Drouetii*, Cat. Briard, p. 33.

I. *Hispidus* Freyn, abondant.

Var. *heterophyllus* Freyn (Syn. *R. radians* Revel.), Rumilly-Vaudes, mares du Chanet, étang de Bligny, Rigny-le-Ferron.

II. *Subglaber* Freyn, abondant.

Var. *heterophyllus* Freyn (Syn. *R. Godroni* F. Sch.), mare de la plaine de Foltz.

Le *R. Drouetii* F. Schultz ne peut être maintenu; il est constitué par une forme sans importance du *R. paucistamineus subglaber*, de petites dimensions, à feuilles peu allongées, à divisions serrées et souvent recouvertes d'incrustations calcaires.

A Eclance existe une forme qui est comme intermédiaire entre les *R. paucistamineus* et *peltatus* « *quasi heleophilus foliis transitoriiis* » ex Freyn. in litt.

RANUNCULUS LINGUA L.

Local. nouv. : Saint-Oulph, Boulages, Trainel; abondant dans la vallée de la Vanne à Vulaines, etc.; prairie de Nogent-sur-Seine; étangs de la Morge des Champs et de la Morge des Bois; Brienne (M. Chapellier); étang de la Borde, etc.

RANUNCULUS NEMOROSUS D. C.

Syn. *R. silvaticus*, Cat. Briard, p. 34.

Le type est assez répandu. Deux variétés ont été rencontrées chez nous : *R. Amansii* Jord., bois de la Chapelle, près Marolles-sous-Lignières; *R. polyanthemoides* Bor., Le Mériot, forêt de Sourdun.

RANUNCULUS REPENS L.

Var. : *reptabundus* (*R. reptabundus* Jord.), Méry-sur-Seine. Une variation à tiges dressées est assez commune dans les lieux cultivés à sol riche, les jardins.

RANUNCULUS ACER L.

La variété la plus abondante est le *R. vulgatus* Jord., que l'on rencontre quelquefois à fleurs doubles ou même pleines, à l'état spontané (Méry-sur-Seine, Mesgrigny, etc.). Le *R. Steveni* Andr. (Syn. *R. silvaticus* Thuill. non Gr. Godr.; *R. acris* Jord. non L.) est beaucoup plus rare (Ville-sur-Terre, etc.).

Les auteurs ne sont pas d'accord sur la plante à laquelle il faut rapporter le *R. acer* de Linné. D'après Kerner, ce serait au *R. Borræanus* Jord. qu'il faudrait l'assimiler.

RANUNCULUS BULBOSUS L.

Var. : *R. bulbifer* Jordan; *R. dissectus* Babey (ut varietas); *R. albonævus* Jord.

RANUNCULUS PARVIFLORUS L.

La présence de cette plante à Villenauxe, dans un jardin, où elle a été signalée par Des Étangs, n'était, selon toutes probabilités, qu'accidentelle.

RANUNCULUS FICARIA L.

Abondant dans tout le département sous deux formes : *apertus* Franchet, à sinus foliaire ouvert; *ambiguus* Franchet (*Ficaria ambigua* Bor.), à sinus fermé.

CALTHA PALUSTRIS L.

Var. *vulgaris* R. et F., partout; var. *Guerangerii* Lamotte, Méry-sur-Seine, Jaucourt, Rigny-le-Ferron.

HELLEBORUS VIRIDIS L.

Var. *occidentalis* (*H. occidentalis* Reuter), bien spontanée dans la vallée de la Nesle, à Villenauxe; dans les haies à Villadin (M. Fromont), à Macey (M. de Saint-Thibault), spontanée?

Le véritable *H. viridis* L. est quelquefois cultivé dans les jardins; il se reconnaît à ses sépales larges, orbiculaires, à ses feuilles pubescentes à la base des segments. D'ailleurs, il existe de nombreux passages entre le type et la variété *occidentalis*.

AQUILERIA VULGARIS L.

Var. : *genuina* R. et F., Pont-sur-Seine, Rigny-le-Ferron, Thors, etc., etc.; *nemoralis* R. et F. (*Aquilegia nemoralis* Jord.), Jaucourt.

ACONITUM NAPELLUS L.

Var. : *neubergense* D. C., Bar-sur-Aube, Belroy, Bayel et vallée de la Seine : Polisy, Polisot, Plaines, Mussy-sur-Seine, etc.

Berbéridacées.

BERBERIS VULGARIS L.

Abondant dans les bois de l'arrondissement de Bar-sur-Aube; sur les mergers, à Neuville-sur-Seine; cantons de Mussy, Essoyes, Les Riceys. Dans les haies, où on le rencontre quelquefois, il n'est certainement que subspontané.

Nymphéacées.

NYMPHÆA ALBA L.

Se trouve dans de nombreuses localités nouvelles : canton de Méry, assez abondant; Troyes, étangs de la forêt d'Orient; Jeugny; Fontvannes, tourbières de la vallée de la Vanne (Fliche).

Var. : *minor* Besl., Villechétif (Brulon de Valmont); Marne : Bagneux, Courcemain (Devauversin).

Papavéracées.

PAPAVER RHOEAS L.

Var. : *vestitum* G. Godr., p. p. Syn. *P. Roubiæi*, Cat. Briard, p. 154, assez commun; *insignitum* Jord.; *arvaticum* R. et F.; *erraticum* R. et F.; *caudatifolium* Timbal.; *agrivagum* Jord. et *serratifolium* Héribaud; *strigosum* Bœnningh., à Méry-sur-Seine.

PAPAVER DUBIUM L.

Var. *Lecoquii* Lamotte, Pont-sur-Seine, Méry-sur-Seine, Jaucourt.

PAPAVER ARGEMONE L.

Var. *glabratum* R. et F., Méry-sur-Seine.

Fumariacées.

FUMARIA CAPREOLATA L.

Doit être rayé de la Flore de l'Aube.

FUMARIA OFFICINALIS L.

Var. : *media* Coutinho (*F. media* Loisel.), Etrelles, etc.; *pycnantha* Lor. et Barr., assez abondantes dans les champs au printemps; *Wirtgeni* Hausskn., Méry-sur-Seine.

FUMARIA PARVIFLORA Link.

Var. *scandens* Des Étangs (Bull. Soc. Bot. de France, 1876, p. 206), Bar-sur-Aube. An. var. β , *umbrosa* Hausskn.?

CORYDALLIS SOLIDA Swartz.

Loc. nouv. : Braux (spontané?); vallée de Sauley, à Thors, dans une haie en sortant de Sauley, et en sortant du bois par le chemin qui va de Colombé-la-Fosse à Thors (abbé Simon).

Crucifères.

CHEIRANTHUS CHEIRI L.

Disparaît avec les vieux murs.

BARBAREA VULGARIS R. Br.

Var. *arcuata* Reich. Loc. nouv. : Ste-Maure, Pont-Ste-Marie, St-Parres, Foolz, Rigny.

Var. *rivularis* Mart. Donos, aussi commune que le type, surtout dans les lieux humides. C'est le *B. stricta* Bor. non Andrz.

BARBAREA PRÆCOX R. Br.

Syn. *B. patula*, Cat. Briard, p. 45.

Doit être rayé, car il n'a jamais été rencontré qu'accidentellement et à proximité des jardins, où il est cultivé sous le nom de *Cresson de terre*.

NASTURTIUM OFFICINALE R. Br.

Var. : *siifolium* Steud., Méry-sur-Seine, Troyes, Rigny-le-Ferron; *microphyllum* Bœnn. et *parvifolium* Peterm., Méry-sur-Seine.

NASTURTIUM ASPERUM COSSON.

Loc. nouv. : Villechétif (Ant. Le Grand); Pont-Hubert, Gérosdot; Brienne (Pourret); Pouan, Nogent-sur-Seine, Marnay, La Saulsotte.

NASTURTIUM SILVESTRE R. Br.

Var. *rivulare* Koch, Méry-sur-Seine; Flogny (Yonne).

NASTURTIUM ANCEPS D. C.

Hybride de *N. silvestre* R. Br. et de *Roripa amphibia* Besser : Belroy, Lusigny. Les autres localités où il a été indiqué sont douteuses.

ARABIS PERFOLIATA Link.

Loc. nouv. : Chenegy, Vauchassis; bois de la Combe-au-Loup à Plaines.

ARABIS BRASSICÆFORMIS Wallr.

Loc. nouv. : Essoyes, Gyé-sur-Seine, Plaines, bois de Devois; Bayel (abbé Simon).

ARABIS HIRSUTA Scop.

Var. : *accedens* Jord., Pont-sur-Seine; *pubigera* Jord., partout. C'est également à une variété de l'*A. hirsuta* qu'il faut rapporter l'*A. ciliata*, Cat. Briard, p. 47.

L'*A. sagittata* D. C., qui n'en diffère que par les feuilles auriculées ou sagittées à la base, se rencontre aussi, mais plus rarement.

ARABIS ARENOSA Scop.

Des plus abondante dans les champs de la région jurassique, cette crucifère est assez rare ailleurs : prairies tourbeuses, champs humides, desséchés, à Boulages, Lhuître, Charmont, Vulaines (dans les tourbières). Pourret avait déjà signalé l'*A. arenosa* à la fin du XVIII^e siècle : « Arsonval, in vineis circa viam quae ducit à Bar-sur-Aube et à Eclance ».

ARABIS THALIANA L.

Loc. nouv. : Vulaines, Rigny-le-Ferron, St-Benoît-sur-Vanne, La Bouillant, Villenauxe, Ville-sur-Terre, Fuligny, Thil, etc.

CARDAMINE PRATENSIS L.

Var. : *praticola* Jord., abondant; *udicola* Jord., Méry, Boulages, Rigny-le-Ferron, Jaucourt; Vouarces (Marne); *debilis* D. C., Vendevre, La Loge-aux-Chèvres (étang d'Harlay), Rigny-le-Ferron, Boulages.

CARDAMINE AMARA L.

Abondant sur les bords de la Vanne, Vulaines, St-Benoît-sur-Vanne; St-Pouange (Fliche).

CARDAMINE HIRSUTA L.

Loc. nouv. : Pont-sur-Seine (potager du château), Ville-sur-Terre. Tend à se répandre.

CARDAMINE SILVATICA Link.

Var. *umbrosa* G. et God., Les Ouïses, entre St-André et Troyes, près l'avenue d'Échenilly (Guillemot).

HESPERIS MATRONALIS L.

Loc. nouv. : Vanlay, Méry-sur-Seine; Vouarces (Marne). Paraît être seulement naturalisé au bord des cours d'eau ou dans les lieux humides.

SISYMBRIUM SOPHIA L.

Cette crucifère, autrefois très rare, se répand de plus en plus : La Chapelle-St-Luc; Echemines (Laury); Planty, Pâlis; Villadin

(M. Fromont), Nogent-sur-Seine (abbé Simon), Boulages, Etreilles, Méry-sur-Seine; L'Abbaye-sous-Plancy (Devauversin).

ERYSIMUM CHEIRANTHOIDES L.

Var. *pygmæa* Thuret, sables de la Seine, à Méry.

ERYSIMUM HIERACIFOLIUM L.

Syn. *E. cheiriflorum*, Cat. Briard, p. 44.

Loc. nouv. : Montpothier, Frécul (abondant dans les graviers), Rigny-le-Ferron, Vulaines, Estissac, Chenegy; Clairvaux, Bayel, Saulcy, Champignol (abbé Simon), Gyé-sur-Seine, etc. Assez répandu dans une grande partie du département; paraît manquer dans l'arrondissement d'Arcis. D'après Bourguignat, cette plante serait connue, à Courceroy, sous le nom de « Giroflée sauvage ».

CONRINGIA ORIENTALIS Andrz.

Syn. *Erysimum perfoliatum*, Cat. Briard, p. 44.

Loc. nouv. : Sauley, côte de Banvaux (abbé Simon), Riceys, Mussy-l'Evêque, Balnot-sur-Seine, Lusigny; Villadin (M. Fromont).

DIPLOTAXIS TENUIFOLIA D. C.

A la seule localité de la banlieue troyenne, on peut ajouter : St-Martin, Pont-Ste-Marie, Bréviandes, Payns (talus de la voie ferrée), Méry-sur-Seine, Arcis-sur-Aube, Châtres, Mézières. Dans la Marne : Anglure, Vouarces, Allemanche, St-Saturnin (Devauversin).

DIPLOTAXIS MURALIS D. C.

Abondant sur tout le parcours des voies ferrées et s'en éloignant peu : Frécul, Mézières, Montsuzain, etc.

DIPLOTAXIS VIMINEA D. C.

Loc. nouv. : Gyé, Neuville, Ricey-Hte-Rive; Bayel, Colombé-le-Sec (lieudit Pissevin) (abbé Simon).

M. Ant. Le Grand (4^e Notice sur quelques plantes critiques ou peu connues de France, in Bull. Ass. fr. de Bot., 1^{er} mars 1899, p. 63) a décrit une variété *gracillima* qu'il a recueillie en compagnie de Des Etangs, en 1855, dans les vignes de Couvignon. Cette variété se rapproche de β *præcox* Lange, dont elle diffère à peine « par ses dimensions légèrement plus fortes et ses feuilles moins profondément lobées ».

DIPLLOTAXIS BRACTEATA G. et Godr.

Une des plantes les plus répandues dans la Champagne pouilleuse.

BRASSICA NIGRA Koch.

Très rare dans l'Aube. Les localités de Méry, Droupt-Ste-Marie, sont à supprimer. Pourret l'a indiqué à Brienne. Bourguignat s'est certainement trompé en écrivant que cette plante était connue à Méry sous le nom populaire d' « Orne ».

SINAPIS ARVENSIS L.

Var. : *orientalis* Coss. et Germ.; *villosa* Mérat; *Schkuhriana* Reich., toutes trois à Méry. La figure LXXXVII des Icones de Reichenbach convient parfaitement au *S. Schkuhriana* de Méry.

SINAPIS ALBA L.

N'est certainement pas spontané dans l'Aube, où on le cultive sous le nom de « Graine de beurre ».

RAPHANUS SILVESTER Lamk.

La var. *alba* F. Gér. est très commune dans les moissons; la var. *sulfurea* F. Gér. à fleurs jaunes paraît très rare (Rigny-le-Ferron, Villenauxe, etc.), mais elle abonde dans la Brie.

CARDARIA DRABA Desv.

Loc. nouv. : Troyes, Bréviandes, le Pont-Hubert, Mesgrigny (cour de la gare), Méry-sur-Seine (port du canal), Jaucourt, Arsonval.

LEPIDIUM CAMPESTRE R. Br.

Var. : *campicolum* Jord., *confusum* R. et F., *accedens* Jord., à Méry-sur-Seine; *errabundum* Jord., les Vignaux près Villenauxe.

LEPIDIUM LATIFOLIUM L.

Rayer la localité de Méry-sur-Seine.

LEPIDIUM GRAMINIFOLIUM L.

Quelques pieds le long d'un mur, près du pont de l'Aube à Boulages.

LEPIDIUM RUDERALE L.

Se répand dans le département : Troyes, Payns, St-Mesmin, Mesgrigny; entre le Pavillon et Echemines (Laury), Bar-sur-Aube (abbé Simon), Gyé-sur-Seine. Rarement en dehors des gares et de la voie ferrée.

LEPIDIUM VIRGINICUM L.

Cour du moulin de Boulages, où il se maintient depuis plusieurs années.

CAPSELLA BURSA-PASTORIS.

La plupart des variétés indiquées pourront se rencontrer chez nous. Nous avons remarqué le *C. virgata* Jord. à Méry-sur-Seine.

ISATIS TINCTORIA L.

Il abonde dans toute la Champagne pouilleuse. Brienne (Pourret).

Var. *hirsuta* R. et F., plus rare : Pont-sur-Seine, Salon, environs d'Arcis-sur-Aube, etc.

IBERIS PINNATA L.

La plante d'Eclance n'appartient certainement pas à cette espèce, qui se rencontre dans d'assez nombreuses localités de la Haute-Marne, sur nos limites.

IBERIS AMARA L.

Le type peu répandu. Var. : *I. arvatica* Jord., très commun ; *I. ruficaulis* Lej. (*I. decipiens* Jord.), Rigny-le-Ferron, Bar-sur-Aube. L'*I. affinis* Jord., qui ne peut en être séparé, a été récolté à Éclance par Des Étangs, qui l'avait confondu avec l'*I. pinnata* (champs argileux, revers au-dessous de l'ancien étang).

THLASPI ARVENSE L.

Loc. nouv. : Lignol, Bar-sur-Aube, Jaucourt (abbé Simon).

THLASPI PERFOLIATUM L.

Var. *improperum* Jord., abondante.

THLASPI MONTANUM L.

Loc. nouv. Plaines, dans le fond d'un vallon près de la route de Mussy à Essoyes.

CALEPINA CORVINI Desv.

Très abondant dans toute la Champagne pouilleuse, dont il est, avec le *Diplotaxis bracteata*, une des espèces les plus caractéristiques; rare aux environs de Troyes: Pré-Dillon (Ant. Le Grand), Lavau, Villechétif. Signalé déjà par Pourret à Eclance et « in campania a pago Coclois ad urbem Troianam ».

ALYSSUM CALYGINUM L.

Var. *vagum* Jord., abondante.

RORIPA PALUSTRIS Bess.

Syn. *R. nasturtioides*, Cat. Briard, p. 50.

Loc. nouv. : Ste-Savine, Droupt-Ste-Marie, commun autour de Gérosdot et dans toute la forêt d'Orient, Chessy, Valentigny.

RORIPA AMPHIBIA Bess.

Var. *Gmelini* R. et F., bords du canal à Droupt-Ste-Marie.

DRABA VERNA L.

Des très nombreuses variations de cette plante, extrêmement polymorphe, élevées au rang d'espèces par Jordan et dont la plupart doivent se rencontrer chez nous, nous avons remarqué : *Draba majuscula* Jord., *stenocarpa* Jord. et *præcox* Steven.

Les : *Rapistrum rugosum* Berger., de Fouchères; *Bunias orientalis* L., de Maisons-Blanches; *Lunaria biennis* Mœnch, dans les jardins de la rue St-Martin (Cat. Briard, p. 49); *Berteroa incana* D. C., dans la grande allée de Pont-sur-Seine; *Hirschfeldia adpressa* Mœnch, de Vulaines, ne peuvent être considérés que comme des plantes adventives.

Cistacées.

HELIANTHEMUM VULGARE Gaertn.

La forme à feuilles vertes sur les deux faces est de beaucoup la plus répandue (*H. Chamæcistus* Mill.); celle à feuilles blanches en dessous est très rare: Longchamps, Ricey-Bas (*H. serpyllifolium* Mill.). Des Étangs a récolté une variation à fleurs blanc-souffré que nous avons retrouvée tout à fait blanche à Rigny-le-Ferron.

HELIANTHEMUM POLIFOLIUM (Mill.) D. C.

Gyé-sur-Seine, Courteron (le chemin du Désert), entre Courteron et le bois de la Combe-au-Loup, Beauvoir, Essoyes ; Villadin (M. Fromont), Bercenay-le-Hayer (abbé Simon). Les échantillons de cette dernière localité se rapprochent de la variété *oblongifolium* Koch (*H. apenninum* D. C.), par les feuilles à peine roulées sur les bords.

× HELIANTHEMUM SULFUREUM Willd.

Hybride des *H. vulgare* et *polifolium* trouvé en compagnie des parents à Courteron, bois de pins près du bois de la Combe-au-Loup, mais de l'autre côté du vallon. Les feuilles sont tantôt velues à la face inférieure, tantôt glabres.

HELIANTHEMUM MONTANUM Vis.

Syn. *H. canum*, Cat. Briard, p. 56. Localités précises : très abondant sur tout un coteau près de la ferme des Écharmilles, lisière du bois de Devois à Ricey-Bas ; près du vallon des Vaux à Gyé-sur-Seine.

Les *Helianthemum polifolium* et *montanum* se rencontrent beaucoup plus fréquemment dans le département de la Haute-Marne que dans le département de l'Aube. A Arc-en-Barrois existe la variété *velutinum* Jord. de l'*H. polifolium*, plus robuste, à grappes allongées.

FUMANA PROCUMBENS G. et Godr.

Loc. nouv. : Mussy, Ricey-Bas, Avirey-Lingey, Gyé-sur-Seine, Courteron ; Voigny, Jaucourt, friches entre les Egrolies et les vignes (abbé Simon) ; Faux-Villecerf (M. Brulon de Valmont).

Violacées.

VIOLA CANINA L.

Var. *genuina* R. et F., Éclance, bois en allant à la Borde (abbé Simon), Rigny-le-Ferron, Ervy, Courtaout, Vauchonvilliers, Villenauxe, plaine de Foolz ; Villadin (M. Bonnin) ; var. *lucorum* Reich., Le Gaty (Ant. Le Grand), Vauchonvilliers, plaine de Foolz, Villenauxe, Bouilly ; var. *macrantha* G. et Godr., Bouilly ; var. *ericetorum* Reich., Bouilly, plaine de Foolz, Auxon, Les Croûtes, Vendevre avec les var. *sabulosa* Reich. et *calcareo* Reich., et tous les passages entre elles.

VIOLA RUPPII All.

Syn. *Viola stricta*, Cat. Briard, p. 57.

Le *Viola stricta* Hornem. (non G. et Godr.) en est différent; il est identique avec le *V. stagnina* W. et K., tout au moins d'après la figure 1812 du Flora Danica (Mürbeck in litt.).

La plante recueillie à Bray-sur-Seine, par Des Étangs, le 7 août 1846, doit être rapportée au *V. stagnina* W. et K., qui n'a pas encore été rencontré dans le département de l'Aube. Une autre violette de la même section, le *V. pumila* Chaix, trouvée par M. de Vergnes près la station de Melz (Seine-et-Marne), est à rechercher dans le département de l'Aube.

VIOLA SILVESTRIS Lamarck.

Assez commun, ainsi que le *V. Riviniana* Reich. qui s'en distingue facilement. La var. *leucantha* Célak., du *V. silvestris*, à Jaucourt, Jessains; la var. *intermedia* A. Le Grand. (*V. vicina* Martr. Donos), au bois de Macey. Cette dernière forme prise souvent pour le *V. nemoralis* Jord., qui en est tout à fait différent, a été décrite sous ce nom par Boreau (Flore du centre de la France, 3^e éd. p. 78).

× VIOLA CANINA × RIVINIANA Betke, *Ueber die Bastarde der Veilchen-Arten* (Schrift. der Physik. OEkonom. Gesells. zu Königsberg, 1883 (24), p. 11).

Les *V. canina* et *Riviniana* se croisent facilement entre eux. L'hybride ainsi produit a été trouvé à Courtaout, ainsi qu'à Baye (Marne). Il ressemble beaucoup au *V. canina* var. *lucorum*, qui est souvent confondu avec lui; aussi est-il bon d'examiner au microscope les grains de pollen presque toujours mal conformés dans la plante hybride.

Le croisement des *V. canina* et *silvestris* s'effectue bien plus rarement.

VIOLA HIRTA L.

Le type très commun; les var. *propera* Gillot (*Viola propera* Jord.) à Jaucourt; *Foudrasi* Jord. sur les limites du département, au bois de Montramé, près Provins; *fraterna* Reich., à Amance.

VIOLA ODORATA L.

Le type assez répandu, mais non partout, manque à peu près dans l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube; les var. *subcarnea* Parlat,

(*V. subcarnea* Jord.), Jaucourt, Pont-sur-Seine, etc.; *dumetorum* Jord., Jaucourt, Engente, Pont-sur-Seine; *floribunda* Jord., Jaucourt; *jucunda* Jord.? chaussée de Foicy près Troyes; *propinqua* Jord. (ou une forme qui s'y rattache beaucoup), Pont-sur-Seine.

La var. *dumetorum* Jord. est naturalisée dans les haies de jardins autour de Méry-sur-Seine, Droupt-Ste-Marie, etc. La violette des quatre saisons, si fréquemment cultivée, est issue du *Viola suavissima* Jord.

× VIOLA PERMIXTA Jord.

Hybride des *Viola odorata* et *hirta*. Bords du canal au bois de Fouchy (7 avril 1842, Des Étangs), Jaucourt.

Le *Viola alba* Bess., qui existe sur plusieurs points des environs de Provins et de la forêt de Sourdun, localités très rapprochées du département, devra être recherché. Il en est de même du × *Viola adulterina* Godr. (*V. hirta-alba* Gr. et Godr.)

Le *Viola mirabilis* L. et l'hybride qu'il forme avec le *V. silvestris* Lamk. (*V. spuria* Celak., *V. Desetangsii* Cam. et Har.), croissent aux environs de Chaumont. On pourra les rencontrer chez nous.

VIOLA TRICOLOR L.

Var. : *Provostii* Boreau, rigoles de Proverville; Provins (Seine-et-Marne); *lepida* Jord., Vert-la-Gravelle (Marne) (Devauversin); *Segetalis* Jord., assez répandu; *gracilescens* D. C., Vauchonvilliers, Droupt-St-Basle; *Deseglisei* Jord., Méry-sur-Seine, Soulaines, Montiéramey; *agrestis* Jord., répandu; *ruralis* Corb., Méry-sur-Seine; *mentita* Jord., Droupt-St-Basle; *obtusifolia* Jord., Bar-sur-Aube, Droupt-Ste-Marie, Les Vignaux.

Polygalacées.

POLYGALA VULGARE L. (sensu amplo).

Le *Polygala vulgare* forme un vaste groupe qui comprend des plantes à petites ou à grandes fleurs, à capsules de formes différentes, à ailes plus ou moins longues ou larges, aiguës ou obtuses. Les formes qui ont été rencontrées dans l'Aube appartiennent aux : *P. dubium* Bellyneck (*P. Michaleti* Grenier !, *P. oxyptera*, Cat. Briard, p. 59). Aux localités déjà indiquées, il faut ajouter :

Gérosdot, Fuligny, Brevonnes, Ville-sur-Terre, Vulaines; Villadin (M. Bonnin). La plante de Mesnil-St-Père a été vue par Grenier, ainsi que celle du Petit-Morvilliers, orthographiée malencontreusement : *Petit Ménilliers* (Aude) (Grenier, Révision de la flore des monts Jura, p. 31, et Herb. du Muséum de Paris).

Polygala Lensei Boreau : environs de Méry-sur-Seine, plaine de Foolz. Une variété de cette plante est le *P. Deseglisei* Ant. Le Grand : garennes de Droupt-St-Basle; Villadin (M. Bonnin).

Le *Polygala oxypetrum* Reich. (Boreau) n'est qu'une forme peu marquée du *P. vulgare*, à ailes étroites.

POLYGALA COMOSUM Schk.

Assez abondant. On trouve à Jessains une variété à fleurs plus petites et à ailes obtuses qui rappelle le *P. Lejeunei* Boreau.

POLYGALA SERPILLACEUM Weihe.

Syn. *Polygala depressa*, Cat. Briard, p. 59.

Loc. nouv. : bois de Dilot près Bérulles (Brulon de Valmont); la var. *genuinum* R. et F., Marolles-sous-Lignières près des Bruyères.

POLYGALA AMARUM L.

Syn. *P. austriaca* Crantz.

Chez nous, comme en Lorraine, le type habite surtout les collines jurassiques sèches. La variété *uliginosa* Godr. des prairies tourbeuses est plus rare; nous ne l'avons vue répondant exactement à la figure de Reichenbach (Icon. pl. select, 41), que de Viélaines. La plante de Vulaines et celle de Rigny-le-Ferron sont intermédiaires.

M. Fliche (De la végétation des tourbières dans les environs de Troyes) indique le *P. austriaca*, β *uliginosa* Gr. et Godr., à Villechétif.

Caryophyllacées.

MELANDRYUM SILVESTRE Röhl.

Vallentigny. Seule localité connue jusqu'à ce jour pour cette plante, qui est assez commune dans les départements voisins de la Marne, de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

MELANDRYUM NOCTIFLORUM Fries.

Syn. *Silene noctiflora* L., Cat. Briard, p. 60.

Loc. nouv. : Droupt-Ste-Marie ; vallée de l'Aube à Arcis, Bou-lages ; Pont-sur-Seine, Mousseu ; dans la Marne : Bagneux, Vouarces, Granges, etc. (Devauversin).

CUCUBALUS BACCIFER L.

Loc. nouv. : Ervy, Chessy, Racines.

SILENE CUCUBALUS Wibel.

Syn. *Silene inflata*, Cat. Briard, p. 60.

Var. : *vesicaria* Schrad., *oleracea* Bor., *brachiata* Jord. très répandues, *pubescens* D. C. plus rare : Vallant, Bar-sur-Aube, Fresnay.

La var. *minor* du Catalogue renferme deux plantes très différentes : celle des vignes de Gyé-sur-Seine et de Neuville, que nous avons recueillie avec M. Briard, n'est que le *S. brachiata* Jord. ; quant à celle d'Unienville, dont nous avons vu l'échantillon de Des Étangs, malheureusement dépourvu de fleurs, elle est fort intéressante et rappelle de très près le *S. angustissima* Boreau. Ce dernier, que nous avons pu étudier dans l'herbier Boreau, a les feuilles encore plus étroites, larges au plus de 2 millimètres. Dans la plante de l'Aube, elles atteignent 3 millimètres de largeur.

SILENE CONICA L.

La localité de Pont-sur-Seine, où la plante n'a pas persisté, doit être rayée. Il n'est pas spontané non plus à Villadin, où il a été recueilli par MM. Fromont et Bonnin en rares exemplaires.

SILENE GALLICA L.

Var. *agrestina* Jord., champs sablonneux le long de la garenne de Fuligny ; Villadin (M. Fromont), Chavanges (Hémet).

SILENE NUTANS L.

Loc. nouv. : Fravaux (abbé Simon) ; Rigny-le-Ferron, Ricey-Bas, Gyé, Mussy, Plaines, entre Resson et la Saulsotte ; Villadin (M. Fromont).

SAPONARIA OFFICINALIS L.

Variété pubescente à calices pubescents (*puberula* Syme), Méry, Rhèges, Ville-sur-Terre, etc. ; variété glabre à calices plus ou

moins glanduleux, Vulaines; var. *glaberrima* Seringe, à Méry-sur-Seine.

VACCARIA PARVIFLORA Mœnch.

Syn. *Gypsophila Vaccaria*, Cat. Briard, p. 62.

Commun dans l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube, surtout dans le canton de Méry-sur-Seine; autour de Troyes; Echemines (M. Laury); Sauley, Arsonval, Eclance (abbé Simon).

GYPSOPHILA MURALIS L.

Var. *serotina* Lec. et Lam., beaucoup plus commune que le type dans tous les champs argileux des arrondissements de Troyes, Nogent-sur-Seine, Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine. Dans l'arrondissement d'Arcis, cette plante ne se trouve qu'aux environs de Chavanges.

DIANTHUS CARTHUSIANORUM L.

Var. *fasciculatus* Gilib., Rigny-le-Ferron.

DIANTHUS SUPERBUS L.

Abonde dans les prairies et les tourbières de la vallée de l'Orvin à Traînel. Nous l'y avons constaté en 1897. Il avait été signalé à M. l'abbé d'Antessanty par M. Clius Boulanger, alors élève du Lycée de Troyes (Procès-verbaux des séances de la Société Académique, 20 novembre 1896). Indiqué au Mériot par M. Laroque.

Le *Dianthus superbus* est connu dans la Marne, dans les marais de St-Gond (vallée du Petit-Morin); dans la Côte-d'Or, dans la forêt de Châtillon, non loin de nos limites; en Seine-et-Marne, à St-Sauveur entre Donnemarie et Bray et près de Provins. Il n'a été indiqué ni dans l'Yonne, ni dans la Haute-Marne.

CERASTIUM SEMIDECANDRUM L.

Loc. nouv. : champs sablonneux de Montpothier; Marolles-sous-Lignièrès.

CERASTIUM PUMILUM Curtis.

Var. *pallens* F. Schultz., le long de la route qui va de Villenauxe aux Vignaux.

CERASTIUM QUATERNELLUM Fenzl.

Syn. *Cerastium glaucum*, Cat. Briard, p. 65.

Loc. nouv. : Rigny-le-Ferron, pelouses de la Gagnellerie (Brulon de Valmont); plaine de Foolz (Herbier J. Ray); Marolles-sous-Lignières près de la carrière de sable quartzeux.

STELLARIA PALUSTRIS Ehrh.

Syn. *Stellaria glauca*, Cat. Briard, p. 64.

Existe sous deux formes : *glauca* et *viridis*. La première peut être rapportée au *S. glauca* Withering (*S. palustris* Retz), la seconde au *S. glauca* β *virens* Fenzl., *S. palustris* β *viridis* Fries. D'autres variations parallèles existent encore, basées sur les dimensions des feuilles (*longifolia*, *brevifolia*), ou des fleurs (*grandiflora*, *parviflora*). Cf. Bonnet, Sur les *Stellaria graminea* L. et *glauca* With., in Bull. Soc. Bot. de France, 1881, p. 84.

Sous ces diverses formes qui croissent ensemble, le *Stellaria palustris* a été récolté, en sus des localités indiquées au Catalogue, à Brevonnes, à l'étang de Ramerupt près du Petit-Mesnil, à Vulaines, dans la vallée de la Voire près de Villeret où il abonde, à Boulages. Sur nos confins dans la Marne à Vouarces, Courcemain, etc. (Devauversin).

STELLARIA GRAMINEA L.

Ce que nous avons dit du *S. palustris* s'applique de tous points au *S. graminea*, avec cette différence que la forme glauque est la plus rare. Cette dernière a été récoltée à la fontaine de l'Usage, près d'Eclance. La var. *brevifolia* Walth. croît dans la forêt d'Aumont, près de Joigny.

STELLARIA ULIGINOSA Murr.

Loc. nouv. : Gérosdot, près du chêne de l'Auzon; Eclance, fontaine de l'Usage (abbé Simon); Rumilly-les-Vaudes; étang de l'Embranchois près de Jeugny, fossés de la route de Jeugny à Chaource; Rigny-le-Ferron dans le ruisseau de Bérulles.

ALSINE TENUIFOLIA Crantz.

Var. *hybrida* Jord., Côte-Ronde près de Montsuzain, sur un affleurement de terrain tertiaire.

BUFFONIA MACROSPERMA J. Gay.

Signalé une première fois par M. Ant. Le Grand, a été retrouvé en 1902, à gauche de la route de Beauvoir à Molesmes. M. Devauversin l'a récemment découvert dans la Marne, à Vert-la-Gravelle.

Le *B. macrosperma* existe dans l'Yonne, à peu de distance de l'Aube, au Plessis-Dumée et au Plessis-St-Jean (M. Moreau).

SAGINA CILIATA Fr.

Var. *ambigua* Corb. (*S. ambigua* Lloyd), abondante sur les pelouses de la Gagnellerie à Rigny-le-Ferron, Marolles-sous-Lignièrès.

Le *S. ciliata* doit vraisemblablement rentrer dans le *S. apetala*, avec lequel il a d'intimes rapports.

SAGINA NODOSA Fenzl.

Loc. nouv. : Rhèges, Bessy, Vulaines, St-Benoît-sur-Vanne, Rigny-le-Ferron, Traînel, sous les formes glanduleuses et glabres avec tous les intermédiaires. Vouarces (Marne) (M. Devauversin).

SPERGULA ARVENSIS L.

Nous n'avons pas encore vu le type; nous ne connaissons du département que le *S. vulgaris* Boenn., à graines couvertes de papilles blanches.

SPERGULA PENTANDRA L.

Abondant sur les pelouses de la Gagnellerie à Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont), La Chambre-au-Loup près de Montpothier.

SPERGULARIA SEGETALIS Pers.

Loc. nouv. : Brevonnes, Mesnil-St-Père, Fuligny, Marolles-sous-Lignièrès, près de la carrière de sable quartzeux.

SPERGULARIA RUBRA Pers.

Loc. nouv. : répandu dans tous les champs sablonneux : Eclance (abbé Simon); Ville-sur-Terre, Fuligny, forêt d'Orient, Rigny-le-Ferron, la Saulsotte, etc.

Le *Silene dichotoma* Ehrh., trouvé à Rigny-le-Ferron, y avait été certainement introduit accidentellement.

Elatinacées.

ELATINE HEXANDRA D. C.

S.-var. *pedunculata* C. et G., indiquée dans les mares du Mériot (H. Laroque, Flore de Provins, p. 128). Dans une autre publica-

tion (Géologie descriptive du bassin de la Voulzie), M. Laroque a de nouveau indiqué l'*E. hexandra* dans les plus grandes mares au pied des deux ponts de la route nationale 19. Nous n'avons pas vu d'échantillons de ces localités.

Hypéricacées.

HYPERICUM PERFORATUM L.

Var. : *vulgare* Neilr., *latifolium* Koch et *lineolatum* R. et F., dans tout le département.

HYPERICUM DESETANGSII Lamotte.

Var. : *genuinum* Bonnet, feuilles criblées de ponctuations très fines ; *imporatum* Bonnet, feuilles dépourvues de ponctuations pellucides. La première de ces plantes est assez répandue dans le département ; quant à la seconde, nous avons rencontré des échantillons qui s'en rapprochaient sans être exactement indentiques (vallée de la Vanne, pr. Flacy). Cf. Bonnet, Révision des *Hypericum* de la section *Holosepalum* (Bull. de la Soc. Bot., 1878, p. 277).

Des Étangs avait le premier distingué cette plante en 1841 (Notes sur quelques plantes, p. 24). Voici ce qu'il en dit : « J'ai trouvé aux environs de Troyes, à la Chapelle-St-Luc, une plante qui semble intermédiaire entre l'*Hypericum quadrangulum* L. et l'*H. tetrapterum* Fr. ; ses fleurs plus grandes, ses feuilles peu ou point perforées, le rapprochent du *quadrangulum*, tandis que son calice aigu, denticulé au sommet, le rapproche du *tetrapterum* dont les sépales sont lancéolés-acuminés, très entiers. Il fleurit en même temps que l'*H. perforatum* et plus tôt que l'*H. tetrapterum*. »

Lamotte, qui eut l'occasion de l'étudier, la dédia à Des Étangs en 1874 (Bull. de la Soc. Bot., 1874, p. 121) : « Je ne fais, dit-il, que rendre justice au savant botaniste de la Champagne en lui dédiant cette espèce qu'il a signalée depuis si longtemps. »

HYPERICUM MONTANUM L.

Loc. nouv. : St-Benoît-sur-Vanne, Vulaines, Montgueux ; Villadin (M. Fromont) ; Ricey-Bas, bois de la Combe-au-Loup, à Plaines.

La variété *scabrum* Koch, à Jaucourt, Val-Ternant (abbé Simon).

HYPERICUM HUMIFUSUM L.

Var. *Liottardi* Vill., bois de Chauffour près Rigny-le-Ferron, Thil.

ANDROSÆMUM OFFICINALE All.

Bois de Chauffour près de Rigny-le-Ferron. Cette belle plante, nouvelle pour le département, nous paraît spontanée à la localité citée ou du moins elle y est bien naturalisée. Elle a été découverte par M. Brulon de Valmont. M. Bonnin l'a également indiquée à Villadin. Elle n'a été observée ni dans la Côte-d'Or, ni dans la Haute-Marne, ni dans l'Yonne, ni en Seine-et-Marne.

Droséracées.

DROSERA ROTUNDIFOLIA L.

Localité exacte : bruyères de Chappes, à droite de la route de Fouchères à Vougrey, en face du 30^{me} peuplier compté à partir de cette route.

Indiqué au Mériot par M. Laroque. Cette localité nous semble des plus douteuses; nous n'avons jamais vu de *Sphagnum* dans cette région.

Il en est de même pour le *Drosera intermedia* Hayne et le *Drosera longifolia* L., indiqués non loin de là, à Melz et à Blunay, par le même botaniste.

Monotropacées.

HYPOPITYS MULTIFLORA Scop.

Syn. *Monotropa Hypopitys* L., Cat. Briard, p. 155.

Le type très rare dans le département : bois de Chauffour; Bérulles, bois de la Tête-au-Loup (M. de la Boullaye); Avirey-Lingey avec la forme glabre; Le Mériot. Dans les bois d'essences feuillues.

L'*Hypopitys hypophegea* Don. (glabre) abonde dans toutes les plantations de conifères de la Champagne.

PIROLA MINOR L.

Bois de Dilot près Bérulles. L'indication de Droupt-St-Basle doit être rayée (Briard, Florule cryptogamique, p. 9).

MONESES GRANDIFLORA Salisb.

Sapinières de Bigot, près Voué (M^{me} P. Legros). Paraissait naturalisé en 1881.

Tiliacées.

TILIA PLATYPHYLLA Scop.

Rare à l'état spontané : Champignol, Baroville, Val-Ternant à Proverville, Bar-sur-Seine.

Nous n'avons pas vu, de l'Aube, d'échantillons de *Tilia vulgaris* Hayne (*Tilia intermedia* D. C., non Host) en dehors des plantations. D'après M. P. Fliche, le *T. intermedia* n'est probablement qu'une variété glabre du *T. platyphylla* et on rencontre quelquefois les deux formes sur le même pied. Sous ce nom, on comprend aussi l'hybride des *T. platyphylla* Scop. et *ulmifolia* Scop. (*T. silvestris* Desf., *T. parvifolia* Ehrh.). Quant à la coloration des jeunes rameaux, invoquée pour distinguer certaines espèces de tilleuls, elle ne peut être prise en considération, car ils sont toujours rougeâtres dans leur jeune âge.

Malvacées.

MALVA ALCEA L.

Le type est assez répandu. Var. : *fastigiata* Cav., Pont-sur-Seine, le Plessis-Mériot, Vulaines, Piney, Bayel, Ricey-Bas ; *Bismalva* R. et F., Clairvaux ; *cannabina* Serres, Villenauxe, bois de Ferrières ; *excisa* Reich., Piney ; s.-var. *obtusifolia* Rouy, Pont-sur-Seine.

MALVA MOSCHATA L.

Le type assez fréquent. Var. : *heterophylla* Lej. et Court. (*M. moschata* var. *intermedia* Gr. et Godr.), Méry-sur-Seine, Vulaines, Lusigny, Bar-sur-Aube, Ville-sur-Terre ; *latisecta* Célak., Ville-sur-Terre, Méry avec passage à la précédente variété.

ALTHÆA OFFINALIS L.

Cette plante est complètement naturalisée dans de nombreuses localités. Elle est commune à Ervy, à Pont-sur-Seine, etc. Dans le canton de Méry, on la trouve principalement aux bords ou sur les sables de la Seine.

ALTHÆA HIRSUTA L.

Loc. nouv. : La Saulsotte ; Villadin (M. Fromont) ; Vulaines, Riceys, Beauvoir, Channes, Ville-sur-Terre ; Voigny (abbé Simon).

Linacées.

RADIOLA LINOIDES Roth.

Loc. nouv. : Courtaout, Ville-sur-Terre.

LINUM CATHARTICUM L.

Var. *segetale* Adam, Ville-sur-Terre près du bois, Pouan.

LINUM GALLICUM L.

Loc. nouv. : plaine de Foolz, Courtaout, Marolles-sous-Lignièrres, La Villeneuve-au-Chêne.

LINUM ALPINUM L.

Syn. *Linum alpinum*, *austriacum* et *Loreyi*, Cat. Briard, p. 68.

Assez commun dans tout le département. Par l'examen de nombreux exemplaires authentiques des *Linum Loreyi* Jord. et *Leonii* F. Sch., nous nous sommes convaincus qu'il n'y a là qu'une seule et même plante, les caractères invoqués pour les séparer étant loin d'être constants. Dans le *Linum Leonii*, les pédicelles fructifères doivent être dressés et les tiges décombantes ; dans le *Linum Loreyi*, au contraire, les pédicelles doivent être pendants ou arqués-réfléchis, tandis que les tiges sont habituellement dressées. Or, on rencontre souvent des individus qui ne rentrent exactement dans aucune de ces deux prétendues espèces et tiennent à la fois de l'une et de l'autre. Un échantillon de *Linum Leonii*, de l'Herbier du Muséum, provenant de graines envoyées à Grenier par F. Schultz, le créateur de cette plante, a les tiges dressées, l'inflorescence allongée, les pédicelles fructifères dressés-étalés ou étalés. Il se rapproche, au point de ne pouvoir en être distingué, d'un type de *Linum Loreyi* envoyé par Jordan.

D'après une note de l'herbier Loret, Grenier considérait ces deux Lins comme identiques, devant par suite être désignés sous le nom de *Linum Leonii* F. Schultz, qui constitue l'appellation la plus ancienne.

LINUM TENUIFOLIUM L.

S.-var. *lactiflora* R. et F., Bar-sur-Aube.

Géraniacées.

GERANIUM PYRENAICUM L.

Se répand de plus en plus : Ste-Maure, Vulaines, Rigny-le-Ferron; Arsonval (abbé Simon); Ricey-Bas, abondant autour de Gyé.

GERANIUM ROBERTIANUM L.

Var. *modestum* Jord., murs et vignes, aux Égrolies à Jaucourt.

ERODIUM CICUTARIUM L'Hérit.

Var. *genuinum* R. et F. (*Erodium triviale* Jord.); *acaule* R. et F., partout; *hisurtum* Jord., Mussy.

Oxalidacées.

OXALIS ACETOSELLA L.

Loc. nouv. : Rumilly-les-Vaudes, Rigny-le-Ferron, Lahore, Plaines, La Chaise, Ville-sur-Terre, Courtioux, Palluau, etc.

OXALIS STRICTA L.

Pépinières de Croncels à Troyes (Briard, Flor. crypt., p. 8), Villacerf.

OXALIS CORNICULATA L.

Naturalisé dans un jardin à Méry-sur-Seine, où il se maintient depuis de longues années, et à Troyes. M. Devauversin l'a récolté à Sézanne entre les pavés d'une rue.

Fraxinacées.

FRAXINUS OXYPHYLLA Bieb., Cat. Briard, p. 159.

Signalé à Méry, dans une haie d'où il a disparu; doit être rapporté au *Fraxinus excelsior*, var. *rostrata* Gillot.

Sapindacées.**ACER PSEUDOPLATANUS L.**

Paraît être rare à l'état sauvage : Pontot, Clairvaux, La Combe-au-Loup, près de Courteron, ainsi que l'*Acer platanoides* L. M. Ant. Le Grand les indique comme caractéristiques des bois de la région jurassique¹. « Deux arbres dominant dans les bois de cette région, ce sont les *Acer pseudoplatanus* et *platanoides*. »

ACER CAMPESTRE L.

Var. : *hebecarpum* D. C., Les Grandes-Chapelles, etc., et s.-var. *purpurascens* Le Gr., La Grange-au-Rez ; *collinum* Wallr., commun. A chercher, dans les bois de la région jurassique, l'*Acer Opalus* Mill., de la Côte-d'Or.

Staphyléacées.**STAPHYLEA PINNATA L.**

Doit être supprimé, la localité où il est indiqué appartenant au département de la Haute-Marne.

Ampelidacées.**VITIS VINIFERA L.**

Var. *silvestris* Planchon, *Monographie des Ampélidées*, p. 356 (1887).

Planchon cite la localité de la ferme de Pont-Barse, d'après un échantillon de Des Étangs conservé dans l'herbier Cosson. On retrouve la vigne sauvage dans les bois des bords de la Seine entre Méry et Mesgrigny et dans le bois des Grandes-Aulnes pr. la Saulsotte. Les grappes sont maigres, les grains noirs et petits.

Planchon considère les variétés de vignes cultivées comme dérivées sur place d'ancêtres sauvages qui se retrouveraient dans la contrée. Le *Vitis vinifera* pourrait par suite exister chez nous à l'état spontané, dans quelques rares localités où il aurait résisté.

¹ Ant. Le Grand, *Essai sur la géographie botanique de l'Aube* (in Mém. de la Soc. d'Agriculture de l'Aube, p. 166, 1859).

Légumineuses.**LABURNUM VULGARE** Gris.

Syn. *Cytisus Laburnum*, Cat. Briard, p. 78.

N'est que naturalisé partout où il a été indiqué.

GENISTA SCOPARIA Lamk.

Syn. *Sarothamnus vulgaris*, Cat. Briard, p. 77.

Très abondant autour d'Ervy. Une variété à fleurs blanches a été trouvée à Villadin (*Spartium albiflorum* Desportes ?).

GENISTA TABERNÆMONTANI Scheele.

Syn. *Cytisus sessilifolius* L.

Complètement naturalisé sur certains points du département : Gyé, dans le fond du vallon des Vaux ; Villadin (M. Fromont) ; Echemines (M. Laury) ; La Louptière, Chanteloup (abbé Simon). C'est une plante du Midi qui s'avance jusqu'à la Lozère ; elle se retrouve dans les Pyrénées, dans le sud-est et monte dans les Alpes jusqu'à Barcelonnette.

GENISTA PEDUNCULATA L'Hérit.

Syn. *Cytisus decumbens*, Cat. Briard, p. 78.

Assez répandu sur les friches crayeuses et jurassiques. Var. : *vulgaris* Gr. et Godr. ; *grandiflora* Gr. et Godr. ; *glabrata* F. Gérard et formes de passage. A Belroy, des Étangs a récolté une forme de 50 cent. et plus.

GENISTA SUPINA Scheele.

Syn. *Cytisus supinus*, Cat. Briard, p. 78.

Loc. nouv. : bois de Semont pr. Bar-sur-Seine (Danguy), Verpillières (abbé Simon) ; Neuville-sur-Seine, Gyé, Mussy ; Brienne (M. Chapelier) ; Villadin (MM. Bonnin et Fromont) ; entre Marcilly-le-Hayer et Charmoy ; Messon (Gardès). Abondant au Mériot (M. Jeanpert).

D'après M. Kerner, le *Cytisus supinus* L. serait le *C. capitatus* Scop., et la plante française devrait s'appeler *Cytisus gallicus* (Kerner, Die Abhängigkeit der Pflanzengestalt von Klima und Boden, p. 9, 1869).

Nous n'avons pas vu de l'Aube le *Genista bisflorens* Rouy (*Cytisus prostratus* Koch non Scop.) indiqué par MM. Rouy et Foucaud, d'après Des Étangs, mais il croît dans la forêt de Sourdon (Seine-et-Marne) et à Baye (Marne).

GENISTA ANGLICA L.

Très abondant autour d'Ervy.

GENISTA PILOSA L.

Plante caractéristique des régions crayeuses ; elle forme de larges touffes sur le sol des plantations de pins de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube.

GENISTA TINCTORIA L.

Var. : *vulgaris* Spach, commun ; *elatior* F. Schultz, bords de la Seine à Courceroy,

ULEX EUROPÆUS L.

Loc. nouv. : La Villeneuve-au-Chêne, Montiéramey ; Ville-moyenne, Montreuil (M. de la Boullaye), Montgueux ; très abondant à Auxon, Courtaout, Chamoy, Marolles-sous-Lignièrès ; Villadin (M. Bonnin), Ville-sur-Terre. « In Campania » Pourret. N'est peut-être que naturalisé dans quelques-unes de ces localités.

ONONIS NATRIX L.

Très commun dans toute la Champagne pouilleuse ; plus rare en dehors : Dienville ; Rigny-le-Ferron (de Saint-Thibault) ; Gyé-sur-Seine, etc.

ONONIS CAMPESTRIS Koch et Ziz.

Var. à fleurs blanches à Méry-sur-Seine. On rencontre aussi quelquefois l'*Ononis procurrens* Wallr. avec les fleurs blanches : Droupt-Ste-Marie, La Motte-Tilly.

ONONIS COLUMNÆ L.

Les Vignaux, petit bois à droite du chemin de la Tuilerie de la Queue-de-Renard aux Vignaux ; Villadin (M. Fromont) ; Rigny-le-Ferron, Faux-Villecerf (M. Brulon de Valmont) ; sur les sommets jurassiques entre Essoyes et Gyé, près de la ferme des Échar-milles.

ANTHYLLIS VULNERARIA L.

Var. : *genuina* R. et F., commun; *Kernerii* R. et F., Rigny-le-Ferron; *gracilis* R. et F., Jaucourt. La plante de Jaucourt tient plus exactement le milieu entre le type et la var. *gracilis*; les capitules sont plus gros que dans le premier et moins que dans la seconde.

MEDICAGO LUPULINA L.

Var. *glandulosa* Neir. (*M. Willdenowii* Bœnn.), assez répandue autour de Ville-sur-Terre. Quand les stipules sont entières, c'est le *M. Willdenowii* Mérat (*M. lupulina*, s.-var. *integristipula* Rouy).

MEDICAGO FALCATA L.

Type à gousses presque droites, faubourg Saint-Martin à Troyes. La forme *M. silvestris* Fries est commune.

MEDICAGO MEDIA Pers.

Syn. *Medicago falcato-sativa*, Cat. Briard, p. 80.

Comme l'a bien montré M. l'abbé Hy (Journal de Botanique, 1895, p. 430), le *Medicago media* Pers. est une espèce complexe renfermant surtout des produits de croisement des *Medicago falcata* et *sativa*. Nous avons dans le département de l'Aube les deux plantes suivantes : *Medicago cyclocarpa* Hy, Méry-sur-Seine, Troyes, Jaucourt, Arsonval, etc.; *Medicago spuria* Hy, Méry-sur-Seine.

MEDICAGO ORBICULARIS All.

Var. *macrocarpa* Rouy, Lhuître (M. de Saint-Thibault). Spontané?

MEDICAGO ARABICA All.

Syn. *Medicago maculata*, Cat. Briard, p. 80.

Loc. nouv. : Méry-sur-Seine, Rosières, Ervy (abondant dans la vallée de l'Armanche); prairies de la vallée de la Voire; Vulaines, Aix-en-Othe, Rigny-le-Ferron; Villadin (M. Bonnin); La Chaise.

MEDICAGO HISPIDA Gaertn.

Syn. *Medicago polycarpa*, Cat. Briard, p. 80.

Var. : *apiculata* Gr. et Godr., assez commun; *denticulata* Gr. et Godr., jardin de l'école de la rue Hennequin, mêlée à la variété précédente.

Nous n'avons vu le *M. denticulata* que de cette localité, aussi peut-il être rayé de notre flore. Il existe dans les sablonnières à Sézanne, très bien caractérisé (M. Devauversin).

MEDICAGO MINIMA Grufberg *ap.* L.

A rayer la localité de Méry-sur-Seine. Il a été trouvé à Lhuitre par M. de Saint-Thibault et sur nos limites à Esclavolles, Conflans-sur-Seine par M. Devauversin. Il est commun sur les terrains tertiaires du département de la Marne et en Seine-et-Marne (Provins, etc.).

MELILOTUS ALBUS Desv.

Commun le long des voies ferrées, dans les gares où il n'est que naturalisé. Dans les champs, il provient d'anciennes cultures qui avaient été essayées en vue de l'élevage des abeilles.

MELILOTUS ALTISSIMUS Thuill. (sensu amplo).

Syn. *Melilotus macrorhiza*, Cat. Briard, p. 81.

Le type de Thuillier est rare : Méry-sur-Seine ; la forme *M. macrorhizus* Pers. est très répandue. Quant au *M. paluster* K., il ne diffère de cette dernière que par ses folioles supérieures plus longues et habituellement entières. La présence d'une seule graine dans la gousse n'a rien de caractéristique et s'applique aussi bien au *M. macrorhizus*. Nous n'avons pu trouver de différences saillantes dans les nombreux échantillons que nous avons examinés.

TRIFOLIUM AUREUM Poll.

Loc. nouv. : bois de Villebertin, Vulaines, Rigny-le-Ferron ; Vendevre, Brienne, Eclance, bois du Beauregard pr. Maisons ; forêt d'Orient ; plaine de Foolz ; forêt de Chaource.

TRIFOLIUM MINUS Relhan.

Syn. *Trifolium procumbens*, Cat. Briard, p. 83.

TRIFOLIUM MICRANTHUM Viv.

Syn. *Trifolium filiforme*, Cat. Briard, p. 83.

Loc. nouv. : Vulaines, Villechétif à l'entrée du marais. Très rare.

TRIFOLIUM MONTANUM L.

Loc. nouv. : bois de Devois aux Riceys, Gyé, Mussy, Cunfin (forêt Lambert) ; Voigny, Colombé-le-Sec (en Pissevin) (abbé Simon).

TRIFOLIUM STRIATUM L.

Loc. nouv. : Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont), Montgueux, Courtioux.

TRIFOLIUM ARVENSE L.

Var. : *Brittingeri* (Weitenw.), Brienne, etc. ; *agrestinum* Jord., Ville-sur-Terre, etc.

Les types créés par Jordan sont rangés sous ces deux formes, à l'exception du *T. rubellum* Jord., qui appartient au *T. gracile* Thuillier. Il est vraisemblable qu'ils habitent pour la plupart nos champs sablonneux. Le *T. arvense* manque dans le canton de Méry-sur-Seine et probablement dans une grande partie de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube.

TRIFOLIUM INCARNATUM L.

La var. à fleurs blanchâtres (*T. Molinerii* Balb.) a été rencontrée à Vulaines où elle n'est certainement pas spontanée.

TRIFOLIUM PRATENSE L.

Var. à fleurs blanches, Méry-sur-Seine, Ville-sur-Terre.

TRIFOLIUM RUBENS L.

Loc. nouv. : Éclance, Jaucourt (abbé Simon); Ricey-Bas, Plaines, Mussy, Gyé, Neuville-sur-Seine, bois de Vaux.

TRIFOLIUM MEDIUM L.

Très abondant dans toute la région jurassique : à Neuville-sur-Seine on trouve une forme à folioles très allongées. « *A Bar-sur-Aube eundo ad sacellum in ascensu montis* » Pourret.

TRIFOLIUM OCHROLEUCUM L.

Loc. nouv. : Brevonnes, Bouilly, plaine de Foolz, Brienne, Plaines, bois de Devois ; abonde dans la vallée de l'Armance avec le *T. parisiense* Thuill. ; Chavanges (Hémet).

LOTUS CORNICULATUS L.

Var. *pedunculatus* Cav., Droupt-Ste-Marie.

LOTUS TENUIS Kit.

Var. *longicaulis* Martr. Donos, Méry-sur-Seine, Droupt-Ste-Marie.

TETRAGONOLOBUS SILIQUOSUS Roth.

Loc. nouv. : Plaine du Jars à Brienne (Bourguignat) ; Viélaines (Gardès).

ASTRAGALUS GLYCYPHYLLUS L.

Nombreuses localités nouvelles.

ASTRAGALUS CICER L.

Loc. nouv. : Pont-sur-Seine, Brienne pr. Basse-Fontaine, bois de Thouars, Avirey-Lingey ; Villadin (M. Fromont) ; dans une pelouse à Rigny-le-Ferron où il est naturalisé.

GALEGA OFFICINALIS L.

Naturalisé : autour du parc de Brienne ; Montmorency (Hémet).

COLUTEA ARBORESCENS L.

N'est que naturalisé dans le département de l'Aube.

VICIA SATIVA L.

Var. *torulosa* Rouy, Méry-sur-Seine, Vendeuvre, Ville-sur-Terre, etc.

VICIA ANGUSTIFOLIA Reichdt.

Var. : *Bobartii* Koch. assez commune ; *uncinata* R. et F., Pont-sur-Seine ; *segetalis* Koch. ; *Forsteri* Jord., Méry-sur-Seine.

VICIA LUTEA L.

Loc. nouv. : Rouilly-St-Loup, Brevonnes, Mesnil-St-Père, Montiéramey.

VICIA TENUIFOLIA Roth.

Syn. *Cracca tenuifolia*, Cat. Briard, p. 87.

Commun dans les moissons depuis quelques années seulement et confondu jusqu'ici avec le *Vicia Cracca* qui s'en distingue facilement.

VICIA VARIA Host.

Loc. nouv. : Rouilly-St-Loup, Brevonnes, Montiéramey, Ville-sur-Terre.

VICIA GRACILIS Loisel.

Syn. *Ervum gracile*, Cat. Briard, p. 87.

Loc. nouv. : Riceys, Rigny-le-Ferron; Éclance, Voigny (abbé Simon); Mathaux (Berge); Ville-sur-Terre; Vouarces, Marne (Devauversin).

Var. *major* Rouy (*Vicia Tenoreana* Mart. Donos), Rumilly-les-Vaudes (Ant. le Grand).

VICIA ERVILIA Willd.

Syn. *Ervilia sativa*, Cat. Briard, p. 87.

Loc. nouv. : Allibaudières, abondant à Premierfait dans les avoines, Vulaines, St-Benoît-sur-Vanne.

LATHYRUS NISSOLIA L.

Loc. nouv. : Lusigny, Brevonnes (abbé Simon); Vulaines, abondant aux Loges-Margueron; Marolles-sous-Lignières, Courtaout. Doit se trouver dans toute la zone qui va des Croûtes à l'étang de Lahore.

LATHYRUS SILVESTRIS L.

Var. : *angustifolius* Reich., et *intermedius* Lamotte, assez communes dans les bois, sauf dans l'arrondissement d'Arcis où le *L. silvestris* paraît manquer ou être très rare.

LATHYRUS LATIFOLIUS L.

Est à peine naturalisé à Droupt-St-Basle où il a été observé ainsi qu'à Villacerf, à Troyes, à Ricey-Haut et à Villadin.

LATHYRUS PALUSTER L.

Var. : *latifolius* Lambertye, forme la plus fréquente; *lineari-folius* Ser., Villechétif, Rigny-le-Ferron, Boulages.

Loc. nouv. : Méry-sur-Seine, Bréviandes, Mousse, Marnay, bois des Grandes-Aulnes pr. la Saulsotte; le Mériot (M. Jeanpert); Vulaines où il est abondant ainsi que dans toute la vallée de la Vanne.

LATHYRUS MACRORHIZUS Wimm.

Var. *tenuifolius* D. C., bois de Devois aux Riceys.

LATHYRUS ANGULATUS L.

Loc. nouv. : Champs à gauche de la route de Courtaout aux Croûtes où il paraît bien spontané.

ONOBRYCHIS VICIFOLIA Scop.

Syn. *Onobrychis sativa*, Cat. Briard, p. 91.

Var. à fleurs blanches à Charny; var. *collina* St-Lager, coteaux secs à Neuville-sur-Seine, Mussy, les Riceys.

CORONILLA EMERUS L.

Se trouve toujours à la côte des Boyons au-dessus de Jaucourt, où nous l'avons constaté avec M. l'abbé Simon.

CORONILLA MINIMA L.

Abondant dans la région jurassique: Montier-en-l'Isle, Verpillières (abbé Simon); Ricey-Bas, Neuville-sur-Seine, etc. En dehors: Villadin (M. Fromont), Pouy, Creney, etc.

ORNITHOPUS PERPUSILLUS L.

Loc. nouv.: Courtaout, le long d'un chemin raviné; Marolles-sous-Lignières, pr. la carrière.

Plantes constatées seulement à l'état adventif: *Trifolium resupinatum* L., près du cimetière de Troyes (M. Ployé); *Trifolium hybridum* L., Méry-sur-Seine, Rigny-le-Ferron, vallée de l'Armanche; *Dorycnium suffruticosum* Vill., dans une pelouse à Rigny-le-Ferron; *Vicia serratifolia* Jacq., sur la voie ferrée à Arcis-sur-Aube; *Vicia villosa* Roth., à Vulaines; *Lathyrus sphaericus* L., dans une boulinière à Villadin; *Ornithopus compressus* L., parc de Gyé-sur-Seine; *Melilotus indicus* All., dans un champ à Méry-sur-Seine.

Rosacées.

PRUNUS CERASIFERA Ehrh.

Le *P. cerasifera* de l'herbier Des Étangs appartient à l'une des nombreuses formes du *P. insititia*; il doit être rayé de notre flore. Le *P. cerasifera* n'est pas spontané en Europe; toutes les fois qu'il a été constaté, ce n'était que par suite de naturalisations. Les pépiniéristes le cultivent en grand, sous le nom de *Mirobolan*, en vue de faire des sujets pour la greffe des variétés horticoles de Pruniers. Il a pour synonyme le *Prunus divaricata* Ledeb., du Caucase et de Perse, qui passe pour avoir donné naissance à la *Mirabelle*.

PRUNUS INSITITIA L.

Très répandu en variétés nombreuses et des plus polymorphes dans les haies de la Champagne et dans les buissons ou les bois autour des villages, nous ne le croyons que bien rarement, sinon jamais, spontané chez nous. Ses fruits, assez appréciés chez certaines variétés, sont bien connus sous le nom de *Prunes à cochon*. A Châtres on cultive sous le nom de *Ballates* une variété de *Prunus insititia* qui ne mûrit ses fruits qu'à la fin de la saison (fin de septembre, commencement d'octobre). Est-ce le *Prunus Ballota* Lamotte, de l'Allier et du Puy-de-Dôme?

Le *Prunus insititia* de la Champagne demanderait une étude monographique dans le genre de celles qui ont été ébauchées par Clavaud pour la Gironde, Jordan et Fourreau pour le Rhône, Lamotte pour l'Auvergne.

Un prunier de ce groupe qui croît à Méry, dans les bois, est tout à fait comparable au *Prunus silvatica* Desvieux, dont nous avons vu des échantillons authentiques.

PRUNUS SPINOSA L.

Arbrisseau très variable, dont nous avons remarqué plusieurs formes. Les mieux caractérisées sont : *Prunus oviformis* Jord., à fruit ovoïde, abondant autour de Méry, à Arcis, à Ville-sur-Terre, à la Villeneuve-au-Chêne ; *Prunus densiflora* Jord. à fleurs très nombreuses et rapprochées.

Le *Prunus Desvieuxii* Bor., dont nous avons vu le type dans l'herbier Boreau, n'est, pour nous, qu'une forme assez répandue du *P. spinosa*, à feuilles longuement atténuées à la base, plus allongées que d'habitude et très glabres.

Il est impossible de séparer le *P. fruticans* Weihe du Prunellier. C'est une forme luxuriante, glabrescente, moins épineuse, à fruits un peu plus gros, qui se rencontre dans les lieux humides, à sol gras et riche, au bord des fossés.

Dans le *P. spinosa* l'époque de floraison est très variable. Les fleurs naissent avec les feuilles (var. *floribus coetaneis*) ou bien elles se développent après (var. *serotina* auct.). Weihe indique, parmi les caractères de son *P. fruticans*, l'apparition des fleurs en même temps que celle des feuilles.

PRUNUS MAHALEB L.

Quoique commun, le Prunier de Ste-Lucie ne doit être spontané que dans un très petit nombre de localités. Il est fréquemment

planté pour former des haies; il est désigné quelquefois sous le nom de *Nerprun*.

RUBUS IDÆUS L.

N'est pas rare dans la plupart des grands bois: le Beauregard pr. Ville-sur-Terre; Jeugny; Villenauxe, etc. Paraît manquer dans l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube.

RUBUS SUBERECTUS Anders.

Bords des champs à Ville-sur-Terre où il est abondant.

RUBUS ULMIFOLIUS Schott.

Syn. *Rubus discolor* p. p., Cat. Briard, p. 96.

Forme: *Rubus rusticanus* Merc. Boulay!. Bois du Mériot, La Villeneuve-au-Chêne.

RUBUS HEDYCARPUS Focke.

Syn. *Rubus discolor* p. p., Cat. Briard, p. 96.

Subsp: *Rubus cuspidifer* Muell. et Lef., Boulay!: Méry-sur-Seine, Boulages, commun dans les haies de villages.

RUBUS TOMENTOSUS Borck.

Var. *canescens* Wirtg.; var. *genuinus* Godr., bois du Beauregard pr. Maisons.

RUBUS COLLINUS D. C.

N'existe pas dans l'Aube. Sous ce nom on trouve dans l'herbier Des Étangs un échantillon de *R. tomentosus* et une ronce du groupe des *Discolores* absolument indéterminable.

RUBUS WAHLBERGII Arrh.

L'herbier des Étangs renferme sous ce nom des échantillons, les uns tout à fait insuffisants pour être déterminés, les autres appartenant au groupe du *Rubus ulmifolius*.

Hybrides.

RUBUS ULMIFOLIUS × **TOMENTOSUS** Boulay?, Jaucourt. « *L'influence du R. tomentosus ne me paraît pas douteuse, l'autre parent à voir sur place* », Boulay in litt.

RUBUS DEGENER Genevier; Corbière!. Forme très voisine du *R. conglomeratus* Boul. et Let., hybride de *R. cæsius* et d'une autre espèce indéterminée. Bois de La Chapelle pr. Marolles-sous-Lignières.

SPIRÆA HYPERICIFOLIA L.

Naturalisé à Bourguignons (J. Ray). D'après M. Fliche (Mathieu, Flore forestière, 4^e éd. 1897, p. 146), c'est au type de l'espèce que doit être rapportée la plante française.

SPIRÆA ULMARIA L.

Var. *denudata* (*S. denudata* (Hayne), à feuilles concolores, presque aussi commune que le type à feuilles blanches à la face inférieure.

SPIRÆA FILIPENDULA L.

Loc. nouv. : St-Mards-en-Othe (M. E. Noël, 1886). Très rare dans l'Aube : n'est indiqué ni dans le Sénonais, ni dans la Marne, mais existe non loin de nos limites près de Chaumont dans la Haute-Marne.

FRAGARIA ELATIOR Ehrh.

Syn. *Fragaria magna*, Cat. Briard, p. 94.

Loc. nouv. : Vulaines, Villenauxe, Ricey-Bas, bois de Thouan; Courcelles pr. Clérey (Ant. le Grand).

FRAGARIA COLLINA Ehrh.

Loc. nouv. : Très abondant à Essoyes, les Écharmilles, aux Riceys, Vulaines, Rigny-le-Ferron; Jaucourt, Éclance (abbé Guyot). Des Étangs, en 1841 (Notes sur quelques plantes observées dans le département de l'Aube, p. 106), le signalait déjà comme assez commun sur les montagnes calcaires de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine. Son fruit serait connu sous le nom de *Blosse* à Macey, de *Maillet* à Pont-sur-Seine et à Provins, de *Matelot* à Arsonval (Des Étangs, Liste des noms populaires des plantes de l'Aube, 1846, p. 101).

POTENTILLA RECTA L.

D'après Briard (Flore crypt., p. 8), cette plante serait complètement naturalisée dans la propriété de M. G. Cazelles, à Ste-Savine.

POTENTILLA ARGENTEA L.

Pas très rare dans les bois sablonneux du département, sous diverses formes :

Var. : *vulgaris* Lehm., assez répandue ; *grandiceps* Zimmet., à Villenauxe et dans la Marne, à Baye ; *argentata* Jord., à Soulaines et dans Seine-et-Marne, à Cutrel pr. Donnemarie ; *impolita* Nestl. (*P. incanescens* Opiz), Éclance, la Ville-au-Bois-les-Soulaines, forêt de Soulaines, champs de Boulin près Valdreux. En Seine-et-Marne, forêt de Sourdun (chemin de Blunay).

Une autre forme très distincte et très remarquable a été signalée à deux reprises différentes : par Des Étangs, qui la rapportait au *P. argentea* var. *dentata* D. C. (Bull. de la Soc. Bot. de France, 1876, p. 207), puis par M. Ant. Le Grand, sous le nom de *P. argentea* L.?? M. Siegfried, à qui nous avons communiqué un des échantillons de Des Étangs, l'a dénommé *Potentilla argentea* var. *latiuscula* Blocki. M. Blocki n'a pas décrit cette belle variété, remarquable par ses tiges droites, ses feuilles grisâtres peu argentées comme dans les formes du *P. collina*, larges et profondément dentées. On l'a récoltée à Villenauxe, dans les bois sablonneux de la vallée de la Nesle (Des Étangs (1839), Ant. Le Grand (1857), à Vosnon, à Rigny-le-Ferron.

POTENTILLA PROCUMBENS Sibth.

La plante qui figure sous ce nom dans les *Plantes vasculaires de l'arrondissement de Vitry-le-François* de M. Bazot, p. 86, comme récoltée à Montangon (Aube) par M. Thiébaud, doit être rapportée au *P. Tormentilla* Neck. (teste Mürbeck !).

POTENTILLA ANSERINA L.

La var. à feuilles argentées sur les deux faces (*concolor* Wallr.) recherche les lieux humides, les marais : Droupt-Ste-Marie, Bouloges, Nogent-sur-Seine, etc.

POTENTILLA SUPINA L.

Loc. nouv. : Mesnil-St-Père, fossé qui longe la route en aval du village.

ROSA CANINA L. (sensu amplo).

Renferme les formes suivantes qui ont été rencontrées dans le département de l'Aube :

A. *Nudæ* Déséglise.

R. lutetiana Lém., assez commun (inclus *R. glaucescens* Desv. et *nitens* Desv.).

R. fallens Déséglise, Colombé-le-Sec, Bar-sur-Aube.

R. sphærica Gren., Droupt-St-Basle, Fuligny.

B. *Biserratæ* Crépin.

R. villosiuscula Ripart, département de l'Aube (Rouy).

R. dumalis Bechst., très commun.

R. cladoleia Ripart, Méry-sur-Seine.

C. *Hispidæ* Déséglise p. p.

R. andegavensis Bast., assez commun.

R. agraria Rip., Pont-sur-Seine.

D. *Pubescentes* Crépin. (Déséglise p. p.).

R. oxyphyloides Rouy in herb., Méry-sur-Seine (prés Godin).

R. dumetorum Thuil., assez commun.

R. urbica Lém., Méry-sur-Seine, etc.

R. hemitricha Ripart, Méry-sur-Seine, etc.

R. trichoneura Ripart, Méry-sur-Seine, etc.

R. pseudo-parisiensis R. et C. (ut varietas), Châtres.

C'est aussi à des variations de cette série qu'appartiennent les : *Rosa flexuosa*, Cat. Briard, p. 98, du pré Dillon ; *R. frutetorum*, id. p. 97, de St-Parres-les-Tertres ; *R. obtusifolia*, id. p. 97, de Méry-sur-Seine, tous déterminés d'une manière inexacte.

Il faut encore rattacher au *Rosa canina*, pris dans sa plus large extension, les deux roses suivantes :

R. scabrata Crépin, à nervures secondaires plus ou moins glanduleuses, à pédicelles lisses, assez largement représenté dans l'Aube, surtout aux environs de Méry.

R. Blondæana Ripart, à nervures du *R. scabrata*, mais à pédicelles plus ou moins hispides-glanduleux : Droupt-St-Basle, Marolles-sous-Lignièrès, bord du canal de Bourgogne entre Flogny (Yonne) et l'écluse de Charrey (Aube).

ROSA OBTUSIFOLIA Desv.

Des échantillons récoltés par des Étangs au pré Dillon s'y rapportent peut-être, mais ils sont en trop mauvais état pour être déterminés avec certitude.

ROSA TOMENTELLA Lem.

Troyes, Droupt-St-Basle, Vallant.

ROSA AGRESTIS Savi.

Plus connu sous le nom de *R. sepium* Thuil., qui est postérieur ; il est abondant dans tout le département. Les principales variétés observées sont :

R. arvatica Puget, Couvignon.

R. virgultorum Ripart, friches de Fontaine pr. Bar-sur-Aube, Ste-Germaine.

ROSA RUBIGINOSA L.

Commun, surtout dans la région crayeuse. Les variations suivantes se trouvent de ci de là :

R. comosa Ripart, Val-Folet (Riceys), Grange-l'Évêque, Droupt-St-Basle, etc.

R. umbellata Lém., commun.

R. echinocarpa Ripart, Droupt-St-Basle.

R. pimpinelloides Auct. (ex Crépin in litt.), syn *R. rotundifolia* Rouy, p. p., Droupt-St-Basle, très rare.

ROSA MICRANTHA Sm.

Peu répandu : bords de la Seine aux Tauxelles ; dans une haie entre le Petit-Morvilliers et la Ville-aux-Bois-les-Soulaines (Des Étangs).

Var. : *R. septicola* Déséglise, Droupt-St-Basle ; *R. diminuta* Boreau, Bar-sur-Aube, bords du chemin de Fontaines.

ROSA TOMENTOSA Smith.

Assez rare. Nous avons trouvé les variations suivantes :

R. cinerascens Dumt., Droupt-St-Basle, Auxon, Pont-sur-Seine, Rigny-le-Ferron ; Bar-sur-Aube (sub. *R. collina*, Cat. Briard, p. 97), etc. C'est au *R. cinerascens* qu'il faut rapporter le *R. pelita* Ripart indiqué à Droupt-St-Basle.

R. cuspidatoides Crépin, Droupt-St-Basle, Gérosdot.

Dans cette dernière localité on trouve une forme à pédoncules poilus non glanduleux : *R. floccida* Déséglise.

ROSA CINNAMOMEA L.

Variété à fleurs stériles (*R. fecundissima* Moench), naturalisée dans quelques haies à Méry-sur-Seine où elle se maintient ; Dival aux bords de la Nesle.

ROSA PIMPINELLIFOLIA L.

Abondant sur la craie. La variation à pédicelles hispides-glanduleux, la plus répandue, constitue le *R. spinosissima* L.; celle à folioles doublement dentées, légèrement glanduleuses à la face inférieure (*R. Ripartii* Déséglise) est très rare: Montgueux, graviers de St-Martin-ès-Vignes, Petites-Chapelles.

ROSA ARVENSIS Huds.

Manque à peu près totalement sur la craie; commun ailleurs.

Une variété à pédoncules glabres a été recueillie dans la plaine d'Amance (*R. erronea* Ripart).

Hybride.

× ROSA CAVINIACENSIS Ozanon.

Hybride des *R. pimpinellifolia* et *agrestis*, chemin de Troyes à la Grange-l'Évêque, sur la colline de Montgueux (Des Étangs, juin 1841 et sept. 1874).

Nous n'avons pas encore vu dans le département de l'Aube le *R. stylosa* Desv., qui existe sous plusieurs formes aux environs de Provins (Cf. Bouteiller, Notes sur quelques Roses croissant aux env. de Provins, in Bull. Soc. Bot. de France, 1881, p. 236; Malinvaud, Un bouquet de Roses des environs de Provins, Assoc. franç. pour l'Avanc. des Sciences, 1889).

Le *R. gallica* L. a été observé à Méry-sur-Seine, sorti des pépinières de M. Guerrapain délaissées depuis 1814.

AGRIMONIA EUPATORIA L.

Var. *sepium* de Brébisson, Gyé-sur-Seine.

AGRIMONIA ODORATA Mill.

Assez répandu dans la région argileuse. Abondant dans la forêt d'Orient, Brevounes, Rouilly-St-Loup, Gérosdot (haies du village); bois de la Borde pr. Éclauce (abbé Simon); forêt d'Aumont près la tuilerie de Montchevreuil, etc.; forêt de Sourdon, non loin des limites du département de l'Aube (M. Jeanpert).

POTERIUM MURICATUM Spach.

Abondant dans les champs de sainfoin: Méry-sur-Seine, environs d'Arcis-sur-Aube, etc.

POTERIUM DICTYOCARPUM Spach.

S.-var. *hirsutum* R. et C. (*Poterium guestphalicum* Bœnng.), prairies sèches à Méry-sur-Seine, Pont-sur-Seine, Vulaines, etc.

SANGUISORBA OFFICINALIS L.

Très abondant dans les prairies humides du canton de Méry.

On pourra peut-être trouver dans la forêt du Der, dans la région de Lahore, l'*Alchemilla vulgaris* L. dont une forme (*A. pratensis* Schm., ex Buser in litt.) croît aux environs de Baye (Marne).

MESPILUS GERMANICA L.

Assez commun dans la forêt d'Othe: bois de Dilot pr. Bérulles, etc.

CRATÆGUS OXYACANTHA L.

Plus rare que le *C. monogyna* Jacq., manque à peu près dans l'arrondissement d'Arcis. Pourret l'a récolté à Brienne. A la Loge-aux-Chèvres et à St-Phal, il est mêlé au *C. monogyna*.

× MESPILUS LOBATA Poiret.

Hybride de *Cratægus Oxycantha* et de *Mespilus germanica*. Un gros pied à Méry-sur-Seine, dans une haie.

PIRUS COMMUNIS L.

Assez répandu, sous les deux formes *Pirus Piraster* Boreau et *Achras* Boreau, dans les forêts du département.

PIRUS CORDATA Dev.

La plante du bois de Thouan est le *Pirus Achras*. Le *Pirus cordata* vrai ne croît en France que dans l'ouest, de la Bretagne et de l'Anjou à la Gascogne; on ne le retrouve ensuite qu'en Perse. C'est un des végétaux dont la dispersion est le plus remarquable (Fliche, Note sur le *Pirus cordata* Desvaux, in Bull. Soc. Bot. de France, 1900, p. 107).

PIRUS SALVIFOLIA D. C.

N'est nulle part spontané; il est fréquemment cultivé comme arbre à cidre, dans la région de la forêt d'Orient (Maurepaire, Gérosdot, etc.). On le connaît sous le nom de *Saussinet*.

PIRUS MALUS L.

N'est pas spontané ; se rencontre dans les bois autour des villages.

PIRUS ACERBA D. C.

Assez commun dans les grands bois, dans les haies.

SORBUS DOMESTICA L.

On le rencontre assez fréquemment avec toutes les apparences de la spontanéité : forêts d'Orient, de Cunfin, d'Othe ; bois du jurassique : Jaucourt, Gyé, Celles, etc. On en voit de forts pieds autour de quelques villages, à Fouchères, à Ville-sur-Terre ; d'ailleurs la forme du fruit et son coloris (piriforme, vert lavé de rose) correspondent à ceux du type sauvage. A Eaux-Puiseaux, à Maraye-en-Othe, le fruit est gris et presque rond, caractères qu'on a attribués à la plante cultivée, et qui se retrouvent assez fréquemment dans l'ouest de la France.

SORBUS SCANDICA Fr.

Le Sorbier indiqué dans les bois, entre Couvignon et Proverville, est le *S. fennica* Fr. (*S. hybrida* L.), fréquemment planté comme arbre d'ornement.

SORBUS ARIA Crantz.

Abondant sous de nombreuses formes dans toute la région jurassique ; rare en dehors : Pont-sur-Seine, Rigny-le Ferron, Le Mériot (M. Jeanpert). Les variations tirées de la forme des feuilles : *obtusata*, *longifolia*, *acutifolia* Gren. se rencontrent souvent sur le même sujet.

SORBUS LATIFOLIA Pers.

La localité de Belroy doit être rayée ; il y existe bien, mais planté. Par contre, il se trouve à l'état spontané dans le bois de Chauffour, pr. Rigny-le-Ferron, et près du Mériot, sur les bords de la route de Provins (M. Jeanpert).

Il se rencontre aussi en dehors de nos limites, dans le département de l'Yonne et dans le département de Seine-et-Marne : forêt de Sourdun). Dans la Marne, il ne paraît pas se trouver en dehors des plantations.

× *SORBUS ARIA-TORMINALIS* (Garcke) Fliche.

Syn. *Sorbus latifolia* Auct.

Hybride des *S. Aria* et *torminalis*, souvent confondu avec le *S. latifolia* qui pourrait bien, comme le supposait Spach, n'être qu'une forme remarquable de *S. Aria* : Rigny-le-Ferron, où il en existe un pied énorme, présentant 1^m60 de circonférence à 1 mètre du sol, et près de 15 mètres de hauteur (Brulon de Valmont); un gros pied à Pont-sur-Seine, lieu dit Bourriquet (H. Bertin et H. Fraye); bois de Mores (Des Étangs). Marne : Vert-la-Gravelle, bois de Toulon (Devauversin).

M. Guffroy a indiqué un caractère anatomique qui permet de déterminer la part prise par le *S. torminalis* dans les hybrides provenant des croisements du *S. Aria* avec cette espèce. Le faisceau du pétiole est en forme de V plus ou moins ouvert dans le *S. Aria*; il est en forme d'U dans le *S. torminalis* et dans les hybrides. (Bull. Soc. Bot. de France, 1898, p. 341).

? × *SORBUS OBTUSATA* Spach (sub *Cratægus*).

Cette espèce, d'origine incertaine, inconnue en dehors des plantations, a été récoltée à Proverville dans un jardin et à Bar-sur-Aube dans une pépinière, par Des Étangs; elle existe aussi à Rigny-le-Ferron dans le parc du château Dulong. Spach dit que par ses fleurs et ses fruits le *S. obtusata* se rapproche plus du *S. latifolia* que de toute autre espèce. Les feuilles sont légèrement concaves et tout à fait arrondies au sommet, couvertes à la face inférieure d'un tomentum gris. Decaisne l'a rattaché à la variété *obtusifolia* de son *Aria nivea* Host., ce qui nous semble erroné. Plus récemment, M. Hedlund (Monographie der Gatung Sorbus, 1901, p. 92) y voit un produit de croisement des *S. Aria* et *latifolia*.

AMELANCHIER VULGARIS Mœnch.

La plante indiquée dans les bois entre Fuligny et Lévigny est l'*A. canadensis* Méd. de l'Amérique du Nord, sorti de jardins. On la rencontre dans les mêmes conditions à Rigny-le-Ferron.

Onagracées.*EPILOBIUM SPICATUM* L.

Loc. nouv. : bois pr. l'étang de l'Embranchois (forêt d'Aumont); talus de la voie ferrée entre Montiéramey et la Villeneuve-au-Chêne; Cunfin; Villadin (M. Bonnin); Pâlis (M. Laury).

EPILOBIUM DODONÆI Vill.

Syn. *Epilobium rosmarinifolium*, Cat. Briard, p. 103.

Naturalisé sur le ballast de la voie ferrée entre le chemin de fer et la rivière d'Aube, où nous l'avons encore aperçu en 1900. Des Étangs l'y a signalé en 1867.

EPILOBIUM OBSCURUM Roth.

Syn. *Epilobium virgatum*, Cat. Briard, p. 102.

Loc. nouv. : Pré Dillon ; Bérulles ; abondant aux bords de l'étang de l'Erolle pr. Gérosdot.

EPILOBIUM PALUSTRE L.

Loc. nouv. : très abondant dans les tourbières de la vallée de la Vanne ; St-Benoît, Vulaines ; Flacy (Yonne) ; Boulages (Devauversin).

EPILOBIUM ROSEUM Schreb.

Loc. nouv., Ricey-Bas.

EPILOBIUM COLLINUM Gmel.

Le long d'un mur à Rigny-le-Ferron, L' *E. collinum* Gmel. n'est vraisemblablement qu'une sous-espèce de l'*E. montanum* L.

EPILOBIUM PARVIFLORUM Schreb.

Var. *intermedium* Mérat, la Moline pr. Troyes ; *subglabrum* Koch, étang de la plaine d'Amance ; *tomentosum* Ant. le Grand, St-Julien. M. Ant. le Grand caractérise cette plante de la façon suivante : « Tiges simples, courtes, de 20 à 30 centimètres de hauteur, à feuilles très rapprochées, très fortement tomenteuses, blanchâtres, fleurs petites » (Ant. le Grand, 4^{me} Notice sur quelques plantes critiques ou peu connues de France, p. 67, 1899).

ONOTHERA BIENNIS L.

Loc. nouv. : Arsonval, garenne de l'Evêché (abbé Simon) ; Chaource.

CIRCÆA LUTETIANA L.

Pourret l'a déjà signalé à Brienne ; il manque dans le canton de Méry.

CIRCEA INTERMEDIA Ehr.

Bourguignat avait signalé cette plante dans la forêt d'Orient où elle n'a jamais été revue. Elle a été récoltée depuis dans la forêt du Der, sur les bords de l'étang de Lahore. La présence du *C. intermedia* dans l'Aube constitue un fait des plus intéressants; elle n'a été constatée ni dans la Marne, ni dans la Haute-Marne, mais sur quelques points seulement du département de la Côte-d'Or, de l'Yonne, dans la région du Mervan.

Haloragacées.**MYRIOPHYLLUM SPICATUM L.**

Commun dans le canton de Méry; Arcis-sur-Aube; la Laigne aux Riceys (Ant. le Grand).

MYRIOPHYLLUM ALTERNIFLORUM D. C.

Indiqué par M. H. Laroque (Ind. de la Fl. de Provins, p. 186) dans les mares entre le Mériot et Melz, dans la Seine entre le Port-Montain et Nogent. Nous ne l'avons pas vu de ces localités qui nous semblent douteuses.

TRAPA NATANS L.

Abondant dans la plupart des étangs de la forêt d'Orient: l'Erolle, Abondance, St-Victor, les Félardes, Auzon, Rossignol, la Morge-du-Mesnil, etc.; étang de l'Embranchois (forêt d'Aumont), du Perchois pr. St-Phal.

Dans certains de ces étangs, où il a été introduit, il n'est que naturalisé.

Hippuracées.**HIPPURIS VULGARIS L.**

Var. *fluviatilis* R. et C., dans le canal à Méry-s-Seine, Saint-Oulph, Droupt-Ste-Marie, etc.

Callitrichacées.**CALLITRICHE HAMULATA Kütz.**

Loc. nouv., Proverville (abbé Simon).

Lythracées.

LYTHRUM SALICARIA L.

Var. *alternifolium* Lorey, Méry-s-Seine.

LYTHRUM HYSSOPIFOLIUM L.

Abondant dans les terrains argileux, rare sur la craie : Méry-sur-Seine, Droupt-St-Basle, etc. ; assez commun autour de Chavanges (L. Hémet).

Cératophyllacées.

CERATOPHYLLUM SUBMERSUM L.

Indiqué par M. Laroque entre Bray-sur-Seine et Nogent.

Paronychiacées.

HERNIARIA HIRSUTA L.

Loc. nouv. : Montpothier (Ant. le Grand), Villadin (M. Fromont) ; Vulaines, Rigny-le-Ferron ; Chaource ; Fuligny ; Eclance (abbé Simon). Partout entre le Port-Mortain et Nogent (M. Laroque).

SCLERANTHUS ANNUUS L.

Le *Scleranthus biennis* Reuter ne peut en être distingué. Voici ce qu'en disait Grenier dans une lettre adressée à Loret. « Je n'ai pu trouver aucune différence entre les *S. annuus* et *biennis* ; cela prouve que la plante vit deux ans et qu'elle peut fructifier dès la première année ». Nous l'avons récolté aux Vigneaux, à Rigny-le-Ferron ; Des Étangs l'avait déjà vu à la Côte-St-Martin pr. Montiéramey.

Crassulacées.

SEDUM TELEPHIUM L.

Var. *confertum* Boreau, assez répandue autour de Méry-s-Seine.

SEDUM REFLEXUM.

Loc. nouv. : vignes de Croncels et de Rosières pr. Troyes; St-Germain (M. Gardès); forêt d'Othe (abbé d'Antessant), sur les murs de Sommevoire (Hte-Marne). Beaucoup plus rare que le *S. elegans* Lej.

SEDUM ELEGANS Lej.

Loc. nouv. : Montpothier (Ant. le Grand), Villenauxe; Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont); Montier-en-l'Isle, friches de la Place-d'Honneur (abbé Simon). Nous ne l'avons vu qu'avec des feuilles vertes (*S. aureum* Wirtg.).

SEDUM ACRE L.

Var. *spirale* R. et C., abondante dans les lieux arides. Forme presque insignifiante.

SEDUM MITE Gilib.

Syn. *Sedum boloniense*, Cat. Briard, p. 108.

Loc. nouv. : Jaucourt, Tauxelles à Troyes, Gyé-sur-Seine, Courteron, etc.

SEDUM HIRSUTUM All.

Indiqué « çà et là sur la craie entre la Croix-de-Fer et le Mériot » par M. Laroque : localité plus que douteuse. Le *S. hirsutum* a été récolté à la Celle-sous-Chantemerle (Marne), par M. l'abbé Briquet.

SEDUM CEPÆA L.

Loc. nouv., abondant dans une haie à droite de la route en allant de la gare de Courtaout au village.

SEDUM RUBENS L.

Loc. nouv. : Villenauxe, Courtioux; Vulaines, Fontvannes; Rigny-le-Ferron (de St-Thibault); Villadin (Bonnin); Brienne (Chapellier); abondant à Éclance (abbé Simon).

Ribésacées.**RIBES GROSSULARIA** L.

Syn. *Ribes Uva-crispa*, Cat. Briard, p. 109.

Var. : *glanduloso-setosum* Koch, ne semble pas spontanée.

RIBES RUBRUM L. sensu amplo.

Assez répandu dans les bois humides de la vallée de la Seine, sous deux formes qui croissent ensemble : *Ribes silvestre* M. et Koch et *hortense* Hedlund (Hedlund, Om Ribes rubrum L. 1901, p. 92; de Janczewski, Sur la plural. Groseill. in Comp. Rend. Acad. des Sciences, 1900, p. 588).

Les *Ribes silvestre* et *hortense* (*R. domesticum* Jancz.) se distinguent, entre autres caractères, par les fleurs à réceptacle rougeâtre dans le premier, vert jaunâtre dans le second.

RIBES ALPINUM L.

La localité du bois de Fouretière doit être supprimée; elle appartient à la Haute-Marne. Le *R. alpinum* est fréquemment cultivé.

Saxifragacées.

SAXIFRAGA GRANULATA L.

Loc. nouv. : Eclance, Montier-en-l'Isle (Place d'Honneur) (abbé Simon). Très rare dans le département.

CHRYSOSPLENIUM ALTERNIFOLIUM L.

Loc. nouv., bords de la Nesle au-dessus du Moulin des Roches pr. Villenauxe.

PARNASSIA PALUSTRIS L.

Loc. nouv. : Droupt-Ste-Marie (retrouvé), Boulages, Nozay; Maizières-la-Grande-Paroisse, La Saulsotte; Villemaur, Vulaines.

Ombellifères.

SANICULA EUROPÆA L.

Loc. nouv. : Villenauxe; Montgueux, Vulaines, Rigny-le-Ferron; La Chaise; Éclance, Voigny (abbé Simon); bois de Devois, aux Riceys.

LASERPITIUM LATIFOLIUM L.

Var. *asperum* Soy. Will. Loc. nouv. : Mussy, Courteron, etc.

ORLAYA GRANDIFLORA Hoffm.

Loc. nouv. : les Petites-Chapelles, Premierfait, abondant dans les vignes de Torcy-le-Grand, Allibaudières, Herbisse, Salon; Ricey-Bas, Avirey-Lingey; Voigny, entre Fravaux et Couvignon (abbé Simon).

OENANTHE PEUCEDANIFOLIA Poll.

Très rare dans l'Aube : Jeugny, Éclance, prairies du château de St-Victor (Soulaines).

OENANTHE SILAIFOLIA D. C. (ex Foucaud).

Syn. *Oenanthe peucedanifolia*, Cat. Briard, p. 115 (p. p.).

Commun. Cette plante a été longtemps confondue avec l'*Oenanthe peucedanifolia*, et c'est à M. Foucaud qu'on est redevable d'avoir attiré l'attention sur elle. D'après MM. Rouy et Camus, ce ne serait pas l'*Oenanthe silaifolia* D. C., qui n'appartient pas à la flore française, mais l'*OE. media* Gris. (non Boreau).

ÆTHUSA CYNAPIUM L.

Var. *domestica* Wall., *elatior* Döll et *agrestis* Wall.; cette dernière dans les champs après la moisson.

SESELI LIBANOTIS Koch.

Commun sur les coteaux jurassiques de l'arrondissement de Bar-sur-Seine; arrondissement de Bar-sur-Aube : Ste-Germaine, Voigny, Rouvres (abbé Simon); Villadin (M. Bonnin).

ANTHRISCUS VULGARIS Pers.

Commun.

ANTHRISCUS SILVESTRIS L.

Trouvé dans le canton de Méry, depuis l'impression du Cat. Briard : Mesgrigny, Boulages, Premierfait, etc.

BUPLEURUM ROTUNDIFOLIUM L.

Assez répandu dans toutes les parties du département.

BUPLEURUM TENUISSIMUM L.

Loc. nouv. : Rouilly-St-Loup, la Loge-aux-Chèvres.

SIUM LATIFOLIUM L.

Abondant dans les arrondissements d'Arcis et de Nogent.

BERULA ANGUSTIFOLIA Koch.

Paraît peu commun dans l'arrondissement d'Arcis.

PIMPINELLA MAGNA L.

Var. *rubra* Wallr., Jaucourt, Montier-en-l'Isle.

PIMPINELLA SAXIFRAGA L.

Var. *poteriifolia* Wallr., *rotundifolia* Beck et *dissecta* Beck; cette dernière assez rare.

PTYCHOTIS HETEROPHYLLA Koch.

Loc. nouv. : Montgueux, Les Grandes-Chapelles; Jaucourt (les Égrolies); Vulaines.

CARUM CARVI L.

Loc. nouv. : Jeugny, près de la gare; Cunfin, Essoyes, Courteron; Villadin (MM. Bonnin et Fromont); val d'Ardenne sur le bord du sentier qui va de Colombé-le-Sec à Lignol (abbé Simon). Cette ombellifère paraît assez répandue dans le canton des Riceys. (Ray et Guenin, Statistique).

SISON AMOMUM L.

Assez commun dans les terrains argileux, principalement dans les cantons de Soulaines, de Brienne, de Lusigny, de Vendeuvre.

PETROSELINUM SEGETUM Koch.

Loc. nouv. : Rosières; Isle-Aumont; St-Benoît-sur-Vanne, Vulaines, Rigny-le-Ferron; Villadin (M. Fromont); Montpothier, lieudit la Chambre-au-Loup.

HELOSCIADIUM REPENS Koch.

Loc. nouv. : Villechétif; Châtres, Etreilles; ruisseau de Bérulles; Bar-sur-Aube (abbé Simon). Indiqué au Mériot par M. Laroque.

TORDYLIUM MAXIMUM L.

Loc. nouv. : Rosières dans les haies à droite de la grande allée avant d'arriver au parc; Villenauxe près de la gare.

PASTINACA SATIVA L.

Var. *pratensis* Jord., commune.

HERACLEUM SPHONDYLIIUM L.

Var. : *æstivum* Jord. et *pratense* Jord., communes partout.

La var. *dissectum* Le Gall (*H. angustatum* Boreau) est beaucoup plus rare : Droupt-Ste-Marie.

PEUCEDANUM CARVIFOLIUM Vill.

Abondant dans la région jurassique et surtout dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube ; route de Mussy aux Riceys ; abondant à Moussey le long des chemins. La var. *autumnale* Hol. (var. *heterophyllum* Gr.) croît à Jaucourt avec le type.

PEUCEDANUM PALUSTRE Mœnch.

Briard, Fl. crypt., p. 8.

Considéré comme douteux dans le Cat. de Briard, le *P. palustre* avait été récolté à Villechétif par *Des Étangs* en 1839, puis par M. Ant. le Grand en 1858. Nous l'avons nous-mêmes recueilli en plusieurs endroits dans cette localité. Depuis on l'a retrouvé à Bréviandes (Briard) ; à Maizières-la-Grande-Paroisse, à Frécul dans le bois des Grandes-Aulnes ; à Boulages.

PEUCEDANUM GALLICUM Latour.

Bois de la Chapelle pr. Marolles-s-Lignièrès et pr. des bruyères avant d'arriver à l'étang.

PEUCEDANUM ALSATICUM L.

Loc. nouv. : Montgueux ; Villadin (M. Bonnin) ; Garenne de Vulaines ; Brienne pr. de Basse-Fontaine.

PEUCEDANUM CERVARIA L.

Abondant dans la région jurassique ; rare en dehors : Villenauxe, la Saulsotte ; Villadin (M. Fromont).

SELINUM CARVIFOLIUM L.

Loc. nouv. : Bois entre Fouchères et Rumilly-les-Vaudes ; abondant dans la vallée de la Vanne pr. Flacy (Yonne).

Nous avons trouvé cette année, près de Moussey, le *Falcaria Rivini* Host. Cette plante est-elle bien spontanée ou seulement adventive ?

Loranthacées.**VISCUM ALBUM L.**

Sur le chêne à Ricey-Bas ; à Rumilly-les-Vaudes, forêt d'Aumont (Bouquet de la Grye) ; Putmus pr. la gare de Gérosdot (*Quercus sessiliflora*) ; sur le *Quercus pedunculata* dans la forêt de Troyes (Aube) *sic!* (Cosson, Bull. Soc. bot. de France, 1863, p. 742). Certains botanistes ne croient pas à la présence du gui sur le chêne. Bubani était de ce nombre. Dans sa *Flora pyrenæa* (I. p. 30), il s'est exprimé à ce sujet dans les termes suivants : « Num *Stelin* proveniat in quercus specie etiam, uti ferunt Tournefort.... ego valde dubito ». Pour lui, ce serait peut-être le *Loranthus europæus* L. qui parasiterait les chênes. Mais comme le *L. europæus* n'a pas été signalé jusqu'à ce jour en France (sauf par erreur par M. Hoefler), cette *loranthacée* aurait été apportée de temps à autre, dans l'ouest de la France, par les oiseaux et même greffée jadis par les prêtres « usque ad huc Loranthum europæum non ferunt floræ gallicæ, unde mihi opinio exorta est, apparuisse interdum in parte occidentali Galliæ seminibus ab avibus aliunde evectis, ne dicam a sacerdotibus ingestis ».

On remarquera que Bubani, dans son culte effréné de la priorité en nomenclature, a remplacé *Viscum album* par *Stelin album*, à l'exemple de Théophraste, de Dioscoride et de Pline.

Quoi qu'il en soit, c'est bien le gui qui croît dans l'Aube, très rarement, il est vrai, sur le chêne.

Caprifoliacées.**ADOXA MOSCHATELLINA L.**

Loc. nouv. : Villenauxe, Frécul ; forêt d'Orient ; Brienne (Chappellier) ; Plaines.

Rubiacées.**RUBIA TINCTORUM L.**

Naturalisé à Droupt-Ste-Marie, à Premierfait dans les haies ; Villadin, St-Lupien (M. Fromont) ; Echemines (M. Laury).

GALIUM BOREALE L.

Loc. nouv. : pont de St-Parres, Arcis-sur-Aube (fruits scabres), Mousse, étang de Lahore.

GALIUM GLAUCUM L.

Naturalisé ou subsponané à Arrentières ; Arsonval (abbé Simon) ; Brienne (M. Chapellier) ; paraît bien spontané sur les friches à Gyé, aux Riceys (pr. le bois des Herbues).

GALIUM VERUM L.

Var : *trachyphyllum* Wallr., Jaucourt, Vallant, etc ; *canescens* Wallr., *leiophyllum* Wallr.

× GALIUM DECOLORANS Grenier.

Le *Galium decolorans* est un hybride des *G. verum* et *elatum*, d'après Grenier. Les échantillons de l'herbier Des Étangs ont été revus par Godron, mais sur le sec il est bien difficile de se faire une idée exacte de leur parenté.

D'autres formes hybrides ont été rencontrées dans le département de l'Aube où elles ne semblent pas très rares.

× GALIUM BAILLETI G. Camus (*G. dumetoro-verum* Timbal).

Méry-sur-Seine.

× GALIUM TIMBALI Hariot (*G. vero-dumetorum* Timbal).

Abondant à Méry-sur-Seine sur les bords du canal.

GALIUM VERO × ELATUM Lamotte.

Méry-sur-Seine.

GALIUM ELATUM Thuil. ¹.

Commun. Le *Galium dumetorum* Jord., qui n'est pas rare non plus, n'en est qu'une variété à feuilles plus allongées.

¹ M. Rouy a tout récemment publié une note : *Le Galium Mollugo* L. dans la flore française (Bull. Ass. fr. de Bot., 1902, 1^{er} juillet, p. 146). Le *G. Mollugo* L. est pour lui une espèce polymorphe dont les *G. erectum* et *elatum* ne sont que des sous-espèces. Il les différencie comme suit :

Panicule très ample, à rameaux étalés, à pédicelles fructifères étalés ou divariqués : *G. elatum* Thuil.

Panicule étroite, à rameaux dressés, à pédicelles fructifères dressés : *G. erectum* Huds.

Le *Galium dumetorum* Jord. appartient comme variété au *G. elatum* ; le *G. album* Boreau (qui serait celui de Lamarck) au *G. erectum* comme variété *Borœanum* Rouy.

GALIUM ERECTUM Huds.

Aussi répandu que le *G. elatum*, mais à floraison plus hâtive. On ne peut en séparer le *G. album*, Boreau, à tiges décombantes et à feuilles plus courtes, qui est commun dans le canton de Méry-sur-Seine.

GALIUM SILVESTRE Poll. ¹.

Var. : *glabrum* Grenier (*Galium læve* Thuil.) ; le *G. commutatum* Jord., de Pont-sur-Seine, n'en est qu'une variété insignifiante, à panicule très fournie. Il faut y rapporter le *G. montanum*, Cat. Briard, p. 125.

Var. : *hispidum* Grenier (*G. silvestre*, Cat. Briard, p. 124).

On ne peut éloigner du *G. silvestre*, dont il constitue une forme stationnelle, propre aux éboulis calcaires, aux débris des crayères, le *G. Fleuroti* Jord., que nous avons récolté à Droupt-St-Basle.

Le *G. Fleuroti* était primitivement considéré comme spécial aux départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne. A la localité classique d'Étalante, d'après M. le D^r Gillot (in litt.) « au-dessus du ravin de la Coquille, sur le bord du bois qui le couronne, on trouve des formes intermédiaires entre le *G. Fleuroti* et le *G. silvestre* qui prend son aspect habituel dans les clairières du bois ». Dans la plante de l'Aube, les tiges sont à peu près lisses à la base.

GALIUM PALUSTRE L.

Var. *elongatum* Presl., aussi commune que le type. Le *G. rupicola* Desm. n'est qu'une forme propre aux graviers inondés, et qui ne mérite pas d'être distinguée ; on le trouve sur les sables de la Seine.

GALIUM DEBILE Desv.

Les échantillons de l'Aube doivent être rapportés à une forme grêle du *G. palustre*.

ASPERULA ODORATA L.

Manque dans le canton de Méry-sur-Seine.

¹ D'après M. Rouy (Bull. Soc. Bot. de France, 1902, p. 138), le *G. Fleuroti* rentrerait à titre de variété dans le *G. Jordani* Lor. et Barr. ; le *G. silvestre*, tel que nous l'entendons ici, constituerait les variétés *vulgare*, *oxyphyllum*, *Thuillieri*, du *G. umbellatum* Lamck. Les *G. Jordani* et *umbellatum* ne seraient que des sous-espèces du *G. commune* Rouy.

Valérianacées.**VALERIANA EXCELSA** Poiret.

Abondant dans toutes les prairies humides du département. Le *V. officinalis* L. recherche surtout les bois frais.

VALERIANELLA OLITORIA Poll.

Var. *lasiocarpa* Reich., Méry-sur-Seine; Brevonnes.

VALERIANELLA MORISONII D. C.

Var. *mixta* S. W., Méry-sur-Seine.

VALERIANELLA AURICULA D. C.

Var. *dasycarpa* Boreau, Vulaines.

VALERIANELLA ECHINATA D. C.

Assez répandu sur la craie : Messon, Montgueux, le long de la route de Troyes à Sens dans les seigles; Premierfait, Vallant, Grandes-Chapelles; abondant à Faux-Villecerf (M. Fromont); Villadin (MM. Bonnin et Fromont).

VALERIANELLA ERIOCARPA Desv.

Loc. nouv. : Droupt-St-Basle; les Marots pr. Troyes, Vulaines.

VALERIANELLA CORONATA D. C.

Loc. nouv. : Premierfait, voie des Chapelles, où il est abondant ainsi qu'à Droupt-St-Basle; Villadin, Planty, Faux-Villecerf (MM. Bonnin et Fromont).

Dipsacacées.**CEPHALARIA PILOSA** Grenier.

Loc. nouv. : Villenauxe, vallée de la Nesle où il est abondant (M. Ant. le Grand); Lignol, dans le village (abbé Simon); tuilerie de la Ville-aux-Bois-lès-Soulaines; Ceffonds (Hte-Marne).

SCABIOSA COLUMBARIA L.

La var. la plus répandue est le *S. permixta* Jord.

Le *S. pratensis* Jord., du groupe du *S. columbaria*, croît au Pont-Hubert. Il se distingue assez nettement par sa précocité, par ses tiges peu rameuses, ses feuilles presque glabres, par la couronne de l'involucelle deux fois plus courte que le tube, par les soies du calice noires et nerviées à la base. C'est une plante de la région montagneuse qu'il est intéressant de trouver aux portes de Troyes.

Composées.

PETASITES RIPARIA Jord.

Syn. *Petasites officinalis*, Cat. Briard, p. 129.

Loc. nouv. : abondant à Plancy ; entre Pont et Nogent-sur-Seine, la Saulsotte ; Villadin (M. Bonnin) ; Estissac ; Dienville, Mathaux, Brienne (Basse-Fontaine) ; Juvancourt (abbé Simon) ; Ricey-Bas, Gyé, etc.

SOLIDAGO CANADENSIS L.

Indiqué par suite de confusion avec le *S. glabra* qui est abondant à Méry ; le long de la voie ferrée de Troyes à Bar-sur-Seine ; St-Lupien (M. Fromont).

ERIGERON ACER L.

La var. *serotinus* Weihe, à aigrettes d'un roux vif, est peu commune : St-Julien (Ant. le Grand), Méry-sur-Seine, Premierfait. Par contre, la var. *corymbosus* Wallr., à aigrettes blanchâtres, est très répandue.

D'après Lamotte (Prodrome de la flore du Plateau central, II, p. 390), le caractère tiré de la couleur des aigrettes aurait très peu de valeur. Les aigrettes « d'abord d'un blanc sale, prennent insensiblement une coloration rousse plus ou moins foncée ; les influences atmosphériques retardent ou hâtent cette coloration. En herbier elle se produit toujours ; de sorte que plus la récolte d'un échantillon est ancienne, plus son aigrette est rousse ».

ASTER PANICULATUS Lam.

Forme : *A. salicifolius* Scholl. (*A. salignus* Willd.).

Naturalisé sur les bords de l'Aube entre Jaucourt et Arsonval

où il est abondant; bord du canal entre Barberey et St-Lyé. A Bouloges, M. Devauversin a rencontré, dans les mêmes conditions, l'*Aster brumalis* Nees.

SENECIO VISCOSUS L.

Loc. nouv. : Rigny-le-Ferron; Montiéramey, voie ferrée et bords du chemin à la Villeneuve-au-Chêne; Riceys, Mussy, décombres à la Gloire-Dieu, gare de Gyé-sur-Seine.

SENECIO SILVATICUS L.

Loc. nouv. : bois de Mesgrigny pr. Lusigny; Éclance, Brevoines (abbé Simon); Jeugny; Chaource; Ervy, Courtaout; forêt d'Othe, Rigny-le-Ferron, etc.

SENECIO AQUATICUS Huds.

La var. *pennatifidus* de l'Aube n'est pas exactement celle de Grenier et Godron. Elle doit être plutôt rapportée au *S. barba-reæfolius* Krockner (*S. erraticus* auct. gall. vix Bertoloni), qui d'ailleurs diffère aussi peu que possible du *S. aquaticus* et mérite à peine d'en être distingué.

SENECIO JACOBÆA L.

La plante de l'Aube, qui n'est pas vivace comme celle de Suède, mais bien bisannuelle, est le *S. nemorosus* Jord.

Le *Senecio spathulæfolius* D. C. (*Cineraria lanceolata* Lamk.) est indiqué par Royer, sur nos limites, à Pothières et à Riel-les-Eaux (Côte-d'Or).

ARTEMISIA VULGARIS L.

Var. *lutescens* Breb. à grappes de fleurs jaunâtres : Méry-sur-Seine, Mesgrigny.

On trouvera probablement dans nos limites l'*A. selengensis* Turcz., qui a été récolté par M. Jeanpert, près de la gare de Gretz-Armainvilliers (Seine-et-Marne).

ARTEMISIA ABSINTHIUM L.

N'était que naturalisé à Montmorency, sur les ruines d'un grenier à sel qui lui-même avait succédé à un château-fort. Cette plante y était assez commune pour alimenter quelques pharmacies de Troyes (Des Étangs, Notes sur quelques plantes, etc., 1841, p. 88).

ARTEMISIA CAMPESTRIS L.

A rayer. A été introduit accidentellement à Vendevre avec du sable « venant de Fontainebleau ou de Montiéramey ». (Note de Des Étangs in Herb.)

TANACETUM VULGARE L.

Nombreuses localités nouvelles sur tous les points du département : St-Germain; Arcis-sur-Aube, Pouan, voie ferrée entre Mézières et Châtres; Vulaines, Rigny-le-Ferron; Ervy; Dienville, Thil; Pontot (abbé Simon), etc.

LEUCANTHEMUM CORYMBOSUM Gr. et Godr.

Loc. nouv. : Mussy, bois de la Combe-au-Loup pr. la Gloire-Dieu, Essoyes.

CHRYSANTHEMUM SEGETUM L.

Loc. nouv. : champs près de la Tuilerie de la Queue-du-Renard à Montpothier; abondant à Courtioux sur l'affleurement de grès de Fontainebleau.

CHAMOMILLA NOBILIS Godr.

Loc. nouv. : Jeugny; Courtaout; Mesnil-St-Père, la Villeneuve-au-Chêne.

ACHILLÆA MILLEFOLIUM L.

Var. *lanata* Koch (*A. pannonica* Scheele), talus du canal à Méry-sur-Seine.

L'*Achillæa nobilis* L. est naturalisé non loin des limites du département à Thorigny et à Courgenay (Yonne).

BIDENS TRIPARTITA L.

Var. *hybrida* Thuil., Ville-sur-Terre.

BIDENS RADIATA Thuil.

Étang desséché de l'Embrancois dans la forêt d'Aumont (septembre 1893). A rechercher dans de semblables localités des forêts de Chaource et d'Orient.

BIDENS CERNUA L.

Loc. nouv. : étangs de la forêt d'Aumont et de Chaource, de la forêt d'Orient : Gérosdot, la Villeneuve-au-Chêne; la Ville-aux-Bois-les-Soulaines, Eclance, Montier-en-l'Isle; St-Phal; Vulaines, Rigny-le-Ferron.

CORVISARTIA HELENIUM Mérat.

Loc. nouv. : abondant autour de Gérosdot (le Gaty, la Picarde, Maurepaire); voie ferrée entre Arsonval et Bar-sur-Aube; moulin de Cuvelot à Bar-sur-Aube (Ant. le Grand); Ruvigny; Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont); Chavanges, Villeret (L. Hémet).

PULICARIA VULGARIS Gærtn.

Répandu sur tous les terrains argileux; rare en dehors : Arcis-sur-Aube, St-Oulph.

CUPULARIA GRAVEOLENS G. et Godr.

Loc. nouv. : Fouchères; environs de Chaource.

GNAPHALIUM ULIGINOSUM L.

Le type à achaines lisses très commun : Droupt-St-Marie, Châtres, St-Oulph; la Chaise; Chessy; Brienne; Rigny-le-Ferron, etc; la var. *pilulare* Gren. à achaines muriculés, plus rare : Eclance, etc.

ANTENNARIA DIOICA Gærtn.

Loc. nouv. : Chessy, bois humides à Javernant.

FILAGO GERMANICA L.

Comprend : *Filago canescens* Jord. et *lutescens* Jord., assez communs dans toute la zone argileuse, le second plus rare cependant : Ville-sur-Terre, Fuligny; Montiéramey, etc.

FILAGO ARVENSIS L.

Loc. nouv. : Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont); Villadin (M. Fromont).

FILAGO MINIMA Fr.

Loc. nouv. : Marolles-sous-Lignièrès; Montpothier; Vulaines, Rigny-le-Ferron; Fuligny.

MICROPUS ERECTUS L.

Loc. nouv. : Herbisse, Lhuître; Villadin (M. Fromont); Montier-en-l'Isle (abbé Simon); Ricey-Bas, Beauvoir.

CALENDULA ARVENSIS L.

Paraît rare dans l'arrondissement d'Arcis : Premierfait, etc., et dans celui de Nogent-sur-Seine : Courceroy ; la Louptière-Thénard (abbé Simon).

CIRSIIUM LANCEOLATUM Scop.

Var. *nemorale* Koch, Marolles-sous-Lignières.

CIRSIIUM OLERACEUM Scop.

Loc. nouv. : Barberey ; Villemaur, Saint-Lupien (M. Bonnin) ; abonde dans toute la vallée de la Vanne, dans le marais de Boulages, dans ceux de Maizières-la-Grande-Paroisse.

CIRSIIUM ACAULE All.

Var. *caulescens* D. C., aussi commune que le type.

CIRSIIUM ARVENSE Scop.

Var. *vestitum* Koch., à feuilles blanches à la face inférieure, avec le type et presque aussi répandue autour de Méry-sur-Seine.

Hybrides.

× C. PALUSTRI-OLERACEUM Næg. (*C. hybridum* Koch).

Avec les parents à Boulages (Devauversin), Flacy (Yonne) ; Vouarces, Marne (M. Devauversin).

× C. PALUSTRI-BULBOSUM D. C. (*C. semidecurrrens* Reich.).

Assez abondant à Droupt-St-Basle.

× C. OLERACEO-ACAULE Hampe (*C. rigens* Wallr.).

Rigny-le-Ferron ; Courcemain, Marne (M. Devauversin).

× C. BULBOSO-OLERACEUM Næg.

Etang desséché de Bury pr. Mesgrigny.

× C. BULBOSO-ACAULE Næg.

Etang desséché de Bury pr. Mesgrigny.

× C. ACAULE-ANGLICUM Rouy (*C. Grenieri* Rouy).

Etang desséché de Bury pr. Mesgrigny.

× *C. ANGLICO-ACAULE* Rouy (*C. Woodwardii* Wats.).

Droupt-Ste-Marie ; Boulages (M. Devauversin).

Au sujet des hybrides des *Cirsium acaule* et *anglicum*, voir une note de M. Rouy (Bull. de la Soc. Bot. de France, 1891, p. 107).

× *C. OLERACEO-ARVENSE* Næg.

(*C. sessile* Peterm. ; *C. Reichenbachianum* Löhr).

Bords de la Superbe, à St-Saturnin (Marne), sur nos limites (M. Devauversin). Cette plante ne semble pas avoir encore été signalée en France.

CARDUUS TENUIFLORUS Curt.

A supprimer. La localité de Nogent-sur-Seine était purement accidentelle.

× *CARDUUS ACANTHOIDES* L.

Hybride des *C. crispus* et *nutans* : Droupt-Ste-Marie. On prend souvent pour cette plante une var. du *C. crispus* (v. *litigiosus* Gr. et Godr.), Vouarces (Marne), M. Devauversin.

CENTAUREA AMARA L. ; ¹ Franchet, Fl. du Loir-et-Cher, p. 323.

Var. *amara* Franchet (*C. amara* L.), assez commune.

S.-var. *approximata* (*C. approximata* Gr.), Méry-sur-Seine.

Var. *Jacea* Franch. (*C. Jacea* L.), très commune.

S.-var. *Duboisii* (*C. Duboisii* Boreau), assez répandue. Loc. nouv. : environs de Méry-sur-Seine ; Gérosdot ; Rigny-le-Ferron ; Ville-sur-Terre, etc.

¹ M. J. Briquet (Monographie des Centaurées des Alpes-Maritimes, 1902) considère le *C. Jacea* L. (sensu ampliato) comme une espèce complexe, à laquelle appartiennent les variétés :

a) *amara* Vis. (*C. amara* L., *C. approximata* Gren.) ; b) *canescens* De Not. ; c) *vulgaris* Coss. et Germ. (*C. Jacea* L. sensu stricto) ; d) *pratensis* Vis. (*C. pratensis* Th. ; *C. nigrescens* auct. gall. non Willd.) ; e) *transalpina* J. Briq. (*C. nigrescens* Willd., p. p.) ; f) *vochinensis* J. Briq. (*C. nigrescens* Willd., p. p.).

Le *C. nigra* ne serait également qu'une var. du *C. Jacea* L.

Le *C. Duboisii* Bor. (*C. Jacea* v. *gracilior* Boreau) est intermédiaire entre la var. *amara* et la var. *decipiens* (*C. decipiens* Th. ; *C. serotina* Boreau). Cette dernière n'est qu'une forme de la var. *pratensis* (avec une variation de faible valeur, *C. gradata* Rouy), aussi bien que le *C. microptilon* Godr.

On doit, dans le *Centaurea Jacea*, n'accepter qu'avec beaucoup de circonspection les caractères tirés de la présence ou de l'absence d'aigrettes au sommet des achaines.

CENTAUREA PRATENSIS Thuil.

Syn. *Centaurea nigrescens*, Cat. Briard, p. 142.

Le type très commun.

Var. *serotina* Franch. (*C. serotina* Boreau), commune; *gradata* Rouy (*C. Kochii* auct. nonn. non F. Schultz), Méry-sur-Seine.

CENTAUREA MICROPTILON Gr. et Godr.

Le type est rare : Bar-sur-Aube (vidit Godron), Champignol ; Méry, etc.

Var. *Behreri* (*C. Behreri* F. Gérard), assez commune dans les prairies du canton de Méry-sur-Seine. Le *C. Behreri* a la plupart des caractères du *C. microptilon* dont il se rapproche beaucoup, mais les fleurons de la circonférence sont rayonnants et les calathides sont plus grosses.

CENTAUREA NIGRA L.

Nous n'avons pas le type (*C. obscura* Jord.), mais la var. *nemorialis* (*C. nemoralis* Jord.) qui d'ailleurs est très rare : Chauffour, Chappes ; Vulaines ; le Mériot.

Le *C. consimilis* Boreau ne paraît en être qu'une forme à appendices peu colorés : Montiéramey (sub. *C. nigra* in herb. Des Étangs).

Le *C. nigra* d'Éclance (Herb. Des Étangs) est un *C. Jacea*.

CENTAUREA SCABIOSA L.

Var. *vulgaris* Koch et *triangularis* Corb., à tiges scabres.

CENTAUREA SOLSTITIALIS L.

Loc. nouv. : Salon ; Vulaines ; Bar-sur-Aube (abbé Simon). Subspontané.

KENTROPHYLLUM LANATUM D. C.

Loc. nouv. : Montgueux, Moussey ; Droupt-Ste-Marie ; entre Romilly et Marcilly-sur-Seine (abbé d'Antessant) ; voie d'Étrelles à Longueville (Devauversin), Falourdet pr. Coclois (Berge) ; Vulaines (M. de la Boullaye) ; Villemaur (abbé Simon) ; Rigny-le-Ferron ; Ricey-Bas.

SERRATULA TINCTORIA L.

Loc. nouv. : marais de Maizières-la-Grande-Paroisse, très abondant ; env. de Chavanges (L. Hémet), Gérosdot ; Brienne (Pourret),

Soulaines, bois de l'Ajou pr. Crespy; Voigny (abbé Simon); abondant aux environs de Gyé.

Pourret avait déjà signalé cette plante à Brienne « ubiquie ».

CARLINA VULGARIS L.

L'un de nous a recueilli à Gyé, où elle se maintient, une curieuse variété, d'apparence monstrueuse, à tiges très courtes portant de nombreux capitules, très petits, agglomérés, avortés pour la plupart.

CARLINA ACAULIS L.

Loc. nouv. : carrières de Fontaine près Bar-sur-Aube (Ant. le Grand); abondant sur tous les coteaux jurassiques des vallées de la Seine, de la Laigne et de l'Ource.

La forme à capitules pédonculés (*C. caulescens* Lam.) est aussi commune que le type. Le *Carlina acaulis* est indiqué par tous les botanistes comme ayant la tige toujours simple. A Gyé, on le rencontre à tige rameuse et multiflore. Le capitule terminal est le plus développé, les latéraux le sont beaucoup moins.

Les graines du type semées à Arc-en-Barrois (Haute-Marne), ont donné exclusivement des individus caulescents.

LAPPA PUBENS Bab.

Ville-sur-Terre pr. la Fosse-Cormont; Jaucourt.

LAPPA MAJOR Gærtn.

Loc. nouv. : très commun dans le canton de Soulaines et sur les terrains argileux. Pourret l'a récolté à Brienne « sur le chemin de Brienne à Trémilly et dans le bois de la Chaise ».

LAPPA TOMENTOSA Lamk.

Loc. nouv. : assez abondant dans le canton de Soulaines et sur les terrains argileux: Courcelles pr. Lusigny (Ant. le Grand); Clairvaux; Courtag non (in Campania) Pourret; Rouilly-St-Loup.

ARNOSERIS PUSILLA Gærtn.

Loc. nouv. : Courtaout; plaine de Foolz entre Sangy et la Motte; Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont).

HYPOCHÆRIS GLABRA L.

Loc. nouv. : Courtioux; Rigny-le-Ferron; plaine de Foolz; Fuligny, Ville-sur-Terre.

HYPOCHÆRIS RADICATA L.

Manque sur les terrains crayeux de la Champagne.

THRINZIA HIRTA Roth.

Var. *hispida* Godr., Villechétif, Bar-sur-Aube, etc.

LEONTODON PROTEIFORMIS Vill.

Var. *glabratus* Koch, Rigny-le-Ferron, Jaucourt, Premierfait, etc.

HELMINTHIA ECHIOIDES Gærtn.

Loc. nouv. : Rouilly-St-Loup, Gérosdot ; Fouchères ; abondant à Ville-sur-Terre.

PODOSPERMUM LACINIATUM D. C.

Var. *genuinum* Gr. et Godr. Loc. nouv. : vignes de Gyé, carrières de Courteron ; St-Lupien, un seul échantillon (M. Fromont).

TRAGOPOGON MAJOR Jacq. ; Briard, Supplém., p. 8.

Pré Dillon ; la Chapelle-St-Luc (M. Ployé) ; la Saulsotte ; la Louptière, Pâlis, Bercenay-le-Hayer (abbé Simon) ; St-Benoît-sur-Vanne (Brulon de Valmont) ; Courteron (le Désert), Celles, les Écharmilles ; Salon.

TRAGOPOGON PRATENSIS L.

Var. *minor* (*T. minus* Fr.), Méry-sur-Seine ; les fleurs ne dépassent pas la moitié de la longueur de l'involucre ; les feuilles sont linéaires, très étroites, aiguës, flasques et recourbées au sommet.

La plante de Méry-sur-Seine rappelle exactement la figure de Reichenbach (Icones, XIX, 390).

Le *Tragopogon orientalis* L. est plus répandu dans le canton de Méry que le *T. pratensis*.

CHONDRILLA JUNCEA L.

Loc. nouv. : Rouilly-St-Loup ; Courtaout ; abondant à Courtioux ainsi qu'à Rigny-le-Ferron.

TARAXACUM OFFICINALE Wigg.

Var. : *maculatum* Jord., *rubrinerve* Jord., *lævigatum* D. C. (inclus *erythrospermum* Andrz.) partout ; *palustre* D. C. plus rare ; *udum* Jord., vallée de la Vanne à Flacy.

LACTUCA SCARIOLA L.

Var. *dubia* Jord., Méry-sur-Seine, Plancy; Troyes, Montiéramey, etc.

LACTUCA VIROSA L.

Loc. nouv. : la Perthe pr. Plancy, Villenauxe, Marnay. Abondant à Pont-sur-Seine.

LACTUCA MURALIS L.

Loc. nouv. : Troyes, Lavau, Ste-Maure; la Motte-Tilly; Soullaines, Epothémont, etc. Paraît très rare dans l'arrondissement d'Arcis.

SONCHUS OLERACEUS L.

Var. *lacerus* Wallr., partout avec le type.

SONCHUS ASPER Vill.

Var. *spinosus* Lam., avec le type.

CREPIS RECOGNITA Hall.

Les échantillons de l'herbier Des Étangs sont en trop mauvais état pour pouvoir être déterminés avec certitude. Ils appartiennent peut-être au *B. taraxacifolia* v. *multicaulis* Loret et Barr., qui est le *C. recognita* de Gr. et Godr. et non celui de Haller (Loret et Barandon, Flore de Montpellier, 2^e édit, p. 299).

CREPIS SETOSA Hall.

S'est répandu dans tout le département depuis 1877, année où nous l'avons signalé pour la première fois à Méry.

CREPIS PRÆMORSA Taush.

Loc. nouv. : bois des Herbues aux Riceys, Courteron.

CREPIS VIRENS L.

Var. *agrestis* W. et K., Droupt-Ste-Marie.

CREPIS PULCHRA L.

Loc. nouv. : Les Marots pr. Troyes; St-Julien (Briard); Villepart, Viélaines (Gardès); Belroy, Ailleville, Montier-en-l'Isle, Voigny (abbé Simon); Neuville-sur-Seine; très abondant autour d'Essoyes.

HIERACIUM PILOSELLA L.

Var. *virescens* Fr. et *nigrescens* Fr., aussi répandues l'une que l'autre.

HIERACIUM CINERASCENS Jord.

Forêt de Clairvaux (Des Étangs) vid. cl. Arvet-Touvet.

HIERACIUM PRÆCOX C. H. Schultz.

Bar-sur-Aube, Chappes (Des Étangs) vid. cl. Arvet-Touvet.

HIERACIUM LECOKIANUM Arvet-Touvet.

Bar-sur-Aube à Ste-Germaine (Des Étangs).

HIERACIUM VULGATUM Fr.

Var. *subramosum* Arvet-Touvet (*H. ramosum* auct. non W. et K.), bords du canal à Droupt-Ste-Marie.

HIERACIUM BOREALE Fr.

Commun dans toute la partie boisée du département. Il faut lui rapporter, d'après M. Arvet-Touvet, l'*H. obliquum* du Cat. Briard, p. 151, et la plante d'Amance (var. *vagum*), id., p. 152.

Var. *vagum* Jord., bois de Bailly (Briard).

Var. *dumosum* Jord., forêt d'Orient (Briard).

HIERACIUM TRIDENTATUM Fr.

Commun dans le bois du Mériot.

Var. *deltophyllum* (*H. deltophyllum* Arvet-Touvet) *forma elata valde ramosa*, bois de Lusigny (Des Étangs).

Plantes adventives : *Hemizonia pungens* Torr. et Gray, dans les jardins à Méry-sur-Seine ; *Cota tinctoria* J. Gay, dans un champ à Méry ; *Silybum Marianum* Gærtn., dans une rue à Longueville ; *Centaurea melitensis* L. dans un jardin à Méry. Aucune de ces plantes ne s'est maintenue.

Campanulacées.

JASIONE MONTANA L.

Abondant dans les terrains argileux et siliceux ; rare ailleurs : Montpothier ; Villadin (M. Fromont).

PHYTEUMA ORBICULARE L.

Assez abondant dans la région jurassique; rare en dehors: Montaigu pr. Laines-aux-Bois (Guillemot), Montgueux, etc.

PHYTEUMA SPICATUM L.

Var. *cæruleum* Bor. (*Phyteuma nigrum* auct. nonnul. non Schmidt), Villenauxe (M. Devauversin).

CAMPANULA GLOMERATA L.

Le type doit être rare, nous n'avons vu s'en rapprochant assez pour pouvoir y être assimilés que des échantillons de Jaucourt. Le *C. aggregata* Nocc. et Balb. est par contre très répandu.

CAMPANULA CERVICARIA L.

Loc. nouv. : le Mériot dans la grande allée du bois. Sur nos limites en Seine-et-Marne, derrière la maison forestière de la Croix-de-Fer (M. Jeanpert).

CAMPANULA TRACHELIUM L.

Var. à fleurs blanches : garenne de la Perthe pr. Plancy.

CAMPANULA RAPUNCULUS L.

Tous les bois sablonneux.

Ericacées.

CALLUNA VULGARIS Salisb.!

Sur le calcaire jurassique : bois de la Combe-au-Loup pr. Plaines.

ERICA TETRALIX L.

Loc. nouv. : plaine de Foolz entre la ferme de la Motte et Sangy. La plante est glabre ou glanduleuse avec tous les intermédiaires.

ERICA CINEREA L.

Très rare dans le département; malgré des recherches multiples, nous n'avons pu retrouver cette bruyère à la localité indiquée. Par contre, nous y avons rencontré l'*Erica Tetralix*. M. Fliche l'a récolté sur nos limites dans l'Yonne à Theil-sur-Vanne, Cerisiers, etc.

Vacciniacées.

VACCINIUM MYRTILLUS L.; Briard, Suppl., p. 8.

Amance, forêt du Temple (canton du Buisson-Rond) (M. De-launay); Laines-aux-Bois, les Grands-Bois (M. de la Boullaye); forêt domaniale de Rumilly-les-Vaudes (id.); bois de Dilot pr. Bérulles où il est abondant (Brulon de Valmont). D'après M. de la Boullaye, il existerait certainement dans le grand massif forestier entre Maraye-en-Othe et Nogent-en-Othe.

VACCINIUM VITIS-IDÆA L.

Bois de Chauffour pr. Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont). Existe à la fois sur les départements de l'Yonne et de l'Aube où nous l'avons constaté.

La présence de cette plante dans l'Aube constitue un fait des plus importants au point de vue de la géographie botanique. La localité de Chauffour est éloignée des autres points de l'est où l'on rencontre le *Vaccinium Vitis-idæa*. Ce dernier manque dans les départements limitrophes et il faut aller pour le retrouver dans la Haute-Saône et dans la Nièvre où M. le Dr Gillot l'a signalé dans le Haut-Morvan à St-Brisson.

Lentibulariacées.

UTRICULARIA VULGARIS L.

Répandu dans tout le département. La var. *neglecta* Coss. et Germ. (*U. neglecta* auct. gall. an Lehmann?), Ailleville, Montier-en-l'Isle, Jaucourt, Brienne.

Nous ne croyons pas que la plante des botanistes français soit la plante de Lehmann, que ce dernier distingue comme suit : « Medium fere inter *U. vulgarem* et *intermediam* tenet, foliis illi, floribus huic similis ». Ces caractères ne s'appliquent pas à notre plante. (Cf. Lehmann, *Index scholarum*, etc., p. 38, 1828.)

UTRICULARIA MINOR L.

Loc. nouv. : St-Oulph, entre Droupt-Ste-Marie et Vallant, Boulages; étang de Maurepaire (forêt d'Orient).

Primulacées.**PRIMULA VULGARIS Huds.**

Syn. *Primula grandiflora* Cat. Briard, p. 157.

N'est certainement pas spontané dans le département de l'Aube où on ne le rencontre que sorti des jardins. La même observation s'applique au *Primula variabilis* Goupil, encore plus fréquemment subsponané que le précédent.

Ces deux plantes doivent être rayées du cadre de notre flore.

PRIMULA ELATIOR Jacq.

Loc. nouv. : commun dans la forêt d'Orient; à la Chaise; à Villenauxe, à Frécul (la Saulsotte); à Vulaines, etc.

× **PRIMULA MEDIA** Peterm. (*P. officinali* × *elatior* Muret, 1861).

Passe pour un hybride des *P. officinalis* et *elatior*. Nous en avons trouvé un pied au milieu des parents à Villenauxe; mais une plante de tous points semblable, présentant tous les caractères du *P. media*, a été récoltée au bois de Devois pr. des Riceys où n'existe que le *P. officinalis*.

CENTUNCULUS MINIMUS L.

Loc. nouv. : Pont-sur-Seine (allée humide du parc se dirigeant sur Nogent); plaine de Foolz; forêt d'Orient (Gérosdot, etc.); Fuligny, Ville-sur-Terre; Marolles-sous-Lignièrès.

ANAGALLIS ARVENSIS L.

Il faudra vraisemblablement en distinguer l'*A. cœrulea* Schr. qui, indépendamment de la teinte bleue de ses fleurs, s'en différencie par sa coloration générale plus foncée, par ses feuilles oblongues lancéolées, par ses pédoncules fortement recourbés à la maturité, par sa corolle glabre, par ses capsules plus petites, ses graines moins nombreuses et un peu plus grosses.

Il faut noter encore que dans le *Mouron rouge* le pivot de la racine est à peine ramifié, tandis qu'il l'est abondamment dans le *Mouron bleu*. Les deux plantes se reproduisent invariablement par le semis.

Asclépiadacées.**VINCETOXICUM OFFICINALE Mœnch.**

Très rare dans la Champagne pouilleuse.

Nous avons examiné des centaines d'échantillons recueillis dans les différentes parties du département, dans l'espoir d'y rencontrer le *Vincetoxicum laxum* Bartling. Nous n'avons trouvé de spécimens présentant quelque ressemblance avec ce dernier, qu'à Pont-sur-Seine. L'étude minutieuse d'échantillons authentiques provenant du polygone de Grenoble, et d'autres déterminés par Lamotte, n'a pas levé tous nos doutes, et nous croyons qu'il ne faut voir dans le *V. laxum* qu'une variété sans importance.

Gentianacées.**ERYTHRÆA CENTAURIUM Pers.**

Var. à fleurs blanches, à Rigny-le-Ferron.

CICENDIA FILIFORMIS Delarb.

Loc. nouv. : Ville-sur-Terre, Fuligny ; Courtaout.

CICENDIA PUSILLA Griseb. ; Briard, Fl. crypt., p. 9.

Plaine de Foolz à deux localités, à droite et à gauche de la route de Fouchères à Lantages ; abondant autour de l'étang de Marolles-sous-Lignièrès.

CHLORA PERFOLIATA L.

Loc. nouv., côte de Montaigu pr. Laines-aux-Bois.

GENTIANA LUTEA L.

Abondant sur les coteaux jurassiques des arrondissements de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine ; indiqué déjà par Pourret sur la « montagne d'Arsonval ».

GENTIANA CRUCIATA L.

Loc. nouv. : Salon, Poivres, Voué ; Rigny-le-Ferron, Vulaines ; Bouilly ; Jaucourt, Arsonval, Verpillières (abbé Simon) ; Riceys, Mussy, Gyé.

GENTIANA GERMANICA L.

Très abondant dans l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube ; « à Brienne dans le parc en allant à Eclance » Pourret.

GENTIANA CILIATA L.

Rare en dehors de la zone jurassique : Lhuître, Montardoise pr. Montsuzain, Chaudrey (Côte-Ronde), Creney.

MENYANTHES TRIFOLIATA L.

Loc. nouv. : Bessy, Rhèges, Boulages, Droupt-Sainte-Marie ; Maizières-la-Grande-Paroisse, Romilly, Bourdenay, très abondant autour de Nogent ; vallée de la Vanne ; Chassericourt (L. Hémet).

LIMNANTHEMUM NYMPHOIDES Link.

Loc. nouv. : Chalette, dans la Voire (abbé Guyot) ; Maurepaire, étang de la Morge-des-Bois, étangs entre Gérosdot et la gare ; étang de Lahore ; étang des Bordes (abbé Guyot), très abondant. Indiqué au Mériot par M. Laroque.

Convolvulacées.**CUSCUTA DENSIFLORA Soy-Will.**

Loc. nouv. : Boulages, dans un champ de lin (M. Devauversin), Vouarces (id.).

CUSCUTA EUROPÆA L.

Loc. nouv. : Villenauxe sur *Vicia sativa* (Ant. le Grand) ; Rignyle-Ferron sur *Vicia* (Brulon de Valmont). Commun à Vouarces et à Courcemain (Marne) sur l'Ortie et le Houblon (M. Devauversin).

CUSCUTA EPITHYMUM L.

Var. *Trifolii* Choisy. Syn. : *Cuscuta Trifolii* Cat. Briard, p. 162. Très répandu dans les champs de trèfle, de luzerne et de sainfoin.

Le type, très commun dans tout le département, a été rencontré dans un jardin à Nogent-sur-Seine sur le *Lobelia Erinus* (M. Pons).

Boragacées.

SYMPHYTUM OFFICINALE L.

Presque toujours à fleurs blanches ; à fleurs violettes dans la vallée de la Voire.

ANCHUSA ITALICA Retz.

Loc. nouv. : Brienne (M. Chapellier) ; Rigny-le-Ferron (M. de Saint-Thibault) ; Paisy-Cosdon (M. Bruley) ; Bérulles (Brulon de Valmont) ; Marolles-sous-Lignières.

ANCHUSA ARVENSIS Bieb.

Loc. nouv. : Montiéramey ; Chaource, Marolles-sous-Lignières ; environs de Chavanges (L. Hémet).

LITHOSPERMUM PURPUREO-CÆRULEUM L.

Loc. nouv. : Bayel, Voigny (abbé Simon) ; toute la région de Mussy et de Gyé ; Soligny-les-Etangs (M. G. Julliot).

LITHOSPERMUM OFFICINALE L.

Loc. nouv. : la Saulsotte ; Gyé ; abondant à Cunfin ; Villadin (M. Fromont).

ECHIUM VULGARE L.

L'*Echium Schifferi* Lang (*E. Wierzbickii* Haberl.), à fleurs plus petites, à étamines incluses, peut être à peine distingué comme variété ; il est presque aussi répandu que le type dans les terrains secs. La forme à fleurs roses a reçu de M. Gandoger le nom d'*Echium Carriezii*.

PULMONARIA TUBEROSA Schrank.

Loc. nouv., Villadin (M. Fromont). En acceptant le *Pulmonaria vulgaris* Mérat, la Pulmonaire de l'Aube (toujours abondante à Pont-sur-Seine) correspondrait au *P. vulgaris* var. *oblongata* Schrad.

MYOSOTIS PALUSTRIS Roth.

Var. : *laxiflora* Gren. (*M. laxiflora* Reichb.), commune aux bords de la Seine à Méry ; *repens* Gren. (*M. repens* Reich.), Méry-sur-Seine, Saint-Oulph.

MYOSOTIS LINGULATA Lehm.

Loc. nouv. : abondant dans la forêt d'Orient (Gérosdot, Maure-paire, etc), Vauchonvilliers, Clairvaux, Amance; Vulaines.

MYOSOTIS STRICTA Link.

Loc. nouv., Ricey-Bas.

MYOSOTIS SILVATICA L. ; Briard, Suppl., p. 8.

Doit être rayé de la flore. La plante du bois de Devois n'est que le *M. intermedia*.

LAPPULA MYOSOTIS Mœnch.

Syn. *Echinospermum Lappula* Cat. Briard, p. 166.

Loc. nouv. : Verpillières (abbé Simon); Gyé, Mussy.

Plante adventive : *Amsinkia angustifolia* Lehm., du Chili, dans un jardin à Méry-sur-Seine.

Au voisinage des Boragacées se placent les *Hydrophyllacées* et le genre *Phacelia* dont une espèce, le *P. tanacetifolia* Benth., a été rencontrée à l'état de plante adventive aux environs de Troyes.

Solanacées.**SOLANUM NIGRUM** L.

Plante polymorphe dont on rencontre les variations suivantes : *Dillenii* (Schult.); *pteroaulon* (Mut.). La var. *chlorocarpum* Spenn. est très rare chez nous.

PHYSALIS ALKEKENGII L.

Très abondant dans les vignes des environs de Gyé, Riceys, etc. ; vignes de Montgueux, Dosches ; Chalette, Arsonval, Jaucourt ; environs de Brienne (L. Hariot), etc.

ATROPA BELLADONA L.

Loc. nouv. : Villenauxe (abondant) ; Rigny ; Cunfin ; Clérey ; Verpillières (abbé Simon).

Verbascées.**VERBASCUM PHLOMOIDES** L.

Var. : *typicum* Franch. (*V. phlomoides* L.), peu commune ; *thapsiforme* Franch. (*V. thapsiforme* Schrad.), abondante.

VERBASCUM VIRGATUM With.

N'a jamais été retrouvé au Mériot où il a été indiqué, et n'existe pas dans l'herbier Des Étangs.

× VERBASCUM PTEROCAULON Franch.

Hybride des *V. Thapsus* et *Blattaria*, le Mériot, au bord de la route de Provins. C'est probablement le *V. virgatum* de Des Étangs. Le même hybride a été retrouvé sur nos confins près de Melz.

× VERBASCUM COLLINUM Schrad.

Hybride des *V. thapsiforme* et *nigrum*. Indiqué à Courceroy (Ass. franç. pour l'Avanc. des Sciences, 1896, p. 362), par erreur ; doit être supprimé.

× VERBASCUM NOTHUM Koch.

Ce *Verbascum* pourrait être rapporté au *V. Godroni* Boreau, si les observations de Des Étangs sont exactes. Le *V. nothum* Koch est un hybride des *V. phlomoides* et *floccosum*, tandis que, d'après Des Étangs, la plante des environs de Troyes (Creney, Ste-Maure, Foicy) serait le produit d'un croisement entre les *V. Thapsus* et *floccosum* (Des Étangs, Notes sur quelques plantes, etc., 1841, p. 100.)

Plante adventive : *Verbascum glabrum* Mill., un pied très ramifié à St-Julien (fleurs blanches à boutons roses).

Scrophulariacées.

SCROPHULARIA EHRHARTI C. A. M.

Cette plante, des plus intéressantes pour notre flore, a été retrouvée en 1892, à la localité indiquée, à environ 300 mètres du commencement de la grande allée de Mesnil-St-Père à Radonvilliers.

LINARIA CYMBALARIA Mill.

N'est que naturalisé.

LINARIA PELLICERIANA Mill.

Champs argileux à Courtaout (à gauche de la route en allant de Courtaout aux Croûtes).

LINARIA STRIATA D. C.

Var. *galioides* Lamk., Arsonval, Ville-sur-Terre.

× LINARIA OCHROLEUCA Bréb.

Hybride des *L. striata* et *vulgaris* : assez fréquent à Boulages, à Vouarces (Marne), où M. Devauversin l'a rencontré sous deux formes, l'une se rapprochant du *L. vulgaris*, l'autre présentant plus de rapports avec le *L. striata*; Belroy (Des Étangs); Ville-sur-Terre; les Croûtes.

LINARIA MINOR L.

La var. *prætermissa* Delarbre ne peut être séparée spécifiquement du *L. minor*, dont elle se distingue à première vue par sa glabrité. Elle n'est pas rare dans le département, particulièrement dans l'arrondissement d'Arcis.

VERONICA TEUCRIUM L.

Loc. nouv. : garenne de la Perthie pr. Plancy; Rigny-le-Ferron, Vulaines; Jaucourt (abbé Simon); bois de Devois, la Combe-au-Loup, bois de la Grande-Réserve à Plaines; route de Nogent au Mériot.

VERONICA ANAGALLOIDES Guss.

Il nous est impossible de séparer du type de Gussone et de la plante de Sicile dont nous vu des échantillons authentiques, le *Veronica anagalloides* de Méry. Il n'en est pas de même de la plante de St-Aventin (*V. anagalloides* Bor.) qui n'est qu'une forme glanduleuse assez fréquente du *V. Anagallis*.

VERONICA MONTANA L.

Loc. nov. : Vulaines, la Bouillant (forêt d'Othe); Lentilles (L. Hémet).

VERONICA TRIPHYLLOS L.

Loc. nouv., déjà recueilli à Brienne par Pourret.

VERONICA AGRESTIS L.

Loc. nouv., Nozay. Cette espèce est assez rare, tandis que le *V. didyma* Ten. est très répandu.

VERONICA PERSICA Poiret; Briard, Flor. crypt., p. 10.

S'est répandu depuis qu'il a été découvert à Vulaines. On le trouve en abondance autour de Rigny-le-Ferron, à Arsonval, à Ville-sur-Terre, à Liours pr. la Saulsotte, à Barbuise, à Sommeval; à Villadin (M. Fromont).

LIMOSELLA AQUATICA L.

Loc. nouv. : Maurepaire, Mesnil-saint-Père; Liours pr. la Saulsotte; Villeret (L. Hémet).

EUPHRASIA OFFICINALIS L.

Le genre *Euphrasia* a été l'objet d'un remarquable travail monographique de la part de M. Von Wettstein (Monogr. des Gatt. *Euphrasia*, 1896). M. de Wettstein a bien voulu revoir de nombreux échantillons que nous avons récoltés et d'autres provenant de l'herbier Des Étangs. Il résulte de ses déterminations que nous possédons dans le département l'espèce suivante de la série des *Grandifloræ* :

Euphrasia Rostkowiana Hayne (*E. officinalis* L. p. p.).

Peu répandu et presque toujours sur les terrains siliceux : marais de la Vanne; plaine de Foolz; Marolles-sous-Lignières, etc.

L'*Euphrasia campestris* Jord., de la même série, existe à Pierrefontaine (Haute-Marne).

D'après M. de Wettstein, les trois espèces suivantes de la série des *Parvifloræ* se trouvent dans l'Aube :

Euphrasia stricta Host (*E. ericetorum* Jord.).

Très abondant dans tout le département.

Euphrasia nemorosa Pers.

Mêlé au précédent, dont il se distingue par ses fleurs encore plus petites et dont il n'est vraisemblablement qu'une variété, mais plus rare : Arcis-sur-Aube, Droupt-St-Basle, etc.

Euphrasia gracilis Fries (*E. rigidula* Jord., Pusillus, p. 134).

Bruyères humides de la plaine de Foolz.

ODONTITES LUTEA Reich.

Assez répandu sur les friches et les coteaux du jurassique dans

les arrondissements de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine ; nul en dehors.

ODONTITES CHRYSANTHA Bor.

Dans les champs calcaires de Droupt-Sainte-Marie, Salon, Premierfait. Assez commun dans le département de la Marne sur nos limites. Malgré son habitat dans les moissons et non dans les bois, la plante de l'Aube et de la Marne est bien l'*O. chrysantha* et non l'*O. Jaubertiana*.

RHINANTHUS MAJOR Ehrh.

Très peu répandu, tandis que le *R. hirsuta* Lam. est très commun : prairies de l'Ardusson, St-Aubin, le Paraclet, Quincey.

PEDICULARIS PALUSTRIS L.

Loc. nouv. : abondant dans la vallée de la Vanne ; Boulages (M. Devauversin) ; Port-St-Nicolas, Trainel ; Villadin (M. Bonnin) ; Marcilly-le-Hayer, environs de Trancault et de Bourdenay (abbé Simon) ; Brienne (M. Chapellier).

MELAMPYRUM CRISTATUM L.

Loc. nouv. : Baroville, Jaucourt, Montier-en-Isle (abbé Simon) ; tous les bois du jurassique dans les cantons des Riceys, Mussy, Essoyes ; Montgueux ; Villadin (MM. Bonnin et Fromont).

MELAMPYRUM ARVENSE L.

Forme à bractées et à fleurs blanchâtres (*M. hybridum* Wolfn. ; *M. pseudobarbatum* Schur.) à Méry-sur-Seine. Pourret faisait déjà remarquer que cette plante « variat flore albo et luteo ».

Orobanchacées.

PHELIPÆA CÆRULEA C. A. Meyer.

Loc. nouv., St-Lyé (M. Laury). La plante de l'Aube est le *P. cærulea* var. *Millefolii* Reich., à lobes de la corolle obtus, légèrement acuminés.

OROBANCHE GALII Vauch.

Loc. nouv. : Boulages ; Colombé-le-Sec, Arsonval, Jaucourt, Fravaux ; Rigny-le-Ferron (M. de Saint-Thibault) ; Ricey-Bas et Ricey-Haute-Rive, Gyé, etc.

OROBANCHE EPITHYMUM D. C.

Var. *lutescens* Boreau, Vaudepart.

OROBANCHE TEUCRII Holl. et Schultz.

Loc. nouv. : Ricey-Haut, route de Gyé aux Riceys, Courteron.

OROBANCHE MAJOR L.

Loc. nouv. : Droupt-Ste-Marie, Droupt-St-Basle, Premierfait, Petites-Chapelles; bois de Lozenet (Riceys).

OROBANCHE CERVARIÆ Suard.

Loc. nouv. : bois des Herbues (Riceys), Essoyes, Gyé dans le fond du vallon du Vaux. Abondant de Jaucourt à Proverville (abbé Simon).

OROBANCHE PICRIDIS Vauch.

Loc. nouv. : Gyé, Mussy; Jaucourt (abbé Simon); carrières du Plessis-Mériot (M. de Vergnes); environs d'Aix-en-Othe.

OROBANCHE HEDERÆ Vauch.

Méry-sur-Seine, où il persiste sur les racines d'un vieux pied de Lierre, depuis plus de trente ans.

OROBANCHE AMETHYSTEA Thuil.

Loc. nouv. : Méry, Etreilles, Premierfait, Longueville, Allibaudières; entre la garenne de la Perthé et Courcemain (Dr Sainton); Rosières, Messon, Vulaines, Aix-en-Othe; la Saulsotte. Assez répandu dans la Champagne crayeuse.

L'*Orobanche Rapum* Vauch., qui n'a pas encore été recueilli dans l'Aube, est commun à Coulours, à Theil-sur-Vanne, sur les confins du département.

Labiées.

Le genre *Mentha*, tel qu'il est présenté dans le Catalogue de Briard, a besoin d'une revision complète, pour laquelle M. Malinvaud, le spécialiste bien connu, a bien voulu nous aider de son expérience et de ses conseils. Nous l'en remercions bien vivement.

Nous avons suivi l'ordre adopté dans le *Prodrome de la flore du plateau central* du regretté Lamotte (II, p. 577 et suiv.).

Mentha.SECTION I. — **Spicatæ.**1^{er} groupe. — *M. rotundifolia* L.

MENTHA ROTUNDIFOLIA L.; Cat. Briard, p. 180.

Très commun et ne présentant pas de variations importantes dans notre circonscription.

2^e groupe. — *M. silvestres spuria*.

C'est dans ce groupe qu'il faut ranger le *M. silvestris* Gr. et Godr., et celui du Cat. de Briard. Les formes qui résultent de l'hybridation des *M. silvestris* L. et *rotundifolia* L. se rencontrent fréquemment dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube et dans celui de Bar-sur-Seine; elles ne paraissent pas exister ailleurs. Les unes sont plus voisines du *M. silvestris*, les autres se rapprochent au contraire davantage du *M. rotundifolia*. Parmi ces formes nous avons distingué :

Var. *M. Ripartii* Déséglise.

Proverville (herb. Des Étangs). Cette plante comprend le *M. nemorosa* du Cat. Briard, p. p.

Var. *microphylla* Lejeune (*M. mollissima* Cat. Briard, p. 181), Couvignon.

On rencontre aussi, mais beaucoup plus rarement, des hybrides dans lesquels entre le *M. viridis* L., qui n'existe dans l'Aube qu'à l'état subspontané ou naturalisé autour des villages. Parmi les formes qui en sont issues, il faut signaler une plante (*M. rotundifolia-viridis*?) de Colombé-le-Sec qui présente beaucoup d'affinités avec le *M. Nouletiana* Timb. et le *M. sapida* Tausch. Une plante analogue a été recueillie à Écot (Haute-Marne) par Des Étangs.

3^e groupe — *M. silvestris* L. (formæ legitimæ).

MENTHA SILVESTRIS L.

Syn. *Mentha viridis* var. *canescens* Gr. et Godr., Fl. Fr., II, p. 650; Briard, Cat., p. 181.

Aussi commun que les *Silvestres spuria* dans l'arrondissement de Bar-sur Aube et dans celui de Bar-sur-Seine. Nous distinguons parmi les formes nombreuses du *M. silvestris* (legitima) :

Var. *M. mollicoma* Opiz (*M. nemorosa* Cat. Briard, p. 181, p. p.), Proverville.

Le *M. viridis* var. *canescens* de Gr. et Godr. répond au *M. silvestris* L., tandis que le *M. silvestris* correspond aux formes hybrides (*silvestres spuria*).

4^e groupe. — *M. viridis* L.

N'est pas spontané dans le département. La forme la plus remarquable que nous ayons rencontrée est le *M. Lejeunei* Opiz (*M. viridis angustifolia* Lej.), Jaucourt.

5^e groupe. — *Spicatae petiolatae*.

Nous n'avons pas encore rencontré de plantes de ce genre, résultant de croisements opérés entre les *M. rotundifolia*, *silvestris*, *viridis*, d'un côté, et le *M. aquatica* de l'autre. Aux environs de Provins, M. Malinvaud a recueilli les *M. Schultzii* Boutigny et *M. Maximiliana* F. Sch., hybrides des *M. rotundifolia* et *aquatica* : on devra les rechercher chez nous, où il y a des chances de les trouver.

Par contre, on cultive assez souvent le *M. piperita* Huds. non L., qui semble être un hybride des *M. viridis* et *aquatica* (*M. viridi-aquatica* F. Sch. ; *M. viridi-citrata* F. Sch.).

SECTION II. — *Capitatae*.

6^e groupe. — *M. aquatica* L.

MENTHA AQUATICA L.

Très répandu ainsi que la var. *hirsuta* (*M. hirsuta* var. *legitima* Lej.).

Une forme trouvée à Méry se rapproche des *M. affinis* Boreau et *Lloydii* Boreau, à capitule terminal oblong.

SECTION III. — *Verticillatae*.

7^e groupe. — *M. sativa* L.

« Le *M. sativa* comprend la collection infiniment variée des hybrides des *M. aquatica* et *arvensis*, dont le croisement réciproque donne lieu à une complication des formes intermédiaires, tout à fait comparable à celle que nous avons déjà signalée dans les faits d'hybridation des *M. rotundifolia* et *silvestris*. Les botanistes *multiplicateurs* y ont trouvé une matière inépuisable à créations spécifiques, et de ce seul chef la nomenclature des menthes s'est accrue d'une centaine de noms. »

MENTHA SATIVA L.

Var. *latissima* F. Sch., Méry-sur-Seine.

Form. *calcareae* F. Sch., Méry-sur-Seine.

Var. *pseudostachya* Malinv., Arconville (Herb. Des Étangs).
Plante remarquable et rare qui paraît être un *M. sativa* hybridé de nouveau par le *M. aquatica*. Ce serait un *M. sativa superaquatica*.

• *M. subspicata* Boreau (*M. paludosa* auct. mult.), Amance.

M. serotina Boreau, Clérey.

M. peduncularis Boreau, Vouarces (Marne).

M. obtuse serrata Opiz, Méry-sur-Seine.

On devra rechercher dans l'Aube le *M. Malinvaudi* G. Camus (*M. micrantha* F. Sch.), rencontré aux environs de Provins, qui est vraisemblablement un hybride secondaire, répondant à un *M. sativa* croisé avec le *M. rotundifolia*.

8^e groupe. — *M. gentilis* L.

Hybride des *M. viridis* et *arvensis*, le *M. gentilis* ne se rencontre jamais chez nous en dehors des cultures; c'est dans ces conditions que se trouvent le *M. rubra* Sm., indiqué par Briard, à Villepart, dans un champ, et vraisemblablement le *M. Pauliana* F. Sch., récolté à Broyes (Marne), dans une rue du village par M. Maury. Des Étangs a recueilli à Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne), en 1846, une plante appartenant à ce groupe et qui paraît provenir d'un *M. arvensis* croisé avec un *M. viridis* sorti d'un jardin.

9^e groupe. — *Arvenses spuriae*.

Les formes de ce groupe qui se trouvent dans le département proviennent à peu près toutes de croisements effectués entre les *M. arvensis* et *rotundifolia*.

M. Muelleriana F. Sch., abondant aux environs de Méry-sur-Seine, Droupt-Ste-Marie, Droupt-St-Basle. On rencontre assez souvent des formes retournant au *M. arvensis* ou au *M. rotundifolia*. Nous l'avons également rencontré à Villevénard (Marne), près des marais de St-Gond.

M. Wolwerthiana F. Sch., Droupt-Ste-Marie.

M. carinthiaca Host (Boreau), bords de la route entre Vulaines et Rigny-le-Ferron.

M. Scordiasrum F. Sch. Une plante voisine des *M. Scordiasrum* et *stachyoides* F. Sch. a été récoltée par M. Devauversin, dans la cour du moulin de Vouarces (Marne).

M. ballotæfolia Boreau. an Opiz?, St-Oulph pr. Méry-sur-Seine. Cette plante est incontestablement un *M. arvensis-spuria*, avec parenté probable du *M. rotundifolia*.

10^e groupe. — *M. arvensis* L (formæ legitimæ).

MENTHA ARVENSIS L.

1^o Var. *vulgaris* Malinv., très commune.

Parmi les nombreuses formes affines élevées au rang d'espèces, nous avons remarqué les var. : *diffusa* Lej., *organifolia* Boreau, non Host, *ovalifolia* Timb., *obtusifolia* Lej., *major* Lej. (*M. Hostii* Boreau), *Nummularia* Schreb., *intermedia* Beck (non Host), *silvatica* Boreau, *Riviniana* Desp. et *dubia* Schreb. Ces deux dernières variétés relient le *M. arvensis vulgaris* au *M. arvensis parietariæfolia*.

2^e Var. *parietariæfolia* Beck (*M. arvensis* var. *cuneifolia* Lej. p. p.) : à Méry-sur-Seine, dans la forêt d'Orient, à Jeugny (*M. fontana* Weihe, *M. badensis* Gmel.); au bois de Bailly (*M. Hildbrandtii* Ortm.).

3^o Var. *latifolia* Malinv. (*M. agrestis* Sol. ?).

S.-var. *Marrubiastrum* Malinv. (*M. arvensis* var. *Marrubiastrum* F. Sch.), assez commune à Méry-sur-Seine. A Provins (Seine-et-Marne) une forme voisine des *M. Marrubiastrum* et *hungarica* Schur.

S.-var. *palatina* Malinv. (*M. arvensis* var. *palatina* F. Sch.), Méry-sur-Seine.

Le *Mentha atrovirens* du Cat. Briard n'appartient pas au type de Host, qui est un *M. sativa*. Les échantillons de Villenauxe se rapportent au *M. dubia* Schreb. ; ceux de la forêt d'Orient, au *M. arvensis* var. *parietariæfolia* Beck.

Les *M. salebrosa* Cat. Briard, p. 182, *obtusata* id. (errore *obtusata*), *agrestis* id., p. 183, appartiennent à la var. *vulgaris*.

PULEGIUM VULGARE Mill.

Assez commun dans le département, surtout dans les terrains sablonneux ou argileux.

ORIGANUM VULGARE L.

Var. *virescens* Boreau, Méry-sur-Seine.

THYMUS SERPYLLUM L.

Var. *lanuginosus* Schk., Brienne.

MELISSA OFFICINALIS L.

N'est que naturalisé dans toutes les localités où il a été indiqué; ferme de la Providence pr. Voué, rue de Pouan.

SALVIA SCLAREA L.

Loc. nouv. : talus au-dessous de l'église d'Isle-Aumont (Berthelin, 1867), retrouvé ces années dernières ; route des Riceys à Mussy ; Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont) ; promenades à Aix-en-Othe. Cette plante n'est que naturalisée ou subsponnée. Elle a disparu depuis longtemps de Méry-sur-Seine où elle existait vers 1845.

SALVIA PRATENSIS L.

Varie à fleurs blanches (Montier-en-Isle), à fleurs roses (Moussey), à fleurs bleu-pâle (Troyes).

CALAMINTHA ACINOS Clairv. et Gaud.

Var. *villosus* Pers., abondante dans les champs calcaires ainsi qu'une var. à fleurs blanches.

CALAMINTHA OFFICINALIS Mœnch.

Var. à fleurs blanches, Pont-sur-Seine, Gyé.

NEPETA CATARIA L.

Loc. nouv. : Vulaines ; Chervey ; Brienne (M. Chapellier).

Retrouvé à St-Parres-les-Tertres (près du chemin de Villechétif au pied d'une aubépine).

GLECHOMA HEDERACEA L.

Var. *minor* Bréb., fleurs plus petites, purpurines, floraison plus précoce : Méry-sur-Seine, etc.

LAMIUM INCISUM Willd.; Briard, Suppl., p. 8.

Dans un champ à Ville-sur-Terre ; Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont) ; dans les rues à Bérulles.

LAMIUM GALEOBDOLOM Crantz.

Loc. nouv. : Verricourt (Berge) ; bois de Devois, bois de Gyé, bois de la Combe-au-Loup ; Vulaines ; Rigny-le-Ferron (M. de Saint-Thibault).

LEONURUS CARDIACA L.

Loc. nouv. : dans les rues à Eclance ; Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont) ; Villadin (M. Fromont).

GALEOPSIS LADANUM L.

Sous-espèce *angustifolia* Gaudin (J. Briquet)!

Var. *orophila* Briquet !, Fontaines, Mélines pr. Rouvres.

Var. *Kernerii* Briquet !, Bar-sur-Aube, Ailleville, Argançon, Mélines, pr. Rouvres, Ville-sur-Terre.

Var. *glabra* Briquet ! (*Galeopsis glabra* Des Étangs, in Bull. Soc. Bot. de France, 1876, p. 203), champs de la ferme de Mélines pr. Rouvres ; un pied à Ville-sur-Terre.

Var. *calcarea* Briquet ! (*G. canescens* Des Étangs non Schultz), très répandue dans tout le département après la moisson. C'est également le *G. arvatica* Jord.

• Il existe des formes de passage entre ces variétés : entre *G. Kernerii* et *calcarea*, Méry-sur-Seine, Baroville ; entre *G. Kernerii* et *orophila*, Méry-sur-Seine, Ste-Maure, Rouvres.

GALEOPSIS DUBIA Leers.

Loc. nouv. : St-Phal pr. l'étang du Perchois, Courtaout. Toujours à fleurs jaunes.

GALEOPSIS TETRAHIT L.

Sous-espèce *genuina* J. Briquet!

Var. *arvensis* Schlecht. et *silvestris* Schlecht., aussi communes l'une que l'autre avec formes de passage : Arrentières. Forme de passage entre les var. *arvensis* et *Reichenbachii* Reut., Colombé pr. Bar-sur-Aube (ex Briquet).

Sous-espèce *bifida* Lej. et Court., plus rare que la sous-espèce précédente : Méry, Ville-sur-Terre, etc.

STACHYS ALPINA L.

Loc. nouv. : Saulcy, Eclance, Montier-en-l'Isle (abbé Simon) ; bois du Beauregard pr. Maisons ; Villechétif, Rouilly-St-Loup ; St-Benoît-sur-Vanne, Rigny-le-Ferron ; Plaines, bois des Herbues ; Fontvannes (Briard) ; environs de Chavanges (L. Hémet).

STACHYS PALUSTRI-SILVATICA Schiede, Cat. Briard, p. 187.

Indiqué par confusion avec une variation à feuilles cordiformes du *S. palustris* qui se rencontre d'ailleurs fréquemment (*S. palustris* v. *petiolata* F. Gérard).

Le vrai *Stachys palustri-silvatica* a été recueilli dans le département de la Marne par M. Devauversin.

BETONICA OFFICINALIS L.

La forme à calice glabre est de beaucoup la plus commune ; celle à calice velu ou hérissé est très rare : Cunfin (forêt Lambert), bois de Fouchy, Rigny-le-Ferron. La première correspond au *B. officinalis* L. tel que l'entendent la plupart des botanistes (Reichenbach etc.). La seconde a été élevée au rang d'espèce sous les noms de *B. hirta* Reich., non Leyss. et de *B. danica* Müll. (*B. stricta* Ait.).

Il ne faut pas confondre le *B. hirta* Reich. avec celui de Leysser qui n'est que le *Stachys recta* (Kerner, *Schedulæ*, 3, p, 96, 1883).

Une variété à fleurs blanches : forêt d'Orient, plaine de Foolz.

MELITTIS MELISSOPHYLLUM L.

Le type à feuilles cordées à la base et à fleurs rouges est très peu répandu (Bar-sur-Aube, Montier-en-l'Isle). La var. *grandiflora* Sm. est beaucoup plus commune. D'ailleurs on trouve des formes de passage entre les deux plantes.

SCUTELLARIA COLUMNÆ All.

Seulement naturalisé au château d'Ailleville.

SCUTELLARIA MINOR L.

Loc. nouv. : Barberey ; Jeugny, forêt d'Othe ; Eclance (abbé Simon).

PRUNELLA VULGARIS L.

La variété à feuilles pinnatifides est assez commune dans l'Aube. Tous les échantillons que nous avons vus appartiennent bien au *P. vulgaris* et ne sont pas le produit d'un croisement entre le *P. vulgaris* et le *P. alba*. L'hybride qui en résulte, non encore rencontré chez nous, porte le nom de *P. intermedia* Link.

PRUNELLA ALBA Pallas.

Loc. nouv. : Villadin (M. Fromont) ; Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont) ; Bouilly ; abondant à Marolles-sous-Lignières ; Clairvaux ; Montier-en-l'Isle (abbé Simon) ; plaine de Foolz ; Ricey-Bas.

La var. à feuilles entières est très rare : route de Rigny à Bérulles.

Plantes adventives : *Lavandula vera* L., vallon de Georgivaux à Jaucourt (abbé Simon), où il en existe un seul pied qui se maintient depuis fort longtemps ; l'espèce cultivée dans les jardins de la Champagne est le *L. vera* L. type (vidit Hy) ; *Salvia verticillata* L., Troyes (Dr Sainton) ; Nogent-sur-Seine (M. Fromont).

Plantagacées.

PLANTAGO CORONOPUS L.

Peut être à peine considéré comme plante adventive : à rayer.

PLANTAGO LANCEOLATA L.

Var. *eriophora* Link. et Hoffm., Méry-sur-Seine, Droupt-Saint-Basle.

Globulariacées.

GLOBULARIA WILLKOMMII Nym.

Syn. *Globularia vulgaris* Cat. Briard, p. 192.

Rare sur la craie : Salon, Montsuzain, ferme de la Providence pr. Voué ; Vulaines ; Pont-sur-Seine.

Amarantacées.

POLYCNEMUM ARVENSE L.

Syn. *Polycnemum majus* et *arvense* Cat. Briard, p. 193 et 194.

Var. *majus* Lor. et Barr. Loc. nouv. : Villenauxe (Ant. le Grand), Barbuise, la Saulotte ; Macey, Vulaines, Rigny-le-Ferron ; Villadin (M. Bonnin) ; Bossican, Eclance (abbé Simon) ; bois de la Combe-au-Loup entre Courteron et Plaines ; Courtaout (Des Étangs).

Var. *verrucosum* Franch. (*P. arvense* Gr. et Godr.). Loc. nouv. : Courtaout, Chaource ; Soulaines ; Frécul ; Villadin (M. Bonnin) ; Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont).

Plante adventive *Amarantus albus* L., dans une pépinière à Méry-sur-Seine.

Salsolacées.**ATRIPLEX HASTATA L.**

Var. *microsperma* Wald. et Kit., assez commune autour de Méry-sur-Seine.

CHENOPODIUM POLYSPERMUM L.

Le type, commun (*C. acutifolium* Sm.); la var. *cymosum* Cheval. assez répandue aux environs de Méry, Gérosdot, Villenauxe.

CHENOPODIUM ALBUM L.

Plante très variable qui se présente chez nous sous trois formes: *Ch. album*, *viride* Auct. an L. ?, *concatenatum* Thuil.

CHENOPODIUM OPULIFOLIUM Schrad.

Gérosdot, dans une haie le long de l'église. La localité de Troyes est tout à fait douteuse.

CHENOPODIUM HYBRIDUM L.

Loc. nouv. : Méry, Premierfait, Boulages, Mesgrigny; la Motte-Tilly, Courceroy, la Saulotte; Villadin (M. Bonnin); Vulaines; Gérosdot.

CHENOPODIUM URBICUM L.

Var. *intermedium* Gr. et Godr. Loc. nouv. : Troyes; Vulaines; Brevonnes (ferme de la Loge-Lionne), Maurepaire, la Villeneuve-au-Chêne; la Ville-aux-Bois-lès-Soulaines, Morvilliers; Bar-sur-Aube (abbé Simon).

CHENOPODIUM GLAUCUM L.

Loc. nouv. : Villechétif (Ant. le Grand), St-André, Ste-Savine, Troyes (port du Canal); St-Phal; Lusigny, Gérosdot, Mesnil-St-Père, la Villeneuve-au-Chêne; Radonvilliers, Chaumesnil; Pont-sur-Seine; Marolles-sous-Lignières.

BLITUM RUBRUM Reich.

Loc. nouv. : étang desséché de Maurepaire (très abondant en 1886); potager du château de Pont-sur-Seine.

BLITUM VIRGATUM L.

N'est que naturalisé ou adventif : Ste-Savine; Lentilles; Verpillières pr. du presbytère (abbé Simon); Pouan.

Polygonacées.

RUMEX MARITIMUS L.

Loc. nouv. : Maurepaire, Mesnil-St-Père; la Chaise; St-Phal, Jeugny (étang de l'Embranchois); Bligny, étang de la Borde pr. le Petit-Mesnil; bords de la Voire (L. Hémet).

RUMEX PALUSTRIS Smith.

D'après Franchet (Fl. de Loir-et-Cher, p. 517), le *R. palustris* ne serait qu'une forme sans importance du *R. maritimus*. D'après d'autres botanistes, au contraire, ce serait un hybride provenant du croisement des *R. maritimus* et *conglomeratus* (Gillot et Parmentier, Bull. Soc. Bot. de France, p. 325, 1897; Parmentier, Ann. sc. nat., 1896, p. 53).

RUMEX NEMOROSUS Schrad.

Var. *sanguineus* L., naturalisée dans les jardins de la campagne; presbytère de Jaucourt, etc.

× RUMEX ACUTUS L.

Hybride des *R. crispus* L. et *obtusifolius* D. C., le Mériot (M. Jeanpert).

RUMEX SCUTATUS L.

Aux Riceys, cette plante porte les noms populaires de « Oseille à ma brebis », « Viergelot » (Ray et Guenin, Statistique, etc., p. 558).

POLYGONUM HYDROPIPER L.

Rare en dehors de la zone argileuse : Châtres, Méry-sur-Seine, Pont-sur-Seine.

POLYGONUM AVICULARE L.

Plante des plus variables que nous possédons sous les formes suivantes : *monspeliense* Pers.; *agrestinum* Jord.; *polycnemiforme*

Lec. et Lam., sablière de Marolles-sous-Lignièrès ; *denudatum* Desv., Ville-sur-Terre ; *humifusum* Jord., Clairvaux, Méry ; *microspermum* Jord. ; *rurivagum* Jord.

POLYGONUM DUMETORUM L.

Loc. nouv. : bois de Chamoy, Chappes.

POLYGONUM BELLARDI All.

Quelques échantillons à Beauvoir à gauche de la route de Molesme (août 1902). A rechercher de nouveau.

Thyméléacées.

DAPHNE MEZEREUM L.

Loc. nouv. : Ricey-Bas, Mussy, Neuville-sur-Seine, bois de la Grande-Réserve ; Jaucourt (abbé Simon).

DAPHNE LAUREOLA L.

Loc. nouv. : bois de Semont pr. Bar-sur-Seine (Danguy), bois des Herbues, Gyé, Mussy, bois de Lozenet ; Vernonfaily pr. Bar-sur-Aube, Colombé-le-Sec, Jaucourt.

Aristolochiacées.

ASARUM EUROPÆUM L.

Loc. nouv., Magnant (M. Planson).

ARISTOLOCHIA CLEMATITIS L.

Loc. nouv., Crespy, Soulaines.

Euphorbiacées.

EUPHORBIA STRICTA L.

Loc. nouv. : Fouchy, St-Parres, Clérey ; Ailleville (abbé Simon) ; Bar-sur-Seine (M. Danguy).

EUPHORBIA PALUSTRIS L.

Très commun dans les vallées de la Seine et de l'Aube, surtout dans les arrondissements d'Arcis-sur-Aube et de Nogent-sur-Seine.

EUPHORBIA DULCIS L.

Loc. nouv. : bois de Fontvannes ; Juvancourt ; bois de Devois.

EUPHORBIA PINIFOLIA D. C. ; Briard., Suppl., p. 9.

Indiqué par suite d'une confusion avec l'*E. exigua*.

EUPHORBIA ESULA L.

Indiqué par M. Laroque au Mériot et pr. de Courceroy.

BUXUS SEMPERVIRENS L.

N'a pas été rencontré à l'état spontané.

Ulmacées.**ULMUS MONTANA Smith.**

Fréquemment planté le long des routes. Il est très rare à l'état sauvage et n'y croît même pas avec certitude : bords de la route forestière qui va de la Forge-d'en-Haut (Clairvaux) à la ferme de Tintefontaine et de la ferme de Tintefontaine à celle de Lamotte (Des Étangs in herb.), Champignol, Pontot.

ULMUS EFFUSA Willd.

Localités à vérifier au point de vue de la spontanéité : bois au-dessus de Pontot, Bayel, Clairvaux (le bois au bord du chemin entre la Forge-d'en-Haut et celle d'en-Bas). M. Fliche nous l'a indiqué au bois de Fouchy, pr. Troyes, où il pourrait bien être spontané.

Urticacées.

Les *Parietaria erecta* et *diffusa* ont été trouvés dans de nombreuses localités nouvelles qu'il serait fastidieux d'énumérer. Les deux espèces croissent quelquefois ensemble.

Cupulifères.

CASTANEA VULGARIS Lamk.

Il se rencontre dans quelques localités de la forêt d'Othe : bois communaux d'Estissac ; bois des Châtaigniers, commune de Nogent-en-Othe. M. de la Boullaye a eu l'obligeance de nous communiquer la note suivante, relative à la dispersion de cet arbre « De l'étude que j'avais faite de cette question, il ressortait qu'on trouvait le Châtaignier sur beaucoup plus de points qu'antérieurement ; il n'était pas encore abondant, sauf sur les deux points précités, mais se retrouvait dans de nombreuses stations. Enfin, j'ai constaté sa présence dans le bois de M. René de Fontarce, faisant partie du domaine de Fontarce, commune de Vitry-le-Croisé, mais il était peut-être d'introduction artificielle. »

Le Châtaignier a été observé également dans les bois de Bagneaux (Yonne, près de nos limites), de Bérulles, de Chappes, de la plaine de Foolz. Il croît aussi à la Côte-Ronde pr. Chaudrey, sur un affleurement siliceux, mais dans cette dernière localité il a sûrement été planté.

QUERCUS SESSILIFLORA Smith.

Le *Q. microbalanos* Boreau, observé à Pont-sur-Seine et sur quelques autres points du département, ne peut être maintenu, même comme variété. La grosseur des glands varie sur le même arbre d'une année à l'autre. Le *Q. laciniosa* Boreau ne nous paraît pas avoir plus de valeur.

QUERCUS PUBESCENS Willd.

Souvent regardé comme une var. du *Q. sessiliflora*, il est assez répandu dans les bois secs et sur les coteaux du terrain jurassique.

× QUERCUS ALLARDI Hy !

Hybride des *Q. sessiliflora* et *pedunculata* : dans les haies de Mesnil-Saint-Père entre les deux parents (Herb. Des Étangs).

× QUERCUS HARIOTI Hy in herb. !

Hybride des *Q. pubescens* et *pedunculata* : Clairvaux, à l'angle du mur d'enceinte de l'établissement, à l'angle qui regarde la route

venant de Bar-sur-Aube (Herb. Des Étangs). Ce nouvel hybride a été récolté depuis à Saint-Mihiel (Meuse) par M. Breton qui nous l'a adressé.

M. l'abbé Hy a bien voulu, au sujet du *Quercus Harioti*, nous communiquer les renseignements suivants : « Je rattache vos échantillons hybrides à deux formes assez distinctes, ce qui ne me surprend pas, car j'avais déjà constaté cette particularité dans les hybrides du même genre précédemment décrits.

« L'une se rapproche beaucoup du *Quercus pubescens* par le feuillage, les feuilles toutes longuement pétiolées, à limbe court et velu sur les deux faces. L'autre tient beaucoup du *Q. pedunculata* par les organes végétatifs : les feuilles adultes sont glabres, à pétiole médiocre, à limbe allongé, pourvu de nervures primaires très inégales, distantes et non distinctement parallèles. Mais elle ressemble au *Q. pubescens* par le pédoncule fructifère très court, les glands petits à écailles ligulées au sommet. »

C'est la première forme qui a seule été constatée dans le département de l'Aube.

Salicacées.

SALIX PENTANDRA L.

Doit être rayé de la flore de l'Aube.

SALIX ALBA L.

On le rencontre par ci par là avec les feuilles tomenteuses-argentées sur les deux faces (var. *argentea* Wimmer). La var. *vitellina* Wimmer est très fréquemment plantée au bord des rivières.

SALIX FRAGILIS L.

Les var. *discolor* Kerner et *concolor* Kerner croissent souvent ensemble. La première est souvent prise pour le \times *Salix viridis* Fr.

SALIX AMYGDALINA L.

Var. *angustifolia* Ser., rare, à Méry-sur-Seine, bords de la Seine.

SALIX INCANA Schr.

Doit être rayé de la flore de l'Aube.

SALIX PURPUREA L.

Les var. *Lambertiana* Wimm. et *gracilis* Wimm. sont presque aussi communes l'une que l'autre dans le canton de Méry-sur-Seine. Quant au *S. Helix* L., son identification laisse encore place à bien des doutes ; les uns y ont vu une forme du *S. purpurea* à rameaux dressés et à feuilles très allongées, d'autres, au contraire, et des plus autorisés, tels que Wimmer et Kerner, le considèrent comme le type du *S. rubra* Huds.

SALIX VIMINALIS L.

On rencontre assez fréquemment une forme à feuilles étroites, presque linéaires (var. *abbreviata* Döll, *angustissima* Coss. et Germ.), et à chatons beaucoup plus courts que ceux du type. Les échantillons, assez communs d'ailleurs, dans lesquels les stigmates sont profondément bipartites, ont été pris pour le *Salix mollissima* Ehr., qui est totalement différent.

SALIX CINEREA L.

Espèce très polymorphe au point de vue du feuillage : var. *latifolia* J. Anders. et *spuria* Wimm., la première à feuilles obovées, la seconde à feuilles cunéiformes, à sommet triangulaire aigu, etc.

Les monstruosité florales n'y sont pas rares non plus. Les ovaires sont glabres et verts (var. *leiocarpa* Gaud.), ou bien les chatons sont hermaphrodites (*S. polygama* Schultz) ; dans d'autres cas les étamines sont soudées sur une plus ou moins grande longueur de leurs filets (Droupt-Ste-Marie).

Le *Salix rufinervis* D. C. doit être rapporté au *S. cinerea* dont il est une forme remarquable, caractérisée par le coloris roux de la face inférieure des feuilles, dû à de nombreux poils qui recouvrent les nervures. Nous ne l'avons rencontré qu'à Marolles-sous-Lignièrès, parfaitement caractérisé. Il est beaucoup plus commun dans l'ouest de la France où il paraît remplacer en partie le type.

SALIX AURITA L.

Espèce des lieux très humides, rare dans la plaine de craie, fréquente au contraire dans les forêts de la région argileuse. Dans la plaine de Fozz on la rencontre absolument naine. Nous l'avons vue, plantée certainement, sur les friches crayeuses d'Herbisse où elle s'élève peu, avec le feuillage très réduit, mais bien caractérisé.

SALIX REPENS L.

Assez répandu dans les marais et les prairies tourbeuses du département; abondant à Boulages, dans la vallée de la Vanne, à Traînel; Viélines (M. Gardès); étang desséché de Bury pr. Vallant; abondant dans les marais de la Marne limitrophes de l'Aube (M. Devauversin). La var. *vulgaris* Wimm. est la plus répandue, avec les capsules glabrescentes ou tomenteuses; la var. *argentea* Smith est beaucoup plus rare, à Boulages; la var. *rosmarinifolia* Wimm. se rencontre de ci de là.

Hybrides.

× SALIX FRAGILIS-ALBA Wimm.

Syn. *S. fragilis* var. *pendula* Cat. Briard, p. 207.

Assez commun et fréquemment planté en raison de sa végétation rapide et vigoureuse. Il existe sous les trois formes: *viridis*, (*S. viridis* Fr.); *glabra* Wimm. (*S. Russelliana* Koch) et *vestita* Wimm., cette dernière beaucoup plus rare.

× SALIX FRAGILIS-TRIANDRA Wimm.

Syn. *Salix triandra-fragilis* Cat. Briard, p. 208.

Planté dans les oseraies, dans les vignes: Bar-sur-Aube pr. la ferme du Mez, Ailleville (Des Étangs), Proverville (abbé Simon), Ville-sur-Terre; moulin de Pétal, à Troyes; Maizières-la-Grande-Paroisse. Les échantillons de Troyes et de Bar-sur-Aube appartiennent à une forme qui se rapproche davantage du *S. fragilis* (*S. subtriandra* Neillr.).

Le *S. alopecuroides* Tausch tient le milieu entre les parents, et le *S. Kovatsii* Kerner est plus voisin du *S. amygdalina*.

× SALIX TRIANDRA-VIMINALIS Wimm.

Syn. *Salix hippohaëfolia* Cat. Briard, p. 208.

Loc. nouv., le Pont-Hubert. Indiqué au bord de la Seine entre Nogent et le Port-Montain (Laroque, Ind. Fl. Provins, p. 306).

× SALIX TRIANDRA-ALBA Wimm. et Krause.

Syn. *S. undulata* Ehrh.

Indiqué au bord de la Seine pr. Nogent (Bouteiller) (Laroque, loc. cit., p. 306). Nous ne l'avons pas vu.

? X SALIX TRIANDRA-CINEREA Wimm.

Nous n'avons vu que les feuilles d'un Saule qui ressemble beaucoup à celui qui a été distribué par Wimmer sous le n° 248 de sa *Collectio Salicum*, mais nous n'osons nous prononcer, tant que nous n'aurons pu en étudier les fleurs : Méry-sur-Seine.

X SALIX CAPREA-PURPUREA Wimm.

Syn. *S. Pontederana* Cat. Briard, p. 209.

Assez souvent planté sur les friches de la Champagne dans l'arrondissement d'Arcis. La forme qu'on rencontre dans l'Aube appartient au *S. mauternensis* Kerner (*S. purpureo-Caprea*).

X SALIX AURITA-PURPUREA Wimm.

Syn. *S. dichroa* Döll.

Bien caractérisé à Droupt-Ste-Marie, aux bords du Melda.

X SALIX REPENS-PURPUREA Wimm.

Syn. *S. Doniana* Smith.

Étang desséché de Bury pr. Vallant; ? Trainel.

X SALIX VIMINALIS-PURPUREA Wimm.

Syn. *Salix rubra* Cat. Briard, p. 208.

Hybride depuis longtemps fixé et assez répandu. La forme qui se rapproche le plus du *S. purpurea* est la plus rare (*S. rubra* var. *purpureoides* Gr. et Godr.; *S. Forbyana* Smith).

X SALIX CAPREA-VIMINALIS Wimm.

Syn. *Salix affinis* Cat. Briard, p. 209.

Rare dans le département. Loc. nouv.: Méry-sur-Seine, St-Oulph, ballastière d'Arcis-sur-Aube.

X SALIX CINEREA-VIMINALIS Wimm.

Syn. *Salix Smithiana* Cat. Briard, 209.

Assez commun dans toutes les parties du département et souvent spontané.

La var. *obscura* Gr. est plus rare.

Il existe dans l'herbier Des Étangs un Saule très curieux, rappelant le *S. cinerea* var. *spuria* Wimm., à feuilles allongées, assez étroites, aiguës, à face inférieure grisâtre, peu brillante. Il ne serait

pas impossible que ce fût une forme du *Salix cinerea-viminalis* de nouveau hybridée avec le *S. cinerea*. Nous avons observé à Droupt-Ste-Marie, aux bords du Melda, une plante très voisine.

SALIX AURITA-VIMINALIS Wimm.

Syn. *S. fruticosa* Döll.

Prairies du Melda pr. Droupt-Ste-Marie.

SALIX CAPREA-CINEREA Wimm.

Syn. *S. Reichardtii* Kerner.

Droupt-Ste-Marie, St-Oulph, étang de Bury; Bar-sur-Aube (Des Étangs).

SALIX CAPREA-AURITA Wimm.

Syn. *S. Capreola* Kerner.

Droupt-Ste-Marie, St-Oulph (Armances).

SALIX AURITA-CINEREA Wimm.

Syn. *S. multinervis* Döll.

Méry-sur-Seine (prise d'eau); Pont-Boudelin pr. Bar-sur-Aube, Proverville aux Rigoles, garenne du château d'Ailleville (Des Étangs).

× SALIX AURITA-REPENS Wimm.

Syn. *S. ambigua* Ehrh.

Espèce depuis longtemps fixée et souvent abondante dans les terrains où croissent les parents, surtout dans les tourbières de montagne. Nous ne l'avons encore constatée que dans les marais de la Vanne, à Flacy (Yonne), sur nos limites.

× SALIX CINEREA-REPENS Wimm.

Dans les marais tourbeux de Boulages.

Nous n'avons indiqué ici que les formes hybrides rencontrées avec certitude. D'autres seront certainement signalées ultérieurement. L'étude de l'hybridation des Saules est une des plus intéressantes; on comprend qu'elle ait passionné notre maître Des Étangs qui, pendant de longues années, a fait du genre *Salix* l'objet de ses observations favorites. Dès 1841, il avait fait connaître un caractère très important tiré de la conformation du cylindre ligneux de la tige et qui permet de séparer facilement les *S. cinerea* et

aurita du *S. Caprea* ainsi que les hybrides qui en proviennent. (Des Étangs, Notes sur quelques plantes, etc, p., 83. ¹)

On trouvera des renseignements sur les Saules et leurs hybrides dans : Wimmer, *Salices europææ* (1866); Kerner, *Niederösterreichischen Weiden* (*Verhandl. d. K.-K. Zoolog.-botanisch. Gesellschaft in Wien*, 1860, p. 178 et seq.).

× *POPULUS CANESCENS* Smith.

Hybride des *Populus alba* et *Tremula*, qui ne paraît être nulle part spontané chez nous. C'est le *Grisart* assez fréquemment planté dans l'arrondissement d'Arcis.

POPULUS NIGRA L.

Était commun dans la vallée de la Seine d'où il disparaît peu à peu depuis qu'on plante le *Populus deltoidea* Marsh. (*P. virginiana* Foug, etc.), et surtout ses races améliorées. Le *Populus nigra* était connu sous le nom de *Peuplier franc*, *P. du pays*. Il existe encore un magnifique *Peuplier franc* à Pouan ; cet arbre est certainement le plus gros du département depuis la chute du *Peuplier de St-Julien*. Le *P. deltoidea* ou *Peuplier de Virginie*, à peu près seul aujourd'hui dans les plantations, est quelquefois désigné sous la dénomination de *Peuplier suisse*, qui est erronée et doit s'appliquer au *Populus nigra*.

BETULA PUBESCENS Ehrh.

N'a pas été constaté encore dans les limites du département où on le trouvera vraisemblablement. Il existe dans l'Yonne, dans la forêt d'Othe; on devra aussi le rechercher dans les marais tourbeux.

¹ Voici d'ailleurs ce qu'il dit : « En examinant le tronc et les branches de cette espèce (*S. cinerea*), on voit que leur contour, au lieu d'être tout à fait uni et cylindrique, est composé de lignes formant des angles et comprenant entre elles des surfaces planes, en forme de losanges très allongés. Il semblerait que l'écorce est ridée. Cette disposition particulière n'est que le résultat de celle du corps ligneux ; car, si on soulève l'écorce, on trouve la surface du bois relevée de lignes ou stries longitudinales, amincies en angle tranchant, de longueurs variables, atténuées aux extrémités ». « Ces caractères n'appartiennent pas exclusivement au *S. cinerea*, connu ici sous le nom de *Vodre* ; ils se retrouvent encore dans le *S. aurita* » et, ajoutons-nous, dans les hybrides à la procréation desquels ont contribué les *S. aurita* et *cinerea*. Dans le *S. Caprea*, il n'existe rien de semblable.

MONOCOTYLÉDONES

Alismacées.

ALISMA PLANTAGO L.

Var. *lanceolatum* Gr. et Godr., aussi commune que le type dont il est difficile de la séparer spécifiquement; var. *graminifolium* Gr. et Godr., à feuilles flottantes : canal de Bourgogne pr. Charrey, Villadin, Fouchères, etc.

SAGITTARIA SAGITTÆFOLIA L.

Var. *vallisneriifolia* Coss. et Germ., commune dans les eaux courantes.

Liliacées.

TULIPA SILVESTRIS L.

Loc. nouv., abondant dans la propriété du Couvent des Augustines à St-Martin pr. Troyes (Ant. le Grand).

ADENOSCILLA BIFOLIA Gr. et Godr.

Loc. nouv. : bois de Chevret à Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont); Mussy, bois de Devois aux Riceys, la Combe-au-Loup entre Courteron et Plaines; Bar-sur-Seine (Ant. le Grand). Indiqué à Ste-Colombe (Côte-d'Or) par Pourret.

ORNITHOGALUM PYRENAICUM L.

Loc. nouv. : abondant à Arcis-sur-Aube, Ormes; Villenauxe; Vulaines; Brienne (Pourret); bois de Devois, bois de Lozenet, etc.

Les caractères indiqués pour séparer les *O. pyrenaicum* L. et *sulphureum* W. et K. sont rarement concomitants : présence ou disparition des feuilles au moment de la floraison, périanthe blanchâtre ou jaunâtre; aussi vaut-il mieux, croyons-nous, les réunir.

La partie supérieure des jeunes tiges avec les boutons non encore épanouis est alimentaire ; on en vend des bottes à Gyé-sur-Seine sous le nom d'*Asperges de montagne* ou d'*Asperges des bois*.

ORNITHOGALUM UMBELLATUM L.

Plante polymorphe dont nous possédons les var. suivantes : *typicum* (*O. hortense* Jord.), fréquemment cultivée sous le nom de *Dame d'onze heures* et échappée des jardins ; *angustifolium* (*O. angustifolium* Jord.), les Noës, Rigny-le-Ferron, Marcilly-le-Hayer, Premierfait, etc) ; *affine* (*O. affine* Boreau), dans les rigoles à Proverville.

M. Baker considère l'*O. angustifolium* comme une bonne espèce et le sépare de l'*O. umbellatum* L. (inclus *O. affine*) par les caractères ci-dessous :

— Racemi inversi deltoidei pedicellis distincte adscendentibus : *O. angustifolium*.

— Racemi quadrangulares pedicellis fructiferis inferioribus patentibus : *O. umbellatum*. (Baker, *Journal of the Linnean Society*, XIII, 1873, p. 259.)

GAGEA ARVENSIS Schultz.

Loc. nouv. : Arcis-sur-Aube (L. Hariot), Méry-sur-Seine, Longueville ; Salon (M. Royer) ; Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont).

ALLIUM ROTUNDUM L.

Abondant dans toutes les vignes des cantons de Mussy et des Riceys, d'où les vigneron en extirpent chaque année de grandes quantités en bulbes. Les bulbilles noirâtres le font facilement reconnaître.

ALLIUM SPHÆROCEPHALUM L.

L'*Allium approximatum* Gr. et Godr., qui est l'*A. sphærocephalum* de Boreau, ne peut être distingué, par des caractères constants et certains, de l'*A. Deseglisei* Boreau (*A. sphærocephalum* Gr. et Godr.). Il n'y a donc pas lieu de séparer ces deux formes qui se rencontrent dans le département ; la première y est cependant plus rare : St-Parres-les-Tertres, bois de Fouchy, etc.

ALLIUM URSINUM L.

Loc. nouv. : commun à Romilly ; Lusigny, forêt de Larrivour (Briard, *Flor. crypt.*, p. 10) ; dans un parc à Bar-sur-Seine (Ch.

Baltet); forêt de Jeugny; Cunfin où il est très abondant; environs de Chavanges (L. Hémet).

ALLIUM OLERACEUM L.

Var. *complanatum* (*A. complanatum* Boreau), Méry, Proverville.

ALLIUM PANICULATUM L.

Plante adventive, qui doit, par suite, être supprimée.

ENDYMION NUTANS Dum.

Bien spontané dans la forêt d'Othe : la Draperie tout près du Jéruzier (Brulon de Valmont). La localité du parc de Rosières doit être rapportée à l'*Endymion patulus* Gr. et Godr., fréquemment cultivé et qui se rencontre assez souvent en dehors des jardins.

MUSCARI LELIEVRII Boreau.

Proverville (abbé Simon). Nous n'avons pas vu les fruits de cette jolie petite liliacée, aussi ne pouvons-nous affirmer si nous avons affaire au *M. Lelievrii* ou au *M. botryoides* D. C., dont le premier n'est vraisemblablement qu'une variété.

Dans le *M. Lelievrii*, les pédicelles sont raides et horizontaux, la grappe longue de 3 à 4 cent. ; dans le *M. botryoides*, la grappe atteint de 4 à 7 cent., avec les pédicelles recourbés après l'anthèse.

Nous n'avons pas encore rencontré dans le département le *Muscari neglectum* Guss., qui a été indiqué sur nos limites dans les vignes de Longueville (Seine-et-Marne) et qui remplace en Lorraine le *M. racemosum* D. C.

PHALANGIUM LILIAGO Schreb.

Loc. nouv. : Mussy, Val-des-Vaux, à Gyé près du bois du fond du vallon, Courteron ; Bouilly (abbé d'Antessant).

PHALANGIUM RAMOSUM Lamk.

Loc. nouv. : Verpillières, Clairvaux, Bayel (abbé Simon); bois de Sémont pr. Bar-sur-Seine (M. Danguy); très abondant à Gyé, Courteron, Neuville, etc.

PARIS QUADRIFOLIA L.

Loc. nouv. : Romilly, la Saulsotte ; Brienne (M. Chapellier); Cunfin (M. Pascalis); bois de la Grande-Réserve à Plaines ; très commun à Essoyes ; Chassericourt (L. Hémet).

CONVALLARIA MAIALIS L.

N'est pas commun partout ; il est très rare dans les cantons de Méry et d'Arcis : Méry, Droupt-St-Basle, garenne de la Perthé, Ormes, Allibaudières, etc.

MAIANTHEMUM BIFOLIUM D. C.

Loc. nouv. : bois des Loges pr. Palluau (forêt d'Aumont) ; bois de Maraye-en-Othe (M. Bruley).

ASPARAGUS TENUIFOLIUS Lamk.

La présence de cette plante dans le département de l'Aube offre le plus grand intérêt au point de vue de la géographie botanique. Abondant dans les bois du jurassique, dans les cantons des Riceys, de Mussy et d'Essoyes, l'*A. tenuifolius* ne pénètre pas dans la Côte-d'Or. Il manque dans les autres départements voisins et il faut aller jusque dans le Dauphiné pour le retrouver.

RUSCUS ACULEATUS L.

Loc. nouv. : Vulaines, Rigny-le-Ferron (M. de Saint-Thibault) ; Villadin (MM. Fromont et Bonnin) ; Ervy, très commun à Courtaout, Chaource ; Brienne (L. Hariot) ; la Chaise, Ville-sur-Terre.

Dioscoréacées.

TAMUS COMMUNIS L.

Loc. nouv. : Messon ; Villadin (MM. Bonnin et Fromont) ; Barsur-Aube, Brienne, Arrentières ; Jaucourt, Voigny (abbé Simon) ; Gyé, Mussy, Essoyes ; Montmorency (L. Hémet).

Iridacées.

IRIS GERMANICA L.

N'est nulle part spontané dans le département de l'Aube.

IRIS FOETIDISSIMA L.

Loc. nouv. : Vulaines, Rign -le-Ferron.

IRIS SAMBUCINA L.

« En ce qui concerne l'*Iris sambucina*, voici la tradition : il n'en a été trouvé au bois des Herbues qu'un seul pied par Des Étangs. Ce pied non fleuri a été mis en pot, cultivé et longtemps conservé à Troyes. Après étude, il changea de nom et devint *Iris squalens*. Cet Iris, qui n'a jamais été retrouvé, était arrivé là probablement d'une façon fortuite. Cette espèce, d'ailleurs, n'appartient pas à la flore de France. » Ant. le Grand in litt.

L'*Iris squalens* est une plante qui se rencontre dans l'Europe centrale et qui va jusqu'au Caucase et en Arménie.

L'*Iris sambucina* s'étend de l'Europe centrale au Caucase et au nord de la Perse.

L'*I. squalens* L. est très voisin de l'*I. sambucina*. Il s'en distingue par son port plus robuste, les segments du périanthe plus larges, colorés en lilas pourpre, son odeur moins prononcée de Sureau.

Amaryllidacées.

NARCISSUS PSEUDO-NARCISSUS L.

Loc. nouv. : Gérosdot, bois de Grandchamp ; très abondant à Colombé-le-Sec (abbé Simon) ; Mussy, route de Plaines à Molesmes, bois de la Combe-au-Loup.

NARCISSUS POETICUS L.

Loc. nouv. : très abondant entre Plaines et Courteron, vallon de la Gloire-Dieu à Courteron, Ricey-Hte-Rive, petit bois à l'est du bois de Devois, bois des Herbues, Mussy ; vallée de l'Arce pr. la ferme de Fontarce, à la source de l'Arce (M. de la Boullaye). La localité de Bar-sur-Aube et celle des talus du chemin de fer à Troyes doivent être supprimées.

M. Beau, de Gyé-sur-Seine, nous avait signalé l'abondance des deux Narcisses au *Goulot* entre Plaines et Courteron.

Orchidacées.

ACERAS ANTHROPOPHORA R. Br.

Loc. nouv. : Vallant, Premierfait, Luyères ; Vulaines ; Rigny-le-Ferron (M. de Saint-Thibault) ; Ricey-Bas, Avirey-Lingey, Gyé.

× ORCHI-ACERAS WEDDELLII G. Camus.

Syn. *Aceras anthropophoro-militaris* Cat. Briard, p. 223.

Villechétif pr. Troyes (Briard).

LOROGLOSSUM HIRCINUM Reich.

Syn. *Aceras hircina* Cat. Briard, p. 224.

Loc. nouv. : Premierfait, Droupt-Ste-Marie (Cuchat), Grandes-Chapelles; Lusigny (docteur Sainton); Villadin (M. Fromont); Gyé, Ricey-Bas.

ANACAMPTIS PYRAMIDALIS Reich.

Syn. *Aceras pyramidalis* Cat. Briard, p. 224.

Loc. nouv. : Messon (M. Guillemot); Montier-en-l'Isle, Jaucourt, Proverville, Clairvaux (abbé Simon); commun à Gyé, Riceys et dans toute la région.

ORCHIS MORIO L.

Nul dans toute la région crayeuse; abondant sur les terrains argileux et siliceux.

ORCHIS CORIOPHORA L.

Loc. nouv. : Nozay (M. Royer); Ervy, Auxon; Villadin (M. Fromont); Mousseu où il est abondant; Ricey-Bas.

Var. *fragrans* Gr. et Godr. (*O. fragrans* Poll.), Briard, Flor. crypt., p. 10 : Lusigny (D^r Sainton); Ricey-Bas.

Pour M. G. Camus (Monogr. des Orchidées de France, p. 34), l'*Orchis fragrans* Poll. constitue une race presque spéciale aux régions méridionales.

ORCHIS PURPUREA Huds.

Forme *albida* G. Camus, à l'étiquette blanc, parc de Ricey-Bas.

ORCHIS MILITARIS L.

Loc. nouv. : la Villeneuve-au-Châtelot, Pont-sur-Seine, Romilly; Droupt-St-Basle, Premierfait, Boulages; Vulaines; Rigny-le-Ferron (M. de Saint-Thibault), etc.

ORCHIS SIMIA Lamk.

Loc. nouv., Mussy pr. de la route des Riceys.

ORCHIS MASCULA L.

Loc. nouv. : Villenauxe; Vulaines, Rigny-le-Ferron; Jaucourt, Montier-en-l'Isle; Essoyes (à fleurs pâles), bois de Devois et de Lozenet aux Riceys.

Var. *speciosa* Koch, Rigny-le-Ferron.

ORCHIS PALUSTRIS Jacq.

Loc. nouv. : Villadin (M. Fromont); Romilly, Méry-sur-Seine, Boulages; Mousse; Vouarces (Marne), M. Devauversin.

Nous n'avons pas encore rencontré l'*O. laxiflora* Lamk.

ORCHIS INCARNATA L.

Beaucoup plus répandu dans le département que l'*O. latifolia* L.; habite toutes les prairies à fond noir ou tourbeux. La var. *angustifolia* (*O. angustifolia* Reich., *O. Traunsteineri* Saut) est aussi commune que le type. A Droupt-Ste-Marie, à Boulages et dans un marais à Ricey-Bas, on trouve une jolie forme à fleurs d'un blanc pur.

ORCHIS LATIFOLIA L.

Dans les prairies sur sol argileux. Loc. nouv. : Lusigny; Ervy, Auxon; Vulaines; Ricey-Bas, Arelles; Jaucourt, Éclance, etc.

Var. *foliosa* Soland. (ex G. Camus); Rigny-le-Ferron avec le type.

ORCHIS MACULATA L.

Manque dans la région crayeuse.

× ORCHIS BOUDIERI G. Camus.

Hybride des *O. Morio* et *latifolia* : Éclance (abbé Simon).

× ORCHIS JACQUINI Godr.

Hybride des *Orchis militaris* et *purpurea* : Pontot (Des Étangs), Rigny-le-Ferron (garenne de Gerbeau).

? × ORCHIS BEYRICHII Kerner (ex G. Camus).

Nous avons indiqué sous ce nom (Sur la flore du département de l'Aube, p. 363), une plante de Montier-en-l'Isle, présentant les caractères que Kerner attribue à l'*O. Beyrichii*. Nous avons des doutes cependant sur l'identité de notre plante avec celle du botaniste autrichien, qui est un hybride des *O. simia* et *militaris* (d'après M. Camus un hybride secondaire), car l'*O. simia* n'existe pas à Montier-en-l'Isle, ni même dans la région. Ne serait-ce pas plutôt un *O. militaris* à divisions du labelle très étroites?

× ORCHIS BRAUNII Hal.

Hybride des *O. latifolia* et *maculata*, à Sacey (Des Étangs).

PLATANThERA MONTANA Schmidt.

Syn. *Orchis montana* Cat. Briard, p. 226.

Bien plus répandu que le *P. bifolia* Reich.

GYMNADENIA CONOPEA, R. Br.

Syn. *Orchis conopea* Cat. Briard, p. 226.

La variété *densiflora* Auct. Diet. ?, abondante dans les lieux humides, quelquefois aussi sur le calcaire jurassique (Jaucourt, etc.). Cette plante ne répond pas au *G. densiflora* Dietrich, tel qu'il a été figuré par Reichenbach (Icones, XIII, 424).

GYMNADENIA ODORATISSIMA Reich.

Syn. *Orchis odoratissima* Cat. Briard, p. 226.

Loc. nouv. : Bouilly (à fleurs blanches); Fontvannes (Briard); Villadin (M. Bonnin); abondant sur les coteaux jurassiques des arrondissements de Bar-sur-Aube (abbé Simon) et de Bar-sur-Seine.

× GYMNADENIA INTERMEDIA Peterm.

Hybride des deux *Gymnadenia* : Jaucourt.

COELOGLOSSUM VIRIDE Hartm.

Syn. *Orchis viridis* Cat. Briard, p. 226.

Loc. nouv. : Marcilly-le-Hayer près du Guérillat.

HERMINIUM MONORCHIS R. Br.

Bord du bois de Voigny entre la route de Colombé-la-Fosse à Bar-sur-Aube et la côte du Val-aux-Guenons, à quelques mètres du bois (abbé Simon).

OPHRYS APIFERA Huds.

Loc. nouv. : bords du nouveau canal à Troyes, Luyères, Villechétif, Bouilly; Boulages, Vailant, Premierfait; Romilly; Villadin (M. Bonnin); Estissac, Vulaines; très commun aux Riceys; Jaucourt, Clairvaux (abbé Simon).

OPHRYS ARACHNITES Reich.

Loc. nouv. : les Bigots pr. les Petites-Chapelles, Premierfait; Villechétif, Troyes (nouveau canal), Bouilly (à Montaigu), Luyères; Villadin (M. Bonnin); abondant sur tout le jurassique.

OPHRYS ARANIFERA Huds.

Commun aux environs de Méry-sur-Seine et dans toute la région crayeuse.

OPHRYS MUSCIFERA Huds.

Assez répandu dans toutes les parties du département, surtout dans le canton de Méry.

× OPHRYS ASCHERSONI de Nanteuil.

Hybride des *O. arachnites* et *aranifera* : garennes de Droupt-St-Basle.

LIPARIS LOESELII Reich.

Marais tourbeux de la vallée de la Vanne pr. Flacy (Brulon de Valmont), un seul pied.

EPIPACTIS LATIFOLIA All.

Var. *viridiflora* (*E. viridiflora* Reich.) : Vallant, St-Oulph.

EPIPACTIS PALUSTRIS Crantz.

Assez commun dans les prairies humides.

NEOTIA NIDUS-AVIS Reich.

Loc. nouv. : Rigny-le-Ferron (de Saint-Thibault); bois de Vaux pr. Feuchères, Bailly; Courtaout, Chaource; commun dans la région de Gyé, les Riceys; Essoyes; Brienne; Saulcy, Montier-en-l'Isle, Jaucourt, Clairvaux (abbé Simon); Lentilles, Montmorency (L. Hémet).

SPIRANTHES AUTUMNALIS Reich.

Loc. nouv., friches du bois de Ville-sur-Terre.

LIMODORUM ABORTIVUM Swartz.

Loc. nouv. : Gyé, Mussy, bois de Devois aux Riceys.

CEPHALANTHERA ENSIFOLIA Reich.

Loc. nouv. : bois de Lozenet, de Devois, des Herbues, de Mussy, de Bagneux; Jaucourt (abbé Simon); Pont-sur-Seine (Bouteiller in Laroque, Ind. Fl. Provins, p. 329).

CEPHALANTHERA RUBRA Reich.

Loc. nouv. : la Louptière-Thénard (abbé Simon); Bouilly (Ant. le Grand); abondant à Rigny-le-Ferron; Bar-sur-Seine (M. Gardès); bois de Mussy, de Gyé, de Plaines, des Riceys; Jaucourt, Proverville (abbé Simon).

CEPHALANTHERA GRANDIFLORA Bab.

Très répandu sur la craie, surtout dans l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube.

GOODYERA REPENS R. Br.

Dans les plantations de pins à Faux-Villecerf, Villadin (MM. Brulon de Valmont, Fromont et Bonnin); Côte-Ronde pr. Chaudrey (dans un bois de vieux pins); Gyé au sommet de la côte Duvoie à gauche du chemin.

Le *Goodyera repens* se répand de plus en plus dans les pineraies : il a été signalé dans l'Yonne à Champfétu (M. Fliche); dans la Côte-d'Or, pr. Semur (M. Fautrey); dans la Marne à Châlons-sur-Vesle (M. G. de Lamarlière); dans les sapins des sources de la Voulzie pr. Provins, par M. Laroque, 1885.

Hydrocharidacées.**HYDROCHARIS-MORSUS-RANÆ L.**

Dans tous les étangs de la forêt d'Orient, où il abonde; le Mériot; étang de Lahore (L. Hémet); Brienne (M. Chapellier); la Ville-aux-Bois-les-Soulaines; Montier-en-l'Isle, Jaucourt, Arsonval, étang de la Borde, pr. le Petit-Mesnil (abbé Simon). Dans la Marne : Vouarces, Granges-sur-Aube (M. Devauversin).

VALLISNERIA SPIRALIS L.

Dans le canal de Bourgogne; dans l'Armançon aux environs de St-Florentin (Lasnier et Ravin). A rechercher dans le département de l'Aube où nous ne l'avons pas encore rencontré.

Juncaginacées.**TRIGLOCHIN PALUSTRE L.**

Loc. nouv. : Châtres, étang de Bury pr. Mesgrigny; Traînel; Vulaines; plaine de Foolz; étang de Bligny (Ant. le Grand); Brienne (Pourret).

Naiadacées.**POTAMOGETON FLUITANS Roth.**

Peu commun.

Sous-espèce, *P. americanus* Chamisso, St-Julien, Troyes (la Bâtarde), Des Étangs : Feuilles plus larges, moins allongées, rappelant celles du *P. natans*.

POTAMOGETON POLYGONIFOLIUS Pourr.

A rayer de la flore de l'Aube. La plante de Brienne appartient au *P. coloratus* Horn.

POTAMOGETON HETEROPHYLLUS Schreb.

Syn. *Potamogeton gramineus* Cat. Briard, p. 229.

Sous plusieurs formes : étang de Barberey-aux-Moines (Briard subvar. *Zizii*), les Armances pr. Longueville; la var. *terrestris* Schlecht. aux Armances. Une autre plante de la même localité se rapproche du *P. falcatus* Fryer, qui lui-même présente de nombreux rapports avec le *P. nitens* Nolte.

POTAMOGETON COLORATUS Horn.

Syn. *Potamogeton plantagineus* Cat. Briard, p. 227.

Assez répandu dans le département, surtout dans les mares et les fossés des marais tourbeux.

× POTAMOGETON ZIZII Roth.

Hybride des *P. heterophyllus* et *lucens* : aux Armances avec les parents. La var. *Zizii* Briard du *P. heterophyllus* n'a rien de commun avec le *P. Zizii* Roth; comme nous l'avons dit plus haut, elle doit être rapportée au *P. heterophyllus* à titre de forme. Le *P. Zizii* a été récolté à Laignes (Côte-d'Or) par feu Royer (Herb. Mus. Paris).

POTAMOGETON LUCENS L.

Plante très polymorphe dont la var. la plus remarquable est le *P. longifolius* Gay : Méry-sur-Seine, Boulages; la Motte-Tilly; St-Julien (Des Étangs).

POTAMOGETON ALPINUS Balb.

Syn. *Potamogeton rufescens* Cat. Briard, p. 229.

Des échantillons de Villechétif et de St-Germain, se rapportent probablement à cette espèce (sec. cl. Bennett), mais ils sont en trop mauvais état pour être déterminés avec certitude.

POTAMOGETON CRISPUS L.

Var. *serrulatus* Schrad., aussi commune que le type.

POTAMOGETON ACUTIFOLIUS Link.

Loc. nouv., abondant à l'étang de la Borde pr. du Petit-Mesnil (abbé Simon).

POTAMOGETON OBTUSIFOLIUS M. et K.

Avec le précédent et aussi abondant que lui (abbé Simon).

POTAMOGETON FRIESII Rup.

Syn. *Potamogeton obtusifolius* Cat. Briard, p. 230.
Nogent-sur-Seine (Des Étangs).

POTAMOGETON PUSILLUS L.

Var. *panormitanus* (*P. panormitanus* Biv.), Jaucourt (abbé Simon), Proverville (Des Etangs); se distingue du type par ses feuilles subspatulées, munies de 3-5 nervures.

POTAMOGETON TRICHOIDES Cham.

Abonde à l'étang de la Borde avec les *P. acutifolius* et *obtusifolius* (abbé Simon).

POTAMOGETON PECTINATUS L.

Commun dans les eaux vives, les rivières.

POTAMOGETON DENSUS L.

La var. *laxifolius* Gr. et Godr. aussi commune que le type.

ZANNICHELLIA DENTATA Willd.

(inclus *Z. palustris* Cat. Briard, p. 231).

Loc. nouv. : Droupt-Ste-Marie; Eclance, fontaine de l'Usage (abbé Simon); Montmorency (L. Hémet).

Lemnacées.

LEMNA GIBBA L.

Loc. nouv. : Chicherey ; Vulaines ; Ville-sur-Terre ; Arrentières, Montier-en-l'Isle (abbé Simon).

LEMNA POLYRHIZA L.

Loc. nouv. : Vulaines ; Ailleville, Montier-en-l'Isle.

Aracées.

ACORUS CALAMUS L.

Sur les bords de la Voire, depuis son embouchure dans l'Aube, au dessous de Lesmont jusqu'à Puelmontier, sur un parcours d'environ 25 kilomètres. L'*Acorus* est particulièrement abondant à Chalette, Villeret, Lentilles, etc. (Des Étangs, Notes sur quelques plantes, etc., 1841, p. 87.)

Typhacées.

TYPHA ANGUSTIFOLIA L.

Presque aussi répandu que le *T. latifolia* L., abonde dans tous les étangs de la forêt d'Orient.

Forma *Sonderi* Kronfeld, Canal sans eau, à Fouchères, près de la gare; les épis mâles et femelles sont contigus comme dans le *T. latifolia*.

Sparganiacées.

SPARGANIUM ERECTUM L.

Syn. *Sparganium ramosum* Cat. Briard, p. 233.

Le type, rare : étang de la Borde, Nogent-sur-Seine.

Var. *neglectum* Richter (*S. neglectum* Beeby), abondante sur tous les points du département et dans celui de la Marne.

SPARGANIUM SIMPLEX Huds.

Loc. nouv. : Foicy, Boulages, Arcis-sur-Aube ; Vulaines ; étang de la Morge ; Jaucourt (abbé Simon).

SPARGANIUM MINIMUM Fr.

Loc. nouv. : Boulages (M. Devauversin) ; Vulaines ; ancien lit de la Seine à Hermé (Seine-et-Marne).

Joncacées.**JUNCUS CONGLOMERATUS L.**

Ne se trouve pas dans la région crayeuse.

JUNCUS EFFUSUS L.

Même observation que pour l'espèce précédente.

× JUNCUS DIFFUSUS Hoppe.

Hybride des *Juncus glaucus* et *effusus* ; en société avec les parents près de l'étang du Prévot (la Loge-aux-Chèvres) ; à Combreux pr. Tournan (Seine-et-Marne) non loin des limites du département (M. Jeanpert).

JUNCUS CAPITATUS Weig.

Loc. nouv. : Fuligny ; Courtaout (sur le bord de la route en allant aux Croûtes, à gauche et au delà de la tuilerie), Marolles-sous-Lignières pr. la carrière de sable quartzeux.

JUNCUS SUPINUS Mœnch.

Loc. nouv. : Grand-Étang pr. les Loges-Margueron et autres étangs de la région ; St-Phal ; étang de Lahore ; étang de Marolles-sous-Lignières. La localité de Droupt-Ste-Marie doit être rayée.

JUNCUS SILVATICUS Reich.

Rare en dehors de la zone argileuse : Villechétif, etc.

JUNCUS ALPINUS Vill.

Var. *genuinus* Buch. ! (in litt.).

Le *Juncus alpinus* n'est vraisemblablement que naturalisé dans

la tranchée du chemin de fer à Ailleville. Il s'y maintient et nous l'y avons vu en abondance il y a quelques années (Cf. J. Gay, Bull. Soc. Bot. de France, p. 394, 1863).

JUNCUS TENUIS Wille.

Dans la grande allée du bois du Mériot ; dans une localité analogue pr. la Loge-aux-Chèvres ; Bercenay-le-Hayer (abbé Simon), un échantillon incomplet.

JUNCUS TENAGEIA L.

Loc. nouv. : Rouilly-St-Loup ; St-Phal ; Marolles-sous-Lignières ; plaine de Foolz ; étang de Lahore (M. L. Hémet).

JUNCUS BUFONIUS L.

Var. *fasciculatus* Gr. et Godr. Loc. nouv. : Villemaur (M. Laury) ; Villadin (MM. Fromont et Bonnin) ; Courtaout ; Fuligny.

Les *Juncus* sont assez souvent vivipares (le *J. lamprocarpus* Ehrh. particulièrement) ; cette monstruosité est occasionnée par le *Livia Juncorum* Latr.

LUZULA FORSTERI D. C.

Loc. nouv. : Pont-sur-Seine, Villenauxe ; Vulaines ; Jaucourt, la Chaise, Ville-sur-Terre, etc.

LUZULA SILVATICA Gaud.

Loc. nouv. : Villenauxe ; bois de Dilot (forêt d'Othe) ; Bouilly, Jeugny, Sommeval, Chaource ; Gérosdot, Brienne, etc.

LUZULA MULTIFLORA Lej.

Var. *congesta* Gr. et Godr., Eclance ; *pallescens* Gr. et Godr., Lusigny ; Vulaines.

Cypéracées.

CYPERUS FUSCUS L.

Var. *virescens* Hoffm., Méry-sur-Seine, Rigny-le-Ferron, etc.

CYPERUS FLAVESCENS L.

Loc. nouv., Trainel.

CLADIUM MARISCUS R. Br.

Abondant dans les localités où il croît. Loc. nouv. : Nozay, Payns, Vallant, Boulages, Maizières-la-Grande-Paroisse, Vouarces.

ERIOPHORUM ANGUSTIFOLIUM L.

Loc. nouv. : Romilly, Boulages, étang de Bury pr. Mesgrigny; abondant dans la vallée de la Vanne; Villadin (M. Bonnin); Trainel.

ERIOPHORUM LATIFOLIUM Hoppe.

Loc. nouv., avec le précédent et aussi commun que lui dans la vallée de la Vanne.

ERIOPHORUM GRACILE Koch.

Vallée de la Vanne à Vulaines, St-Benoît-sur-Vanne (Brulon de Valmont).

SCIRPUS MICHELIANUS L.

Loc. nouv., étang desséché de l'Embranchois pr. Jeugny, en superbes spécimens.

SCIRPUS COMPRESSUS Pers.

Loc. nouv. : pré Dillon; Droupt-St-Basle; Villadin (M. Fromont); Jaucourt, Voigny (abbé Simon).

SCIRPUS LACUSTRIS L.

La forme à feuilles flottantes est assez commune dans la Seine, l'Aube, le canal de Bourgogne (Charrey), le canal de la Haute-Seine, etc.

SCIRPUS SETACEUS L.

Répandu dans toute la zone argileuse.

ELEOCHARIS UNIGLUMIS Koch.

Loc. nouv. : commun dans les prairies marécageuses autour de Méry; Vulaines, Rigny-le-Ferron, ruisseau de Bérulles.

ELEOCHARIS OVATA R. Br.

Loc. nouv. : très commun, certaines années, autour de Gérosdot (rû des Roises, etc.), Rouilly-St-Loup ; étang desséché de l'Embrancois pr. Jeugny (var. *procumbens* Lloyd).

ELEOCHARIS ACICULARIS R. Br.

Loc. nouv. : Troyes (Fouchy); commun autour de Méry, Arcis-sur-Aube; Maizières-la-Grande-Paroisse, Fréparoy pr. la Motte-Tilly, etc. Dans les lieux inondés, les tiges sont plus élevées et restent stériles.

CAREX DIOICA L.

Marécages de la Vanne à Vulaines (Brulon de Valmont) et à Flacy (Yonne).

CAREX DAVALLIANA Sm.

Loc. nouv. : Vulaines; St-Benoît-sur-Vanne (Brulon de Valmont); Villemaur (M. Fromont); Gyé-sur-Seine.

CAREX MURICATA L. (inclus *C. contigua* Hoppe).

Var. *virens* Koch, St-Parres-les-Tertres, Ste-Savine.

CAREX PAIRÆI F. Schultz

(inclus *C. Leersii* Sch. et *C. Chaberti* Sch.).

Bar-sur-Aube, Eclance; Rigny-le-Ferron; Essoyes, Mussy, Gyé, bois de Thouan, Riceys, Neuville-sur-Seine, Bar-sur-Seine; Villadin (M. Bonnin).

CAREX PANICULATA.

Loc. nouv. : Viélaines (M. Gardès); Vulaines; Arsonval. Rare dans l'Aube.

CAREX PARADOXA Willd.

Loc. nouv. : abondant dans la vallée de la Vanne et à Boulages; Bercenay-le-Hayer (abbé Simon).

CAREX ELONGATA L.

Loc. nouv., Jeugny.

CAREX LEPORINA L.

Var. *pallescens* Gr. et Godr. Loc. nouv. : Vulaines; Jeugny.

CAREX REMOTA L.

Loc. nouv. : St-Oulph, Châtres, Pouan, Arcis-sur-Aube ;
Chaource, les Vendues-l'Évêque.

CAREX CYPEROIDES L.

Loc. nouv., Lesmont (Thiébaud). Toujours dans les étangs mis
en culture.

CAREX GOODENOWII J. Gay.

Loc. nouv., Rigny-le-Ferron. Rare dans l'Aube.

CAREX ACUTA Fr.

Variété *prolixa* Host, Villechétif.

Nous avons trouvé à Méry-sur-Seine, une variété à très longs
épis, grêles et pendants, qui se rapproche du *C. Touranginiana*
Boreau, mais les écailles sont moins noires et les nervures moins
marquées. Ce n'est pas non plus la var. *graciliflora* Ant. le Grand,
dont les épis sont presque filiformes.

CAREX MAXIMA Scop.

Loc. nouv. : Villenauxe (M. Devauversin); plaine de Foolz ;
Lentilles (M. L. Hémet),

CAREX STRIGOSA Huds.

Loc. nouv. : bois du Parc à Ervy ; étang de Lahore.

CAREX PILULIFERA L.

Loc. nouv. : Ervy ; Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont) ;
Villadin (M. Bonnin) ; Jeugny.

CAREX MONTANA L.

Loc. nouv. : Montgueux (Ant. le Grand) ; Paisy-Cosdon ; pullule
dans tous les bois du jurassique dans les cantons des Riceys, de
Mussy et d'Essoyes ; Jaucourt (abbé Simon).

CAREX HALLERIANA ASSO.

Loc. nouv. : abonde avec le précédent sur le jurassique de
l'arrondissement de Bar-sur-Seine ; Vulaines ; Villadin (M. Bonnin) ;
Bourdenay, Jaucourt (abbé Simon).

CAREX HUMILIS Leyss.

Loc. nouv., bois de la Combe-au-Loup entre Courteron et Plaines.

CAREX DIGITATA L.

Loc. nouv. : Paisy-Cosdon; Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont); forêt d'Orient pr. Mesnil-Saint-Père; Plaines, Ricey-Bas, Neuville-sur-Seine; Jaucourt (abbé Simon).

On rencontrera vraisemblablement sur le jurassique le *C. ornithopoda* Willd., qui se distingue du précédent par sa taille plus petite, ses épis plus courts, les femelles rapprochés, égalant le mâle, courbés en dehors, les gaines bractéales et les écailles plus pâles, plus courtes que les utricules, les gaines des feuilles pâles et non rouge foncé.

CAREX FLAVA L.

Var. *lepidocarpa* Godr. (*C. lepidocarpa* Tausch), assez commune : Villechétif, St-Germain; Vallant, Droupt-St-Basle, Boulages; Bar-sur-Aube, etc.

Le *C. lepidocarpa* Tausch ne diffère du type que par ses utricules plus petits, à bec un peu moins long et son épi mâle nettement pédonculé.

CAREX OEDERI Ehrh.

Le type est très répandu; formes : *congesta* L. M. Neuman ! Méry-sur-Seine; Villechétif; Gyé-sur-Seine; *elatio* Anders., Méry-sur-Seine, etc.

× CAREX FLAVA-OEDERI Brügger.

Syn. *C. mixta* Corb., étang de Marolles-sous-Lignières; Villechétif, St-Pouange (Des Étangs).

× CAREX OEDERI-HORNSCHUCHIANA Richter.

Syn. *C. Brüggeri* Richter, marécages à Vulaines.

CAREX PSEUDO-CYPERUS L.

Loc. nouv. : Méry-sur-Seine, Droupt-Ste-Marie; la Chapelle-St-Luc, St-Julien; Ailleville (abbé Simon).

CAREX AMPULLACEA Good.

Loc. nouv. : Boulages ; St-Julien ; Vulaines, très abondant dans la vallée de la Vanne pr. de Flacy ; Eclance (abbé Simon).

CAREX PALUDOSA Good.

Var. *Kochiana* Good. Loc. nouv., Méry-sur-Seine.

CAREX HIRTA L.

Var. *hirtæformis* Coss. et Germ., Villadin ; Auxon.

CAREX LASIOCARPA Ehrh. (*C. filiformis* Good.).

Marais de Boulages (M. Devauversin) et marais contigus de la Marne : Vouarces, etc.

Graminées.

LEERSIA ORYZOIDES Soland.

Loc. nouv. : commun autour de Méry-sur-Seine ; Fouchy, St-Lyé, Pont-Ste-Marie ; étang de l'Embranchois ; la Villeneuve-au-Chêne ; bords du canal de Bourgogne à Charrey ; Brienne (M. Chapellier).

MIBORA VERNA Pal. Beauv.

Champs siliceux à côté de la route de Villenauxe à Nogent-sur-Seine (Montpothier, la Chambre-au-Loup).

CRYPsis ALOPECUROIDES Schrad. ; Briard, Flor. crypt., p. 478.

St-Léger-sous-Brienne (M. Chapellier) ; Rouilly-St-Loup. Indiqué au Mériot par M. Laroque.

PHLEUM BOEHMERI Wibel.

Loc. nouv. : garenne de la Perthe ; Messon, Vulaines ; Rigny-le-Ferron (M. de Saint-Thibault) ; Echemines (M. Laury) ; Villadin (M. Fromont) ; çà et là sur le jurassique : Cunfin, Courteron, Essoyes, Riceys, etc.

PHLEUM ASPERUM Jacq.

Doit être rayé ; tout au plus adventif à Troyes. Le *Phleum asperum* a été récolté à Ravigny pr. Provins par M. Jeanpert.

ALOPECURUS GENICULATUS L.

Loc. nouv. : Châtres, Droupt-Ste-Marie; Rouilly-St-Loup; St-Léger-sous-Brienne (M. Chapellier).

ALOPECURUS FULVUS Sm.

Loc. nouv. : Vulaines. Rigny-le-Ferron; étang de l'Embranchois; étang de la Borde; Éclance (abbé Simon).

ALOPECURUS UTRICULATUS Pers.

Assez répandu dans le département, sauf dans les arrondissements de Nogent et d'Arcis où il paraît être rare ou nul.

SESLERIA CÆRULEA Arduin.

Loc. nouv. : abondant à Plaines, Riceys, Mussy, Courteron, Essoyes, etc.

SETARIA GLAUCA Pal. Beauv.

Répandu dans la zone argileuse, manque sur la craie.

SETARIA AMBIGUA Guss.

Doit être supprimé, tout au plus adventif dans un jardin, à Troyes. Le *Setaria ambigua* est un hybride des *S. viridis* Pal. Beauv. et *verticillata* Pal. Beauv.

PANICUM CRUS-GALLI L.

Des fleurs mutiques ou aristées se rencontrent sur le même pied et souvent dans le même épi.

PANICUM SANGUINALE L.

Var. *ciliare* Gr. et Godr. (*P. ciliare* Retz), dans les jardins à Méry-sur-Seine.

PANICUM GLABRUM Gaud.

Commun dans toute la région argileuse et sablonneuse, manque sur la craie.

CYNODON DACTYLON Pers.

A supprimer; a été indiqué à Foicy, par suite d'une transposition d'étiquette.

CALAMAGROSTIS EPIGEIOS Roth.

Loc. nouv. : Troyes; Méry-sur-Seine, Droupt-Ste-Marie, Arcis-sur-Aube; Vulaines; Brienne (Pourret), etc. Assez commun dans le département.

CALAMAGROSTIS LANCEOLATA Roth.

Loc. nouv. : Droupt-Ste-Marie; abondant à Boulages, Vulaines, Bréviandes.

AGROSTIS ALBA L.

Var. *gigantea* Mey. Loc. nouv. : Méry-sur-Seine; Villechétif, Troyes, etc.

AGROSTIS VULGARIS With.

Loc. nouv. : Vulaines, Rigny-le-Ferron. Paraît nul sur la craie où il est remplacé par l'espèce précédente. A Vert-la-Gravelle (Marne), M. Devauversin a recueilli une forme qui, par sa ligule assez développée, est voisine de l'*A. nigra* With.

AGROSTIS CANINA L.

Abondant dans la région des étangs sur la silice et l'argile.

GASTRIDIVM LENDIGERUM Gaud.

A rayer de la flore de l'Aube; adventif aux Croûtes.

MILIUM EFFUSUM L.

Loc. nouv. : Vulaines, Rigny-le-Ferron, Fontvannes; Courteron, Plaines, Cunfin; Dienville; Voigny, Éclance, Brevonnes (abbé Simon); la Chaise.

AIRA CARYOPHYLLEA L.

La var. *multiculmis* (*Aira multiculmis* Dum.) est aussi répandue que le type dans tous les terrains sablonneux du département. Elle est d'un mois environ plus tardive. La forme à panicule divariquée constitue l'*A. divaricata* Lois., (an *A. patulipes* Jord.?). On rencontre assez souvent des transitions entre les deux variétés : Courtioux, Éclance, la Ville-aux-Bois-lès-Soulaines, etc.

AIRA PRÆCOX L.

Loc. nouv. : Courtioux, la Chambre-au-Loup pr. Montpothier; Courtaout, Chaourcé; abondant à Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont).

DESCHAMPSIA CÆSPITOSA Pal. Beauv. (sensu latiori).

Var. α *genuina* Gr. et Godr., très répandue. Formes *vivipara* Bonnet et *setifolia* Bonnet plus rares : la dernière, qui ressemble au *D. media* Rœm. et Sch., a été recueillie à Villenauxe (Des Étangs).

β *parviflora* Bonnet. Peu commune : Éclance ; Méry-sur-Seine, etc.

γ *media* Bonnet.

Syn. *Deschampsia media* Cat. Briard, p. 251.

Loc. nouv. : Droupt-Ste-Marie ; Nogent-sur-Seine (route du Mériot), abondante à la Saulsotte, Marnay. Paraît assez répandue.

δ *alpina* Gaud. (non *Aira alpina* L.), Bar-sur-Aube (Des Étangs).

Cf. Bonnet, Bull. Soc. Bot. de France, 1877, p. 279 ; Ant. le Grand, 2^e Notice, etc., id., 1883, p. 72 ; id., 4^e Notice, p. 70, 1899).

DESCHAMPSIA THUILLIERI Gr. et Godr.

N'a pas été retrouvé à la localité indiquée et de plus n'existe pas dans l'herbier Des Étangs. C'est sans doute par suite d'une confusion avec la var. *alpina* du *D. cæspitosa*, qui existe à la Croix de Soulaines, que cette espèce de la flore occidentale a été inscrite dans la flore de l'Aube.

DESCHAMPSIA FLEXUOSA Gris.

Commun dans les terrains sablonneux ; n'existe pas ailleurs.

HOLCUS MOLLIS L.

Loc. nouv. : Montgueux ; plaine de Foolz ; Fuligny, Ville-sur-Terre. Commun dans les champs argileux ou sablonneux, nul sur la craie.

KOELERIA CRISTATA Pers.

Var. *gracilis* Pers., assez commune aux environs de Méry.

Pourret a déjà indiqué le *K. cristata* « in via quæ ducit a Bar-sur-Aube ad vicum dictum Fontaine ».

CATABROSA AQUATICA Pal. Beauv.

Loc. nouv. : Boulages (M. Devauversin) ; Vulaines ; Channes pr. des Grandes-Fontaines ; Saulcy, fontaine de l'Usage pr. d'Éclance (abbé Simon) ; Chasserécourt (M. L. Hémet).

GLYCERIA PLICATA Fr.

Loc. nouv. : Rigny-le-Ferron ; plaine de Foolz.

POA NEMORALIS L.

Très rare sur la craie.

POA BULBOSA L.

Forme à rameaux lisses à Fontvannes (Briard) ; forme vivipare à Jaucourt, Rigny-le-Ferron, Troyes, etc.

POA PRATENSIS L.

Var. *longifolia* Des Étangs, Bull. Soc. Bot. de France, 1876, p. 206. Feuilles longues de 1^m50 ; chaumes de un mètre, Bar-sur-Aube dans un jardin. N'est probablement que la var. *angustifolia* Sm. du *P. pratensis* L.

MELICA CILIATA L.

Sous-espèce *Linnæi* Hack. var. *genuina* Hack. (*M. nebrodensis* Gr. et Godr. ; *M. glauca* F. Sch.). Loc. nouv. : abondante dans les éboulis calcaires des cantons des Riceys, de Mussy et d'Essoyes ; bois de Voigny (abbé Simon).

MELICA NUTANS L.

Loc. nouv. : Montgueux, Vulaines, St-Benoît-sur-Vanne ; Jaucourt, Voigny, Eclance (abbé Simon) ; abondant dans la plupart des bois du jurassique dans les cantons des Riceys, de Mussy et d'Essoyes.

MELICA UNIFLORA Retz.

Loc. nouv. : Fontvannes (M. Gardès) ; Vulaines ; Rigny-le-Ferron (M. de Saint-Thibault) ; Jaucourt, Voigny (abbé Simon) ; bois de Villebertin ; abondant avec le précédent sur le jurassique.

SCLEROPOA RIGIDA Griseb.

Loc. nouv. : assez commun dans le canton de Méry ; Clérey, Montgueux, Fouchy, Pont-Ste-Marie ; Villadin (M. Fromont) ; Echemines (M. Laury) ; Nogent-sur-Seine, Port-St-Nicolas ; Vulaines, St-Benoît-sur-Vanne, Rigny-le-Ferron.

MOLINIA CÆRULEA Mœnch.

Var. *major* Schrad. Plante à chaumes élevés, commune dans les bois humides : forêt d'Orient, etc. (*M. altissima* Link).

DANTHONIA DECUMBENS D. C.

Loc. nouv. : Brienne; Rigny-le-Ferron, Aix-en-Othe; Marolles-sous-Lignières; Villadin (M. Fromont); étang de Lahore (M. L. Hémet). Nul sur la craie.

VULPIA MYUROS Gmel.

Syn. *Vulpia pseudomyuros* Cat. Briard, p. 257.

Rare sur la craie : Méry-sur-Seine.

FESTUCA OVINA L. (sensu amplissimo).

Subsp. *EU-OVINA* Hackel.

Var. *capillata* Hackel.

Syn. *Festuca tenuifolia* Cat. Briard, p. 257.

Peu répandue dans l'Aube : forêt d'Orient, la Ville-aux-Bois-lès-Soulaines; plaine de Foolz; Ervy.

Var. *vulgaris* Kcch.

Syn. *Festuca ovina* Cat. Briard, p. 258.

Assez répandue : Nogent-sur-Seine; Vulaines; Troyes (Hauts-Clos); Montsuzain (*F. duriuscula* var. *alpestris* Briard, Cat., p. 258!); Lusigny, Bar-sur-Aube.

Var. *duriuscula* Hackel, très répandue; forma *curvula* Gaud., Bar-sur-Aube.

Subvar. *villosa* Hackel, Bar-sur-Aube.

Subvar. *trachyphylla* Hackel, Jaucourt (abbé Simon).

On rencontre parfois des formes de passage à la var. *vulgaris*, Courteron, etc. C'est également à la var. *duriuscula* qu'il faut rapporter la forme à feuille glauques si répandue sur la craie (*glauca* Cat. Briard, p. 258) et non au *Festuca glauca* Lamk. bien plus rare.

Var. *glauca* Hackel (*F. glauca* Lamk).

Rare dans le département : Gyé. Des échantillons de Salon tiennent le milieu entre les var. *glauca* et *duriuscula*; d'autres de Premierfait sont presque intermédiaires entre les var. *glauca* et *vulgaris*.

Subsp. *LÆVIS* Hackel.

Var. *marginata* Hackel, sous-var. *typica* Hackel, carrières de St-Parres-les-Tertres (Hackel, Monogr. Festucarum europæarum, p. 108, 1882).

FESTUCA RUBRA L. (sensu amplissimo).

Subsp. HETEROPHYLLA Hackel.

Syn. *Festuca heterophylla* Cat. Briard, p. 258.

Commune dans les terrains sablonneux, nulle ou très rare sur la craie.

Subsp. EU-RUBRA Hackel.

Syn. *Festuca rubra* Cat. Briard, p. 258.

Var. *genuina* Hackel : sous-var. *vulgaris* Hackel, commune. Subvar. *grandiflora* Hackel, la Chapelle-St-Luc, route de Bar-sur-Aube à Ville-sur-Terre.

Subvar. *juncea* Hackel, Bar-sur-Aube.

Subvar. *nova longearistata* Hackel in litt. ! « *arista glumam florentem subæquante* », Courteron (friches sur la rive droite de la Seine).

Var. *trichophylla* Gaud.

Syn. *Festuca rubra* var. *pubescens* Cat. Briard, p. 258, Montreuil.

Var. *fallax* Hackel, Amance, la Ville-aux-Bois-lès-Soulaines. On rencontre des formes de passage assez nombreuses entre les sous-var. *vulgaris* et *juncea* : Luyères, Villeloup ; entre *vulgaris* et *trichophylla* : Amance ; entre les var. *genuina* et *fallax* : Bou-lages (*Festuca rubra* var. *subcæspitosa* Sonder).

FESTUCA ELATIOR L. (sensu amplissimo).

Subsp. PRATENSIS Hackel.

Syn. *Festuca pratensis* Cat. Briard, p. 259.

Var. *genuina* Hackel. Subvar. : *typica*, commune ; *pseudololiacea* Hackel, Méry-sur-Seine, Pont-sur-Seine, Villechétif, etc.

Subsp. ARUNDINACEA Hackel.

Syn. *Festuca arundinacea* Cat. Briard, p. 258.

Var. *genuina* Hackel, commune.

× *Festuca elatior* × *Lolium perenne* Hackel.

Syn. *Glyceria loliacea* Cat. Briard, p. 254.

Les échantillons de la Croix-de-Soulaines à Bar-sur-Aube se rapportent bien à cet hybride qui répond exactement au *Glyceria loliacea* Godr. (Herb. Godron ! Hackel in litt.)

BROMUS ASPER L.

Loc. nouv. : Montgueux ; Droupt-St-Basle, Champigny, Arcis-sur-Aube ; Maizières-la-Grande-Paroisse ; Vulaines ; Lusigny ; Proverville, Eclance, Brienne (abbé Simon).

SERRAFALCUS SECALINUS Godr.

Commun dans les moissons des terrains sablonneux, nul sur la craie.

SERRAFALCUS ARVENSIS Godr.

Assez répandu dans tout le département.

SERRAFALCUS RACEMOSUS L. (sensu ampliori).

Le type est assez rare dans le département : Méry-sur-Seine, Droupt-Ste-Marie, Boulages ; Marolles-sous-Lignières, etc. ; Vouarces (Marne), M. Devauversin.

Var. *commutatus* Godr., très commune.

Voici ce que nous écrivait récemment M. le professeur Hackel, dont la compétence en ce qui concerne les Graminées est indéniable : « Quant aux différences entre les *Bromus racemosus* et *commutatus*, je dois vous avouer, que plus j'ai approfondi leur étude, plus elles se sont évanouies. D'abord, je crus avoir trouvé des différences réelles telles que :

<i>Bromus commutatus.</i>	<i>Bromus racemosus.</i>
Panicule penchée unilatéralement après l'anthèse.	Panicule droite après l'anthèse.
Epillets ovales-lancéolés, d'environ 16 ^{mm} de longueur (mesurés jusqu'au bout de la 6 ^e fleur), larges de 5-6 ^{mm} .	Epillets ovales (13 ^{mm} de longueur), larges de 5 à 6 ^{mm} .
Anthères longues de 1 ^{mm} 5.	Anthères longues de 2 ^{mm} à 2 ^{mm} 5.

« Mais, après avoir examiné une foule d'échantillons je suis persuadé qu'aucun de ces caractères n'est fixe et qu'il y a un grand nombre d'échantillons que je ne peux pas déterminer nettement. Je crois donc que le *B. commutatus* Schrad. n'est qu'une var. assez inconstante du *B. racemosus* L. »

SERRAFALCUS SQUARROSUS Bab.

Doit être rayé ; la plante de Baroville et celle de Rumilly-les-Vaudes ne présentent aucun des caractères du *S. squarrosus* et doivent être assimilées au *S. commutatus*.

ELYMUS EUROPÆUS L.

Loc. nouv. : forêt de Bossican pr. Spoix (abbé Simon) ; forêt Lambert pr. Cunfin.

AGROPYRUM REPENS Pal. Beauv.

Plante très polymorphe. Nous avons remarqué les formes suivantes : *arvense* Schrk., commune ; *subulatum* Schrk., Méry-sur-Seine, Landouveau pr. Riceys ; *Vaillantianum* Boreau, Méry-sur-Seine, etc. ; *Leersianum* Boreau, St-Parres-les-Tertres, la Ville-neuve-au-Chêne, etc. ; *cæsium* Presl., abondante autour de Méry, remarquable par sa glaucescence et son rachis plus ou moins pubescent.

LOLIUM MULTIFLORUM Lamk. (inclus *L. italicum* Braun).

Loc. nouv. : St-Parres-les-Tertres, Ste-Maure, Rosières ; Longueville, Boulages ; Vulaines ; Jaucourt (abbé Simon). Cette plante, se répand de plus en plus ; elle entre dans la composition de plusieurs mélanges de prairies et de gazons.

M. le professeur Hackel considère les *L. multiflorum* et *italicum* comme synonymes, mais il les regarde comme bien distincts spécifiquement du *L. perenne* L.

LOLIUM STRICTUM Presl.

Var. *macilentum* Hackel (var. *tenue* Godr.), Messon (Briard), Vulaines ; var. *aristatum* (*L. rigidum* var. *aristatum* Caldesi), Arsonval.

Cette dernière variété rappelle le *L. multiflorum* mais elle s'en distingue à première vue par ses glumes beaucoup plus longues. (Caldesi, Nuovo Giorn. bot. Ital., 1880, p. 286.)

D'après M. le professeur Hackel (in litt.), les *Lolium strictum* Presl. et *rigidum* Gaud. ne sauraient être distingués spécifiquement ; tout au plus pourraient-ils être considérés comme des variétés à caractères peu tranchés.

Lolium rigidum : α *genuinum*, chaumes et rachis rudes sur le dos ;

β *strictum* (Presl.) Hack., chaumes et rachis lisses sur le dos, rudes seulement aux bords des entre-nœuds.

LOLIUM LINICOLA Sond.

Loc. nouv. : dans un champ de Lin à Boulages (M. Devauversin).

GAUDINIA FRAGILIS Pal. Beauv.; Briard, Suppl., p. 9.

Naturalisé dans un verger à Ville-sur-Terre.

NARDUS STRICTA L.

Loc. nouv., bruyères de Chappes à droite de la route de Vougrey.

Plantes adventives : *Andropogon Ischæmum* L., pelouses d'un parc à Rigny-le-Ferron; *Phleum tenue* Schrad., cimetière de Troyes; *Serrafalcus patulus* Parlat., voie ferrée au pré Dillon; *Eragrostis poæoides* Pal. Beauv., gare de Longueville, non loin des limites du département (Jeanpert).

CRYPTOGAMES VASCULAIRES

Filicinées.

OPHIGLOSSUM VULGATUM L.¹.

Loc. nouv. : la Chapelle-St-Luc au bord du canal; Droupt-St-Basle; Auxon; Vouarce (Marne) M. Devauversin.

CETERACH OFFICINARUM Willd.

Loc. nouv., entre les pierres du mur d'un fossé du château de la Motte-Tilly (très abondant, août 1882) L. Hariot.

PHEGOPTERIS ROBERTIANA Al. Braun.

Syn. *Polypodium Dryopteris* var. *calcareum* Cat. Briard, p. 265.

Loc. nouv. : dans un puits à Brienne-la-Vieille; puits à Flacy. (M. de Saint-Thibault).

¹ Une fougère voisine de l'Ophioglosse a été rencontrée très près de nos limites, dans le département de l'Yonne, au Plessis-du-Mée, par M. S. Moreau. Il s'agit du *Botrychium Lunaria* L., qui devra être recherché dans l'Aube.

ASPIDIUM LOBATUM Sw.

Syn. *Aspidium aculeatum* Cat. Briard, p. 265.
 Loc. nouv. : Coussegrey; Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont).
 Nous ne possédons que le type; l'*Aspidium angulare* Kit. n'a pas encore été rencontré dans l'Aube.

ASPIDIUM THELYPTERIS Sw.

Syn. *Polystichum Thelypteris* Cat. Briard, p. 265.
 Loc. nouv. : Villemaur (M. Fromont); St-Benoît-sur-Vanne, Vulaines; Flacy (Yonne) Brulon de Valmout.

ASPIDIUM FILIX-MAS Sw.

Syn. *Polystichum Filix-mas* Cat. Briard, p. 265.
 Plusieurs formes : *typica* Luerksen; *subintegra* Döll; *deorsobata* Moore, cette dernière à Bérulles. La fougère mâle est très rare dans le canton de Méry et dans une partie de l'arrondissement d'Arcis.

ASPIDIUM SPINULOSUM Sw.

Syn. *Polystichum spinulosum* Cat. Briard, p. 265.
 Dans le canton de Méry on ne trouve cette fougère que dans les touffes d'aulnes des marais tourbeux. L'*As. dilatatum* Sw. n'a pas encore été rencontré.

CYSTOPTERIS FRAGILIS Bernhardi.

Loc. nouv. : dans le mur d'une fontaine à Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont); bois entre la ferme de la Borde et Bayel, puits à Arsonval (abbé Simon). A Bayel, var. *cynapifolia* Koch et *anthriscifolia* Koch; à Rigny, var. *anthriscifolia*. Dans les puits à Coulours (Yonne) Brulon de Valmont; abondant à Doulevant (Haute-Marne).

ASPLENIUM ADIANTUM-NIGRUM L.

Loc. nouv. : mur d'un pont à Pont-sur-Seine avec le *Ceterach*; Rigny-le-Ferron (M. de Saint-Thibault); Coussegrey; Villadin (M. Bonnin); au pied des murs du château de Croigny; puits du château de St-Aventin (Brulon de Valmont).

ASPLENIUM SEPTENTRIONALE L.; Briard, Flor. crypt., p. 478.

Villenauxe (M. Guillemot).

ASPLENIUM VIRIDE Huds.

Dans un puits à Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont). Spontané??

ATHYRIUM FILIX-FŒEMINA Roth.

Syn. *Asplenium Filix-fœmina* Cat. Briard, p. 266.

Loc. nouv. : Villenauxe, Courtioux, Pont-sur-Seine, Maizières-la-Grande-Paroisse; Droupt-Ste-Marie; Villadin (M. Fromont); Vulaines, Rigny-le-Ferron (Brulon de Valmont); plaine de Foolz pr. la route de Lantages; bois du Mériot. La plante de l'Aube appartient aux var. *dentata* Döll et *fissidens* Döll.

BLECHNUM SPICANT Roth.

Forêt d'Othe : Dilot, le Minerai (Brulon de Valmont).

PTERIDIUM AQUILINUM Kuhn.

Syn. *Pteris aquilina* Cat. Briard, p. 267.

Très rare à l'état sporifère : plaine de Foolz le long de la route de Jully-sur-Sarce, la Loge-aux-Chèvres. Une forme stationnelle, dont De Candolle avait fait l'*Aspidium regium* var. *puteale*, se rencontre dans un puits à Rigny-le-Ferron.

Equisétacées.

EQUISETUM TELMATEIA Ehrh.

Loc. nouv. : Unienville; étang de la Grande-Fontaine (forêt d'Orient); parc de Gerbeaux à Rigny-le-Ferron, Saint-Phal.

EQUISETUM PALUSTRE L.

Forma *polystachya* Vill., presque aussi commune que le type.

× EQUISETUM LITORALE Kuhl.

Vraisemblablement hybride des *E. arvense* et *limosum* ; la fructification est rare et les spores sont toujours avortées : abondant dans un bas fond humide du marais de Droupt-Ste-Marie.

EQUISETUM HYEMALE L.

Loc. nouv. : Villechétif; forêt d'Orient : bords d'un ruisseau près la ferme de Maurepaire (Des Étangs), étang de la Grande-Fontaine (au bas de la chaussée) avec l'*E. Telmateia*.

L'*Equisetum* de l'Aube est le type de l'espèce : *E. hyemale genuinum* Hy !

EQUISETUM RAMOSISSIMUM Desf.

Syn. *Equisetum ramosum* Cat. Briard, p. 268.

Var. *campanulatum* Hy (*E. campanulatum* Poiret f. *gracilis* Hy !); abondante sur les talus du canal sans eau à Fouchères; var. *paleaceum* Hy (*E. paleaceum* Schl.) : c'est à une forme de cette var. qu'appartient la plante trouvée autrefois à Clérey, par Clément-Mullet.

Lycopodiacées.

LYCOPODIUM CLAVATUM L.

Loc. nouv. : Bérulles (bois de la Reine) ; forêt d'Othe, Mineroi, Dilot (Brulon de Valmont) ; Maraye-en-Othe (bois de St-Amour et de la Lœuf), M. de la Boullaye.

Characées.

NITELLA SYNCARPA (Thuill.) Kütz.; Cat. Briard, p. 269, p. p.

Étangs de la Morge du Mesnil, du Baudet entre Gérosdot et Lusigny, fossés de la Trinité-St-Jacques à Troyes (*forma eximia tenera* Al. Braun in litt.).

NITELLA CAPITATA (N. ab. Es.) Ag.

Syn. *Nitella capitata* Cat. Briard, p. 269, p. p.

Fossés qui entourent l'étang de Fontaine pr. Villenauxe (sub. *N. syncarpa* Briard). La localité de Fontaine est dans Seine-et-Marne et l'étang n'existe plus depuis l'époque où Des Étangs y a découvert cette rare characée (12 mai 1846).

NITELLA OPACA Ag.

Assez répandu : Nogent-sur-Seine ; Châtres, Droupt-Ste-Marie, Méry-sur-Seine ; Bréviandes ; Villadin ; vallée de la Voire ; plaine de Foolz ; Eclance ; ruisseau entre Avirey et Bagneux.

NITELLA TRANSLUCENS (Pers.) Ag.

Étang du Baudet entre Gérosdot et Lusigny ; fontaine de l'Usage pr. Eclance (abbé Simon).

NITELLA MUCRONATA A. Br.

Syn. *Nitella flabellata* Cat. Briard, p. 267.

Les Croûtes pr. Ervy (Clément-Mullet) ; fossés de la vallée de la Vanne pr. Flacy (f. *superne brachyphylla* Nordstedt in litt.). La plante de la Vanne est très voisine de la var. *heteromorpha*, qui a ses verticilles supérieurs disposés en petits capitules serrés. Indiqué sous le nom de *N. Brongniartiana* C. et G. au Mériot, par M. Laroque.

NITELLA GRACILIS (Smith) Ag. (non Cat. Briard, p. 269).

Nogent-sur-Seine, mêlé au *N. opaca* ; Méry-sur-Seine aux Armances.

NITELLA TENUISSIMA (Desv.) Coss. et Germ.

Var. *typica* (Migula, Characeen, p. 179).

Tourbières de Villechétif.

NITELLA BATRACHOSPERMA (Reich.) Al. Braun.

Syn. *Nitella gracilis* Cat. Briard, p. 269 (non Ag.).

Étang de Barberey-aux-Moines.

« Foliis verticillatis - 8, segmentis ultimis eorum tantum bicellularibus et gyris nuclei sporangiorum alatis, non ad *N. gracilem* sed ad *N. batrachospermam* pertinere mihi videtur sed habitu peculiari » Nordstedt in litt.

TOLYPELLA INTRICATA (Trentep.) v. Leonhardi.

Syn. *Nitella intricata* Cat. Briard, p. 269.

Fossés dans la prairie entre Méry et Châtres, (avril 1873).

TOLYPELLA GLOMERATA (Desv.) v. Leonhardi.

Syn. *Nitella glomerata* Cat. Briard, p. 269.

Assez répandu autour de Méry : canal de la Haute-Seine à Méry, Châtres, Droupt-Ste-Marie.

TOLYPELLOPSIS STELLIGERA (Bauer) Migula.

Existe dans le canal de Bourgogne et pourra se rencontrer chez nous dans la partie de ce canal qui traverse le département.

CHARA CONTRARIA Al. Braun.

Mares de la plaine du Jars à Brienne (abbé Simon) ; Méry aux

Armances (f. *microteles*, *microptila*, *microphylla*, *clausa*, *subhispidæ*).

Plante souvent confondue avec le *Ch. fœtida* Al. Braun. Dans ce dernier, les aiguillons semblent sortir du fond des sillons de la tige (*aulacanthæ*), tandis que dans le *Ch. contraria* ils sont insérés sur les saillies (*tylacanthæ*).

CHARA FOETIDA Al. Braun. (inclus *Ch. longibracteata* Kütz.; *Ch. crassicaulis* Briard, non Schleicher).

Très commun sous de nombreuses formes rangées dans deux séries : *subinermes* et *subhispidæ*. A la première appartient le *Ch. longibracteata* Kütz. Quant au *Ch. crassicaulis* Sch., c'est par erreur qu'il a été indiqué chez nous. La forme prise pour lui est un *Ch. fœtida subinermis*, *pachyphylla*, *brachyphylla*, *clausa* (Clairvaux). Une forme presque parallèle de la série *subhispidæ* (*macroptila condensata*) se rencontre à Bar-sur-Aube.

CHARA HISPIDA L.

Très commun et polymorphe, moins cependant que le précédent (formes : *ad var. rudem paullo accedens*, Droupt-Ste-Marie; *microacantha* (*Ch. tomentosa* Desv. ex Al Braun !), Villechétif, etc.).

CHARA ASPERA (Dethard) Willd.

Grèvières à Droupt-Ste-Marie (forme *stagnalis*, *subbrachyphylla*, *spinis paullo longioribus*).

CHARA FRAGILIS DESV.

Assez commun et polymorphe (*Ch. globularis* Thuil., *Ch. capillacea* Thuil., *Ch. virgata* Kütz., *Ch. Hedwigii* Ag.).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

- P. 14, lig. 12, *au lieu de* AQUILERIA *lire* AQUILEGIA.
P. 17, lig. 4, — abondante — abondantes.
P. 41, lig. 7, — Thouars — Thouan.
P. 84, remplacer l'alinéa concernant le *Verbascum collinum* par les deux alinéas suivants :

× VERBASCUM COLLINUM Schrad.

Hybride des *V. Thapsus* et *nigrum*, Droupt-St-Basle. La localité de Pont-sur-Seine doit être rayée.

× VERBASCUM ADULTERINUM Koch.

Hybride des *V. thapsiforme* et *nigrum*. Indiqué à Courceroy (Ass. franç. pour l'av. des Sciences, 1896, p. 362) par erreur; doit être supprimé.

- P. 93, lig. 4 en remontant, *au lieu de* AMIUM *lire* LAMIUM.
P. 100, lig. 4 — *lire* Urticacées.
P. 111, lig. 1 — — Rigny-le-Ferron.

ADDENDA

L'impression de ce travail était avancée quand nous avons reçu de M. L. Hémet, de Chavanges, une notice ayant pour titre : *Herborisations autour de Bar-sur-Aube* (Sainte-Germaine, forêt de Clairvaux), Paris, 1902, in-8, 28 pages. Nous n'avons pu, par suite, y puiser beaucoup d'indications. On y trouve des localités nouvelles peu nombreuses, il est vrai, d'espèces rares du département et la mention du *Carex stellulata* Good., à Bar-sur-Aube, que nous n'avons pas eu encore le loisir de contrôler.

NOTE RELATIVE



L'INVASION D'ATILA DANS LES GAULES

(Chapitre XI des *Ephémérides* de Grosley)

PAR

M. LE GÉNÉRAL CHANOINE

MEMBRE ASSOCIÉ DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

Les *Ephémérides* de Grosley (édition de 1811, tome I, p. 190) contiennent un intéressant mémoire relatif à l'invasion des Huns en Champagne (451). Après avoir examiné et discuté avec sa sagacité ordinaire les documents historiques, Grosley fixe aux environs de Troyes, dans la plaine de Méry-sur-Seine, le lieu de la grande bataille gagnée par Aëtius et ses confédérés sur Attila. Cette opinion paraît fondée, mais l'examen des dates et de l'itinéraire de l'armée d'invasion tend à prouver que si cette bataille est bien une de celles livrées aux Huns, elle n'est ni la première ni la dernière en date.

Attila avait détruit Trèves, puis Metz le 17 avril ¹ 451, et Reims dans le courant de mai ; poursuivant sa marche au sud-est, il avait investi Orléans le 24 juin ².

Les historiens Idace et Jornandès disent qu'une grande bataille fut ensuite livrée sur la Loire et gagnée sur les Huns par Aëtius et Théodoric, roi des Wisigoths.

¹ *Ephémérides*, p. 191.

² *Id.*, p. 192.

Toutes les probabilités sont, sur ce point, en faveur de l'exactitude du récit des historiens. Il n'est guère possible, en effet, qu'un conquérant, à la tête de plusieurs centaines de mille hommes, se retire sans combattre, à la seule approche de l'adversaire. L'époque probable de cette phase de l'invasion s'étend de juin à août 451.

Il est probable aussi et également conforme au récit des historiens, comme à l'opinion de Grosley, qu'une seconde bataille a eu lieu sur la Seine, dans les plaines comprises entre Troyes, Arcis-sur-Aube et Méry-sur-Seine, bataille livrée surtout par l'arrière-garde des Huns en retraite.

Mais ici, Grosley, qui avait fait les campagnes d'Italie 1745-46 avec l'armée du maréchal de Maillebois (armée du xviii^e siècle, à faibles effectifs numériques), paraît avoir parfois perdu de vue les dimensions du front considérable que devaient avoir les armées d'Aëtius et d'Attila, dont les effectifs se rapprochaient de ceux des armées actuelles.

L'armée des Huns, composée surtout de cavalerie, devait avoir l'aspect d'une nappe couvrant le pays sur une largeur de 50 à 60 kilomètres et une profondeur proportionnelle.

Si Attila (v. p. 202 des *Ephémérides*) était à Brolium (Saint-Mesmin)¹, il se trouvait probablement *au centre* de son armée en retraite, dont l'extrême gauche franchissait la Seine vers Pont-sur-Seine, et l'extrême droite vers Troyes (p. 192 des *Ephémérides*). Au mois de septembre, les rivières sont guéables et les hordes mongoles en avaient, au cours de leurs migrations, franchi de plus larges que celles de la Gaule. Cette circonstance expliquerait ainsi que saint Loup eut peut-être moins de difficultés pour protéger la ville de Troyes, qui était sur la droite du gros de l'armée d'Attila comme Paris était sur sa gauche.

Dans cette hypothèse, ce serait entre Méry et Arcis-sur-Aube, peut-être sur les deux rives de la Seine, comme le

¹ *Ephémérides*, p. 202.

pense Grosley (p. 200 à 206 des *Ephémérides*) qu'aurait eu lieu cette *deuxième* bataille entre l'armée Gallo-Romaine et les Huns.

Il y a lieu de remarquer ici que les distances parcourues sont *très peu considérables pour de grandes armées, comparativement au temps mis à les parcourir*. Il n'y a guère que 150 (cent cinquante) kilomètres de la Loire à la Seine et environ 70 à 75 (soixante-dix à soixante-quinze) kilomètres de la plaine de Mauriacum (Méry) aux champs catalauniques, au nord-est de Châlons-sur-Marne, soit en totalité douze à quinze jours de marche *au maximum*. En admettant qu'Attila ait passé la fin de juin, le mois de juillet et même une partie d'août devant Orléans et sur la Loire, sa retraite de la Loire à la Seine et de la Seine dans la direction du nord-est aurait toujours duré plus d'un mois; elle aurait été extrêmement lente pour une armée composée de cavalerie et se mouvant à travers des plaines qui lui rappelaient les steppes de l'Asie. Il est donc probable que cette retraite a été interrompue par des retours offensifs dont la bataille de *Mauriacum*¹ a pu être un des principaux.

Une *troisième bataille*, la plus décisive et qui a été suivie d'une trêve et d'une convention entre Aëtius et Attila, aurait eu lieu, comme le disent les historiens *in campis catalaunicis*. La vaste enceinte elliptique qui existe encore à l'ouest du village de la Cheppe, au bord de la Noblette qui lui sert encore de fossé, et qu'on appelle le camp d'Attila (V. la carte), présente bien le caractère des anciens campements mongoles.

Les castra romains sont généralement rectangulaires, les

¹ Le Mauriacum gallo-romain ou des localités en dépendant pourrait avoir existé (V. la carte) sur le versant sud de la colline entre la Seine et l'Aube, au centre de laquelle existait un castrum romain d'où partaient plusieurs voies.

Autant qu'on en peut juger par de rares vestiges, les vallées de la Seine, de l'Aube et de la Marne étaient habitées par des populations gallo-romaines très civilisées et dont l'industrie comme travail des métaux, poteries, etc., était perfectionnée. L'invasion des Huns paraît avoir tout anéanti.

villes murées en Asie (Chine) et les tours de la grande muraille sont polygonales ou rectangulaires, tandis que les grands campements des Mongols et des Huns affectaient cette forme circulaire ou ovale qui est caractéristique.

Il est probable, d'ailleurs, qu'il ne s'agissait pas d'un oppidum ou place forte, mais d'une enceinte ou gîte d'étape destinée à abriter, pendant sa marche vers la Loire, les impedimentas et les éclopés de l'armée mongole, et qu'Attila l'avait fait établir lors de sa marche sur Orléans.

Le cours de la Noblette, de la Vesle et les vastes ondulations du terrain autour du camp d'Attila s'accordent assez bien avec les descriptions reproduites par Grosley (p. 205 et 206 des *Ephémérides*). (Voir la carte Châlons 1/80000.)

La campagne contre les Huns et leur retraite auraient donc eu ces trois grandes phases et actions de guerre : 1° Autour d'Orléans et sur la Loire ; 2° Sur la Seine et l'Aube, comme l'explique Grosley, dont la discussion est très logique et très serrée, mais n'arrive pas à prouver qu'une seule bataille ait pu mettre fin à une guerre qui mettait en présence de si grandes armées ; 3° Au nord de la Marne, dans les champs catalauniques, comme le disent les historiens et la tradition.

L'incertitude historique qui persiste encore au sujet de ces mémorables événements peut s'expliquer par les circonstances suivantes. La défaite des Huns date de septembre 451. Moins de trois ans après, le patrice Aëtius était assassiné par ordre de Valentinien.

Il n'a donc pu, comme César, écrire ou faire écrire le récit de ses guerres, et les chefs francs, goths et burgondes qui marchaient avec l'armée gallo-romaine n'étaient pas plus capables de l'écrire que les lieutenants d'Attila, mort lui-même en 453¹. Les historiens Idace et Jornandès² ont

¹ « Attila avait plusieurs rois dans son armée, entre autres trois frères rois des Ostrogoths et Ardovic, roi des Gépides. » (Grosley, p. 207.)

² Jornandès vivait au VI^e siècle.

écrit longtemps après, et de loin. La chute de la domination romaine et la conquête franque sont survenues presque immédiatement.

En comparant les dates, on voit que, parmi les guerriers de Clovis, plus d'un pouvait avoir vu les grandes batailles contre les Huns dans les plaines de Champagne.

Des événements si surprenants et si tragiques, se succédant avec une telle rapidité, leur imprévu, les calamités qui les accompagnaient, tenaient du surnaturel aux yeux des populations si éprouvées. Les historiens ne pouvaient les décrire sans difficultés, parfois même sans risques. Il n'est pas étonnant que leurs récits présentent tant de lacunes et d'obscurité.

Mai 1902.

LE
MARÉCHAL DE BEURNONVILLE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS¹

PAR

E.-A. BLAMPIGNON

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE, PROFESSEUR HONORAIRE A LA SORBONNE
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

I

L'âme de Beurnonville paraît peu compliquée ; elle l'était pourtant, quoique beaucoup moins que celle de Beugnot. Un autre de leurs compatriotes, le général Vouillemont, avait, au contraire, un caractère tout droit, tout simple, tout uni, sans sinuosité, sans retour sur lui-même : une seule passion l'animait, celle de faire triompher les armes de la France ; une seule flamme le brûlait, la bravoure militaire. Vouillemont plaît davantage avec son cœur patriotique et purement honnête. Beugnot et Beurnonville, ce dernier surtout, favorisés par la République, se sont jetés aux pieds de Bonaparte ; ils lui sont dévoués tant qu'il est heureux, ils l'admirent, ils le flattent avec enthousiasme, ils reçoivent ses bienfaits ; mais dès que le vent de l'orage vient à souffler, ils vont porter

¹ M. George Vallée, ancien sous-préfet de Bar-sur-Aube, actuellement député du Pas-de-Calais, a eu la bonté de me confier les lettres autographes de Beugnot et de Beurnonville dont il possède une riche collection. Je dois aussi de précieux renseignements à M. Delpy, avocat général près la Cour d'appel de Riom. Qu'il me soit permis d'exprimer ma vive reconnaissance à ces deux savants qui, à leur érudition étendue, joignent une charmante obligeance : elles sont l'une et l'autre toujours inépuisables.

ailleurs leurs hommages et leurs affections. — Soit, dira l'historien, Napoléon était alors devenu l'objet de la terreur ou de la haine de l'Europe entière ; il fallait avant tout sauver le Pays et maintenir l'intégrité de son vieux territoire, gravement menacée. Cela est juste, cela est vrai. Pour cela, cependant, il ne convenait pas d'outrager dans le malheur celui qui avait remporté les plus glorieuses victoires sur l'Allemagne et sur l'Italie, relevé les autels, apaisé les troubles civils, amélioré les lois, assuré l'administration, dirigé et étendu le progrès.

S'il est amer de constater que, dans les grands mouvements politiques et dans les bouleversements sociaux, le vulgaire cherche avidement à ménager ses intérêts personnels, il est doux de reconnaître que quelques-uns sauvent la dignité humaine en respectant un passé dont ils ont fait partie.

Le Bar-sur-Aubois produisit donc trois personnages qui furent célèbres à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e, Vouillemont, Beugnot et Beurnonville. Ce dernier, qui s'appela longtemps Pierre Riel, est né en 1752 au village de Champignol. Son père y était humble cultivateur et son grand-père charron. Il fallut la Révolution et l'Empire pour lui donner des armoiries, des titres et des couronnes nobiliaires. Voici l'acte de baptême du futur maréchal :

Pierre, fils de Pierre Riel, fils de Pierre, charron, et de Jeanne Laurain, son épouse, né le 10 mars 1752, a été baptisé le 11 du présent mois en l'église de Champignol, et a eu pour parrain Pierre Riel, soussigné, et pour marraine, Claudette Riel, laquelle a déclaré ne savoir signer, de ce requise.

Signé : Riel ; Maillard, curé de Champignol.

J'ai remarqué avec surprise que ce nom était ainsi défiguré au Musée de Versailles : Pierre de Ryel.

Si les Riel occupaient à Champignol une humble situa-

tion, ils avaient à la ville voisine une position bourgeoise ¹. Un d'eux, Jean-Baptiste, fut notaire à Bar-sur-Aube, de 1742 à 1753. En 1751, on l'y comptait parmi les notables; ainsi que son père, ce Jean-Baptiste a été procureur aux juridictions royales; enfin, réunissant presque tous les honneurs de la localité, il y commanda longtemps la milice bourgeoise. Un autre Riel, Edme-Joseph, né en 1744, fut chanoine de la Collégiale dès l'année 1768 ². Avant comme après la Révolution, étant curé de Saint-Maclou, M. Riel contribua fort à sauver les objets les plus précieux de la vieille église. Cet excellent homme, animé d'une large et intelligente charité, a laissé une mémoire bénie.

Il était certainement parent de Beurnonville : nous avons même une lettre qui lui fut adressée par la seconde femme du Maréchal, laquelle était fille du comte de Durfort, ancien ambassadeur à Venise. Elle lui envoie un fac-simile de la dernière et émouvante lettre qu'écrivit la reine Marie-Antoinette avant d'être traînée à la guillotine. On signifiait à la princesse sa sentence de mort le 16 octobre 1793, à quatre heures du matin; immédiatement après, elle écrivit à Madame Elisabeth d'une manière qui peint son courage, son élévation d'âme, sa sensibilité, son exquise piété, sa miséricorde envers ses plus cruels ennemis. Ces lignes ne furent pas remises à leur destination; mais en 1814 on les retrouva dans les papiers de Robespierre, conservés par le conventionnel Courtois (de l'Aube). En voici les premiers mots : « Le 16 octobre, à quatre heures et demie du matin. C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois. Je viens d'être condamnée... » C'est donc le fac-simile de cette pièce précieuse que M^{me} de Beurnonville communiquait au cousin de son mari :

¹ J'ai ici à remercier M. l'abbé Braux, né à Champignol, licencié ès-lettres, curé de Marnay. Il a bien voulu me prêter son utile et agréable concours.

² *Almanach de Langres* pour 1787, p. 36.

A Monsieur l'abbé Riel, curé de Bar-sur-Aube.

Paris, ce 24.

Vous voyez, mon cher Cousin, que je vous connais bien, puisque j'ai jugé que personne n'était plus digne que vous d'apprécier le monument précieux qui nous reste de notre malheureuse Reine. Comme j'ai pour habitude de penser à vous très souvent, aussitôt que j'ai eu ce touchant écrit, je vous l'ai destiné, et j'ai cédé au Général le plaisir de vous l'envoyer. Quand nous sommes assez heureux, mon cher Cousin, pour vous procurer une petite satisfaction quelconque, nous ne voulons point de remerciements, à moins que vous ne veniez nous les faire vous-même à Paris; vous direz sans doute que je vous parle toujours de la même chose; mais c'est qu'il est impossible de ne pas parler de ce que l'on désire sincèrement. Songez que vous avez un appartement chez nous, et que le Général sera aussi content que moi de vous recevoir.

Je vous remercie de l'intérêt que vous prenez à ma santé. Sans doute vos bonnes prières m'ont fait du bien; je suis beaucoup mieux. Les rhumes durent éternellement cette année; j'ai bien de la peine à me guérir du mien. Au surplus, il faut se consoler; tout le monde tousse, c'est la mode. Je vous souhaite pourtant de ne pas la suivre. Ma bonne Henriette est bien reconnaissante de votre souvenir; elle vous prie d'agréer son respect. Adieu, mon cher Cousin; recevez les amitiés du Général et l'assurance de mon bien véritable attachement.

DURFORT BEURNONVILLE.

Mon Neveu se rappelle à votre bon souvenir; il me charge de vous dire que le jeune homme que vous lui recommandez, n'a pas la taille exigée pour entrer dans la Garde; il faut cinq pieds deux pouces sans souliers. Dans quelque temps, quand il sera grandi, il le recevra avec plaisir.

On ne saurait rien de plus gracieux. Pierre Riel fit ses premières études au Collège de Bar-sur-Aube. A treize ans, il y était en sixième, première division, où il obtint un accessit¹. A la vérité, pour son âge, il semble peu avancé.

¹ On peut consulter une intéressante notice sur les distributions de prix à Bar-sur-Aube au XVIII^e siècle, rédigée par un instituteur jeune, distingué et curieux, M. Maury.

Comment se comportait le petit paysan au milieu de ses camarades plus jeunes que lui, qui, la plupart nés dans la modeste ville, se croyaient d'une essence infiniment supérieure à celle d'un pauvre villageois ? Sans doute il n'avait aucune des pétillantes saillies qui allaient bientôt éclore sur les lèvres de Claude Beugnot. Mais toute médaille a son revers : Claude Beugnot avec beaucoup d'esprit était tourmenté par une humeur maligne et moqueuse ; il mettait sa joie à rire des autres. Si ces caractères ironiques peuvent amuser un instant, en général ils attirent peu de sympathie. Qui ne se lasse de voir persifler le prochain, et qui ne craint d'être raillé à son tour ? En revanche, tandis que Pierre n'eut qu'un accessit, Claude sera comblé de prix au même collège où il brillera des succès scolaires qui ont leur innocente ivresse.

Un brusque changement va se produire dans la vie du premier, sans doute sous l'influence de dom Rocourt, le dernier abbé de Clairvaux. A la vérité, dom Rocourt ne fut titulaire qu'en 1780 ; mais, auparavant, il avait été prier, coadjuteur de dom Lebloix, bref le personnage important de la maison. D'une haute taille, d'une physionomie solaire, lorsqu'après son élection il fut présenté à Marie-Antoinette, la reine ne put s'empêcher de s'écrier qu'elle n'avait jamais vu un si beau moine. Il faut pourtant confesser que le dedans ne répondait pas au dehors.

Alors le séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, était célèbre par son implacable rigidité. On ne sortait pas, on portait la soutane et la tonsure, on assistait aux offices en surplis, il y avait de nombreuses prières et de longues méditations, en un mot on vivait sous un régime beaucoup plus austère que celui de la plupart des couvents. C'est là que du Collège de Bar-sur-Aube fut tout à coup transporté Riel ahuri. Ce fils des champs, enfermé dans une noire cellule, entouré de murs épais, soumis à une règle qui ne plie jamais, n'a pas, comme dans les séminaires

des petites villes, le grand air, la vue des arbres, la visite des parents, l'heureuse amitié de ses compatriotes, les riantes promenades du jeudi dans les bois. Le voilà donc devenu un abbé, et un abbé parisien. Apparemment, il avait le droit de rêver qu'il retournerait un jour dans son pays natal où, grâce à dom Rocourt, il obtiendrait une paroisse de village, car dans ces temps si reculés de nous par les mœurs, on choisissait pour curés des prêtres de la région même, dont on connaissait la famille et dont voyait la vie, la conduite, les habitudes. Mais, soit qu'il n'eût pas la vocation sacerdotale, soit que la vie ecclésiastique ou plutôt monacale de Saint-Nicolas lui agréât peu, soit, pour mieux dire, que les directeurs le jugeassent avec raison impropre à l'état clérical, il finit par quitter Paris et par revenir à Bar-sur-Aube, encore revêtu de sa soutane. Bientôt sécularisé, il eût pu entrer dans l'étude notariale où avait exercé M^e Riel et où trônait désormais M^e Beugnot : non, il paperassa un instant chez un procureur, ami de Diderot, de Langres.

Abbé, procureur, avocat, notaire, ce n'était pas là le moins du monde son affaire. Une autre tentation l'obsédait. Le roulement des tambours, l'éclat des clairons, le tonnerre des canons retentissaient à ses oreilles. A la fin du siècle, l'instinct militaire de la France allait se réveiller. Que de charmants objets entrevoyait à l'horizon une jeune et souriante imagination : la gloire, la fortune, un uniforme brodé d'or ; à l'aurore de la vie, tout resplendit ; tout offre une séduction enchanteresse. Pareil à un heureux enfant, le xviii^e siècle, vers son déclin, faisait des rêves féeriques où l'on jouait avec des palets de cristal, où l'on se voyait libre, riche, puissant, couvert de lauriers, admiré et envié. Pour notre héros, la réalité devait dépasser le songe. Par une œuvre qui semblera magique, les châteaux en Espagne sont transportés sur un terrain solide ; l'Eldorado se rapproche et l'existence se colore des feux les plus étincelants. Après avoir été un moment grenadier, il s'embarque pour les con-

trées où triomphe le soleil et où la France régnait. Il franchit l'Equateur, aperçoit la croix du Sud, contemple les merveilleuses teintes des mers tropicales. Enfin, à la fleur de ses vingt-deux ans, il arrive à l'Île de France.

Pour connaître l'archipel des Mascareignes vers cette époque, il faut lire un délicieux et pittoresque voyage où, sans se nommer, exerçait déjà son pinceau le futur auteur de *Paul et Virginie*, alors âgé de trente-cinq ans¹. Le ciel aux reflets ardents, une mer éblouissante de purs rayons, les mornes, les cocotiers, les rives battues par une eau frangée d'argent, les constructions madréporiques, que sais-je ? un insecte, un oiseau, un paille-en-queue, le moindre brin d'herbe, tout est pour le peintre le sujet de miniatures délicates, en attendant que cette même zone lui inspire ses grands tableaux. Riel paraît avoir été peu sensible au spectacle de la nature tropicale et à la poésie de l'Océan. Ni lui, ni Beugnot ne sentirent jamais rien de l'admiration élevée qu'éprouvait Chateaubriand devant les scènes variées des eaux, des champs et des bois. Sa raideur politique les étonnait plus que son imagination ne les captivait. A la rigueur, nous pouvons nous figurer cette opposition d'idées. Pendant les Cent-Jours, Beurnonville et Chateaubriand sont à Gand, et ils se promènent ensemble, car leurs fonctions les laissent trop désœuvrés. Il nous est permis, du moins, de le supposer : le merveilleux artiste lui montre du doigt la Lys et l'Escaut traversant ces pâturages flamands si drus et si luxuriants, où paissent d'incomparables troupeaux.

CHATEAUBRIAND. — Général, au milieu des guerres européennes et des discordes civiles, que la nature est toujours pleine de paix, de fraîcheur et de douce sérénité ! Ces enfants dodus jouent sur l'herbe avec la bienheureuse insouciance des événements politiques

¹ *Voyage à l'Île de France* (par Bernardin de Saint-Pierre), 1773, 2 vol. in-8°.

ou des rassemblements militaires. Cette belle verdure calme l'esprit ; suivons, je vous prie, cet étroit sentier qui, comme un ruban d'argent, borde le ruisseau dont le clapotis accompagnera nos pas.

BEURNONVILLE. — Ma foi, Monsieur le Vicomte, à vrai dire, j'aime mieux les bruits moins somnolents du fusil et du canon. Ils font dresser l'oreille ; ils excitent, ils enflamment, ils soulèvent la poitrine. A la molle uniformité de la prairie, je préfère des couleurs plus variées et plus tranchées qui rappellent l'image de la Victoire.

CHATEAUBRIAND. — Mais, mon cher Général, vous possédez un château ; vous y jouissez du parc ; vous admirez l'étang sur lequel naviguent des cygnes, vos bois où court le chevreuil, votre moulin dont les roues font scintiller des milliers de diamants.

BEURNONVILLE. — Pas le moins du monde. Mais j'ai une galerie d'assez bons tableaux et de gravures de choix où tout cela est représenté, avec beaucoup d'autres choses, avec l'enterrement d'Atala, par exemple, et que je regarde de mon fauteuil quand j'ai la goutte.

Telle était la différence des goûts. A la vérité, un homme de guerre n'est pas obligé d'avoir un vif sentiment de la nature. Cependant, j'en trouve comme une sorte d'indice dans la première lettre que je connaisse de mon héros ; elle est datée d'Utrecht, le 1^{er} fructidor an IV ; devenu déjà un gros personnage, il parle de cages et de chariots destinés à enfermer et à transporter des... *éléphants*.

Quoiqu'il en soit, en changeant d'hémisphère, il changea aussi de nom. Pourquoi ? C'était assez la mode alors. Mais où Riel pêcha-t-il le mot de Beurnonville ? Près de Champignol, il y a un petit clos entouré de haies, et qu'on appelle le pré de Beurnonville. Était-ce un souvenir du village natal, ou voulait-il ainsi sourire de la médiocrité de sa fortune ?

Le voilà donc au milieu des splendeurs de l'Océan Indien. Il y servit sous les ordres du bailli de Suffren. Il eut le rare et grand mérite d'être distingué par cet admirable marin qui le promut major, et major de l'Île Bourbon. Ce fut le commencement de sa fortune. Si le jeune officier,

comme Bernardin de Saint-Pierre, n'imprégna pas son imagination des paysages du Tropic, il y épousa une très riche veuve, d'une grande beauté, nommée M^{me} Mac-Fields. Elle était, paraît-il, de souche irlandaise. Ce qui est certain, c'est qu'il revint en France avec trois cent mille francs, somme alors considérable pour un jeune militaire qui débarquait des Iles. Avec cela l'instruction qu'il avait puisée au collège et au séminaire, sa tournure avantageuse, sa haute taille de cinq pieds huit pouces, une bravoure éprouvée, tout attirait sur lui l'attention comme l'envie. Il avança rapidement, et à l'âge de 37 ans il devint général. Sans doute, ce furent ces succès et cette fortune qui le firent prendre en grippe par Beugnot, lequel se plut toujours à lancer contre lui ses flèches les mieux aiguës. Sous son étincelant uniforme, Beurnonville revint quelques jours en Champagne, où ses amis l'embrassent et l'applaudissent, en particulier le chanoine Riel, le curé Edme Aubert, nommé député à la Constituante, et surtout dom Rocourt, l'abbé de Clairvaux, ravi de retrouver son favori en aussi brillante situation.

Les idées nouvelles font explosion. La Révolution se montre favorable à notre héros et il lui sourit. Son courage, son entrain plein de bonne humeur, sa hardiesse souvent téméraire, entraînaient les soldats. Envoyé à l'armée du Nord, il fut bientôt général de division et, quelques semaines après, général en chef. Un homme d'un grand talent militaire, mais d'une politique incertaine et d'un patriotisme suspect, Dumouriez, le distinguait et l'estimait; il l'appelait même son Ajax et son fils¹. En 1792 retentit la canonnade de Valmy, où Beurnonville avait contribué à repousser les Prussiens; il prit surtout une glorieuse part à la bataille de Jemmapes; Dumouriez y triompha des Allemands, et cette grande journée nous ou-

¹ *Mémoires de Dumouriez*. Collection Didot, t. XII, p. 91.

vrit la Belgique. La France est acclamée ; ce sont partout des fêtes et des feux de joie en l'honneur des vainqueurs. Cependant Pache quitte le Ministère de la Guerre, et Beurnonville l'y remplace : de là, il osait résister aux Jacobins. Tout ne rit pas à l'hôtel de la Guerre, il s'en faut ; et souvent, sous les hautes fenêtres, hurlent des sans-culottes en délire ; et, plus d'une fois, le Ministre, sautant par dessus les murailles de son jardin, fait la patrouille à la lueur d'une lanterne à travers les rues menaçantes et pleines de fanatiques armés de piques. Du sein de ses inquiétudes, le Ministre, par un acte d'humanité et de présence d'esprit, sauva de la guillotine un ci-devant qu'il avait connu aux colonies, en l'incorporant sur-le-champ dans son état-major et en lui donnant un uniforme. Ce malheureux marquis se promenait inconsciemment sous les galeries alors très fréquentées du Palais-Égalité ou Palais-Royal, tout comme s'il eût été dans les plantations de l'Île de France.

Maintenant, voilà Dumouriez défait à Neerwinden : à l'enthousiasme succède le découragement ; il écrit à Beurnonville des lettres de deuil, de désespoir, pleines d'extravagantes déclamations¹. La Belgique va nous échapper. Furieuse, la Convention cite Dumouriez à sa barre ; et pour l'y traîner, elle lui envoie cinq commissaires : le vieux janséniste Camus, Bancal, Quinette, Lamarque et le Ministre de la Guerre lui-même. L'accusé résiste. Suivant son habitude, Camus péroré ; c'est en vain. Alors ils veulent faire prisonnier Dumouriez, qui ne se laisse pas prendre. Loin de là, c'est lui qui arrête les cinq et qui les livre aux avant-postes autrichiens. Ce coup de théâtre eut lieu le 2 avril 1793. Irrité d'abord contre Beurnonville, le général rendit plus tard hommage à sa conduite ; et, dans ses *Mémoires*, il s'écrie, par une apostrophe conforme aux habitudes de ce temps : « Puissiez-vous, brave Beurnonville, recevoir

¹ Cf. *Campagnes du Nord*, par Viennet, t. I, p. 142 et suiv.

« de cette justification quelque consolation ; et puisse
« votre cœur ulcéré se rouvrir à l'amitié ! » L'aide-de-
camp de Beurnonville le suivit ; c'était le sous-lieutenant,
depuis le général Mergez, d'Arcis-sur-Aube. Cependant, le
6 brumaire an IV, le Directoire exécutif succède à la
Convention, et moins de deux mois après, le 18 dé-
cembre 1795, ouvrant la sinistre prison du Temple, il
échange la fille de Louis XVI contre les cinq commissaires.
Ce fut à Bâle qu'eut lieu ce troc étrange entre la royale
orpheline et les otages républicains. Faut-il plaindre Beur-
nonville de cette captivité ? Du moins elle le mit à l'abri
de l'échafaud où montèrent tant de vaillants officiers,
comme les Custine et les Houchard, et lui évita les pas
glissants sur lesquels tombèrent des centaines d'hommes
en vue. Revenu à Paris, il prit place parmi les membres
du Corps Législatif ; il avait été décrété, en effet, que les
commissaires qui avaient été arrêtés par Dumouriez avaient
le droit de siéger à l'Assemblée ¹. Il fut même un moment
question de le nommer un des cinq Directeurs. Heureuse-
ment on le rendit bientôt aux troupes : il remplaça Moreau
dans le commandement de l'armée française en Hollande.
Dès l'an IV, nous le retrouvons à Utrecht, général en chef
de l'armée du Nord. De cette période, nous avons trois de
ses lettres autographes adressées à Castelveid, qui comman-
dait à Cologne. Elles sont sages, prudentes, polies, ne sen-
tant en rien le casse-cou. Il lui écrit le 7 de thermidor :
« Continuons à mettre les procédés les plus honnêtes, et
« sans vous plaindre dans le service qui vous est confié ; il
« me suffit de connaître votre bonne volonté et les dé-
« marches que vous avez faites ; je saurai toujours vous en
« faire tenir compte. » Quoique ces lettres soient parées
des splendides vignettes du temps, elles émanent d'un
homme sincèrement modeste et que la fortune n'éblouit

¹ Thiers, *Révolution, Directoire*, livre II^e.

pas. Le 16 fructidor de ce même an IV, il mande à Castilverd de se rendre près d'Ehrerbreitstein pour diriger le siège de cette redoutable forteresse. Alors on ne doute de rien. Beurnonville, tout en s'occupant du détail des opérations militaires, n'oublie pas ses recommandations habituelles : « Je vous réitère combien je désire que la paix et
« l'amitié règnent entre les troupes ; et j'ai tout lieu de
« croire que vous serez extrêmement satisfait du général
« Poncet. » Une autre fois, au même général Castilverd, il disait au sujet du siège d'Ehrerbreitstein : « Dès que le
« feu commencera, je m'y rendrai pour le partager ami-
« calement avec vous tous, et si nous avons le bonheur de
« réussir, nous nous rendrons avec toutes nos forces au
« blocus de Mayence pour le convertir en siège et pour le
« faire en commun. Souvenez-vous bien, mon cher Gé-
« néral, que tous les généraux de la République sont
« frères et camarades, et que toutes prétentions doivent
« cesser aux yeux des intérêts de notre commune patrie...
« ce siège presse, et la plus grande célérité m'est recom-
« mandée (par le Directoire). Ne tirez que quand tous vos
« moyens seront réunis. Vivez tous en amis et en frères.
« Salut et fraternité. *Le général en chef*, BEURNONVILLE. »

Hélas ! on croit rêver en voyant la France établie sur les bords du Rhin et espérant se rendre maîtresse de la formidable masse qui domine le fleuve comme un défi à la civilisation.

La plus précieuse lettre que j'ai entre les mains, est celle qu'il adresse à Kléber. On y voit briller des noms éternellement chers à la gloire, des héros dont l'Histoire sera toujours remplie. Avant tout resplendit Bonaparte. Puis viennent deux guerriers dont le sort fut bien différent : Bernardotte et Ney. Enfin se joignent à eux Jourdan, Lefebvre, depuis duc de Dantzick. Beurnonville, dans une situation difficile, entre le dénuement et les privations des soldats, l'exaltation des troupes affamées de pain et de ba-

tailles, les exigences du Directoire, réunit la sagesse au zèle, la prudence au courage. S'il lance de temps en temps quelques traits d'ironie, son langage n'a rien de révolutionnaire, jamais il n'emploie le tutoiement des Jacobins, toujours il parle en homme de bonne compagnie. Voici cette pièce inédite dans son intégralité :

ARMÉES DU NORD ET DE SAMBRE-ET-MEUSE.

Au quartier-général à Cologne,
le 16 brumaire,
l'an V de la République une et indivisible.

*Le Général en chef de l'armée du Nord et provisoirement de celle
de Sambre-et-Meuse
au Général Kléber, commandant l'aile droite.*

Je reçois, mon cher Général, votre lettre du 15 de ce mois avec la procédure du chef de brigade Barjouet. Je prends le parti de l'envoyer au Directoire, afin qu'il voie à nous faire donner des lois plus répressives. Provisoirement, et pour ne point favoriser la lâcheté, vous ordonnerez au chef de brigade Barjouet de se retirer sur les derrières; vous lui fixerez le lieu du dépôt de la demi-brigade qu'il commandait, où il recevra de nouveaux ordres, et la première nouvelle qu'il recevra de moi, sera, je l'espère, sa destitution.

Je reçois pareillement l'extrait de la lettre du général Moreau, et les divers bulletins de l'interprète Bacher: c'est un bien savant homme que ce brave citoyen; vous ne lui ôterez jamais de l'idée que c'est lui qui a fait la guerre et qui fera la paix.

Rien n'est plus juste que la demande du général Bolmond; je répons à sa lettre jointe aux vôtres; je vous prie de lire ma réponse et de la lui faire passer.

Il me paraît que le général Moreau n'a pas remporté la victoire qu'il avait annoncée au Directoire exécutif, et qui a déterminé les ordres très impératifs que j'ai reçus de franchir tous les obstacles, de supporter toutes les privations et de marcher en avant. Vous verrez quelque chose de plus dans la lettre que ce général m'écrit le 12 de ce mois, et dont je vous envoie l'entière copie. Il craint d'être forcé sur ses deux têtes de pont; il me demande 25.000 hommes pour les défendre et marcher vers Stuttgard, etc. Je vois un meilleur moyen de le satisfaire: je vais lui proposer, et au

Directoire, le commandement des deux armées. Alors j'espère qu'il pourra annoncer des victoires et les remporter. Quant à moi, qui n'ai ni sa modestie, ni sa sagesse, j'avoue humblement que je ne me sens pas de force à mouvoir avec un succès tel qu'il le caractérise une armée sans vivres, ni (à la) transporter à travers un désert de trente lieues. J'espère que le gouvernement acquiescera à cette proposition que je ne cesserai de lui faire. Cela ne m'empêchera cependant point de dire que si l'Archiduc était tombé sur lui à bras raccourci, comme il est tombé sur le général Jourdan, il aurait fait une retraite moins glorieuse. Mais, s'il a eu le bonheur d'échapper, je crois qu'il doit se modérer sur la réputation que peut donner l'histoire du moment, et avoir le courage de dire au Directoire ce qu'un homme dévoué à sa Patrie, et non à son amour-propre, doit dire dans l'état où nous sommes. En demandant 25.000 hommes de l'armée de Sambre-et-Meuse, il ne peut ignorer tout le ridicule de sa demande, et je le crois trop bon géographe pour ne pas apercevoir tout le terrain que j'ai à défendre. Il ne veut que ridiculiser cette armée dont il connaît le matériel par mes lettres, et constater par sa correspondance sa volonté constante d'agir sur la rive droite, quand il tremble pour deux malheureuses têtes de pont sur la rive gauche.

Je lui réponds, et je lui mande que la pénurie de vivres peut l'inviter à repasser sur la rive droite ; mais que le parti le plus sage à prendre, me paraît celui d'envoyer 25.000 hommes de l'armée de Rhin-et-Moselle au secours de Buonaparte, pour s'opposer au déblocage de Mantoue. Ce doit être le seul sujet des inquiétudes du gouvernement ; il aura ses 25.000 hommes de moins à nourrir ; et avec ce qui lui restera et ce que nous avons, nous pouvons garder la rive gauche du Rhin, détruire même, avant la mauvaise saison, la tête du pont de Mannheim ; et le Palatinat alors lui fournira de grandes ressources. D'ailleurs, je ne pense pas que le Directoire accepte un armistice pour Sambre-et-Meuse, sans l'exiger pour Rhin-et-Moselle ; je ne pense pas qu'il y consente sous la condition d'abandonner la tête du pont de Neuwied, si on ne détruit pas celle de Mannheim.

J'ai lu le rapport de notre émissaire : il y a quelque différence avec les miens de la gauche, et avec ceux du général Ney qui est assez bien instruit ; la force est à peu près la même ; les variations seules tombent sur les positions. Somme toute, l'ennemi n'est pas en état de nous entamer, ou il faudrait que l'Archiduc voulût attaquer toutes les têtes de pont possibles ; car vous voyez combien le général Moreau craint pour les siennes. Je ne serais pas

étonné cependant qu'il ne se passât quelque chose d'extraordinaire dans le Hundsrück¹, à la faveur de Mayence et de la tête de pont de Manheim, ne serait-ce encore que pour fixer nos deux armées sur la rive gauche, pour jeter plus de forces en Italie et débloquer Mantoue. A mes yeux, à moins qu'ils ne sacrifient 3 ou 4.000 hommes, ils ne peuvent avoir la tête de pont de Neuwied. Dans ce cas, ils n'auraient encore ni l'île, ni la rive gauche, et tous ces sacrifices ne peuvent être raisonnables, quand dans un mois ou deux l'ennemi a l'espérance que les eaux et les glaces peuvent, sans perte d'hommes, opérer le même effet.

Je veux bien, mon cher Général, me sacrifier pour la conservation de l'armée et de mes camarades; il est de ma dignité et de mon caractère de le faire. Il est physiquement démontré que nous ne pouvons nous porter sur le Mein, et pas même à moitié chemin, sans nous exposer à déceler la faiblesse de nos moyens par une retraite honteuse et décourageante. Cependant, je ne cesse de recevoir des ordres auxquels ma probité et mon amour pour mon pays me défendent d'obéir. Si le Directoire m'avait donné quelque latitude, les deux divisions du Nord seraient au camp retranché de Düsseldorf, Ney en avant-garde, et la division du général Lefebvre serait à la tête du pont de Neuwied, comme les cinq autres divisions de Sambre-et-Meuse, disponibles, soit pour opérer dans le Hundsrück, soit pour protéger les ouvrages armés de la rive gauche. Si vous estimez qu'il y ait urgence pour cette mesure, et que sans elle la tête du pont de Neuwied et le Hundsrück courent des risques, mandez-le moi et la division de Lefebvre partira. Pesez dans votre sagesse ce mouvement, et voyez s'il n'y aurait pas moyen de détruire tous les bateaux ennemis par un coup de main, que le centre pourrait faire sans que la gauche agisse. Si l'ennemi n'a pas de pont entre la rive droite et Niederwerth², le coup d'essai est possible; ce serait l'affaire d'un coup de nuit. Informez-vous aussi si le pont-levis d'Ehrenbreitstein est exactement levé toutes les nuits. S'il ne l'est pas, le coup serait hardi, mais peut-être qu'on pourrait le tenter. Il serait question de le forcer, de suivre l'ennemi et de l'égorger dans la citadelle. L'ami Bernadotte, avec lequel j'ai causé de tout cela, m'a parlé d'un coup de main sur Mayence, au moyen des patriotes vexés qui ont écrit une lettre malheureusement interceptée, et dont quelques-uns ont été

¹ Le Hundsrück est une contrée froide et montagneuse entre le Rhin, la Moselle et la Nahe.

² Île au milieu du Rhin, entre Coblentz et Vallendar.

victimes. Bernadotte a dû vous rendre compte des changements que nous avons faits. Sous sept jours nous aurons des réponses, et j'aurais bien désiré ne faire jusque-là aucun changement dans nos positions, à moins, comme je viens de vous le dire, que le danger ne nous y force. J'attends votre réponse sur ce sujet, et rien ne vous sera refusé; vous savez que nous n'avons qu'un vœu, celui de sauver notre pays et de nous aimer.

Salut et amitié,

P. BEURNONVILLE.

Cette importante lettre aide à lire dans le caractère de son auteur : il y a là des vues, de hardis projets, le désir d'obtenir les avis des militaires compétents, mais aussi quelque fluctuation dans les idées, quelque incertitude dans les plans. Au printemps, le 12 germinal an V, nous le retrouvons un instant à Paris d'où il écrit à Férès, commissaire des guerres, d'une manière qui montre quel vif attachement le général portait à ses camarades d'armée; je demanderai la permission d'en détacher un fragment :
« J'ai été plus heureux pour Casal; j'annonce à Kléber
« qu'il est chef de bataillon; faites-lui passer ma lettre.....
« Croyez, mon cher Férès, que je n'ai point oublié mes
« bons amis de Sambre-et-Meuse, et vous êtes du nombre.
« Je pars dans quatre jours pour l'armée du Nord. Je passe
« par la Zélande avant de me rendre à Utrecht; donnez-
« moi quelquefois de vos nouvelles, et vous me ferez
« plaisir. Mille bonjours à Championnet. » Chose curieuse, au milieu de ces déplacements continuels et de ces soins multiples, dans un rapport au Directoire du 1^{er} messidor an V, il passe en revue la situation actuelle et à venir de nos colonies des Indes et du Sud africain, auxquelles peu d'hommes d'Etat songeaient alors. On trouve là non seulement de la clairvoyance politique, mais on sent comme le souvenir d'un passé qui lui demeure cher; il cite entre autres les noms des îles de France, de Madagascar, de la Réunion; il parle du Cap de Bonne-Espérance et de Pondi-

chéry. Évidemment, il avait ce qui s'appelle un bon cœur, une âme sensible. Il est toujours intéressant de sentir battre quelque chose d'humain sous la cuirasse d'un guerrier et de voir s'attendrir les traits des héros. Les poètes de l'antiquité payenne, Homère et Virgile, n'ont pas craint de montrer les figures de leurs plus grands personnages mouillées par les larmes que font couler de justes affections. Beurnonville, en bon père de famille, comme il le dit, aimait ses soldats, ses aides-de-camp, ses compagnons de fortune, lancés au milieu de batailles sanglantes où tant de jeunes et florissantes existences furent moissonnées.

Paris, le 6 prairial an VI.

Vous avez désiré, mon cher la Houssaye, obtenir Rousseau pour chef d'escadron au 3^e régiment de hussards que vous commandez. Je viens de l'obtenir du ministre ; et je lui ai adressé sa lettre de passe hier. Le ministre me prévient en même temps qu'il en a donné avis aux Conseils d'administration des 3^e et 8^e. Le 3^e, par ce moyen, sera le point de ralliement de mes aides-de-camp, puisque vous y voilà presque tous ; je vous prie, mon cher la Houssaye, d'en être le bon père de famille ; vous savez que je vous aime tous bien tendrement, ainsi que votre brave régiment, au souvenir duquel je vous prie de me rappeler. Rousseau *gagnera*¹ à se trouver dans un vieux régiment où il aura plus d'espoir d'avancement, et plus d'agrément pour le moment actuel... Le général Macdonald, dont je reçois la seconde lettre, est chargé de l'inspection de toutes les places des Républiques cisalpine et romaine ; il est en route pour Rome : il se porte bien.

II

Mais, que s'est-il passé ? Le général, ainsi qu'il s'exprime, a-t-il besoin de *réparer son antique santé*, ou juge-t-on

¹ Il écrit constamment *gagner* parce que c'est la prononciation en usage à Bar-sur-Aube et dans les environs. Il faut voir là comme un goût du cru.

sa présence utile en France ? Ce qui est certain, c'est qu'il quitte l'armée du Nord et qu'on le nomme inspecteur général des troupes de l'intérieur. Nous apprenons ce fait par un document curieux. Nous avons dit que la première femme de Beurnonville lui avait apporté une assez jolie aisance. Nous pouvons préciser l'état de sa fortune personnelle. Il possédait une maison rue du Faubourg-Saint-Honoré, l'ancien hôtel de Boufflers, et des fermes dans le Nord, près de Cambrai. Ces biens ne lui venaient pas tous de la créole, plusieurs lui avaient été attribués par le Gouvernement, soit en récompense de ses services, soit en dédommagement de ce qu'il avait perdu durant sa captivité. Avec les contribuables de tous les temps, il se plaint, il gémit, il se lamente : en premier lieu, ses fermes ont été brûlées et ses terres ravagées par les ennemis ; puis sa maison de Paris était en mauvais état ; enfin, son homme d'affaires s'est sauvé emportant ses papiers, son argent, même la somme destinée aux impôts, etc., etc. Bref, il fait sa déclaration précise, aux citoyens administrateurs de la Seine, au sujet de l'emprunt forcé. Dans le département du Nord, il est imposé à 760 fr. 38, et dans celui de la Seine à 778 fr. 88 ; en tout à 1.539 fr. 26 : c'est beaucoup. Telle est la substance de la pièce officielle envoyée du quartier général de Paris, le 19 fructidor an VII, par « le général Beurnonville, inspecteur général des troupes à cheval stationnées dans l'Intérieur ».

Quelques mois après, éclate le 18 brumaire ; Bonaparte supprime le Directoire et devient maître de la France.

Dans la vaillante escorte qui entourait et protégeait le Triomphateur, figurait Beurnonville. Or, Bonaparte connaissait les hommes, et nul mieux que lui ne sut tirer parti de leur mérite. Le Premier Consul ne l'employa pas sur les champs de bataille ; mais il le nomma ministre plénipotentiaire à Berlin. Le roi et la cour de Prusse l'accueillent à ravir. Lui se montre poli envers les émigrés, ce qui irrite

les Jacobins, mais ce qui n'est pas fait pour déplaire au futur empereur.

Le départ de Bonaparte pour l'armée d'Italie, écrit-il le 1^{er} germinal an VIII, « a fait à Berlin le bon effet qu'il fera dans toute l'Europe ; suivant moi, c'est le signal de la victoire, et la première bataille qu'il *gagnera* infailliblement, sera celui de la paix. Le temps est court pour les négociations et les batailles les abrègent. Les idées se mûrissent ; on nous voit avec plaisir modérés. » Oui, il avait raison sur un point : le drapeau français allait être couronné de gloire, mais le génie de la paix, aux lauriers de Montebello et de Marengo, n'ajoutera pas les guirlandes d'olivier. Les fonctions diplomatiques qu'il occupe, la société à laquelle il se mêle, l'âge de cinquante ans qui sonne pour lui, une santé affaiblie le détournent de l'idée des batailles et même de l'espérance d'avancer dans sa nouvelle carrière.

Bonaparte, satisfait de ses services, songe à lui pour la mission de Russie. Mais il ne se sent pas assez de force pour accepter ce poste considérable. A sa place on nomme son ami le général Hédouville ; et le ministre de France à Berlin lui écrit autant dans le but de le féliciter que dans le dessein de lui transmettre d'utiles avis. La philosophie et l'économie, toutes deux inspirées par l'âge, vont désormais se donner la main.

Berlin, 2 nivôse an X.

C'est avec bien du plaisir, mon cher Général, que j'apprends du Ministre des Relations Extérieures votre nomination à la mission de Pétersbourg, que le mauvais état de ma santé ne m'a point permis d'accepter. Recevez mes sincères compliments sur ce témoignage de la confiance et de l'estime du Premier Consul ; et agréez aussi que je vous félicite sur les succès que vous ne manquerez d'obtenir, par votre loyauté et votre esprit conciliant, à la Cour de Russie. Vous y arriverez dans un moment plus favorable que si votre nomination eût précédé de plusieurs mois. Le comte de Panin, dévoué à l'Angleterre, a été éloigné des affaires ; et le cabinet de Pétersbourg, redevenu vraiment russe et rendu à ses véri-

tables intérêts, est parfaitement disposé en faveur de la France. Je ne doute pas que vous n'en soyez très content dans les relations que vous aurez dès votre arrivée pour les arrangements de commerce que vous serez sûrement chargé de négocier et de mener à bonne fin.

Je vous envoie ci-joint un petit billet pour la comtesse d'Yvoff, dame russe, partie d'ici depuis six jours et qui descendra dans ma maison qu'elle habitera jusqu'à ce qu'elle ait trouvé un logement convenable pour s'y établir. Elle est cousine germaine du prince de Kourakin, chancelier de toutes les Russies. Voyez-la pendant le temps qui vous reste à passer à Paris ; faites faire sa connaissance à Madame Hédouville, dont l'amabilité ne manquera pas de faire sa conquête. Les lettres de recommandation que je prie cette dame de vous donner pour les personnes de sa famille et ses amis vous seront aussi utiles qu'agréables. Le chef de brigade Caulaincourt¹ s'en est déjà bien trouvé et a reçu l'accueil le plus aimable des personnes auxquelles elle l'avait adressé sur ma demande.

Il est bon, mon cher Général, que je vous prévienne d'une chose essentielle, c'est de la cherté de tous les objets nécessaires à l'existence à Pétersbourg, afin que vous preniez là-dessus vos arrangements avec le Gouvernement. Il faut qu'il vous fasse un très fort traitement pour que vous puissiez vous en tirer honorablement. Vous serez tenu à une grande représentation, et vous n'y tiendriez pas si le ministère n'entraît pas dans les considérations qui doivent le déterminer à sortir de l'esprit d'économie qui règne un peu trop dans sa division des fonds. Duroc, qui a été lui-même à portée de savoir ce qu'est la cherté de Pétersbourg, pourra vous donner les mêmes renseignements que moi et vous seconder...

Sans doute que vous passerez par Berlin en allant à Pétersbourg : vous recevrez de moi, si j'y suis encore, et dans tous les cas de cette légation, beaucoup de renseignements sur la Russie dont je fais les affaires depuis deux ans.

Le nouvel envoyé se rend donc à Saint-Pétersbourg, et Beurnonville rentre à Paris. Là il n'oublie pas son ami, il agit habilement en sa faveur et réussit à faire porter son traitement à 160.000 francs. Le Premier Consul rayonne de génie, de gloire, de puissance, et néanmoins il s'occupe des intérêts de tous et entre dans les détails d'une adminis-

¹ Le futur duc de Vicence.

tration immense. Bientôt il va changer Beurnonville de poste et l'employer sous un climat moins âpre. Celui-ci écrit à Saint-Pétersbourg ces faits qui pourront intéresser le lecteur.

Paris, le 10 floréal an X.

Votre réponse du 25 ventôse, mon cher Général, est venue me retrouver à Paris ; mais Duclos, qui vous a rencontré près de Riga, m'a donné de plus fraîches nouvelles de votre santé : vous aviez déjà doublé les grands froids ; les chemins étaient aussi moins mauvais ; et j'ai tout lieu d'espérer que vous serez arrivé sans accident à votre destination.

A mon arrivée à Paris, j'ai eu soin de m'informer si votre traitement avait été élevé à un taux raisonnable ; et j'ai vu avec peine que vous n'aviez point fait usage de mes avis. Plus prévoyant que vous sur ce chapitre par l'expérience que j'ai du Nord, j'ai cru devoir prévenir vos embarras futurs. J'en ai parlé au Premier Consul et au Ministre, et l'on a porté votre traitement à 160.000 livres ; avec cela, vous ne mènerez pas un très grand train : mais, du moins, vous vivrez ; et vous aurez déjà eu occasion, sans doute, d'observer en route, et pendant votre séjour en Russie, que vous y avez emmené un peu trop de monde ; mais, enfin, je pense que vous vous en retirerez au moyen du supplément.

Vous ne pouviez manquer, mon aimable Général, de recevoir à la Cour de Prusse le bon accueil que vous y avez reçu. J'ai été seulement affligé de ne pas m'y être trouvé pour vous y offrir mes connaissances et ma maison.

Avec le caractère doux, aimable et prévenant que je vous connais, je suis bien convaincu que vous n'aurez pas été moins gracieusement accueilli à la Cour impériale de Russie. S. M. l'Empereur a toujours témoigné mille bontés aux agents français que j'ai occasion d'y guider par ordre du Gouvernement depuis que j'y ai entamé des négociations de paix : le Prince est le meilleur des hommes et l'Impératrice est toute grâce et toute bonté.

Mes premiers moments à Paris ont été employés à ma santé, qui avait besoin de remèdes et de repos. Mais je ne pense pas qu'elle puisse me permettre de retourner à mon ancien poste (de Berlin) ; ce qui me privera d'une correspondance plus active avec vous. Le Premier Consul, d'ailleurs, paraît avoir fait d'autres dispositions à mon égard ; toutefois, il n'y a cependant encore rien de décidé ; je m'empresserai de vous en donner avis dans le temps.

Vous n'aurez, au reste, mon cher Général, que des relations aimables à établir avec la Cour de Pétersbourg ; la Russie et la France tiennent les deux pôles ou extrémités du globe continental : toutes deux savent qu'elles sont faites pour en modérer le centre ; et dès que ces deux grandes puissances seront d'accord, il est de fait que l'Europe sera tranquille.

Les journaux et votre correspondance officielle doivent vous tenir au courant de tout ; et je me borne à vous dire que tous les échanges de rectification sont faits à l'égard du *Traité d'Amiens*, excepté celles d'Espagne que nous attendons tous les jours.

Je vous embrasse, mon cher Général, de tout mon cœur. Votre cordial ami, LE GÉNÉRAL BEURNONVILLE.

Je vous prie de présenter mes hommages à M. le prince de Kourakin ; mille amitiés à Caulincourt, qui est peut-être déjà en route ; veuillez offrir mes hommages à M^{me} Hédouville.

Maintenant, avec notre général, transportons-nous au delà des Pyrénées, soit sur les bords du Tage à Aranjuez, soit sur les rives du Mançanarez à Madrid. C'est encore par sa correspondance en Russie que nous apprenons quels sont ses sentiments. Un point noir à l'horizon l'inquiète : c'est l'ambitieuse mauvaise foi de l'Angleterre ; il faut se défier. Mais deux choses le tranquillisent : le caractère de l'empereur Alexandre et la modération du Premier Consul. La bonne, l'heureuse politique consiste donc à tenir unies la France et la Russie.

« Tant que cette dernière puissance et la France marcheront de front, le repos du monde sera assuré ; et ce repos doit être dans le cœur d'Alexandre qui est aussi bon que beau. »

Voilà ce qu'il pensait à Aranjuez le 18 floréal an XI, en jetant vers l'avenir un regard clairvoyant. Il aspire donc à la paix, et pour qu'elle règne sur le monde, il est nécessaire que la France soit étroitement alliée à la Russie.

« Ici (Madrid, 13 messidor an XI), mon cher Hédouville, nous sommes sur la défensive et nous touchons à l'offensive,

tandis qu'on ne désirerait que la paix. Vous qui avez l'habitude des médiations, réussissez-vous dans celle que vous suivez? *Si votre excellent et aimable Empereur, après avoir épuisé la douceur de son auguste caractère,* ne réussit pas à ramener l'Angleterre à l'exécution d'un traité qui aurait dû être sacré pour elle, est-ce qu'il ne suivra pas le premier plan de Catherine la Grande? Ne nous dissimulons pas qu'il faudra tôt ou tard liguier la famille continentale contre l'ennemie du monde entier.

« L'Angleterre a voulu essayer le caractère de l'Europe; elle a pensé qu'elle l'intimiderait, qu'elle la diviserait et qu'elle la tiendrait constamment assujettie à son despotisme maritime et commercial. Si l'Europe lui passe cette scène scandaleuse, elle ne cessera de la mettre à contribution et de la désunir par l'argent qu'elle en tire par son despotisme manufacturier. Je dis que le moment est arrivé de remettre cette puissance à sa vraie place.

« L'Empereur Alexandre a la paix du monde dans ses mains. Il faut forcer l'Angleterre à la faire; ou il la fera soumettre par la convention maritime dont je parle. Tous les cabinets, mon cher Hédouville, attendent la détermination de la Russie : tant que ce cabinet sera uni et d'accord avec celui de Paris, l'Europe marchera comme eux vers le système pacifique qui doit faire le bonheur du monde, et l'Angleterre ne pourra plus le troubler. »

Cependant, le 18 mai 1804, Napoléon est proclamé empereur; Beurnonville, toujours en mission au delà des Pyrénées, reste à Madrid, d'où il écrit à l'Architrésorier. Bientôt il est nommé Sénateur et plus tard Comte de l'Empire. Le 5 novembre 1807, la ville de Troyes s'agitait comme pour une fête; c'était l'ouverture de la session du collège électoral de l'Aube; Beurnonville présidait; et il prononça un discours qui fut imprimé.

Un sénateur avait du loisir. Sa carrière politique

paraissait close, quoique pourtant il dût y rentrer; il s'occupait de sa campagne de Balaincourt. Au printemps de l'année 1808, un M. de Vaux lui demanda à devenir régisseur de sa terre. Le général n'avait pas besoin d'un gérant; il refusa donc, mais avec une exquise politesse, et sa réponse à M. de Vaux pourrait servir de modèle en ce genre:

Je m'empresse, Monsieur, de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Il me serait infiniment agréable, et à la considération de mon ami Briqueville, et à la vôtre particulière, Monsieur, de pouvoir vous être de quelque utilité; mais je régis moi-même le petit domaine que j'ai acquis dans l'ancien Vexin; c'est tout mon amusement dont je ne puis me priver; et il n'est pas assez étendu pour prendre un aide. Si quelques places du genre de celles dont vous me parlez viennent à vaquer et à ma connaissance, je me ferai un vrai plaisir de vous y désigner.

Dans ses papiers, on voit paraître un nom qui fut mêlé à une étrange aventure où se montra en plein jour le peu de solidité de l'établissement impérial. Frochot, premier préfet de la Seine, fut d'une romanesque crédulité. Malet fait courir le bruit de la mort de Napoléon, et avec quelques conjurés a l'air de s'emparer du Pouvoir. Or, Frochot, quoique tout dévoué à l'Empereur, prend au sérieux cette mutation singulière, accepte bénévolement ce qu'on lui dit et s'empresse d'ouvrir les portes de l'Hôtel de Ville à cette ombre de gouvernement. Voici maintenant un billet à ce naïf fonctionnaire.

A Monsieur Frochot, conseiller d'État, préfet du département de la Seine, à l'Hôtel de Ville de Paris, place de Grève.

Le général Beurnonville a l'honneur d'offrir mille bonjours aimables à Monsieur le Conseiller d'État, Préfet du département de la Seine, et de le prier de prendre en considération la note ci-jointe relativement à MM. Gouy d'Arcy, vexés par une tante dans une affaire dont M. le Conseiller d'État Préfet se trouve le juge.

Le général Beurnonville a beaucoup d'attachement pour MM. Gouy d'Arcy, dont il trouve la cause aussi juste que leur tante est tracassière.

Paris, le 15 août 1808.

Si le préfet Frochot était trop crédule, notre général laissait échapper parfois d'étonnantes simplicités. Par exemple, il écrivait à quelqu'un qui venait de perdre sa mère : « Je partage bien votre juste affliction. *On ne perd qu'une fois sa mère*¹. » Je l'aime mieux quand, dans son vif patriotisme, il ne peut se figurer que l'ennemi envahira jamais la France. Les propos contraires sont des fagots. On est à la fin 1813. « Il faut brûler les fagots dans votre pays pour se chauffer les doigts et ne pas croire à ceux qu'on y fait. Paris est aussi tranquille que tout l'Empire ; et l'ennemi est toujours contenu sur la rive droite du Rhin ; l'aurait-il franchie que l'on n'en serait point inquiet ici. Il n'ira pas manger vos châtaignes.² »

Hélas ! l'Europe coalisée devait pourtant fondre sur la France épuisée par ses efforts, n'ayant plus ni hommes ni argent. Que faire dans de si terribles circonstances ? Le jour inéluctable est arrivé. Retiré à Fontainebleau, Napoléon est contraint d'abdiquer. Le patriotisme se courbe sous la force. Il faut nommer un gouvernement provisoire avec la présidence de Talleyrand : Beurnonville en fait partie avec l'abbé de Montesquiou, M. de Jaucourt, le duc de Dalberg et Dupont de Nemours. Ce gouvernement provisoire qui, au milieu du découragement public et de Paris envahi, rendit de grands services, s'installe chez Talleyrand, à l'hôtel de la rue Saint-Florentin. L'empereur Alexandre I^{er} y résidait aussi ; Beurnonville l'y rencontrait comme un

¹ Paris, 10 janvier 1813. A M. Lebrun, directeur de la Poste aux lettres d'Amiens.

² Paris, le jeudi 9 décembre 1813. A M. Alexandre Chevalier, propriétaire, à Limoges.

signe d'espérance, car nous avons vu qu'il avait une confiance illimitée dans ce magnanime souverain du Nord.

Pour sauver la France des horreurs de la conquête, calmer les divisions intestines et nous relever de notre affaissement physique comme de notre fatigue morale, on appelle au trône le roi Louis XVIII, qui revient entouré des prestiges du temps et ayant à la main une constitution libérale. Mais cette première restauration disparaît aussi vite qu'un décor de théâtre pour faire place à une autre scène où se joue l'acte impérial des Cent-Jours.

Louis XVIII se réfugie à Gand avec quelques personnages de sa Cour. Beurnonville s'y rend ainsi que Beugnot. Le Général avait été nommé Ministre d'Etat, c'est-à-dire qu'il faisait partie du Conseil du Gouvernement, mais sans avoir de département. Avec ce titre, il se croyait au-dessus des ministres à portefeuille, ce qui amenait le sourire sur les lèvres moqueuses de son compatriote. Le plus curieux, c'est que Beurnonville garda sa place au Conseil, tandis que Beugnot fut écarté. Les railleurs sont souvent trahis par les circonstances : ainsi, Beugnot, la plume à la main, se riait à Gand du Général, qui pensait que Napoléon serait inéluctablement vaincu par l'Europe coalisée. Hélas ! cette fois-ci encore, le bon sens l'emporte sur l'esprit.

La cruelle, la désespérante défaite de Waterloo ramène à Paris la faible Cour de Gand. C'était le suprême remède aux maux inouïs de la France. En passant à Cambrai, Beurnonville trouve ses fermes sous le séquestre, et, pour comble d'ironie, l'abbé Louis, revenu à la tête des finances, refuse de le laisser lever. L'irritation contre Napoléon était extrême. Les maréchaux et les administrateurs qui devaient tant à l'Empereur, qui les avait surchargés de titres, d'honneurs, de dotations, craignant pour leur fortune et leur position, répandaient autour d'eux la haine, la colère, les menaces. Une seconde fois, le Pays était occupé par l'ennemi vainqueur. Beurnonville qui, à Gand, avait prévu et déclaré

l'impossibilité absolue où se trouvait Napoléon de tenir, seul, tête à l'Europe entière — chose que comprit mal Beugnot — arrivait à un état d'exacerbation aiguë, comme un malade qui, après plusieurs crises de fièvre, est atteint d'un accès délirant.

Ce n'est pourtant pas pour l'excuser, mais pour expliquer son état mental, que j'expose ces misères. Il devait respecter son bienfaiteur relégué sur le rocher de Sainte-Hélène. Je dois dire la vérité en rougissant de le faire ; et j'analyse une lettre où la fureur touche à la démence, datée de Paris, 16 novembre 1815 : il y traite Napoléon de coquin, et il déclare que le retour de ce misérable coûtera trois milliards à la France. Maintenant que le voilà dans sa sauvage Sainte-Hélène, Beurnonville engage le commandant de Bourbon, auquel il écrit, à détacher de son île quelques corsaires et à faire enlever et pendre Bonaparte. Voilà une folie qu'il pleura sans doute et que nous regrettons pour lui.

Sous Louis XVIII, Beugnot paraissait plus solidement établi que son compatriote ; et, au contraire, il fut peu à peu dépouillé de ses places, car son esprit lui avait fait de nombreux ennemis. Voulait-il se rassurer lui-même ou inspirer aux autres de la confiance, quand, au moment où le roi l'écarte de l'Administration des Postes, il s'imagina qu'il n'aura jamais rien à craindre que des ennemis du Trône ? Le lecteur va pouvoir juger par cette lettre du comte Beugnot.

Paris, le 19 octobre 1815.

Rien de bon et rien de touchant, Monsieur et ami, comme votre lettre du 8 de ce mois. Non, il ne faut pas que ma retraite de l'Administration alarme mes amis. Le roi, dont les bontés ne se sont pas ralenties un moment pour moi, ne m'a enlevé à un service actif que pour m'élever à son conseil privé. De quelque manière que S. M. entende que je la serve, son service sera toujours pour moi une source d'honneurs et de jouissances. Je ne peux jamais

avoir à craindre que des ennemis du roi. Si les destinées de la France leur donnaient encore l'avantage sur les bons et fidèles sujets, c'est à Lille que j'irais chercher un refuge, parce que je ne sais pas de ville plus royalement française; et, si j'avais à choisir entre ses habitants, vous auriez, mon cher camarade, toute préférence. Mais, tranquillisez-vous, tranquillisez vos amis; et ne voyez dans ces changements que ce qu'ils sont, que *les derniers mouvements d'un gouvernement qui pèse de tout son poids et s'assied définitivement*.

Pendant que l'un descend, l'autre monte. Malgré ses illusions, Beugnot finit par n'être plus rien, tandis que Beurnonville, de comte de l'Empire devient marquis de la Restauration, et de général de la République, maréchal du roi Louis XVIII, tout en siégeant à la Chambre des Pairs, où Beugnot ne put entrer qu'aux derniers jours de Charles X; ce fut pour lui un grand bonheur que ce long retard qui lui évita la douleur d'être un des juges de Ney. Le nouveau Maréchal de France a eu, écrit-il, la joie de recevoir son bâton des mains de son souverain légitime¹. Mais pour lui ce sont des titres, de purs honneurs. Hélas! désormais, il faut se reposer, chose à laquelle l'homme, quoi qu'il dise, ne consent qu'avec peine et lorsqu'il y est contraint par la nature ou par les circonstances; il faut même se soigner. L'un et l'autre ne parlent pas de l'air de Bar-sur-Aube, si recherché par le général Vouillemont; non, mais ils accordaient aux Eaux un crédit illimité, comme si les Eaux avaient le pouvoir de rendre la vigueur et la jeunesse; il les vantent dans leurs lettres; ils les conseillent à leurs amis. Aussi, on signale successivement Beugnot à la Bourboule, à Aix-les-Bains, à Cauterets. Le marquis de Castellane le caricature entre les baigneurs de la Bourboule; regardez un peu cette silhouette malignement profilée :

¹ *Au duc de Damas-Crux. Balaincourt, 17 août 1816.*

EN AUVERGNE.

Parmi les preneurs d'eau, le comte Beugnot se distingue le matin, par une redingote blanche touchant jusqu'à terre, avec laquelle il ressemble à un long fantôme. C'est un homme de beaucoup d'esprit, complimenteur à l'excès, sans aucun caractère¹.

Et voilà mon homme bien arrangé.

AUX PYRÉNÉES.

C'était un homme d'État de l'Empire et de la Restauration, celui auquel on avait appliqué assez malicieusement ces deux vers de La Fontaine :

Un jour sur ses longs pieds allait je ne sais où,
Un héron au long bec emmanché d'un long cou.

Quoique épigrammatique, l'application des deux vers n'était pas sans justesse. Qu'on se figure un maigre vieillard d'au moins six pieds, aux longues jambes et au nez proéminent, et l'on trouva que la tournure du personnage rentrait assez dans la description du fabuliste. Il était âgé de plus de quatre-vingts ans, un peu voûté et de démarche lente².

Ce portrait n'est guère plus flatteur que le précédent ; on le vieillit d'au moins dix années de trop. Heureusement, le piquant écrivain lui rend du côté de l'esprit le prestige qu'il ôtait à ses dehors. Puis il le peint, se complaisant à répéter une répartie tirée de ses *Mémoires* dont il s'occupait alors, c'est-à-dire le mot prêté au comte d'Artois lors de sa rentrée en France. Mais il paraît qu'à un dîner de table d'hôte l'esprit n'est pas à sa place.

Le vicomte Sosthène se montre plus aimable. En faisant remarquer que M. Beugnot est prêt à partir pour Aix-les-Bains, il ne parle que de *sa grâce accoutumée*³. A merveille ; cependant tout le monde est d'accord que sous ses manières polies, ses ingénieuses saillies, ses démonstrations

¹ *Journal* de M. de Castellane, t. II, p. 358, 19 juillet 1830.

² Auguste Barbier, *Histoires de voyage*, p. 34.

³ *Mémoires* du vicomte de la Rochefoucauld, t. III (1837), p. 357.

cérémonieuses, ses saluts sans fin, il manquait de fermeté, de résistance et de suite. En s'accommodant au goût de ses interlocuteurs, il croyait leur plaire et leur faire sa cour. Il avait pourtant une opinion politique..., invariablement celle du jour. A ce propos, on citait une réflexion charmante de M^{me} Beugnot durant une crise ministérielle ; en attendant la formation du cabinet, son mari atermoyait, remettait à se prononcer sur la détermination où il aboutirait, et cet état de suspension le rendait peu aimable. « Enfin, dit M^{me} Beugnot agacée, il est bientôt temps que cela se décide, car je suis ennuyée de voir M. Beugnot sans opinion : il faut qu'il en ait une ¹ ». Oui, il y a des gens qui ont absolument besoin de prendre un parti d'après les mouvements de leur baromètre ; sans cela, tant que le baromètre ne se fixe pas, ils ne sont pas en repos et troublent toute la maison.

Au demeurant, la circonspection et la patience sont récompensées, et mieux vaut tard que jamais. Comme nous l'avons déjà dit, il fut enfin nommé pair de France le 29 janvier 1830 ; il avait soixante-neuf ans : la journée se composait de sept membres, ce qui l'amusa. A ce sujet, il disait, et pas trop bas, dans le cabinet de Charles X : « Nous sommes les sept péchés capitaux ; moi je suis la « gourmandise ¹. » Au fond, il était enchanté. Les Eaux et la Chambre haute n'occupent pas toute l'année. Il est bon d'avoir une campagne. Le Maréchal possédait Balaincourt ; Beugnot acquit une villa aux portes de Paris, à Bagneux, dont l'aspect riait à ses yeux et dont les horizons ouverts lui plaisaient. Aujourd'hui, ce village a perdu sa gaieté ; on lui a imposé un immense cimetière parisien. Voilà le danger du voisinage des grands. Durant les premières années du Gouvernement de Juillet, il avait donc pour vue,

¹ Castellane, t. I, p. 399, 20 mars 1820.

² Castellane, t. II, p. 319.

non point des tombeaux lugubres et des convois funèbres, mais des jardins, des prés, des arbres et des voitures chargées de fruits ou de légumes. Beugnot en jouit et convie ses amis à venir partager ses plaisirs champêtres. Par exemple, il envoie ce billet tout à fait engageant à M. David, conseiller d'Etat :

Je ne sais pas du tout si vous savez, et en tout cas je vous apprends, mon ancien associé sous la raison Deroy, David, Beugnot et compagnie, que je me suis confiné dans un coin de campagne où je serais heureux de vous posséder, vous et Monsieur votre fils. C'est à *Bagneux*, département de la Seine, banlieue de Paris, route de Sceaux, à trois quarts de lieue de la barrière. On y parvient par les voitures de Fontenay-aux-Roses, dites Fontenaises, par celles de Châtillon, celles de Sceaux ou de Bagneux. On arrive encore mieux lorsqu'on a un bon cabriolet, tel que le vôtre. J'y suis tous les jours et je marquerai de couleur blanche ceux où je vous posséderai. Voulez-vous venir dimanche ? Ce serait me traiter avec bien de la grâce et de la bonté. J'en suis un peu digne par les sentiments de vieille amitié dont je vous prie d'agréer l'expression.

Laissons Bagneux pour retourner à Balaincourt, où le maréchal de Beurnonville passait ses derniers étés. Devenu soldat-laboureur, il y cultivait son domaine. Quelquefois il visitait les châteaux des environs ; partout il était parfaitement accueilli. On le voit s'occuper à se rendre utile, particulièrement aux vieux militaires blessés dans les guerres de la République et de l'Empire. S'il le fallait, même durant la belle saison, il quittait sa terre pour aller demeurer quelques jours à Paris, soit pour s'y employer aux intérêts de ses amis, soit pour *faire sa cour* au roi. Le 30 septembre 1820, il s'y rend dans le dessein d'offrir ses compliments à Louis XVIII sur la naissance du duc de Bordeaux. Naturellement, c'était surtout l'hiver qu'on le trouvait à son hôtel du faubourg Saint-Honoré. Ses titres de maréchal et de pair de France, les souvenirs déjà un peu confus de ses campagnes de Belgique et du Rhin, sa bonne

grâce, son empressement à obliger, les relations de M^{me} de Beurnonville, une physionomie respectable, une belle fortune, tout le faisait rechercher par les salons les plus brillants et les plus distingués de la Restauration. Au sein d'une société assagie, mais libérale, l'ancien ministre de la Convention comptait entre les hommes calmes, modérés, dévoués aux franchises constitutionnelles. Une entremise dans les élections pour la Chambre des députés marqua la fin de ses jours. Son beau-frère, le vicomte de Dampmartin, se présentait dans le Gard. Le maréchal de Beurnonville le recommanda au préfet du département, M. Villiers du Terrage, par une lettre qui ne manque pas de finesse.

« M. le vicomte de Dampmartin a déjà été député de son
« département, qui a dû apprécier les services qu'il a pu lui
« rendre à cette époque ; tout ce que je puis vous dire,
« c'est que dans ce temps, qui n'est pas très éloigné, j'ai
« toujours réuni mes efforts à ceux de mon beau-frère,
« toutes les fois qu'il a été question des intérêts du Gard,
« en sorte qu'il avait deux députés, un à la Chambre
« et un au Sénat ou à la Chambre des Pairs. »

Mûri par l'âge et l'expérience, instruit par les grandes scènes de la Terreur dont il fut le témoin, ayant assisté aux ardentes compétitions des hommes pour les places ou pour l'argent, désireux de la prospérité et du bonheur du pays, l'ancien ami des guerres et des révolutions finissait par n'avoir plus d'autre idéal politique que l'image de la réunion de deux choses difficiles à concilier : l'ordre et la liberté.

« M. le vicomte de Dampmartin a des opinions douces et
« conformes au système représentatif d'une monarchie
« constitutionnelle ; comme nous, il veut notre roi avec sa
« dynastie et la charte qu'il nous a donnée. Il faut espérer
« que de toutes parts on éconduira les brouillons fougueux
« de tous les partis extrêmes et qui s'opposent à la tran-
« quillité comme à la prospérité de la Chambre¹. » Ce

¹ Balaincourt, le 14 août 1820.

furent là ses derniers sentiments ; il mourut quelques mois après, le 23 avril 1824, dans sa maison du faubourg Saint-Honoré, ayant conservé les idées charitables de sa vie entière et étant consolé par la piété ranimée de sa jeunesse. On jugera mieux de ce qu'il pensait en lisant ce qu'écrivait sa veuve aux fabriciens de la Madeleine, sa paroisse :

Messieurs, le maréchal de Beurnonville, mon mari, m'a chargée par son testament, dont je joins ici l'extrait, de faire des fondations de messes qui doivent être célébrées à perpétuité pour le repos de son âme, ainsi que d'un lit à l'Hôtel-Dieu de Paris pour les pauvres des paroisses de ma terre de Balaincourt. J'ai fait la fondation d'un lit ; sur la somme qui reste disponible et que j'ai convertie en rente sur l'État, mon intention est d'appliquer 72 francs de rente à la paroisse de la Madeleine, afin qu'il soit célébré douze messes par an à perpétuité pour le repos de l'âme de Monsieur le Maréchal. Je vous prie, Messieurs, de vous faire autoriser par les lois à accepter cette pieuse fondation..... Paris, ce vendredi 15 avril 1825.

Les actes de bienfaisance et d'humanité, des démarches en faveur des gens qui ont besoin de son appui, ont rempli les suprêmes années du Maréchal. Mais la bienveillance ne lui faisait jamais oublier la justice ; qu'on me permette de citer un exemple. Dans un vieil hôtel de la rue de Varennes, vivait, il y a un peu plus d'une vingtaine d'années, une dame âgée, dont la vie a offert le modèle des plus pures vertus et de la charité la plus inépuisable. Sa présence était comme une fête pour les indigents, non seulement par les secours matériels qu'elle leur prodiguait, mais surtout par son sourire où se peignait un cœur d'or. M^{me} de la Châtre-Montmorency était veuve et sans enfants. Son souvenir m'est trop cher et trop précieux pour que je ne le salue pas ici avec une reconnaissance émue. Or, après le retour des Bourbons, Beurnonville s'était occupé d'une affaire de cette famille qu'il connaissait. Le duc de la Châtre, qui avait été ambassadeur à Londres, n'était pas rentré en France

avec le roi Louis XVIII ; et, pendant qu'il prolongeait son séjour en Angleterre, on oublia son jeune neveu qui était militaire. Alors M^{me} de la Châtre eut l'idée de s'adresser à Beurnonville. Comme sa santé l'empêchait alors de sortir, il fit cette réponse à la fois pleine d'équité et de bonté :

Le maréchal de Beurnonville a l'honneur d'offrir ses hommages à Madame la vicomtesse de la Châtre et de lui exprimer tous les regrets qu'il éprouve. Il n'y a pas de doute que si M. le duc de la Châtre fût rentré avec le roi, il n'eût placé son neveu dans les compagnies rouges ou bleues de sa maison, avec grade et rang de colonel, de préférence à beaucoup d'autres qui ont obtenu cette faveur à très bon compte, et qu'il serait sinon maréchal de camp, (du moins) prêt à l'être. Mais Madame la Vicomtesse sentira aisément que ce que la toute-puissance du roi aurait pu faire, n'est point du ressort d'une Commission limitée par une ordonnance sévère qu'elle ne peut franchir impunément, puisqu'elle est encore soumise à la révision du ministre. Un faux pas qu'elle ferait rappellerait les jalousies, les ambitions, et elle ne peut rien se permettre au delà de la règle qu'elle n'a pu franchir à l'égard de M. le Vicomte qu'en motivant ses honorables blessures ; et le Maréchal a le plaisir d'assurer Madame la Vicomtesse que la décision relative à M. le Vicomte, et qui sera envoyée à la Guerre, est sans contredit la plus belle et la plus honorablement motivée qu'elle ait rendue.

Le Maréchal, dès qu'il pourra sortir, aura l'honneur de voir M. le Duc et de s'entendre avec lui, et il a l'honneur d'assurer Madame la Vicomtesse qu'il sera toujours de moitié dans tout le bien à faire.

17 janvier 1817.

A Madame la vicomtesse de la Châtre, Hôtel de Castellane, rue de Grenelle-Saint-Germain, à Paris.

Au milieu des temps périlleux où il vécut, au sein des violentes tempêtes qui bouleversaient le pays de fond en comble, Beurnonville servit utilement la République, l'Empire et la Royauté, ou plutôt la France, tour à tour représentée par un de ces trois régimes contradictoires. Maintenant que la fermentation des passions est calmée, sans être entièrement achevée, que le bouillonnement des

partis, en diminuant d'ardeur, laisse place à l'équité, on a sans doute le droit de penser que si l'honneur semble attaché à rester fixement fidèle à la même idée politique, cependant il y a une autre manière, peut-être plus efficace, quoique moins fière et moins glorieuse, pour les personnages publics, de contribuer au bien de la nation, c'est de se rallier à l'opinion dominante de leur époque, pourvu qu'on ne la flatte jamais et qu'on essaie toujours d'en tempérer les funestes excès. Pour cela il faudrait ne songer qu'à l'avantage général, rejetant les sentiments égoïstes d'ambition ou de cupidité. Hélas ! dans tous les temps ne demandons pas trop aux hommes. Ils aiment à dominer, à être adulés, à conquérir la richesse, à céder à l'entraînement qui favorise leur intérêt particulier. Une âme impersonnelle est plus rare qu'un diamant. Mais du moins celui qui reste modeste au pouvoir, d'une haute moralité, sensible aux vieilles amitiés, respectueux envers toutes les classes sociales, bien-faisant au sein de la fortune, mérite l'estime des esprits éclairés et une place honorable dans les souvenirs de la postérité. Or, Beurnonville a été tel et plus encore. S'il a pris trop vite son parti des inconsistances des choses, il fut loyal et bon autant que vaillant. L'imagination se plaît surtout à le voir à la tête de ses immortelles demi-brigades, combattant avec fougue, exposant ses jours, se battant plutôt en simple soldat qu'en chef d'armée, triomphant des Prussiens, aimé et admiré par ses militaires, participant enfin aux victoires de la Patrie. On le suit aussi dans sa retraite, serviable à ses compagnons de guerre et infatigablement dévoué aux invalides sans ressource.

Voilà ce que fut le fils d'un pauvre paysan de Champagne, le petit-fils du charron de Champignol, l'ancien séminariste, le soldat de fortune, Pierre Riel, se rendant vraiment digne de porter le bâton de Maréchal et de revêtir le manteau de Pair de France.

A PROPOS
D'UNE
COMÉDIE DE PIERRE LARIVEY

PAR

M. JULIEN DUBOIS

PROFESSEUR AU LYCÉE DE LONS-LE-SAUNIER
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE
OFFICIER D'ACADÉMIE

Les deux recueils de *Comédies facétieuses* que Larivey publia (1574-1611) n'occupent pas une grande place dans l'histoire de notre théâtre, mais ils marquent au moins une date intéressante. Le chanoine de la cathédrale de Troyes¹ révélait au public des pièces italiennes qu'il adaptait au goût français par de légères retouches. Ses traductions, d'un tour très libre, sont presque les seules comédies parues en France de la fin du xvi^e siècle jusqu'en 1627². La tragico-médie et la pastorale avec la farce occupaient et remplissaient alors la scène. Larivey, après les auteurs de la Pléiade qui avaient donné l'éveil et marqué la voie, contribua ainsi à maintenir dans le monde lettré la tradition de la comédie qui sera bientôt un genre classique. Sans

¹ Nous savons peu de chose de la vie et de la personne de cet auteur (1540?-1611). Voici ce qu'en dit Grosley dans ses *Mémoires pour l'Histoire de Troyes*, I, 419 : « Sous le règne de Louis XIII, florissait à Troyes Pierre de l'Arrivey dont l'aïeul, de la famille des Giunti de Florence, ayant passé en France et s'étant établi à Troyes, avait pris le nom de l'Arrivé, qui rend le Giunto italien. » — Cf. l'article que lui consacre le savant troyen dans les *Œuvres inédites*, Paris, 1812, in-8°, t. 1, p. 19.

² Cf. Lanson, *Histoire de la Littérature française*, Paris, Hachette, p. 503.

remonter jusqu'aux œuvres des anciens, il s'arrête à mi-chemin et se contente de traduire les imitations italiennes de la renaissance. C'est une de ces dernières pièces, reprise plus tard avec éclat par Molière, que nous nous proposons d'étudier dans l'original.

I

L'Aridosio, de Lorenzino de' Medici, imprimé pour la première fois en 1548¹, était encore dans sa nouveauté quand Larivey le fit paraître en français (1579) sous un autre titre : *Les Esprits*². La pièce italienne formait un véritable centon, dans le goût de la renaissance. L'auteur avoue, dans le prologue, qu'on ne saurait faire du nouveau « Non è possibile a trovare piu cose nuove »; il proclame la supériorité des anciens « le cose vecchie sono migliori delle nuove ». Il accepte donc l'intrigue toute faite, et comme stéréotypée « in istampa », que lui lègue l'antiquité. Il représentera un ou plusieurs amoureux, et un vieillard dupé par un esclave. C'est là le fond obligé de toute comédie, sur lequel il se permettra de broder quelques variantes. Toute son originalité consistera dans l'art d'ajuster ces éléments pris à plusieurs pièces. Lorenzino, suivant la méthode des comiques latins, qui copiaient déjà les Grecs, a fondu trois sujets en un seul : *la Mostellaria* et *l'Aulularia* de Plaute, avec *les Adelphe*s de Térence. Mais il n'est pas impossible de relever dans son œuvre quelques traits qui portent la marque du xvi^e siècle italien.

¹ La comédie fut réimprimée en 1605 chez les Giunti, avec qui Larivey avait peut-être des relations de famille. *L'Aridosio comedia del signor Lorenzino de' Medici*; in Firenze, appresso Giunti, 1605, in-8°.

² Cette pièce fait partie du premier recueil de Larivey : *Les six premières Comédies facétieuses* de Pierre de Larivey, Champenois, à « l'imitation des anciens Grecs, Latins et modernes Italiens »; Paris, Abel l'Angelier, 1579, in-12. »

Quel plaisir le public pouvait-il trouver à de pareils spectacles ? Celui sans doute que l'auteur y avait pris lui-même. On aimait alors à reconnaître sous la forme moderne les « pensers » antiques. C'est essentiellement un plaisir d'humaniste. La pièce débute par un dialogue entre un bourgeois florentin Mercantonio et sa femme Lucrezia. Le premier de ces personnages offre — dans sa situation et dans son caractère — plus d'un trait commun avec le Micion des *Adelphes*. Il s'entretient avec sa femme de l'éducation qu'il a donnée à son neveu Erminio, devenu son fils adoptif. Son système diffère de celui de son frère, qui élève son fils aîné à la campagne, comme Déméa faisait pour Ctésiphon. Ce sont deux méthodes d'éducation mises en présence. Mais ce parallèle n'est qu'indiqué au début de la pièce. Il ne sera pas développé avec la rigueur qu'y apporte Térence. Lorenzino, accablé sous le faix des dépouilles de l'antiquité, ne sait pas encore faire un choix et écarter ce qui peut rompre l'unité de son œuvre. Nous devons noter dès cette première scène un trait qui n'appartient pas à la comédie latine, et où il faut voir le signe d'une civilisation plus récente. Nous le trouvons dans le rôle très important et la place accordée à la femme dans la vie de famille. Mercantonio, au contraire de Micion, s'est marié. Il reconnaît la très grande influence des femmes dans une maison. C'est à elle qu'il attribue le mauvais caractère de son frère Aridosio, marié avec une avare ; il se félicite de l'heureux choix que son père a fait pour lui. L'auteur italien a bien pu ici s'inspirer d'une scène de *l'Aululaire*¹, celle où la sœur de Megadore l'engage à épouser la fille d'Euclion. Mais il n'y avait là qu'une indication, dont Lorenzino a su composer un tableau d'un grand charme d'intimité.

L'intrigue est, comme chez les anciens, conduite par

¹ *Aulul.*, II, 1.

les esclaves. Elle met au premier plan les personnages des classes inférieures, les marchands et les courtisanes. Lorenzino a fait toutefois une heureuse innovation, empruntée aux mœurs italiennes¹, en supposant le fils de Mercantonio épris d'une novice, qu'il veut enlever à son couvent. L'esclave Lucido met le père adoptif au courant de la situation; il porte les messages à sœur Marietta, et tient en même temps les fils d'une autre intrigue qui, celle-là, est bien antique. Tiberio, le fils aîné qu'Aridosio élevait à la campagne dans des mœurs si pures, l'a chargé de négocier avec le marchand Ruffo l'achat d'une jeune fille, Livia, qui sort elle aussi du couvent. Après avoir perdu ses parents dans la guerre milanaise, elle est venue, on ne sait comment, échouer dans la boutique (bottega) du leno. Tiberio manque d'argent pour l'acheter. Nous assistons à une scène de marchandage, où l'esclave déploie toute son ingéniosité pour décider Ruffo à accepter un acompte². Lucido n'a pas eu le temps d'aller au couvent prendre des nouvelles de la Fiammetta, ce qui ne l'empêche pas d'en donner d'excellentes à Erminio et de calmer l'impatience du jeune homme par un adroit mensonge³.

Comme si cette double intrigue ne suffisait pas à soutenir l'intérêt d'une pièce, l'auteur en imagine une troisième entre un jeune florentin, Cesare, et la fille de l'avare⁴. C'est ce prétendant qui dérobera l'argent d'Aridosio, pour en constituer une dot à Cassandra. Cette partie de l'action se déroulera plus tard. L'auteur, qui avait jusqu'ici suivi Térence, en nous montrant les effets assez semblables d'une

¹ C'était aussi les mœurs de l'auteur, si nous en croyons la préface de Carlo Teoli dans l'édition de 1862 « in questo amore onesto si sente il capriccio di Lorenzino pei chiostru, ove dovea tanto imperversare insieme a lui il duca Alessandro ». (Prefaz, *Biblioteca rara*; Milano, E. Daelli, 1862). Nous suivrons cette édition dans l'analyse de l'ouvrage.

² *Arid.*, I, 3.

³ *Ibid.*, I, 5.

⁴ *Ibid.*, II, 1.

éducation très différente donnée à deux jeunes gens, demande à une pièce de Plaute, *la Mostellaria*, un subterfuge qui puisse égarer les soupçons d'Aridosio. L'esclave des *Adelphes* montrait déjà une grande fertilité d'invention pour envoyer, comme il disait, Déméa « à la campagne », et favoriser l'escapade de son fils. Lorenzino a préféré la combinaison de *la Mostellaria*, qui devait plaire davantage au public du xvi^e siècle, très versé dans la magie. Il met en scène des esprits et les fait exorciser par un prêtre, ser Giacomo, qui est aussi un sorcier¹. L'auteur italien n'a pas tout à fait copié son modèle. La maison de Plaute est habitée par l'ombre d'un mort qui n'a pas reçu de sépulture. Pendant la nuit, le fantôme vient troubler le sommeil des dormeurs. Les esprits de la pièce italienne ressemblent plutôt à des diables. Ils s'agitent à toute heure de la journée et font un vacarme assourdissant, brisent les meubles, lancent les tuiles du toit sur les passants. Il faudra purifier la maison romaine par une cérémonie expiatoire, en l'honneur des mânes, tandis que ser Giacomo, pour chasser les esprits, prononce des paroles cabalistiques, se signe et lance de l'eau bénite. La scène se termine par une friponnerie du valet, qui ôte du doigt d'Aridosio un anneau dont il tirera quinze écus pour régler le compte du marchand Ruffo et payer sa commission.

La triple intrigue se poursuit lentement. Elle n'indique qu'à de rares intervalles (au moins jusqu'au quatrième acte) ce qui devrait être le sujet principal de la pièce : le caractère de l'avare. Ce vieillard est aussi trop facile à berner, et d'une naïveté qui nous désintéresse de lui. Il a enfoui son trésor dans la rue, sous un pavé. Pendant la scène des esprits, il laisse voir une frayeur enfantine et se préoccupe surtout des dégâts qui sont faits dans sa maison. Il invite généreusement ser Giacomo, pour son paiement, à venir

¹ *Arid.*, III, 2.

manger avec lui un pigeon saigné par la fouine et du fenouil — non vi basta¹? Ce caractère, à peine esquissé, s'accuse soudain à la fin du troisième acte, dans les imprécations qui suivent le rapt du trésor². Ici Lorenzino n'avait qu'à traduire son modèle. Il a un peu adouci les traits de ce monologue sur lesquels Molière appuiera.

L'hallucination n'est pas rendue aussi sensible par l'auteur italien. Son avare n'a pas, dans la plainte, l'air menaçant et furieux d'Harpagon; il ne perd pas la raison comme celui de Plaute. Sa douleur est vive; il implore la pitié. Il dit d'abord de fermer portes et fenêtres, mais, renonçant bientôt à une enquête qu'il juge impossible, il se fait soutenir par son valet, qui le raille cruellement, puis tombe dans une sorte de torpeur.

La thèse des *Adelphes* reparaît de temps en temps sous l'imbroglio. Mercantonio, dont le système se trouve en défaut, reprend doucement son fils sur sa liaison avec une religieuse. Il lui rappelle toutes ses complaisances et lui offre les meilleurs partis de Florence s'il renonce à un mariage³, où il voit une sorte de sacrilège⁴. Aridosio, qui apprend à son tour les amours de Tiberio et de Livia, regrette un peu tard sa sévérité. Il garde encore, après la perte de son trésor, assez de lucidité pour raisonner sur les privations qu'il s'est imposées, et, sur les soins dont son fils l'a si mal récompensé⁵, ses plaintes ressemblent à celles de Déméa dans la pièce de Térence⁶. Les reproches qu'il adresse à son frère sont puisés à la même source. Aridosio y mêle les regrets de son argent perdu et le dépit d'avoir été trompé par le valet

¹ *Arid.*, III, 4.

² *Ibid.*, III, 6.

³ « Per non ti provocare lo sdegno di Dio et degli uomini. » (*Arid.*, IV, 2.)

⁴ « Non è nessuno... al quale non sia odioso l'usare con monache. » (*Ibid.*)

⁵ *Arid.*, IV, 3.

⁶ « Quanto era meglio in sul principio lasciare andare ogni cosa et se voleva spendere giocare tener femmine lasciar fare in malora. » (*Ibid.*)

Lucido. Il craint à bon droit de devenir la fable de Florence, « uno sciocco per tutto Firenze ». Il va s'enfermer dans sa maison pour y pleurer son malheur — che a Dio e al diavolo ne venga compassione. — Le mélange, dans un même caractère, de sentiments empruntés à divers personnages de la comédie antique, et cette complexité d'une action faite de morceaux habilement soudés, nous semble être la marque de l'artiste de la renaissance.

Le dénouement de la pièce n'a rien d'original; c'est celui que les anciens employaient sans souci de la vraisemblance. Molière ne le dédaignera pas. On reconnaît le *Deus ex machina* dans la personne de messer Alphonso, le père jusqu'alors inconnu de la jeune fille achetée par Tiberio. Il est riche et de bonne race. L'avare ne peut lui refuser son fils¹. Il donnera sa fille à Cesare qui lui restitue son trésor, et le bon Mercantonio, après avoir conféré avec la supérieure du couvent, ne songe plus qu'à sauver la réputation de son fils et l'honneur de la Fiammetta. C'est encore lui qui fera les frais des trois mariages — tutte tre le paia delle nozze. — Cette comédie, l'une des meilleures du théâtre italien de la renaissance, vaut par la mise en œuvre et la conduite d'une intrigue d'ailleurs touffue, par l'art de dialogue qui contient, sous un pastiche de l'antique, quelques traits de mœurs contemporaines, et par la pureté du style². On y reconnaît la manière dont les comiques latins traitaient les pièces grecques. La conception dramatique n'a pas sensiblement changé de Plaute à Lorenzino de' Medici.

Larivey ne s'est point soucié de donner du nouveau à

¹ C'est dans l'entrevue des deux pères et de Ruffin qu'a lieu le quiproquo de la pièce italienne (V, 2), tandis que dans celles de Plaute (IV, 10) et de Molière (V, 3) il se produit entre l'avare et le prétendant. Cette dernière situation nous paraît plus piquante et plus dramatique.

² Lorenzino n'est pas exempt du reproche que Carlo Teani fait aux auteurs de la même époque: « I nostri stavano sospesi tra il mondo che si svolgera sotto ai loro occhi et gli esempj antichi; non sapevano *fondere la tradizione et la vita*. » (Prefaz, op. cit.) C'est aussi l'opinion de M. Fr. Flamini dans son *Compendio distoria della letteratura italiana*, ch. 6.)

ses lecteurs¹. Il suit pas à pas la pièce italienne. La langue seule et les noms sont français. Mais cette langue vaut qu'on l'étudie². Le titre des *Esprits*, en rappelant un des principaux épisodes de l'action, annonce moins une étude de caractère que d'amusants jeux de scène — en quoi il nous paraît mieux convenir à l'ouvrage. Dans son Prologue, Larivey fait l'éloge des anciens, qu'il n'a pas imités directement, et ne dit rien des Italiens qu'il traduit. C'est qu'il a reconnu dans les œuvres de la renaissance une image exacte de la comédie antique; il se contente d'indiquer la véritable origine de ses sujets. Son public, sans doute, préférerait de telles autorités. Le seul changement intéressant qu'il ait fait dans les personnages est celui qui substitue au prêtre exorciseur, ser Giacomo, un sorcier authentique, maître Josse³ (un nom que Molière a illustré). Larivey ne pouvait mêler l'habit sacerdotal aux exploits des valets de comédie. Les ruses de Frontin, l'indulgence d'Hilaire, la ladrerie de son frère Séverin, les esprits, le vol de l'anneau, le quiproquo de la cassette, les amours de Fortuné, d'Urbain et de Désiré, sont pris à la comédie italienne. L'intrigue se dénoue aussi par « trois paires de nopces ».

C'est par d'ingénieux détails d'expression que l'auteur champenois a su faire de sa traduction une œuvre personnelle. Par l'heureux choix des noms, il nous transporte non seulement en France, mais dans sa province, où ils évoquent des souvenirs familiers ou illustres et des figures connues. Un auteur habile ne néglige pas ces moyens — d'ailleurs faciles — d'agir sur l'esprit du public et de créer, comme

¹ Il est douteux que ses pièces aient été jouées; en tout cas, elles n'ont jamais paru devant le grand public.

² Nous regrettons de n'avoir pu consulter sur ce point l'étude de M. P. Toldo, *la Lingua del teatro di Pietro Larivey* (Imola, Galeati, 1896), dont nous devons l'indication bibliographique à l'obligeance de M. Dejob. — L'ouvrage n'est plus en vente.

³ *Les Esprits*, III, 2.

on dit, « le milieu » et l'atmosphère où vont se mouvoir ses personnages¹. En y regardant de près, on remarque d'autres traits qui distinguent la copie du modèle. Sans parler de la longueur et du nombre des scènes qu'il a pu modifier, Larivey rappelle çà et là quelques usages de la vie française ou provinciale de l'époque et des faits historiques dont la trace est visible dans les mœurs. Nous trouvons à l'acte IV une allusion aux guerres de religion qui troublaient alors les rapports sociaux². L'auteur nous donne à ce sujet son opinion. C'est celle d'un esprit modéré et tolérant. Nous voyons par son exemple qu'une partie du clergé — et non la moins éclairée — réprouvait le fanatisme des guerres civiles. Il met ces réflexions — où il faut voir son propre avis — dans la bouche d'un réformé, Gérard, le messer Alfonso de la pièce italienne, qui retrouve sa fille Féliciane. Il fait l'éloge de la paix religieuse, qui lui permet de la revoir et de la marier.

Le dialogue des *Esprits* est semé de traits curieux qui appartiennent à l'auteur français. Séverin, avant de cacher son or, le recommande à Dieu et à saint Antoine de Padoue. Deux rôles de religieuses (Monaca et suor Marietta) sont supprimés, ainsi que les entrevues du couvent, qu'autorisait la liberté des mœurs italiennes³.

Le style n'est pas celui d'un traducteur. Il a la franchise et la verdeur d'une œuvre originale. On y trouve à foison les proverbes, les tours vifs et naturels⁴, avec une verve primesautière qui fait penser à Regnard. Les archaïsmes y

¹ Un des personnages du *Morfondu* (imité de la *Gelosia* de Grazini) se fait passer pour Champenois (IV, 3). — Le valet Boniface raconte comment il est allé goûter à la cave certain vin blanc d'Orléans et d'Arbois (V, 2).

² *Les Esprits*, IV, 5.

³ *Arid.*, II, 6.

⁴ Ils abondent aussi dans *le Morfondu* (4^e comédie, 1574). Le valet Lambert, dans une situation embarrassante, craint que « tout le potage ne retombe sur lui » (V, 3). Quand il triomphe à la fin de la pièce, il dit que « le bec de l'oie est orlé » (V, 9). — On pourrait multiplier ces citations.

sont rares et ne gênent nullement la phrase. — Larivey a rencontré le vrai ton de la langue comique et il en fournit le meilleur modèle, avant les premières pièces de Corneille.

II

Ce que Lorenzino avait tenté en Italie au milieu du xvi^e siècle, ce que Larivey n'essaya même pas trente ans après, c'est Molière qui, en 1668, réussit à faire sien le sujet de *l'Avare*, mis sur la scène par les anciens. Il connaissait la pièce italienne dans l'original ou dans l'imitation française, qui est une traduction libre. Nous verrons qu'il n'a pas craint de lui faire quelques emprunts. Mais il semble bien qu'il se soit plus directement inspiré de la pièce latine. Son génie fit le reste. D'abord, il ne commit pas l'erreur que nous avons relevée dans *l'Aridosio*, et qui consiste à confondre deux sujets aussi importants que ceux des *Adelphes* et de *l'Aululaire*, dont un seul suffit à remplir une pièce. Pour éviter la dualité d'intérêt, il écarte franchement la question d'éducation, qu'il traitera dans une autre comédie. Le sujet ainsi unifié, comment va-t-il le renouveler ?

Ce ne sera pas sans doute par l'intrigue, dont il accepte très docilement la donnée de ses devanciers. Il ne s'agit plus, dans *l'Avare* de Molière, que d'un double mariage. On y trouve, comme dans la pièce de Plaute, la rivalité d'un vieillard riche avec un jeune homme pauvre ou qui ne peut disposer de sa fortune. On a parfois critiqué l'auteur français de nous montrer son avare amoureux et en concurrence avec son fils. Nous n'avons pas à apprécier ici les motifs de cette action, ni la façon très heureuse dont il a su la concilier avec le caractère de son personnage. L'unique intrigue de la pièce latine ne suffisait plus au goût

moderne. Molière en demanda une seconde aux Italiens, mais en lui donnant un tour nouveau et hardi qui n'a pas été sans choquer certains disciples de Rousseau : le fils marchant sur les brisées de son père, et réciproquement. Cette situation donne lieu à des scènes dont le ton dépasse presque celui de la comédie¹. Molière, même dans l'intrigue où il ne se pique pas d'une grande originalité, n'imitait pas servilement. — Le dénouement, qui manque dans la pièce de Plaute, lui fut fourni par Lorenzino. Mais il pouvait le prendre ailleurs. Rien de son temps n'était moins rare ni plus commode que les reconnaissances, pour dénouer quantité de pièces appartenant à tous les genres.

Restent deux scènes, où l'imitation de Molière est sensible. — C'est celle du quiproquo, qu'il a développée avec sa verve habituelle, mais qui offre déjà chez Plaute un très vif intérêt. — Dans *l'Aululaire*, elle se passe entre le prétendant Lyconides et Euclion. Le vieil auteur l'a très sagement conduite jusqu'au milieu du dialogue². Molière le suit de près, tout en atténuant le réalisme de certaines équivoques sur la situation très compromise de la jeune fille. Dès que le quiproquo cesse, Euclion se calme et promet au neveu la fille que l'oncle a refusée. L'avare de Molière paraît au contraire plus emporté ; il poursuit son enquête avec l'aide de la justice, et la scène se prolonge en effets de plus en plus variés et dramatiques. Lorenzino n'a pas su tirer parti de cette situation³. Il l'a d'ailleurs mal présentée. C'est par

¹ *L'Avare*, II, 2 ; IV, 4 et 6. — L'avare italien n'est pas amoureux, non plus que celui de Plaute. Lorenzino n'offrait à Molière que trois intrigues entre jeunes gens. D'autre part, la situation de la pièce latine est bien moins poussée. L'oncle Mégadore s'empresse de céder Phœdria à son neveu Lyconides, quand il apprend qu'elle a été déshonorée. — Une telle rivalité, prise au sérieux, sinon au tragique, par Molière se tourne et se traite en farce dans la comédie italienne (Cf. *Il Ragazzo di Lodovico Dolce*, traduit, par Larivey sous le titre du *Laquais*).

² *Aulul.*, IV, 10 ; *Avare*, V, 3.

³ *Arid.*, V, 2.

hasard, et non au cours de recherches conduites avec vigueur, que l'Aridosio se trouve en présence du marchand Ruffo et de messer Alfonso en quête de sa fille. Le quiproquo, très vite dissipé, se produit sur le mot *trovata*, qui convient à la jeune fille, mais beaucoup moins à l'argent (duemila ducati). On comprend que cette erreur grammaticale n'ait pas d'abord frappé l'avare, en proie à son idée fixe. Mais tout s'explique bientôt, et il renvoie les deux importuns en exhalant sa mauvaise humeur : « Or andate in malora, tutti quanti, et lasciatevi vivere ». Cette scène épisodique et sèche nous laisse apercevoir la vague silhouette d'un fou¹, tandis que Molière a su l'animer de traits qui donnent à la figure de l'avare un nouveau relief.

Il n'a pas seulement négligé l'action des *Adelphes*, mais celle de *la Mostellaria*, dont s'embarrasse la pièce italienne. Il doit toutefois à Lorenzino un détail qui n'est pas dans Plaute. C'est l'anneau dérobé à l'avare par les esprits. Mais dans ce fait, si menu, nous voyons encore s'opposer deux manières bien différentes de traiter une action². La comédie italienne le présente comme un tour d'escamotage adroitement exécuté par le valet Lucido. Il perd ce caractère dans la pièce française, dont nous avons déjà remarqué que la qualité morale est plus haute. Dorante, enlevant la bague du doigt de son père, ne veut pas en tirer profit ; il la donne à Mariane comme gage de ses sentiments. Il nous fait aussi mieux connaître son père qui n'est pas une simple dupe, comme l'Aridosio, mais qui reste jusque dans l'amour un avare. Molière a encore ici rendu au centuple ce qu'on lui prêtait, ou plutôt il l'a transformé.

¹ « Io ho paura che costui non sia impazzato. » (*Ibid.*)

² *Arid.*, III, 2 ; *Av.*, III, 7.

III

Ce n'est pas le lieu de développer les grandes lignes du système dramatique de Molière, ni de voir comment du léger crayon de Plaute et de l'imbroglia italien il a su faire une profonde étude de caractère. Nous voulons, à l'occasion de la pièce qui nous occupe, considérer d'un côté plus spécial, et comme de biais, *l'Avare* français, avec lequel elle a une parenté d'origine indéniable. Ayant à choisir entre deux manières, celle des anciens, plus simple, mais un peu maigre en son fond (car les disputes d'esclaves et l'intrigue proprement dite y tiennent une trop grande place, outre que les mœurs en sont trop libres, ou trop éloignées de nous), d'autre part celle des Italiens compliquée, mais pauvre elle aussi d'observation morale et toute en mouvement, Molière reconstruit cette action sur un plan plus approprié aux besoins et aux exigences de son public. Il prend à Plaute, avec l'idée même du sujet, les sentiments généraux et permanents qui appartiennent à l'humanité de tous les temps ; et c'est à lui qu'il doit le plus. Aux Italiens, qui savaient habilement ourdir une intrigue, il emprunte un second élément d'action, les amours de Dorante et de Mariane, et quelques jeux de scène.

Sa vraie originalité, du point de vue particulier auquel nous nous sommes placés, paraît consister surtout dans ce fait, qu'il a *déplacé le lieu de l'action*, et l'a transporté de la rue dans la maison. Ce changement, qui semble tout extérieur, a une grande signification ; il touche à la conception même de l'ouvrage et entraîne des conséquences qu'il n'est pas inutile de souligner. Plaute nous montrait Euclion malmenant sa vieille servante devant sa maison dont il lui remet

la garde¹. Dans la première entrevue avec Mégadore², à peine pouvons-nous jeter un regard sur l'intérieur de l'avare au moment où il va revoir son trésor. Les esclaves causent dans la rue des apprêts du festin et du caractère de leurs maîtres³. C'est sur le seuil de la porte que Staphyla reçoit les cuisiniers et leur apprend qu'il n'y a dans la maison de son maître ni bois, ni provisions⁴; nous savions déjà qu'elle ne contenait que des toiles d'araignée⁵. Cependant Euclion est allé au forum, où le maître de la curie devait faire une distribution d'argent aux pauvres, puis au marché, d'où il rapporte un peu d'encens et des couronnes pour l'autel du dieu Lare⁶. Il trouve, au retour, sa maison envahie par les esclaves et les joueuses de flûte. Il les chasse et les dispute dans la rue⁷. Toutes les conversations qu'il a ensuite avec Mégadore se font dehors⁸. Son futur gendre accepte tous les frais du mariage. Euclion ne pense qu'à sa marmite qu'il va cacher dans le temple de la Bonne-Foi, où Strobile la volera⁹. Il quitte encore sa maison pour faire

¹ *Aulul.*, I, 1. — M. C. Martha (*Mélanges de Littérature ancienne*, Paris, Hachette, 1896, p. 101) explique très bien le système de Plaute par des raisons historiques, la vie antique se passant en grande partie sur la place publique. Mais ce cadre n'a pas dû suffire à Lorenzino pour représenter la société de la renaissance. Il faudra, pour la faire revivre dans son brillant décor, l'imagination d'un Shakspeare.

² *Aulul.*, II, 2.

³ *Ibid.*, II, 4 et 5.

⁴ *Ibid.*, II, 6.

⁵ *Ibid.*, I, 1.

⁶ *Ibid.*, II, 8. — Le veau, le bœuf, le poisson, le porc étaient hors de prix. Euclion professe cette maxime :

Festo die si quid prodegeris,
Profesto egere liceat, nisi peperceris.

Molière s'est rappelé ces traits en dressant le menu d'Harpagon.

⁷ III, 2. — Euclion raconte (III, 4) qu'il a tué le coq de Staphyla. Il le croit payé par les cuisiniers pour déterrer son trésor. Ce passage, imité d'Aristophane, n'a pas échappé à Racine.

⁸ *Aulul.*, III, 5, 6.

⁹ *Ibid.*, IV, 9.

son monologue¹, et c'est alors qu'il rencontre Lyconides et qu'a lieu la scène du quiproquo². On voit que toute l'action de la pièce latine se passe dans un carrefour, sur une place ou dans un temple.

Ce défaut d'unité dans la pièce italienne ne va pas sans quelque confusion³. Les deux premières scènes peuvent se passer dans la maison de Mercantonio⁴. Mais la suivante, entre Tiberio, Ruffo et Lucido, a lieu devant la maison d'Erminio, où nous voyons bientôt entrer le jeune homme et le marchand : « Noi intanto ce ne andremo qui in casa, e aspetteremo Erminio⁵... » Lucido fait un monologue devant la porte, puis s'entretient avec Erminio. C'est de la rue que le valet apprend à Tiberio l'arrivée de son père⁶. Il s'arrangera pour éloigner le plus possible le vieillard de la maison. Aridosio en est réduit à enfouir son trésor sous une dalle d'égout⁷. Cesare, caché dans un coin du théâtre⁸, profite d'une absence — assez peu motivée — de l'avare, pour lui enlever son trésor au milieu de la rue. Tous les personnages — sauf ceux qui y sont enfermés et que nous ne voyons pas — doivent fuir la maison hantée. Aridosio se garde bien d'y entrer; la scène des esprits se passera donc devant la porte, et à bonne distance. Erminio ne peut non plus pénétrer dans le couvent; il ne parle à sœur

¹ *Aulul.*, II, 8.

² *Ibid.*, IV, 10.

³ Cette confusion est encore plus sensible dans les *Gelosi* de Gabiani, traduits par Larivey sous le titre du *Morfondu*. La topographie de cette pièce, à force de complication, devient inextricable.

⁴ *Arid.*, I, 1, 2.

⁵ *Ibid.*, I, 3.

⁶ *Ibid.*, II, 2.

⁷ Il invoque san Cresci et fait une courte prière qui, avec un tour plus moderne, rappelle celle d'Euclion à la Bonne-Foi : « Fogna io mi ti raccomando... » (*Arid.*, II, 3).

⁸ Le rôle de Cesare, pendant presque toute la durée de l'acte, se passe en a parte.

Marietta qu'à travers les grilles, dont il a pu compter tous les barreaux « quante volte ho io annoverati questi ferri¹ ». L'action se passe en allées et venues entre la maison d'Erminio, celle d'Aridosio, de Ruffo et le couvent. Les personnages se croisent, s'arrêtent, s'appellent, frappent aux portes (tic toc, tic toc), se perdent sans cesse pour repaître, sans qu'on sache toujours exactement à quel endroit ils se trouvent, ni la raison de toutes leurs démarches, quand ils n'emploient ni les déguisements, ni la sorcellerie pour mieux cacher leur identité³. Le plaisir qu'on éprouve à voir au dénouement se débrouiller un pareil écheveau est acheté un peu cher par la peine qu'on a prise au cours de la pièce à suivre l'entrecroisement de ses fils. C'est chez Mercantonio que tous les personnages, renonçant à leurs artifices et jetant les masques, se retrouvent enfin et se reconnaissent avant de conclure les mariages.

La maison de l'avare, à peine entr'ouverte par Plaute, interdite et presque maudite dans la pièce italienne, s'ouvre toute grande pour dévoiler ses secrets au public français. Bien que Molière, fidèle au goût classique, ne nous fasse pas une description très détaillée, ni un inventaire minutieux de l'immeuble tel qu'on le trouverait dans un roman de Balzac⁴, il ne laisse pas de nous fournir des renseignements fort curieux sur l'intérieur d'Harpagon. Nous voyons la « salle », la livrée, nous assistons presque à un dîner de l'avare. Nous savons comment il traite ses invités, ses enfants, ses domestiques et ses chevaux. Sur sa figure, son costume, sa dépense, nous sommes bien informés. Mais le fait capital et gros de conséquences qui nous frappe dans la pièce française,

¹ *Arid.*, III, 2.

² *Ibid.*, II, 6.

³ Cf. *I Gelosi di Gabiani*, *op. cit.*

⁴ Cf. *Eugénie Grandet*.

c'est que nous pénétrons au cœur de la place, dans la maison d'Harpagon, que nous ne quitterons pas un instant. La double intrigue s'y explique dès le début dans deux scènes symétriques¹. Une esquisse déjà très poussée du caractère d'Harpagon et l'exposé de ses projets à l'égard de ses enfants suffisent à remplir le premier acte. Nous voyons ensuite l'usurier à l'œuvre chez lui, dans deux scènes d'une précision technique et d'une violence passionnelle qui annonce le drame moderne². Frosine, femme d'intrigue ou marchande à la toilette, personnage bien français et pris sur le vif, qui n'a qu'une vague ressemblance avec la Lena antique³, négocie dans la seconde partie de l'acte II le mariage d'Harpagon. L'acte III est rempli par les préparatifs du dîner de contrat, la présentation, la rencontre imprévue et la reconnaissance de Cléante et de Mariane (seul épisode romanesque qui puisse surprendre le spectateur sans être absolument invraisemblable). Le quatrième acte commence par une nouvelle altercation d'Harpagon et de son fils⁴ et se termine par le vol de la cassette⁵. Le dernier contient l'enquête faite par le commissaire dans la maison, et la reconnaissance d'Anselme avec ses enfants, dénouement postiche, qui ne peut plus intéresser le public, occupé ailleurs. Cette action ne saurait suffire à soutenir l'intérêt du spectateur, ni même à piquer sa curiosité. C'est l'histoire d'une famille désunie, un simple fait divers. Les incidents se succèdent dans l'ordre

¹ *L'Avare*, I, 1, 2.

² *Ibid.*, II, 1, 2.

³ On l'a comparée à la Guillemette de Larivey. Molière lui a donné plus d'ampleur et une certaine *tenue* qui la distingue des entremetteuses de la comédie italienne. Cf. *Avare*, II, 4, 5.

⁴ *Ibid.*, IV, 3.

⁵ *Ibid.*, IV, 7. Dans la pièce de Lorenzino, le monologue n'a lieu qu'à la fin de l'acte III. L'intrigue pouvait encore, après la catastrophe, se développer pendant deux actes sans presque avoir besoin du personnage principal. C'est qu'elle se suffisait à elle-même.

le plus logique, et semblent pris au train de la vie courante, Rien de plus uni ni de plus commun qu'une pareille intrigue. A peine çà et là un peu d'imprévu nous rappelle-t-il que nous sommes au théâtre, où il faut bien s'accommoder de certaines conventions. L'action s'est concentrée sur un point, la maison de l'avare, comme l'intérêt dramatique ne roule plus, durant les cinq actes, que sur l'étude d'un vice et des ravages qu'il fait dans une famille.

Nous ne voulons pas voir une cause dans ce qui n'est qu'un effet matériel de la conception que Molière avait du théâtre. Il n'a pas renouvelé la comédie en rendant l'unité de lieu plus rigoureuse. Du moment qu'il plaçait presque tout l'intérêt de ses pièces dans le développement des caractères, l'intrigue passait au second plan. L'auteur italien, pour dérouler une action très complexe, est obligé de promener ses personnages dans les rues d'une ville¹, tandis qu'il suffisait à Molière de les réunir dans une « salle ». Son principal personnage, vu chez lui, s'éclaire et se comprend mieux ; il attire à lui tous les regards, et c'est autour de lui qu'évolue logiquement une intrigue très simplifiée². De ce fait, l'imbroglio disparaît. L'intérêt de la comédie s'est élevé. Par quels ressorts se soutenait-il dans la pièce italienne ? Par le manège subtil des valets qui savent tirer les jeunes gens d'un mauvais pas, au prix de tours ingénieux et souvent malhonnêtes, par l'étude de passions peu délicates, et sommairement décrites, par un certain plaisir de curiosité que nous procure une situation fautive, une surprise, une rencontre fortuite, un déguisement, une reconnaissance, ou même par le petit frisson de

¹ Corneille, qui aimait aussi les actions « implexes », demande dans ses *Examens* que l'unité de lieu comprenne au moins l'enceinte d'une ville.

² Cette remarque s'applique bien mieux à Harpagon qu'à l'Aridosio. Nous ne pouvons souscrire au jugement de M. C. Teoli dans sa préface : « È il vero protagonista e dà giustamente il titolo alla commedia. (Il s'agit d'Aridosio.) Intorno a lui si svolgono gl'intrecci degli amori de' giovani ». (Prefaz, *op. cit.*)

crainte superstitieuse que causait au public du xvi^e siècle une scène de diablerie. Quelques figures gaies, narquoises, mélancoliques, niaisées ou grimaçantes d'amoureux, de vieillards, d'aigrefins ou d'intrigantes, apparaissant au travers de cette trame serrée, suffisaient à intéresser le spectateur. On y reconnaît les types de la *Commedia dell'arte*, et le canevas sur lequel on pouvait improviser d'amusantes bouffonneries.

Les auteurs de *farces* ont aussi pillé Molière¹. Mais, ce qu'il était difficile de lui prendre, c'est, dans *l'Avare*, les délicates analyses de sentiments qu'il prête aux amoureux : Cléante, Valère, Élise et Mariane, les traits si accusés et si vrais, d'une empreinte ineffaçable, dont il a marqué l'avarice ; les dialogues étourdissants de verve où il met à nu la dureté de cœur d'Harpagon, sa turquerie, son usure, sans parler de toutes les petites vilenies que lui reproche maître Jacques dans une scène fameuse. C'est par ces peintures, jusque-là inconnues ou à peine esquissées au théâtre, que le public fut conquis. Il ne trouvait ni dans Plaute, ni dans les auteurs de la renaissance, la même somme de vérité humaine et sociale.

Les essais qui ont précédé et préparé le chef-d'œuvre n'en sont pas moins curieux à observer. Ils nous renseignent sur l'évolution d'un genre pris à ses débuts et comme à sa source. On en suit les progrès, même dans une étude de détail. L'art antique l'avait déjà amené à un haut degré de perfection. La renaissance y ajoute ses raffinements ; elle essaie de lui faire exprimer un état de civilisation plus avancé. Après bien des tâtonnements et un retour pénible

¹ On a prétendu que Molière s'était servi des canevas italiens pour composer *l'Avare* : *l'Amante tradito* lui aurait fourni le déguisement de Valère ; *le Dottor Baccettone*, le mémoire de l'usurier ; *les Case svaligiate*, l'amour d'Harpagon et la bague ; *la Cameriera nobile*, la dispute de Valère et de maître Jacques. Ces ouvrages, n'étant pas datés, ont pu, au contraire, être pris en partie à Molière. C'est l'avis de MM. Despois et Lanson.

aux modèles anciens, elle ne peut achever son œuvre. C'est Molière qui la reprendra. Grâce à cette « méthode »¹, dont nous avons sur un point montré l'originalité, il a donné à la *comédie classique* la forme qu'elle attendait depuis plus d'un siècle.

¹ Nous avons changé de *méthode* (Lafontaine, lettre à Maucroix).

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE



D.Royer, d'après une photographie

ANCIEN HOTEL ABBATIAL DE SEILLIÈRES

(Côté de la cour)

NOTRE-DAME DE SEILLIÈRES

ABBAYE BÉNÉDICTINE DU DIOCÈSE DE TROYES

PAR

M. LOUIS LE CLERT

MEMBRE RÉSIDANT ET ARCHIVISTE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE
CONSERVATEUR DES MUSÉES ARCHÉOLOGIQUE ET D'ART DÉCORATIF DE TROYES

Emplacement de l'abbaye. — Sa fondation. Étymologie de son nom.

Notre-Dame de Seillières, abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Pontigny¹, et placée sous la règle de saint Benoît, faisait partie du diocèse de Troyes et de la châtellenie de Pont-sur-Seine, appartenant au roi. Jusqu'au xv^e siècle, ce monastère dépendit du doyenné de Pont-sur-Seine; puis, à partir de cette époque, il fut compris dans la circonscription du doyenné de Marigny-le-Châtel, en même temps que la paroisse de Romilly-sur-Seine dont il occupait une partie du territoire².

Les bâtiments conventuels s'élevaient sur un tertre environné de prairies arrosées par plusieurs bras de la Seine, et distant d'une demi-lieue de Romilly et de dix lieues de Troyes³.

Le *Gallia christiana*⁴ et la *Topographie historique*

¹ Pontigny, abbaye cistercienne sous le patronage de saint Edmond, fondée en 1114. Diocèse d'Auxerre, aujourd'hui diocèse de Sens.

² Courtalon, *Top. hist.*, III, p. 209.

³ Seillières se trouve exactement à 3 kilomètres de la gare de Romilly, qui est elle-même à 37 kilomètres de Troyes.

⁴ Tome XII, p. 608.

du diocèse de Troyes, par Courtalon¹, prétendent que la communauté de Seillières fut fondée le 13 janvier 1167. Il serait à désirer qu'on pût connaître les textes sur lesquels ils s'appuient pour préciser cette date, le titre de la fondation n'étant pas venu jusqu'à nous.

Peut-être s'en réfèrent-ils à un ancien calendrier manuscrit conservé dans cette abbaye et sur lequel, d'après Desguerrois² et Duhalle³, la date de la fondation de Seillières était rapportée en ces termes :

Anno ab Incarnatione Domini MCLXVII fundata est abbatia ista Nostra Domina de Sigilleriis, idibus januarii. Firmitatis monasterium fundatum fuit anno MCXIII, Pontiniacum anno MCXIII, Claravallis et Morimondus anno MCXXIX, Sigillerie vero anno MCLXVII.

D'après ces divers auteurs et le chanoine Camusat⁴, Hugues, seigneur de Romilly, et son épouse Elisabeth la Rousse, fille de Zicharius (ou Richard), seigneur de Samblières⁵, ayant eu un grave différend avec le prieur de Saint-Sépulcre, dont le domaine était compris dans l'étendue de leur seigneurie, se virent excommuniés par le Souverain Pontife.

Dans leur détresse, ils s'adressèrent à l'illustre abbé de Clairvaux, saint Bernard, et le prièrent d'intercéder pour eux.

Grâce à l'appui de ce puissant personnage, ils purent obtenir la levée de l'interdit dont ils étaient frappés.

Ce ne fut cependant qu'en 1163 (dix ans après la mort

¹ Tome III, p. 212.

² *La Saincteté chrestienne*, p. 302.

³ Tome I, p. 334 (Bibl. de Troyes, ms. n° 2545).

⁴ *Promptuarium*, f° 352 v°.

⁵ Aujourd'hui Villacerf. Ce village perdit le nom de Samblières pour prendre celui de Saint-Sépulcre à cause de la présence dans la paroisse du prieuré de ce nom, fondé par saint Adérald et dépendant de la Charité-sur-Loire. Par lettres patentes de 1674, ce dernier nom de Saint-Sépulcre fut changé en celui de Villacerf-le-Grand, encore usité de nos jours.

de saint Bernard) qu'ils s'arrangèrent d'une manière définitive avec Savaric, alors prieur de Saint-Sépulcre, en présence du comte de Champagne, Henri le Libéral¹, et des plus notables personnages de sa cour.

Désirant laisser après eux un témoignage durable de leur reconnaissance pour le service que leur avait rendu saint Bernard, les seigneurs de Romilly avaient formé le projet d'installer sur leur domaine quelques moines Bernardins venant de l'abbaye de Jouy² ; ils ne le réalisèrent que vers l'an 1167, comme cela a été dit plus haut.

A cette époque, l'abbaye de Jouy possédait déjà des biens dans la région voisine de Romilly, notamment la ferme de Malminoux³, au finage de Saint-Martin-la-Fosse⁴, qui leur avait été donnée, en 1153, par l'évêque de Troyes, Henri de Carinthie⁵, et des terres et des prés à Saint-Hilaire⁶.

Le prieur de cette dernière paroisse, bien qu'il appartînt au même ordre qu'eux, avait vu d'un assez mauvais œil les religieux de Jouy s'implanter dans son voisinage et venir acheter des terres jusque sur le finage de son prieuré ; aussi s'efforça-t-il, non sans succès, de leur faire prendre l'engagement de ne plus rien acquérir en cet endroit et même de transporter leurs bâtiments d'exploitation dans une autre localité. En échange de cette promesse, le prieur

¹ Henri I^{er}, comte de Champagne de 1152 à 1180.

² Joyacum, Jouy, Jouy-aux-Bois, abbaye cistercienne de la filiation de Pontigny, fondée en 1124, sous le patronage de la Sainte Vierge. Diocèse de Sens. Voyez Le Clert, *Hist. de Romilly-sur-Seine*, 1898 ; *Notice sur Foujon, etc.*, 1900.

³ Malminoux, ferme, commune de Saint-Martin-de-Bossenay. On trouve ces formes : Mesnil-Milonis et Mesnil-Milum.

⁴ Ou Saint-Martin-de-Bossenay, canton de Romilly.

⁵ Voyez Inventaire, n° 1.

⁶ Saint-Hilaire, canton de Romilly-sur-Seine. Le prieuré de Saint-Hilaire fut fondé en 1103 par donation de Philippe, évêque de Troyes, à saint Robert. Il dépendait de l'abbaye cistercienne de Molême, au diocèse de Langres. Le monastère fut détruit par les calvinistes au xvi^e siècle.

leur fit don d'un arpent de pré sis au finage de Saint-Hilaire, près de ceux qu'ils possédaient déjà, et il renonça formellement à tous droits de dîme sur les biens que lesdits religieux de Jouy pourraient acheter à Malminoux. Cet accord fut ratifié par Étienne, abbé de Molême, et par Reinold, abbé de Jouy, ainsi que nous l'apprend un cirographe daté de l'an 1155¹.

Les moines de Jouy, appelés par les seigneurs de Romilly, jetèrent les fondements de leur nouvel établissement à la limite des départements de l'Aube et de la Marne, au N.-O., entre Romilly et Conflans, sur un terrain environné d'eau, nommé l'Ile de Seillières qui, peu à peu, finit par leur appartenir entièrement.

C'est à sa situation au milieu de nombreux cours d'eau que l'Ile de Seillières doit son nom, emprunté au vocabulaire de la basse latinité.

A l'époque de la construction de l'abbaye, malgré les efforts des religieux connus sous le nom de frères pontifes (ou faiseurs de ponts), les ponts étaient fort rares ; aussi, pour avoir accès à l'emplacement qu'allait occuper le nouveau monastère, était-on obligé de faire usage de seels, seilles, ou bacs, placés sur les différents bras de rivière qui l'entouraient.

De là est venu tout naturellement le nom d'*Ile des Seilles* (ou *Ile des Bacs*) donné à cette contrée, et celui d'*abbaye des Seilles*, ou des *Seillières*, porté par la maison conventuelle bâtie sur ce même territoire. On la désigna en latin par le vocable *Ecclesia Beate Marie de Seileriis* (Seileriis, 1179 ; — Seeleriis, 1189 ; — Saeleriis, 1191, — et Sigilleriis, en 1254), et en français par *Notre-Dame de Seillières* (*Notre-Dame des Seilles* ou *Notre-Dame des Bacs*)².

¹ Arch. dép. de l'Aube, 9 H, 1, c.

² Les substantifs latins *situlus* et *situla* ont donné naissance aux mots de basse latinité *seelum*, *seillum* (en vieux français, *sel*, *seille*, signifiant *vase en*

Comment s'est constitué le domaine primitif de l'abbaye.

Par une charte de 1192, l'évêque de Troyes, Barthélemy¹, en présence de Jean, doyen de Pont-sur-Seine ; de Jean Tizant, de Pont ; d'Hélie, chapelain de Crancey ; de Jean, curé de Conflans ; de Jean, curé de Romilly, et de Bonon, son chapelain, confirme l'abbaye de Seillières dans la possession de ses biens, et en même temps fait connaître

bois, bac, bacquet), qui, employés avec le suffixe féminin pluriel *ariæ* ou *eriaæ*, ont donné le nom de lieu *Seellariaæ* ou *Seilleriaæ* (cette dernière forme a prévalu), traduit en français par le nom *Seillères* dont, avec le temps, on a fait *Seillières*.

Le suffixe féminin *ières*, correspondant aux suffixes latins *ariæ* et *eriaæ*, entre dans la composition de substantifs ou noms de lieu ayant une signification collective et indiquant un endroit dans lequel se trouvent réunies les choses représentées par le radical. Ces dénominations servent surtout à désigner, soit des localités dans lesquelles on rencontrait en nombre certains animaux, exemple : *Asnières* (*asinariaæ*), lieu où l'on nourrissait beaucoup d'ânes ; *Berchères* (*Bercariaæ*), endroit où parquaient des brebis ; *Louvières* (*Lupariaæ*), contrée fréquentée de préférence par les loups, etc. La finale *ières* se trouve également dans les noms indiquant des lieux abondants en certains produits végétaux, ou aussi en quelques minéraux, et renfermant des ateliers ou des établissements de même nature. Les villages nommés : Les *Avenières* (*Avenariaæ*), *Espières* (*Spicariaæ*), *Linières* (*Linariaæ*), etc., ont des terres favorables à la culture de l'avoine, du blé, du lin. Les noms : *Marnières* (*Marneriaæ*), *Sablonières* (*Sablonariaæ*), *Verrières* (*Vitrariaæ*), *Tuillières* (*Tegulariaæ*), *Charbonnières* (*Carbonariaæ*), indiquent la présence, dans l'étendue de la contrée qui les porte, de plusieurs carrières ou de plusieurs établissements industriels du même genre.

D'après M. le docteur J. Meynier*, le nom de *Sellières*, village du Jura, dériverait du mot latin *Secale*, seigle, devenu en vieux français *soille* ou *seille*.

En admettant cette étymologie et cette manière d'orthographier le nom de *Seillières*, *Notre-Dame de Seillières* ne serait plus *Notre-Dame des Bacs*, mais bien *Notre-Dame des Seigles*.

Bien que la version de M. Meynier nous paraisse très acceptable, nous croyons cependant que la nôtre doit être préférée à cette dernière, surtout si l'on considère que l'abbaye de Seillières était assise au milieu d'une vaste contrée, dans laquelle les terres labourables ne se trouvaient qu'en petite très quantité.

* Étude sur les Noms de lieu romans, publiée par les *Mém. de la Soc. d'Émulation du Doubs*, année 1898, 3^e vol. de la 7^e série.

¹ Le même qu'Haïcuis de Plancy, évêque de Troyes de 1190 à 1193.

l'origine du domaine sur lequel fut construit le monastère¹.

D'après cette pièce, lors de l'arrivée des moines, l'île de Seillières se trouvait divisée en huit parts. Élisabeth la Rousse, première femme d'Hugues de Romilly, leur en donna cinq pour fonder son anniversaire et aussi pour faciliter l'admission dans leur couvent de son neveu Jean, auquel elle voulait faire prendre l'habit monacal.

Hugues de Romilly acheta de son frère Eudes tous les droits que ce dernier pouvait avoir sur ces cinq parts, qu'il abandonna tout amorties à l'abbaye de Seillières.

La sixième part de l'île appartenait à Renaud de Gelannes² et à ses frères. Un de ces derniers, nommé Étienne, en fit don au monastère en y entrant pour prendre le froc, et le seigneur de Romilly obtint des frères et sœurs du nouveau religieux leur renonciation à tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur cette propriété en leur payant une somme de cent sols.

Elwide (ou Alguidis) de Mesnay (Minay) donna à l'abbaye la septième part de cette même île, lorsque son fils Guillaume y entra comme religieux. Les autres enfants de cette dame ayant approuvé ce don, Hugues de Romilly leur versa une somme de cent sols pour obtenir leur renonciation à tous droits sur cette terre.

Quant à la huitième et dernière part, Robert de Fontenay³, qui en était propriétaire, en fit don à Seillières avec l'assentiment de sa femme et de ses enfants, et il reçut en dédommagement, du seigneur de Romilly, une somme de dix-sept livres.

¹ Arch. dép. de l'Aube, 9 H, 1. Vidimus du 3 février 1513 (v. s.). Desguerrois, *la Sainteté chrestienne*, f° 314 v°.

² Gelannes, canton de Romilly-sur-Seine.

³ Fontenay-de-Bossery, canton de Nogent-sur-Seine. Vers 1170, Robert de Fontenay doit six semaines de garde au château de Pont-sur-Seine pour ce qu'il tient en fief au moulin de Moncel et à Liéon. (Longnon, *le Livre des vassaux*, n° 2339.)

En effectuant tous ces paiements pour affranchir les biens donnés à l'abbaye de Seillières, Hugues de Romilly devint le véritable fondateur de cette maison et il doit être considéré comme tel.

Le comte de Champagne, Henri le Libéral, appréciant comme ils le méritaient les efforts faits de tous côtés par les monastères pour perfectionner les procédés de la culture du sol et lui donner un grand développement en construisant de nombreuses fermes ou granges, et en mettant en valeur des terres demeurées incultes, leur prodigua toujours les plus grands encouragements.

Il n'ignorait pas, en effet, que la prospérité de l'agriculture contribue grandement à celle de l'État, développe le commerce et fait fleurir les arts.

La fondation de l'abbaye de Seillières ne pouvait donc le laisser indifférent; aussi, en 1179, il fit à cet établissement une importante donation, qui eut pour témoins: frère Guillaume, son aumônier; Anseau et Garnier de Traînel; Thibault; Guillaume, maréchal de Champagne; Girard Éventé; Mathieu le Roux; Artault, son chambrier, et Étienne de Payns, son chancelier.

Des Guerrois, dans la *Saincteté chrestienne*¹, reproduit, en la traduisant, la charte que le comte Henri fit rédiger à cette occasion. En voici l'analyse: Le comte de Champagne donne à l'abbaye de Seillières des rentes à prélever sur le domaine de Malminoux. Ces rentes avaient été vendues par une dame nommée Elvide (Alguidis) à Milon de Saint-Aubin, de qui le comte les avait rachetées.

Il donne en outre à cette communauté la terre de Minay² qu'il a achetée, moyennant cinquante livres, d'Hugues

¹ F° 306 r°.

² Minay, hameau, comm. de Saint-Hilaire. L'abbaye possédait cette terre avec justice haute, moyenne et basse, le tout mouvant en fief de la châtellenie de Pont-sur-Seine.

de Casnay, et il approuve le don fait par Hugues de Romilly de la partie de la terre de Minay que le dit Hugues venait d'acheter, au prix de soixante livres, des héritiers d'Hugues Caraboce, laquelle terre était tenue en fief du comté de Champagne.

En même temps, le comte amortit tout ce que l'abbaye possède ou pourra posséder dans sa mouvance, et il certifie qu'en sa présence Hugues de Romilly et son frère Eudes (ou Odon) ont donné à l'abbaye de Seillières le droit de faire paître ses troupeaux sur leurs domaines et de pêcher dans tous les cours d'eau, depuis les Aunelles de Romilly jusqu'à la rivière de Madre (ou de Mandre)¹, et dans toute l'étendue de la Gisoibe².

Malgré ces dons et ceux d'autres bienfaiteurs, l'abbaye de Seillières était loin de prospérer; ses revenus suffisaient à peine à la pratique du service divin, à l'entretien des bâtiments et à la nourriture des moines. De plus, elle avait contracté des dettes qu'elle ne savait comment acquitter. Il vint même un moment où la pénurie fut telle que les religieux, à l'encontre de la règle monastique, durent sortir de leur couvent et aller çà et là quêter pour subvenir à leurs besoins.

Largesses du comte Henri II.

Le comte Henri (II), ayant été informé de la triste situation de ces moines, fut ému de compassion en leur faveur, et non seulement il les prit sous sa protection, mais en outre il augmenta leur dotation.

¹ Le mot *mandre*, d'origine grecque et venant de *μανδρα* (= Mandra), *cloître*, *monastère*, désignait autrefois de petits établissements religieux, des cellules isolées, bien fermées par des cloisons et occupées par des moines. Le nom de *rivière de Mandre* équivaut donc à celui de *rivière de l'Abbaye*, ou passant près de l'abbaye.

² L'original de cette chartre est aux Arch. dép. de l'Aube, 9 H, 1, cart.

En 1190, pour le salut de son âme et de celles de ses père et mère, le comte Henri I^{er} et la comtesse Marie, il fit don à l'abbaye de Seillières : 1° de dix muids¹ de froment à prendre sur son revenu de Nogent et Fontaine-Mâcon le jour de la Saint-Remi ; 2° de dix livres d'argent devant être prélevées sur son revenu des entrées du vin à Provins, payables aux foires de Saint-Ayoul, sur les plus clairs deniers qui y seraient levés, et destinées à être employées en acquisitions de vêtements pour les religieux ; et, enfin, 3° seize setiers² de vin à prélever sur le vinage de Barbonne pour la célébration de la messe³.

Il ne s'en tint pas là et leur fit d'autres largesses. On les trouvera mentionnées dans l'analyse des chartes de l'abbaye de Seillières placée à la suite de cette notice.

Plusieurs riches propriétaires des environs, tels que les seigneurs de Romilly, de Traînel, de Bouy-sur-Orvin, de Saint-Martin-de-Bossenay, de Marpigny, de Foujon et autres lieux, ainsi que des particuliers, suivirent le généreux exemple des comtes de Champagne et, par leurs dons, fournirent aux religieux de Seillières les ressources nécessaires pour subsister honorablement et conformément à leur condition.

Dédicace de l'église.

Suivant une note écrite par un religieux de l'abbaye de Seillières, le 29 octobre 1244, du temps de l'abbé Nicolas, et insérée dans le manuscrit dont il a déjà été parlé, l'église de ce couvent aurait été dédiée, en 1235, par Nicolas, évêque de Troyes, le jour de la fête des apôtres saint Simon et saint Jude (28 octobre), qui était un dimanche.

¹ Le muid contenait 192 boisseaux ou 44 hectol. 77 lit. 44 centil.

² Le setier équivalait à 3 hectol. 73 lit. 12 centil.

³ Voy. Des Guerros, *la Saincteté chrestienne*, p. 314.

En ce temps là, Grégoire IX occupait le trône pontifical, Louis IX régnait en France, l'archevêque Gauthier, dit *Cornu*, administrait le diocèse de Sens, Thibaut IV était comte de Champagne, et Garnier abbé de Seillières¹.

Fondation du pain de Pâques. — Visite rendue processionnellement chaque année à l'abbaye de Seillières par les habitants de Romilly.

Hugues de Romilly et ses deux femmes, Élisabeth la Rousse et Alix, étaient enterrés dans le cloître de l'abbaye, en face de la porte d'entrée de la salle capitulaire, place d'honneur réservée aux principaux bienfaiteurs des maisons religieuses.

Le 22 avril 1756, à la suite de l'éboulement des cloîtres, les corps d'Hugues de Romilly et de ses deux femmes ayant été solennellement relevés, furent placés dans deux cercueils et enterrés dans le sanctuaire, près du maître-autel². M^{me} Marie-Catherine-Françoise de Veteris du Retest, veuve de Charles-Élisabeth, marquis de Coetlogon, seigneur de Romilly et des Granges, tant en son nom que comme mère et tutrice de M. Alain-Emmanuel-Félicité de Coetlogon, son fils, avait préalablement autorisé cette translation en vertu du droit qu'elle en avait, à cause de son titre de dame de Romilly et de représentante directe des anciens seigneurs de ce village.

Chaque année, le lendemain de Pâques, le clergé de Romilly se rendait en procession à l'abbaye de Seillières, il y chantait la messe paroissiale, puis il se transportait sur la

¹ Des Guerrois, *la Saincteté chrestienne*, p. 302. — *Gallia christ.*, XII, 608.

² Voy. notre *Hist. de Romilly-sur-Seine*, p. 53, et M. d'Arbois de Jubainville, *Voyage paléographique*, p. 173.

tombe d'Hugues de Romilly et de ses femmes, où il faisait des *recommandises* ¹.

Cette démarche était un témoignage de reconnaissance rendu par les habitants de la paroisse à leurs anciens seigneurs, fondateurs du *Pain de Pâques*.

D'après la chronique, en l'année 1194, la famine fut si grande en France que ceux qui étaient auparavant riches et opulents demandaient leur pain.

Le jour de Pâques de cette même année, Alix, seconde femme d'Hugues de Romilly, fut tout étonnée de trouver l'église paroissiale presque déserte. Désireuse de connaître la cause de cette absence des fidèles, elle s'enquit près du curé et elle apprit que le plus grand nombre des habitants, poussés par la faim, étaient obligés de courir les champs pour trouver leur subsistance. Émue de compassion pour une si grande misère, la dame de Romilly prit la résolution d'assurer, par une fondation, la nourriture des habitants de la paroisse pour le jour de Pâques, afin qu'ils pussent célébrer comme il convient cette grande solennité.

A son retour de la Terre Sainte, Hugues de Romilly s'associa aux intentions bienfaisantes de son épouse. Possédant en fief toutes les dîmes du village, il en détacha la partie du Val-Thibault, dont il donna environ un tiers à l'abbaye de Seillières, à charge de distribuer chaque année, le jour de Pâques, un certain nombre de pains blancs de pur froment à tous les habitants de la paroisse.

Pendant un certain temps les distributions de pain eurent lieu conformément aux intentions des donateurs ; mais, au bout de quelques années, les religieux constatèrent que la remise de cette aumône attirait dans leur église un grand nombre d'habitants de Romilly et des hameaux voisins qui, sans respect pour la sainteté du lieu, menaient grand tapage et troublaient le service divin. Ils résolurent alors de faire

¹ Courtalon, *Topog. hist.*, III, p. 213.

cesser ces distributions dans leur église et ils cédèrent les dîmes qu'ils avaient reçues pour cette fondation au seigneur et aux habitants de Romilly, ne s'en réservant qu'un muid de grain équivalant à la part afférente à leur abbaye dans la distribution des pains ¹.

Décadence de l'abbaye.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les libéralités du comte de Champagne vinrent en aide aux religieux de Seillières, insuffisamment dotés, et assurèrent leurs moyens d'existence. D'autres dons, provenant de particuliers, vinrent s'ajouter à ceux-ci, et l'abbaye, sans être des plus prospères, put se maintenir jusque vers la fin du xiv^e siècle dans un état normal, mais qui, à dater de cette époque, ne fit que décroître.

L'histoire de cette maison est, du reste, semblable à celle de tous les autres établissements du même genre, et les causes générales de leur ruine ont la même origine. Ce sont, d'abord, la suppression du servage, puis les lourdes charges imposées par les besoins du culte et l'entretien des édifices; vient ensuite, à partir du xv^e siècle, l'abandon par les monastères des belles traditions du travail agricole qui avait été la principale source de leur richesse. N'exploitant plus par eux-mêmes leurs terres, ils crurent bien faire soit en les louant par baux emphytéotiques ou à plusieurs vies, soit en les aliénant moyennant des rentes et censives. Or, rien ne pouvait leur être plus désavantageux, l'argent ayant constamment perdu son pouvoir commercial, car, alors que la valeur nominale des monnaies allait en progressant, il arriva qu'au moment de l'expiration de ces

¹ Le Clerc, *Hist. de Romilly*, p. 35.

baux, une terre, affermée à l'origine moyennant une redevance sortable, ne donnait plus qu'un revenu dérisoire.

Dans son étude sur le Pouillé du diocèse de Troyes ¹, M. d'Arbois de Jubainville constate qu'au xviii^e siècle le revenu des biens non meubles, c'est-à-dire consistant en rentes et cens, tout en conservant la même valeur nominale qu'au xiii^e siècle, était en réalité réduit dans la proportion de 500 à 1.

Au xvi^e siècle, l'abbaye de Seillières dut, à plusieurs reprises, vendre quelques-unes de ses propriétés pour venir en aide à la royauté et lui fournir les subventions accordées par des bulles pontificales ².

Vers le même temps, les décimes, qui n'étaient, dans l'origine, qu'une charge extraordinaire perçue au profit de la papauté, furent, à partir du Concordat de 1516, levés tous les ans pour aller dans les caisses du roi, dont les receveurs se montrèrent beaucoup moins accommodants que ceux du Saint-Siège. Ces derniers, en effet, pour ne pas détacher le clergé de la papauté, étaient tenus d'apporter dans l'exercice de leurs fonctions certains tempéraments dont les gens du roi n'avaient point à se préoccuper.

C'est aussi dans le xvi^e siècle que fut instituée la commande. Elle enleva aux abbayes une grande partie de leurs revenus, destinés à doter les abbés, dès lors à la nomination du roi qui, par suite de ce droit de nomination, put, sans bourse délier, rémunérer les services de ses adhérents

¹ Voy. *Mém de la Soc. Acad. de l'Aube*, t. XVII, année 1853.

² Ces ventes eurent lieu notamment en 1561, en 1569, en 1586 et en 1661. — Avant été taxée à la somme de 1.272 livres pour sa part de la rente de 50.000 écus sur l'Église de France accordée au roi, l'abbaye dut vendre, en 1569: le gagnage de Quinquenpoix; une maison à Troyes, sise en la rue des Bûchettes et dans laquelle était un petit jeu de paume; neuf arpents de terre à Pont-sur-Seine, situés dans les lieux dits *la Fosse-l'Hermite*, *le Pré-aux-Places*, et *Près-la-Pierre-couverclée*; trois arpents de prés à Romilly, leudit *le Pré-le-Noste*, tenant aux usages de Conflans; sept arpents à Éclavolles; deux setiers de blé mouture demi seigle et orge à prélever sur les moulins de la seigneurie de Poussey; dix-huit arpents et un quartier et demi à Potangis (Arch. dép., 9 H, 1, c. et 9 H, 3, l.).

et se les attacher par la reconnaissance en leur accordant d'importants bénéfices.

L'invasion anglaise à la fin du *xiv*^e siècle, les ravages des Anglo-Bourguignons, les passages des bandes d'écorcheurs et de retondeurs, puis les incursions des Gascons, qui attristèrent la plus grande partie du *xv*^e siècle, durent amoindrir les ressources de l'abbaye, déjà très précaires.

En 1513, les religieux de Seillières s'étaient vus forcés de solliciter l'appui de la papauté, et ils avaient obtenu de Léon X une bulle accordant des indulgences à ceux qui viendraient en aide aux réparations et à la décoration de leur église.

Mais le coup le plus terrible leur fut porté, en 1567, par les reîtres, ou cavaliers huguenots, à la solde du prince de Condé et de l'amiral de Coligny. Lors de leur passage, ils dévastèrent l'abbaye et l'incendièrent de telle sorte que quelques murs calcinés restèrent seuls debout. L'église remontant au *xii*^e siècle fut presque entièrement détruite; il n'y eut d'épargné que deux travées du chœur.

La reconstruction des bâtiments conventuels se fit peu à peu; le cloître et le dortoir furent les premiers rétablis, mais dans de si mauvaises conditions que, du temps de l'abbé Des Ruaux de Rouffiac, vers 1744 ou 1745, tout un corps de logis s'écroula à l'improviste ¹. Il en fut de même, onze ans après, pour la partie du cloître dans laquelle était enterré Hugues de Romilly.

Quant à l'église, le chœur seul fut repris, et dans cet ouvrage on dut, pour raison d'économie, employer la craie, de tous les matériaux de la région le moins dispendieux, mais aussi le moins résistant à l'action de l'humidité et de la gelée.

L'emplacement qu'occupait la nef resta vacant et forma une place en avant de l'édifice.

¹ *Gallia christ.*, t. XII.

Ancien inventaire du mobilier de l'église.

Les Archives départementales de l'Aube renferment un inventaire du mobilier de l'église de Seillières dressé en 1500, par conséquent bien antérieurement aux dévastations commises par les reîtres ; en voici la reproduction. On trouva dans l'église : « deux calices d'étain; une coupe à fasson
« de cyboire et une bouette de crystal pour mettre le corps
« de Notre-Seigneur; deux croix de cuivre, l'une assez
« honneste et l'autre bien caducque; deux crosses; un
« ensencier; un bassin à laver les mains du prebstre et
« une nef à mettre l'anssan, avec cinq chandelliers de cuyvre
« que petits et grans servant à mettre les syarges sur lostel.

« Item trois grans chandelliers de fer servant à
« mettre les syarges devant lostel aux bons jours.

« Item un bras couvert d'argent et une petite croix
« couverte d'argent en laquelle repouses une partie de la
« vraye croix Notre-Seigneur; deux autres petits reliquières
« en fassons de clochier et ung autres reliquières en fasson
« d'une petite chasses qui a somme cinq pièces de
« reliquières en iceulx et dedans sont enchassés et repose
« plusieurs dinités, c'est assavoir : du précieux lait de
« la Vierge-Marie, de ses cheveux, de sa chemise et avec,
« une sainture qu'elle a faicte de ses mains, avec plusieurs
« reliquières des benoist saints et saintes de Paradis.

« Item quatre bourses, les troys de soye et l'autre de
« linges en quoi repose les dignités des onze mille Vierges
« et de plusieurs saints et saintes de Paradis.

« Item, une custode à mettre corporaux couverte de
« draps figurés de soye, et ung autre custode qui n'est pas
« de grande valleur, à mettre corporaux, que bons, que
« mauvais.

« Item, deux chappes, une de drap de soye figurez et
« l'autre de toile noire pour les mors.

« Item une chasuble avec quatre tuniques de soye rouge
« bien fine pour les bons jours.

« Item une autre chasuble avec deux tuniques de fin
« drap de soye, figuré bien honneste pour mettre au service
« divin les bons jours, et un drap de soie rouge en portant
« la platine à la messe les bons jours.

« Item une chasuble de serge rouge à célébrer la messe
« les dimanches (mots effacés) chasuble de toilles futaines
« bien... pour dire les messes, lesquelles ne vallent
« guerres.

« Item dix aulbes qui ne sont pas parés et trois autres
« lesquelles sont parés avec quatorze amys.

« Item xxii nappes daubtel que bonnes que mauvaises
« desquelles y en at une ou il at parement au grand hostel.

« Item dix toilles à essuyer les mains des prebstres.

« Item chopinettes, quatre à chanter les messes, à mettre
« le vin et l'eau, dont deux sont rompues¹. »

Des Guerrois rapporte que, de son temps, il y avait sur le maître-autel de Seillières une ancienne châsse dans laquelle étaient renfermés des ossements de saint Martin, de sainte Ursule et de ses compagnes. Cette église possédait aussi un antiphonier en tête duquel était le traité de chant écrit par saint Bernard.

D'après le procès-verbal de la visite de l'abbaye faite en 1730, par Jean-Richard Maillart, abbé de Vaux-la-Douce², il y avait alors dans l'église quatre reliquaires, dont deux étaient en bois doré.

¹ Arch. dép., 9 H, 1, reg.

² Abbaye cistercienne du diocèse de Langres, fondée en 1152.

Transport de deux châsses de l'église de Seillières dans celle de Romilly.

A l'époque de la Révolution, lors de l'expulsion des religieux et de la fermeture de leur église, la municipalité de Romilly, par délibération du 19 mai 1791, demanda que les deux châsses renfermant des reliques de saint Edme, et faisant partie du mobilier de l'église de Seillières, fussent transférées et placées dans l'église paroissiale de Romilly. Par lettre du lendemain 20 mai, les administrateurs du district de Nogent firent droit à cette requête et accordèrent l'autorisation de procéder à la translation demandée¹.

État des bâtiments de l'abbaye au moment de l'expropriation révolutionnaire.

Des murs avec piliers butants, construits en craie et couverts en tuiles, fermaient les cours, les jardins et les enclos dans toute l'enceinte de la maison, dont la contenance était d'environ trois arpents.

La grande porte d'entrée, ornée de piliers avec fronton au dessus, en très mauvais état, se trouvait accompagnée, de chaque côté, de deux pavillons, dont l'un servait de fournil avec laiterie au-dessous; l'autre, plafonné et ayant une cheminée, était occupé par le portier.

Attenant à la grande porte, il y avait un bûcher porté sur poteaux et au bout duquel étaient les porcellières; venaient ensuite la grange et deux écuries construites en pierre et craie, et couvertes en tuile.

A chaque extrémité du corps de logis principal se trouvaient placés des pavillons formant ailes sur le jardin,

¹ Arch. dép., 9 H, 1, c.

le tout bâti en pierre dure, en brique et en craie, et couvert en tuile.

Les murs avaient 3 pieds d'épaisseur (environ 1 mètre); ceux qui fermaient la cage de l'escalier étaient hauts de 21 pieds.

A l'intérieur, au rez-de-chaussée, trois chambres à feu, une salle à manger, un salon de compagnie et une cuisine s'ouvraient sur un large corridor. Au premier étage, le corridor donnait accès à six chambres, dont l'une servait de bibliothèque.

En 1790, le nommé Lalement, curé de Barbonne, fut chargé par les administrateurs du district de dresser un inventaire des livres renfermés dans cette bibliothèque.

D'après son procès-verbal, il n'y trouva aucun manuscrit, mais environ deux cent soixante-neuf volumes dont il donne les titres, et parmi lesquels sont mentionnés : *la Mer des histoires, Don Quichotte, les Ruses innocentes*, etc ¹.

On entrait dans l'église par le corridor en descendant un escalier de quatre marches en grès. Le carrelage et la menuiserie qui s'y trouvaient étaient alors dans le plus mauvais état par suite de l'humidité régnant en cet endroit. Les murs et les voûtes construits au xvi^e siècle étaient, pour la plus grande partie, en craie et menaçaient ruine; aussi, les matériaux devant provenir de la démolition de ce monument ne furent-ils estimés que 7.056 livres ².

Il y avait dans le clocher deux cloches qui furent descendues et conduites à Nogent-sur-Seine, chef-lieu du district, et de là envoyées à la Monnaie de Paris, le 8 mars 1790 ³.

L'horloge placée dans le clocher fut estimée 200 livres. Nous ne savons ce qu'elle est devenue.

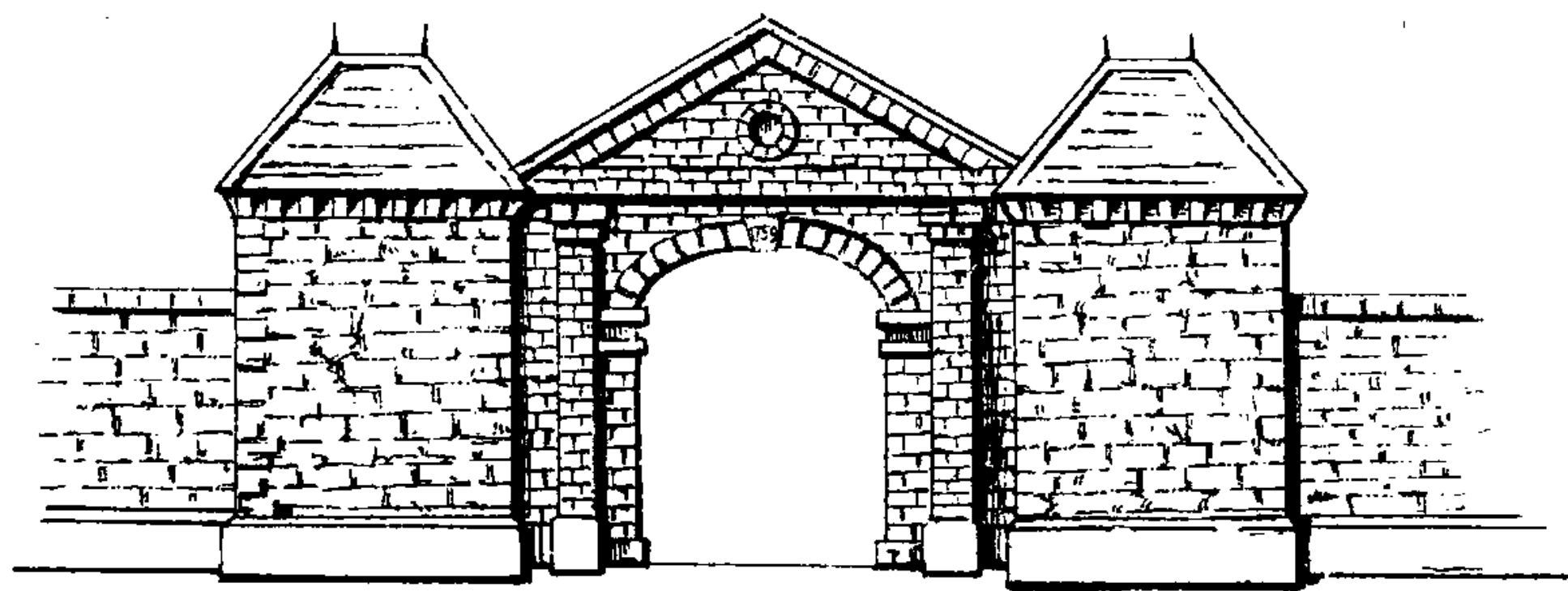
¹ Arch. dép., 9 H, 1, c.

² *Ibid.*

³ Arch. dép., 1 Q, 327, 2^m liasse.

L'argenterie trouvée dans l'abbaye, et consistant en un soleil, un calice et sa patène, un ciboire, une petite boîte aux saintes huiles, six couverts d'argent et une cuiller à ragoût, fut aussi envoyée à la Monnaie¹.

De nos jours, il ne reste de l'abbaye que la maison abbatiale. C'est une grande construction rectangulaire, composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage surmonté d'un grand comble coupé au centre par un vaste fronton. Neuf fenêtres s'ouvrent sur la façade située du côté du nord. Du côté opposé, c'est-à-dire au midi, sur le jardin, se trouvent, à chaque extrémité du bâtiment, les ailes ou avant-corps dont nous avons déjà parlé.



GRANDE PORTE DE L'ABBAYE DE SEILLIÈRES

(Construite en 1759)

Le portail d'entrée et les deux petites constructions placées à ses côtés ont aussi échappé à la destruction, mais tout l'ensemble est en bien mauvais état. Ces pavillons sont bâtis en moellons de grès, comme la maison abbatiale.

¹ Arch. dép., 1 Q, 327, 2^{me} liasse.

Quant au portail, il est en briques et se compose d'une arcade, accompagnée de deux pilastres avec moulures sur lesquels repose un fronton triangulaire, orné d'un œil-de-bœuf dans sa partie centrale. Sur le claveau, on a gravé le millésime 1759, époque de la construction de cette porte.

Un cadran solaire posé sur un fût de colonne, au milieu du jardin, porte la date 1756.

Dans l'emplacement de l'église, qui se trouvait à droite en entrant dans la cour, au sud-ouest, on voit, au milieu d'un massif d'arbustes, la pierre que le prieur dom Potherat fit placer, en 1778, sur la sépulture de Voltaire; on y rencontre aussi quelques bases, quelques chapiteaux et deux ou trois clés de voûtes, travaillés dans le style du XIII^e siècle et provenant de cette église¹.

Les religieux, leur costume, leur nombre.

De même que les moines de l'ordre de Citeaux dont ils faisaient partie, les religieux de Seillières furent primitivement habillés de noir; ils portèrent ensuite des vêtements de laine non teinte et, par conséquent, de couleur plutôt grise que blanche. Ce n'est qu'à partir de 1270 qu'ils durent prendre des habits blancs. La couleur grise fut

¹ On n'est pas bien fixé sur la date de la démolition de l'église de Seillières. Elle est mentionnée dans l'acte d'acquisition faite par M. et M^{me} de Baulny, le 13 décembre 1792. Elle figure également dans l'acte de vente par M. et M^{me} de Baulny à M^{me} la comtesse de Plancy, née princesse Lebrun, du 12 octobre 1808.

D'autre part, nous lisons dans l'ouvrage de M. le baron de Plancy (*Le marquisat de Plancy et ses seigneurs*, par le baron G. de Plancy; Arcis-sur-Aube, 1895) que « la disparition des derniers vestiges des ruines pittoresques de l'église attenante à l'abbaye » date de l'acquisition faite par M^{me} de Plancy. Il est donc fort probable que ce monument fut en grande partie détruit alors que M. de Baulny en était propriétaire.

alors assignée aux frères convers, pour les distinguer des religieux ¹.

Le costume des moines se composait : de la *coule*, vêtement de dessus large, à manches, avec un capuchon, et descendant jusqu'aux talons ; de la *robe* ou *tunique*, vêtement intérieur étroit et descendant à mi-jambe ; du *scapulaire* couvrant la tête et les épaules seulement, et qui, pour le travail, remplaçait la coule ; de la *saie*, tunique courte pour le travail ; de la *chemise* ; des *chausses* ; des *souliers*, du *bonnet* et de la *ceinture*. Le pourpoint ou manteau ne fut permis, même aux abbés, qu'en 1493 ².

Les moines portèrent d'abord la longue barbe ; plus tard on dut les raser neuf fois par an, puis douze fois et enfin tous les quinze jours. En même temps, on leur coupait les cheveux et on les tonsurait. Les convers ne se rasaient jamais la barbe.

Le nombre des religieux de Seillières fut certainement toujours peu considérable.

En 1500, ils ne devaient être que neuf, y compris leur abbé, si l'on en juge d'après les signatures apposées en fin de l'inventaire des titres de la communauté rédigé par l'abbé Jean Blonde ³.

On n'en comptait plus que cinq, tant prêtres que novices, en 1576, d'après la déclaration des revenus et des charges de l'abbaye faite à cette époque ⁴.

¹ Voy. M. d'Arbois de Jubainville, *Étude sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes au XII^e et au XIII^e siècle*. — Martène, *Anecd.*, t. IV, col. 1407.

² Il faut croire que les religieux, peu soucieux de la règle monastique, quittaient parfois le costume qu'elle leur imposait. On dut y mettre ordre, et par arrêt du 9 août 1782, concernant la police des moines de l'ordre de Citeaux, le roi décida qu'aucun abbé ou religieux de cet ordre ne pourra désormais paraître dans les villes ou dans les monastères où il séjournera, sans porter l'habit long et les autres signes caractéristiques de son état ; et que, de même, ceux qui voyageront ne pourront porter d'autres habits que ceux ordonnés par les statuts pour leur forme et couleur. (Arch. dép., 9 H, 1, c.)

³ Arch. dép., 9 H, 1, reg.

⁴ *Ibid.*

En 1621, les moines n'étaient qu'au nombre de trois ; ils se disaient fort pauvres, et ce, non sans raison. L'abbé, qui était un commandataire, ne résidait pas et prélevait pour sa part les deux tiers du revenu de l'abbaye. Le prieur, avec deux domestiques, habitait les bâtiments claustraux. Des deux autres religieux, l'un se trouvait au collège Saint-Bernard, à Paris, et l'autre étudiait la théologie. Leur pénurie était telle que l'abbé dut prélever sur le produit de son bénéfice, pour la pitance de chacun d'eux, six deniers par jour, soit au total, en y comprenant leur vestiaire, 70 livres par an¹.

Il n'y avait dans l'abbaye, en 1728, qu'un prieur, un religieux et quatre domestiques².

En 1755, l'abbaye était plus peuplée, il y avait un prieur et trois religieux³.

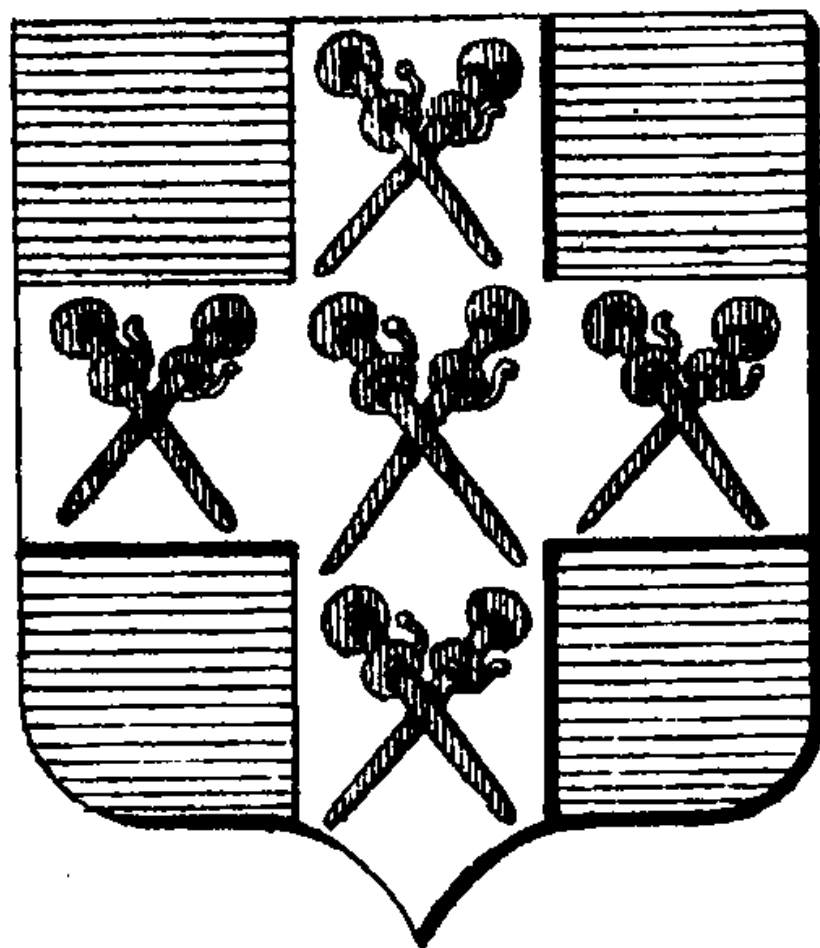
Enfin, au moment où la Révolution les expulsa, en décembre 1790, les moines de Seillières étaient encore au nombre de quatre. C'étaient : dom Canys, âgé de 60 ans ; dom Nicolas Prieur, âgé de 40 ans, alors vicaire de Passy-Grégnny ; dom François Joseph Munier, procureur et sous-prieur, âgé de 36 ans, et dom Harmand, également âgé de 36 ans, à cette époque professeur à l'abbaye de Cercamps⁴.

¹ Arch. dép., 9 H. 1, liasse.

² *Ibid.*, G, 801.

³ *Ibid.*, G, 119, p. 7.

⁴ *Ibid.*, 9 H, 1, c. — Cercamps pour Cercanceau (Sercancellum, Sacracella), abbaye cistercienne située près de Nemours, diocèse de Sens.



ARMES DE L'ABBAYE DE SEILLIÈRES

D'azur, à la croix d'argent chargée de dix bourdons
de gueules passés en sautoir deux à deux.

(ROSEROT, *Armorial de l'Aube*, N° 749, d'après d'Hozier)¹

Les abbés de Seillières.

La liste que nous donnons ici a été dressée à l'aide du *Gallia christiana* et des documents qui nous ont servi à rédiger cette notice. — Les noms suivis de la lettre (G.) entre parenthèses sont mentionnés dans le *Gallia*.

LAURENTIUS (G.). — 1167. — Il fut le premier abbé. Sa tombe était placée dans la salle du chapitre, en face de la chaire où s'asseyait l'abbé pour présider l'assemblée des religieux. On avait gravé sur la dalle l'inscription suivante :

¹ A notre grand regret, nous n'avons pu, malgré nos recherches, nous procurer un moulage ou un dessin du sceau de l'abbaye de Seillières; il n'en existe aucune empreinte, ni aux Archives nationales, ni aux Archives départementales de l'Aube et de la Marne.

Les sceaux d'abbés font également défaut; nous n'en connaissons qu'un seul, celui de l'abbé Gilbert. Il est appendu à une charte datée de 1317, conservée aux Archives nationales, mais sa mutilation est telle qu'il ne mérite pas d'être reproduit.

Primus in hoc tumulo Laurentius intitulatur
 Abbas, sub tumulo vermibus esca datur:
 O bone rex juste nos suppliciter petimus te
 Da regnum celi, quia vixit mente fideli¹.

JOHANNES I (G.). — Son nom figure sur le privilège du pape Urbain III confirmant la fondation de l'abbaye de Seillières, et daté de l'an 1186².

N. . . . (G.). — Il promet obédience à l'évêque de Troyes, Barthélemy (ou Haïce, de Plancy), qui occupa le siège épiscopal de 1190 à 1193.

JOHANNES II (G.). — Il prêta serment d'obédience entre les mains de l'évêque de Troyes, Garnier de Traînel, entre les années 1193-1205.

BERNARDUS. — On rencontre son nom dans une charte relatant une vente faite à l'abbaye de Seillières, par Eudes de Pougy, en février 1198 (v. s.)³.

HERBERTUS (G.). — Cet abbé figure dans un accord conclu en 1206 entre les moines de Molême et l'abbaye de Seillières, au sujet des dîmes de Saint-Hilaire, en présence d'Ansel, évêque de Meaux⁴. C'est à tort que le *Gallia* l'enregistre comme ayant vendu une vigne en 1216; il y a là évidemment une erreur de date.

Odo (G.). — On le trouve mentionné dans une charte de l'abbaye d'Auberive, datée de 1210.

LETERICUS (G.). — En 1215, il porte déjà le titre d'abbé; l'année suivante on le voit échanger quelques-uns de ses hommes de corps contre d'autres hommes de même condition appartenant à Blanche, comtesse de Champagne. Enfin, Leteric est mentionné en 1221 dans une charte

¹ *Gallia christ.*, t. XII. — Baugier, *Mém. hist. de la province de Champ.*, t. II, p. 222.

² Arch. dép., 9 H, 1, c.

³ Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 53 v°.

Arch. de la Côte-d'Or, 2^e cart. de Molême, f° 89.

d'Hervé, évêque de Troyes, approuvant un échange de prés fait entre l'abbaye de Seillières et Robert de Saron, chevalier¹.

GIRARDUS (G.). — Cet abbé figure dans un accord conclu en 1222 entre les abbayes de Seillières et du Paraclet².

GARNERIUS (G.). — En juin 1230, il constate une donation faite à l'église de Saint-Nicolas de Sézanne par Simon de Laçon, chevalier, et il appose son sceau au bas de l'acte³. Au mois de janvier 1231 (v. s.), il cède au roi de Navarre son bois de Montmorvoie et quelques-uns de ses hommes de Barbonne. On le voit encore figurer dans un acte en 1234, et en 1235 il assiste comme abbé de Seillières à la dédicace de l'église de cette communauté, qui fut faite le 28 octobre par l'évêque de Troyes, Nicolas de Brie.

NICOLAS (G.). — Cet abbé transigea en 1241 avec Thibaut, comte de Champagne, au sujet de la justice du village et du territoire de Minay. Il figure dans une chartre de l'abbaye de Jouy, datée de 1243, et dans la donation que Jean de Romilly fit en 1244, à l'abbaye de Seillières, pour fonder l'anniversaire de sa femme Agnès⁴.

LAURENTIUS II (G.). — Son nom se trouve à la date 1252 dans une chartre de Jouy et dans des chartes de Molême.

B. . . . — Il est mentionné dans un échange fait en mai 1266, entre l'abbaye de Seillières et Felizet de Villadin⁵.

GILBERT. — Dans la chartre relatant la transaction conclue entre lui et le prieur de Pont-sur-Seine, en 1316, au sujet de la grange de Quinquempoix, cet abbé n'est désigné

¹ Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 54 v°.

² Arch. dép., 9 H, 1, c.

³ Desguerrois, *la Sainteté chrestienne*, f° 374 v°.

⁴ Arch. dép., 9 H, 1, c.

⁵ *Ibid.*

que par l'initiale G. ¹. En juin 1317, il donne une procuration générale à frère Thomas Joachin ².

Au bas de cette pièce est le sceau pendant de l'abbé Gilbert. De forme ogivale, mesurant 45^{mm} et du type abbatial, il ne mérite pas d'être reproduit, car il est par trop mutilé. Le haut et le bas manquent ainsi que la légende. On ne voit plus que la partie du corps couverte par la dalmatique et, de chaque côté du personnage, deux étoiles, celle de droite surmontée d'une rose ³.

DE JUILLY (Pierre) (G.). — En 1369, il prend part à un arrangement conclu entre l'abbaye de Seillières et Héliissent des Barres, abbesse du Paraclet ⁴. Pierre de Juilly devint abbé de Pontigny en 1375.

DE FERIMOUSTIER (Etienne). — Le 23 juillet 1378, il paie une somme de 105 sols pour l'amortissement de trois arpents de pré sis à Romilly, en la justice de la Grève, dans le lieu dit l'Île-Boucheuse, qui avaient été légués à l'abbaye de Seillières par M^{me} Peronnelle de Romilly ⁵. En 1393, il présente à l'Official de Troyes, pour en obtenir des *vidimus*, deux chartes relatant l'accord fait en 1206, entre les abbayes de Molême et de Seillières, au sujet des dîmes de Saint-Hilaire ⁶.

MATTHEUS (G.). — Il prête serment d'obédience à l'évêque de Troyes, Etienne de Givry (qui occupa le siège épiscopal de 1395 à 1426).

JOHANNES (G.). — Il prête serment entre les mains du même évêque.

¹ Arch. dép., 9 H, 3, 1.

² Arch. nat., J, 443, 1. n° 4.

³ Douet d'Arc, *Invent. des sceaux des Arch. nat.*, n° 9094.

⁴ Arch. dép., 9 H, 1, c.

⁵ *Ibid.*, 9 H, 3, 1.

⁶ *Ibid.*, 9 H, 1, c.

GUILLELMUS (G.). — Il promet obéissance au même évêque.

ÆGIDIUS (G.), ou Gilles Roussin. — Il prête serment à Jean Lesguisié, évêque de Troyes de 1426 à 1450.

En 1447, Gilles Roussin transige avec Perette, veuve de Guiot Monfaut, demeurant à Paris, fille et héritière en partie de Colinet Le Mire, maréchal, au sujet des censives dues par elle sur une maison sise à Pont-sur-Seine, dans le lieu dit *Entre-les-Estaulz*¹. Le nom de cet abbé figure encore dans le bail à trois vies d'une place en jardin sise à Romilly, consenti en 1464 à Joubert Le Long à charge par lui d'y bâtir une maison et de payer une rente annuelle de 3 sols, 4 deniers et une poule².

JOHANNES (G.), Jehan Rosay. — Le *Gallia* le nomme Jean de Rosac. Un registre des Archives départementales de l'Aube³, daté du 16 juin 1467, contient un état des rentes, censives et immeubles de l'abbaye de Seillières, dressé d'après les chartes de cette maison et entièrement écrit de la main de l'abbé Jean Rosay, qui y a apposé sa signature. Dans les lettres d'amortissement de 1471, il est désigné sous le nom de Jean Du Rosay⁴.

DE LA SAUSSAYE (Louis) (G.). — Il promet obéissance à Louis Raguier, évêque de Troyes de 1450 à 1483.

DE LA SAULSOTTE (Vincent). — Son nom figure dans le bail emphytéotique du Clos de Seillières près Fontaine-Mâcon, consenti à Claude Le Bellaut, marchand à Nogent-sur-Seine, en 1485⁵. On le trouve également mentionné dans des pièces datant de 1487 et 1489.

¹ Arch. dép., 9 H, 3, 1.

² *Ibid.*, 9 H, 5, 1.

³ *Ibid.*, 9 H, 2.

⁴ *Ibid.*, 9 H, 3, 1.

⁵ *Ibid.*

BLONDE (Jean). — Le registre des Archives départementales de l'Aube, coté 9 H, 1, renferme un inventaire des chartes, bulles, vidimus, etc., appartenant à l'abbaye de Seillières, rédigé et signé par l'abbé Jean Blonde, en juillet 1500.

LESPRIVIER (Nicolas). — Il figure dans le bail des trente-neuf arpents du pré de Fresnoy, passé devant Denis Rocheret, notaire en la prévôté de Pont-sur-Seine, en 1502. Son nom se rencontre à la même date dans le bail de quelques pièces de prés sis à Romilly¹.

JOLY (Guillaume). — Par suite d'un arrangement conclu le 15 août 1514, entre lui et messire Galeran de Sains, chevalier, seigneur de Marigny, conseiller et premier chambellan du roi de Navarre duc de Nemours, et son gouverneur général dudit duché, l'abbaye de Seillières reste en possession de quatre-vingts arpents de terre du gagnage de Quinquempoix, ou Montmorvoic². En 1519, il donne à bail pour trois vies une maison sise à Romilly³.

JOLY (Jacques). — Son nom figure dans une transaction passée en 1525 entre l'abbaye de Seillières et le seigneur de Romilly, au sujet de l'exemption des dîmes⁴. On le retrouve dans un autre acte daté de l'an 1528⁵.

DE LA VERNADE (Bertrand) (G.). — Le *Gallia* le nomme Bertrand de la Vernande ou *de la Vervande*. En 1545, il était prieur de N.-D. de Marnay. Il est mentionné comme étant abbé de Seillières dans un arrêt du Grand Conseil rendu en 1548, et par lequel il est défendu à l'évêque de Troyes de taxer l'abbé de Seillières autrement que suivant

¹ Arch. dép., 9 H, 5, 1.

² *Ibid.*, 9 H, 2, 1.

³ *Ibid.*, 9 H, 5, 1.

⁴ *Ibid.*, 9 H, 3, 1.

⁵ *Ibid.*, 9 H, 6, 1.

le tarif de 1516 ¹. En 1556, il fait abandon d'une maison et de ses dépendances dite le Vaudray, sise au hameau de Lions et qui avait été louée à plusieurs vies ².

Armoiries : La Vernade en l'Île de France porte : Tiercé en fasce ; au 1^{er}, d'argent à trois aigles d'azur ; au 2^e, de gueules à trois pommes de pin d'or ; au 3^e, d'or, au lion léopardé de gueules (Rietstap).

BARTON DE MONTBAS (François). — En 1556, il obtient des lettres de terrier pour son abbaye ³. Le 8 janvier 1563 (v. s.), il prend hypothèque au profit de l'abbaye de Seillières sur deux maisons de Pont-sur-Seine chargées de 13 sols 6 deniers de rente ⁴. On le retrouve dans un acte daté de 1579 ⁵.

Armoiries : Les Barton de Montbas, originaires du Poitou, portaient : d'azur, au cerf couché d'or ; au chef échiqueté d'or et de gueules de trois tires. Devise : *Sans y penser* (Rietstap).

D'ANCIENVILLE (Louis). — Il était seigneur de Villers-aux-Corneilles et fils de François d'Ancienville, sieur de Villers (ou Villiers), bailli et capitaine de Sézanne. En 1581, il donne à bail la maison et pourpris de la chaussée ⁶, et en 1621, il partage avec les religieux de Seillières les biens de cette abbaye divisés en trois lots, et en prend deux pour sa part ⁷. Suivant le *Gallia*, il était encore abbé en 1652.

Armoiries : De gueules à trois mailloches d'or (Paillot).

BOUTHILLIER DE CHAVIGNY (François). — Il fut docteur de Sorbonne, aumônier du roi, évêque de Rennes, puis

¹ Arch. dép., 9 H, 3, 1.

² *Ibid.*, 9 H, 3, 1.

³ *Ibid.*, 9 H, 1, c. Invent. de pièces.

⁴ *Ibid.*, 9 H, 3, 1.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*, 9, H, 3, 1.

⁷ *Ibid.*

évêque de Troyes (1679-1697), conseiller du roi et de régence en 1715, abbé d'Oigny¹, prieur de Notre-Dame de Pont-sur-Seine, de Marnay, de Beaumont-en-Auge et de Choisy, chapelain de la chapelle Saint-Antoine et Saint-Sulpice en l'église de la Villeneuve-au-Châtelot, baron de Crancey, Vignes, Gelannes, Pars et Renaugis.

François Bouthillier était âgé de 90 ans lorsqu'il mourut, le 15 septembre 1731. En 1661, il avait vendu deux maisons sises à Troyes, en la rue des Bûchettes, et faisant partie de la mense abbatiale de Seillières². Par bail daté de 1681, il afferma les deux tiers des possessions de l'abbaye de Seillières pour six années, à partir de 1683, moyennant une redevance annuelle de 3.400 livres³.

Armoiries : D'azur à trois fusées d'or mises en fasce (D'Hozier).

BOUTHILLIER DE CHAVIGNY (Denis-François) (G.). — Né en 1665 et mort en 1730, fils de Armand-Léon Bouthillier de Chavigny et de Elisabeth Bossuet, et neveu de François Bouthillier. Il fut abbé de Chavigny, de Basse-Fontaine et de Saint-Loup de Troyes, docteur de Sorbonne, prieur de Beaumont-en-Auge et de Saint-Denis de Marnay, évêque de Troyes (1697-1716), puis archevêque de Sens et primat des Gaules et de Germanie.

D'après le *Gallia*, il obtint la commande de Seillières en 1711. Il donna, en 1729, une procuration à Julien Musnier, pour affirmer véritable la déclaration du revenu temporel de son abbaye⁴.

Armoiries : D'azur à trois fusées d'or mises en fasce (D'Hozier).

¹ Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, diocèse de Namur. Ogniacum et Oignacum.

² Arch. dép., 9 H, 3, 1.

³ *Ibid.*, 9 H, 4, 1.

⁴ *Ibid.*, G, 804, 1.

D'ORLÉANS DE LA MOTTE (Louis-François-Gabriel) (G.). — Prêtre, docteur en théologie, vicaire général du diocèse de Senez (évêché suffragant d'Embrun), puis évêque d'Amiens. Il fut nommé abbé commandataire de Seillières, par le roi, le 14 décembre 1731.

Le 15 juillet 1733, son mandataire transige avec les religieux de Seillières au sujet des réparations et charges claustrales ¹. Cet abbé figure également dans un acte daté de 1742 ².

Armoiries : La famille d'Orléans de la Motte, originaire de Bretagne, portait : d'argent au chevron de gueules accompagné en chef d'un croissant entre deux étoiles du même, et en pointe d'une aigle de sable (Rietstap).

DES RUAUX DE ROUFFIAC (Marc-René) (G.). — Prêtre, bachelier en théologie, vicaire général de l'évêché de Sarlat. Il fut nommé, par le roi, abbé commandataire de Seillières, le 20 décembre 1742 ; son nom figure dans une sentence datée de 1745, qui condamne les habitants d'Echemines dans leurs prétentions sur une pièce de terre dite le Nuisement et l'adjuge à l'abbaye de Seillières ³.

M. de Rouffiac mourut à Versailles, le 25 mai 1755, âgé de quarante-cinq ans.

Armoiries : Les Des Riaux de Rouffiac, originaires d'Angoumois, portaient : de sable, semé d'étoiles d'or, au cheval cabré d'argent brochante sur le tout (Rietstap).

MIGNOT (Alexandre-Jean ⁴) (G.). — Ancien élève du Séminaire de Troyes, sous-diacre de Paris, conseiller clerc au grand conseil, nommé abbé commandataire le 7 avril 1755 ⁵ et mis en possession le 11 août de la même année.

¹ Arch. dép., 9 H, 4, 1.

² *Ibid.*, 9 H, 6, 1.

³ *Ibid.*

⁴ C'est à tort qu'on lui a donné le prénom de Vincent.

⁵ Arch. dép., G, 119, reg., f° 7 v°.

Il était encore abbé en 1790, au moment où les religieux furent expulsés de l'abbaye et leurs biens confisqués au profit de la nation.

L'abbé Mignot était frère de M^{me} Denis et de M^{me} de Dompierre d'Hormoy et neveu du grand écrivain Arouet de Voltaire.

Armes : D'azur au chevron d'or surmonté d'une étoile d'argent et accompagné en chef de deux grappes de raisin d'argent, et en pointe d'une main sénestre du même, en pal (Rietstap).

Noms de quelques prieurs et religieux de Seillières.

1500. Guillaume, Francois du Ruel, Guillaume Noblet, Brotin, Jean Huard, Jean Villarte, Gille Suinot, Vincent, religieux ¹.
1518. Vincent Josselin, religieux de Seillières, prend part à une transaction conclue entre l'abbé de cette maison et le seigneur de Potangis ².
1583. Frère Robinet, prier ³.
1612. Dom Nicolas Caillat, prier ⁴.
1621. Dom Jean Blanchard, prier ⁵.
1651. Dom Nicolas Thoury, prier ⁶.
1660. Dom de l'Estrée, prier; Jean des Carreaux, sous-prier; François de Racoville, religieux; Joseph Moreau, profès ⁷.

¹ Arch. dép., 9 H, 1, reg.

² *Ibid.*, 5, reg.

³ *Ibid.*, 7, reg.

⁴ *Ibid.*, 3, liasse.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*, 9 H, 4, liasse.

⁷ *Ibid.*, 3, 1.

1675. Dom Antoine Guyard, prieur ¹.
1692. Dom Jacques Beaugrand, prieur ; Dom Joseph Moreau, sous-prieur ; Louis Blondel, religieux ².
1729. Dom Claude de Gissey, prieur ³, et Bernard de Villiers, religieux.
1755. Dom Jean des Fourneaux, prieur ; François-Joseph de Kirket, religieux ; frère Remond Renard, convers ⁴.
1765. Dom Louis Bourote, prieur ; Jean de Santigny, sous-prieur ⁵.
1775. Dom Joseph Favier, prieur ⁶.
1778. Gaspard-Edme-Germain Poterat de Corbières, prieur ⁷.
1782. Dom Campagne, prieur ⁸.
1790. Dom de Canys, prieur ; François-Joseph Meunier, procureur de la communauté ; Harmand, religieux ⁹.

Possessions de l'abbaye. — Revenus et charges.

Une déclaration des revenus de l'abbaye de Seillières, datée de 1535, contient l'énumération de ses diverses propriétés, dont on trouvera l'origine dans les analyses de chartes qui accompagnent cette notice. Il est à remarquer

¹ Arch. dép., 5, 1.

² *Ibid.*, 4, 1.

³ *Ibid.*, 1, c.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*, 4, 1.

⁶ Arch. de Romilly.

⁷ Actes de décès de Romilly-sur-Seine.

⁸ *Journal de Champagne* du 14 octobre 1782.

⁹ Arch. dép., 9 H, 1, c.

qu'à cette époque aucune aliénation importante n'était encore venue diminuer le patrimoine des religieux.

Ils possédaient :

Des prés dans l'île de Seillières, à Saint-Martin-de-Bos-senay, La Grève, Conflans, Bethon, La Celle-sous-Chante-merle, Charmoy, Fontaine-Denis, Romilly, Eclavolles, Villiers, Barbonne, Vignes, Pont-sur-Seine, Pommeraux, Longueperte, Ferreux, Avant, Avon, Rigny-la-Rivière et les Trois-Maisons, dont le revenu, tant ordinaire qu'extraordinaire, pouvait être évalué à 849 livres, 5 sols.

Des maisons : à Romilly (2 maisons), à Troyes (3 maisons, dont une en la rue du Bois¹ et les deux autres dans la rue des Bûchettes²), à Pouilly-lès-Troyes (deux maisons avec accins, granges et pourpris, plus un demi-arpent et un quartier de terre), à Pont-sur-Seine (six maisons et des menus cens), à Potangis (une maison), à Echemines (un maison où était le four banal), le tout pouvant rapporter 27 livres, 6 sous, 10 deniers tournois.

Des rentes en argent : sur les foires de Saint-Ayoul et sur le revenu de Provins, 10 livres tournois ; sur un jardin au châtel de Provins, 3 sols, 4 deniers tournois ; sur le revenu de Nogent, 25 livres tournois ; sur les recettes de la Grève, 40 sols ; sur une pièce de terre à Courtavant, 18 deniers tournois ; sur une maison et des terres à Potangis, 60 sols tournois³.

¹ Clos du Comte et Clos de la Madeleine. Cette maison, comprenant plusieurs faites, avait été donnée à plusieurs vies, en 1531, à Guérin Forestier. (Arch. dép., 9 H, 1, c.)

² Une de ces maisons, avec jardin, avait pour enseigne l'Image Saint-Claude. On nommait l'autre La Cour de Seillières. Elles furent vendues toutes deux aux PP. de l'Oratoire, par contrat du 19 janvier 1661. (Arch. dép., 9 H, 1, c.)

³ Il n'est pas fait mention ici du muid de grain par quart, froment, seigle, orge et avoine, à la mesure de Saint-Etienne, que la communauté de Romilly devait payer à l'abbaye par suite de la transaction relative à la fondation du pain de Pâques. Il figure dans une autre déclaration datée de 1621. (Arch. dép., 9 H, 6, 1.)

Des dîmes : à Lyons-sur-Gisoibe, ils percevaient en menues dîmes, 50 sols ; en censives, 17 sols, 6 deniers tournois ; en lots et ventes, 4 livres, et sur deux mesures, 12 sols. A Minay, en censives, 10 livres tournois ; en lots et ventes, 8 livres tournois. A Conflans, en menues dîmes, 12 livres tournois.

Les vignes de Minay, contenant sept arpents ou environ, rapportent en moyenne 39 muids de vin.

Les religieux de Seillières possèdent, en outre, un jardin, une maison, sept livres de cens et quatre quartiers de vigne à Barbonne, rapportant, en moyenne, 5 muids de vin.

CENS, MÉTAIRIES ET RENTES HORS LA JUSTICE DE SEILLIÈRES.

La maison de la Chaussée rapporte en grain 36 setiers ¹.

Les censives de Lyons produisent deux setiers et 12 boisseaux de grain ; les grandes dîmes de Romilly rapportent un muid ; la cense de Minay, 8 muids ; le pressoir de Minay, 6 muids de vin ; les arbres de Minay chargés de vignes peuvent valoir trois muids de vin ; les noyers de Minay étant dans les terres, peuvent produire 6 setiers de noix.

La cense de Malminoux (Mesnil-Mynot) valant un mou-ton et 32 setiers de grain, et les dîmes rapportant annuellement 10 agneaux ².

La cense du Clos de Seillières (ou Clos de Mâcon) valant 13 setiers de blé et 5 sous tournois en argent. La cense du Mont-Morvoie (ou grange de Quinquempoix), rapportant

¹ Cette propriété, sise à Romilly, se composait d'une maison, de deux chambres avec écurie et jardins clos de murs, et de deux arpents de terres labourables. (Arch. dép., 9 H, 6, 1.)

² En 1621, la terre de Malminoux se compose de 200 arpents de terres labourables. (Arch. dép., 9 H., 6, 1.)

20 setiers de blé. Le moulin de la Villotte ¹, appartenant à la dame de Foujon, paie à l'abbaye 8 boisseaux de seigle. Les moulins de Poussey sont tenus de livrer annuellement 2 setiers de grain. Les héritiers de Jean Cloquemyn de Dierrey ² doivent chaque année 4 boisseaux de blé et 4 boisseaux d'avoine. Le terrage d'Echemines ³, rapportant 6 setiers d'avoine. Le terrage de Marigny, valant 28 boisseaux de grain.

Les bois (200 arpents dans l'île de Seillières), pouvant rapporter 200 livres. Les terres labourables de la même contrée, rendant annuellement 10 muids, six setiers de blé, par tiers, seigle, orge et avoine. Le moulin de l'abbaye rapportant, en dehors de la mouture des grains du couvent, environ 25 livres.

Les rivières de l'abbaye, depuis le Moulin brûlé, au long de la Graveuse, jusqu'à la Noue morte (environ une lieue et demie), pouvant valoir de location 20 livres tournois.

L'emplacement occupé par l'abbaye, tant en église, cloître, granges et étables que jardins, est de 12 arpents.

Le bétail et les produits de la basse-cour peuvent rapporter 300 livres tournois.

Les pâturages de Minay peuvent nourrir 30 vaches et 200 moutons, ce qui représente un revenu de 200 livres tournois.

Les religieux de Seillières ont, en outre, le droit de faire paître leurs bestiaux dans tous les pâturages de la seigneurie de Romilly, de Nicey et de Saint-Jacques ⁴.

¹ Ce moulin, nommé aussi moulin de la Vilette, était sis à Quincey.

² L'abbaye possédait à Dierrey-Saint-Pierre 20 arpents de terres. (Arch. dép., 9 H, 6, 1.)

³ En 1620, l'abbaye avait des droits sur une pièce de terre de 600 arpents, appelée la pièce de Nuisement. (Arch. dép., 9 H, 6, 1.)

⁴ Arch. dép., 9 H, 1, c.

Partage des biens de l'abbaye entre l'abbé et les religieux.

La Mense conventuelle.

Le partage des biens de l'abbaye ayant eu lieu en 1621 entre les religieux et leur abbé, il y eut dès lors deux menses, la mense conventuelle et la mense abbatiale. Comme on l'a déjà dit, les propriétés et revenus de la communauté furent divisés en trois lots ; l'abbé en prit deux pour sa part, le dernier demeura en la possession des religieux.

D'après l'état de la situation qu'ils fournirent en 1728, le 30 août, la mense conventuelle se composait alors de :

REVENUS NON AFFERMÉS

Quatre-vingt-dix arpents de prés, ou environ, dont une partie en pâture. Les religieux en font faucher à peu près 30 arpents évalués à 10 livres l'arpent 300' »

La pêche de la petite rivière du moulin, qui fournit quelques plats de poisson pour la maison. Mémoire.

Douze boisseaux de froment, vingt-quatre boisseaux d'orge, quarante-trois boisseaux de seigle et vingt-quatre boisseaux d'avoine, mesure de Nogent, dus par autant à Romilly qu'à la Grande-Paroisse, Dierrey-Saint-Pierre et Quincey, par suite de legs, évalués à la somme de 138 04^s

Huit arpents de terre par saison, que les religieux font valoir

A reporter 438 »

<i>Report</i>	438	»	
par leurs mains, évalués, de re- venu	24	»	
Total des revenus non affermés.	<u>462^l 04^s</u>		<u>462^l 04^s</u>

MAISONS

Le tiers du revenu annuel d'une maison sise à Pont.....	<u>10</u>	»	10	»
--	-----------	---	----	---

REVENUS AFFERMÉS

Soixante arpents de prés, huit arpents de bois taillis qui se coupe tous les ans, avec quelques pièces de terre à Pont, à Eclavolles et à Potangis, plus un tiers dans la sixième partie de la dîme de Conflans, le tout affermé pour neuf années.....

700^l »

Le tiers du revenu de la ferme du Clos, affermée pour neuf années.....

400 »

Le tiers du revenu de la ferme de Minay.....

180 »

Les droits que les religieux ont sur les terres de Malminoux et d'Echemines, affermés moyennant 100 boisseaux d'avoine évalués.....

60 »

Un tiers dans un petit moulin ¹

<i>A reporter</i> ...	<u>1.340</u>	»	<u>472</u>	04
-----------------------	--------------	---	------------	----

¹ En 1790, ce moulin était loué à Louis Payen et Anne La Rible, son épouse, pour neuf années à partir de 1787, moyennant 1000 livres, 18 chapons, 6 paires de poulets et la mouture gratis des farines nécessaires pour la consommation du couvent. (Arch. dép., 9 H, 1, c.)

NOTRE-DAME DE SEILLIÈRES

243

<i>Reports</i>	1.340' »	472 04
situé près de la maison de Seillières, qui produit de location . .	50 »	
Six arpents de terres affermés	18 »	
Le revenu de quelques arpents de terre sis à Courceroy, affermés	35 »	
De l'abbé de Seillières pour réparations de la maison conventuelle et l'entretien de l'horloge et de la sacristie	400 »	
Total des revenus affermés	1.843 ¹ »	1.843 »
Total du revenu		<u>2.315¹ 04^s</u>

CHARGES

Sur ce revenu, les religieux sont tenus au tiers des réparations des fermes et du moulin, aux droits d'hospitalité, d'aumône, droits des visiteurs de l'ordre, contributions, charges ordinaires et extraordinaires du clergé, gages et entretien de quatre domestiques, ce qui leur enlève plus des deux tiers de leurs revenus. Ils ne sont que deux ; les charges s'élevant à 923¹ »

ils n'ont donc environ que 600 livres à dépenser pour leur nourriture et leur vestiaire.

Revenu net, charges déduites 1.392¹ 04^s

Mense abbatiale.

La mense abbatiale, suivant l'état fourni le 24 décembre 1729, par François Bouthillier de Chavigny, abbé commandataire, se composait ainsi :

Maison, grange, cour, prés, terres, coupes de bois, cens, dîmes, prés situés à la Motte-Tilly, pré Buot et autres prés à Eclavolles, le tout affermé.....	200 ¹	»
plus la charge d'acquitter ledit abbé des décimes ordinaires et extraordinaires montant ordinairement à.....	500	»
plus la pension du frère lai.....	150	»
plus l'entretien des ponts et chaussées de Seillières, des couvertures de pailles, de vitres, serrures et clés, ces réparations pouvant monter par an à.....	80	»
Le revenu de la ferme du Clos consistant en deux corps de logis, trois granges et autres bâtiments, 360 arpents de terre labourable, ou environ, compris 12 arpents de bois taillis, le tout affermé pour la somme de 4.350 l. dont un tiers est perçu par les religieux, soit pour l'abbé.....	900	»
Une maison à Pont-sur-Seine louée.....	40	»
Total du revenu.....	1.870¹	»¹

CHARGES

Ce revenu doit acquitter les charges suivantes :

Au prévôt de Minay.....	10 ¹	»
Au procureur fiscal.....	5	»
Au moine lai.....	150	»
Aux religieux pour les charges		
<i>A reporter.....</i>	165	» 1.870 »

¹ D'après le Pouillé du diocèse de Troyes publié par M. d'Arbois de Jubainville (*Mém. de la Soc. Acad. de l'Aube*, année 1853, n° 196, p. 370), le revenu de l'abbé, en 1754, est estimé 4.170 livres, et celui des religieux, 2.315 livres.

<i>Reports</i> . . .	165	»	1.870	»
claustrales et réparations des lieux réguliers	400	»		
Réparations des maisons et autres bâtiments	500	»		
			<hr/>	
Total des charges	1.065 ¹	»	1.065 ¹	»
			<hr/>	
Revenu net, charges déduites			805 ¹	»
			<hr/> <hr/>	

Vente au profit de l'État des biens de l'abbaye de Seillières.

Jusqu'à l'époque de la Révolution, les détenteurs des pouvoirs publics s'étaient contentés d'imposer au clergé de lourdes contributions. Ils imitaient l'apiculteur habile qui, sans sacrifier la ruche, sait en enlever des gâteaux du plus pur miel que les laborieuses abeilles, sans souci d'une spoliation nouvelle, s'empressent de remplacer par d'autres rayons aussi précieux.

Mais, lorsqu'à la suite des troubles suscités par les agissements des novateurs, la situation financière devint inquiétante, l'Assemblée nationale se crut forcée de recourir à une mesure hardie et décisive, capable de combler le déficit et d'assurer l'avenir.

La contribution extraordinaire du quart du revenu, votée le 26 septembre 1789, ne devant apporter qu'un soulagement temporaire, cette Assemblée, sur la proposition de Talleyrand, évêque d'Autun, décida, par la loi du 2 novembre 1789, que les biens du clergé seraient à la disposition de l'État, qui prendrait à sa charge les dépenses du culte et allouerait à ses membres des traitements proportionnés à leurs rangs et dignités dans la hiérarchie catholique. Le clergé, disait-on, était administrateur et non

propriétaire de ses biens, lesquels, ayant été donnés pour le service de la religion, pouvaient recevoir de la loi une autre destination, à la condition que ce service n'ait pas à en souffrir. La monarchie n'avait-elle pas souvent fait emploi des richesses ecclésiastiques dans l'intérêt de l'État, et ne s'en était-il pas déjà fallu de peu que les immeubles du clergé n'eussent été vendus sous Charles IX ?¹.

Dès que la loi ordonnant la mise en vente des biens ecclésiastiques eut été proposée, des spéculateurs, alléchés par l'espoir de réaliser quelques bons marchés, se présentèrent comme acquéreurs des propriétés les plus importantes de l'abbaye de Seillières².

Un sieur Claude-Marie-Thomas Dupuy, secrétaire du roi, demeurant à Paris, rue Saint-Louis-au-Marais, manifesta le désir d'acheter les bâtiments de l'abbaye et les terres avoisinantes ; la soumission est datée du 29 octobre 1790³.

Comme il était nécessaire de procéder régulièrement, l'administration du district de Nogent nomma, le 30 novembre suivant, comme experts chargés de l'estimation des biens de l'abbaye, Etienne Vergeot, laboureur à Romilly, Nicolas Têtevide, charpentier audit lieu, Louis Fayolle, laboureur à Chiennat, paroisse de Gumery, et Mathieu Darblay, maître-charpentier à Nogent-sur-Seine.

La vente des bâtiments et des terres de l'île de Seillières n'eut lieu que le 3 mai 1791. Le tout fut adjugé, à l'extinction du troisième feu, à M. Louis-César de Baulny, ancien administrateur général des Domaines, demeurant à Paris, rue Vivienne, moyennant 306.000 livres⁴. Cette propriété comprenait 184 arpents ou environ de terres labourables,

¹ États généraux de 1561.

² Nous ne parlerons que de ces dernières en renvoyant pour les autres aux actes de vente conservés aux Archives départementales de l'Aube.

³ Arch. dép., 9 H, 1, c.

⁴ Arch. dép., 1 Q, n° 191, canton de Romilly, 1^{re} origine.

320 arpents de prés, 227 arpents de bois, les bâtiments nécessaires pour l'exploitation des terres, la maison abbatiale, un moulin avec bâtiment et dépendances, la maison conventuelle, l'église, le jardin, une rivière, un ruisseau, des chemins, des ponts et des chaussées.

Les derniers propriétaires de Seillières.

M. de Baulny (il finit par s'appeler Baulny tout court, la particule étant plutôt gênante à cette époque), et son épouse Adrienne Baudon, devaient être possesseurs d'une grosse fortune, car le 16 mai de la même année, ils achetèrent, au prix de 750.000 livres, la seigneurie de Romilly et des Granges, qui leur fut cédée par M. Louis Richard de la Bretèche¹.

Dix-sept ans après qu'ils en eurent fait l'acquisition, les époux Baulny vendirent la terre de Seillières, pour une somme de 200.000 francs, payée comptant, à M^{me} Anne-Louise-Charlotte-Émélie-Sophie-Eugénie Le Brun de Plaisance, fille du prince Le Brun, consul en même temps que Napoléon Bonaparte². Elle était alors veuve de M. Adrien Godard d'Aucour, comte de Plancy.

L'écart entre le prix d'acquisition et le prix de vente du domaine n'est certainement pas aussi considérable qu'il peut le paraître, M. Baulny ayant très probablement obtenu la faculté d'effectuer ses paiements en plusieurs termes, et par conséquent ayant pu se libérer en assignats, valeurs dont on connaît la rapide dépréciation.

¹ Voir *Hist. de Romilly-sur-Seine*, dans l'*Annuaire de l'Aube*, année 1898.

² Dès le 9 décembre 1796, M. et M^{me} Baulny avaient vendu la terre de Romilly à M. Worms,

M^m de Plancy eut pour héritier son fils, M. Adrien Godard d'Aucour, comte de Plancy, mort à Nice, où il habitait, le 25 septembre 1904. M. Adrien de Plancy ne laissant pas d'enfants, sa fortune passa en grande partie à ses neveux et nièces ¹.

Le domaine de Seillières fut mis en vente par eux, en l'étude de M^e Courjean, notaire à Romilly-sur-Seine, le 7 juillet 1902, sur une mise à prix de 180.000 francs. Il se composait alors du château (ancienne maison abbatiale), du corps de ferme situé à proximité, le tout d'une surface de 2 hectares, 69 ares, 41 centiares ; d'un moulin à farine, situé sur la rivière de Seillières, non loin du château, et comprenant une maison d'habitation, des dépendances et un jardin (une tour est placée au milieu des bâtiments de cette usine) ; de toutes les terres, prés, bois, taillis et plantations, d'une contenance de 248 hectares d'un seul tenant, et enfin de terres, dites de la Montagne, d'une contenance totale de 32 hectares².

Aucun amateur ne s'étant présenté, une nouvelle tentative de vente eut lieu, après baisse de prix (elle fut réduite à 100.000 francs), le 29 septembre 1902, et cette fois la propriété de Seillières fut adjugée à M. Brossard, banquier à Neuilly-sur-Seine, moyennant 158.000 francs³.

¹ M. Charles Godard d'Aucourt, marquis de Plancy ; M^{lle} Amélie Godard d'Aucour de Plancy ; M^{lle} Marie Godard d'Aucour de Plancy, propriétaires, demeurant au château de Fay, commune d'Agnets (Oise) ; et M. Georges Godard d'Aucour, baron de Plancy, ministre plénipotentiaire, père et administrateur légal de sa fille mineure Amélie Godard d'Aucour de Plancy, tous deux demeurant à Paris.

² Voir le journal *la Tribune de l'Aube* du 21 juin 1902.

³ Communication de M. G. Lenfant de Bange, propriétaire à Romilly.

Le Clos de Mâcon et la Grange de Minay.

Une des plus importantes fermes de l'abbaye était celle du *Clos de Seillières* ou de *Mâcon*, qui lui avait été donnée par les seigneurs de Bouy-sur-Orvin.

Dès la fin du ^{xiv}^e siècle, les abbayes, ne trouvant plus assez de frères convers pour la culture de leurs granges, les donnèrent en location à des fermiers séculiers en leur fournissant, tant que cela leur fut possible, un frère convers pour les aider et les diriger dans leur exploitation. C'est pour un motif de ce genre que les moines de Seillières se décidèrent, en 1485, à louer par bail emphytéotique (ou à plusieurs vies) leur ferme du Clos au nommé Claude Bellaut, marchand à Nogent-sur-Seine.

Ce dernier, voulant habiter Paris, céda son bail en 1489 à Jean Raguier, seigneur de Lay et de la Motte-Tilly, et à Marie Beauvarlet, son épouse. Pour bien assurer ses droits, l'abbaye, en 1493, consentit un nouveau bail emphytéotique au profit de Jean Raguier¹, moyennant un fermage annuel de 18 setiers de grain par tiers froment, orge et avoine, estimé valoir 200 livres tournois².

Le domaine du Clos se composait à cette époque d'un corps de maison avec grange, étable, colombier, jardin et pourpris, fermé de murailles et de fossés, avec 300 arpents de terres, prés et pâtures.

En 1577, lorsque le bail des Raguier eut pris fin, l'abbaye vendit la métairie du Clos à M. Didier Barbette, moyennant 889 livres ; mais 70 ans après, en 1647, elle exerça son droit de retrait et reprit possession de cette ferme

¹ Ce dernier se qualifiait alors conseiller du roi, seigneur de Payns, la Motte-Tilly et Soligny.

² Arch. dép., 9 H, 3, 1.

en remboursant la somme qu'elle avait reçue à d^{lle} Marguerite Barbette, veuve de Samuel Legrand, fille et héritière de Denis Barbette.

Depuis cette époque, le domaine du Clos fut loué à divers fermiers jusqu'au 16 mars 1791, jour de sa mise en vente comme bien national. Il fut alors adjugé, pour un prix de 95 500 livres, au sieur Denis Jeanson, laboureur à Bouy-sur-Orvin, qui déclara avoir acheté tant pour son compte personnel que pour celui du nommé Pierre Masson, aussi laboureur à Bouy, acquéreur pour moitié¹. Dès le 12 février 1791, le même Pierre Masson avait déjà fait une offre de 54.711 livres pour la totalité de cette propriété².

Au moment de la vente, la ferme se composait des bâtiments d'exploitation, de 343 arpents de terres labourables, y compris 12 arpents de bois taillis, d'un quartier de jardin et d'un demi-arpent de chenevière, loués à la veuve Augustin Renard et à son fils, en 1783, moyennant une redevance annuelle de 2.900 livres.

Aujourd'hui, ce domaine est exploité par M. Renaudat, sénateur de l'Aube. C'est un bien de famille appartenant pour une moitié à M^{me} Renaudat et pour l'autre moitié à sa sœur, M^{me} Cottret³.

La Grange de Minay. — Cette propriété, dont l'origine remonte aux premiers temps de la fondation de l'abbaye, comprenait, en 1621, environ 105 arpents de terres labourables et d'importantes pâtures⁴.

Le 10 février 1791, la ferme de Minay, mise en vente comme bien national, fut adjugée à Nicolas-Augustin Margueron, officier municipal à Nogent-sur-Seine, au prix de 33.700 livres.

¹ Arch. dép., 1 Q, n° 158. Arrond^t de Nogent, commune de Bouy-s.-Orvin.

² Arch. dép., 9 H, 1, c.

³ Renseignements fournis par M. G. Lenfant de Bange, de Romilly.

⁴ Arch. dép., 9 H, 6, l.

D'après l'acte de vente ¹, elle consistait en 230 arpents de terres labourables sises au finage de Saint-Hilaire, et en 6 arpents de prés, ou environ, au finage de Romilly.

Séjour du corps de Voltaire à Seillières. — Son exhumation. — Détournement de quelques fragments du squelette (1778-1791)².

Isolée au milieu de ses immenses prairies, cachée dans l'ombre des hauts peupliers, et à peine connue de ses abbés qui ne s'occupaient d'elle que pour en tirer un maigre profit, l'abbaye de Seillières, comme tout ce qui est humble et modeste, avait peu fait parler d'elle dans le cours de sa longue existence. Cet établissement religieux allait même bientôt disparaître, emporté par la tourmente révolutionnaire, lorsqu'un fait des plus inattendus attira tout à coup sur lui l'attention du public.

Marie-François Arouet de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, l'un des quarante de l'Académie française, venait de mourir à Paris, dans sa quatre-vingt-cinquième année, le 30 mai 1778.

On sait quelles furent les attaques de Voltaire contre le catholicisme ; il n'est donc pas étonnant que le clergé parisien ait refusé à sa dépouille mortelle les honneurs de la sépulture chrétienne.

¹ Arch. dép., 1 Q, n° 117. Arrond. de Nogent-sur-Seine, commune de Saint-Hilaire, 1^{re} origine.

² La célébrité inhérente au nom de Voltaire a fait qu'on s'est beaucoup occupé de tout ce qui se rattache à sa personne. La recherche des documents relatifs à l'inhumation de son corps à Seillières, à la valeur probante des pièces établissant l'identité du cadavre, à l'exhumation et à l'enlèvement de quelques parties du squelette, a donné lieu à plusieurs notices intéressantes auxquelles nous renvoyons le lecteur, nous contentant d'analyser ce qui a été publié sur ce sujet. Voici la nomenclature de ces écrits :

Dans son testament, le grand écrivain avait désigné le cimetière de Ferney comme devant être le lieu de sa sépulture ; mais son neveu et ses nièces, M. Mignot et M^{mes} Denis et de Dompierre d'Hornoy, craignant de rencontrer en Chablais les mêmes résistances qu'à Paris, résolurent de le faire inhumer dans l'église de l'abbaye de Seillières, dont M. Mignot était abbé. Le corps de Voltaire, ayant été embaumé par incision, revêtu d'une robe de chambre et coiffé d'un bonnet blanc, fut alors solidement attaché sur le siège du fond d'un carrosse ouvert de tous côtés, à cause de la chaleur, et partit pour Seillières¹. Les membres de la famille suivaient dans une autre voiture. Ayant quitté Paris dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin, ils arrivèrent à Seillières le 1^{er} juin à midi. Le lendemain, la dépouille mortelle de Voltaire, placée dans un simple cercueil de bois, fut inhumée dans le milieu de la nef de l'église, près de l'entrée du chœur. Le prieur de l'abbaye, dom Potherat de Corbières, ne tenant aucun compte des instructions de l'évêque de Troyes, présida cette cérémonie en présence de M. Mignot, neveu, de M. de Dompierre d'Hornoy, petit-neveu, et de MM. Marchant de Varennes et Marchant de la Hou-

Grosley, *Mémoires sur les Troyens célèbres*, édit. Patris-Debreuil, II, p. 448 et suiv.

Mémoires du Lycée du département de l'Aube, n° V, p. 52 et suiv.

Annuaire de l'Aube, 1838, p. 17.

Aufauvre (Amédée), *Hist. de la translation de Voltaire à l'abbaye de Seillières* (*Ann. de l'Aube*, 1857, p. 123). — *Almanach de Troyes*, 1853, p. 141.

M. Babeau (Albert), *Hist. de Troyes pendant la Révolution*, I, p. 439 et suiv. — *Exhumation de Voltaire* (*Ann. de l'Aube*, 1875, p. 3).

Le journal *le Républicain de l'Aube*, année 1886, n° des 6, 7, 8, 9, 15 et 16 avril : *L'Exhumation de Voltaire*.

M. Det, *Le talon de Voltaire* (*Mémoires de la Soc. Acad. de l'Aube*, 1886, p. 149).

M. A. Barbat de Bignicourt, *La fin de Voltaire* (*Revue de Champagne et de Brie*, ann. 1885, p. 372-389).

¹ Voir à la Bibliothèque de Troyes, Catalogue du fonds Millard, manuscrit n° 3164, 2^{me} carton, une note manuscrite de Simon intitulée : *Impolitesse de Voltaire après sa mort*. C'est une sorte de diatribe contre un habitant de Nogent-sur-Seine, dont l'auteur met en jeu la vanité et la sottise.

lière, cousins issus de germain du défunt. L'assistance se composait du clergé de Romilly, de nombreux ecclésiastiques amis de M. Mignot, qu'ils avaient connu au séminaire de Troyes, et d'une foule de curieux.

Le prieur de Seillières, pour s'excuser près de l'évêque, affirma que les instructions épiscopales enjoignant le refus de sépulture ne lui étaient parvenues qu'à l'issue de la cérémonie et qu'au surplus l'inhumation du corps de Voltaire dans son église ne lui avait été demandée qu'à titre provisoire par la famille, la dépouille mortelle du poète devant être transportée à Ferney dès que les circonstances le permettraient. Il produisit en outre un exeat du curé de Saint-Sulpice et un certificat du confesseur de Voltaire, déclarant que ce dernier avait fait, *in extremis*, une profession de foi catholique, apostolique et romaine, et par suite était mort dans le sein de l'Église ¹.

Peu de temps après cette inhumation, le nouveau prieur de Seillières, dom Campagne, successeur de dom Potherat, pour donner satisfaction aux personnes de tout rang que la curiosité de visiter la sépulture de Voltaire attirait dans son église, fit placer au dessus du cercueil, à peu près à la hauteur de l'estomac, une petite dalle de pierre tout unie, longue d'environ 50 centimètres et large de 30 centimètres, sur laquelle on grava les lettres A et V entrelacées. Au dessus de l'A, une croix partage en deux groupes le millésime 17†78, date de l'inhumation. Cette pierre existe encore et nous l'avons vue dans la cour du château de Seillières ².

Bien que Voltaire eût demandé par son testament que sa

¹ L'acte d'inhumation de Voltaire, extrait du registre des sépultures de l'abbaye de Seillières, a été publié par M. A. Aufauvre dans l'*Annuaire de l'Aube*, année 1857, p. 126-127.

² Lors de la démolition de l'église, le propriétaire de Seillières fit planter un sapin dans l'endroit qu'occupait la tombe de Voltaire. Elle est figurée sur le plan annexé à cette étude.

dépouille mortelle fût inhumée à Ferney, il n'en avait été tenu aucun compte et son cadavre reposait encore dans les murs en ruine de la vieille abbaye, au milieu de ces religieux qu'il avait tant décriés, lorsque la Révolution chassa ses hôtes de leur demeure.

Aussitôt qu'on eut appris à Troyes que les bâtiments de Seillières, devenus propriété nationale, allaient être mis en vente conformément à la loi, la Société des Amis de la Constitution de cette ville s'empressa, dès le 20 avril 1791, de réclamer l'exhumation de Voltaire et son transfert à Troyes.

Par une délibération en date du 5 mai, provoquée par le procureur général Beugnot, le Directoire du département s'associa à cette demande.

De son côté, la Municipalité de Romilly formula des réclamations et prétendit conserver la tête et le bras droit de Voltaire.

Tout cela fut en pure perte. Le 8 mai, l'Assemblée Nationale Constituante décréta que le corps du philosophe serait déposé dans l'église de Romilly, en attendant son transfert au Temple des Grands Hommes.

En conséquence de ce décret, l'exhumation eut lieu le 10 mai, au son des cloches, en présence du curé de Romilly et de son clergé, des officiers municipaux, du Juge de paix du canton (M. Le Geste, ancien prieur de Romilly), des sieurs Napias et Lemerle, chirurgiens chargés de constater l'état du corps, d'un nombre considérable de particuliers et de la garde nationale en armes, tambour battant et enseignes déployées. Le cercueil ayant été ouvert, le corps fut trouvé entier, « à cela près de la partie des pieds dont
« il n'est paru aucun vestige, le linceuil était pourry, noir
« et collé au corps, les chairs desséchées et cependant
« conservées à peu près dans leur grosseur naturelle »¹.

¹ Extrait du procès-verbal d'exhumation du corps de Voltaire, inscrit au registre des actes de l'état-civil de Romilly-sur-Seine. Ce procès-verbal a été

Le corps de Voltaire fut alors conduit processionnellement, couvert d'un drap mortuaire et de branches de fleurs, accompagné de chants lugubres, de ladite église de Seillières dans celle de Romilly, où il fut déposé sur quatre tréteaux, à l'entrée du chœur.

Il paraît que, lors de l'embaumement du corps de l'illustre écrivain, l'apothicaire Mithouard s'empara de son cerveau, qu'il conserva et transmit à son fils, M. le docteur en médecine Mithouard, entre les mains duquel cette précieuse pièce anatomique (comme il l'appelait) se trouvait encore vers 1830. Nous ne savons ce qu'elle est devenue.

Le cœur de Voltaire est aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale. Il fut déposé dans cet établissement en 1864, par ordre du Ministre de l'Instruction publique, auquel les héritiers du marquis de Villette ¹ l'avaient offert.

On sait que Charles, marquis de Villette, membre de la Convention nationale et fils d'un trésorier de l'Extraordinaire des guerres, aimait à se dire fils de Voltaire, qui avait pour lui une affection toute paternelle et s'était efforcé de lui faire une réputation de poète en l'appelant *le Tibulle français* ; M^{me} de Villette, née de Varicourt, avait su également plaire à Voltaire (il ne l'appelait que *belle et bonne*) et à la sœur de ce dernier, M^{me} Denis, qui l'adopta et la

publié par M. A. Babeau dans l'*Annuaire de l'Aube*, année 1875, p. 8. — Un médecin de Troyes, M. Bouquot, assistait comme spectateur à l'exhumation de Voltaire. Il s'empara d'un léger fragment de la partie inférieure du métastase, relique qu'il conserva précieusement. Après lui elle passa à son neveu, M. Bouquot, imprimeur à Troyes, qui en 1847 la donna au Musée de cette ville. D'autres personnes imitèrent certainement M. Bouquot et recueillirent quelques ossements provenant des pieds. Telle serait l'origine du fragment de *calcaneum* dont on constate la présence dans le cabinet de M. Mandonnet. C'est probablement ce qui a fait dire au rédacteur du procès-verbal d'exhumation que le corps était complet « à cela près de la partie des pieds dont il n'est paru aucun vestige ». — Voir M. Det, *Le talon de Voltaire*, dans les *Mém. de la Soc. Acad. de l'Aube*, année 1886, p. 149 et suiv. Cet auteur rappelle que deux dents furent aussi enlevées au cadavre de Voltaire.

¹ Villette (Oise).

maria à M. de Villette. Ainsi s'explique la présence du cœur de Voltaire dans cette famille.

Après le chant des vêpres des morts et un discours de circonstance prononcé par M. Bouillerot, curé de Romilly, le corps fut exposé aux regards du public pendant deux jours, sous la surveillance des gardes nationaux. Ensuite, le cercueil fut déposé quelque temps dans la sacristie, d'où on le transporta dans le chœur, où il demeura sous une tente jusqu'au jour de sa translation. Le 5 juillet, le corps fut remis à Charron, membre de la municipalité de Paris, délégué à cet effet, en présence des principales autorités du pays, venues à Romilly pour la circonstance.

La ville de Troyes n'ayant pu, comme elle en avait manifesté le désir, entrer en possession du corps de Voltaire, voulut s'associer aux honneurs qui lui furent rendus. Elle fit exécuter à ses frais la voiture destinée à le transporter à Paris. C'était un char triomphal à l'antique, tiré par six chevaux et tellement élevé qu'il ne put passer par la porte de la Tannerie. Le trajet de Romilly à Paris s'effectua à petites journées, au milieu de manifestations religieuses et patriotiques. Le corps n'arriva dans la capitale que le 10 juillet. Le même jour, il fut déposé dans un obscur caveau de l'église dédiée à la patronne de Paris, devenue le Temple des Grands Hommes. Il y repose encore aujourd'hui¹.

¹ On a prétendu (que ne prétend-on pas !) que, par ordre de sa famille, le corps de Voltaire, dans le but de le soustraire à un enlèvement, aurait été couvert de chaux vive devant amener à bref délai sa destruction complète. Il en résulterait qu'en 1791 les religieux de Seillières, pour donner satisfaction à l'Assemblée Nationale, auraient livré, comme étant le cadavre de Voltaire, les restes d'un des humbles frères de leur communauté. Par suite des vicissitudes de la fortune, le squelette de cet inconnu, arraché au repos de la tombe pour recevoir, sous un nom d'emprunt, les honneurs de l'apothéose, après avoir séjourné quelque temps dans le Temple des Grands Hommes, aurait, dit-on, été jeté, sans plus de raison, dans la fosse commune de Bercy, lors de la Restauration.

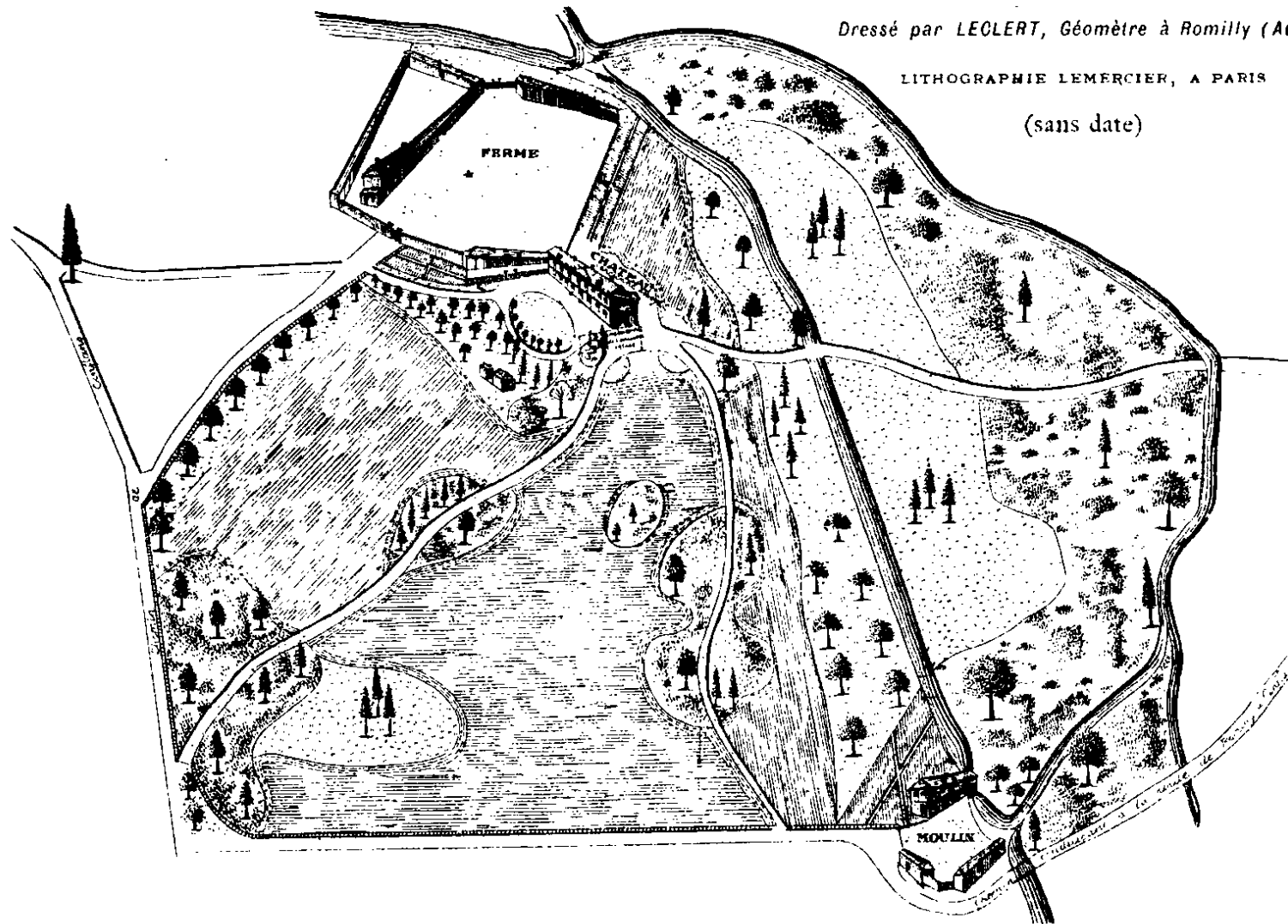
PLAN TOPOGRAPHIQUE DU PARC DE L'ANCIENNE ABBAYE DE SCELLIÈRES

où le corps de Voltaire fut inhumé le 2 Juin 1778 et exhumé le 10 Mai 1791

Dressé par LECLERT, Géomètre à Romilly (Aube)

LITHOGRAPHIE LEMERCIER, A PARIS

(sans date)



L'original de ce plan, que nous reproduisons à peu près au tiers de sa grandeur d'exécution, appartient à M. E. Gobor, de Romilly-sur-Seine, qui a bien voulu nous le communiquer. A ce plan est annexée une copie du Procès-verbal de l'exhumation du corps de Voltaire, de l'Abbaye de Scellières, paroisse de Romilly-sur-Seine (Aube), extraite des actes de l'État civil du dit Romilly.

DOCUMENTS

L'inventaire des archives de l'abbaye de Seillières, dressé en 1500 par l'abbé Jean Blonde, constate qu'elles renfermaient alors 17 bulles en plomb (c'est-à-dire lettres papales scellées à l'aide de bulles en plomb), onze vidimus, et d'autres chartes et vidimus, tant en parchemin qu'en papier, au nombre de 299. Une partie de ces pièces n'existe plus, soit qu'elles aient été détruites dans l'incendie de 1567, soit que, détachées du dépôt comme pièces à l'appui de certains procès, elles n'y aient pas fait retour.

A l'époque de la Révolution, les papiers de l'abbaye furent saisis et envoyés au chef-lieu du district. Ils sont conservés aujourd'hui aux Archives départementales sous la cote 9 H. Les pièces détachées sont réunies dans un carton et six liasses (n° 1 à 6 inclusivement, pour ces dernières). Les registres, au nombre de 9, portent également la cote 9 H. Ils renferment : le 1^{er}, un fragment de cartulaire (1170 à 1500) ; le 2^e, un censier et terrier de 1467 ; le 3^e, un état des censives de Minay en 1521 ; le 4^e, un censier de 1549 ; le 5^e, les comptes du revenu en 1545 ; le 6^e, le compte rendu par le receveur de l'abbaye en 1580-1581 ; le 7^e, le compte des dépenses de 1683-1684 ; le 8^e, les comptes de l'abbaye de 1706 à 1709 ; et le 9^e, le journal des dépenses de 1709-1710.

La Bibliothèque de la ville de Troyes possède, sous la cote 2290 du Catalogue des manuscrits, un Cartulaire de l'abbaye de Seillières. C'est un in-8° de 65 feuillets écrit en minuscule gothique, mais malheureusement mutilé et ne contenant plus que 177 pièces.

Analyse sommaire des chartes de l'abbaye de Seillières conservées dans les dépôts mentionnés ci-dessus.

1. — 1153. — Henri ¹, évêque de Troyes, pour le repos de l'âme de sa mère et de celles de ses aïeux, donne à Renaud, abbé du Bois de Jouy, et à ses religieux, tout ce qu'il possède dans le lieu nommé Malminoux (Villare Magnout), situé entre Bocenay (Bocenarium) et Pont-sur-Seine (Pontes castrum). (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 23 v^o.)

2. — 1179. — Henri (le Libéral), comte de Troyes, palatin, donne à l'abbaye de Seillières (Seileriis) les revenus qu'il possède à Malminoux, par suite de l'acquisition qu'il en a faite de Milon de Saint-Aubin, acquéreur lui-même de dame Alguidis. Il donne, en outre, à cette maison, la terre du Mesnil (les-Pars) ou de Minay (de Magneio) qu'il a achetée du nommé Hugues de Casnei ; il promet de confirmer les acquêts que les religieux pourront faire dans son domaine, et notamment les dons qu'ils ont reçus d'Hugues, seigneur de Romilly. Cette charte est datée de Provins. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 21 r^o.)

3. — 1180. — Henri, comte de Troyes, ratifie la vente d'une maison, sise à Minay (Mennai), faite à l'abbaye de Seillières par Hilduin de Minay, avec l'assentiment de sa femme Emeline et de ses enfants, Hugues, Milon et Lansenne. (Arch. dép., 9 H, 1, c.)

4. — 1180. — Hugues de Foujon, chevalier, donne à l'abbaye de Seillières, pour fonder son anniversaire et celui de sa femme, deux setiers de blé à prendre chaque année sur le moulin de la Villaute ², sis à Quincey. (Arch. départ., 17 E, 38^e cart.)

5. — 1186. — Bulle du pape Urbain III, confirmant les privilèges de l'abbaye de Seillières, Jean étant abbé de cette communauté. Il est fait mention dans cette bulle de la grange du Mesnil-les-Pars (grangia Maniaci), de la grange de Minay (Mesnay), de celle de Malminoux (grangia de Maisnil-Menot), des vignes de Potangis (vineas de Pothengi), des vignes de Sézanne, avec maisons, terres, etc... (Arch. dép., 9 H, 1, c.)

¹ Henri de Carinthie, évêque de Troyes de 1146 à 1169.

² Moulin de la Villette, aujourd'hui détruit.

6. — 1186. — Marie, comtesse de Champagne (avec l'approbation de son fils Henri), donne à l'abbaye de Seillières (de Seele-riis), Pierre Lescuier, sa femme et tout ce qui leur appartient ; elle échange, avec ce couvent, Bernard, de Minay, contre Radulphe, le theuton, de Barbonne, et elle lui donne la jouissance des terres appartenant au comte de Champagne, sur le finage de Pont-sur-Seine, aux mêmes charges et coutumes que celles qui étaient imposées aux habitants qui les détenaient. En même temps, cette princesse confirme le don que Madame Elisabeth de Nogent a fait à Seillières de la pâture du Montmorvoie, du droit d'usage dans le bois du même nom et d'une pièce de terre contiguë à ce bois, et elle approuve la vente d'une maison et d'une pièce de terre sises à Minay¹, faite à cette abbaye par Hilduin de Minay, sa femme Emeline et ses enfants, Hugues, Milon et Lansenne. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

7. — 1189, avril (v. st., Pâques le 9). — Henri, comte de Champagne, ratifie les dons faits par sa mère à l'abbaye de Seillières en 1186, et il donne lui-même à cette maison le vinage² de ses vignes de Barbonne. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

8. — 1190. — Henri (II), comte de Champagne, en raison de la pauvreté des moines de Seillières, leur donne dix muids de froment à prendre sur son revenu de Nogent-sur-Seine et de Fontaine-Mâcon, plus 10 livres d'argent sur la recette des entrées à Provins, et 16 setiers de vin sur le vinage de Barbonne. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c. — Arch. Nat., K, 192, liasse 13, n° 1 : Vidimus de cette charte, daté de 1749.)

9. — 1192. — Barthélemy, évêque de Troyes, confirme l'abbaye de Seillières dans la possession des dons qui lui ont été faits

¹ Cette pièce de terre constitua une grange ou ferme, sise dans le finage de Pont-sur-Seine, au-dessus de la ville, et ayant des bâtiments d'exploitation dont les ruines se voyaient encore à la fin du XVIII^e siècle. Connue sous le nom de gagnage de Quincampoix, la dite ferme fut aliénée par l'abbaye en 1564, et devint la propriété de Nicolas Rousseau, conseiller au bailliage de Pont, moyennant une somme de 1.374 livres. (Arch. de l'Aube, 9 H, 3, l.) En 1638, elle appartenait à Jacques Favier, baron de Méry, et à sa sœur Marie, veuve de Charles de la Chaussée, tous deux héritiers de Nicolas Favier, baron de Méry, et de Raoul Favier, prieur de Saint-Jacques de l'Hermitage. (Arch. de l'Aube, 9 H, 3, l.) Ils la vendirent, à cette date, à M. Claude Bouthillier de Chavigny, seigneur de Pont-sur-Seine. Incorporée dès lors au domaine de Pont, elle en suivit les vicissitudes.

² On nommait vinage un droit qui se prenait sur le vin à bord de la cuve, c'est-à-dire avant qu'il en soit tiré. Il tenait lieu de censive.

par Hugues de Romilly, par les deux femmes de ce seigneur, Elisabeth la Rousse et Alix, par Eudes, son frère, etc... Dans cette charte, on trouve, pour ainsi dire, l'historique de la fondation de l'abbaye de Seillières. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c. — Vidimus daté de février 1513.)

10. — 1198. — Thibault, comte de Troyes, palatin, ayant constaté que les dix muids de blé, donnés par son frère Henri à l'abbaye de Seillières, ne peuvent suffire aux besoins de cette maison, lui fait don d'une rente de 20 livres, à prélever annuellement sur le péage de Nogent ; d'un homme de Marigny, appelé Baudoin Le Maignier, et de tous les droits de justice qu'il peut posséder dans le dit lieu de Marigny. Il confirme, en même temps, les donations faites par son frère. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c. — Arch. nat., K, 192, l. 13, p. 2.)

11. — 1198, février (v. st.) — Garnier, évêque de Troyes, notifie que le chevalier Odo (ou Eude) de Pougy (de Pogiaco)¹, avec l'assentiment de sa femme Elisabeth et de ses fils et fille, Eude, Regnaud, Jean, Milon, Pierre, Manassès et Marguerite, a fait don à l'abbaye de Seillières de tout ce qu'il possédait dans la dime de Conflans. En retour, l'abbé Bernard et ses religieux lui ont versé une somme de 85 livres de Provins. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 53 v°.)

12. — 1200, février (v. st.) — Jean, abbé de Preuilly (Pruliaci)², fait savoir à tous que Milon de Baleoyr (alias Baloer et Baloyer³), chevalier, d'accord avec son épouse Lansenne, Milon, son fils, et Hugues et Milon, frères de ladite Lansenne, a donné à l'abbaye de Seillières (Sigillerie) tout ce qu'il possédait à Meynay (Minay ou Marnay). En retour, les moines lui ont donné 40 livres et à sa femme 40 sols. Milon de Rigny et le comte de Champagne, qui avaient chacun une moitié de ce fief dans leur mouvance, ont approuvé et ratifié cette donation. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 24 v°. — Arch. dép., 9 H, 1, c.)

¹ Pougy, canton de Ramerupt (Aube).

² Pruliacum, Preuilly-Saint-Sauveur, patron Saint-Pierre. Abbaye bénédictine, fondée en 1001, diocèse de Tours.

³ Milon de Baleoyr est mentionné dans le *Livre des Vassaux* publié par M. Longnon ; sous le n° 2345, chastellerie de Pont-sur-Seine, on lit : (vers 1170) « Houdeuin de Mannai (M. Longnon traduit ce nom par Marnay-sur-Seine, alors « qu'il faudrait peut-être lire Minay) : Miles de Beloir le fist, liges et un mois de « garde. A Menai et à Alterive. » Et, sous le n° 2373 : « Miles de Baloier liges et

12 bis. — 1200, février (v. st.) — Thibault, comte palatin, ratifie la donation des terres de Minay, faite à l'abbaye de Seillières par Milon de Baleoyr. (Arch. dép., 9 H, 1, c.)

13. — 1201, juin. — Accord entre l'abbaye de Seillières et Milon de Rhèges¹, jeune homme de noble extraction, au sujet du fief de Minay. Milon cède à l'abbaye tous les droits qu'il possède au dit Minay. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 22. — Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

14. — 1202. — Sous le scel de Garnier, évêque de Troyes, Dreux de Gomer, chevalier, donne à l'abbaye de Seillières un setier de froment à prélever annuellement sur son terrage dit vulgairement le *Champ-aux-Oyes*, pour faire le pain des hosties. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 55 v°.)

15. — 1202, avril (v. st.). — Garnier, évêque de Troyes, notifie que son cher fils en J.-C., Anseau du Mesnil (de Masnillo), surnommé Charnez, avec l'assentiment de sa femme Marguerite, a donné à l'abbaye de Seillières, pour le repos de son âme, un demi-muid de grain composé de deux setiers de seigle et de quatre setiers de trémois, à prendre chaque année sur le produit de son terrage du Mesnil². (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 59 r°.)

16. — 1205. — Copies de bulles du pape Innocent III portant immunités et exemptions à l'abbaye de Seillières de ne payer dîmes de leurs terres, ni de leurs étangs, ni de la nourriture de leurs bestiaux. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

17. — 1205, février (v. st.). — Accord entre Aales³, veuve

« un mois de garde de la part de sa femme. Li fié est la moitié de tot ce qu'il a à Mernai et de ce qu'il amoisonna aux moines de Seillières et le fie que tiennent d'icelui à Hauterive ». — On a vu, par la charte analysée plus haut, que la femme de Milon de Baleoyr était Lansenne, fille d'Hilduin de Minay. Si l'on adopte la traduction du nom Mannai (Marnay-sur-Seine) proposée par M. Longnon, il faudrait très probablement voir dans la grange de Champseine, mentionnée plus loin sous les nos 102 et 192, le terrain donné à Seillières par Milon de Baleoyr et son épouse. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu découvrir le moindre document faisant connaître d'une manière certaine l'emplacement de cette ferme, mais nous sommes persuadé qu'elle faisait partie du finage de Marnay, de même qu'Hauterive ou Alterive.

¹ Rhèges, canton de Méry-sur-Seine (Aube).

² Le Mesnil-les-Pars ou le Mesnillet, village détruit, commune de Pars-lez-Romilly (Aube).

³ Aales (ou Alix) était dame de la Vacherie-les-Ervy, et sœur de Milon, chevalier, seigneur d'Ervy. La Vacherie, hameau, comun. de Davrey, canton d'Ervy.

d'Eude (ou Odon) de Romilly, et l'abbaye de Seillières, au sujet de la terre située au bas des vignes de Romilly, qu'exploitaient feu Jobelet et ses hoirs et qui, suivant les religieux, leur aurait été léguée en don perpétuel (*in perpetuam elemosinam*) par ledit Eude. D'après cet accord, la dame de Romilly aura la jouissance de la terre en question, sa vie durant, en payant annuellement à l'abbaye 4 deniers de cens ; après sa mort, cette dernière en deviendra possesseur à perpétuité. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, reg., f° 1 v°.)

18. — 1206, décembre. — Herbert, abbé de Seillières, s'engage à payer perpétuellement au prieuré de Saint-Hilaire, sous le nom de dîme, la vingtième gerbe de la récolte des terres de l'abbaye situées sur les confins dudit prieuré. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c. — *Chartes de Molême*, édit. Socard, p. 297, d'après le 2^e cartulaire de Molême, f° 89 v°.)

19. — 1206, janvier (v. st.) — Garnier, seigneur de Trainel, notifie qu'avec l'assentiment d'Agnès, son épouse, il a fait don à Guy de Marigny, son serviteur, et à ses héritiers, du four d'Echemines¹ et du terrage qu'il possède près de la grange des frères de Jouy. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 61.)

20. — 1206, mars (v. st.). — Garnier, seigneur de Trainel, du consentement de son épouse Agnès de Mello, échange avec l'abbaye de Seillières tout ce qu'il possède à Fayel et à Minay contre dix-huit setiers de blé, que les religieux de cette maison percevaient à Crancey (*Crisenciacum*)², sur la terre de Simon de Loors, chevalier. (Bibl. de Troyes, ms. 2209, f° 23 r°. — Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

21. — 1207. — Bulle du pape Innocent III exemptant de dîmes les terres de l'abbaye de Seillières. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

22. — 1207, mai. — Damoiselle Marguerite de Saint-Martin³ donne à l'abbaye de Seillières 6 deniers de cens qu'elle possède sur une pièce de terre sise à Malminoux⁴.

¹ Échemines, canton de Marcilly-le-Hayer.

² Crancey, canton de Romilly-sur-Seine, arrond. de Nogent (Aube).

³ Saint-Martin-de-Bossenay, canton de Romilly-sur-Seine.

⁴ En 1621, la terre de Malminoux, appartenant à l'abbaye de Seillières, consistait en 548 arpents y compris une garenne de 18 arpents. L'abbé jouissait pour sa part de 348 arpents dont 12 arpents en garenne ; les religieux avaient le surplus, soit 200 arpents dont 6 en garenne.

23. — 1207, avril (v. st.), Pâques le 22 avril. — Par suite d'un échange fait entre elle et Gaucher, maître de la Maison-Dieu de Provins, l'abbaye de Seillières demeure propriétaire d'une vigne sise au finage du Magny (Menillam, Le Mesnil-les-Pars), mouvante du chapitre de Saint-Étienne de Troyes, et aussi de plusieurs pièces de terre et de vignes. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 4 v°. — Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

24. — 1213, juillet. — Hervé, évêque de Troyes, fait savoir que le chevalier Eude (ou Odon) de Saron¹, pour le repos de son âme et de celles de sa femme, de ses parents et de leurs ancêtres, a donné à l'abbaye de Seillières tout ce qu'il possédait dans le four de Châtres², à charge par l'abbaye de lui payer, ainsi qu'à ses héritiers, 40 deniers de censive annuelle et perpétuelle. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 64 r°.)

25. — 1215, juin. — Hervé, évêque de Troyes, fait savoir qu'il a donné à l'abbé de Seillières, et aux religieux de cette maison, une partie de la dime de Barbuise³, que tenait en héritage Pierre, curé de Pouan⁴, qui l'avait remise entre ses mains. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 55 v°.)

26. — 1216. — Donation de plusieurs vignes sises à Chalautre-la-Grande⁵, faite à l'abbaye de Seillières par un chanoine de Saint-Quiriace de Provins. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, reg., f° 11.)

27. — 1216, octobre. — Étienne, doyen de la chrétienté de Provins, fait savoir que Guillaume de Melun et Arnulphe de Chalautre (Calesta), nobles hommes et chevaliers, ont abandonné aux religieux de Seillières tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur une vigne sise à Chalautre-la-Grande et qui avait été léguée à leur convent par un de leurs confrères du chapitre de Provins. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 56 r°. — Arch. de l'Aube, 9 H, 1, reg., f° 11.)

¹ Saron, canton d'Anglure, arrond. d'Épernay (Marne), anciennement du diocèse de Troyes.

² Châtres, canton de Méry-sur-Seine (Aube).

Dans une charte datée de 1201, Garnier de Trainel, évêque de Troyes, donne à Odon de Saron, chevalier, époux de Régine, le titre d'ami bien cher et de parent (*dilectus et consanguineus noster Odo; miles, de Saron*). *Cartul. de la Léproserie de Troyes*, édit. Harmand, Troyes, 1849, p. 114.

³ Barbuise, canton de Villenaux.

⁴ Pouan, canton d'Arcis-sur-Aube.

⁵ Chalautre-la-Grande, canton de Villiers-Saint-Georges, arrond. de Provins (Seine-et-Marne).

28. — 1217. — Devant frère Robert, abbé de Saint-Marien¹ d'Auxerre, et frère Oger, prieur de la même communauté, les religieux de Seillières, possesseurs de la dîme des vins de Potangis², s'accordent avec les moines de Chantemerle³, gros décimateurs de ladite paroisse de Potangis. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 51 r°.)

29. — 1217, octobre. — N..., doyen de Pont-sur-Seine, fait savoir qu'Aalis, veuve de Thibaud de Villeri⁴, a donné à l'abbaye de Seillières une mine de froment sur la maison de Villeri et ostise de ceux qui tiendront cette maison et ostise⁵. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 55 r°.)

30. — 1218. — Gauthier, abbé de Vauluisant, Pierre de Boi et Henri de Mauny, exécuteurs testamentaires de Garnier de Trainel, donnent à l'abbaye de Seillières, pour son anniversaire, 40 sous à prendre tous les ans à Gelannes. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 63 v°.)

31. — 1218, juin. — Barthélemy, doyen de Saint-Etienne de Troyes, relate la donation qu'Etienne de Provins, chapelain de feu Thibault, comte de Champagne, et chanoine de Saint-Etienne, a faite à l'abbaye de Seillières de ses vignes de Barbonne, à la réserve de deux setiers et demi de vin, à la mesure de Barbonne, et d'un setier d'avoine à la même mesure. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 41 r°.)

32. — 1218, janvier (v. st.) — Jean, abbé de Saint-Serein de Chantemerle⁶, déclare qu'Eude de Chanele, chevalier, et Erman-garde, son épouse, ont donné à l'abbaye de Seillières, pour un prix de 10 livres de Provins et une vache, le quart d'un boisseau d'avoine à percevoir chaque année à Conflans⁷. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 54 r°.)

33. — 1219, mai. — Pierre, seigneur de Bouy (de Boio⁸),

¹ Sanctus Marianus, abbaye de l'ordre de Prémontré, ancien diocèse d'Auxerre.

² Potangis, canton d'Esternay, arrond. d'Épernay (Marne).

³ Chantemerle, canton d'Esternay, arrond. d'Épernay (Marne).

⁴ Villeri ou Villiers, hameau détruit en la châtellenie de la Grève.

⁵ Ostise, droit consistant en une géline que le sujet devait payer à son seigneur, pour le fouage ou pour l'héritage qu'il tenait de lui.

⁶ Abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, fondée avant 1135. Dioc. de Troyes.

⁷ Conflans, canton d'Anglure, arrond. d'Épernay (Marne).

⁸ Bouy-sur-Orvin, canton de Nogent-sur-Seine (Aube).

avec l'assentiment d'Agnès, sa femme, donne à l'abbaye de Seillières, pour le repos de son âme et de celles de ses père et mère et de ses ancêtres, sa grange du Clos (grangia de Clauso¹) et le gagnage qui en dépend, à partir de la haie située au bas du bois du Luat, du côté des usages de Fontaine-Mâcon.

Les religieux devront prendre l'engagement de payer les dîmes de cette grange aux différentes églises qui les possèdent depuis longtemps déjà, soit par suite de donations du dit Pierre de Bouy, ou de ses auteurs ; faute par eux de s'acquitter de cette redevance, la grange en question devra faire retour aux héritiers des donateurs. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 30 r°. — Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

34. — 1220, décembre. — Payen (Paganus) de Minay vend à l'abbaye de Seillières une terre en censive de cette maison, et située près de la grange de Minay. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 22.)

35. — 1220, février (v. s.). — Jean, abbé de Cormery (Cormeracensis)², cède à l'abbaye de Seillières un emplacement ayant appartenu au nommé Odon, surnommé Caude, situé en dehors de la porte de Pont-sur-Seine, et redevable d'un cens annuel de onze sous, payable à l'église de la bienheureuse Marie de Pont-sur-Seine³, dépendante de l'abbaye de Cormery. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 44 r°.)

36. — 1221, juin. — Hervé, évêque de Troyes, notifie le don fait par Létéric, abbé, et les moines de Seillières, à Robert de Saron, chevalier, d'un pré appelé Venel, sis près du village de Conflans, pour qu'il en jouisse sa vie durant, et après lui que ses enfants en jouissent également.

De son côté, le même chevalier a donné à l'abbaye, pour le salut de son âme, le pré nommé la Pointe, situé dans l'île de Conflans. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 54 r°.)

37. — 1222, juin. — Jean, abbé de Chantemerle, déclare qu'en sa présence, Girard de Lorri a reconnu que son épouse Marguerite avait, en mourant, légué à l'abbaye de Seillières cinq sols de rente annuelle, à percevoir le jour de la Saint Remi, sur le linage de Conflans. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 54 r°.)

¹ Le Clos, ou Le Clos-de-Mâcon, ferme, commune de Bouy-sur-Orvin.

² Cormery, ou Cormelin (Cormeriacum), patron saint Paul, abbaye bénédictine, fondée en 780. Diocèse de Tours.

³ Prieuré de Notre-Dame de Pont, fondé par Alcuin, sous le titre d'Hôpital.

38. — 1222, juillet. — Renaud de Marpigny¹, chevalier, approuve la donation de la grange du Clos, faite à l'abbaye de Seillières par Pierre de Bouy, chevalier. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 31 r°.)

39. — 1222, août. — L'Evêque de Troyes ratifie la donation de la grange du Clos de Mâcon. L'abbaye de Seillières est tenue de payer la dîme de cette terre au prieur de Bouy et à l'abbesse du Paraclét². (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

40. — 1222, août. — Hervé, évêque de Troyes, confirme la donation faite à l'abbaye de Seillières, par Agnès, veuve de Pierre de Bouy, chevalier, avec l'assentiment de Renaud de Marpigny, de trois setiers de froment au lieu de trois setiers d'orge, à prélever sur le revenu de sa grange, mais à la condition que ce grain soit délivré aux moines, pour leur nourriture, le jour anniversaire du décès de son mari. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

41. — 1222, août. — Frère Girard et tous les moines de Seillières s'engagent à payer chaque année, à l'église du Paraclét, la part qui revient à cette communauté dans les dîmes de la grange du Clos et du gagnage qui en dépend, et à se conformer ainsi à l'une des clauses de la donation de cette grange qui leur a été faite par feu Pierre de Bouy, chevalier. (*Cartul. du Paraclét*, édit. Lalore, p. 168. — Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

42. — 1222, le lendemain de la Saint André, soit le 1^{er} décembre. — Le doyen de Pont-sur-Seine constate qu'Acelin Barberese a vendu aux religieux de Jouy sa maison située près de celle de Begirrator, prévôt de Crancey (Cresanci), moyennant 40 livres de Provins. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 43 v°.)

43. — 1222, le dimanche avant les Rameaux (Pâques le 3 avril). — Hervé, évêque de Troyes, approuve un échange par lequel Hugues de Romilly reçoit des prés et des bois en compensation de ceux qu'il possédait dans le voisinage de l'abbaye de Seillières, à laquelle il en a fait cession. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 16 r°. — Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

¹ Marpigny, Malpigny ou Maupigny, fief à Barbuise. — L'emplacement fortifié, occupé par la maison seigneuriale de Marpigny, se voit encore près de l'église et du moulin de Barbuise.

² Le Paraclét, abbaye bénédictine de femmes, fondée en 1129. Diocèse de Troyes, hameau, commune de Quincey (Aube).

44. — 1223. — Lettre relatant la donation, faite à l'abbaye de Seillières, d'une maison avec son pourpris séant à Troyes, au Clos du Comte (ou Clos de la Madeleine), et d'une vigne au Mont de Geoyr (à Montgueux) (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, reg., f° 7. Mentionnée dans un inventaire de pièces.)

45. — 1223, janvier (v. st.). — Robert, évêque de Troyes, fait savoir que le nommé Eudes (clerc de Pont-sur-Seine, fils de feu Hudéric), pour le repos de son âme, a donné à l'abbaye de Seillières la maison qu'il possédait à Pont, près du puits de la Chaîne, et tous les cens qui lui appartenaient en cette ville, sur des prés, des eaux, des jardins, etc. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 44.)

46. — 1224, septembre. — Le doyen de Pont-sur-Seine fait savoir qu'Eudes, de Pont-sur-Seine, fils de Gilon Blési, a vendu à l'abbaye de Seillières une maison située devant l'église de Saint-Martin dudit Pont, et qu'Émeline, épouse d'Eudes, qui possédait cette maison par héritage, a donné son approbation à la susdite vente. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 43 v°.)

47. — 1225, avril (en cette année Pâques est tombé le 30 mars). — Herbert, doyen de Pont-sur-Seine, atteste que noble dame Asceline, veuve de Dreux de Saint-Martin (de Bossenay), chevalier, et messire Jean de Pel¹, chevalier, son gendre, ont approuvé le don que ledit Dreux, en revêtant l'habit religieux, a fait pour le repos de son âme à l'abbaye de Seillières. Ce don consiste en six setiers de grain, moitié seigle et moitié mouture, à prélever chaque année, le jour de Noël, sur le moulin des Mardelles². Agnès, veuve de Pierre de Bouy, qui avait dans sa mouvance le moulin des Mardelles, a approuvé cette donation. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 69 v°.)

48. — 1225, mardi après la Saint Jean-Baptiste, c'est-à-dire après le 24 juin). — Geoffroy, abbé de Saint-Jacques de Provins, et Henri, doyen de la chrétienté dudit lieu, certifient que Legardis Potet a donné aux religieux de Seillières tous ses biens, meubles et immeubles, comprenant sa maison située près de la terrasse, huit matelas, deux vaches, etc..., pour obtenir sa sépulture dans leur église. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 49 r°.)

49. — 1226. — Bulle du pape Honorius III, relative aux exemptions accordées aux abbayes de l'Ordre de Citeaux. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c. Transcription.)

¹ Pel, comm. de Pel-et-Der, canton de Brienne, arrond. de Bar-sur-Aube.

² Moulin des Mardelles, comm. de Saint-Martin-de-Bossenay (Aube).

50. — 1227, juillet. — Blanche, comtesse de Champagne, certifie qu'Hugues et Jean de Romilly ont abandonné à l'abbaye de Seillières la terre provenant de l'héritage de feu Jorbelet, située au bas des vignes de Romilly, et dont leur mère avait l'usufruit. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 20 v°.— Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

51. — 1227, décembre. — En présence d'Herbert, doyen de Pont-sur-Seine, Eudes de Vilonesse¹ donne à l'abbaye de Seillières un tiers de ce qu'il possède à Potangis² et à Mongenost³ en coutumes, censives, ostises et terrages, plus une vigne qu'il tient en fief de ladite abbaye, à laquelle il vend les deux autres tiers de ses possessions moyennant 30 livres de Provins. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 53.)

52. — 1227, avril (v. st., Pâques le 11 avril). — Guiard, archidiacre de Troyes, fait savoir que Le Loup (Lupus) de Vilonesse (Vilonissa) a fait don à l'abbaye de Seillières, avec l'approbation de sa femme Emmeline, de tout ce qu'il possédait à Potangis et à Montgenost, en terres, vignes, coutumes, etc..., et qu'il tenait en fief de Monseigneur Eudes de Chanel, chevalier. Ledit Eudes de Chanel, la dame Ermengarde, son épouse, et Gilles, leur fils, ont ratifié cette donation. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 53.)

53. — 1227, avril (v. st.). — Robert, évêque de Troyes, confirme l'échange fait entre Hugues de Romilly et l'abbaye de Seillières, avec le consentement de Henri de Chenegy⁴ (dont ce fief était mouvant), de 40 sous de rente à prendre sur les cens de la Vacherie-lès-Ervy, contre un muid de grain à prélever annuellement sur la dime de Fontaine-Saint-Georges⁵. (*Cartul. de Montier-la-Celle*, édit. Lalore, p. 314, n° 267.)

54. — 1228. — Agnès de Bouy, veuve de Pierre de Bouy, donne à l'abbaye de Seillières trois boisseaux d'orge à la mesure de Trainel. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

55. — 1228. — En présence d'Herbert, doyen de Pont-sur-

¹ Vilonesse, aujourd'hui Villenauxe, arrond. de Nogent (Aube).

² Potangis, canton d'Esternay, arrond. d'Épernay (Marne).

³ Montgenost, canton d'Esternay, arrond. d'Épernay (Marne).

⁴ Chenegy, canton d'Estissac (Aube).

⁵ Fontaine-Saint-Georges, canton de Romilly, arrond. de Nogent-sur-Seine.

Seine, M^{me} Eufémie de Moncels (de Moncellis)¹ donne à l'abbaye de Seillières une pièce de terre près de la croix de feu Herbert, une autre pièce de terre près de la vigne de feu Hugues Le Prévost, et une mine d'avoine sur la mesure de Jehan, fils d'Hunebaud, le tout sis au finage de Romilly. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c. — Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 20 r^o.)

56. — 1228, août. — En présence de Robert, évêque de Troyes, demoiselle Hélye de Saint-Mards (de Sancto Medardo)² approuve la vente faite par son fils Jacob, à l'abbaye de Seillières, de la dime qu'il avait à Rigny-la-Nonneuse (Rigniacum la Noneus)³. Hugues de Saint-Mards, chevalier, dont cette dime mouvait en fief, ratifie la susdite vente. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c. — Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 59.)

57. — 1229, juin. — Frère Jean, abbé de Chantemerle, certifie que le nommé Yves de Potangis reconnaît avoir vendu à l'abbaye de Seillières, moyennant 100 sols de Provins, une pièce de terre située près des limites de la paroisse de Potangis. Giles, fils de feu Aubert Nisart, qui avait des droits de cens sur cette terre, a donné son approbation à la vente. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 52 r^o.)

58. — 1229, juin. — Létéric, abbé de Jouy, et Jean, abbé de Chantemerle, certifient que l'abbé de Seillières et Thomas, curé de Conflans⁴, se sont accordés au sujet de la tierce partie des dîmes de cette paroisse que l'abbaye prétendait avoir le droit de lever. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 52 v^o.)

59. — 1231, août. — Gaulcher, abbé de Rebais (Resbascencis⁵), fait savoir que M^{sr} Pierre de Durtano (de Durteim)⁶, chanoine de Notre-Dame de Provins, a donné à l'abbaye de Seillières un terrain à bâtir situé en la Cordonnerie. Comme ce terrain est dans sa censive, il approuve la vente et autorise l'abbaye à construire une maison à cet endroit, mais à condition qu'il sera payé 5 sols et

¹ Le Moncels, fief avec moulin, mouvant de Pont-sur-Seine. Il est mentionné en 1170, comme appartenant à Robert de Fontenay. — Voir M. Longnon, *le Livre des Vassaux*, n^o 2339.

² Saint-Mards, canton d'Aix-en-Othe (Aube).

³ Rigny-la-Nonneuse, canton de Marcilly-le-Hayer (Aube).

⁴ Conflans, canton d'Anglure, arrond. d'Épernay (Marne).

⁵ Rebais (Resbacum ou Resbacense monasterium), abbaye bénédictine fondée de 628 à 638. Diocèse de Meaux.

⁶ Durteim, nom d'une petite rivière qui passe à Provins et qui a donné son nom à l'un des quartiers de la ville.

8 deniers de cens à l'abbaye de Rebais. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 48 r°.)

60. — 1231, décembre. — Frère J..., abbé de Jouy, constate que Pierre de Durtano, chanoine de Notre-Dame de Provins, a donné à l'abbaye de Seillières un terrain à bâtir situé sur la colline de Provins, dans la Cordonnerie, près du Change. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 48.)

61. — 1231, mars (v. st.), Pâques le 23 mars. — Accord entre Hugues de Romilly et l'abbaye de Seillières. Ce seigneur donne au couvent une forêt qui s'étend au-dessus de la rivière dite Graveuse, à partir des Aluets de Romilly, jusqu'au fleuve de Mandre. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 17 r°.)

62. — 1231, mars (v. st.). — Radulphe, chirurgien à Pont-sur-Seine, donne à l'abbaye de Seillières deux fauchées de pré, situées à Pont, à la sortie de la Noe-Felon, entre le Robier (Robel) et le pré des Lépreux. Il possédait ce pré par suite de l'acquisition qu'il en avait faite de Guy de Piler, demeurant à Pont. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c. — Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 42 r°.)

63. — 1232, août. — Jean de Romilly, chevalier, donne à l'abbaye de Seillières un muid de grain par quart, à percevoir chaque année dans la partie du dimage qui s'étend du côté de Saint-Hilaire. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 18. — Arch. de l'Aube, 9 H, 1, reg., f° 4 v°.)

64. — 1232, août. — Eustache Morel (Eustachius Morellus, Eustache Noirot) donne en aumône à l'abbaye de Seillières un muid de blé à prélever sur la dîme de Lyons (Leons)¹. Ses neveux Jean et Thibault approuvent cette donation. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 27. — Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

65. — 1233. — Pierre, abbé de Saint-Jacques de Provins, certifie que Guillaume, frère d'Helvide La Peutere, femme de Martin Decannances, a reconnu avoir donné à sa sœur, avant de partir pour le voyage d'outremer, sa part de la maison du Bourgneuf et du terrain à bâtir situé sur la colline de Durteim (de Durtano), ainsi que tout ce qu'il possédait dans la Tannerie et dans le jardin de Durtain, dans la terre de l'Orme Galimard, et dans les étaux du Marché aux cuirs, et aussi les héritages qui lui étaient

¹ Lion-sur-Gissoibe (1310), — Lions-sous-Girambe (Courtalon), — Léon, Lieon (Longnon, *le Livre des Vassaux*, n° 2339), hameau, commune de Romilly.

advenus par le décès de sa mère et de son frère. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 46 v°.)

66. — 1233, le jeudi fête des bienheureux Philippe et Jacques (1^{er} mai). — Sentence de l'Official de Troyes, attribuant à l'abbaye de Seillières un muid de blé sur la dîme de Lyons, dont la jouissance lui était disputée par Jean de Romilly, chevalier. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 18 r°. — Arch. de l'Aube, 9 H, 1, reg., f° 2 v°.)

67. — 1234. — Pierre, abbé de Saint-Jacques de Provins, notifie que Helvide, ou Helvis, veuve de Martin de Cravances, et Élisabeth, sa sœur, ont vendu à l'abbaye de Seillières, moyennant la somme de 50 livres de Provins, la maison qu'elles possédaient dans cette ville, au Bourg neuf. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 47 r°.)

68. — 1234, octobre. — Henri, dit Britaus, chevalier, fait savoir que l'abbaye de Seillières a acheté d'Helvis, fille de Jean de Bourg neuf, moyennant 5 deniers de cens et une obole, une maison située au Bourg neuf et étant dans sa censive. Pour le repos de son âme et de celle de ses parents, il affranchit de tout cens cette maison et ses dépendances. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 47 r°.)

69. — 1235, mai. — Dreux de Traînel, d'accord avec sa femme Béatrix et ses frères, Garnier de Traînel, seigneur de Maigny, Anseau de Traînel, seigneur de Voisines, et Guy de Traînel, doyen de Laon (plus tard évêque nommé de Verdun), affranchit la grange de Bouy (sur-Orvin), appartenant à l'abbaye de Seillières et mouvante en fief de la châtellenie de Traînel. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 31 v°. — Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

70. — 1235, juin. — Dreux, seigneur de Traînel, et Béatrix, sa femme, donnent à l'abbaye de Seillières, pour la fondation de leur anniversaire, le droit de posséder, à quelque titre que ce soit, 20 arpents de prés dans leur censive, sous réserve des droits de cens et de justice. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

71. — 1235, la veille de la Madeleine, 21 juillet. — Foucher, chanoine de Notre-Dame-du-Val (in Valle) de Provins, certifie que Garnier, prévôt de l'église Saint-Nicolas de Provins, a reconnu en sa présence avoir donné à l'abbaye de Seillières tout ce qu'il possédait dans la maison achetée par cette abbaye de sa parente (consanguinea) Héloyse, fille de feu Jehan du Bourg neuf. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 47 v°.)

72. — 1235, décembre. — Thibaut (IV), comte de Champagne, ratifie l'affranchissement de la grange de Bouy, accordé à l'abbaye de Seillières par Dreux de Traînel. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 32 r°.)

73. — 1235, février (v. st., Pâques le 8 avril). — H., doyen de la chrétienté de Provins, fait savoir qu'en sa présence Garnier de Rameru, chanoine de Saint-Quiriace de Provins, a vendu à l'abbaye de Seillières, pour une somme de 15 livres de Provins fortes, sa maison située dans le Bourg neuf (in novo burgo), entre la maison que ladite abbaye avait achetée d'Héloïse, parente de ce même Garnier, et une autre maison appartenant à ce dernier, appelée maison de la Godine. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 47 v°.)

74. — 1236. — Guillaume de Saint-Aubin¹ et sa femme donnent à l'abbaye de Seillières le nommé Simon, fils de Gauthier, leur homme de corps et vassal. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

75. — 1236. — Lettres d'acquisition, par l'abbaye de Seillières, de 5 bichets et un boisselet d'avoine que le prieur de Pont-sur-Seine prélevait sur la grange de Malminoux. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

76. — 1236, juillet. — Mathieu, doyen de Marigny, certifie que Guillaume de Saint-Aubin, chevalier, a donné à l'abbaye de Seillières le nommé Simon, fils de feu Gauthier de Conflans, son homme de corps, avec tous les droits qu'il pouvait avoir sur lui. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 54 v°.)

77. — 1236, novembre. — Anseau de Traînel, seigneur de Voisines, vend à l'abbaye de Seillières, moyennant 180 livres de Provins fortes, la moitié d'un pré appelé Fontenoi, sis au finage de Courceroy² (de Corcerreio). L'autre moitié appartenait à son frère, Dreux, seigneur de Traînel. Elle consiste en 33 arpents, et se trouve sur le finage de La Motte-Tilly³. Ce pré n'étant pas également fourni d'herbe, il fut partagé de telle sorte que Seillières eut 38 arpents et demi et Dreux de Traînel seulement 33 arpents et demi. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 35 v°. — Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

¹ Saint-Aubin, canton de Nogent-sur-Seine (Aube).

² Courceroy, canton de Nogent-sur-Seine (Aube).

³ La Motte-Tilly, canton de Nogent-sur-Seine (Aube).

78. — 1238, juin. — Renaud de Marpigny, Helwide, sa femme, et Guillaume et Adam leurs enfants, abandonnent à l'abbaye de Seillières tous leurs droits sur la grange du Clos (de Mâcon), sur huit arpents de terre contigus à cette grange et sur des usages à Bouy, à la réserve des bois et des marais. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 31 r°.)

79. — 1238, juin. — Dreux, seigneur de Trainel, ratifie, comme suzerain, l'accord conclu entre l'abbaye de Seillières, d'une part, et Renaud de Marpigny, Helwide, sa femme, et Guillaume et Adam, ses enfants, d'autre part. Ces derniers ont donné à l'abbaye les droits de justice qu'ils avaient sur huit arpents de terre contigus au gagnage de la grange du Clos, six arpents de Hugues, clerc de Bouy, et deux arpents de Bonardus de Somme-fontaine¹ et de sa femme. Ils ont, en outre, concédé à cette communauté le droit d'usage sur tout le finage de Bouy, excepté dans les bois et les marais. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

80. — 1238, avril (v. st., Pâques le 4 avril). — Guiard, archidiacre de Troyes, fait savoir que le chevalier Hugues du Mesnil-les-Pars (de Maisnillo) a donné à l'abbaye de Seillières un demi-muid de grain, mesure de Pont-sur-Seine, à percevoir chaque année sur son terrage du Mesnil. Hugues de Romilly, dont ce terrage était tenu en fief, approuve ladite donation. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 59 r°.)

81. — 1239, septembre. — En présence d'Herbert, doyen de Pont-sur-Seine, Nichole, veuve de Guy (Guidonis) de Piler, et son fils Étienne, cèdent à l'abbaye de Seillières un pré sis au finage de Pont, entre le Robier et la Noe-Felon, appartenant à ladite dame, comme ayant fait partie de sa dot. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, reg.)

82. — 1239, 30 janvier (v. st.). — Accord entre l'abbaye du Paracllet et Herbert, curé de Barbuise, au sujet des dîmes de ladite paroisse. Dans la charte, il est fait mention des droits de l'abbaye de Seillières sur une partie de ces dîmes. (*Cartul. du Paracllet*, édit. Lalore, p. 209, n° 230.)

83. — 1241, le jeudi avant la fête de Saint-Nicolas d'hiver (6 décembre). — Thibault de Pommorio, official de Troyes, certifie que Henri de Potangis, clerc, a vendu à l'abbaye de Seillières

¹ Somme-Fontaine-Saint-Lupien, canton de Marcilly-le-Hayer (Aube).

une terre située à Potangis, dans le lieu dit Aux-Ormes, en même temps que sa terre dite la Pointe, qu'une vigne et deux osches de terre près de la croix Buxata et qu'une pièce de terre appelée le Créion ; le tout pour un prix de 24 livres de Provins. Houdearde, son épouse, a donné son approbation à cette vente. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 52 v^o.)

84. — 1244, mai. — Henri, doyen de Trainel et chanoine de Laon, fait savoir qu'Étienne d'Origny, fils de feu Pierre d'Origny, et Thèce, sa femme, ont donné à l'abbaye de Seillières tout ce qu'ils possédaient dans un terrage sis à Marigny et mouvant en fief dudit Henri. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 61 r^o.)

85. — 1244, avril (v. st., Pâques le 3 avril). — Guy de Trainel, archidiacre de Laon, pour la fondation de son anniversaire, donne à l'abbaye de Seillières tout ce qu'il possède dans le revenu du four d'Échemines¹ et tout ce que peuvent posséder dans ce même revenu Étienne et Pierre d'Origny². (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 61 r^o.)

86. — 1244, avril (v. st.). — Garnier de Trainel, seigneur de Marigny, ratifie la donation que son frère Guy de Trainel, archidiacre de Laon, a faite à l'abbaye de Seillières de tout ce qu'il possédait dans le four d'Échemines. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

87. — 1244, avril (v. st.). — Guy de Trainel, archidiacre de Laon, fait savoir qu'Étienne d'Origny, fils de feu Pierre d'Origny, a donné à l'abbaye de Seillières tout ce qu'il possédait sur un terrage sis à Marigny. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 61 v^o.)

88. — 1245, juin. — Accord entre le prieur de Bouy et l'abbaye de Seillières, au sujet des menues dîmes des vignes nouvellement plantées par les religieux de cette maison près de la grange du Clos. Le prieur prétendait que cette dîme devait lui appartenir en raison de son prieuré de Bouy. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, reg.)

89. — 1245, juin. — Étienne, doyen de la chrétienté de Trainel, fait savoir qu'Ansel de Vauregnier (de Valle Reneris)³ et Ysabelle, sa femme, ont cédé à l'abbaye de Seillières tout ce

¹ Échemines, canton de Marcilly-le-Hayer (Aube).

² Origny-le-Sec, canton de Romilly-sur-Seine (Aube).

³ Vaurégnier, ou Valregnier, hameau, canton de Trainel (Aube).

qu'ils possédaient à Saint-Martin-de-Bossenay¹ en terrages, cens, hommes et femmes, lots et ventes, justice, etc..., en échange d'un demi-muid de grain de rente que l'abbaye percevait à Fontaine, près Saint-Georges, et consistant en trois setiers de seigle et trois setiers d'avoine à la mesure de Méry-sur-Seine. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 59 v°.)

90. — 1245, août. — Jean de Romilly, trésorier du chapitre de Laon, Guy de Romilly, chanoine de Laon, et Guillaume de Romilly, homme d'armes, frères, prennent l'engagement de payer à l'abbaye de Seillières une somme de 10 sols de rente qui lui a été léguée par dame Agnès, leur mère, épouse de feu Jean de Romilly, laquelle a été enterrée dans l'église de l'abbaye. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 20.)

91. — 1245, août. — Jean de Romilly, chanoine trésorier de Laon, reconnaît que Jean de Romilly, son père, d'après ses conseils et avec l'approbation de ses fils, Guy, aussi chanoine de Laon, Guillaume, homme d'armes, et aussi de Gilon de Sergines, chevalier, époux de leur sœur, a donné à Nicolas, abbé de Seillières, et aux religieux de cette maison, pour le repos de l'âme d'Agnès, son épouse et leur mère, et de ses frères et sœurs, enterrés dans l'église dudit Seillières, une pièce de terre située près de la carrière de craie exploitée par les moines à Minay (Maigniacum). Hugues de Romilly, oncle de Jean et de ses frères, approuve la donation de cette terre, qui était dans sa mouvance. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, reg., f° 3 v°.)

92. — 1245, décembre. — Fromond de Minay (de Menaio), chevalier, fils de feu Ansel et neveu de Pierre, prieur de Notre-Dame de Pont-sur-Seine, s'accorde avec l'abbaye de Seillières au sujet de deux setiers de grain, moitié seigle et moitié orge, à la mesure de Pont-sur-Seine, à prendre annuellement sur le terrage de Minay, que sa mère avait légués à cette maison alors qu'elle était sur son lit de mort. Fromond prétendait que le legs fait par sa mère ne pouvait être valable, la rente dont elle avait disposé devant être prélevée, non sur son héritage personnel, mais bien sur celui de son mari. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

93. — 1246, février (v. st.). — Garnier (IV) de Trainel, seigneur de Marigny, certifie que Dreux, dit Framboz, a vendu à l'abbaye de Seillières vingt bichets d'avoine à prendre sur le

¹ Saint-Martin-de-Bossenay, canton de Romilly-sur-Seine (Aube).

four d'Echemines, lesquels lui avaient été assignés par Etienne d'Origny. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 62 r°.)

94. — 1246, février (v. st.). — Nicolas (de Brie), évêque de Troyes, approuve comme seigneur féodal la vente du pré de Fresnoi, situé à la limite du finage de Courceroy, faite avec son autorisation, à l'abbaye de Seillières, par noble homme Anceau de Trainel, seigneur de Voisines. Il décide, en outre, que les religieux, vu leur état de pauvreté, ne lui paieront que 2 deniers de censive par arpent. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

95. — 1246, avril (v. st.). — Bulle du pape Innocent IV, accordant aux monastères de l'Ordre de Citeaux le privilège de ne pouvoir être visités que par des religieux de l'Ordre, à ce commis. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

96. — 1246, avril (v. st.). — Bulle du même Pape, accordant à l'Ordre de Citeaux le privilège de ne pouvoir être excommunié ni par l'Ordinaire, ni par procureurs. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

97. — 1246, avril (v. st.). — Bulle du même Pape, accordant à l'Ordre de Citeaux le privilège de ne pouvoir être excommunié et interdit par les chapitres provinciaux. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

98. — 1246, avril (v. st.). — Bulle du même Pape, confirmant tous les privilèges de l'Ordre de Citeaux. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

99. — 1246, avril (v. st.). — Bulle du même Pape, accordant à l'Ordre de Citeaux le droit de lever des novales¹ dans les paroisses où cet ordre possède d'anciennes dîmes.

100. — 1246, avril (v. st.). — Bulle du même Pape, accordant à l'abbaye de Seillières juridiction sur les religieux et autres personnes de ce monastère. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

101. — 1248, le huitième jour avant l'Épiphanie (le 29 décembre). — Accord entre l'abbaye de Seillières, Hugues et Jean de Romilly, chevaliers, Hugues et Guillaume, leurs fils. Les seigneurs de Romilly prétendaient avoir pour eux et pour leurs hommes le droit de pâturage dans les lieux dits Baluisiez, Glaio-lum, au territoire de Champseine (Champsanne et Champseine). (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

¹ Novales : dîmes perçues sur des terres récemment essartées et mises en culture.

102. — 1249, juillet. — Henri, doyen de la chrétienté de Provins, certifie qu'Hélye, dit Le Gras, bourgeois de Provins, reconnaît avoir amodié de l'abbaye de Seillières la moitié d'un terrain à bâtir, situé dans le Marché aux cuirs de la forteresse de Provins (de Castro Pruviniensi), devant le change, pour en jouir à perpétuité, lui et ses descendants, moyennant 60 sols provinois forts payables par moitié à la Saint-Jean-Baptiste et à Noël. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 48 r°.)

103. — 1249, avril (v. st.). — Bulle du Pape Innocent IV, contenant plusieurs privilèges, immunités et exemptions accordés à l'abbaye de Seillières, notamment l'exemption de payer des dîmes pour les terres dépendantes de l'abbaye. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

104. — 1250, janvier (v. st.) — Ythier, chevalier, surnommé le Bœuf, d'Oiselet¹, et Adeline, sa femme, fille de feu Nisard de Marigny, chevalier, donnent à l'abbaye de Seillières tout leur pré, dit le pré de Gumery, situé dans l'île de Seillières et étant dans la censive de la dite abbaye. En échange, ils obtiennent la remise de trois setiers de blé, à la mesure usitée en 1248, qu'ils devaient payer à l'abbaye, sur le revenu de leur grange de Malminoux (Menillo-Milonis). (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 17 r°. — Arch. de l'Aube, 9 H, 1, reg.)

105. — 1251. — Charte par laquelle il est établi que l'abbaye de Seillières doit à l'abbaye du Paraclet une rente annuelle de quatre muids de vin, pour la dîme des vignes du Clos de Mâcon, tandis que le Paraclet doit tenir compte à Seillières d'une redevance de quarante setiers de blé, huit setiers d'avoine, seize setiers d'orge, un muid de seigle et quatre setiers de froment, pour la dîme du territoire ayant appartenu à Renaud, chevalier, dans la paroisse de Barbuise. (*Cartul. du Paraclet*, édit. Lalore, p. 226, n° 250.)

106. — 1252. — Renaud de Bouy (sur-Orvin), chevalier, héritier légitime de Pierre de Bouy, annule la clause de la donation de la ferme du Clos, relative au retour que ce domaine doit faire aux héritiers du donateur, dans le cas où l'abbaye de Seillières ne paierait pas les dîmes qui grèvent cette propriété. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

¹ Oiselet, fief mouvant de Villemaur, consistant en maison forte, entourée de fossés, près du chemin de Bécherel à Villemaur, une pièce de terre de 30 arpents en la fin de Puiseaux et un autre emplacement sur la rivière de Vanne, où il y avait un moulin. En 1490, il appartenait au chapitre de Saint-Etienne de Troyes. (Arch. de l'Aube, 16 G, 25.)

107. — 1252, février (v. st.). — Ratification par l'évêque de Troyes de l'accord fait entre l'abbé de Seillières et le prieur de Bouy, pour les dîmes de la laine. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

108. — 1253, avril (v. st.). — Dreux, sire de Traînel, tient quitte l'abbaye de Seillières de toutes les redevances et droits auxquels il pouvait prétendre sur la terre que Jehannet de Bouy, son homme de corps, venait de vendre à cette communauté. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 36 v°. — Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

109. — 1254, mai. — Bulle du Pape Alexandre IV, accordant aux monastères de l'Ordre de Citeaux le privilège de n'être pas visités par l'Ordinaire, mais seulement par les abbés de l'Ordre commis à cet effet. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

110. — 1254, août. — Étienne, doyen de la chrétienté de Traînel, certifie que Jean de la Villeneuve, bourgeois de Traînel, avec l'approbation de son père Hugues, a donné en aumône à l'abbaye de Seillières, pour fonder son anniversaire et ceux de sa femme et de ses parents, une mine d'orge, à la mesure de Traînel, devant être prise annuellement sur le revenu de son moulin de Trasuble¹, près Traînel. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

111. — 1254, novembre. — Bulle du Pape Alexandre IV, défendant d'assigner les religieux de l'Ordre de Citeaux devant les juges séculiers. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

112. — 1254, février (v. st.). — Bulle du Pape Alexandre IV, permettant à l'Ordre de Citeaux de bâtir des chapelles dans ses granges. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

113. — 1254, avril (v. st.). — Bulle du Pape Alexandre IV, confirmant tous les privilèges de l'Ordre de Citeaux. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

114. — 1255. — Jean, fils d'Hugues de Traînel, donne à l'abbaye de Seillières une mine d'orge à prélever annuellement sur le revenu du moulin des Tables². (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

¹ Le moulin de Trasuble, ou de La Folie, existait encore en 1780 et faisait partie du domaine seigneurial. Il était loué 8 s. 6 d. t. argent, 48 bichets moins une pinte de froment et 48 bichets moins une pinte de seigle. — Voyez M. l'abbé Defer, *Hist. de Traînel*, dans *Mém. de la Société Acad. de l'Aube*, t. XLVIII, p. 265.

² Ce moulin était probablement construit dans la circonscription de la paroisse Saint-Gervais et Saint-Protais des Tables (de stabulis) de Traînel?

115. — 1255, juillet. — Sentence de l'évêque de Troyes, Nicolas, relative au différend existant entre Jean de Romilly, trésorier du chapitre de Laon, et l'abbaye de Seillières, au sujet d'un pont établi par les religieux entre Vignes¹ et Pars², et aussi d'autres droits de propriété. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 18 v°.)

116. — 1255, juillet. — Garnier (IV) de Traînel, seigneur de Marigny, reconnaît que son père G. de Traînel, seigneur de Marigny, a donné en aumône à l'abbaye de Seillières 100 sols de rente foncière à prélever chaque année et en argent comptant sur la jurée des hommes de Marigny. Il ratifie cette donation et il décide que ces 100 sols seront prélevés en deniers pruvinois sur la jurée de ses hommes d'Origny (de Origniaco). (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

117. — 1256, février (v. st.). — Ratification de l'accord fait entre l'abbaye de Seillières et le prieur de Bouy³, au sujet de la dime des laines de la grange du Clos. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

118. — 1258, mars (v. st., Pâques le 24 mars). — Devant Th., doyen de Pont-sur-Seine, Hues de Romilly, chevalier, exécuteur du testament de son père Hugues de Romilly, reconnaît devoir à l'abbaye de Seillières quatre setiers d'avoine à la vieille mesure, devant être prélevés sur la dime de Fontaine (de Fons). Alix, veuve dudit Hugues, et Renaud, son fils, approuvent cette reconnaissance. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

119. — 1259, juillet. — En présence de l'Official de Troyes, Guiard de Méry, fils de feu Barthélemy, reconnaît que son père a donné à l'abbaye de Seillières une rente de 20 sols de Provins forts, à prendre sur les cens qu'il possédait à Saint-Oulph (Saint-Ou)⁴ et à Méry et devant être payée annuellement à la Saint Reni. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 66 v°. — Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

120. — 1261. — Hugues (III), seigneur de Romilly, donne à

¹ Vignes, hameau, aujourd'hui ferme, comm. de Saint-Hilaire (Aube).

² Pars, canton de Romilly-sur-Seine (Aube).

³ Le prieuré de Bouy-sur-Orvin dépendait de l'abbaye de Cormery. — Voir Bourassé, *Cartul. de Cormery (Mém. de la Société archéolog. de Touraine, t. XII, p. 106)*.

⁴ Saint-Oulph, canton de Méry-sur-Seine (Aube).

l'abbaye de Seillières une rente à prélever sur le revenu du moulin de La Vilette, à Quincey. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

121. — 1261, novembre. — Hugues dit Le Loup, chevalier, seigneur de Foujon¹, et sa femme Elisabeth, donnent à l'abbaye de Seillières, pour la fondation de leurs anniversaires, une rente de deux setiers de blé à la vieille mesure, à prendre sur le moulin de Quincey, situé près du Paraclat. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

122. — 1261, novembre, en la férie après la fête de Saint-Martin d'hiver. — Th..., doyen de Pont-sur-Seine, constate la validité de la donation ci-dessus. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 60 r°.)

123. — 1261, décembre. — Dreux de Traînel approuve et confirme, comme suzerain, le don qu'Adam de Bouy, chevalier et seigneur dudit lieu, a fait à l'abbaye de Seillières, de trois arpents de terre situés près de la vieille vigne de la grange du Clos, nommée le Luaz, et appartenant à ladite abbaye. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

124. — 1263. — L'abbaye de Seillières achète au prieur de Pont-sur-Seine le droit qu'avait ce dernier de prendre cinq bichets et un boisselet d'avoine sur la grange de Minay. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, reg., f° 17 v°.)

125. — 1263, octobre. — Nicolas, évêque de Troyes, constate que M^{me} Ysabelle, femme d'Ansel de Valreinier, chevalier, a donné à l'abbaye de Seillières, pour le repos de son âme, quatre setiers de grain à la mesure de Troyes, moitié seigle, moitié avoine, à prendre annuellement sur le terrage de Fontenay². (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 58 r°.)

126. — 1264, août. — Devant l'Official de Troyes, accord entre l'abbaye de Seillières et Jean, curé de Conflans, au sujet de 12 sols de rente annuelle, que les moines prétendaient avoir le droit de prélever sur le revenu du four de Conflans. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 54 v°.)

127. — 1264. — Guillaume, doyen de la chrétienté de Pont-sur-Seine, certifie que Jacquet de Pont, artisan, a donné en aumône

¹ Foujon, ferme, comm. de Pont-sur-Seine. Voir notre *Étude sur Foujon* dans l'*Annuaire de l'Aube*, année 1900.

² Fontenay-de-Bossery, canton de Nogent-sur-Seine (Aube).

perpétuelle, à l'abbaye de Seillières, une maison sise à Pont, en la rue dite Verdenoise, tenant au fossé du roi. Fillete, épouse dudit Jacquet, a approuvé cette donation qui fut faite en présence de Felizet, dit Chapons, prévôt de Pont, d'Étienne Royer, de Feliset, son neveu, et de Jean de Vassein, cleric. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 43 v°. — Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

128. — 1264, mars (v. st.). — Dreux, seigneur de Trainel, approuve et confirme la vente que Girard, chevalier, seigneur du Plessis (de Plaisseto)¹, et Jeanne, sa femme, ont faite à l'abbaye de Seillières, moyennant 74 livres 10 sols tournois, de leur pré situé à la limite du finage de Tilly (La Motte-Tilly), consistant en neuf arpents et un quartier à la mesure de Trainel, appelé *Haia Moncelli Goerii*, terre de franc alleu, libre de toute censive. Milon, chevalier, et Jeanne, enfants des vendeurs, donnent leur approbation à cette vente. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 38 v°. — Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

129. — 1264, avril (v. st., Pâques le 20 avril). — Guy, doyen de la chrétienté de Trainel, constate que Girard, chevalier du Plessis, et Jeanne, son épouse, viennent de vendre à l'abbaye de Seillières un pré situé sur la paroisse de Tilly (de Tilliaco), dans le lieu dit Haie Moncelli Goerii, terre de franc alleu. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 37 v°.)

130. — 1265, mai. — Renaud de Bouy, chevalier, pour le repos de son âme et de celle de son épouse, exempte la grange du Clos, donnée à l'abbaye de Seillières par Pierre de Bouy, de toutes les censives qui pourraient lui être dues en raison de la possession de cette grange. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

131. — 1265, juillet. — Garnier de Trainel, seigneur de Marigny, s'accorde avec l'abbaye de Seillières, au sujet des hommes de corps qu'ils possèdent à Vignes. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 25 v°.)

132. — 1266. — L'abbaye de Seillières cède aux mareilliers (marguilliers) de l'église Saint-Hilaire, pour qu'ils puissent y établir une léproserie, un emplacement dépendant de la justice de Minay. L'église devra payer à l'abbaye une redevance annuelle de 6 deniers tournois de censive. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, reg., f° 10 r°.)

¹ Le Plessis, aujourd'hui ferme, commune du Mériot.

133. — 1266, mai. — Guillaume, doyen de la chrétienté de Pont-sur-Seine, et Thomas, prieur de Notre-Dame du même lieu, certifient que Felizet de Villadin (de Vileradein)¹, prévôt de Pont, et Marguerite, son épouse, ont échangé avec l'abbaye de Seillières deux pièces de terre ayant appartenu à Ascelin dit Barbereuse, dont l'une est située entre la terre de la léproserie de Pont et celle du curé de Saint-Nicolas de ladite ville, et l'autre au point de jonction des deux voies allant à Longueperte². En échange, l'abbé de Seillières, B., et ses religieux, leur ont donné la terre *dou trepié*, située sur le grand chemin. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 45 r°. — Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

134. — 1266, février (v. st.). — Guillaume, doyen de Pont-sur-Seine, constate que par son testament Heric, prêtre de Pont, a légué pour son anniversaire, à l'abbaye de Seillières, un cens qu'il avait le droit de percevoir sur la maison de Fillete à Pont-sur-Seine. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 43 r°.)

135. — 1267, juin. — Henri de Bouy donne à l'abbaye de Seillières dix arpents de terre situés près de la grange du Clos (de Mâcon). Dreux, seigneur de Trainel, approuve cette donation comme suzerain et fait l'abandon de ses droits, sous réserve de la justice appartenant à Marguerite, dame de Bouy, et à ses héritiers, qui la tiennent de lui en fief. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

136. — 1269. — Barthélemy de Méry, avec l'assentiment de son fils Guiart, donne à l'abbaye de Seillières 20 sous de rente sur les revenus de la ville de Méry³. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

137. — 1269, mai. — Devant l'Official de Troyes, accord entre l'abbaye de Seillières et le prieur de N.-D. de Pont (ce dernier représentant l'abbé de Cormery) au sujet d'une somme de 12 deniers de cens que le prieur prétendait avoir le droit de lever sur une maison sise à Pont, tenant d'un côté à la maison de Felise, dite Bouchière, et d'autre côté à celle de Milet, dit Bouvier, ladite maison appartenant à l'abbaye de Seillières. (Bibl. de Troyes, ms. n° 2290, f° 43 v°.)

138. — 1269, décembre. — Guillaume, doyen de la chrétienté de Pont-sur-Seine, fait savoir que le maître et les frères de la

¹ Villadin, canton de Marcilly-le-Hayer (Aube).

² Longueperte, hameau, commune de Saint-Hilaire (Aube).

³ Méry-sur-Seine, chef-lieu de canton, arrond. d'Arcis-sur-Aube.

Maison-Dieu de Pont ont fait don à l'abbaye de Seillières de cinq bichets et d'un boisseau d'avoine, à la vieille mesure de Pont, qu'ils prélevaient annuellement sur le revenu de la grange de Seillières. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, fo 44 r°.)

139. — 1269, janvier. — Gaucher, doyen de la chrétienté de Sézanne, fait savoir que Dreux, dit *La Hierre*, de Barbonne, et Mairesse, son épouse, pour fonder leur obit, ont donné entre vifs, à l'abbaye de Seillières, une vigne qu'ils possédaient au finage de Barbonne¹, au lieu dit Nepli, contiguë à une plante² appartenant à ladite abbaye et d'autre part tenant à une vigne dite *aux Channelas*, et étant en la censive du roi. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, fo 41 r°.)

140. — 1269, mardi avant Pâques (v. st.). — Thibault, roi de Navarre, de Champagne et de Brie (*sic*), comte palatin, mande au bailli de Chantemelle (Chantemerle) qu'il ait à délivrer à l'abbaye de Seillières une rente de trois setiers d'avoine pour cause de l'acquisition faite à Conflans, à cette communauté, de la quarte partie d'un boisseau d'avoine de rente, sur chaque maison de la seigneurie du Bois, dépendante de ladite ville. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, fo 55 v°.)

141. — 1270, mai. — L'Official de Troyes déclare qu'en sa présence, demoiselle Marguerite de Saint-Martin, pour le repos de son âme, a donné entre vifs, à l'abbaye de Seillières, 6 deniers de cens qu'elle possédait à Malminoux (Mesnil Minot). (Bibl. de Troyes, ms. 2290, fo 25 v°.)

142. — 1270, le mardi après l'apparition de Notre-Seigneur (ou Épiphanie). — Jean de Paris, chanoine de Paris, et Jehan de Brienne (Brene), chevalier, juges pour le haut roi de Navarre en Champagne et en Brie, terminent un différend existant entre Fromont de Minay et l'abbaye de Seillières au sujet de leurs possessions audit Minay. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, fo 27 r°.)

143. — 1271, le lundi suivant le dimanche des Brandons (ou le premier dimanche de Carême). Pâques le 5 avril. — L'Official de Troyes notifie que, par son testament, Marie, fille de Barthélemy de Méry, veuve de Jehan de Sézanne, chevalier, a légué à l'abbaye de Seillières deux setiers de blé de mouture à la mesure

¹ Barbonne, canton de Sézanne, arrond. d'Épernay (Marne).

² Ou vigne nouvellement plantée.

de Romilly, devant être prélevés sur le revenu des moulins de Poussey ¹. En échange de ce don, elle a demandé à être enterrée dans l'église du monastère. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 64 r^o.)

144. — 1272, octobre, le vendredi avant la Toussaint. — Adeline dite Fillete, veuve de Jaquin de Pont, artisan, vend à l'abbaye de Seillières tous les droits sur une maison sise à Pont-sur-Seine qu'elle avait reçus en douaire de son mari. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 43 r^o.)

145. — 1273, juin. — Henri, « par la grâce de Dieu, roi de Navarre, cuens palatin de Champagne et de Brie », fait savoir que feu son frère Thiébaus, roi de Navarre, a ordonné par son testament qu'une rente de 15 livres soit constituée au profit de l'abbaye de Seillières, pour la fondation d'une chapellenie. Cette somme doit être prélevée annuellement sur le produit du péage de Nogent-sur-Seine et payée au terme des paiements de la foire de Saint-Ayoul. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 46 v^o.)

146. — 1273, février (v. st.). — Henri, par la grâce de Dieu, roi de Navarre, de Champagne et de Brie, comte palatin, amortit une maison de pierre et deux terrains à bâtir situés dans l'enceinte du châtel de Provins, près de la Tour, et appartenant à l'abbaye de Seillières. Sur l'un de ces deux terrains pris par lui en emphytéose perpétuelle, moyennant une rente de 40 sols, le curé de Saint-Quiriace de Provins avait fait construire des chambres qu'il céda, par la suite, au chapitre, en échange d'une rente viagère de 6 livres. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 46 v^o.)

147. — 1274, juin. — Accord entre l'abbaye de Seillières et Fromond de Minay, chevalier, fils de feu Anseau, homme d'armes, au sujet d'une rente de deux sétiers de blé à la vieille mesure de Pont-sur-Seine, à prendre annuellement et à perpétuité sur le finage de Minay, léguée à ladite abbaye par sa mère Hodiernne, pour le repos de son âme. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

148. — 1275, le dimanche après la Saint Thomas, apôtre (21 décembre). — Devant l'Official de Troyes, Thibaut dit Chochats, de Pont-sur-Seine, reconnaît devoir à l'abbaye de Seillières 6 deniers de cens sur une pièce de terre sise audit Pont, tenant d'un côté à une terre appartenant à l'abbaye et de l'autre à la propriété de Jean, dit l'Escuier. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 44 r^o.)

¹ Poussey, hameau, comm. de Maizières-la-Grande-Paroisse (Aube).

149. — 1277, le jeudi où l'on chante *Cantate* (4^e dimanche après Pâques). — Jean de Marcilly, écuyer, fils de Pierre de Marcilly, chevalier, reconnaît, en présence de l'Official de Troyes, que l'abbaye de Seillières a le droit de percevoir quatre setiers d'avoine à la vieille mesure de Méry, sur le terrage des Granges près de Poussey. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 64 v^o.)

150. — 1277, juin. — Hugues, châtelain de Romilly, chevalier, amortit tout ce que l'abbaye de Seillières a acheté ou reçu en don, dans l'étendue de sa seigneurie. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 21 v^o.)

151. — 1278, le jour de la mi-août. — Testament d'Ansel de Romilly, par lequel il lègue à l'abbaye de Seillières xxx livres pour être employées en fonds et héritages, et pour la fondation de son anniversaire. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c. Inventaire de pièces.)

152. — 1278, le vendredi de la Nativité. — L'Official de Troyes fait savoir que Pierre, dit Charcuite Lormerie, citoyen de Troyes, Émeline, sa femme, et leur fille, ainsi que les héritiers de Nicolas Lormerie de Provins, et Ysabelle, sa femme, ont pris à bail emphytéotique, de l'abbaye de Seillières, moyennant une redevance de 55 livres tournois, un terrain à bâtir, sis à Provins. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 48 v^o.)

153. — 1278, mars (v. st.). Pâques le 17 avril. — Frère Jean, prieur de Notre-Dame de Pont-sur-Seine, et l'abbaye de Seillières, s'accordent au sujet d'un droit de passage que l'abbaye revendiquait sur un champ situé près de la grange de Chanteloup¹ appartenant au prieuré de Notre-Dame. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 46 r^o.)

154. — 1279, avril (v. st.). Pâques le 2 avril. — Devant l'Official de Troyes, Jean de Marcilly, écuyer, fils de Pierre de Marcilly, dit de Valle, et de Marguerite son épouse, reconnaît que ladite Marguerite a élu sa sépulture dans l'église de Seillières et a légué à cette communauté un setier de seigle et un setier d'avoine à la petite mesure de Méry, et déclare que cette rente doit être prélevée sur le revenu du terrage des Granges², près de Poussey. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 66 r^o.)

¹ Chanteloup, jadis ferme avec bâtiments d'exploitation, sur les finages de Pont et de Crancey.

² Les Granges-de-Poussey, hameau, comm. de Maizières-la-Grande-Paroisse (Aube).

155. — 1280, janvier (v. st.) — Échange de propriétés entre l'abbaye de Seillières et M^{gr} Ytier, dit Le Bœuf, d'Oiselet, et dame Adeline, sa femme, fille de feu Nisard, de Marigny, chevalier. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 16 v^o.)

156. — 1281, janvier (v. st.). — En présence d'Hugues de Romilly, écuyer et châtelain dudit lieu, et de frère Radulphe, prieur de Romilly, Geoffroy, de Lions, fils de Jean, dit Famulus, et Aelidis, son épouse, fille de Martin, dit Maraye, homme et femme de corps de l'abbaye de Seillières, prennent l'engagement de payer leur vie durant, à cette communauté, une rente annuelle de 2 sols tournois pour leur affranchissement. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

157. — 1281, février (v. st.). — Bulle du Pape Martin IV, confirmant les immunités, privilèges et exemptions accordées précédemment à l'abbaye de Seillières. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

158. — 1283, mai. — Pierre de Nully¹, chevalier, sire de Saint-Mesmin (Saint-Mimmuy), amortit la donation faite à l'abbaye de Seillières par M^{me} Ysabeau de Romilly, dame de Valrenier. Ce don consiste en une rente de quatre setiers de grain à la mesure de Troyes, moitié seigle, moitié avoine, à prendre tous les ans, à dater de la mort de ladite dame, sur un revenu de vingt setiers de grain qu'elle avait au finage de Fontaine-Saint-Georges et qu'elle tenait en fief du seigneur de Saint-Mesmin. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

159. — 1284. — Devant Gilon, doyen de Marigny, sentence arbitrale accordant les religieux de Seillières et Garin, dit Serone, au sujet d'une mine d'avoine donné à l'abbaye par feu Gauthier de Salice (La Saulsotte ?) et devant être perçue sur le produit d'une terre tenue par ledit Garin et située entre la grange dite Haia (la Haie), dépendante de Fontaine-Mâcon, et le terrain des moines de Seillières. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

160. — 1285, juin. — Jean de Chantaloë (de Cantualaude), chanoine de Troyes, et Pierre d'Onjon, curé de Saint-Remi de cette même ville, accordent l'abbaye de Seillières, l'abbaye du Paraclet

¹ Pierre de Nully (ce nom est écrit dans les chartes Nuully, Nully et Nully), dit Malegrape, seigneur de Saint-Mesmin, est, en 1303, témoin d'une donation faite aux frères de Saint-Jean-de-Jérusalem. (Arch. de l'Aube, 31 H, 14 bis, reg., f^o 177.) En 1314, il figure sur la liste des seigneurs qui résistent aux impositions que le Roi voulait lever sur eux. (A. Duchesne, *Hist. de la maison de Broye*.)

et le chapitre de Troyes, au sujet des dimes de Rigny-la-Nonneuse¹. (*Cartul. du Paraclet*, édit. Lalore, p. 263, n° 298.)

161. — 1285, le jour de Sainte Lucie (13 décembre). — Amortissement des divers biens venus récemment en la possession de l'abbaye de Seillières, savoir : deux parts du terrage qui fut à la dame de Valrenier dans la paroisse de Saint-Pierre-au-Bois² et à Fontaine³; deux setiers de grain moitié seigle et avoine, à prendre sur le terrage de Poussey (de Poucci), venant de M^{sr} Pierre de Marcilly et de son épouse; 4 sols et deux gelines de censive venant de Jacquet, le prêtre; d'une mine de mouture à percevoir sur le moulin de Quincey; 6 deniers de cens sur une pièce de terre ayant appartenu à Thiébault Coichart; une mine d'avoine, à la petite mesure, sur l'ostise qui fut à Gérard, dit Cornu; un arpent de vigne situé dans le bourg de Pont-sur-Seine; 5 sols sur une pièce de vigne sise au lieu dit Sordun; onze boisseaux d'avoine que Fromond, homme d'armes, prélevait sur la grange de Minay, propriété de l'abbaye; et huit setiers d'avoine, à la petite mesure, sur la dîme du village de Fay (de Fagis)⁴.

162. — 1285, mars (v. st.). — Hersaudis, fille de Jean Servant, épouse de Colet, dit Chaumat, femme de corps de l'abbaye de Seillières, s'engage à payer annuellement une rente de 12 deniers pour son affranchissement. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

163. — 1286. — Lettres constatant l'acquisition faite, par l'abbaye de Seillières, des religieux de Chantemerle, de cinq bichets et un boisselet d'avoine que ces derniers prélevaient sur le revenu du prieuré de Pont. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

164. — 1286. — Alix de Verdey, dame de Romilly, veuve d'Hugues, chevalier, donne à l'abbaye de Seillières une rente en grain à prendre sur la dîme de Faux près Villamarcel⁵. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

165. — 1288, juillet. — Jean de Marcilly (de Marcilliaco), seigneur de Valle, chevalier, est condamné à payer à l'abbaye de

¹ Rigny-la-Nonneuse, canton de Marcilly-le-Hayer (Aube).

² Saint-Pierre-au-Bois, le même que Saint-Mesmin, canton de Méry, arrond. d'Arcis-sur-Aube.

³ Fontaine-Saint-Georges ou Fontaine-les-Grès, canton de Romilly (Aube).

⁴ Fay, canton de Marcilly-le-Hayer, arrond. de Nogent-sur-Seine (Aube).

⁵ Faux-Villecerf, canton de Marcilly-le-Hayer (Aube).

Seillières un muid d'avoine à la mesure de Troyes, et 60 sols tournois de rente que cette communauté avait le droit de prendre chaque année sur le terrage de Poussey. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

166. — 1288, juillet. — Devant l'Official de Troyes et frère Houdoyn, abbé de Saint-Loup de la même ville, Jean de Marcilly, dit de Valle, chevalier, reconnaît que, par suite d'une donation faite par ses ancêtres, l'abbaye de Seillières a le droit de prélever sur le produit du terrage des Granges, près de Poussey, une redevance de quatre setiers d'avoine. Le dit Jean, ayant vendu ce terrage, affecte une partie du revenu de sa grange et de ses terrages de Marcilly au paiement de ces quatre setiers. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 56 v°.)

167. — 1288, le lundi après le dimanche où l'on chante *Laetare Jerusalem* (4^e dimanche de carême). Pâques le 28 mars. — Renaux de Romilly, seigneur de Foos-les-Villercel¹, chevalier, exécuteur testamentaire de demoiselle Ysabeau de Willaines (de Willanis), son épouse, reconnaît que la dite dame a laissé à l'abbaye de Seillières, pour le repos de son âme, une rente de 10 livres tournois. Il déclare que cette maison a le droit de percevoir à perpétuité cette rente. Elle sera représentée par trois setiers d'avoine à la petite mesure, qui seront prélevés annuellement sur la dîme de Foos, dont il est possesseur, laquelle dîme est déjà grevée d'une rente de quatre setiers que la mère du dit Regnaux, pour le repos de son âme, a légués à la même abbaye de Seillières. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, reg., f° 1 v°.)

168. — 1290. — Les religieux de Seillières et la Maison-Dieu de Marigny ont le droit de prendre annuellement, sur les moulins de Marigny, trois muids et demi et un minot de seigle. Si les moulins ne peuvent fournir cette redevance, elle doit alors être prélevée sur le produit des terrages et de la grange de Marigny. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, reg.)

169. — 1291, août. — Etienne de Saint-Fale², chanoine de Troyes, reconnaît que son père, André de Saint-Fale, a saisi à tort, sous prétexte d'éviter qu'ils tombent en main morte, deux

¹ Faux-Villecerf, canton de Marcilly-le-Hayer (Aube).

² Saint-Fale, aujourd'hui Saint-Phal, canton d'Ervy-le-Châtel (Aube). Etienne de Saint-Fale avait pour frère André de Saint-Fale, archidiacre d'Arcis en l'église de Troyes, mort vers 1300. A cette date, Etienne de Saint-Fale était curé de Saint-Jean de Troyes.

setiers de seigle que les religieux de Seillières percevaient sur le terrage de Fontaine. Cette rente en grain leur avait été donnée par Ysabeau de Romilly, dame de Valrenier. Le dit Etienne de Saint-Fale, de son chef, fait don à l'abbaye de seize setiers de grain à prendre sur le terrage de Fontaine qu'il a acheté de Girard Boucaus, chevalier. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

170. — 1291, août. — Pierre de Nuilly, dit Malegrape, sire de Saint-Mesmin et de Fontaine¹, reconnaît que l'abbaye de Seillières, par suite du don que lui a fait Etienne de Saint-Fale, a le droit de prendre annuellement deux muids de grain de rente sur le terrage de Fontaine.

171. — 1291, octobre. — Pierre de Saint-Fale, écuyer, ratifie la donation faite par Etienne de Saint-Fale à l'abbaye de Seillières. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

172. — 1293, décembre. — Renaud de Romilly, écuyer, seigneur de Faux près Villamarcel, au doyenné de Villemaur, reconnaît et approuve la donation que sa mère Alix de Verdey², dame de Romilly, veuve d'Hugues, chevalier, a faite à l'abbaye de Seillières et qui consiste en une rente en grain de quatre setiers d'avoine, à la petite mesure, devant être prélevée sur la dîme de Faux. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

173. — 1294, en l'octave de la Résurrection (Pâques le 18 avril). — Barthélemy, dit le Bourgeois, clerc, donne à l'abbaye de Seillières une pièce de terre sise à Pont-sur-Seine, au lieu dit Noelle, et l'abbaye abandonne cette terre au prieur de l'Hermitage de Pont, moyennant 2 sols de cens. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

174. — 1295, décembre. — Ratification, par le roi Philippe-le-Bel, de l'amortissement des biens nouvellement venus en la possession de l'abbaye de Seillières et mentionnés dans la lettre d'amortissement de 1285. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

175. — 1296, août (vidimus daté de 1316). — Hugues, seigneur de Romilly, reconnaît et délimite les droits donnés par ses ancêtres à l'abbaye de Seillières, sur le cours d'eau dit Graveuse, lors de la fondation de cette communauté. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 12.)

¹ Fontaine-Saint-Georges, canton de Romilly (Aube).

² Verdey, canton de Sézanne, arrond. d'Epernay (Marne).

176. — 1299, septembre. — Guillaume Le Loup (Li Lous), sire de Foujon, écuyer, fils de Jean Le Loup, sire du dit Foujon, et de Marie, sa femme, dame du lieu, rappelle en l'approuvant la donation faite par ses parents, à l'abbaye de Seillières, pour la fondation de leur anniversaire. Ce don consiste en un setier de blé de mouture, à percevoir annuellement sur le moulin de la Vilette, à Quincey. (Arch. de l'Aube, 17 E, 38^e cart. ; 9 H, 1 c. — Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 60 v^o.)

177. — 1299, février (v. st.). — Jean, fils de feu Girart Nevelier, de Boissy-sous-Montaiguillon¹, donne à l'abbaye de Seillières, en échange des bons offices qu'il en a reçus, plusieurs héritages sis au dit Boissy. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

178. — 1301, décembre. — Guichard, abbé de Nesle-la-Reposte², et les religieux de cette maison, ayant dans leur censive les biens donnés en 1299 à l'abbaye de Seillières, par Jean, fils de Gérard, dit Nevelier, de Boissy, approuvent cette donation. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c. Vidimus de 1316, délivré par Jean de Chamguyon, curé de Saint-Martin de Pont-sur-Seine, garde du scel de la prévôté de la châtellenie.)

179. — 1302, janvier (v. st.). — Bulle du Pape Boniface VIII, exemptant l'ordre de Citeaux du paiement des dîmes. (Arch. de l'Aube, 9, H, 1, c.)

180. — 1303. — Renaus de Romilly, pour fonder son anniversaire et celui de ses ancêtres, donne à l'abbaye de Seillières un demi-muid de grain que l'abbaye perçoit déjà, le jour de la Saint Remi, à Romilly. Le tout sera payé sur le produit des petites dîmes appartenant audit Renaus. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 14 r^o.)

181. — 1305. — Nicolas, curé de Bouy (Boyacum), reconnaît les droits de l'abbaye de Seillières sur la grange du Clos. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

182. — 1305, jeudi avant la Nativité de Notre-Dame (Nativitas

¹ Boissy, aujourd'hui Bouchy-le-Repos, canton d'Esternay, arrondissement d'Épernay (Marne).

² Nesle-la-Reposte (Nigella abscondita), abbaye bénédictine, sous le patronage de la Sainte Vierge et de Saint-Pierre, fondée avant l'an 545, diocèse de Troyes.

S. Mariæ), autrefois célébrée le 1^{er} janvier. — Accord entre l'abbaye de Seillières et la dame de Romilly et ses enfants, au sujet de la délimitation de certaines pâtures situées entre Lions et l'église des religieux. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f^o 13 v^o.)

183. — 1310. — Pierre de Beaufort donne à l'abbaye de Seillières une pièce de terre à Potangis et 6 deniers de cens. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

184. — 1310, février, le mardi après la fête Saint-Pierre d'hiver (après le 18 janvier). — Hues, seigneur de Romilly, chevalier, fils de Hues, jadis seigneur du même lieu, reconnaît tous les droits de l'abbaye de Seillières sur certains domaines voisins du couvent. Il renonce, au profit de cette abbaye, à tous les droits qu'il pouvait avoir sur le bois situé vers la pointe de l'échisse (ou écluse) qui est près de Lions-sur-Gisorbe et sur la rivière la Graveuse, qui va de ladite échisse au moulin appartenant au couvent. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

185. — 1316. — Transaction entre G..., abbé de Seillières, et le prieur de Pont-sur-Seine, au sujet des dîmes de la ferme de Quinquempoix. (Arch. de l'Aube, 9 H, 3, liasse.)

186. — 1321, le jeudi avant la Madeleine (soit avant le 22 juillet). — Guillaume, seigneur de Romilly, écuyer, amortit toutes les censives appartenant à Seillières, dans l'étendue de son domaine. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

187. — 1324. — Lettres établissant que les terres de Malmieux sont franches de toutes servitudes. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, reg.)

188. — 1324, le jour de la Saint Jean-Baptiste (24 juin). — Les moines de Seillières, ayant fait creuser deux fossés « dans leur franchise et leur justice », le garde de la terre de La Grève¹ pour M^{me} Jeanne, reine de France, reconnaît que cette dernière peut se servir de ces fossés pour l'écoulement de l'eau venant de son moulin de La Grève², mais que ce droit d'usage ne peut préjudicier en rien aux religieux et qu'il devra leur être tenu compte de tout dommage qui pourra en résulter. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

¹ La Grève, hameau, commune de Saint-Hilaire, jadis siège d'une châtellenie dont relevaient Gelannes, Crancey et Saint-Hilaire.

² Aujourd'hui, moulin de Faverolles.

189. — 1331, septembre. — Les Commissaires du roi sur les finances des nouveaux acquêts en la baillie de Meaux et de Vitry, lèvent la mainmise par eux sur les possessions de Seillières, en la ville et finage de Boissy, dépendante de la prévôté de Chantemelle (Chantemerle). (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

190. — 1332, le jour de Saint André, apôtre (30 novembre). — Les Commissaires du roi sur les finances des nouveaux acquêts donnent mainlevée des nouvelles acquisitions faites par l'abbaye de Seillières à Barbonne. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

197. — 1338. — Jacquin de Vignes donne à l'abbaye de Seillières une fauchée de pré située à Conflans. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

192. — 1346. — Devant Guillaume de Dormans, bailli de Sézanne, accord entre les religieux de Seillières et M^{me} la Reine de France, au sujet de la basse justice de la grange de Champsenne des bois. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

193. — 1350, 15 septembre. — Accord entre le prieur de Bouy et l'abbaye de Seillières, au sujet des dîmes de la grange du Clos. Le prieur prendra sur le produit de cette grange, chaque année, douze setiers de grain à la mesure de Trainel (composés de trois setiers de froment, de trois setiers d'orge et de trois setiers de seigle) et une queue de vin. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

194. — 1350, le dimanche après la Chandeleur (soit après le 2 février). — Philippon Poinssars, écuyer, demeurant au Bois, en la paroisse de Villegruis, reconnaît que demoiselle Jeanne sa mère, femme de feu Jean Poinssars, de la Chapelle, son père, a pris l'engagement de payer chaque année, à l'abbaye de Seillières, deux setiers d'avoine à la mesure de Pleurre. Cette rente devra être prélevée sur le revenu de l'accin que tenaient, au finage de la Chapelle de Lasson¹, ladite Jeanne et ses enfants. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

195. — 1347, juillet. — Lettre du grand Gruyer de France, dans laquelle il reconnaît que les religieux de Seillières peuvent aller prendre des pierres ou autre chose au parc de Pont, pour la réparation de leur église, après en avoir demandé l'autorisation au gardien de ce parc. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, reg.)

¹ La Chapelle-Lasson, canton d'Anglure, arrond. d'Épernay (Marne).

196. — 1347, décembre. — Les religieux de Seillières, ayant le droit de prélever chaque année une certaine quantité de grain sur le produit du moulin de la Villaute¹, appartenant à Erart de Dienville, écuyer, et s'étant permis, faute de paiement, d'enlever les fers du moulin sans avoir eu recours à la justice dudit écuyer, qui possédait la haute justice sur ce moulin, sont condamnés par Guillaume de Dormans, bailli de Sézanne, à rétablir ce moulin dans son état primitif. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

197. — 1347, décembre. — Accord entre les religieux de Seillières, d'une part, et Babelon, veuve de Jacquin Malebeste, Jean Thieçon, Jacquet et Marguerite, enfants dudit Jacquin, d'autre part, au sujet d'une pièce de terre de 7 arpents située au finage de Pont-sur-Seine, dans le lieu dit le *Pré converse*, cédée par l'abbaye audit Jacquin. L'abbaye devra recevoir 8 deniers de double cens par an et par arpent. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

198. — 1369, la veille du jour de fête Saint Michel (ou du 29 septembre). — Transaction entre Pierre de Juilly, abbé de Seillières, et ses religieux, d'une part, et Héliissant des Barres, abbesse du Paraclét, d'autre part, au sujet des dîmes dues par Seillières pour la grange du Clos, et par le Paraclét pour ses biens de Barbuise. L'abbesse paiera vingt-six setiers de grain, et l'abbé de Seillières devra livrer au Paraclét trois muids de vin. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

199. — 1372, avril (Pâques le 28 mars). — Guillaume Legendre, de Pouilly, et Thoinon, sa femme, prennent à cens perpétuel ou cens annuel, de 8 sols tournois, un quartier de terre déjà chargé de 2 deniers de cens, appartenant à l'abbaye de Seillières et sis au finage de Pouilly (les-Troyes)², dans le lieu dit le *Champ au Borgne*, tenant audit prieur et à Simon Le Molerat. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

200. — 1382, juin. — Jacquinot Fayat de Pouilly (les-Troyes), et Jehanotte, sa femme, prennent en emphytéose perpétuelle, des religieux de Seillières, un quartier et demi de terre sis à Pouilly, tenant au chemin de Méry et à Guillaume Legendre, plus un arpent et demi situé en Vaucelles, moyennant 2 deniers de censive portant lots, ventes et amendes, et 10 sols tournois (1 franc

¹ Moulin de la Villette près de Quincey.

² Pouilly, hameau, comm. de Troyes.

pour 20 sols) de rente annuelle et perpétuelle (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

201. — 1390, avril (v. st., Pâques le 6 avril). — En raison de leur pauvreté, les moines de Seillières sont déchargés du paiement des dîmes. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

202. — 1396. — Exemption de payer le droit dû au Saint-Siège pour les sacrements, accordée à l'abbaye de Seillières par deux cardinaux, au nom du Pape Boniface IX. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

203. — 1452. — Le nommé Perrin Clément se reconnaît détenteur de plusieurs héritages, séant à la Queue-au-Bois, paroisse de Villegruis¹, et appartenant à l'abbaye de Seillières. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, reg.)

204. — 1474, 29 septembre. — Le bailli de La Motte-Tilly, pour noble homme Jean Raguier, écuyer, sieur de Tilly et conseiller du roi, déclare que noble homme Collinet de Fontaine, sieur de Verdey, procureur, receveur et gouverneur de ladite seigneurie de Tilly, a reconnu qu'une pièce de pré de 9 arpents et un quartier, sise au lieu dit la Haie du Monceau-Goyer (Mons Goerie), et une autre pièce de 38 arpents et demi, tenant au seigneur de Tilly et possédée par l'abbaye de Seillières, ne doivent rien à ce seigneur. En conséquence, il donne mainlevée d'une saisie féodale. (Bibl. de Troyes, ms. 2290, f° 40.)

205. — 1481. — Sentence de maintenue pour le moulin situé près de l'abbaye de Seillières. (Arch. de l'Aube, 9, H, 1, c.)

206. — 1482. — Sentence du prévôt de Paris, contre M^{gr} Louis (Raguier), évêque de Troyes, au sujet d'un setier de seigle et d'un setier d'orge, dus à l'abbaye de Seillières, sur le revenu du moulin de Poussey. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, reg. — Mentionnée dans un inventaire de pièces.)

207. — 1510, mars (v. st.). — Jean Boivin, laboureur, demeurant à Pont-sur-Seine, prend à titre de rente viagère à trois vies un tiers du gagnage de Quinquempoix, maison, cours, jardins, etc., appartenant à l'abbaye de Seillières, moyennant la quantité de huit setiers et deux boisseaux de blé, mesure de Seillières, avec le

¹ Villegruis, arrond. de Provins, canton de Villiers-Saint-Georges (Seine-et-Marne).

tiers de deux paires de chapons, de deux paires de poules et de deux livres de cire¹. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, reg.)

208. — 1511. — Don à l'abbaye de Seillières, par le seigneur de Pont-sur-Seine, de 80 arpents de terre proche la grange de Quinquempoix. (Arch. de l'Aube, 9 H, 1, c.)

209. — 1518, 31 juillet. — Transaction passée entre l'abbaye de Seillières et Jean de Sallezard, archidiacre du Gâtinais, en l'église de Sens, et Jacques de Sallezard, chevalier, seigneur de Marcilly-sur-Seine, Fontaine-Bethon² et Potangis, au sujet de certaines terres sises sur ladite seigneurie de Potangis. L'abbaye est représentée par frère Vincent Josselin, un de ses religieux. (Arch. de l'Aube, 9 H, 5, 1.)

210. — 1577, 21 mai. — Aliénation, par l'abbaye de Seillières, de 29 arpents de prés, appelés Le Fresnoy, sis au finage de la Motte-Tilly. (Elle entra en possession de ce pré, par rachat, en 1648.)

¹ Il va sans dire que les chapons, les poules et la cire devaient être payés, non en nature, mais bien en argent.

² Fontaine-Bethon, canton d'Esternay, arrond. d'Épernay (Marne).

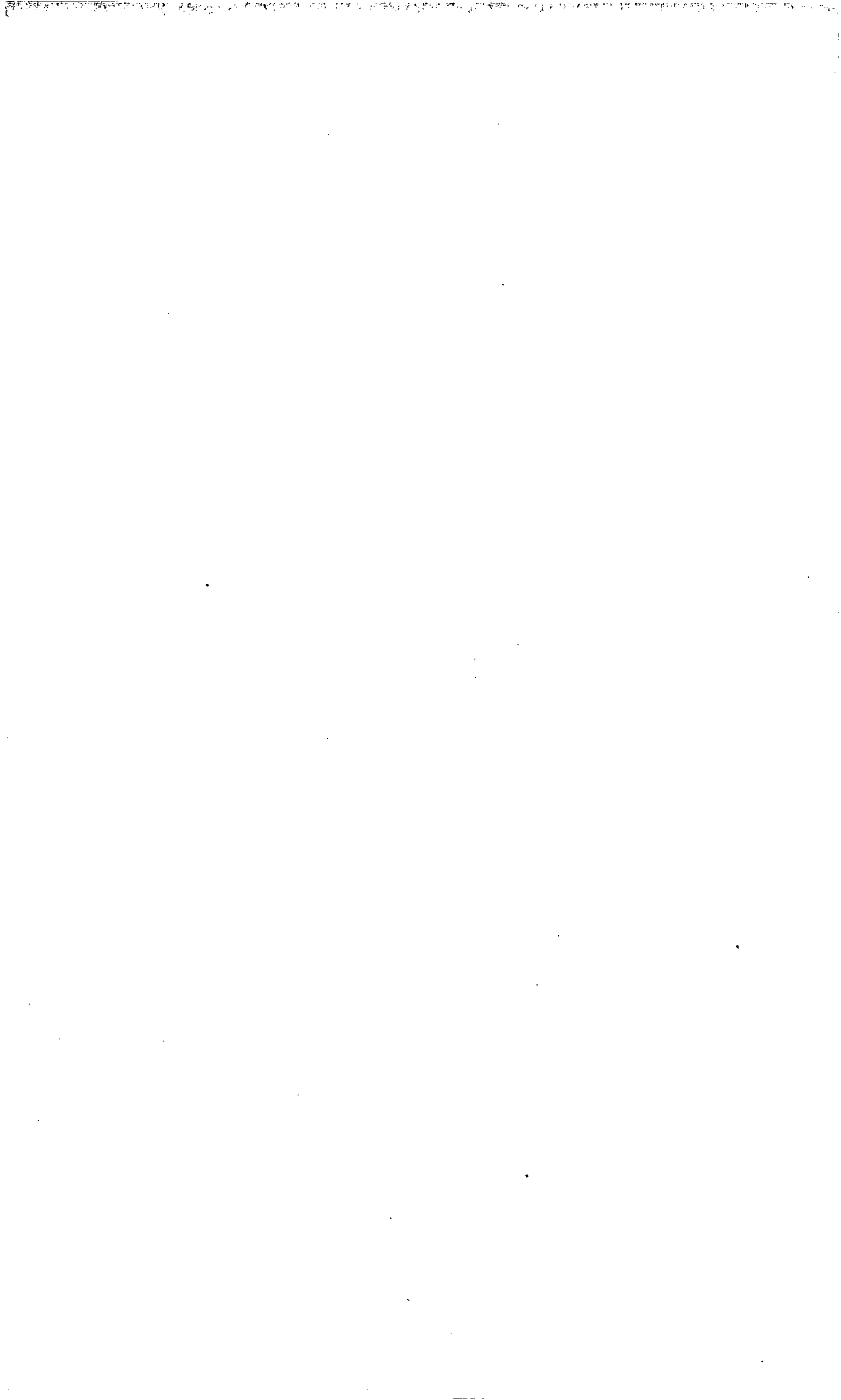


TABLE DES MATIÈRES

- Aalès, dame de la Vacherie, n. 17 note.
» veuve d'Eudes de Romilly, n. 17.
» veuve de Thibaut de Villeri, n. 29.
Abbés de Seillières (liste des), p. 227.
Acelin Barberese, n. 42, 133.
Adam de Bouy, chevalier, n. 123.
» de Marpigny, n. 78, 79.
Adeline dite Fillete (voy. Fillette).
» femme d'Ythier d'Oiselet, n. 104, 155.
Adérald (saint), p. 206.
Adrien Godart d'Aucourt, p. 247, 248.
Aegidius, abbé de Seillières, p. 231.
Aelidis, femme de Jean de Lions, p. 156.
Agnès de Mello, n. 19, 20.
» femme de Jean de Romilly, p. 229, n. 90, 91.
» femme de Pierre de Bouy, n. 33, 40, 47.
Alcuin, n. 35 note.
Alexandre-Jean Mignot, p. 235.
Alexandre IV, pape, n. 101, 112, 113.
Alguidis (dame), n. 2.
Alix, dame de Romilly, p. 214, 215, n. 9, 118.
» de Verdey, n. 164, 172.
Alterive (voy. Hauterive).
Alluets (lieu dit les), n. 61.
Amiens (évêque d'), p. 235.
Ancienville (Louis d'), abbé de Seillières, p. 233.
André de Saint-Fale, n. 169.
Anne La Riblé, p. 242.
Ansel de Minay, n. 92, 147.
» de Romilly, n. 151.
» de Trainel, p. 211, n. 77, 94.
» de Mesnil, n. 15.
Ansel de Vauregnier, n. 89.
» évêque de Meaux, p. 228.
Antoine Guyard, p. 236.
Arbois de Jubainville (M. d'), p. 214, 217, 225, 244.
Armoiries de l'abbaye de Seillières, p. 227.
Arnulphe de Chalautre, n. 27.
Arouet de Voltaire (voy. Voltaire).
Artault, chambrier, p. 211.
Asceline, veuve de Dreux de Saint-Martin, n. 47.
Auberive (abbaye), p. 228.
Aufauvre (Amédée), p. 252, 253.
Autun (Talleyrand, évêque d'), p. 245.
Avant, p. 238.
Avon, p. 238.
Ayoul (foires de Saint-), p. 213, n. 145.
Babeau (M. Albert), p. 252, 255.
Baleoir (voy. Baloyer).
Baloier, n. 12.
Baluisiez (lieu dit), n. 101.
Barbat de Bignicourt (M.), p. 252.
Barbette (Didier), p. 249, 250.
» Marguerite, p. 250.
Barbonne, p. 229, 238, 239, n. 6, 7, 8, 31, 139, 190.
» (curé de), p. 222.
Barbuisie, n. 38 note, 105, 198.
» (dîme de), n. 25, 82.
» (Herbert, curé), n. 82.
Barres (Hélissant des), abbesse du Paraclet, p. 230.
Barthélemy dit Le Bourgeois, n. 173.
» de Méry, n. 136, 143.
» doyen de Saint-Étienne, n. 31.

- Barthélemy, évêque de Troyes, p. 209, 228, n. 9.
- Barton de Montbas, abbé de Seillières, p. 233.
- Basse-Fontaine, p. 234.
- Baudoin le Maignier, n. 10.
- Baudon (Adrienne), p. 247.
- Baulny (Louis-César de), p. 224, 246.
- Béatrix, femme de Dreux de Trainel, n. 69, 70.
- Beaufort (Pierre de), n. 183.
- Beaugrand (Jacques), p. 237.
- Beaumont-en-Auge, p. 234.
- Beauvarlet (Marie), p. 249.
- Begirator, prévôt de Crancey, n. 42.
- Bellaut (Claude le), p. 231, 249.
- Bernard (saint), p. 230.
- » abbé de Seillières, p. 228, n. 11.
 - » (collège Saint-), à Paris, p. 226.
 - » de Minay, serf, n. 6.
 - » de Villiers, p. 237.
- Bertrand de la Vernade, abbé de Seillières, p. 232.
- Bethon, p. 238.
- Beugnot, procureur général, p. 254.
- Blanchard (Jean), prieur, p. 236.
- Blanche, comtesse de Champagne, p. 228, n. 50.
- Blonde (Jean), abbé de Seillières, p. 225, 232, 257.
- Blondel (Louis), p. 237.
- Bocenay, n. 1.
- Bois (Le), paroisse de Villegruis, n. 194.
- » (seigneurie du), n. 140.
- Boissy-sous-Montaiguillon, n. 177, 189.
- Bonardus de Sommefontaine, n. 79.
- Boniface VIII, pape, n. 179.
- » IX, pape, n. 202.
- Bonon, chapelain de Romilly, p. 209.
- Bossuet (Élisabeth), p. 234.
- Boucaus (Girard), n. 169.
- Bouchière (Felise dite), n. 137.
- Bouillerot, curé de Romilly, p. 256.
- Bouquot (M.), médecin, p. 255.
- » imprimeur, p. 255.
- Bourgneuf (voy. Provins).
- » (Jean du), n. 68, 71.
- Bourote (Louis), p. 237.
- Bouthillier de Chavigny (Armand-Léon), p. 234.
- » (Claude), n. 6 note.
 - » (Denis-François), p. 233, 243.
- Bouthillier de Chavigny (François), p. 234.
- Bouvier (dit Milet), n. 137.
- Bouy-sur-Orvin, p. 249, 250, n. 69, 72, 79.
- » (Adam de), n. 123.
 - » (Agnès, femme de Pierre de), n. 33, 40, 47, 54.
 - » (Henri de), n. 79, 135.
 - » (le prieur de), n. 39, 88, 107, 117, 193.
 - » (Marguerite de), n. 135.
 - » (curé de) Nicolas, n. 180.
 - » (Pierre de), n. 30, 32, 38, 40, 41, 47, 54, 130.
 - » (Renaud de), n. 106, 130.
- Brienne (Jean de), n. 142.
- Britaus (Henri dit), n. 68.
- Brossard (M.), p. 248.
- Brotin, p. 236.
- Buchettes (rue des), à Troyes, p. 217, 238.
- Caillat (Nicolas), prieur, p. 236.
- Campagne (dom), prieur, p. 237, 253.
- Camusat (le chanoine), p. 206.
- Canys (dom de), p. 226, 227.
- Caraboce (Hugues), p. 212.
- Casney (Hugues de), p. 212, n. 2.
- Celle-sous-Chantemerle (voy. La Celle).
- Cercamps (voy. Cercanceau).
- Cercanceau (abbaye de), p. 226.
- Chaircuite (Pierre dit), n. 152.
- Chalautre-la-Grande, n. 26, 27.
- Champ-au-Borgne (le), n. 199.
- Champ-aux-Oyes (le), n. 14.
- Champseine, n. 101, 192.
- Chanel (Eudes de), n. 52.
- Chantaloe (Jean de), n. 160.
- Chanteloup (Grange de), n. 153.
- Chantemerle (abbaye de), n. 28, 32, 163.
- » (bailli de), n. 140.
 - » (Jean, abbé de), n. 37, 57, 58.
 - » (prévôté de), n. 189.
- Chapelle-Lasson, n. 194.
- Charmoy, p. 238.
- Charney (Anseau du Mesnil dit), n. 15.
- Charron, p. 256.
- Châtres, n. 24.
- Chennegy (Henri de), n. 53.
- Chiennat (hameau de), p. 246.
- Choisy, p. 234.

- Clairvaux (abbaye de), p. 206.
 Claude de Gisse, p. 237.
 Clément (Perrin), n. 203.
 Cloquemyn (Jean), p. 240.
 Clos de Seillières (grange du), p. 231, 239, 244, 249, 250, n. 33, 38, 39, 41, 78, 88, 105, 106, 117, 123, 135, 193.
 Clos de la Madeleine (le), p. 238, n. 44.
 Coetlogon (M^{me} de), p. 214.
 Colet dit Chaunat, n. 162.
 Coligny (l'amiral de), p. 218.
 Collinet de Fontaines, n. 204.
 Condé (le prince de), p. 218.
 Conflans, p. 208, 209, 217, 238, 239, 242, n. 11, 32, 36, 37, 58, 76, 126, 140, 191.
 » (Jean, curé de), n. 126.
 » (Thomas, curé de), n. 58.
 Cormery (abbaye de), n. 35 note.
 » (Jean, abbé de), n. 35.
 Costume des religieux de Seillières, p. 224.
 Cottret (M^{me}), p. 250.
 Courceroy, p. 243, n. 77, 94.
 Cour de Seillières, p. 238.
 Courtalon, p. 206, 215.
 Courtavant, p. 238.
 Crancey, p. 209, 234, n. 20, 42.

 Darblay (Mathieu), p. 246.
 D'Arbois de Jubainville (voy. Arbois de J.).
 Davrey, n. 17 note.
 Decannances (Martin), n. 65.
 De l'Estrée, p. 236.
 Denis (Madame), p. 236, 252, 255.
 Des Carreaux (Jean), p. 236.
 Des Fourneaux (Jean), p. 237.
 Des Guerrois, p. 206, 211, 213, 214, 220, 229.
 Des Raux de Rouffiac, p. 218, 235.
 Det (M.), p. 252, 255.
 Dienville (Erart de), n. 196.
 Dierrey, p. 240, 241.
 Dompierre d'Ormoy (de), p. 236, 252.
 Dormans (Guillaume de), n. 192, 196.
 Dreux de Gomer, n. 14.
 » de Saint-Martin, n. 47.
 » dit Framboz, n. 93.
 » de Trainel, n. 69, 70, 72, 77, 79, 108, 123, 128, 135.
 » dit la Hierre, n. 139.

 Duhalle, p. 206.
 Du Plessis (voy. Plessis).
 Du Puy (Claude-Marie-Thomas), p. 246.
 Durteim (la colline de), n. 59, 65.
 » (Pierre), n. 59, 60.

 Echemines, p. 235, 238, 240, n. 19, 85, 93.
 Éclavolles, p. 217, 238, 242, 244.
 Edme (saint), p. 221.
 Élisabeth de Nogent, n. 6.
 » femme d'Eudes de Pougy, n. 11.
 » d'Eugues de Foujon, n. 121.
 » la Rousse, p. 206, 210, 214, n. 9.
 » sœur d'Elvide, n. 67.
 Elvide de Minay, p. 210, 211.
 Émeline, femme d'Eudes, n. 46.
 » femme de Le Loup de Vilonesse, n. 52.
 » femme d'Hilduin de Minay, n. 3.
 » femme de Pierre Chaircuite, n. 152.
 Erart de Dienville, n. 196.
 Ermengarde, femme d'Eudes de Chanele, n. 32, 52.
 Estrée (de l'), prieur, p. 236.
 État des bâtiments de Seillières, p. 221.
 Étienne, abbé de Molèmes, p. 208.
 » de Férimoustier, abbé de Seillières, p. 230.
 » de Gelannes, p. 210.
 » de Givry, évêque de Troyes, p. 230.
 » de Payns, chancelier, p. 211.
 » de Provins, chanoine de Saint-Étienne, n. 31.
 » d'Origny, fils de Pierre, n. 84, 85, 87, 93.
 » de Saint-Fale, n. 169, 170, 171.
 » doyen de la chrétienté de Provins, n. 27.
 » de Trainel, n. 89.
 » fils de Guy de Piler, n. 81.
 » Royer, n. 127.
 » Vergeot, p. 246.
 Eudes (voy. Odo).
 Eufémie de Moncels, n. 55.
 Eugénie Le Brun de Plaisance, p. 247.
 Eustache Morel, n. 64.
 Faux-Villecerf, n. 164, 167, 172.

 Faverolles (moulin de), n. 188 note.
 Favier (Jacques), n. 6 note.
 » (Joseph), p. 237.

- Favier (Marie), n. 6 note.
 » (Nicolas), n. 6 note.
 » (Raoul), n. 6 note.
- Fay, n. 161.
 » (la dime de), n. 161.
- Fayat (Jacquinot), n. 200.
- Fayel, n. 20.
- Fayolle (Louis), p. 246.
- Felize dite Bouchière, n. 137.
- Felizet de Villadin, p. 229, n. 133.
 » dit Chapons, n. 127.
- Ferimoustier (Étienne de), abbé de Seillières, p. 230.
- Ferney, p. 253, 254.
- Ferreux, p. 238.
- Fillete, n. 127, 144.
 » (la maison de), n. 134.
- Fontaine (dime de), n. 118.
 » (Collinet de), n. 204.
- Fontaine-Bethon, n. 209.
 » Denis, p. 238.
 » Mâcon, p. 213, 231, n. 8, 33, 159.
 » Saint-Georges, n. 53, 89, 158, 161, 170.
- Fontenay, n. 125.
 » (Robert de), p. 210.
- Fontenay de Bossery, p. 210.
- Fontenoi (pré dit), n. 77.
- Fosse-l'Hermite (la), p. 217.
- Foujon (Guillaume de), n. 176.
 » Hugues, seigneur de), n. 4, 121.
 » (Jean de), n. 176.
 » (la dame de), p. 240.
 » (Marie, dame de), n. 176.
 » (seigneurs de), p. 213.
- Fourneaux (Jean des), p. 237.
- François Bouthillier, abbé de Seillières, p. 233, 243.
 » de Racoville, p. 236.
 » du Rucl, p. 236.
- Fresnay (pré de), p. 232, n. 94, 310.
- Fromond de Minay, n. 92, 142, 147, 161.
- Galeran de Sains, p. 232.
- Garin dit Serone, n. 159.
- Garnier, abbé de Seillières, p. 214, 229.
 » évêque de Troyes, p. 228, n. 14, 15.
 » prévôt de l'église Saint-Nicolas de Provins, n. 71.
 » de Ramerupt, chanoine de Saint-Quiriace de Provins, n. 73.
- Garnier de Trainel, p. 211, n. 19, 20, 30, 93, 131.
- Gaulcher, abbé de Rebais, n. 59.
 » doyen de la chrétienté de Sézanne, n. 139.
 » maître de la Maison-Dieu de Provins, n. 23.
- Gauthier, abbé de Vauluisant, n. 30.
 » évêque de Sens, p. 214.
 » de Salice, n. 159.
- Gelannes, p. 234, n. 30.
 » (Renaud de), p. 210.
- Geoffroy, abbé de Saint-Jacques de Provins, n. 48.
 » de Lions, n. 156.
- Gilbert, abbé de Seillières, p. 229.
- Gilles, fils d'Aubert Nisart, n. 57.
 » fils d'Eudes de Chanel, n. 52.
 » Roussin, p. 231.
 » Suinot, p. 236.
- Gilon de Sergines, n. 91.
 » doyen de Marigny, n. 159.
- Girard, abbé de Seillières, p. 229, n. 41.
 » Boucaut, chevalier, n. 169.
 » Cornu, n. 161.
 » Eventé, p. 211.
 » de Lorri, n. 37.
 » Nevelier, n. 177.
 » du Plessis, n. 128, 129.
- Gisoibe (la), p. 212.
- Gissey (Claude de), p. 237.
- Godard d'Aucour (Adrien), p. 247, 248.
 » Amélie, p. 248.
 » Charles, p. 248.
 » Georges, p. 248.
 » Marie, p. 248.
- Godine (maison de la), n. 73.
- Gomer (Dreux de), n. 14.
- Grande-Paroisse (la), p. 241.
- Granges (les), p. 247, n. 119, 154, 166.
- Graveuse (rivière dite), p. 240, n. 61, 174, 184.
- Grève (la), châtellenie, p. 230.
- Grosley, p. 252.
- Guérin Forestier, p. 238.
- Guiard, archidiacre de Troyes, n. 52, 80.
- Guichard, abbé de Nesle-la-Reposte, n. 178.
- Guillaume, p. 210, 236.
 » abbé de Seillières, p. 231.
 » aumônier d'Henri le Libéral, p. 211.

- Guillaume, de Dormans, n. 192, 196.
 » de Marpigny, n. 78, 79.
 » de Melun, n. 27.
 » de Romilly, n. 90, 186.
 » de Saint-Aubin, n. 74, 76.
 » doyen de la chrétienté de Pont-sur-Seine, n. 127, 133, 138.
 » frère d'Helvide, n. 65.
 » Joly, abbé de Seillières, p. 232.
 » Le Gendre, n. 199,
 » Le Loup, sire de Foujon, n. 176.
 » maréchal de Champagne, p. 211.
 » Noblet, p. 236.
- Gumery, p. 246.
 » (le pré de), à Seillières, n. 104.
- Guy de Marigny, n. 19.
 » de Piler, n. 62, 81.
 » de Romilly, n. 90, 91.
 » doyen de la chrétienté de Trainel, n. 129.
 » de Trainel, n. 69, 85, 86, 87.
- Guyard (Antoine), p. 237.
 » de Méry, n. 119.
- Haïcius de Planey, évêque de Troyes, p. 209, 226.
- Haia, n. 159.
- Haia Moncelli Goerii, n. 128, 129, 204.
- Harmand (dom), p. 226, 237.
- Haute-rive, n. 12 note.
- Hélie, chapelain, p. 209.
- Hélissant des Barres, abbesse du Paraclet, p. 230, n. 198.
- Helvide, femme de R. de Marpigny, n. 78, 79.
- Helvide la Peutère, n. 65.
- Héloïse, fille de Jean de Bourgneuf, n. 71, 73.
- Hélye de Saint-Mards (d^{lle}), n. 56.
 » dit Le Gras, n. 102.
- Henri I^{er} le Libéral, comte de Champagne, p. 207, 211, 213, n. 2 3.
 » II, comte de Champagne, p. 212, n. 6, 7, 8.
 » III, comte de Champ., n. 145, 146.
 » de Bouy, n. 79, 135.
 » de Chenegy, n. 53.
 » de Mauny, n. 30.
 » de Potangis, cleric, n. 83.
 » dit Britaus, chevalier, n. 68.
 » doyen de la chrétienté de Provins, n. 48, 102.
- Henri, doyen de Trainel, n. 84.
 » évêque de Troyes, n. 1.
- Herbert, abbé de Seillières, p. 228, n. 18.
 » curé de Barbuise, n. 82.
 » doyen de Pont-sur-Seine, n. 47, 51, 55, 81.
- Héric, prêtre, n. 134.
- Hermitage de Pont (l'), n. 173.
- Hersendis, fille de Jean Servant, n. 162.
- Hervé, évêque de Troyes, p. 229, n. 24, 25, 36, 40, 43.
- Hilduin de Minay, n. 3, 12 note.
- Hodierne, mère de Fromond de Minay, n. 147.
- Hodouen, abbé de Saint-Loup, n. 166.
- Houdearde, femme d'Henri de Potangis, n. 83.
- Houdeuin de Mannai (voy. Hilduin).
- Huart (Jean), p. 236.
- Huderic, père d'Eudes, n. 45.
- Hues, seigneur de Romilly, n. 184.
- Hugues Caraboce, p. 212.
 » de Casnay, p. 212, n. 2.
 » Foujon, n. 4, 121.
 » de Romilly, p. 206, 210, 211, 212, 214, 215, 218, n. 2, 9, 43, 53, 61, 80, 91, 101, 120, 150, 175.
 » de Saint-Mards, n. 56.
 » du Mesnil-les-Pars, n. 80.
 » fils d'Hilduin de Minay, n. 3.
 » fils de Lansenne de Minay, n. 12.
 » Le Prévost, n. 55.
- Ile Boucheuse (l'), p. 230.
- Image Saint-Claude (maisons de), p. 238.
- Innocent III, pape, n. 16, 21.
 » IV, pape, n. 95, 96, 97, 98, 99, 100, 103.
- Inventaire du mobilier de l'église de Seillières, p. 219.
- Jacob de Saint-Mards, n. 56.
- Jacques de Sallezard, n. 209.
 » Joly, abbé de Seillières, p. 232.
- Jacquet de Pont-sur-Seine, n. 127.
- Jacquin de Pont, n. 144.
 » de Vignes, n. 191.
 » Malebeste, n. 197.
- Jacquinet Fayot, n. 200.
- Jean, abbé de Chantemerle, n. 37, 57, 58.
 » abbé de Cormery, n. 35.

- Jean, abbé de Preuilly, n. 12.
 » abbé de Saint-Serein, n. 32.
 » 1^{er} abbé de Seillières, p. 228.
 » 2^e abbé de Seillières, p. 228.
 » 3^e abbé de Seillières, p. 230.
 » Blonde, p. 225, 232.
 » abbé de Vaux-la-Douce, p. 220.
 » curé de Conflans, n. 126.
 » curé de Romilly, p. 209.
 » Blanchard, p. 236.
 » Cloquemyn, p. 240.
 » de Bourgneuf, n. 68, 71.
 » de Brienne, n. 142.
 » de Champguyon, n. 178.
 » de Chantaloe, n. 160.
 » de la Villeneuve, n. 110.
 » de Lions, dit Famulus, n. 156.
 » de Marcilly, n. 149, 154, 165, 166.
 » de Paris, n. 142.
 » de Pel, n. 47.
 » de Romilly, n. 50, 63, 66, 90, 91, 101, 116.
 » Rosay, abbé de Seillières, p. 231.
 » de Sallezard, n. 209.
 » de Santigny, p. 237.
 » des Carreaux, p. 236.
 » de Sézanne, n. 143.
 » des Fourneaux, p. 237.
 » de Vassein, n. 127.
 » dit l'Escuier, n. 148.
 » doyen de Pont-sur-Seine, p. 209.
 » fils d'Eudes de Pougy, n. 11.
 » fils d'Hugues de Trainel, n. 114.
 » Huart, p. 236.
 » Le Loup, n. 176.
 » Nevelier, n. 177.
 » prieur de N.-D. de Pont-sur-Seine, n. 153.
 » Raguier, p. 249.
 » Servant, n. 162.
 » Thiéçon, n. 197.
 » Tizant de Pont-sur-Seine, p. 209.
 » Villarte, p. 236.
- Jeanne, reine de France, n. 138.
 Jeanson (Denis), p. 250.
 Jehannet de Bouy, n. 108.
 Jehannotte, femme Fayot, n. 200.
 Jobelet, n. 17.
 Joly (Guillaume), abbé de Seillières, p. 232.
 » (Jacques) abbé de Seillières, p. 232.
- Jorbelet, n. 17, 50,
 Joseph de Kirket, p. 237.
 » Favier, p. 237.
 » Moreau, p. 236.
 Josselin (frère Vincent), n. 29.
 Jouy (abbaye de), p. 207, 229, n. 1, 19, 42.
 » Léteric (abbé de), n. 58.
 » Reinold (abbé de), p. 208, n. 1.
- Kirket (Joseph de), p. 237.
- La Celle-sous-Chantemerle, p. 238.
 La Chaussée (Charles de), p. 6 note.
 » (maison de), p. 239.
 La Grève (châtellenie), p. 230, 238, n. 188.
 Lalement, curé de Barbonne, p. 222.
 La Motte-Tilly (voy. Motte-Tilly).
 Lansenne, fille d'Hilduin, n. 3.
 Laon (archidiacre de), n. 85, 86, 87.
 » (chanoine de), n. 84.
 Laurent, abbé de Seillières, p. 227, 229.
 La Saulsotte (Vincent de), abbé de Seillières, p. 231.
 La Saussaye (Louis de), abbé de Seillières, p. 231.
 La Vernade (de) (voy. Bertrand),
 Le Brun de Plaisance, p. 224, 247.
 Legardis Potet, n. 48.
 Legendre (Guillaume), n. 199, 200.
 Le Geste, juge de paix, p. 254.
 Le Grand (Samuel), p. 250.
 Le Long (Joubert), p. 231.
 Le Loup (Jean), n. 176.
 » Guillaume, n. 176.
 » Hugues, n. 121.
 » de Vilonesse, n. 52.
 Le Merle, chirurgien, p. 254.
 Le Mire (Colinet), p. 231.
 Le Molerat (Simon), n. 199.
 Lenfant de Bange (M.), p. 248, 250.
 Lescuier (Pierre), n. 6.
 Lesprivier (Nicolas), p. 232.
 Létéric, abbé de Jouy, n. 58.
 » abbé de Seillières, p. 228, n. 36.
 Liéon (voy. Lions).
 Lions, p. 210, 233, 239, n. 64, 66, 182, 184.
 Longnon (M.), n. 12 note.
 Longueperte, p. 238.

- Loors** (Simon de), n. 20.
Lorri (Girard de), n. 37.
Louis Raguier, p. 231.
Luaz (bois du), n. 33, 123.
Lyons-sur-Gisoibe (voy. Lions).
- Madre** (rivière de), p. 212.
Maillard (Jean), abbé de Vaux-la-Douce, p. 220.
Mairesse, épouse de Dreux-la-Hierre, n. 139.
Malebeste (Jacquin), n. 197.
Malegrape (Pierre de Nuilly dit), n. 158, 170.
Malminoux, p. 207, 208, 211, 239, 242, n. 1, 2, 5, 22, 75, 104, 141, 187.
Manassès de Pougy, n. 11.
Mandre (fleuve de) (voy. Madre).
Marchant de la Houlière, p. 252.
 » de Varennes, p. 252.
Marcilly-sur-Seine, n. 166, 209.
 » (Jean de), n. 149, 154, 165, 166.
 » (Pierre dit de Valle de), n. 154, 161.
Mardelles (moulin des), n. 47.
Marguerite, dame de Bouy, n. 135.
 » femme d'Anseau du Mesnil, n. 15.
 » femme de Felizet de Villadin, n. 133.
 » femme de Girard de Lori, n. 37.
 » de Pierre de Marcilly, n. 154.
 » de Pougy, n. 11.
 » de Saint-Martin, n. 22, 141.
 » Malebeste, n. 197.
Margueron (N.-Augustin), p. 250.
Marie, comtesse de Champagne, p. 213, n. 6.
 » dame de Foujon, n. 176.
 » femme de Jean de Sézanne, n. 143.
Marigny-le-Châtel, p. 205, 240, n. 10, 84, 87, 93, 116, 131.
 » (doyen de), n. 76, 159.
 » (doyenné de), p. 205.
 » (grange de), n. 168.
 » (maison-Dieu de), n. 168.
 » (moulin de), n. 168.
 » (Nisard de), n. 104, 155.
 » (seigneur de), p. 232.
Marnay, n. 12 note.
 » (prieur de N.-D. de), p. 232, 234.
Marpigny, p. 213, n. 38 note.
 » (Adam de), n. 78, 79.
Marpigny (Guillaume de), n. 78, 79.
 » Renaud de), n. 38, 40, 78, 79.
Martin IV, pape, n. 157.
 » de Cravances, n. 57.
 » dit Maraye, n. 156.
Masson (Pierre), p. 250.
Mathieu, abbé de Seillières, p. 230.
 » doyen de Marigny, n. 76.
 » le Roux, p. 211.
Mauny (Henri de), n. 30.
Mello (Agnès de), n. 19, 20.
Méry, n. 119, 136.
 » (Barthélemy de), n. 119, 143.
 » (mesure de), n. 89, 149, 154.
Mesnil (Anseau du), n. 15.
Mesnil-lès-Pars (terrage du), n. 15, 23.
 » (Hugues seigneur du), n. 80.
 » (grange du), n. 5.
Mesnillet (Le), n. 15,
Meunier (François-Joseph), p. 237.
Meynay, n. 12.
Meynier (le docteur), p. 209.
Mignot (Alexandre), abbé de Seillières, p. 235, 252, 253.
Milet dit Bouvier, n. 137.
Milon de Baleoyr, n. 12, 12 *bis*.
 » d'Ervy, n. 17 note.
 » de Pougy, n. 11.
 » de Rhèges, n. 13.
 » de Rigny, n. 12.
 » de Saint-Aubin, p. 211, n. 2.
 » fils d'Hilduin, n. 3.
 » frère de Lansenne de Minay, n. 12.
 » seigneur d'Ervy, n. 17 note.
Minay (terre de), p. 211, 212, 229, 239, 240, 242, 244, 250, 257, n. 2, 3, 5, 6, 12 *bis*, 13, 20, 31, 91, 92, 124, 131, 142, 147, 161.
 » (Ansel de), n. 92, 147.
 » (Fromond de), n. 92, 142, 147.
 » (Paganus de), n. 31.
Mithouard, apothicaire, p. 255.
Molême (abbaye de), p. 207, 229.
 » (Étienne abbé de), p. 208.
Moncel (le), n. 55.
 » (moulin du), p. 210.
Monfault (Guiot), p. 231.
Montbas (Bareton de), p. 233.
Montgenost, n. 51, 52.
Mont de Geoyr, n. 44.
Montgueux, n. 44.
Montmorvoie (le), p. 229, 232, 239, n. 6.

- Moreau (Joseph), p. 236.
 Morel (Eustache), n. 61.
 Morimond (abbaye de), p. 206.
 Motte-Tilly (La), p. 241, 249, n. 77, 128, 129, 204, 210.
 Moulin-Brûlé (le), p. 240.
 » de la Vilette (voy. Vilette).
 » de Seillières, p. 240.
 » des Tables, n. 114.
 » de Trasuble, n. 110.
 Munier (François-Joseph), p. 226.
 Musnier (Julien) p. 234.
- Napias, chirurgien, p. 254.
 Navarre (le roi de), p. 229, 232, n. 142.
 Nemours (le duc de), p. 232.
 Nepli (lieu dit), n. 139.
 Nesle-la-Reposte (Guichard, abbé de), n. 178.
 Nevelier (Girard), n. 177, 178.
 » Jean, n. 177, 178.
 Nicey, seigneurie, p. 240.
 Nicolas, abbé de Seillières, p. 213, 229, n. 91.
 » Caillat, p. 236.
 » curé de Bouy, n. 181.
 » de Brie, évêque de Troyes, p. 229, n. 94, 115, 125.
 » Lesprivier, p. 232.
 » Lormerie, n. 152.
 » Rousseau de Pont-sur-Seine, n. 6 note.
 » Têtevide, p. 246.
 » Thoury, prieur, p. 236.
 Nicole, veuve de Guy de Piler, n. 81.
 Nisard (Aubert), n. 57.
 » de Marigny, n. 104, 155.
 Noblet Guillaume, p. 236.
 Noe-Felon (la), n. 62, 81.
 Noelle (lieu dit), n. 172.
 Nogent-sur-Seine, p. 213, 222, 231, 238, 246, 249, 250, n. 8, 10, 145.
 » (Élisabeth de), n. 6.
 Notre-Dame-du-Val, de Provins, n. 71.
 Nully (Pierre de), n. 158.
- Odo (ou Eudes), abbé de Seillières, p. 228.
 » de Chenele, n. 32.
 » de Romilly, p. 210, 212, n. 17.
 » de Saron, n. 24.
 » de Vilonesse, n. 51.
 » fils de Gilon Blesi, n. 46.
- Oger, prieur de Saint-Marien, n. 28.
 Oigny (prieur d'), p. 234.
 Oiselet (Ythier dit le Bœuf d'), n. 104, 155.
 Onjon (Pierre), curé de Saint-Remy de Troyes, n. 160.
 Origny, n. 116.
 » (Étienne d'), n. 84, 85, 87.
 » (Pierre d'), n. 84, 85, 87.
 Orléans de la Motte (Gabriel d'), p. 235.
 Orme Galimard (terre de l'), n. 65.
- Pain de Pâques (le), p. 214, 238.
 Pape Alexandre IV, n. 109, 112, 113.
 » Boniface VIII, n. 179.
 » Boniface IX, n. 202.
 » Grégoire IX, p. 214.
 » Honorius III, n. 49.
 » Innocent III, n. 16, 20.
 » Innocent IV, n. 95, 96, 97, 98, 99, 100, 103.
 » Léon X, p. 218.
 » Martin IV, n. 157.
 » Urbain III, p. 228, n. 5.
 Paralet (abbaye du), p. 229, n. 39, 41, 82, 105, 198.
 » (Helissant, abbesse du), p. 230, n. 98.
 Paris (ville de), p. 256.
 » (Jean de), n. 142.
 Pars, p. 234, n. 115.
 Passy-Grégy (vicaire de), p. 226.
 Payen de Minay, n. 34.
 » (Louis), p. 242.
 Payns, p. 249
 Pel (Jean de), n. 47.
 Perrin (Clément), n. 203.
 Philippe, évêque de Troyes, p. 207.
 » le Bel, roi de France, n. 174.
 Philippon Poinars, n. 194.
 Pierre, abbé de Saint-Jacques de Provins, n. 65.
 » curé de Pouan, n. 25.
 » de Beaufort, n. 183.
 » de Bouy, n. 30, 32, 38, 40, 41, 47, 50, 130.
 » de Juilly, abbé de Seillières, p. 230, n. 198.
 » de Marcilly, n. 161.
 » de Nully, n. 158, 170.
 » d'Onjon, curé de Saint-Remy de Troyes, n. 160.

- Pierre d'Origny, n. 84, 85, 87.
 » de Saint-Fale, n. 171.
 » dit Chaircuite, n. 152.
 » fils d'Eudes de Pougy, n. 11.
 » Masson, p. 250.
 » prieur de Notre-Dame de Pont-sur-Seine, n. 92.
- Plancy (M^{me} la comtesse de), p. 224.
- Plessis (Girard du), n. 128.
 » (Jeanne du), n. 128.
 » (Milon du), n. 128.
- Pleurre (la mesure de), n. 194.
- Poinsars (Jean), n. 194.
 » Philippe, n. 194.
- Pointe (pré nommé la), n. 36.
- Pommeraux, p. 238.
- Pont-sur-Seine, p. 232, 238, 242, 244, n. 1, 6.
 » (châtellenie de), p. 205.
 » (conseiller au bailliage de), n. 6 note.
 » (curé de Saint-Martin de), n. 178.
 » (curé de Saint-Nicolas de), n. 133.
 » (doyenné de), p. 205.
 » (doyens de), n. 29, 42, 46, 81, 118, 122, 133, 134.
 » (église Notre-Dame de), n. 35.
 » (église Saint-Martin de), n. 46.
 » (Ermitage de), n. 173.
 » (Eudes, cleric de), n. 45, 46.
 » (garde du scel de), n. 178.
 » (Herbert, doyen de), n. 47, 51, 55.
 » (Héric, prêtre de), n. 134.
 » (Jean, doyen de), p. 209.
 » (Jean, prieur de), n. 153.
 » (maison à), p. 231, 238, n. 144.
 » (maître de la Maison-Dieu), n. 138.
 » (mesure de), n. 80, 92.
 » (parc de), n. 195.
 » (Pierre, prieur de), n. 92.
 » (prieurs de), p. 229, n. 75, 124, 163, 185.
 » (prieur de Notre-Dame de), p. 234, n. 92, 137.
 » (Thomas, prieur de), n. 133.
- Pontigny (abbaye de), p. 205, 206, 230.
- Potangis, p. 217, 236, 238, 242, n. 5, 28, 51, 52, 57, 83, 183, 209.
- Poterat (Germain), p. 224, 237, 252, 253.
- Pouan, n. 25.
- Pougy (Eudes I^{er}, de), p. 228, n. 11.
 » (Eudes II, de), n. 11.
 » (Jean de), n. 11.
 » (Manassès de), n. 11.
 » (Marguerite de), n. 11.
 » (Milon de), n. 11.
 » (Pierre de), n. 11.
 » (Regnaud de), n. 11.
- Pouilly-lès-Troyes, p. 228, n. 199, 200.
- Poussey (les granges de), n. 149, 154.
 » (moulin de), p. 240, n. 143, 206.
 » (seigneurie de), p. 217, n. 161, 165.
- Pré-Converse (lieu dit), n. 197.
 » des Lépreux, n. 62.
- Preuilly (abbaye de), n. 12.
 » (Jean, abbé de), n. 12.
- Prieur (Nicolas), p. 226.
- Provins (Bourgneuf de), n. 65, 67, 68, 73.
 » (église de Notre-Dame de), n. 71.
 » (enceinte du châtel de), p. 288.
 » (Etienne, doyen de la chrétiené de), n. 27, 31.
 » (foires de Saint-Ayoul de), p. 213, n. 145.
 » (Foucher, chanoine de Notre-Dame), n. 71.
 » (Garnier, prévôt de Saint-Nicolas de), n. 71.
 » (Gaucher, maître de la Maison-Dieu de), n. 23.
 » (Geoffroy, abbé de Saint-Jacques de), n. 48.
 » (Henri, dit Britaus de), n. 68.
 » (Henri, doyen de la chrétienté de), n. 48, 73.
 » (Jean de Bourgneuf de), n. 68, 71.
 » (la cordonnerie de), n. 59, 60.
 » (la Maison-Dieu de), n. 23.
 » la tannerie de), n. 65.
 » (la tour de), n. 146.
 » (le change de), n. 60, 102.
 » (le marché aux cuirs de), n. 65, 102.
 » (Pierre, abbé de Saint-Jacques de), n. 65, 67.
 » (Pierre de Durtein, chanoine de Notre-Dame de), n. 59, 60.
 » (Saint-Quiriace de), n. 26, 73, 146.

- Queuc-au-bois (la), n. 203.
 Quincey, p. 240, 241, n. 4, 120, 121, 161.
 Quincampoix (ferme de), p. 217, 229, 232, 239, n. 185, 207, 208.
 Quiriace (Saint-) de Provins (voyez Provins).

 Racoville (François de), p. 236.
 Radulphe, chirurgien, n. 62.
 » le Theuton, n. 6.
 » prieur de Romilly, n. 156.
 Raguier (Jean), p. 249.
 » (Louis), p. 231, n. 206.
 Reinold, abbé de Jouy, p. 208.
 Rebais (Gaucher, abbé de), n. 59.
 Régine, femme d'Odon de Saron, n. 24.
 Regnaud de Pougy, n. 11.
 Renard (Augustin), p. 250.
 » (Rémond), convers, p. 237.
 Renaud, abbé de Jouy, n. 1.
 » chevalier, n. 105.
 » de Bouy, n. 106, 130.
 » de Gélannes, p. 210.
 » de Marpigny, n. 38, 40, 78, 79.
 Renaux de Romilly, n. 167, 172, 180.
 Renaudat (M.), p. 250.
 Renaugis, seigneurie, p. 231.
 René des Ruaux, abbé de Seillières, p. 218.
 Rhèges (Milon de), n. 13.
 Richard de la Bretèche, p. 247.
 Rigny (Milon de), n. 13.
 Rigny-la-Nonneuse, p. 238, n. 53, 160.
 » la-Rivière (voy. Rigny-la-Nonneuse).
 Robert, abbé de Saint-Marien, n. 28.
 » de Fontenay, p. 210.
 » de Saron, p. 229, n. 36.
 » évêque de Troyes, n. 45, 53, 56.
 Robier (le), n. 62, 81.
 Robinet (frère), prieur, p. 236.
 Romilly, p. 208, 232, 238, 239, 241, 254, 255, n. 55, 180.
 » (Alix, dame de), p. 214.
 » (Ansel de), n. 151.
 » Eudes (voyez Odo).
 » (Guillaume de), n. 90, 101, 186.
 » (Guy de), n. 90, 91.
 » (Hues, seigneur de), n. 118, 184.
 » (Hugues de), p. 206, 210, 211, 212, n. 2, 9, 43, 50, 61, 80, 101, 118, 150, 156, 164, 172.
 Romilly (Jean, curé de), p. 209.
 » (Jean, seigneur de), p. 229, n. 50, 63, 66, 101, 115.
 » (Jean de), neveu d'Elisabeth la Rousse, p. 210.
 » (Odo de), p. 210, 212, n. 17.
 » (paroisse de), p. 205.
 » (Péronnelle de), p. 230.
 » (Renaux de), n. 118, 167, 172, 180.
 » (Ysabeau de), n. 158.
 Rosay (Jean), p. 231.
 Rousseau (Nicolas), n. 6 note.

 Saint Adérald, p. 206.
 Saint-Aubin (Guillaume de), n. 74, 76.
 » (Milon de), n. 2.
 Saint-Ayoul (foires de), p. 238.
 Saint Bernard, p. 206, 207, 220.
 Saint Edme (reliques de), p. 221.
 Saint-Etienne (mesure de), p. 238.
 Saint-Fale (voyez Saint-Phal).
 Saint-Hilaire, p. 207, 208, 228, 230, 251, n. 18, 63, 132.
 Saint-Jacques (seigneurie de), p. 240.
 Saint-Loup de Troyes (abbé de), p. 234, n. 166.
 Saint-Mards (Helye), n. 56.
 » (Hugues de), n. 56.
 Saint-Marien d'Auxerre, n. 28.
 Saint-Martin-de-Bossenay, p. 207, 213, 238, n. 47, 89.
 Saint-Martin à Pont-sur-Seine (église de), n. 46.
 Saint-Martin (Dreux de), n. 47.
 » (Marguerite de), n. 22, 141.
 Saint-Mesmin, n. 158, 170.
 Saint-Nicolas de Sézanne (église) p. 229.
 Saint-Oulph, n. 119.
 Saint-Phal (André de), n. 169.
 » (Étienne de), n. 169, 170.
 Saint-Pierre-au-Bois, n. 161.
 Saint-Quiriace de Provins, n. 26.
 Saint Robert, p. 207.
 Saint-Sépulcre (le prieur de), p. 206.
 Sallezard (Jacques de), n. 209.
 » (Jean de), n. 209.
 Samblières, p. 206.
 Santigny (Jean de), p. 237.
 Sarron (Eudes de), n. 24.
 » (Robert de), p. 229, n. 36.
 Savaric, prieur de Saint-Sépulcre, p. 207.

- Seillières (archives de l'abbaye de), p. 257.
 » (étymologie du nom de), p. 208.
 Sergines (Gilon de), n. 91.
 Sézanne (bailli de), p. 233, n. 192, 196.
 » (Gaucher, doyen de), n. 139.
 » (Jean de), n. 143.
 » (vignes de), n. 5.
 Simon de Laçon, p. 229.
 » de Loors, n. 20.
 » écrivain troyen, p. 252.
 » fils de Gauthier, n. 74, 76.
 » le Molerat, n. 199.
 Soligny, p. 249.
 Sommefontaine, n. 79.
 Sordun (lieu dit), n. 161.
 Suinot (Gilles), p. 236.
- Tables (moulin des), n. 114.
 Talleyrand, évêque d'Autun, p. 245.
 Têtevide (Nicolas), p. 246.
 Thèce, femme d'Etienne d'Origny, n. 84.
 Thibaut III, comte de Champagne, p. 214, n. 10.
 » IV, p. 229, n. 72, 140.
 » V, n. 145, 146.
 Thibault dit Chochats, n. 148.
 Thibault de Pommorio, n. 83.
 Thiébauld Coichart, n. 161.
 Thomas, curé de Conflans, n. 58.
 » prieur de Notre-Dame de Pont, n. 133.
 Thoury (Nicolas), p. 236.
 Tilly (voyez la Motte-Tilly).
 Trainel (seigneurs de), p. 213.
 » (Anseau de), n. 69, 77, 94.
 » (Dreux de), n. 69, 70, 77, 79, 108, 123, 128, 135.
 » (Etienne, doyen de), n. 110.
 » (Garnier de), p. 211, 228, n. 69, 116.
 » (Guy de), n. 69, 85, 86, 87.
 » (Guy, doyen de), n. 129.
 » (Henri, doyen de), n. 84.
 » (mesure de), n. 193.
 Trasuble (moulin de), n. 110.
 Trois maisons (les), p. 238.
 Troyes, p. 205, 256.
 » (Bibliothèque de) p. 257.
 » (clos du comte), p. 238, n. 44.
 » (mesure de), n. 165.
 » (porte de la Tannerie), p. 256.
 » (rue des Buchettes), p. 217, 238.
- Troyes (rue du Bois), p. 238.
- Vacherie-lès-Ervy (la), n. 17 note, 53.
 Valle (Jean, seigneur de), n. 165, 166.
 » (Pierre, dit de), n. 161.
 Valrenier (Ansel de), n. 89.
 Val-Thibault (le), p. 215.
 Varicourt (Mademoiselle de), p. 255.
 Vaudray (maison du), p. 233.
 Vauluisant (abbaye), n. 30.
 Vauregnier (voyez Valregnier).
 Vaux-la-Douce (Maillard, abbé de), p. 220.
 Vénéel (pré dit), n. 36.
 Verdenoise (la rue), à Pont-sur-Seine, n. 127.
 Verdey, n. 172 note.
 » (Alix de), n. 164, 172.
 » (Collinet de Fontaine, seigneur de), n. 204.
 Vergeot (Etienne), p. 246.
 Veteris du Retert (Madame de), p. 214.
 Vignes (hameau de), p. 238, n. 115, 131.
 » (Jacquin de), n. 191.
 Villacerf, p. 206.
 Villadin (Felizet de), n. 133.
 Villemarcel, n. 164.
 Villarte (Jean), n. 34.
 Villecerf, n. 164 note.
 Villegruis, n. 194, 203.
 Villemaur (doyenné de), n. 172.
 Villenauxe, n. 51, 52.
 Villeneuve-au-Châtelot, p. 234.
 Villeneuve (Jean de la), n. 110.
 Villeri, n. 29.
 Villers-aux-Corneilles, p. 233.
 Vilette (le marquis de), p. 255, 256.
 » (Madame de), p. 255.
 Vilette (moulin de la), p. 240, n. 4, 120, 176, 196.
 Villiers, p. 238.
 » (Bernard de), p. 237.
 Vilonesse (voyez Villenauxe).
 Vincent, p. 236.
 » (frère Josselin), p. 236, n. 209.
 Voisines (Anseau, seigneur de), n. 77, 94.
 Voltaire (Arouet de), p. 224, 236, 251, 252, 253, 254, 255, 256.
 Willaines (Ysabeau de), n. 167.
 Worms (M.), p. 247.

Ysabelle, dame de Valregnier, n. 89,
125, 158, 161.

« femme de Nicolas Lormerie, n. 152.

Ythier, dit le Bœuf d'Oiselet, n. 104,
155.

Yves de Potangis, n. 57.

Zicharius, seigneur de Samblières, p.
206.

M. FÉLIX FONTAINE

Paroles prononcées par M. ALBERT BABEAU

Dans la Séance du 17 Octobre 1902

MES CHERS COLLÈGUES,

Si, par déférence pour un vœu exprimé par le Confrère dont nous déplorons la perte, aucun hommage n'a été rendu au nom de la Société Académique sur la tombe de M. Félix Fontaine, il est du devoir de votre Président de payer un juste tribut de regrets à un collègue qui a compté parmi les membres les plus distingués de notre Compagnie. Il en faisait partie depuis 1874, et à trois reprises différentes, en 1883, en 1891, en 1895, il avait été appelé à en présider les séances, où il déploya les rares qualités de modération, de tact et de jugement, qui, depuis longtemps, lui avaient valu l'estime et le respect de ses concitoyens.

Il descendait d'une famille d'architectes, dont le plus célèbre fut l'architecte de Napoléon et de Louis-Philippe, le collaborateur de Percier dans ses grandes publications. Son bisaïeul, qualifié de « seigneur en partie de Courcelles de Viosne », et son grand oncle étaient architectes à Pontoise; son aïeul se fixa à Brienne, où il construisit le château des Loménie, inauguré en 1778, et c'est dans cette ville que naquit son père, Fontaine-Gris, qui vint s'établir à Troyes, où son intelligence et l'intégrité de son caractère le placèrent au premier rang de l'industrie

locale. Tour à tour ou simultanément appelé par ses concitoyens à la présidence du Tribunal et de la Chambre de Commerce, à la vice-présidence de la Caisse d'épargne, à la Société Académique et au Conseil municipal, censeur à la Banque de France, chevalier de la Légion d'honneur, Fontaine-Gris, mort en 1864, à l'âge de 84 ans, a eu la rare fortune de transmettre son œuvre et sa réputation à son fils, Félix Fontaine, qui a exercé toutes les charges honorifiques dont son père avait été investi. Exemple à signaler, surtout dans une démocratie, de l'hérédité du mérite et de l'estime publique !

Félix Fontaine était né à Troyes, le 29 mai 1822. Après avoir longtemps dirigé, avec l'association de son beau-frère et de ses neveux Simonnot, une importante filature de coton écriu fondée par son père, il s'en retira il y a 25 ans environ pour se consacrer plus complètement aux institutions et aux œuvres de bienfaisance dont il faisait partie. Partout il apportait un concours consciencieux, assidu, dévoué; à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, à l'Œuvre des Frères, comme à la Société de secours aux blessés militaires, la sagacité de ses réflexions, la droiture et le bon sens de ses avis, les développements et les conclusions sages de ses rapports étaient justement appréciés. Il suggérait plutôt qu'il n'imposait ses opinions, toujours courtoises, conciliantes, conformes à la saine raison et tendant aux solutions équitables. Il ne m'appartient pas, après les éloquentes paroles que MM. Mortier et Gustave Masson ont prononcées sur le rôle qu'il joua à la Chambre de Commerce et à la Société de secours aux blessés militaires, de rappeler les services qu'il rendit à ces deux institutions. Je ne saurais non plus m'étendre sur les fonctions qu'il exerça dans les Conseils de la Banque de France, sur sa vice-présidence du Conseil d'hygiène du département, ni sur ses multiples présidences du Tribunal de Commerce, où il a laissé les meilleurs souvenirs pour sa perception nette des affaires qui lui

étaient soumises, et la lucidité avec laquelle il rédigeait les jugements. A la Société Académique, vous avez pu apprécier ses qualités aimables et solides ; nos publications conservent les allocutions qu'il prononça, comme Président, soit en prenant possession ou en sortant du fauteuil, soit aux obsèques de ses collègues, MM. Drouot et Julien Gréau ; ses rapports lumineux et substantiels ne sont pas oubliés ; en 1899, il a montré, dans son *Mémoire sur la navigation de la Haute-Seine dans les temps modernes*, des qualités d'exposition et d'exactitude qu'il aurait pu déployer sur des sujets analogues, si les œuvres auxquelles il se dévouait lui eussent laissé plus de loisirs. Dans notre Société, comme ailleurs, il était désigné par son urbanité, par son dévouement, par la haute rectitude de sa raison, comme le président par excellence, et l'on peut dire que, selon les dispositions des divers règlements, il fut pour ainsi dire naturellement le président permanent ou temporaire des institutions et des associations où il siégeait.

Ses opinions immuables, lorsque celles de la majorité des électeurs s'étaient modifiées, avaient empêché en 1874 le renouvellement de son mandat au Conseil municipal, mais il avait gardé l'estime de tous. La solidité de ses principes, la fidélité avec laquelle il les pratiquait n'excluaient pas chez lui la tolérance et la courtoisie envers ceux qui ne les partageaient pas. Aussi y eut-il une approbation unanime dans la ville lorsque la croix de la Légion d'honneur, longtemps réclamée pour lui par l'opinion publique, lui fut enfin décernée en 1897. Plus récemment, la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand est venue consacrer le concours éclairé et dévoué qu'il n'avait cessé d'apporter aux œuvres religieuses et charitables.

L'âge, en diminuant ses forces et en altérant sa santé, n'avait pas ralenti son zèle ; il ne lui fit pas abandonner toutes les charges que sa haute conscience et son dévouement aux causes généreuses lui avait fait accepter. Il trouva

dans la collaboration d'une épouse chrétienne une aide intelligente et dévouée, notamment dans la direction de la Société de secours aux blessés militaires. Le mariage de ses deux filles lui avait apporté toutes les satisfactions que peut désirer un père de famille, et je puis rappeler ici qu'un de ses gendres, M. Augustin Cabat, conseiller à la Cour de Paris, et fils du célèbre paysagiste, a été lauréat du concours d'éloquence de l'Académie française et qu'il est membre correspondant de notre Société depuis 1889.

Et c'est au milieu d'une vieillesse respectée de tous que cet homme de mérite, ce sage, ce parfait chrétien, est mort, octogénaire comme son père, laissant à ses concitoyens, à ses collègues, à ses amis le fortifiant exemple d'une vie entièrement consacrée au culte du vrai, du juste et du bien.



PRON (LOUIS-HECTOR)

1817-1902

M. HECTOR PRON

PAROLES PRONONCÉES A SES OBSÈQUES

Le 7 Novembre 1902

PAR

M. ALBERT BABEAU

En moins de quatre mois, la Société Académique de l'Aube a été cruellement frappée par la mort de trois de ses membres les plus estimés ; après la perte vivement ressentie de M. Félix Fontaine et du D^r de Lutel, voici qu'un de ses doyens, M. Hector Pron, vient de nous être enlevé presque subitement, à l'âge avancé de quatre-vingt-cinq ans, qu'il supportait du reste avec tant de vaillance qu'on pouvait espérer le conserver longtemps parmi nous. Il y a huit jours, nous le trouvions encore dans son atelier, travaillant à un de ces paysages où il excellait, et dont il était allé chercher le sujet, cet automne même, dans les vallées pittoresques du Morvan.

Originaire de Sézanne, il vint à Troyes à l'âge de seize ans, comme attaché à une maison de bonneterie ; les voyages qu'il fit pour le compte de cette maison favorisèrent chez lui le goût des arts, et, après avoir pris quelques leçons de dessin de notre ancien collègue Schitz, il fréquenta à Paris les ateliers de Coignet, de Lapito et de Flers. Dès 1845, il était admis au Salon de peinture ; il y obtenait en 1849 une médaille d'or de 3^e classe et à l'Exposition

universelle de 1855 une mention honorable. Huit ans auparavant, il avait épousé à Troyes une jeune fille appartenant à une famille des plus honorables de la ville, M^{lle} Valton, dont les qualités élevées devaient assurer, jusqu'à ses derniers jours, le bonheur de son foyer. Ce foyer, après l'avoir transporté pendant deux ans dans la Brie, il revint le fixer en 1857 à Troyes et à Bréviandes, dans une élégante demeure qu'il fit bâtir, non loin des bords verdoyants de la Seine, dont il devait être le peintre inspiré et pour ainsi dire attiré. Son talent devait trouver son développement naturel sur ce sol champenois qui a produit, depuis le xvi^e siècle, tant d'artistes distingués particulièrement par le charme et la grâce de leur génie.

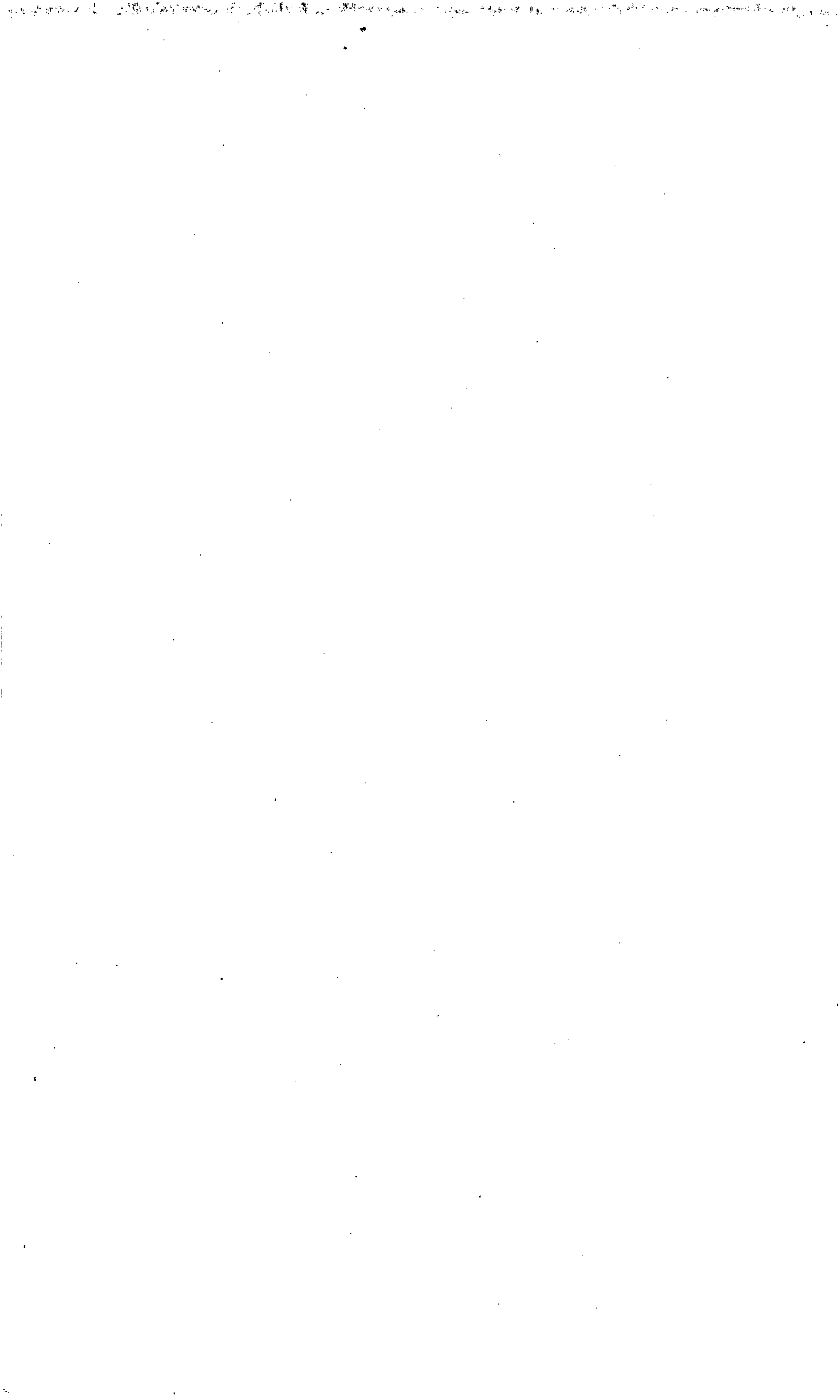
Hector Pron appartenait à cette grande école de paysagistes, qui a été une des caractéristiques les plus saillantes de l'art de la peinture dans le siècle qui vient de s'écouler. Ce n'étaient pas les vastes spectacles de la montagne et de la mer qui avaient attiré ses pinceaux ; c'étaient les aspects plus simples d'une nature calme, dont il pénétrait la grâce intime et discrète. Après avoir puisé ses modèles dans diverses parties de la France, et en avoir tiré de vigoureuses études, il fixa définitivement sa manière. Sur les bords de l'Orne et de la Creuse, et surtout sur ceux de la Seine où il passa la plus grande partie de son existence, il excellait à peindre les eaux vertes et les prés bordés de saules et de peupliers aux teintes adoucies, qu'amortissent dans les lointains les brumes légères des matinées de printemps. Aucun personnage, aucun édifice, si ce n'est parfois une chaumière, ne vient distraire des attraits du paysage. De ces tableaux peints avec une inaltérable conscience se dégage un sentiment vrai, qui touche par la sincérité non moins que par l'habileté de l'exécution.

« Le Vrai est la logique de l'art », écrivait-il dans un des rapports ingénieux et fins qu'il a présentés à la Société Académique sur des questions d'art, et que cette Société a

fait insérer dans ses *Mémoires*. Il recommandait de chercher le vrai, même au risque d'être taxé de matérialisme. « La poésie peut être dans tout », disait-il. Rebelle aux conventions de certaines écoles, tolérant pour « les écarts tapageurs des novateurs », il voulait principalement qu'on rendît justice aux grands peintres de son temps, qui étaient arrivés au Beau par le culte du Vrai.

Conscience et travail ! Ces deux mots auraient pu être sa devise. Ce fut son honneur et son bonheur d'y être resté fidèle jusqu'à l'âge avancé où il était parvenu, sans que sa vaillance se fût lassée, sans que sa main ou son esprit eussent faibli.

Dans les diverses sociétés où j'ai eu l'honneur d'être son collègue : à la Société des Amis des Arts, dont il était le président honoraire, à la Société Académique, où nous avons été admis tous deux il y a trente et un ans, dans les fonctions de conservateur du Musée de peinture, qu'il accepta, après la mort de Le Brun-Dalbanne, en même temps que j'étais appelé à la conservation de la sculpture, dans les expositions qu'il dirigea, il montra la même assiduité scrupuleuse à remplir sa tâche, le même zèle, le même désintéressement. Sa cordialité, sa modestie, l'extrême délicatesse de ses sentiments, l'indépendance de son caractère, la vivacité généreuse que suscitait chez lui le spectacle de l'injustice, sa franchise tempérée par sa bonté, étaient appréciés à l'égal de son talent par tous ses collègues, qui étaient aussi ses amis, et au moment de lui adresser au nom de tous un dernier et douloureux adieu, il nous reste la consolation de penser qu'il laisse derrière lui, avec la mémoire d'une vie pleine de dignité et de labeur, des œuvres où survivra l'empreinte de son rare talent avec le reflet de son âme.



LISTE DES ŒUVRES DE M. H. PRON

Madame Pron ayant bien voulu nous communiquer la liste des œuvres de M. Pron depuis 1845 jusqu'à 1902, nous publions cette liste de 281 tableaux comme le témoignage le plus autorisé de l'activité féconde du regretté paysagiste et l'indication la plus instructive des sujets que son pinceau a traités.

1845

Ruines de Blandy-les-Tours, effet de lune.
Source aux pieds de vieux troncs d'arbres, Fontainebleau
(premier tableau exposé à Paris).
Ruines de Montaiguillon.
Étude de troncs de hêtres.
Mare aux poissons, Fontainebleau.
Hêtres, étude.

1846

Vue du château de Vitré, Bretagne.
Mare de la Belle-Croix, Fontainebleau.
Vue prise à Quimperlé, étude.

1847

Intérieur de forêt, effet d'automne.
Souvenir du Morin.
L'abreuvoir, Normandie.

1848

Environs de Mortagne.
Ruines d'Andernach, Rhin.
Souvenir de la Wisper Thal, effet de soir.
Chaumière aux environs de Sézanne.
Vue prise à Saint-André (environs de Troyes).
Entrée de forêt.
Un jardin d'après nature.

1849

Un coteau en Brie (médaillé au Salon de Paris, Médaille d'or).
 Chemin dans les bois.
 Une fontaine, environs de Troyes, effet de printemps (acquis par le Ministère des Beaux-Arts).
 Un lavoir à Tiercelieue, Brie.
 Chaumière à Saint-André, le joueur d'orgue.
 Chemin de la pierre aux fées, Brie (acquis par la ville du Havre).
 Maison de campagne, à Montiéramey.
 Maison de campagne, à Saint-Cloud.
 Sentier près de Cliquat, près Troyes, étude.

1850

Chemin creux à Montiéramey (Exposition de Lyon).
 Une chaumière en Champagne, matin, Chicherey (acquis par la ville de Nantes).
 Vue prise de la Haute-Seine, effet d'automne (acquis par la ville de Troyes).
 Le matin, environs de Toutry, Côte-d'Or.
 Rives de la Seine, à Saint-Julien.

1851

Chaumière près Troyes, à Saint-André.
 Vue prise près Semur.
 Sentier dans le bois de Vincennes (Exposition de Paris).
 Grand chemin, effet d'hiver, Fontainebleau (acquis par le Président de la République).
 Etude dans le bois de Boulogne, hiver.
 Bûcherons dans une forêt, automne.
 Maison à la Grande-Renoue, Brie.
 Dessous de hêtre, Fontainebleau, étude.

1852

Baraque, à Fontaine-sous-Montaiguillon.
 Etude au bois de Vincennes, février.
 Mare de La Fresnoye, Brie.
 Chaumière au Pont-Hubert.

1853

Chemin des Roizes, à Saint-André.
 Effet de pluie dans la vallée de la Solle.
 Etude de chênes à la Belle-Croix.
 Un ravin en Brie.

1854

Vue prise au Mont Chauvet, Fontainebleau, novembre (acquis par l'Impératrice).
Bords de la vieille Seine, à Saint-Julien.
Mare en Normandie, effet de printemps.
Rives du Serein en Bourgogne.
Vallée de Noyers, Bourgogne, matin.
Etude au printemps, à Saint-André.
Etudes, Dessous de hêtre et Chemin de Semur.

1855

Le Val perdu, Bourgogne (Mention, Exposition universelle).
Vue prise à Mesnil-Glaize, Normandie, mai.
Moulin de Grand'Fontaine, à Touquin.
Chemin de Guélande, près Lumigny.
Etude à la Garenne, Touquin.

1856

Chaumière en Brie, Touquin.
Bords de l'Yère, à Touquin, hiver.
Etude de broussailles, à la Garenne.
Vue de l'arche de Noutils.
Un chemin sous bois, Touquin.
Chaumière, à la Grande-Renoue.

1857

Moulin de Berneray, à Touquin.
Rives de la Seine, à Saint-Julien.
Mare de La Fresnoye, Brie.
Dessous de bois, à Saint-André.

1858

Entrée de village en Brie (Musée de Troyes).
Cour d'une chaumière, près Troyes.
Chaumière aux Marots, près Troyes.
Une cour avec poules, aux Marots.

1859

Vue prise sur le ruisseau de la Noue-Robert.
Intérieur de cour, aux Marots.
Etude près Vézelay, Yonne.
Moulin de Grand'Fontaine, Touquin.
Deux petits panneaux.
Chemin de la Tête-Noire, près Barberine.
Intérieur de cour, à Anvers, Oise.
Un ruisseau, effet d'automne.

1860

Le Mont Blanc, vu du chemin de Servoz.
 Bords du lac de Thoune, matin.
 Une rue de village, près Troyes.
 Inondation de la Seine, décembre (Médaille).

1861

Ruisseau de Touquin, printemps.
 La prairie au matin, printemps.
 Une grève à Saint-Julien (actuellement au Musée).
 Le soir, vue prise au Bébé, Barberey.
 Le matin, vue prise au Bébé, Barberey.
 Une matinée en mars.

1862

Environs de Brienne, automne.
 Bords de l'Orne, printemps.

1863

Environs de Thoune.
 Moulin de Souci.

1864

Pâturage en Normandie.
 Un matin dans les Dombes.
 La fin de l'hiver, Bréviandes.
 Un chemin dans la Creuse.

1865

Prairie de Buccy-en-Othe.
 Marais dans la vallée de Bar-sur-Aube.
 Mare à la Belle-Croix, automne.
 Lès grèves à la Moline.

1866

Un gravier à la Moline.
 Etude du Moulin de Berneret, hiver.
 Etude, environs de Touquin, hiver.
 Bords de la Seine en automne.

1867

Trois études en Brie.
 L'Arve et le Mont Blanc.
 Souvenir de Barberey, temps orageux.
 Le canal de Fouchy, matin.

1868

Etude d'automne, à la Belle-Croix.
 Bruyères à Fontainebleau, automne.
 Trois études à Montmirail.

1869

Etude de chênes et terrains à Fontainebleau.
 Deux études à Fouchy et Saint-Léger.
 Bords de la Seine, décembre.
 Un marécage en automne.

1870

L'Orne à Ménil-Glaize, printemps.
 Chaumière, à Lépine, été.
 Lisière de chênes, hiver.

1871

Hameau du Plessis, près Touquin.
 Saules au bord de l'Orne.
 Une cour au Pont-Hubert.

1872

Le gué des Planches, près Montbard.
 La Noue-Robert, à Barberey.
 Deux études à Fontainebleau.
 Quatre études, parc de Sainte-Maure.
 Un gué à Montbard.
 Un matin en mars, Normandie.
 Dîner champêtre, automne.
 Vaches et moutons, printemps.

1874

Le pont de Deux-Liards, à Troyes.
 Bords du lac de Thoune.
 Gué de Villepart, printemps.
 Bords de la Seine, Villepart.
 Rives de l'Hozain, Villepart.
 Chemin du Viot, Villepart.

1875

Un petit manoir.
 Au printemps, à Fontainebleau.
 Etude à Barberey.
 Un matin sur le Doubs.
 Un moulin sur le Doubs, près Thoraize.
 Etude sur le Doubs, à Thoraize.

1876

Chemin dans un bois, Ménil-Glaize.
 Château de la Gaudenaye.
 Chemin dans un bois, Ménil-Glaize.

1877

Effet de neige, Touquin.
 L'Hozain, à Villepart.
 Une allée à Villepart.
 La vallée de Sixt.
 Forêt de Fontainebleau, automne.

1878

Bords de l'Orne, printemps (Musée de Troyes).
 Tourelle à pont-levis.
 Tourelle et fossés.
 Le bac de Thoraize, Doubs.
 Barrage à la Moline.
 Le Doubs, à Thoraize.

1879

Un coteau dans l'Orne.
 Les voisins (Marc-en-Brie).
 Déversoir de moulin, à Semur.
 Anciens remparts de Troyes.
 Vue des roches de Thoraize.
 Bords de la Seine, Villepart.

1880

Saules en novembre, à Villepart.
 Embouchure de l'Hozain.
 Chaumière, à Saint-André.
 Au gué de la Moline.
 Déversoir des Fileurs.
 Mare aux Pigeons, Fontainebleau.
 La Seine, peupliers penchés.
 Un gué sur la Seine.

1881

Moulin de Courgerennes.
 Chemin du Viot, août.
 La Seine, abreuvoir de Courgerennes.

1882

Prairie à Droyes, printemps.
 Pont sur la Seine, à Villepart.
 La Voire, à Villeret.
 L'Hozain, à Villepart.
 Bords de la Seine.

1883

Groupe de saules et peupliers.
Bruyères à la Belle-Croix, automne.
Bords de la Seine, automne.
Grèves au bord de la Seine (Musée de Troyes).
La Voire à Villeret, une laveuse.

1884

Grand vase de fleurs sur une table.
Le gué de Villepart, hiver.
Basses eaux de la Seine.
La Seine à Marivas.
Coteau en Normandie, matin.
Presqu'île en Seine, automne.
La butte aux ajoncs, Normandie.
L'Hozain au pont de Villepart.
Rochers au bords de l'Orne.

1885

La Voire à Villeret, automne.
Un clos à Villepart, maisons, avril.
Mare et saules morts, Saint-Julien.
Mare à Touquin et pêcheurs.
L'Hozain, à Villepart, avril.
La Meuse, à Dinant.
Les rives de la Bâtarde, Saint-Julien.
Chemin des Saules, à Villepart.

1886

Chemin du Viot, hiver.
Vue du bas de Villepart, automne.
Un repas de bons amis. Animaux.

1887

Nature morte, pigeon, bouteille.
Moulin de Courgerennes.
Gué de l'Hozain, à Villepart, hiver.

1888

Un ruisseau, à Touquin.
Un chemin herbu sous les saules.
La ferme du Mont, à Ménil-Glaize.
Chemin du Viot, printemps.
Le gué de la Seine, Villepart.
Dans les prés de Courgerennes.
Vieux pont, au pré aux Goths.

1889

Déversoir de Courcelles.
 Une charrière sous bois, Touquin.
 Moulin de Courgerennes, été.
 La Seine sous Villepart, été.
 Peupliers au bord de l'Orne.
 Un coupeur de joncs, Yonne.

1890

Le gué de l'Hozain, été.
 Déversoir à Fouchères.

1891

Bords de Seine, composés.
 La Seine, à Vieux-Moulin.
 Chemin du gué de la Seine.
 La Seine, à la Motte d'en Haut.

1892

Bords de Seine, printemps.
 La Seine, à la Reculée, été.

1893

Peupliers aux bords d'un étang, hiver.
 Sentier sous bois.
 Vieux moulin, à Courgerennes.

1894

Prairie de Courgerennes, juin.
 Bords de Seine.
 Bords de Seine, automne.
 Coteau en Normandie, automne.
 L'Hozain, au pont de Villepart.
 Fleurs des champs dans un pot de grès.

1895

Ruines à Andernach, Prusse.
 Chaumière, à Ménil-Glaize.
 Etang, à la Forestière.
 Chênes, à la Belle-Croix.
 Bords de la Seine, près Bûchères.
 Bords de la Seine, près Villepart.
 Paysage d'été.
 Chemin entre les ponts.
 Un marais au printemps.

1896

Chaumière, à Pont-Sainte-Marie.
Bords de la Seine.
La Bâtarde à la Molinc.
Rives de l'Hozain, à Villepart.

1897

Abreuvoir, à Villepart.
Saules sur la Vanne.
Bords de la Seine, plage.
Vieilles eaux, automne.
Répétition du dit tableau.
Vieilles eaux, été.

1898

La plaine aux vaches, Ménil-Glaize.
Un marais aux Tauxelles.
Une fin d'été.
La reculée, vieilles eaux.

1899

Les roches du Quindre, Yonne.
Etude de maisons, à Semur.
Bords de Seine et barque.
Ruines de Saint-Colomban, Bretagne.
Un gué à Ménil-Glaize.

1900

Ruines du Sauerberg, Allemagne.
Vue prise à Droyes, printemps.
Prairie à Rances.

1901

La Seine au printemps.
Chemin du Viot, automne.
Bords de la Seine, près Bûchères.
La Seine, à Vallant-Saint-Georges.
La Seine, près Villepart.
La Seine, près Bûchères.
Etang de la Brionne, Auvergne.

1902

Rives du Serein, à Grimoux.
Vieilles eaux.
Le Serein aux environs de Noyers, Yonne.



DISCOURS

Prononcé par M. ALBERT BABEAU

En prenant possession du fauteuil de la Présidence

Le 21 Février 1902



MES CHERS COLLÈGUES,

Comme je vous le disais il y a six ans, lorsque vous m'avez appelé pour la troisième fois aux honneurs de la présidence, votre choix m'a inspiré une vive reconnaissance mêlée de sincères regrets ; je regrette en effet de ne pouvoir apporter aux fonctions que votre bienveillance m'a confiées une assiduité égale à celle que j'ai pu manifester pendant mes dix années de Secrétariat, où je ne crois pas avoir manqué une seule de vos séances. Ma principale excuse sera dans le concours que m'apportera notre Vice-Président, l'excellent doyen de notre Compagnie, M. Gustave Huot, qui a bien voulu consentir à nous faire apprécier une fois de plus les rares qualités d'intelligence, de compétence étendue et de courtoise autorité dont il nous a donné tant de preuves dans ses présidences antérieures.

Mon prédécesseur, M. Henri Renaud, me rend la tâche d'autant plus difficile que vous savez tous avec quelle netteté d'exposition, quel tact, quel dévouement assidu et éclairé, il a présidé nos séances pendant l'année qui vient de s'écouler. Aussi, je suis assuré d'être l'interprète de la Société toute entière en lui adressant nos meilleurs et nos très sincères remerciements.

Ce qui me rassure quelque peu, c'est que dans nos So-

ciétés, où le président n'est que le *primus inter pares*, sa tâche est facilitée par le concours de tous, notamment par celui des membres permanents du Bureau, et je ne serai que l'écho fidèle de tous en désignant de nouveau particulièrement à notre gratitude notre infatigable et dévoué archiviste, M. Louis Le Clert, qui ne cesse de consacrer son temps, son zèle et sa science, non seulement à la garde de nos archives et à la direction de nos impressions, mais à la conservation de notre Musée, dont il a publié tant d'excellents catalogues universellement appréciés.

Ai-je besoin de rappeler que ce Musée s'accroît dans toutes ses sections à tel point que ses locaux deviennent de plus en plus insuffisants ? Combien il serait à désirer que le legs de M. Audiffred pût s'appliquer à son agrandissement et que de nouvelles ressources, provenant de l'Etat, de la Ville ou des particuliers, permissent d'assurer un abri nécessaire aux nombreux objets d'art qui ne cessent d'y affluer ! Déjà, au commencement de l'année 1901, nous avons pu, grâce à la Municipalité, installer dans une des salles de sculpture le moulage du monument de Lamoricière, que M. Paul Dubois a bien voulu nous donner, et qui, sans rien ajouter à la valeur des admirables statues sorties du ciseau de notre compatriote, les place dans le cadre pour lequel elles ont été créées. Le Musée Piat, de formation relativement récente, s'accroît de son côté par des dons nouveaux, auxquels concourt largement son généreux fondateur, et nous pouvons prévoir le moment où, comme les autres, les salles de la section des arts décoratifs deviendraient trop exigües pour contenir toutes les œuvres d'élite qu'elles seront appelées à réunir.

La Société Académique, malgré sa constante sollicitude pour le Musée qu'elle a fondé il y a soixante-dix ans, ne se désintéresse pas des autres monuments d'art que possède notre région. Elle en donnera une nouvelle preuve en s'associant au Congrès que tiendra au mois de juin, dans notre

ville, la Société française d'archéologie. Les savants étrangers que ce Congrès attirera nous feront mieux apprécier, par leur jugement et les comparaisons qu'elles leur suggéreront, les beautés de l'art ancien que renferment Troyes et ses environs. Ce sera pour nous un motif de plus de nous y attacher et de chercher à sauvegarder le caractère pittoresque et artistique de nos vieilles constructions et même de nos paysages, que menacent trop souvent de prétendus embellissements ou des destructions sans excuses. Il s'est fondé dans certaines contrées, surtout en Belgique, des sociétés de l'Art public, et l'Art public a tenu à Paris, lors de l'Exposition de 1900, un Congrès où l'on a étudié les moyens de préserver dans les villes l'attrait que leur donne la physionomie intacte du passé. Ne saurions-nous, pour notre part, assumer cette tâche dans notre cité, qui n'a pas sans doute conservé toutes ses merveilles d'art et d'archéologie, mais qui, plus que beaucoup d'autres, tout en poursuivant les améliorations nécessaires, a su garder tant d'aspects pittoresques d'architecture civile et religieuse ?

Ne serait-il pas à désirer, par exemple, que les projets de restaurations importantes des monuments anciens et de constructions d'édifices d'art modernes soient soumis à des Commissions compétentes, choisies au moins pour une partie dans le sein des Sociétés savantes, et que ces Commissions soient appelées à formuler leurs observations, leur approbation ou leur critique ? Au Congrès de 1900, un conseiller municipal de Paris exprimait le vœu qu'il en fût établi dans toutes les villes, à l'exemple de la Commission du Vieux Paris, présidée par le Préfet de la Seine et fonctionnant sous les auspices de l'administration municipale. Dans certains cas, des observations sérieuses ont été écoutées, et l'on n'a eu qu'à s'en féliciter. Nous ne voulons pas citer des exemples où une intervention semblable aurait pu s'exercer à Troyes avec fruit, mais il nous semble que des regrets auraient été évités si des opinions raisonnées et

compétentes avaient pu se produire, pour faire prendre en considération d'une manière plus complète l'esthétique des monuments du passé et du présent.

Pour en revenir au Musée, il est juste de rappeler que la section des Arts n'est pas seule intéressée à son développement; la section des Sciences n'a pas pris une part moins éclairée à la prospérité du Musée d'histoire naturelle, et elle serait toute disposée à donner au Musée industriel l'importance qu'il devrait avoir dans une ville comme Troyes; la section d'Agriculture elle-même ne peut rester étrangère au progrès de ce dernier Musée, où les machines agricoles devront trouver place; malheureusement, plus encore que pour les autres, les locaux font défaut pour ces collections, et il faut se borner sous ce rapport à exprimer des vœux pour qu'elles puissent être installées dans un édifice digne du centre industriel où elles doivent être réunies.

En dehors du Musée, la Société continue à exercer régulièrement son action par les concours qu'elle organise, les prix qu'elle distribue et la publication de ses *Mémoires* et de son *Annuaire*. L'*Annuaire de l'Aube*, dont la seconde partie est rédigée sous son patronage depuis bientôt trois quarts de siècle, n'est pas assez connu de nos correspondants dont quelques-uns n'en soupçonnent même pas l'existence; à la veille de l'année où il va atteindre le 50^e volume de son format agrandi, il est juste de rappeler qu'il forme un recueil précieux de notices et d'environ 180 lithographies ou photogravures constituant des documents utiles, qu'on chercherait vainement ailleurs, pour l'histoire, l'art et l'archéologie de notre département. Nous ne pouvons mieux souhaiter que de continuer l'œuvre de nos devanciers et de nos contemporains, œuvre de tendances constantes et désintéressées vers la science et vers l'idéal, et de la transmettre vivace et pleine d'avenir à nos successeurs, comme ce flambeau qui, dans les courses de l'ancienne Grèce, passait de mains en mains sans s'éteindre.

DISCOURS

Prononcé par M. ALBERT BABEAU

En quittant le fauteuil de la Présidence

Le 26 Décembre 1902



MES CHERS COLLÈGUES,

La seconde moitié de l'année qui vient de s'écouler a été marquée par des pertes sensibles pour notre Société. Il semble qu'une sorte de fatalité l'ait poursuivie en lui enlevant successivement plusieurs de ses membres les plus distingués : MM. Félix Fontaine, Hector Pron, le D^r de Lutel. Nous avons exprimé les regrets unanimes de nos collègues en consacrant une notice à la mémoire de notre ancien président, M. Fontaine, ce parfait homme de bien, aussi remarquable par la lucidité de son intelligence que par l'élévation de son âme, et en prenant la parole sur la tombe de notre excellent collègue M. Pron, où nous avons été l'écho des sentiments de haute estime que nous avons tous pour son talent très remarquable de paysagiste, pour son infatigable labeur et pour la sympathique sincérité de son caractère. M. le D^r de Lutel nous a été enlevé plus prématurément, dans la force de l'âge ; un séjour en Suisse ne nous ayant pas permis de lui payer un juste tribut de regrets, nous devons ici rappeler, après notre vice-président, le vide que fait parmi nous la perte de ce collègue aimable, à l'esprit primesautier, et à qui une figure régulière, encadrée de longs cheveux noirs, donnait une

physionomie caractéristique ; un charmant volume de poésies lui avait ouvert les portes de la Société, et il avait fait preuve en sa faveur d'un dévouement méritoire en acceptant les fonctions de trésorier auxquelles ses goûts littéraires ne semblaient pas le destiner.

Nous devons également déplorer la perte du doyen de nos membres associés, M. l'abbé Etienne Georges, et d'un des doyens de nos membres correspondants, M. Truelle-Saint-Evron ; ils faisaient partie de la Société depuis 1856 et 1857. M. Etienne Georges, l'un des plus fidèles collaborateurs de l'*Annuaire*, avait consacré une partie de sa fortune à la fondation d'un prix destiné à encourager les études historiques sur la Champagne, auxquelles il s'était livré lui-même avec autant de constance que de savoir. M. Truelle-Saint-Evron, malgré l'éloignement de sa résidence, n'avait jamais cessé de témoigner son attachement à sa ville natale. Bibliophile distingué, il avait donné des livres et des autographes précieux à la Bibliothèque municipale et à notre Société, et il avait tenu à contribuer, par sa libéralité, à l'accroissement du Musée d'art décoratif.

Nous avons eu aussi le regret d'accepter la démission de notre collègue M. Jourdheuille, que des raisons de santé écartaient depuis trop longtemps de nos séances ; mais M. Jourdheuille, auteur de savants travaux sur la botanique et l'entomologie de notre département, nous est resté attaché par les liens de l'honorariat, tandis qu'un de nos anciens membres résidants, M. Camille Journé, étant revenu se fixer près de Troyes, a repris sa place, par un assentiment unanime, dans notre Société, qui lui avait confié la conservation d'une des sections du Musée de Troyes.

Nos collections du Musée de peinture, que M. Pron dirigeait avec tant de conscience, se sont enrichies cette année d'un beau paysage d'Isambart, à l'acquisition duquel M. Pron présidait peu de jours avant sa mort. Ces collections,

désormais trop à l'étroit, ne périliteront pas entre les mains de M. Royer, le très distingué artiste et professeur, que vous venez de nommer conservateur.

Puisque je parle du Musée, je dois renouveler les témoignages de gratitude que mérite M. Le Clert, dans ses doubles fonctions d'ordonnateur de la Commission et de conservateur des collections d'archéologie. Sa compétence supérieure le désignait pour prendre la plus grande part à la préparation et aux travaux du Congrès, que la Société française d'archéologie devait tenir à Troyes au mois de juin de cette année. Il avait rédigé un savant commentaire sur les monuments de la Ville et des environs que le Congrès devait visiter ; il avait préparé des notes sur le mouvement archéologique dans le département depuis un demi-siècle ; il avait écrit des mémoires sur les questions posées par le programme du Congrès ; et voici que des raisons de santé ne lui ont pas permis d'assister à ce Congrès, où sa présence eût été si appréciée, et où la lecture de ses mémoires n'a fait qu'augmenter les regrets légitimes que son absence a causés.

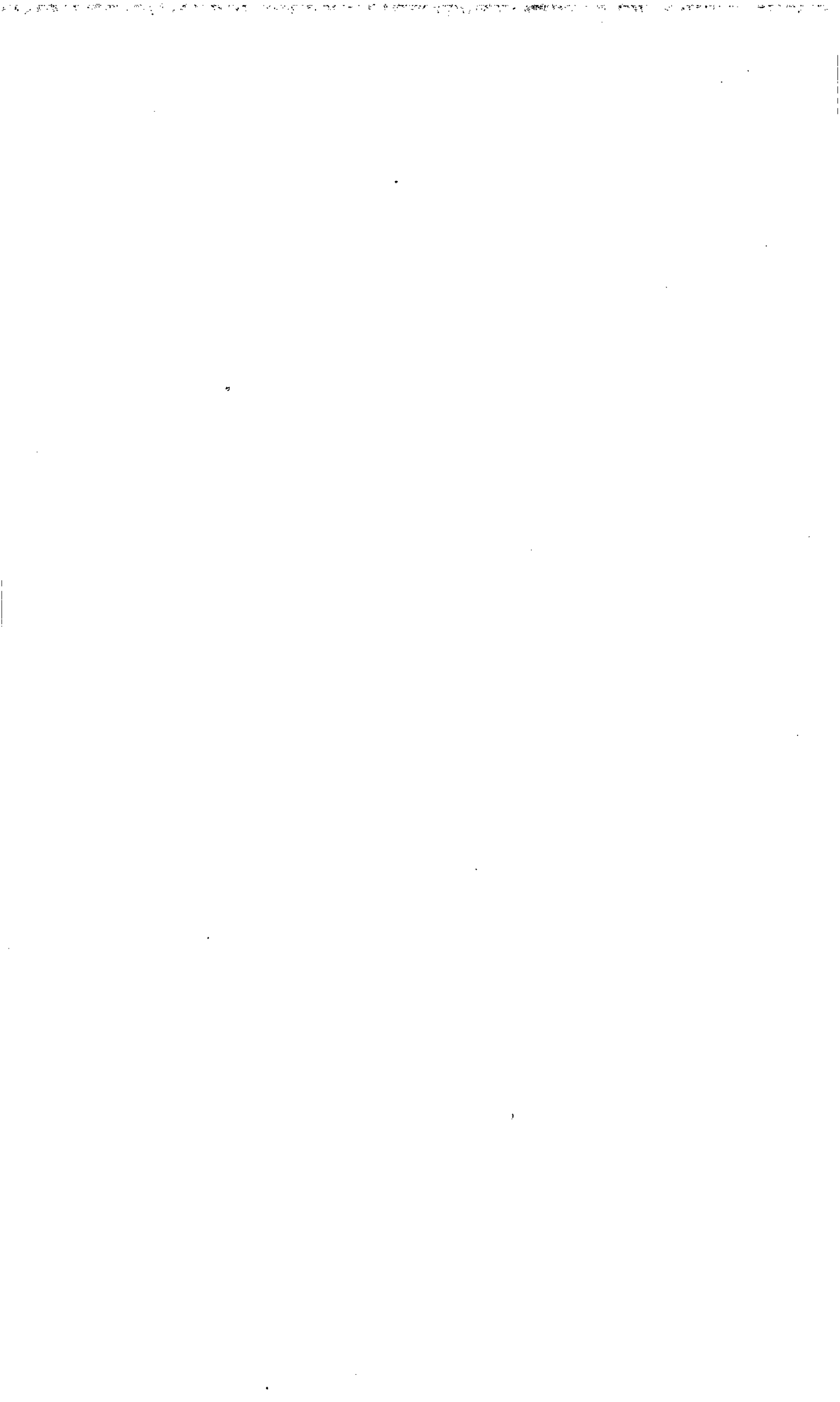
Ai-je besoin de vous rappeler les séances et les excursions de ce Congrès, dirigées avec autant de science que d'autorité par M. Eugène Lefèvre-Pontalis. Il y avait 49 ans qu'un Congrès de ce genre s'était tenu à Troyes, et bien rares sont les contemporains qui y ont assisté en 1853. Cette année, plusieurs d'entre nous ont pris une part active à ses travaux, et je dois rappeler que M. le D^r Finot a apporté à son organisation un concours efficace et dévoué, qu'il est juste de mettre en relief. Les réunions de l'Hôtel de Ville, de même que les visites des monuments, ont présenté un vif intérêt ; les étrangers, venus en grand nombre, ont pu apprécier la valeur artistique de nos édifices, des statues et des verrières qui en sont l'ornement. Tandis que le Directeur du Congrès faisait d'érudites conférences

sur la construction des églises, des observations, parfois contradictoires, mais toujours instructives, étaient échangées sur les objets d'art qu'elles renferment. Il est résulté de ces visites, de ces conférences, la constatation du nombre et de la valeur des beautés artistiques de notre région, et si quelques-uns de nos monuments, comme Saint-Urbain, ont réalisé l'idée d'admiration que leur notoriété faisait concevoir, d'autres ont été, pour la plupart des Congressistes, une véritable surprise, une révélation inattendue ; tel est le vaisseau imposant, large et lumineux, de la cathédrale Saint-Pierre, que ne faisait pas prévoir la vue du grand portail et de la tour, d'après lesquels on juge d'ordinaire de la valeur de l'édifice.

L'aspect pittoresque et varié de vieilles rues a aussi attiré l'attention ; on a admiré ce mélange de maisons et de monuments, qui marquent les traces des siècles écoulés ; parmi ces monuments, la façade de notre Hôtel de Ville tient une place saillante. Lorsque de récentes décisions ont paru en menacer l'existence, vous avez formulé le vœu qu'elle fût sauvegardée par un classement officiel, lors de la construction des nouveaux bâtiments destinés à recevoir les services de l'administration communale ; nous espérons vivement que notre intervention ne sera pas vaine et que la sollicitude de l'Etat et de la Municipalité assurera la conservation d'un édifice intéressant par lui-même, et qui, selon l'expression d'un critique autorisé, « fait partie de l'admirable décor de la vieille ville ».

Ce serait faire double emploi avec le sommaire de nos procès-verbaux que d'énumérer les travaux des membres de notre Société contenus pour la plupart dans l'*Annuaire* et dans nos *Mémoires*, dont la publication se continue régulièrement. Mais, en terminant, je dois exprimer ma sincère gratitude, pour le concours qu'ils m'ont apporté, à mes Collègues et aux membres du Bureau, notamment à notre

infatigable et dévoué Archiviste et à notre excellent Vice-Président, qui m'a suppléé si fréquemment au fauteuil où votre bienveillance m'a appelé à siéger. Il me suffira, pour faire l'éloge de M. Gustave Huot, qui est le doyen de notre Compagnie, dont il fait partie depuis 47 ans, de rappeler ses nombreuses présidences antérieures, où il a fait apprécier ses rares qualités de tact, de savante compétence et de cordiale courtoisie, en sachant maintenir et accroître, comme il le fera encore cette année, le renom que s'est acquis la Société Académique de l'Aube parmi les Sociétés savantes de France.



PROGRAMME
DES
PRIX MIS AU CONCOURS

PAR LA
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

Prix à décerner en 1903

PRIX TRISANNUEL DE **500** FRANCS
FONDÉ PAR M. L'ABBÉ ÉTIENNE GEORGES, DE TROYES,
MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES

Conditions du Concours

1° Les travaux historiques, littéraires, archéologiques ou biographiques, présentés pour le prix trisannuel de **cinq cents francs** fondé en 1891 par M. l'Abbé Etienne Georges, de Troyes, devront être relatifs à la province de Champagne.

2° Les travaux adressés par les concurrents devront être, avant tout, divisés en deux catégories : les travaux inédits et les travaux publiés.

3° Les travaux inédits devront être examinés avant les travaux publiés; les travaux publiés ne pourront entrer au concours qu'à défaut de travaux inédits ayant une valeur suffisante pour obtenir le prix.

4° Les auteurs des travaux inédits ne devront pas se faire connaître, sous peine d'être exclus du concours.

5° Quant aux travaux publiés, ils devront l'avoir été dans le courant des trois années écoulées depuis la précédente attribution du prix et ne pas avoir été déjà couronnés.

6° Il ne sera pas interdit aux Membres de la Société Académique de l'Aube, soit résidants, soit associés, soit correspondants, soit honoraires, de concourir.

7° Le prix ne sera jamais partagé.

8° Dans le cas où les travaux inédits et les travaux publiés n'auraient pas une valeur suffisante pour obtenir le prix, la somme de **cinq cents francs** sera conservée dans la caisse de la Société Académique pour être employée au mieux suivant ses besoins.

9° Bien que, dans ce cas, la Société Académique aura la libre disposition de ladite somme, elle devra la consacrer de préférence à l'achat de un ou plusieurs objets d'art pour le Musée de Troyes.

10° Ces objets d'art devront, autant que possible, être l'œuvre d'un artiste du département de l'Aube. En tous cas, la mention de ces objets devra être accompagnée du nom du fondateur du prix dont la somme aura contribué à l'achat.

Telles sont les conditions spéciales qu'en sa qualité de fondateur du prix trisannuel de cinq cents francs, M. l'abbé Etienne Georges, de Troyes, a cru devoir préciser et a déclaré vouloir être annexées textuellement au programme du prix sus-mentionné.

En outre :

1°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Etude sur le rapport entre le prix du blé et le prix du pain.*

2°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Etude sur les oiseaux utiles ou nuisibles de l'Aube.*

3°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur des meilleures *Recherches sur les potiers d'étain*.

4°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Etude sur les proverbes et dictons populaires restés en usage à la fin du XIX^e siècle dans un arrondissement de l'Aube*.

PRIX BISANNUEL DELAPORTE

Un prix, de la valeur de 300 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Etude sur les causes d'insalubrité dans la ville de Troyes et sur les moyens d'y remédier*.

Ce prix pourra être partagé.

Les concurrents, pour ces cinq prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, chez le Secrétaire de la Société, — au plus tard le 1^{er} mars 1903.

PRIX ANNUEL HYACINTHE CHAILLOT

Une médaille, de la valeur de 25 francs, sera décernée à un habitant des campagnes qui s'occupera de protéger les oiseaux et animaux utiles.

Les candidats devront faire connaître leurs titres, avant le 1^{er} octobre, à M. le Secrétaire de la Société.

Prix à décerner en 1904

1°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur ouvrage sur l'*Etat de la culture de la vigne dans le département de l'Aube et les moyens qui sont employés pour combattre les divers fléaux qui compromettent sa récolte*.

2°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur travail sur l'*Eclairage par l'alcool*.

3°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur travail sur les *Instruments de musique usités dans nos églises depuis le XIII^e siècle*.

4°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Etude sur un orateur né ou ayant vécu dans la partie de la Champagne comprise dans le département de l'Aube*.

Les concurrents, pour ces quatre prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, chez le Secrétaire de la Société, — au plus tard le 1^{er} mars 1904.

PRIX ANNUEL HYACINTHE CHAILLOT

Une médaille, de la valeur de 25 francs, sera décernée à un habitant des campagnes qui s'occupera de protéger les oiseaux et animaux utiles.

Les candidats devront faire connaître leurs titres, avant le 1^{er} octobre, à M. le Secrétaire de la Société.

Prix à décerner en 1905

1°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur ouvrage sur *Le cheval de trait dans l'Est de la France*.

2°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Etude sur l'application de l'électricité à la traction sur rails ou sur routes*.

3°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur des meilleures *Recherches sur l'œuvre de Ninet de Lestin*.

4°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur d'une pièce de vers dont le sujet est laissé au choix des concurrents (200 vers au plus).

PRIX BISANNUEL DELAPORTE

Un prix, de la valeur de 300 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Etude sur les applications de l'art dans les industries troyennes au XVI^e siècle*.

Ce prix pourra être partagé.

PRIX TRISANNUEL FONDÉ PAR M. CHARLES SAVETIEZ

NOTAIRE HONORAIRE

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE DE L'AUBE

Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur *Travail archéologique, historique ou littéraire*, écrit ou publié dans le cours des trois années précédentes. Tous les membres de la Société pourront concourir à l'obtention de ce prix.

Les concurrents, pour ces six prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, chez le Secrétaire de la Société, — au plus tard le 1^{er} mars 1905.

PRIX ANNUEL HYACINTHE CHAILLOT

Une médaille, de la valeur de 25 francs, sera décernée à un habitant des campagnes qui s'occupera de protéger les oiseaux et animaux utiles.

Les candidats devront faire connaître leurs titres, avant le 1^{er} octobre, à M. le Secrétaire de la Société.

CONDITIONS COMMUNES A CES CONCOURS

Les Manuscrits devront être inédits. — Ils porteront chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans et sur le billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom de

l'auteur. Celui-ci ne devra pas se faire connaître, sous peine d'être exclu du concours.

Les concurrents sont prévenus que la Société ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés aux concours. — Les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

La Société déterminera, avant les séances publiques, si les récompenses attribuées aux lauréats leur seront remises en médailles, en livres, en objets d'art, ou en argent.

Indépendamment des prix sus-énoncés, la Société Académique de l'Aube décerne, tous les ans, des prix, des récompenses ou des encouragements dont le sujet n'est pas annoncé, et pour lesquels elle désire conserver son initiative.

Elle décernera, en outre, dans ses séances publiques, des médailles d'or et d'argent aux auteurs des perfectionnements introduits ou opérés dans le département, qui auront été jugés le plus utiles à l'industrie, au commerce et à l'agriculture.

Des médailles seront également remises aux auteurs des meilleures statistiques communales, rédigées conformément au questionnaire publié en 1876.

Troyes, le 1^{er} Janvier 1901.

Le Président de la Société,

HENRI RENAUD.

Le Secrétaire,

L'Abbé CH. NIORE.

LISTE

DES

DONS FAITS AU MUSÉE DE TROYES

AVEC LES NOMS DES DONATEURS

Pendant l'année 1902 ¹



Article 34 du Règlement de la Société Académique de l'Aube :

« Chacun des Membres de la Société doit contribuer, autant qu'il est en lui, à l'augmentation du Musée.

« Les dons faits à la Société par ses Membres, ou par des personnes étrangères, sont inscrits sur un registre spécial, et publiés en outre dans les journaux de Troyes et dans l'ANNUAIRE du Département, avec les noms des donateurs. »



SCULPTURE

Il a été donné par :

MM.

L'ÉTAT : — *Souvenir de Pompeï*, statue en marbre, par Jaley (1802-1866).

LANCELOT (Gustave), photographe, à Troyes : — *OEdipe en exil*, par Edouard Valtat. Terre glaise ayant obtenu un prix au concours de l'École des Beaux-Arts.

¹ Pour les publications précédentes, voir les Mémoires de la Société de 1849 à 1901.

- TRUMET DE FONTARCE, membre associé de la Société académique :
— *M. Trumet de Fontarce*, buste en bronze, par M. Alfred Boucher, 1902, et un trépied en fer, orné de festons en tôle repoussée, sur lequel le buste est boulonné.
- LEFEBVRE, rue Mitantier, à Troyes : — Un petit buste d'homme âgé, modèle en terre très mutilé.
- ROUX (Louis), ancien ouvrier en soufflets : — Deux médaillons en terre cuite, signés Boucher, 1873.

ARCHÉOLOGIE

- MANOTTE jeune, tapissier, à Troyes : — Une plaque de ceinturon, en bronze, portant des restes d'ornements en relief et d'émaux de différentes couleurs ; — Une petite coupe en verre jaunâtre, apode et ayant la forme d'une calotte. Ces deux objets, datant de l'époque gallo-romaine, proviennent du cimetière antique découvert jadis près de la Chapelle-Godefroy (commune de Saint-Aubin), dans le lieu dit *le Haut de la Gloriette* ; — Un fragment de vitrail émaillé, très mutilé, représentant un sujet allégorique (*Les soucis compagnons de la puissance*).
- RUBY, chef cantonnier, à Villemorien : — Une boucle en bronze étamé, mutilée, datant de l'époque franque, trouvée par lui dans une carrière à gauche du chemin vicinal ordinaire n° 2, de Courtenot à Bar-sur-Seine. Cette contrée, dans laquelle on a déjà rencontré des cercueils en pierre, semble renfermer un cimetière franc et mérite d'être explorée.
- LUZIER (Clément), entrepreneur à Troyes, rue Louis Ulbach : — Un fragment de *putera*, petite poterie romaine en terre rouge lustrée, dite *terra campana*, portant dans un cartouche à extrémités arrondies la marque IVCVND. Ce débris de poterie a été trouvé à Troyes.
- Madame veuve LOREY, 163, rue Saint-Honoré, à Paris (par l'intermédiaire de M. le docteur Hervey) : — Un fragment du pied d'une statue de grande dimension, en marbre blanc, provenant des ruines de Pompéï.

BÉNARD (Ernest), clerc d'avoué, à Troyes : — Un gobelet à bossages, en terre rouge, datant de l'époque gallo-romaine et provenant de la rue des Noës, à Troyes, où il a été trouvé, vers 1890, en creusant la cave de la maison de M^{me} veuve Millard; — Deux anneaux ayant pu servir de bracelets et un coulant de ceinture, le tout en bronze. Ces objets ont été trouvés par M. Bénard, sur le finage des Noës, près des Marots, dans le lieu dit *les Fossés-Michaut*; — Quatre clés anciennes, en fer, trouvées dans une propriété de M^{me} veuve Bénard (mère du donateur), située aux Noës, rue de la Pute-Ornière; — Une serrure en fer, avec sa clé, provenant d'une petite armoire-applique; — Un dessous de bouteille datant du commencement du xix^e siècle. Il est en cuivre rouge cerclé d'un rebord découpé à jour et jadis argenté. Sur le fond, couvert d'un vernis jaune, est imprimée en noir une gravure au bas de laquelle se trouve la légende : *Le jardinier et son seigneur*.

Mademoiselle Houzelot, 46, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Troyes : — Un fragment de sculpture en marbre blanc, provenant d'un retable dont la donatrice avait déjà offert au Musée de Troyes, en 1897, quelques débris trouvés en creusant des fondations dans la cour de la maison qu'elle habite.

Nioré (l'abbé), membre résidant : — Deux fragments de sculpture sur craie, représentant chacun un archer décochant une flèche. Ces bas-reliefs, datant du commencement du xvi^e siècle, proviennent de l'église de Planty; — Cinq moulages des bas-reliefs qui ornent les fonts baptismaux de l'église de Bérulles. Ils représentent : le 1^{er}, *le Baptême de Notre-Seigneur par saint Jean*, au-dessus est écrit le mot FLVMINIS (baptême par l'eau); le 2^e, *le Massacre des Innocents*, légende SANGVIS (baptême par le sang); le 3^e, *la Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres*, légende FLAMMIS (baptême par le feu); le 4^e, *le Baptême de Clovis par saint Remi*; le 5^e, deux anges portant une pancarte avec ces mots écrits en caractères gothiques : *Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit, M V^e*.

LE CURÉ DE SAINT-JEAN DE TROYES : — Quelques débris de sculptures très frustes trouvés dans un des caveaux de l'église Saint-Jean dont on opérait dernièrement la réfection.

346 LISTE DES DONS FAITS AU MUSÉE DE TROYES

ROUX (Louis), ancien fabricant de soufflets, à Troyes : — Un Christ en bois, très mutilé, provenant, paraît-il, de Notre-Dame-aux-Nonnains.

LASNE (Louis), 42, faubourg Saint-Jacques (par l'intermédiaire de M. Vital-Lasne et de M^{me} veuve Coulon) : — Un beau heurtoir et une grande serrure en fer, à deux clés, provenant d'une maison située faubourg Saint-Jacques, à Troyes. Époque Louis XV.

SANSONNY-MILLARD, à Vaudes, par l'intermédiaire de M. Seurat, membre associé : — Une clef en fer, à peigne, trouvée dans le jardin du donateur, à Vaudes.

JOANNETON, ingénieur civil, 48, route de Sens, à Sainte-Savine : — Une serrure en fer munie de sa clé, qui est remarquable par la découpe de ses rouets. Époque Louis XV.

CHANOINE (le général), ancien ministre de la guerre, membre associé : — Trois fragments de carrelages vernissés datant du xiv^e siècle ; — Quelques tuileaux et un verrou datant du règne de Louis XV. Le tout a été trouvé dans sa propriété de Baudement, au milieu d'anciennes démolitions, sur l'emplacement d'un bâtiment qui paraît avoir été détruit par un incendie.

BERNOT, instituteur à Gérosdot : — Un grand carreau de pavage, en terre cuite incrustée et vernissée, datant du xvii^e siècle et représentant un héron entouré d'une tige fleuronnée.

DE VILLEMEREUIL, membre associé : — Deux petits carreaux, en terre cuite incrustée et vernissée, provenant du château de Villemereuil. L'un d'eux est recouvert d'émail noir et paraît avoir fait partie d'une bordure ; l'autre porte les armes de la famille de Foissy, qui posséda la terre de Villemereuil depuis la première moitié du xv^e siècle jusqu'en 1621.

NIORÉ (l'abbé) : — Un carreau vernissé et incrusté provenant de l'église de La Villeneuve-au-Chêne. Il porte, au milieu d'un entourage d'entrelacs, un écu ovale chargé de trois arbres de forme pyramidale, posés 2 et 1 (probablement des genévriers). Ces armes sont peut-être celles de la famille Le Genevois, qui, d'après le P. Vignier, a porté : d'or, à trois genévriers de sinople, avant d'adopter le blason enregistré

par d'Hozier; — Un autre carreau vernissé et incrusté provenant de l'église du Mesnil-Saint-Père et portant, sur une croix de chevalier, un écu ovale chargé d'un chevron accompagné en chef de deux vannets (ou coquilles), et en pointe d'un cœur. Nous ne savons à quelle famille appartenaient ces armes.

Madame Veuve MORAT, rue Ganguerie, à Troyes : Une lucarne, ou tuile chatière, en terre cuite, datant de la fin du XVIII^e siècle. Elle a l'aspect d'une énorme tête de grenouille ouvrant la bouche.

Madame THOMASSIN-MARNAT, à Brienne-le-Château, par l'intermédiaire de M. Bardet, membre associé : — Deux intéressantes assiettes en faïence provenant de la manufacture de Stône, Coquerel et Legros, à Paris, et reproduisant, imprimées en noir manganèse, deux vues du château de Brienne tel qu'il était à la fin du XVIII^e siècle. L'une est prise du côté de l'entrée, l'autre du côté des jardins.

Mademoiselle DOURY (Alphonsine), 6, rue Sainte-Jule, à Troyes : — Un sabre de capitaine de grenadiers de la Garde, ayant appartenu au père de la donatrice, M. le capitaine Doury, militaire de 1793 à 1815, ayant fait vingt-deux campagnes; — Une croix de la Légion d'honneur, décernée à M. Doury en 1815 (type à l'effigie d'Henri IV).

RAVIGNAUX, 7, rue de la Paix, à Troyes : — Un des insignes portés par les Membres de la Société musicale *La Chorale* de Troyes.

HUGUIER-TRUELLE, ancien pharmacien, 18, boulevard Victor-Hugo, à Troyes : — Deux montres : l'une, en or, est à répétition et porte le nom de l'horloger Lagrange, à Paris, avec le n^o 64; sur le boîtier est inscrit le n^o 38034; l'autre est en argent et vient du magasin de l'Épine, à Paris; elle porte le n^o 10589.

PINGUET, employé de bonneterie, rue Kléber, à Troyes : — Une mouchette ancienne, en cuivre jaune; — Une petite pelle à couvet, en fer travaillé au tour; — Une petite clé en fer; — Un instrument en acier, composé d'un briquet, d'une pince et d'un tire-bouchon.

348 LISTE DES DONS FAITS AU MUSÉE DE TROYES

ROUX (Louis), 86, rive droite du Canal, à Troyes : — Une tabatière en forme de coquille. Ivoire sculpté.

SCHITZ (Robert), directeur de la succursale de la Banque de France, à Meaux (en exécution du désir de feu Madame sa mère, née Pesme) : — Un beau cadre en bois sculpté et doré, époque Louis XIV.

NUMISMATIQUE

HONNET (Camille), 25, rue du Cloître-Saint-Etienne, à Troyes : — Quatre intéressantes monnaies frappées à Clarence, en Achaïe, pour des membres de la famille de Villehardouin, seigneurs de cette principauté, savoir : deux deniers de Guillaume II de Villehardouin (1245-1278). Légende : σ **PRINCIPS. R. CLARENTIA**; — Deux deniers d'Isabelle de Villehardouin (1297-1301), **YSABELLA. P. ACH'. R. DE CLARANCIA**. — Ces monnaies proviennent d'une petite trouvaille faite récemment à Modène.

PAILLOT DE MONTABERT (Jacques), membre correspondant, à Dijon : — Un moyen bronze et quatre-vingt-cinq petits bronzes romains; — Vingt-et-un jetons et médailles en cuivre; — Huit monnaies françaises et étrangères, en argent; — Quatre-vingt-huit monnaies françaises et étrangères, en cuivre, soit au total 205 pièces.

BRUNET (A.), jardinier en chef de la Ville de Troyes : — Un lot de monnaies françaises et étrangères, parmi lesquelles se trouve un jeton, en cuivre, à l'effigie de Louis XVIII, portant au revers un caducée et l'inscription : *Marke Spiel*.

ANONYME : — Vingt-sept monnaies, jetons et médailles français et étrangers.

NIORÉ (l'abbé) : — Un denier d'argent, monnaie municipale frappée à Metz. Sur la face est l'image de saint Étienne, premier martyr, et, au revers, une croix accompagnée d'une étoile dans chaque canton; — Deux monnaies frappées par la République française pour sa colonie d'Indo Chine : l'une, de 50 centimes en argent, au millésime 1879; l'autre, de 1 cen-

time en billon, datée de 1892; — Un jeton émis par Hans Krawinkel de Nuremberg (2^e moitié du xvi^e siècle). Cuivre jaune. Légende : GOTT · ALLEIN · DIE · FER · ESEI ; — Une petite boîte plate et ronde, ayant l'aspect d'une médaille en cuivre jaune. A l'extérieur, sur la face, est reproduite la médaille à l'effigie de Louis XVIII, gravée par Henrionnet; au revers se trouve l'inscription suivante : *Charte constitutionnelle. Le Roi, les princes, les pairs, les députés, tous les fonctionnaires ont juré de la maintenir. Louis XVIII l'a donnée aux Français, le 4 juin 1814.* A l'intérieur de la boîte, on trouve les 75 articles de la Charte imprimés sur des petites rondelles de papier.

HAYOTTE, instituteur, à Yèvres : — Un liard de France, 1657; — Un double tournois de François de Bourbon, prince de Conti, seigneur de Château-Renaud; — Un double tournois de Gaston, prince usufuitier de la principauté de Dombes; — Trois pièces de 10 sols, de Victor-Amédée, roi de Sardaigne, duc de Savoie, 1794; — Une pièce de 20 sols à l'effigie du même prince, 1794; — Un décime de Louis XVI, 1792; — Un monneron ou médaille de confiance de 5 sols, émise en l'an IV de la liberté, 1792, par les frères Monneron, négociants à Paris; — Une pièce de 10 centimes frappée à Milan en 1809, au nom de Napoléon, empereur et roi; — Une pièce de 10 centimes de Léopold I^{er}, roi des Belges, 1848.

Roux (Louis), à Troyes : — Douze monnaies en cuivre, deniers et doubles tournois de Louis XIV, du duc de Bourbon, du prince de Conti, du duc de Bouillon et d'autres personnages ayant le droit de battre monnaie; — Une médaille de pèlerinage du Mont-Saint-Michel, bronze; — Une médaille de Jeanne d'Arc, cuivre jaune; — Une médaille portant, d'un côté, l'effigie de M. Henry Irving, et de l'autre, celle de miss Ellen Terry, cuivre jaune; — Une médaille frappée en mémoire des RR. PP. Jésuites : Olivaint, Ducoudray, Caubert, Clerc et de Bangy, mis à mort les 24 et 26 mai 1871.

BARDAT (Alexandre), garde-champêtre, à Courtavant-Barbuise : — Un liard de France à l'effigie de Louis XIV, daté de l'an 1655.

THOYER, instituteur, aux Bordes d'Isle-Aumont : — Un pfenning daté de 1805, trouvé dans le jardin de l'école.

DELATOUR (Albert), conseiller d'Etat, membre correspondant : — Un exemplaire de la médaille frappée en 1900, à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

JAILLANT, gardien de salle au Musée : — Un jeton en laiton, de fabrication allemande, daté de 1797. Il porte sur une face un aigle en plein vol avec la légende : *Elementum meum libertas*, et sur l'autre face un cheval en liberté galopant et ces mots : *Mit frohen muth*.

DE LA BOULLAYE, membre résidant : — Quatre exemplaires de la médaille délivrée par la ville de Troyes aux possesseurs de chiens, en 1901.

SIGILLOGRAPHIE

BERGÈRE (Gabriel), à Rumilly-les-Vaudes : — Le cachet de la Mairie de Villy-le-Maréchal, arrondissement de Troyes. Type du second Empire. Cuivre jaune.

ARTS DÉCORATIFS

(Musée PIAT)

L'ÉTAT : — Un vase en plâtre, *Paix et Travail*, par Roiné; — Un vitrail céramique, par M. Fargues.

LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, par l'intermédiaire du Musée Guimet : — De nombreux fragments d'étoffes anciennes provenant des fouilles opérées à Antinoë, par M. A. Gayet. Ce sont de précieux spécimens des productions de l'ancienne civilisation égyptienne.

DE ROTHSCHILD (le baron Alphonse) : — *Du Guesclin*, statuette équestre, en bronze, par Jules-Edmond Masson. Bertrand Du Guesclin, né vers 1314, mort le 13 juillet 1380, connétable de France, est représenté au moment où, peu de

temps avant sa mort, assiégeant le château de Randam (Lozère), il arrête son cheval et, levant son épée, invite les défenseurs de cette forteresse à mettre bas les armes. Sur l'écu et sur la cuirasse du guerrier, on voit ses armoiries : une aigle à deux têtes, au vol abaissé, sous un filet mis en bande.

PRON (Hector), membre résidant : — Un remarquable heurtoir en fer, datant de la plus belle période de la Renaissance. Terminé à sa partie supérieure par une tête de cavale, finement ciselée, il rappelle par sa disposition le profil d'un hippocampe. Ce précieux spécimen de serrurerie artistique provient d'une ancienne maison de Troyes.

CONSERVATOIRE INDUSTRIEL

Roux (Louis), ancien ouvrier en soufflets : — Un nœud brisé, en fer, destiné à mettre en mouvement un arbre oblique ; — Un gobelet en bois ayant pour pied une colonne en spirale ; — Un modèle de barrière américaine, en bois ; — Un débris de porte-chapeau ayant fait partie de l'encadrement d'une glace du palais des Tuileries, détruite dans l'incendie de 1871. Il est en partie recouvert de verre fondu ; — Un petit édicule de fantaisie, en carton : *L'horloge de la mort*, œuvre de M. Roux. Il est recouvert de nombreuses sentences manuscrites ; — Un modèle de wagonnet ; — Quatre types différents de soufflets avec applications diverses ; — Un enfumoir agricole ; — Deux tendeurs à fil de fer ; — Un appareil pour repasser les faux ; — Une série de différents modèles de chaînes et chaînettes ; — Des poucettes ; — Une lampe à souder à l'alcool ; — Un chalumeau en cuivre, à boule, réservoir ; — Un marteau de cloutier ; — Un archet à rochet avec son plastron ; — Un semoir centrifuge (petit modèle).

BIBLIOTHÈQUE DU MUSÉE

L'ÉTAT : — Les Catalogues des monnaies mérovingiennes et des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale, par M. Maurice Prou.

ROUX (Louis) : — Un petit lot d'assignats de valeur différente.

RAVIGNAUX (Ernest) : — Dix-huit passe-ports délivrés dans le cours du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e. Ils sont datés de Cambrai, Strasbourg, Sarrebourg, Chaumont-en-Bassigny, Saint-Laurent-des-Bâtons, Troyes, Vesoul, Lausanne, Loretto, Assise, Naples, Torivoli, Suze et autres villes.

CHANOINE (le général), membre associé : — Un reçu de 5000 livres, délivré à M. Michel-Sulpice Chanoine, marchand à Troyes (aïeul de M. le général Chanoine), alors au service de la Patrie dans l'armée de Sambre et Meuse, par le Receveur du district de Troyes, le 2 frimaire an II de la République. Cette somme était due par M. Chanoine en vertu de la *taxe sur les riches au profit des sans-culottes révolutionnaires, des veuves et des vieillards dont les enfants défendaient la patrie*, taxe à laquelle il avait été imposé par le citoyen Rousselin, commissaire civil de la Convention nationale dans le département de l'Aube; — Un reçu de 196 livres de l'*Emprunt forcé* (dit volontaire) de l'an II, ne donnant lieu à aucun remboursement, délivré à M. Claude-Sulpice Chanoine, négociant à Troyes (bisaïeul de M. le général Chanoine); — Un autre reçu de 604 francs dus par le même Claude-Sulpice Chanoine, par suite de l'emprunt de 100 millions contracté en vertu de la loi du 19 thermidor an VII, sous menace d'expropriation et de contrainte par corps pour ceux qui ne paieraient pas immédiatement les taxes auxquelles ils étaient soumis.

Les personnes qui désirent faire des dons au Musée peuvent s'adresser soit à M. l'Ordonnateur, 4, rue Saint-Martin, soit à MM. les Conservateurs.

LISTE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

PENDANT L'ANNÉE 1902

Avec les noms des Donateurs¹



SCIENCES. — AGRICULTURE. — HORTICULTURE

Par M. Charles BALTET, membre résidant : *La Pépinière.*

Par MM. Ch. BALTET et OPOIX : *Compte-rendu du Congrès et de l'Exposition cidricole de Morlaix, 10-13 octobre 1901.*

Par M. le docteur Charles BAROTTE : *Contribution à l'étude du redressement de la gibbosité pottique.*

Par M. P. FLICHE, membre correspondant : *Note sur les hybrides du genre Sorbus dans le Jura français ; — Un nouveau Cycadeoidea ; — Note sur l'Epiphytisme du Polypodium vulgare ; — Note sur un Zoosterites trouvé dans le crétacé supérieur du Dévoluy.*

Par M. le docteur HENRY : *Etude physiologique sur le vol des oiseaux ; — Discours et Notices.*

Par M. Auguste MORTIER, membre résidant : *La Bonneterie à l'Exposition universelle de 1900.*

Par M. NOBLEMAIRE : *Les conditions du travail dans les chemins de fer.*

Par M. TRUMET DE FONTARCE, membre associé : *Pathologie clinique du grand sympathique ; — Le système lymphatique.*

¹ Nous n'avons pas compris dans cette liste les envois des Académies et des Sociétés correspondantes, les publications périodiques, ni les volumes donnés par l'État.

354 **OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE**

Par la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE BEAUVAIS : *Contribution foncière. Propriété bâtie.*

ARCHÉOLOGIE. — BEAUX-ARTS

Par M. Albert BABEAU, membre résidant : *L'énigme de François Gentil : — Le jardin des Tuileries au XVII^e et au XVIII^e siècle.*

Par M. Henri COROT : *Notes pour servir à l'histoire des vases de bronze préromains trouvés en France.*

Par M. HERLUISON, membre correspondant : *Les Musées d'Orléans ; — Explication des ouvrages de peinture et de sculpture du Musée d'Orléans ; — Les débuts de la lithographie à Orléans.*

Par M. LOUIS MORIN : *La Fonderie typographique ; — Quelques Sculpteurs troyens des XVII^e et XVIII^e siècles.*

Par M. DE SAINT-VENANT : *Anciens fers de chevaux à double traverse (sept spécimens figurés proviennent du Musée de Troyes) ; — Statuette de la déesse Epona, trouvée près de Nevers ; — Dissémination des produits des ateliers du Grand-Bressigny aux temps préhistoriques.*

Par M. le comte Charles DE BEAUMONT : *Les jetons tourangeaux.*

HISTOIRE. — BIOGRAPHIE. — VOYAGES

Par M. le baron de BAYE, membre correspondant : *Compte-rendu de sa mission dans les Montagnes de Géorgie.*

Par M. le général CHANOINE, membre associé : *Note relative à l'invasion d'Attila.*

Par M. P. FLICHE, membre correspondant : *Notice sur M. Henri Nanquette ; — Notice sur Gustave Bleicher.*

Par M. HERLUISON, membre correspondant : *Eloge d'Alfred Cornu.*

Par M. Amédée LHOTE, membre correspondant : *Les centenaires dans le département de la Marne.*

Par M. LOUIS MORIN : *Les Briden, imprimeurs et libraires à Troyes et à Chaumont ; — Les Garnier, imprimeurs et libraires à Troyes ; — Les Oudot, imprimeurs et libraires à Troyes, à Paris, à Sens et à Tours ; — Les Febvre, imprimeurs et libraires à Troyes, à Bar-sur-Aube (?) et à Paris ; — Michel Félix, imprimeur ; — Marchés d'ouvrage et de fournitures pour le train des équipages au XVII^e siècle.*

Par M. REGNAULT DE BEAUCARON, membre correspondant : *Notes sur les Chatelliers* (hameau de Suèvres, Loir-et-Cher).

Par M^{me} NATALIS RONDOT : *Natalis Rondot, sa vie et ses œuvres.*

Par M. le baron Joseph DU TEIL, membre correspondant : *Rome, Naples et le Directoire.*

Par M. Arsène THÉVENOT, membre associé : *Journal des campagnes de Jacques Danton sur le Rhin, de 1794 à 1800; — Monographie de la commune de Lhuître; — Monographies communales.*

Par M. TRUMET DE FONTARCE, membre associé : *Souvenirs d'Afrique, Algérie, Tunisie; — Kairouan. La secte fanatique des Aissaouïas.*

Par M. J.-J. VERNIER, archiviste de l'Aube : *Le duché de Bourgogne et les Compagnies dans la deuxième moitié du XIV^e siècle.*

Par M. J. PIERRE, membre correspondant : *Histoire singulière et véridique de cinq bustes en marbre offerts à la ville de Troyes par Grosley.*

BELLES-LETTRES & SUJETS DIVERS

Par M. Alphonse BAUDOUIN : *Épaves*, poésies.

Par M. MAXWELL-SOMMERVILLE, membre correspondant : *L'amateur de légendes.*

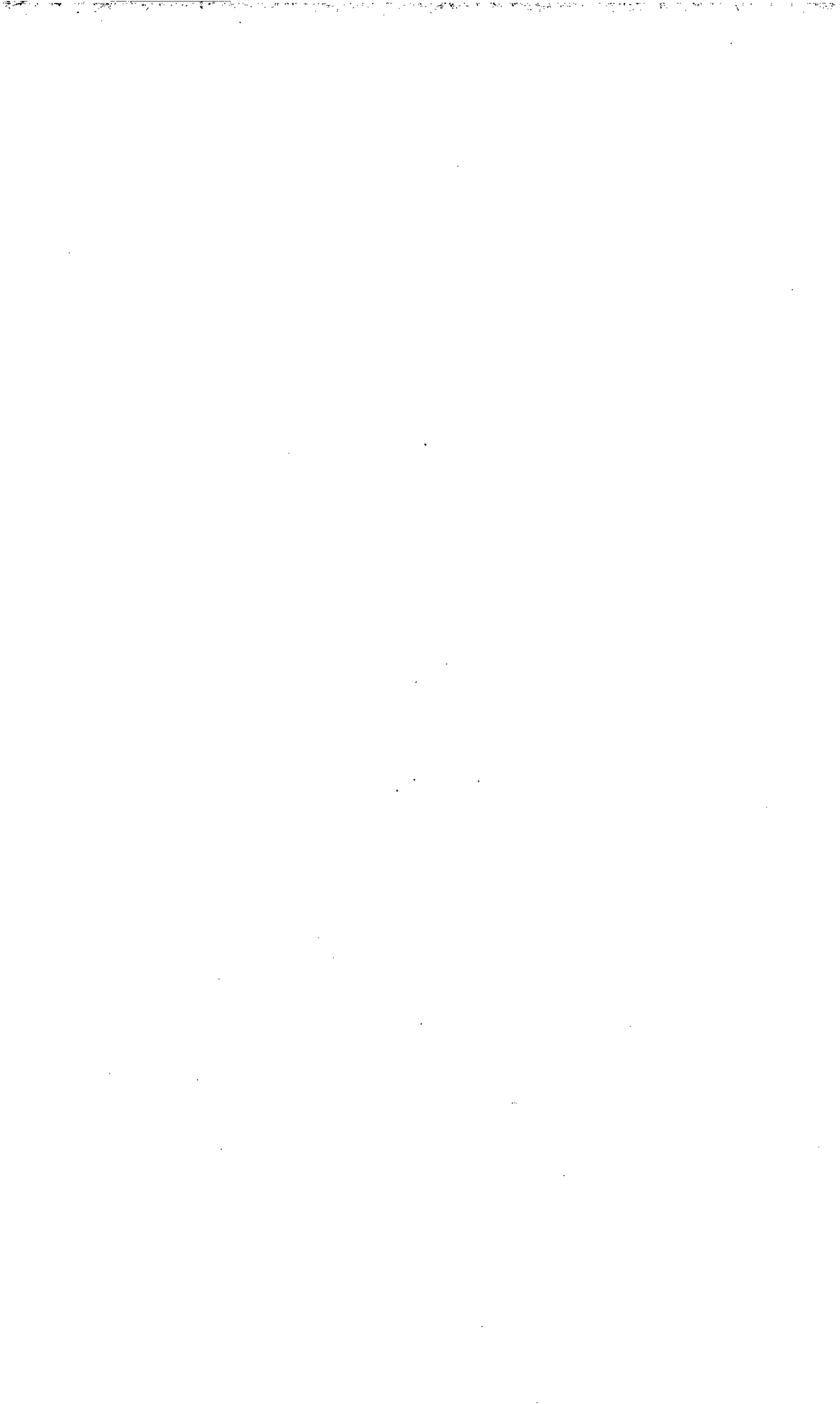
Par M. LOUIS MORIN : *Le théâtre à Troyes aux XVII^e et XVIII^e siècles; — Des noms de saints imposés aux nouveau-nés.*

Par M. Arsène THÉVENOT, membre associé : *Littérateurs et tarifs postaux.*

Par M. J.-J. VERNIER, archiviste de l'Aube : *Instruction pour la conservation et le classement des Archives communales.*

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire,
L'Abbé CH. NIORÉ.



SOMMAIRE

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1902



Séance du 17 Janvier 1902

Présidence de M. Gustave Huor, Vice-Président.

M. Marcel Grégoire, préfet de l'Aube, président d'honneur de la Société, a été nommé chevalier du Mérite agricole ; M. Ferdinand Maison, ingénieur des Mines, membre correspondant, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur ; M. Armand Orry, membre associé, à Beaumont-Larrivour (Lusigny), a été nommé chevalier du Mérite agricole. — Ouvrages offerts : Par M. Trumet de Fontarce, membre du Conseil général de l'Aube, membre associé : *Pathologie clinique du grand sympathique*, Paris, Baillièrre, 1880 ; *Le système lymphatique*, Bar-sur-Seine, 1899 ; *Souvenirs d'Afrique, Algérie, Tunisie*, Bar-sur-Seine, 1896 ; *Kairouan, La secte fanatique des Aissaouïas*, Bar-sur-Seine, 1898. — Par M. Arsène Thévenot, membre associé : *Journal des campagnes de Jacques Danton sur le Rhin, de 1794 à 1800*. — Publications périodiques et Sociétés correspondantes : *Bulletin de la Société d'agriculture de France* : travail de M. Lindet sur la valeur alimentaire des issues de la mouture du blé, où il est établi que le gros son n'est qu'un aliment d'entretien, tandis que les remoulages et les sons bâtards sont un aliment de premier ordre pour l'engraissement. A cette occasion, M. le Président signale la valeur alimentaire du sucre. — Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : Découvertes archéologiques faites à Carthage, avec de remarquables reproductions d'objets d'art antique comparables, pour l'élégance des formes et la finesse du travail, aux belles œuvres de l'art grec et de la Renaissance. — Un travail sur l'assainissement de Reims, publié par l'Académie de

cette ville, conclut au tout à l'égout et démontre que, par suite de l'emploi de ce système, la mortalité a notablement diminué, surtout pour les maladies contagieuses. — La Société d'agriculture du Cher publie un travail intéressant sur la vigne, où l'on préconise la production des producteurs directs, qui ne sont pas atteints par les maladies cryptogamiques et qui donnent un vin de qualité suffisante. — *Maître Jacques* : article sur l'emploi de l'alcool comme force motrice. A ce sujet, M. le Président fait savoir que, dans une teinturerie de Troyes, on a substitué l'alcool au chlore, au grand avantage des étoffes, que l'alcool n'endommage pas comme le chlore. — M. Le Clert donne lecture des dons faits au Musée pendant le 4^e trimestre 1901. — M. Charles Baltet lit une note sur la production du vin et du cidre en France en 1901. La France a produit 57.963.514 hectolitres de vin et 12.733.360 hectolitres de cidre; c'est une diminution, sur l'année 1900, de 9.389.147 hectolitres de vin et de 16.625.488 hectolitres de cidre. Par comparaison avec la moyenne des dix années précédentes, la diminution est, sur le vin, de 18.005.372 hectolitres, et, sur le cidre, de 4.556.366 hectolitres. Au contraire, le département de l'Aube est en augmentation. En 1901, il a produit 436.678 hectolitres de vin, et ses vergers ont fourni 57.270 hectolitres de cidre, soit une augmentation, sur la moyenne des dix années précédentes, de 111.438 hectolitres de vin et de 14.263 hectolitres de cidre. — M. l'abbé d'Antessanty fait savoir que, dans des fouilles pratiquées au Lycée de Troyes, parallèlement à la rue de la Paix, on a trouvé une partie de squelette avec un certain nombre de médailles trop frustes pour être déchiffrées. — Le prix Hyacinthe Chaillot est décerné à M. Paul Manon, instituteur, à Rouilly-Sacey, qui a créé, parmi ses élèves de Bercenay-le-Hayer, une société pour la protection des animaux utiles et la destruction des animaux nuisibles. — M. Jules Tillet est élu membre correspondant. — Sont présentés comme membres correspondants : M. J. Pierre, propriétaire, avenue Niel, 17, à Paris, et château de Charon, près Cluis (Indre); M. E. Vauclin, correspondant du Comité des Beaux-Arts des départements, à Mesnil-sur-l'Estrée (Eure).

Séance du 21 Février 1902.

Présidence de M. Albert BABEAU, Président.

En prenant possession de la Présidence, M. Albert Babeau remercie ses collègues de la nouvelle marque de sympathie qu'ils lui ont donnée. Il fait l'éloge de M. Renaud, son prédécesseur, et se félicite d'avoir au bureau, pour l'assister dans ses fonctions, des collaborateurs tels que MM. Gustave Huot et Le Clerc. Il rappelle ensuite l'accroissement considérable que prennent toutes les collections de nos divers musées et exprime l'espoir que le prochain Congrès archéologique contribuera à développer la connaissance et l'amour des admirables monuments que nous a légués le passé. — M. Tillet est proclamé membré correspondant. — M. de Mauroy, membre résidant, a été nommé vice-président de la Société française de minéralogie. — M. le Président lit une pièce de vers de M. Hatat, curé de Vouzy (Marne), membre correspondant : *Souhaits de bonne année pour 1902.* — M. Papillon, membre correspondant, envoie un recueil des *mots français usités dans la langue anglaise.* — M^{sr} Blampignon, membre correspondant, envoie un travail sur *le Maréchal de Beurnonville d'après des documents inédits.* — M. Dubois, membre correspondant, présente une *Étude littéraire sur une comédie de Pierre de Larivey.* — M. Jovy, de Vitry-le-François, présente, pour le prix fondé par M. l'abbé Étienne Georges, un volume intitulé : *Une biographie inédite de Bossuet, évêque de Troyes.* — Ouvrages offerts : Par M. P. Fliche : *Note sur les hybrides du genre Sorbus dans le Jura français ; Un nouveau Cycadeoidea.* — Par MM. Ch. Baltet et Opoix : *Compte-rendu du Congrès et de l'Exposition cidricole de Morlaix, 10-13 octobre 1901.* — Par M. Louis Morin : *Le théâtre à Troyes aux xvii^e et xviii^e siècles ; Michel Félix, imprimeur ; Marchés d'ouvrage et de fournitures pour le train des équipages au xvii^e siècle.* — Par M. Noblemaire : tirage à part d'un travail sur *les conditions du travail dans les chemins de fer.* — Une médaille de vermeil est décernée à M. Eugène Maury, instituteur à Engente, pour une *Monographie de la commune de Proverville.* — Une médaille d'argent est attribuée à M. Étienne, instituteur à Dolancourt, pour une *Monographie de la commune d'Épothémont.* — Mémoires de la Société de Bar-le-Duc : travail de M. Labou-rasse, l'un de nos membres correspondants, sur les *Cahiers de quatre villages pour les États Généraux de 1789.* — M. Mortier

analyse, dans un rapport très complet et très intéressant, un travail de M. Périssé sur les moteurs à alcool. Il y ajoute une communication sur la culture du blé dans les immenses plaines transsibériennes, dont la fertilité est extrême, et qui pourront bientôt inonder le marché français de produits à très bas prix, ce qui aura une répercussion considérable sur la fabrication de l'alcool, en mettant nos cultivateurs dans la nécessité de renoncer à la production du blé pour la fabrication du pain et de s'appliquer à la culture des plantes productives de l'alcool. — M. Le Clert lit une note relative à Thierry, archevêque en Chypre au XVIII^e siècle, ancien archidiaque de Troyes, dont M. Enlart a signalé la pierre tombale, et il rappelle l'influence considérable exercée en Chypre par les grandes familles champenoises qui s'y établirent à l'époque des croisades. — Il lit ensuite une partie d'un travail plus considérable sur *les sires et barons de Durnay*, fief sis à Vendevre-sur-Barse. — Enfin, au sujet des sépultures découvertes au Lycée, M. Le Clert rappelle que cet emplacement était occupé, avant le XV^e siècle, par le couvent des Filles-Dieu, dans le voisinage duquel était le cimetière de Saint-Martin-des-Champs, depuis Saint-Martin-ès-Vignes. C'est probablement à ce cimetière qu'appartenait la sépulture récemment découverte, car il dut subsister jusqu'à la fin du XVII^e siècle, et l'une des pièces de monnaie qu'on y a trouvées porte l'effigie de Louis XIV. — M. Charles Baltet signale la chute du gros arbre de Saint-Julien, renversé par l'ouragan du 1^{er} février. Ce même ouragan a détruit la belle verrière de saint Jean-Baptiste, dans l'église d'Aulnay. — M. J. Pierre et M. E. Veulin sont élus membres correspondants. — M. Léon Pignerol, propriétaire à Lecoy (Haute-Marne), est présenté comme membre correspondant.

Séance du 21 Mars 1902.

Présidence de M. G. Huot, Vice-Président.

MM. Pierre et Veulin sont proclamés membres correspondants. — La Société Académique a perdu l'un de ses membres associés les plus dévoués, M. l'abbé Étienne Georges, fondateur du Prix triennal de 500 francs qui porte son nom. M. le Président a pris la parole sur la tombe pour rappeler les titres du défunt. —

M. O. Fontaine, membre résidant, a été nommé officier d'Académie. — Ouvrage offert : Par M. Anatole de Barthélemy, *Les reliques de saint Tudual, évêque de Tréguier*. — Société nationale d'Agriculture : M. Dehérain rapporte des expériences qu'il a faites en vue d'inoculer des sols destinés à l'établissement de prairies naturelles. M. Dehérain a pris avec leurs bacilles des terres où poussait de la luzerne et les a transportées dans des terres réfractaires à la luzerne. Il a obtenu des résultats. Le procédé n'est pas encore pratique, mais il y a là un fait scientifique important. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace : article sur le fenugrec, que l'on recommandait il y a quarante ans pour la nourriture des bestiaux. L'analyse du fenugrec a permis de constater que cette plante renferme une proportion de lécithine qui n'est dépassée que par celle renfermée dans le jaune d'œuf et dans la substance du cerveau. On comprend par là que le fenugrec soit un aliment vraiment nourrissant. — Société Havraise d'études diverses : *La scrofule*, étude du docteur J. Roger. — Revue Agricole du Comice départemental de l'Aube : Intéressant article de M. Sagourin, professeur départemental de l'Aube, sur *la Casse des vins* et les moyens d'y remédier. — Journal d'Agriculture pratique de la Nièvre : Étude sur la contagion de la tuberculose des animaux à l'homme. Expériences qui tendent à établir que cette contagion existe, conformément aux affirmations de MM. Nocard et Arloing. — Le Prix Delaporte, sur les maladies de la vigne dans le département de l'Aube et les moyens de les combattre, est décerné à M. Migneaux, ancien professeur d'agriculture de Bar-sur-Aube, auteur d'un intéressant mémoire sur la question. — M. l'abbé Nioré analyse un travail de M. l'abbé Blampignon sur *le Maréchal de Beurnonville*, d'après des documents inédits. L'auteur a trouvé quelques lettres de Beurnonville qui offrent un réel intérêt à cause des détails qu'elles nous donnent sur d'illustres personnages de l'époque, Moreau, Bonaparte, l'empereur Alexandre I^{er}. — M. Pron, à l'occasion d'un discours de M. Jacques Bourgeois, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, donne un intéressant aperçu de l'histoire de la peinture de paysage de 1840 à 1850. De 1840 à 1845, la reproduction des sites magnifiques des Alpes fut mise à la mode par les envois au Salon de Paris des peintres de l'école de Genève, Hugard, Diday, Topffer, Calame. Malgré les critiques, ces peintres exercèrent une influence marquée sur la peinture française de paysage. Mais, vers 1850, on revint à des idées plus saines ; on comprit que l'art du paysage n'a nullement besoin de

sujets rares et extraordinaires, que les objets les plus simples, les plus familiers, pour qui sait voir et sentir, renferment en eux, avec toute la poésie de la nature, la source intarissable des émotions esthétiques. — M. le docteur Finot donne lecture d'un rapport relatif à un manuscrit du XIII^e siècle sur la Thérapeutique oculaire, qui se trouve à la Bibliothèque de Cambrai. Il y relève un certain nombre de recettes curieuses empruntées à la médecine de Galien et à celle des Arabes. — M. Charles Baltet présente des rameaux en feuilles de Marronnier précoce dit « du vingt mars », que l'on propage par la greffe sur le Marronnier d'Inde ; des rameaux fleuris du Mouné, arbre de la famille des Amygdalées, qui tient du prunier et de l'abricotier, originaire du Japon, importé en France par l'exposant en 1878. — M. de la Boullaye signale une nouvelle station d'une des plantes très rares de notre département, le *Lycopodium clavatum* (Lycopode en massue), qu'il a recueillie récemment dans le bois de Saint-Amond, commune de Maraye-en-Othe, où elle est assez abondante. Elle n'avait été trouvée, jusqu'ici, que dans deux localités, Vauchassis et Chaource, d'après les indications du Catalogue des plantes du département de l'Aube par le savant M. Briard. — M. Léon Pignerol est élu membre correspondant. — Le travail de M. l'abbé Blampignon, *le Maréchal de Beurnonville*, est renvoyé au Comité de publication.

Séance du 18 Avril 1902.

Présidence de M. G. HUOT, Vice-Président.

M. Léon Pignerol est proclamé membre correspondant. — Une médaille de bronze a été obtenue par la Société Académique à l'Exposition de 1900. Elle sera déposée au Musée, dans la vitrine de la Société. — Ouvrage offert par M. Regnault de Beaucaron, membre correspondant : *Note sur les Chatelliers*, hameau de Suèvres (Loir-et-Cher). — Académie des inscriptions et belles-lettres : article extrêmement curieux de M. Cagnat, intitulé : *Indiscrétions archéologiques sur les Égyptiens de l'époque romaine*. Les papyrus trouvés avec les momies font connaître une foule de détails intimes sur la vie, les idées et les sentiments des habitants de l'Égypte. — Journal d'Agriculture pratique du midi de la France : *Le Vieux-*

neuf en viticulture. Le badigeonnage des vignes après la taille. L'auteur, M. Tallavignes, établit par des textes des auteurs anciens que les procédés actuellement employés contre les maladies cryptogamiques étaient déjà en usage dans l'antiquité. — Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur : travail très considérable de M. Émile Roy : *Études sur le théâtre français du XIV^e et du XV^e siècle.* — Bulletin de la Société nationale d'Agriculture : article de M. Risler sur une culture de terres calcaires dans les environs de Reims, où l'on a obtenu par les engrais chimiques, et surtout par les sels de potasse, des rendements absolument extraordinaires pour la Champagne. — M. Le Clert lit la liste des dons faits au Musée pendant le 1^{er} trimestre 1902. — M. Det analyse un article publié par M. Gaston Paris, dans le *Journal des Savants*, sur le *Clygès* de Chrestien de Troyes. Depuis 1884, M. Fœrster a donné, en Allemagne, d'excellentes éditions des œuvres de notre poète ; il n'a laissé que le *Philomela* et le *Perceval*, qui seront prochainement édités par deux autres savants allemands. M. Gaston Paris signale l'importance des œuvres de Chrestien de Troyes au double point de vue linguistique et littéraire. — M. Det lit ensuite une communication fort intéressante, d'après la dernière livraison de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, au sujet d'un des manuscrits de la collection de lord Ashburnham, qui appartient au Musée Condé, de Chantilly. En étudiant ce poème de plus de 4.000 vers, que le catalogue Ashburnham désigne sous le nom de *Livre royal*, et que l'auteur lui-même appelle *Livre des prophéties de Notre-Seigneur et de Notre-Dame*, M. Léopold Delisle a reconnu qu'il est l'œuvre d'un clerc champenois, Jehan de Chavanges, qui l'a composé vers le milieu du XIV^e siècle et l'a dédié à la reine Jeanne, veuve de Charles le Bel, sous le règne de Philippe de Valois. Le manuscrit semble avoir appartenu à Charles V et ensuite à l'abbaye de Clairvaux. Le sujet de ce poème est un enseignement religieux et moral tiré de l'Ancien et du Nouveau-Testament ; mais l'auteur se livre à de nombreuses digressions, relatives les unes à l'histoire de France, les autres à des descriptions plus ou moins satiriques des mœurs et des usages du XIV^e siècle. Parmi ces digressions, M. Det remarque, au point de vue de notre histoire locale, des allusions relatives aux persécutions d'Aurélien à Troyes, au sacre de Louis le Bègue par le pape Jean VIII à Troyes, aux Grands Jours de Troyes, et il signale en outre une violente tirade que l'auteur met sur les lèvres de saint Joseph contre les Juifs de Troyes. — M. Charles Baltet présente ensuite une jolie collection de fleurs : Lilas à fleurs de jacinthe (double, précoce) ;

Staphilier de Colchide, variété *de Coulombier*; Chænomeles du Japon, fleur cramoisie; Magnolia de Soulange, blanc, à onglet lilas; Magnolia de Lenné, revers violet; Groseillier sanguin; Groseillier à fleur dorée; Spirée à feuille de prunier, blanc double; Pommier Kaïdo, fleur rose simple; Pommier Halliena, fleur rouge double; Cerisier Japonais, à fleur double, de Siebold; Cerisier Japonais, à fleur rose double, de Waterer; Epine-vinette à fruit doux; Iris naine, à fleur violet foncé; Iris naine, à fleur bleu de ciel; Scille à fleur bleue.

Séance du 16 Mai 1902.

Présidence de M. A. BABEAU, Président.

Ouvrages offerts : Par M. le général Chanoine, membre associé : *Note relative à l'invasion d'Attila*. — Par M. Vernier, archiviste de l'Aube : *Instruction pour la conservation et le classement des Archives communales*; *Le duché de Bourgogne et les Compagnies dans la deuxième moitié du XIV^e siècle*. — Par M. Albert Babeau : *L'énigme de François Gentil*; *Le jardin des Tuileries au XVII^e et au XVIII^e siècle*. — Par M. Louis Morin : *La Fonderie typographique* (article sur l'*Imprimerie syllabique*, d'après M. Recoing, ancien membre de la Société Académique). — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : *Le Palais de Julien à Paris*, par M. C. Jullian. L'auteur démontre que le palais de Julien était dans la Cité et non aux Thermes, qui étaient déjà comme maintenant des débris d'une époque disparue. — Société Eduenne : Importante étude sur l'inscription autunoise de l'Ichtys, par M. Otho Pohl. — Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François : Travaux de M. Jovy : *Jérôme Aléandre*, introducteur des études grecques en France; Biographie inédite de *Bossuet*, évêque de Troyes. — Académie de Rouen : *Biographie de l'abbé de Saint-Pierre*, par M. G. de Beaurepaire; *Madeleine de Scudéry et le « Dialogue des héros de roman » de Boileau*, par M. Armand Gasté. — Société philomathique de Paris : *La délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale*, par M. L. Léau. Cet article donne d'intéressants détails sur les trois langues actuellement proposées : le Volapük, l'Espéranto et le Bolak ou langue bleue. — M. de la Boullaye analyse l'ouvrage de M. Dubois sur Pierre

de Larivey, rédigé avec soin, qui figurera honorablement dans les Mémoires de la Société. Renvoyé au Comité de publication. — M. le docteur Finot résume un travail du docteur Lacassagne sur la Docimasia hépatique, publié dans les Mémoires de l'Académie de Lyon. Il s'agit d'une découverte très intéressante qui remonte à un an environ. Le docteur Lacassagne a trouvé que l'on pouvait reconnaître si un individu avait succombé aux suites de blessures reçues ou à la maladie, d'après la teneur en glycogène et en glucose de la glande hépatique. On comprend l'importance de cette découverte pour la médecine légale.

Séance du 20 Juin 1902.

Présidence de M. A. BABEAU, Président.

M. Jourdheuille, membre résidant, envoie sa démission, sa santé ne lui permettant plus de prendre part aux travaux de la Société. M. le Président exprime le regret de ne pouvoir refuser cette démission, qui a déjà été renouvelée plusieurs fois, et M. Jourdheuille est nommé, à l'unanimité, membre honoraire. — M. Paul Portier, docteur en médecine, membre correspondant, a été nommé chevalier du Mérite agricole. — M. Labourasse, membre correspondant, envoie un travail complémentaire de celui qu'il a présenté autrefois sur *Parmentier et les pommes de terre*. — Ouvrages offerts : Par M. Joseph du Teil : *Rome, Naples et le Directoire*. — Par M. Henri Corot : *Notes pour servir à l'histoire des vases de bronze préromains trouvés en France*. — Par M. Alphonse Baudoin : Un volume de poésies intitulé : *Épaves*. — Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais : *Les chanoines et les dignitaires de la cathédrale d'Orléans*, par M. Cuissard. C'est une liste alphabétique, avec notice, de tous les chanoines d'Orléans, d'après les nécrologes et cartulaires. — Le Bulletin de la même Société publie une *Iconographie de M^{me} de Montespan*, par M. le Dr Tartarin, dans laquelle est reproduit un portrait de M^{me} de Montespan, par Pierre Mignard, d'après un tableau du château de Bellegarde. — Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin : *La Grande Peur en Limousin*, par M. l'abbé Leclerc ; — *Étude sur les cloches du diocèse de Limoges*, par le même ; — *Essai de catalogue descriptif des*

anciennes tapisseries d'Aubusson et de Felletin, par M. Cyprien Pérathon; — *Un livre de M. de Lasteyrie sur l'abbaye de Saint-Martial de Limoges*, par M. Louis Guibert. — Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne: *Histoire de l'Assistance publique dans le département de l'Yonne depuis 1789*, par M. Henri Bouvier; — *Une Bête du Gévaudan dans l'Auxerrois, 1732-1734*, par M. Léon Foin; — *Recueil de documents tirés des anciennes minutes de notaires déposées aux Archives départementales de l'Yonne*, par M. Eug. Drot; — *Les armes de Castille figurées sur le grand portail de la cathédrale d'Auxerre*, par M. Ch. Demay. — M. Pron lit un travail sur Ingres, où sont émises des idées personnelles très ingénieuses sur le talent de ce peintre si justement célèbre. — M. d'Antessanty signale, pour le Musée, une collection de lépidoptères réunie par M. Chazal et qui comprend 650 espèces en 3000 exemplaires, tous recueillis dans l'Aube.

Séance du 18 Juillet 1902.

Présidence de M. Gustave Huor, Vice-Président.

M. le Président exprime les très vifs regrets que cause à la Société la mort de M. Félix Fontaine, l'un de ses membres les plus distingués, qui a rempli trois fois les fonctions de président. M. Fontaine a demandé qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe; mais il serait impossible de ne pas dire à quel point il avait mérité, par la solidité de ses convictions, par la haute honorabilité de sa vie et par les services qu'il a rendus, l'estime et la considération de tous. Sa mort laissera partout un vide qu'il sera bien difficile de combler. — M. Le Clert a été nommé Officier de l'Instruction publique. — M. Salomon Reinach, conservateur du Musée de Saint-Germain, demande communication de deux fibules du Musée de Troyes (nos 232 et 233 du Catalogue), pour les faire mouler et les soumettre à une étude technique. Le Règlement du Musée interdisant absolument de se dessaisir d'aucune pièce, la Société prie M. Reinach de faire mouler et étudier sur place ces deux fibules. — Ouvrages offerts: Par M. Auguste Mortier: *La Bonneterie à l'Exposition Universelle de 1900*. M. Mortier, qui

était secrétaire du Jury de l'Exposition, veut bien donner lui-même un intéressant résumé de ce travail. — Par Madame Natalis Rondot : *Natalis Rondot, sa vie et ses œuvres*. — M. Royer donne lecture de la liste des dons faits au Musée pendant le 2^e trimestre 1902. — *Maître Jacques* publie, sur la vente des œufs en Angleterre, un article intéressant d'où il résulte que, dans cette branche de commerce, le Danemark tend à se substituer à la France. — Bulletin de la Société d'horticulture de Seine-et-Oise : article sur le rendement des haricots verts, culture productive qui tend à se répandre. — Bulletin de la Société d'agriculture de Melun : article sur la production de l'alcool par l'acétylène. Si ce procédé passe des laboratoires dans l'industrie, il causera un grand tort à la culture des betteraves. — Société d'agriculture de la Basse-Alsace : article sur *la guérison de la tuberculose par la viande crue*. Ce traitement, très efficace sur la race canine, n'a pas donné d'aussi bons résultats dans son application à l'homme. — La Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur publie tout un volume de M. Arthur Kleinclausz, intitulé : *l'Empire carolingien, ses origines et ses transformations*. — Le Bulletin de la Société archéologique de Nantes publie plusieurs articles d'archéologie de M. Léon Maître, membre correspondant de notre Société. — M. Mortier fait un rapport sur le Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure. Il résume les utiles travaux accomplis par cette Société, qui existe depuis 1790 ; il signale, en particulier, les cours publics qu'elle a fondés à Rouen et qui ont réuni, en 1901, plus de 900 auditeurs. Aux cours ordinaires de langues vivantes (on professe le russe, l'espagnol, l'italien, l'allemand et l'anglais) ont été ajoutés des cours d'après la méthode Berlitz, qui consiste à enseigner la pratique de la langue en la parlant d'une manière exclusive, sans jamais dire un seul mot dans la langue maternelle. M. Mortier signale un autre article du Bulletin : *Légendes, superstitions et vieilles coutumes*, par M. Léon de Vesly.

Séance du 16 Août 1902.

Présidence de M. Gustave HUOT, Vice-Président.

M. Gabriel Forest, lieutenant de vaisseau, membre correspondant, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. — M. Selmersheim, membre correspondant, a été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur. — M. le Président fait part du décès de M. Truelle Saint-Evron, membre correspondant, bienfaiteur de la Société et du Musée. — Ouvrages offerts : Par M. le baron de Baye, le compte-rendu de sa mission dans les montagnes de Géorgie. — Par M. Amédée Lhote : *Les centenaires dans le département de la Marne*. — Par M. de Saint-Venant : *Anciens fers de chevaux à double traverse* (sept spécimens figurés proviennent du Musée de Troyes) ; *Statuette de la déesse Épona, trouvée près de Nevers* ; *Dissémination des produits des ateliers du Grand-Bressigny aux temps préhistoriques, etc.* — Par M. le comte Charles de Beaumont : *Les jetons tourangeaux*. — Par M. J. Pierre, membre correspondant : *Histoire singulière et véridique de cinq bustes en marbre offerts à la ville de Troyes par Grosley*. — La Société d'agriculture de la Gironde a émis un vœu au sujet des étalons de gros trait. Les agriculteurs se préoccupent avec raison de la reproduction des étalons de gros trait, contrairement à l'administration des haras, qui songe surtout au cheval d'armes. Les propriétaires de Normandie, du Perche et aussi du département de l'Aube s'efforcent de développer certaines races spéciales, notamment le cheval noir, qui est également très apprécié des Américains du Nord. — Les Annales de la Société horticole, vigneronne et forestière de l'Aube contiennent un article de M. Georges Honnet, viticulteur, sur la reconstitution du vignoble. C'est une étude méthodique et pratique ; les cépages qui réussissent y sont indiqués. — Revue historique de Versailles et de Seine-et-Oise : Notice sur divers personnages du règne de Louis XIV, sur la construction de Trianon, etc. On y trouve mentionné le nom de notre compatriote M. Denis. — Dépôt d'un manuscrit : *La Perthé-Houdevilliers, village disparu*. — M. de la Boullaye présente un rapport sur un travail de MM. Paul Hariot, préparateur au Muséum, et Guyot, directeur d'école à Troyes : *Contribution à la Flore phanérogamique de l'Aube, additions et rectifications*. Renvoyé au Comité de publication. — M. le Président prononce la vacance du siège de M. Jourdeuille, qui a donné sa démission et a été nommé membre honoraire.

Séance du 17 Octobre 1902.

Présidence de M. Albert BABEAU, Président.

M. le Président exprime les regrets que cause à la Société Académique la mort de M. le docteur de Lutel, membre résidant; il s'associe aux paroles prononcées, le jour de la cérémonie funèbre, par M. Gustave Huot, vice-président. Il fait ensuite l'éloge de M. Félix Fontaine, dont il met en relief les éminentes qualités. — M. le docteur Finot veut bien remplir, jusqu'à la fin de l'année, les fonctions de trésorier, devenues vacantes par la mort de M. de Lutel. — Une monographie de la commune de Premierfait est déposée pour le concours d'histoire locale. — Ouvrages offerts : Par M. Herluisson : *les Musées d'Orléans*. — Par M. Louis Morin : *Des noms de saints imposés aux nouveau-nés*. — Par M. le docteur Charles Barotte, fils de M. Edmond Barotte, membre honoraire : *Contribution à l'étude du redressement de la gibbosité pot-tique*. — Bulletin de la Société d'études d'Avallon : deux travaux de M. l'abbé Villetard sur *les Inscriptions et le Portail de l'église Saint-Lazare d'Avallon*; — des *Recherches sur l'enseignement primaire à Avallon et dans l'Avallonnais*, par M. Eugène Chambon. — Congrès archéologique de France : les deux derniers volumes. — Congrès de Mâcon en 1899, avec excursions à Brou, à Cluny, à Autun. — Congrès de Chartres en 1900, avec excursions à Maintenon, à Châteaudun, à Étampes. Dans ce dernier volume, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, a donné un travail très étudié sur les façades successives de la cathédrale de Chartres. — Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin : *Coup d'œil sur l'histoire de la ville de Limoges*, par M. Louis Guibert; — *Étude sur les cloches du diocèse de Limoges*, par M. l'abbé Leclerc. — Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres : *Monographie de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Langres*. — Feuille des jeunes naturalistes : note curieuse sur *les Couleurs des fleurs*, différentes suivant qu'elles poussent dans les champs, sur les montagnes, dans les bois, dans les lieux humides ou sur les bords de la mer. — Revue de Champagne et de Brie : *Monographie de la commune de Lhuître*, par M. Arsène Thévenot; — *Les Mandements épiscopaux comme moyen de propagation des nouvelles*, par M. Louis Morin; — *Les Templiers à Sancey (Saint-Julien)*, par M. l'abbé Pétel. — L'Académie nationale des Sciences de Washington et la Société

géologique des États-Unis ont envoyé leurs dernières publications, enrichies de superbes gravures. — M. Le Clert donne lecture de la liste des dons faits au Musée pendant le 2^e trimestre. — M. Vachette rend compte d'une notice de M. Labourasse, membre correspondant, sur Parmentier, au sujet de l'introduction de la pomme de terre en France. — M. Mortier analyse la biographie de M. Natalis Rondot, dont la famille existait à Troyes dès la seconde moitié du xiv^e siècle, et qui a publié de savantes études sur les artistes troyens. — M. l'abbé Pétel lit un travail, rempli de curieux détails, sur les Hospitaliers de Sancey (Saint-Julien). — M. l'abbé Ferrari résume avec clarté un mémoire qu'il remet à la Société sur la Méthode élémentaire pour la détermination des orbites des planètes et des comètes. Renvoyé au Comité de publication. — M. Le Clert dépose un travail de M. Bardet, membre associé, sur Guérapiin de Vauréal, évêque de Rennes, de l'Académie française, dont la famille était originaire de Brienne-la-Vieille. — M. Le Clert dépose également une notice, dont il est l'auteur, sur l'abbaye de Seillières, au diocèse de Troyes. Renvoyé au Comité de publication. — M. Brouard fait savoir à la Société que des démarches sont faites pour obtenir que l'hôtel de Mauroy soit rayé de la liste des monuments historiques. La Société prie M. le Président de faire les démarches nécessaires pour le maintien sur cette liste de cet hôtel, qui, par les détails de son architecture et son aspect pittoresque, est l'un des édifices civils de la ville qui méritent le plus d'être conservés. — M. Brouard signale aussi les travaux de restauration qui se font actuellement à la façade du Musée, et qui, par la manière dont ils sont exécutés, compromettent gravement la solidité et la durée de la craie. M. le Président est prié de voir à ce sujet M. le Maire de Troyes. — M. Camille Journé est élu membre résidant, en remplacement de M. Jourdheuille, démissionnaire.

Séance du 21 Novembre 1902.

Présidence de M. Gustave Huor, Vice-Président.

M. le Président rappelle que la Société vient de perdre M. Pron, l'un de ses membres les plus distingués et les plus estimés.

M. Pron joignait à un grand talent une parfaite probité artistique et une rare modestie. — M. Journé est proclamé membre résidant. — Ouvrages offerts : Par M. Arsène Thévenot : *Monographie de la commune de Lhuître*. — Par M. Charles Baltet : *La Pépinière*, qui a obtenu de la Société nationale d'Agriculture de France une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres. — Par M. Herluison, conservateur du Musée d'Orléans : *Explication des ouvrages de peinture et de sculpture du Musée d'Orléans ; Éloge d'Alfred Cornu*. — Par M. Maxwell-Sommerville, de l'Université de Pensylvanie : *L'Amateur de légendes*, en anglais. — Revue de Champagne et de Brie : Souvenirs du comte de Plancy. — *Maître Jacques* : Étude intéressante sur le rôle du sucre dans l'alimentation. — Journal d'Agriculture pratique pour le Midi de la France : *La Colonisation de la Tunisie*, par M. Desjardins, article sur les ressources de la Tunisie et les rendements que l'on obtient par l'acclimatation des plantes locales. — Société d'Agriculture de Melun : Étude de M. Berthelot sur la fabrication chimique des aliments. — Revue du Comice agricole : Article sur le lait pasteurisé dans l'alimentation des veaux. On a recommandé de faire bouillir le lait, mais cette pratique a un inconvénient pour la digestion : le lait bouilli n'est plus coagulable, ce qui a pour effet de le rendre moins assimilable. On remédie au mal en mêlant au lait du sel de cuisine, qui le rend coagulable et par suite assimilable. — M. le Président proclame la vacance d'un siège de membre résidant dans la section des Sciences, par suite du décès de M. Félix Fontaine. — La subvention du Ministère de l'Agriculture pour 1902 est ainsi répartie : 1° une médaille d'or à M. Laigneau, directeur de l'École normale, pour l'ensemble de ses travaux de météorologie ; 2° une médaille d'or à M. Frotté, directeur de l'École primaire publique, aux Riceys, pour sa monographie agricole de la commune des Riceys ; 3° une médaille d'or à M. Baudry-Ruelle, ferme des Hayes, qui a obtenu le prix de petite culture au Concours agricole de Bar-sur-Aube, en 1902. — M. le général Bruneau, résidant à Courtenot, est présenté comme Membre associé.

Séance du 19 Décembre 1902.

Présidence de M. Gustave HUOT, Vice-Président.

Le Conseil municipal vient d'accorder à la Société Académique une subvention de 600 francs. M. le Président exprime les remerciements de la Société. — Ouvrages offerts : Par M. Fliche, membre correspondant : Notice sur *M. Henri Nanquette*, ancien directeur de l'École forestière de Nancy ; *Notice sur Gustave Bleicher* ; *Notes sur l'Epiphytisme du Polypodium vulgare* ; *Note sur un Zoosterites trouvé dans le crétacé supérieur du Dévoluy*. — Par M. Herluison, membre correspondant : *Les débuts de la Lithographie à Orléans*. — Par M. Arsène Thévenot : Deux notes intitulées *Monographies communales* et *Littérateurs et tarifs postaux*. — Par M. Louis Morin : *Quelques Sculpteurs troyens des XVII^e et XVIII^e siècles*. — Bulletin de la Société de Borda : *Réunion félibréenne de Saint-Sever pour l'érection d'un buste à M. Isidore Salles*, ancien préfet de l'Aube et président d'honneur de notre Société Académique. — Bulletin de la Société nationale d'agriculture : *Station centrale d'électricité de Moranzuy (Aisne)*. M. Wateau a capté des cours d'eau, établi une usine hydro-électrique à Moranzuy et distribue ainsi l'électricité, comme éclairage et comme force motrice, à diverses exploitations agricoles dont quelques-unes sont éloignées de plus de 20 kilomètres. — Le prix annuel de 25 francs, fondé par M. Hyacinthe Chaillot pour les habitants des campagnes qui s'occupent de protéger les oiseaux et animaux utiles, est attribué à M. Jacquinet, instituteur à Saint-Mesmin. — M. Rilly, ancien chef de section à la Compagnie de l'Est, est nommé membre résidant, dans la section des Sciences, en remplacement de M. Félix Fontaine. M. le général Bruneau, à Courtenot, est nommé membre associé. — La séance réglementaire est fixée au vendredi 26 décembre.

Séance réglementaire du 26 Décembre 1902.

Présidence de M. Albert BABEAU, Président.

M. Rilly est proclamé membre résidant dans la section des Sciences. — M. le général Bruneau est proclamé membre associé. — Présentation et approbation du compte pour 1902 et du budget pour 1903. — Remerciements à M. le docteur Finot, qui a bien voulu remplir provisoirement les fonctions de Trésorier. — Le prix Savetiez est attribué à M. Charles Fichot, pour sa *Statistique monumentale du département de l'Aube*. — Ouvrages offerts : Par M. le docteur Henry, ancien membre associé : *Étude physiologique sur le vol des oiseaux ; Discours et notices ; 36 volumes des Mémoires de la Société, et de nombreuses brochures*. — Par M. Louis Morin : *Les Briden, imprimeurs et libraires à Troyes et à Chaumont ; Les Garnier, imprimeurs et libraires à Troyes ; Les Oudot, imprimeurs et libraires à Troyes, à Paris, à Sens et à Tours ; Les Febvre, imprimeurs et libraires à Troyes, à Bar-sur-Aube (?) et à Paris*. — M. Edmond Regnault, membre correspondant, envoie un manuscrit intitulé : *Notes biographiques sur Regnault de Beaucaron*. — Les bureaux des sections sont constitués comme il suit pour 1903 : *Agriculture* : M. Gustave Huot, Président ; M. le comte de Launay, Vice-Président ; M. Marcel Dupont, Secrétaire. — *Sciences* : M. d'Antessant, Président ; M. Herve, Vice-Président ; M. Rilly, Secrétaire. — *Arts* : M. Vachette, Président ; M. Babeau, Vice-Président ; M. Finot, Secrétaire. — *Belles-Lettres* : M. Det, Président ; M. Tenting, Vice-Président ; M. Th. Rémond, Secrétaire. — Élection de M. le docteur Forest comme Vice-Président pour 1903. — M. Rilly est élu Trésorier en remplacement de M. le docteur de Lutel, décédé. — M. Royer est élu Conservateur du Musée de Peinture en remplacement de M. Pron, décédé. — Sont élus membres de la Commission de publication : MM. Marcel Dupont, Tenting, Finot, Mortier ; membre de la Commission du Musée : M. Henri Renaud ; membre de la Commission de l'Annuaire : M. Albert Babeau. — M. le Président rappelle les pertes douloureuses faites en 1902 par la Société : MM. Félix Fontaine, Hector Pron, le docteur de Lutel, membres résidants ; M. l'abbé Étienne Georges, membre associé ; M. Truelle Saint-Évron, membre correspondant ; il ajoute que la Société a dû accepter la démission de M. Jourdeuille,

motivée par son état de santé, et qu'elle a été heureuse de rendre à M. Camille Journé, de nouveau fixé parmi nous, le siège qu'il avait autrefois occupé. Il fait ensuite ressortir l'importance du Congrès archéologique tenu à Troyes au mois de juin dernier, et rappelle avec éloge le travail considérable que s'était imposé M. Le Clert en vue de la préparation du Congrès, où son absence, due à des raisons de santé, a été vivement ressentie. Les étrangers, venus à Troyes en grand nombre, ont pu apprécier l'originalité pittoresque des vieilles rues de notre cité, ainsi que la valeur artistique de ses monuments, parmi lesquels l'Hôtel de Ville tient une place saillante. Il est à désirer que cet édifice soit classé comme monument historique, ainsi que la Société en a émis le vœu. — L'Assemblée applaudit unanimement aux paroles de M. le Président.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire,

L'Abbé CH. NIORÉ.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE













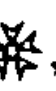
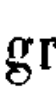





Au 31 Décembre 1902

MEMBRES RÉSIDANTS

MM.



1855. 20 Juillet. HUOT (Gustave) ✱, Agriculteur à La Planche, commune de Saint-Léger-sous-Bréviandes.
1859. 18 Février. BALTET (Charles) O. ✱, O. ✱, C. ✱, I., Horticulteur-Pépiniériste, 26, faubourg Croncels, à Troyes.
1871. 21 Juillet. BABEAU (Albert) ✱, Membre de l'Institut, 8, rue du Cloître-Saint-Etienne, à Troyes.
1871. 15 Décemb. DES GUERROIS (Charles) I., Homme de Lettres, 8, rue Robert, à Troyes.
1874. 16 Janvier. L'Abbé D'ANTESSANTY (Gabriel) I., Aumônier du Lycée de Troyes.
1875. 16 Avril. BUXTORF (Emanuel) O. ✱, Ingénieur-Mécanicien, 70, rue Saint-Martin, à Troyes.
1879. 24 Mars. Le Comte DE LAUNAY (Adolphe), Agriculteur au château de Courcelles, comm. de Clérey.
1880. 18 Juin. THIERRY (Louis), Agriculteur à Saint-André.
1880. 15 Octobre. ROYER (Dieudonné) I., artiste Peintre, Directeur de l'École de dessin, 3, rue Thiers, à Troyes.
1882. 20 Octobre. MAUROY (Adrien de) O. ✱, Ingénieur civil des Mines, à Wassy (Haute-Marne).
1883. 16 Mars. DET (Silvère) I., Bibliothécaire de la Ville, 83, rue de la Paix, à Troyes.

MM.

1884. 15 Février. BROUARD (Auguste), Architecte des monuments historiques, Inspecteur des édifices diocésains, 4, rue des Quinze-Vingts, à Troyes.
1884. 21 Novemb. FONTAINE (Olympe)  A., Architecte, 3, rue Diderot, à Troyes.
1886. 18 Juin. LE CLERT (Louis)  I., Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 4, rue Saint-Martin, à Troyes.
1887. 18 Février. FOREST (Charles)  I., Docteur en Médecine, 94, rue Thiers, à Troyes.
1887. 18 Mars. ARBELTIER DE LA BOULLAYE (Ernest) O.   A., Inspecteur des Forêts, 38, rue de la Monnaie, à Troyes.
1888. 20 Janvier. ARNOULD (Camille)   A., Directeur honoraire des Domaines, 6, place Saint-Pierre, à Troyes.
1888. 16 Mars. DUPONT (Marcel) O.   A., Industriel, à Saint-André.
1889. 15 Novemb. HERVEY (Raoul)   A., Docteur en Médecine, 36, rue de la Monnaie, à Troyes.
1890. 21 Mars. RENAUD (Henri), Industriel, 52, rue de Paris.
1890. 8 Août. VACHETTE (Emile), Manufacturier, à Troyes, 35, boulevard Danton.
1890. 17 Octobre. Le Baron Doë (Anatole)        

MM.

facturier, 25, rue Neuve-de-la-République,
à Sainte-Savine.

1896. 13 Décemb. HOPPENOT (Georges), Manufacturier, 23, rue
du Cloître-Saint-Étienne, à Troyes.
1897. 21 Mai. BORDET (Henri), propriétaire à Auzon.
1897. 20 Août. DE LA HAMAYDE (Maximilien), Agriculteur,
à Saint-Parres-les-Vaudes.
1898. 17 Juin. RÉMOND (Théodore)  I., Inspecteur d'Académie,
110, rue de Paris, à Troyes.
1902. 17 Octobre. Journé (Camille), propriétaire à Rosières,
et 3, rue de Stockholm, à Paris.
1902. 19 Décemb. Rilly (Achille)  A., chef de section hono-
raire, 7, rue Neuve-des-Jardins, à Troyes.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 Décembre 1902


MM.

LE PRÉFET DE L'AUBE,

Président d'honneur.

BABEAU (Albert) , Membre de l'Institut,
8, rue du Cloître-Saint-Etienne, à Troyes.

Président annuel.

HUOT (Gustave) , agriculteur à La
Planche, commune de Saint-Léger-sous-
Bréviandes,

Vice-Président.

NIORÉ (l'Abbé Charles), Vicaire général, à
l'Évêché,


Secrétaire.

RÉMOND (Théodore)  I., Inspecteur d'Académie,
110, rue de Paris, à Troyes,

Secrétaire-adjoint.

LE CLERT (Louis)  I., Archéologue, 4,
rue Saint-Martin, à Troyes,

Archiviste.

RILLY (Achille)  A., chef de section hono-
raire, 7, rue Neuve-des-Jardins, à
Troyes.

Trésorier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

Les Membres du Bureau.

Le Président de la Section d'Agriculture, HUOT.
Le Président de la Section des Sciences, D'ANTESSANTY.
Le Président de la Section des Arts, VACHETTE.
Le Président de la Section des Belles-Lettres, DET.

COMMISSION DU MUSÉE

MM. BABEAU (Albert) ✱, *Président.*
 LE CLERT (Louis) 🌿 I., *Vice-Président, Ordonnateur.*
 BALTET (Charles) O. ✱, O. ✱, C. 🌿, 🌿 I.
 DE LA BOULLAYE 🌿 A., O. 🌿.
 BROUARD.
 HUOT (G.) ✱.
 ROYER 🌿 I.
 VACHETTE.
 RENAUD.
 MM. les Conservateurs.

CONSERVATEURS DU MUSÉE

FONDÉ ET DIRIGÉ PAR LA SOCIÉTÉ

Au 31 Décembre 1902

Pour la Peinture : M. ROYER (Dieudonné) 🌿 I., 3, rue Thiers, à Troyes.
Pour la Sculpture : M. BABEAU (Albert) ✱, Membre de l'Institut, rue du Cloître-Saint-Etienne, 8, à Troyes.
Pour l'Archéologie : M. LE CLERT 🌿 I., Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue Saint-Martin, 4, à Troyes.
Pour la Zoologie : M. l'Abbé D'ANTESSANTY 🌿 I., Aumônier du Lycée de Troyes.
Pour la Botanique : M. BALTET (Charles) O. ✱, O. ✱, 🌿 I., C. 🌿, Horticulteur-Pépiniériste, 26, faubourg Croncels, à Troyes.
Pour la Minéralogie : M. A. DE MAUROY O. ✱.
Pour la Géologie : X.
Pour le Conservatoire industriel : M. E. BUXTORF O. ✱, 26, rue de Paris, à Troyes.

MUSÉE D'ART DÉCORATIF
(Musée PIAT)

Conservateur honoraire : PIAT (F.-E.) O. ✱, Sculpteur, à Paris.

Conservateur : LE CLERT (Louis) I., 4, rue Saint-Martin, à Troyes.

COMMISSION DE PUBLICATION

MM.

Les Membres du Bureau.

Un membre de la Section d'Agriculture : DUPONT (Marcel) O. ✱, A.

Un membre de la Section des Arts : FINOT I.

Un membre de la Section des Sciences : MORTIER O. ✱, I.

Un membre de la Section des Belles-Lettres : TENTING.

COMMISSION DE L'ANNUAIRE DE L'AUBE

MM.

Le Président de la Société.

Le Secrétaire de la Société.

HUOT (Gustave) ✱.

ROYER (Dieudonné) I.

NORÉ (l'Abbé).

RENAUD (Henri).

DE LA BOULLAYE (Ernest) A., O. ✱.

BABEAU (Albert) ✱.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

1873. 21 Novemb. JULLY (Ludovic), Professeur au Lycée Louis-le-Grand, rue Vavin, 5, à Paris.
1874. 16 Octobre. DUBOIS (Paul) C. ✱, Membre de l'Institut, Directeur de l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte, à Paris.
1877. 17 Août. SARDOU (Victorien) C. ✱, Homme de Lettres, Membre de l'Académie française, à Marly-le-Roi (Seine-et-Oise).
1879. 19 Décemb. BOUQUET DE LA GRYE ✱, ancien Conservateur des Forêts, 11, rue Faraday, à Paris.
1880. 20 Août. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri) O. ✱, Membre de l'Institut, boulevard Montparnasse, 84, à Paris.
1883. 16 Novemb. TRUELLE (Auguste) ✱, ancien Trésorier-Payeur général, 73, r. de Courcelles, Paris.
1887. 16 Décemb. ROSEROT (Alphonse) I., 11, rue Servandoni, à Paris.
1889. 17 Mai. Le Docteur HOFFMANN (W. I.) ✱, Ethnologue au Bureau d'Ethnologie du Smithsonian Institution, à Washington.
1895. 20 Décemb. BAROTTE (Edmond), Usine du Bouchet, par Saint-Junien (Haute-Vienne).
1902. 8 Août. JOURDHEUILLE (Camille), Juge honoraire, à Lusigny.
-

MEMBRÉS ASSOCIÉS

MM.

1857. 27 Novemb. BONAMY DE VILLEMEREUIL (Arthur) O. ✱, Capitaine de vaisseau en retraite, au château de Villemereuil, et 31, rue de Bellechasse, à Paris.
1859. 21 Octobre. HARIOT (Louis) ✱ A., ancien Pharmacien, à Méry-sur-Seine.
1861. 15 Mars. THÉVENOT (Arsène), Homme de Lettres, à Lhuître.
1864. 15 Janvier. GUERRAPAIN (Narcisse) ✱, Propriétaire à Bar-sur-Aube.
1865. 17 Mars. PAILLOT DE MONTABERT (Adolphe), Propriétaire, 118, rue Thiers, à Troyes.
1871. 19 Mai. REMY (Ernest-Ambroise), ancien Notaire, 22, rue Courtalon, à Troyes.
1873. 21 Novemb. PETIT DE BANTEL (René) ✱, Propriétaire, à Mussy-sur-Seine.
1874. 20 Novemb. L'Abbé DEFER (Eugène), Chanoine honoraire, Curé-Doyen de Villenauxe.
1877. 16 Février. Le Général SAUSSIER (Gustave), G. C. ✱, 29, rue Boissière, à Paris.
1877. 16 Mars. L'Abbé CHAUVET (Paul), Curé, à Unienville.
1877. 21 Décemb. JEANNERAT (Eugène), à Pâlis.
1877. 21 Décemb. LENFANT (Gabriel), ancien Notaire à Romilly-sur-Seine.
1877. 21 Décemb. CASIMIR-PERIER (Jean), G. C. ✱, ancien Président de la République, au château de Pont-sur-Seine, et 23, rue Nitot, à Paris.
1878. 18 Janvier. CHANOINE (Jules) G. O. ✱, ✱ I., Général de division, ancien Ministre de la Guerre, à Baudement, par Anglure (Marne).
1882. 20 Janvier. MARTINET (Léonce) ✱ A., D^r en Médecine, à Piney.
1887. 19 Août. GERVAIS (Raoul), Juge de Paix, 33, rue du Palais-de-Justice, à Troyes.

MM.

1888. 20 Janvier. Le Prince-DUC DE BAUFFREMONT, Duc d'Atrisco G. ✱, ✱, ☞ I., au château de Brienne, et 87, rue de Grenelle-Saint-Germain, à Paris.
1888. 17 Février. L'Abbé CHAUMONNOT (Charles), Curé-Archiprêtre d'Arcis-sur-Aube.
1889. 15 Mars. VIEHHAUSER (Albert), Viticulteur, aux Riceys.
1889. 16 Août. COUDROT, Juge de Paix, à Aix-en-Othe.
1889. 18 Octobre. THIERRY-DELANOUE, Député de l'Aube, à Soulaines.
1890. 17 Janvier. TRUMET DE FONTARCE (Armand) ✱, Propriétaire, à Bar-sur-Seine, et 27, rue Saint-Martin, à Troyes.
1890. 21 Novemb. RAMBOURGT (Eugène), Sénateur de l'Aube.
1890. 19 Décemb. COSTEL (Victor) ✱, Président honoraire, à Estissac.
1891. 17 Avril. MÉRENDET (Edmond), Propriétaire, à Rosnay-l'Hôpital, et 1, rue Hennequin, à Troyes.
1891. 15 Mai. BARDET (Alfred), Juge de Paix, à Brienne-le-Château.
1891. 15 Mai. LOPPÉ (Marie-Amédée), Docteur en Médecine à Saint-Mards-en-Othe.
1891. 19 Juin. ESTIENNE (Aristide), Propriétaire, à Landreville.
1891. 16 Octobre. VAILLANT (Alfred), Notaire à Piney.
1891. 20 Novemb. DELATOUR (Epaminondas) ☞ I.; Juge de Paix du 1^{er} canton, 40, rue des Remparts-d'Ainay, à Lyon.
1891. 18 Décemb. Le Vicomte CHANDON DE BRIAILLES, Agriculteur, à la Cordelière, près Chaource.
1892. 19 Février. CHALON (Paul), Ingénieur des Arts et Manufactures, Propriétaire, à Gyé-sur-Seine et 86, rue Cardinet, à Paris.
1892. 19 Février. L'Abbé MASSON (Emile), Curé de Pont-Sainte-Marie.
1892. 19 Août. L'Abbé PRÉVOST (Arthur-Emile), Curé de Rouilly-Sacey.
1894. 16 Février. L'Abbé DIETTE (Joseph), Curé de Boulages.

MM.






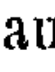







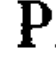
1894. 20 Juillet. DE FONTARCE (René) ✱, Secrétaire d'Ambassade, à Vitry-le-Croisé.
1894. 16 Novemb. RENAUDAT (Alphonse) C. ✱, Agriculteur, Sénateur de l'Aube, à Soligny-les-Étangs.
1895. 19 Juillet. VERNIER (Jean), Propriétaire à Souleaux, et 26, rue Saint-Loup, à Troyes.
1896. 17 Janvier. JANNÈS (Henri), à Crogny, c^{ne} des Loges-Margueron.
1896. 17 Janvier. LABILLE DE BREUZE, Sylviculteur, à Bar-sur-Seine et à Jeandheur, par Saudrup (Meuse).
1897. 19 Novemb. L'Abbé JOSSIER. Curé de Clérey.
1897. 19 Novemb. MAURY (Anatole) ● I., Conseiller général, à Lesmont.
1897. 19 Novemb. DE BOUVIER (Marc) ✱, Propriétaire, à l'Étang-Mercier, c^{ne} de Villechétif.
1897. 19 Novemb. BOURGUIGNAT (Léopold) ✱, ● A., Propriétaire, à Bar-sur-Aube.
1898. 18 Février. PIOT (Léon), ancien Député, à Lignol.
1899. 20 Janvier. LE COMTE ARMAND (Abel), à Arcis-sur-Aube, et rue Hamelin, 20, à Paris.
1899. 20 Janvier. GUYARD (Albert), ancien Député de l'Aube, à Bar-sur-Seine.
1899. 20 Octobre. THIÉBLIN (Albert), Avocat à la Cour d'Appel, à Bar-sur-Aube, et 8, rue du Vieux-Colombier, à Paris.
1900. 19 Janvier. SEURAT (Adolphe), Percepteur à St-Parres-les-Vaudes.
1900. 19 Janvier. MARCHANDÉ (St^{te}-Marie), Docteur en médecine, à Bar-sur-Aube.
1900. 18 Mai. DERISSON ✱, Maire de la commune, à Hampigny.
1901. 19 Juillet. BERTHERAND (André), Propriétaire, au château de Chacenay.
1901. 19 Juillet. MOREAU (Camille), Avoué, à Bar-sur-Seine.
1901. 25 Novemb. MÉNESTREL (Ferdinand), Inspecteur des Eaux et Forêts, à Lusigny, et à Troyes, 7, rue Voltaire.
1902. 19 Décemb. BRUNEAU (le Général), Propriétaire, à Courtenot.
-

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1851. 21 Février. FICHOT (Charles) ✱, ✱ A., artiste Dessinateur, rue de Sèvres, 39, à Paris.
1860. 20 Janvier. Le Marquis de SINÉTY, au château de Misy, près de Montereau, par Villeneuve-la-Guyard (Seine-et-Marne).
1860. 18 Mai. LENNIER (Gustave), ✱, ✱ I., Naturaliste, au Musée d'Histoire naturelle, Le Havre.
1860. 21 Décemb. D'AMBLY (Frédéric) G. O. ✱, Inspecteur général du Génie maritime en retraite, à Saint-Benoît-sur-Vanne.
1865. 17 Novemb. VAN HOOREBEKE (Gustave), Avocat, 7, rue de la Confrérie, à Gand (Belgique).
1865. 15 Décemb. CHOTARD (Henri) ✱, ✱ I., doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, 61, rue de Vaugirard, à Paris.
1866. 17 Août. MAILLARD (Paul) O. ✱, Premier Président de la Cour d'appel, à Lyon.
1869. 19 Février. DE BARTHÉLEMY (Anatole) ✱, Membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.
1870. 21 Janvier. VACHÉ (Ferdinand), ex-Chef de bureau à la Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, en retraite à Villenaux.
1872. 19 Janvier. ROUSSELOT (Paul) ✱, ✱ I., Inspecteur d'Académie en retraite, 79, boulevard de la Reine, à Versailles.
1875. 19 Février. CHOULLIER (Ernest) ✱ A., Juge de Paix, à Ervy.
1875. 18 Juin. HARIOT (Paul) ✱ I., Botaniste, rue Buffon, 63, à Paris.
1875. 19 Novemb. Le Baron DE BAYE (Joseph), C. ✱, ✱ I., Archéologue, au château de Baye (Marne), et 58, rue de la Grande-Armée, à Paris.
1877. 16 Février. BRAQUEHAYE (Charles) ✱ I., Directeur de l'École des Beaux-Arts, 15, rue du Bois-de-Boulogne, à Talence-Bordeaux.

MM.

1877. 20 Avril. HÉRELLE (Georges)  I., 5, rue Vieille-Boucherie et rempart Lachepaillet, 9, à Bayonne (Basses-Pyrénées).
1877. 20 Avril. DE MONTROL (Arthur)  , Propriétaire, au château de Juzennecourt (Haute-Marne).
1877. 17 août. PIET-LATAUDRIE (Charles), Archéologue, 14, avenue de Messine, à Paris.
1877. 20 Novemb. COLLIN DE PLANCY (Victor),  , C.  I., Consul général chargé d'affaires de la République française en Corée, 15, avenue de Villars, à Paris.
1877. 21 Décemb. TILLIER (Paul), artiste Peintre, boulevard de Courcelle, 64, à Paris.
1878. 15 Février. DRUJON (Ferdinand), Homme de Lettres, rue du Vieux-Colombier, 17, à Paris.
1878. 16 Août. HAST (Louis), Propriétaire, à Saint-Mihiel (Meuse).
1878. 18 Octobre. L'Abbé MILLARD (Aristide), Curé à Dommartin-Lettré, par Bussy (Marne).
1880. 16 Avril. MULOT (Zéphirin), Employé d'Administration, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).
1881. 17 Juin. DOLFUS (Adrien), Homme de Sciences, rue Pierre-Charron, 35, à Paris.
1883. 16 Mars. FLICHE (Paul)  ,  A.,  , Professeur à l'Ecole forestière, 9, rue Saint-Dizier, à Nancy.
1883. 15 Juin. BERTRAND DE BROUSILLON (Arthur)  ,  A., ancien Conseiller de Préfecture, 15, rue Tascher, au Mans, et 126, rue du Bac, à Paris.
1883. 19 Octobre. DAGUIN (Arthur)  ,  I., Juge de Paix du 2^e arrondissement de Lille (Nord), 31 *ter*, rue d'Antin.
1884. 20 Juin. MAUROY (Albert de) C.  , Propriétaire à Thivet (Haute-Marne).
1885. 16 Janvier. BOUCHER (Alfred) O.  , Statuaire, 154, rue de Vaugirard (impasse Ronsin), à Paris.
1885. 16 Décemb. PAPILLON (Jules-Alexandre)  I., Profes-

MM.



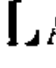
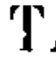

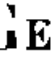
seur à la Société Polytechnique militaire,
5, rue Galleron, à Paris.

1887. 18 Février. VALTON (Henri) ✱, Ingénieur civil, parc de Montretout, à Saint-Cloud.
1887. 18 Février. DOREZ (Léon) 🌿 I., Licencié ès-lettres, 10, rue Littré, à Paris.
1887. 22 Avril. HUGUENIN (A.) 🌿 A., Professeur d'Allemand au Collège de Vitry-le-François.
1887. 15 Juillet. ASSIER (Alexandre) 🌿 I., Chef d'Institution, à Courbevoie (Seine).
1887. 18 Novemb. DE POLI (vicomte Oscar) C. ✱, 🌿 I., Président du Conseil héraldique de France, 45, rue des Acacias, à Paris.
1888. 17 Février. ROBERT aîné, Ingénieur civil, à Vanvey (Côte-d'Or).
1888. 20 Avril. BEAU (Léon), Ingénieur-Constructeur, 20, rue de Paris, à Puteaux (Seine).
1888. 18 Mai. PETIT DE VAUSSE (Ernest) ✱, Membre du Conseil académique de Dijon, Conseiller général de l'Yonne, au château de Vausse, canton de Noyers (Yonne), et 8, rue du Bellay, à Paris.
1888. 18 Mai. MARIN (Léon) ✱, Sous-Intendant militaire à Malzéville, par Nancy.
1888. 18 Mai. CHANTRIOT (Emile-Auguste), licencié ès-lettres, Professeur d'Histoire au Lycée de Nancy.
1888. 15 Juin. REGNAULT DE BEAUCARON (Edmond), avocat, 49, rue Boissière, à Paris.
1889. 18 Janvier. LEDUC (Louis) 🌿 I., Inspecteur de l'Enseignement primaire, à Châlons-sur-Marne.
1889. 18 Janvier. MARTIN (l'Abbé François), Curé de Donjeux (Haute-Marne).
1889. 15 Novemb. CABAT (Augustin) 🌿 I., Conseiller à la Cour, 1, rue des Saints-Pères, à Paris.
1889. 15 Novemb. MILLARD O. ✱, Docteur en Médecine, 4, rue Rembrandt, à Paris.
1890. 17 Janvier. Le Baron LEGOUX G. O. ✱, 🌿 I., ancien Magistrat, 3, rue Gounod, à Paris.







MM.

1890. 21 Février. MÉNARD (Emmanuel) ✱, Docteur en Médecine, 156, rue de Courcelles, à Paris.
1890. 21 Février. GÉRARD (Henri), Professeur de Droit à la Faculté, Villa Orientale Ascendey, à Alger.
1891. 20 Mars. MARGUILLIER (Auguste), ☞ I., Secrétaire de la Rédaction de la *Gazette des Beaux-Arts*, 18, rue Las-Cazes, à Paris.
1891. 15 Mai. DORÉ (Gustave), ancien Conservateur des Hypothèques, à Pontoise (Seine-et-Oise).
1891. 20 Novemb. LHOÏE (Amédée) ☞ A., ancien Attaché à la Bibliothèque, 54, rue Chevalier, à Châlons-sur-Marne.
1891. 20 Novemb. SOCARD (Charles), 3, cité Trévise, à Paris.
1892. 15 Janvier. HERLUISON (Henri) ✱, ☞ I., Libraire-Éditeur, 27, rue du Bourdon-Blanc, à Orléans.
1892. 18 Mars. PATÉZON, Docteur en médecine, Médecin en chef des Eaux de Vittel (Vosges), à Parnot (Haute-Marne).
1892. 18 Mars. RIVIÈRE (Alexis), ancien Greffier du Tribunal civil, à Châlons (Marne).
1892. 8 Avril. DAGUIN (Fernand) ✱, ☞ I., C. ✱, Avocat à la Cour d'appel, 29, rue de l'Université, à Paris.
1892. 17 Juin. DOË (Francis), Inspecteur-adjoint des Forêts, 7, avenue Fontaine-Argent, à Besançon.
1892. 18 Novemb. HOPPENOT (Paul), Archiviste paléographe, 13, rue de Téhéran, à Paris.
1892. 18 Novemb. NANCEY (Paul), ☞ I., ✱, ✱, Sous-Préfet à Dunkerque (Nord).
1893. 17 Mars. CHANTAVOINE (Henri) ✱, Conseiller d'arrondissement du canton de Mussy, professeur au Lycée Henri IV, 9, rue du Val-de-Grâce, à Paris.
1893. 19 Mai. STOURM (René), ✱, Membre de l'Institut, ancien Administrateur des Contributions indirectes, Professeur à l'École des Sciences politiques, 218, boulevard Saint-Germain, à Paris.







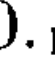

MM.

1893. 19 Mai. ETIENNE (Lucien) ✱, Architecte du Gouvernement, Président de la Société des Architectes de France, 11 bis, rue Arsène-Houssaye, à Paris.
1893. 21 Juillet. L'Abbé BLAMPIGNON (Emile-Antoine) ✱,  I., ✱, Docteur en théologie et Docteur ès-lettres, Professeur honoraire de droit canon à la Sorbonne, 17, rue d'Issy, à Vanves, près Paris.
1893. 17 Novemb. GUILLEMIN (Gustave) , Statuaire, Professeur de dessin à l'Ecole municipale de Cambrai (Nord).
1893. 15 Décemb. CORNAT DE LARZILLIÈRE (George), Juge au Tribunal civil, 35, rue de la Paix, à Troyes.
1893. 15 Décemb. LABOURASSE  I., ancien Inspecteur de l'Enseignement primaire, à Troyon (Meuse).
1894. 16 Mars. PIAT (Frédéric-Eugène) O. ✱, Sculpteur, 81, boulevard de Picpus, cité du Trône, à Paris.
1894. 20 Avril. TAUSSERAT-RADEL (Alexandre)  I., Sous-Chef du Bureau historique au Ministère des Affaires étrangères, 36, rue Friant, à Paris (XIV^e).
1894. 18 Mai. PORTIER (Paul) ✱, Licencié ès-sciences naturelles, Préparateur à la Sorbonne, 24, rue Nicole, à Paris.
1894. 17 Août. VAUTHIER (René), Ingénieur des Arts et Manufactures, 23, rue du Marc, à Reims (Marne).
1894. 17 Août. L'Abbé HATAT, Curé de Vouzy (Marne).
1894. 16 Novemb. GILLET (Gustave)  A., Secrétaire général de la Préfecture, à Gap (Hautes-Alpes).
1894. 16 Novemb. GABUT, Chef du Contentieux de la Compagnie générale des Eaux, 13, rue Grolée, à Lyon.
1894. 21 Décemb. PLICOT, Docteur en Médecine, ancien Élève de l'École des Chartes, à Fère-Champenoise.
1895. 15 Février. GERVAIS (Fernand) ✱,  A., Fabricant de bronzes, 12, rue des Filles-du-Calvaire, à Paris.

MM.

1895. 17 Mai. AUDIGÉ (Paul),  A., Docteur en médecine, Médecin du Théâtre National de l'Opéra, 28, rue Joubert, à Paris.
1895. 21 Juin. BARTHÉLEMY (Gaston), 3, rue Saint-Philippe-du-Roule, à Paris.
1895. 21 Juin. CABAT (Gabriel),  A., Caissier, Agent-comptable de l'Administration des Monnaies et Médailles, 11, quai Conti, à Paris.
1895. 19 Juillet. COULLON (Charles), Propriétaire, 182, rue de Rivoli, à Paris.
1895. 19 Juillet. DEPONTAILLIER (Sosthène), Propriétaire, 99, rue de Richelieu, à Paris.
1895. 18 Octobre. MAISON (Ferdinand) , Ingénieur du corps des Mines, 68 bis, rue Jouffroy, à Paris.
1895. 18 Octobre. ABIT (Henri), Professeur au Lycée d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).
1895. 18 Octobre. GRY (Arsène)  O., Lieutenant-colonel du 33^e territorial infanterie, 2, boulevard Morland, à Paris (IV^e).
1895. 20 Décemb. Le Comte DE VALLERAND O. , Conseiller honoraire à la Cour des Comptes, 18, rue Montaigne, à Paris, et à Bricot-la-Ville (Marne).
1895. 20 Décemb. LEFEBVRE (Jules), Inspecteur d'académie, à Châlons-sur-Marne.
1895. 20 Décemb. PETIT-DUTAILLIS (Charles), Professeur d'histoire du Moyen-Age à la Faculté des Lettres de Lille.
1896. 17 Janvier. LORIMY (Henri), Président de la Société Archéologique de Châtillon-sur-Seine.
1896. 17 Janvier. STORELLI (Ferdinand), Propriétaire, 20, rue Joubert, à Paris.
1896. 17 Janvier. GODOT DE MAUROY (Roger), Propriétaire, 23, rue des Mathurins, à Paris.
1896. 17 Janvier. L'Abbé BERTON (Paul), Licencié en droit, 22, rue Sainte-Pudentienne, à Châlons-sur-Marne.
1896. 20 Mars. FOREST (Gabriel) , Lieutenant, à Troyes.












MM.

1896. 17 Juillet. PICAULT (E.)  A., Sculpteur, 22, rue Dareau, à Paris.
1896. 20 Août. DEPAUTAINÉ, Propriétaire, à Prez-sous-la-Fauche (Haute-Marne).
1896. 16 Octobre. LETAINTURIER (Gabriel)  I., , Sous-Préfet à Châteaudun (Eure-et-Loir).
1896. 18 Décemb. L'Abbé, Comte FERRARI-MORENI (Gaspard), ancien Directeur de l'Observatoire privé établi sur le Janicule, à Rome, 72, rue d'Assas, à Paris.
1897. 15 Janvier. Le Marquis DES RÉAULX, Propriétaire, à Eurville (Haute-Marne).
1897. 15 Janvier. FLASSAYER (Henri)  I., Proviseur au Lycée Lalaude, à Bourg (Ain).
1897. 18 Juin. PARIGOT (Hippolyte), Professeur de rhétorique au Lycée Condorcet, 88, avenue de Villiers, à Paris.
1897. 19 Novemb. RUELLE (Alphonse-Auguste), Négociant, 53, rue des Petits-Champs, à Paris.
1897. 19 Novemb. Le Vicomte DE REVIERS DE MAUNY (François), Chef d'escadron d'artillerie, Officier d'ordonnance du Grand-Chancelier de la Légion d'honneur, 93, rue de Varenne, à Paris.
1897. 17 Décemb. KOEHLIN (Raymond), Rédacteur au *Journal des Débats*, 32, quai de Béthune, à Paris.
1898. 18 Février. VERNIER (Jules)  A., Archiviste du Département, 25, rue Neuve-de-la-République, à Sainte-Savine.
1898. 18 Février. VILNET (Paul), Archiviste de la Chambre de Commerce, 46, avenue du Maine, à Paris.
1898. 18 Février. DELATOUR (Albert) O. ,  I., O. , Conseiller d'État, Directeur général des Caisses d'amortissement et des Dépôts et Consignations, 60, rue de Lille, à Paris.
1898. 18 Février. FERLET DE BOURBONNE, ancien Sous-Préfet, 8, rue Royale, à Paris.
1898. 18 Février. L'Abbé VAUTHIER (Charles), Curé-Doyen de Saint-Blin (Haute-Marne).

MM.

1898. 20 Mai. CHANOINE (Georges), Directeur de la Succursale de la Banque de France, à Vesoul.
1899. 20 Janvier. MARQUET DE VASSELLOT, Attaché au Musée de Versailles, 12, Grande-Rue, à Belle-Vue (Seine-et-Oise).
1899. 20 Janvier. DE CHAMPS, Directeur des Contributions Directes en retraite, à Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or).
1899. 17 Mars. ALLART (Henri), Avocat à la Cour, 9, rue Duphot, à Paris.
1899. 16 Juin. BUVIGNIER (le Commandant) O. ✱, ✱, ✱, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Sens (Yonne).
1899. 21 Juillet. MAXWELL-SOMMERVILLE, Professeur de glyptologie à Philadelphie, Grand-Hôtel du Louvre, à Paris.
1899. 20 Octobre. GENDRE (Auguste), Propriétaire à Massevaux (Haute-Alsace).
1900. 19 Janvier. DE LARMINAT (Victor), Inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts, à Vesoul (H^{te}-Saône).
1900. 16 Mars. GÉRARD (Lucien), Agriculteur, à Hancourt (Marne), et 13, rue de Paris, à Troyes.
1900. 18 Mai. COMBAZ (Paul), Archéologue, à Armainvilliers (Seine-et-Marne).
1900. 18 Mai. GUILLEMAIN (Joseph), Propriétaire, 3, rue Bocquillot, à Avallon (Yonne).
1900. 18 Mai. L'Abbé BONNEFOY (Géraud), Chanoine prébendé de la Basilique angélique de Notre-Dame, rue Sainte-Clair, Le Puy (Haute-Loire).
1900. 15 Juin. Le Baron HOYNINGEN-HUENE (Georges), 24, rue Liteinaja, à St-Petersbourg (Russie).
1900. 15 Juin. LEDÉ (Fernand) ✱, Docteur en médecine, Membre du Comité des travaux historiques, 19, quai des Fleurs, à Paris.
1900. 20 Juillet. COURTOT (Alfred-Eugène) C. ✱, Intendant général, 17, rue Duroc, à Paris (VII^e).
1900. 20 Juillet. PAILLOT DE MONTABERT (Jacques), Avocat à la Cour d'Appel, 4, rue du Vieux-Collège, à Dijon.

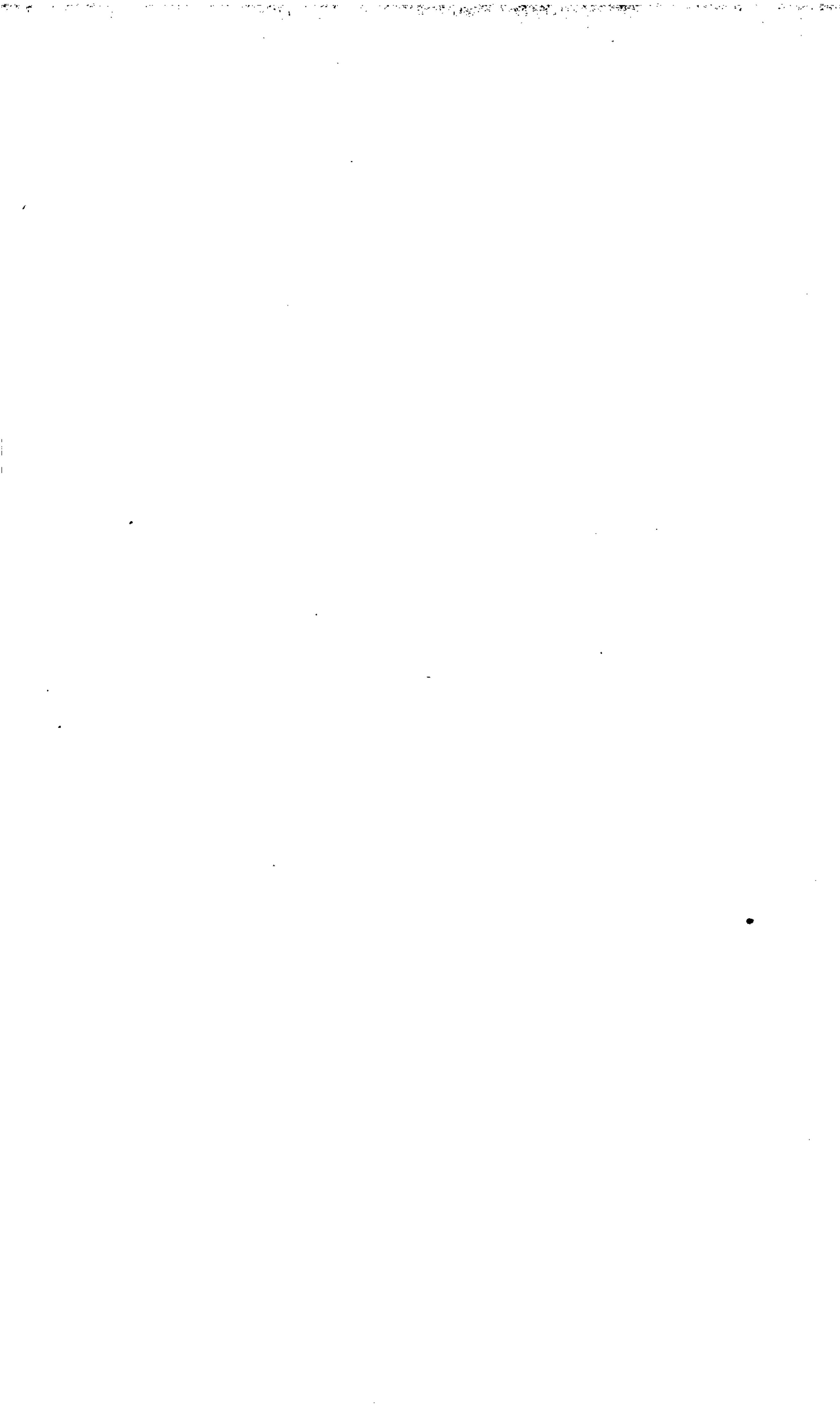
MM.

1900. 20 Juillet. GALLAND-GLEIZE  I., Médecin-consultant, à Vittel, 146 bis, rue de Rennes, à Paris.
1900. 19 Octobre. LACOUTURE (Paul), Avocat général, 9, rue Freycinet, à Rennes.
1900. 16 Novemb. Le Vicomte DU PARC (Guy), Propriétaire, au château de Villebertin (commune de Mousse) et à Paris.
1900. 14 Décemb. MAITRE (Léon)  I., Archiviste de la Loire-Inférieure, rue Sully, à Nantes.
1901. 19 Avril. WISSEMANS, Membre de la section technique du service de santé de l'armée, Médecin-Major de 1^{re} classe au Ministère de la Guerre, à Paris.
1901. 19 Avril. DEMOULIN   A., Docteur en médecine, Chirurgien des Hôpitaux, 8, rue du Four, à Paris.
1901. 19 Avril. PINARD   Membre de l'Académie de Médecine, Professeur à la Faculté de Paris, 10, rue Cambacérès, à Paris.
1901. 19 Avril. POLIN (Etienne), Greffier en chef du Tribunal civil, à Sens (Yonne).
1901. 19 Avril. HUGUIER (Auguste), Elève à l'Ecole des Beaux-Arts, 44, rue Saint-Placide, à Paris.
1901. 19 Avril. DUBOIS (Julien-Jacques), Professeur agrégé au Lycée de Lons-le-Saunier (Jura).
1901. 19 Avril. DOMONT (Emile), ancien Industriel, 55, avenue de Courbevoie, à Asnières (Seine).
1901. 17 Mai. LAURENT (Jacques), ancien Elève à l'Ecole des Chartes, 24, rue Chaudronnerie, à Dijon.
1901. 17 Mai. CORBEAU, Industriel, à Pont-Audemer (Eure).
1901. 21 Juin. REGNIER (Jacques)  A.,  O., Sous-Préfet, à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).
1901. 19 Juillet. GARNIER, Juge de Paix  A., à La Loupe (Eure-et-Loir).
1901. 18 Octobre. DU TEIL (le baron Joseph), Propriétaire, 22, rue Pierre-Charron, à Paris.
1901. 18 Octobre. FLÉCHEY (Edmond)   Secrétaire général

MM.

- de la Société de Statistique de Paris, 8, rue Garancière, à Paris.
1901. 15 Novemb. JEANNERAT (Gabriel), Administrateur des Services civils en Indo-Chine, 16, avenue Mac-Mahon, à Paris.
1901. 15 Novemb. NAMUR (Pierre), Avocat, 5, rue Saint-Romain, à Paris.
1901. 15 Novemb. SELMERSHEIM O. ✱, Inspecteur général des Monuments historiques, 31, rue de Moscou, à Paris.
1901. 15 Novemb. PETIT (Albert), Avocat, Chef du contentieux de la Compagnie d'assurance l'Urbaine, 68, boulevard Malesherbes, à Paris.
1902. 17 Janvier. TILLET (Jules), Architecte diplômé du Gouvernement, 76, rue de Miromesnil, à Paris.
1902. 21 Février. PIERRE (Joseph), Propriétaire, 17, avenue Niel, à Paris, et château de Charon, près Cluis (Indre).
1902. 21 Février. VEUCLIN (E.), Correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à Mesnil-sur-l'Estrée (Eure).
1902. 21 Mai PIGNEROL (Léon), Propriétaire à Lecey (Haute-Marne) et 15, rue Saint-Martin, à Troyes.

On est prié d'indiquer les rectifications, radiations et changements de domicile à l'Archiviste de la Société.



LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES ET DES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES

AVEC LESQUELS CORRESPOND

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

Aisne. — *Château-Thierry* : Société historique et archéologique.
— *Laon* : Société académique. — *Saint-Quentin* : Société académique; Société industrielle de Saint-Quentin. — *Soissons* : Société archéologique, historique et scientifique.

Algérie. — *Alger* : Société d'agriculture.

Alpes-Maritimes. — *Nice* : Société des sciences naturelles, lettres et beaux-arts des Alpes-Maritimes.

Aube. — *Troyes* : Archives de l'Hôtel de ville; Archives de la Préfecture; Bibliothèque de la ville; Ecole normale; Comice agricole; Société d'apiculture de l'Aube; Société horticole, vigneronne et forestière; Société d'hygiène; Société des Vétérinaires. — *Arcis-sur-Aube* : Revue de Champagne et Brie.

Basses-Pyrénées. — *Bayonne* : Société des sciences et arts.

Bouches-du-Rhône. — *Aix* : Académie des sciences, arts et belles-lettres. — *Marseille* : Société de statistique.

Calvados. — *Caen* : Société Linnéenne de Normandie; Société française d'Archéologie.

Charente-Inférieure. — *Rochefort* : Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts. — *Saintes* : Société des Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge.

Cher. — *Bourges* : Société historique du Cher.

Corrèze. — *Tulle* : Société archéologique.

Côte-d'Or. — *Beaune* : Société archéologique, d'histoire et de littérature. — *Châtillon-sur-Seine* : Société archéologique du Châtillonnais. — *Dijon* : Académie des sciences, arts et belles-lettres; Société d'agriculture et d'industrie agricole du département de la Côte-d'Or. — *Semur* : Société des sciences historiques et naturelles.

Deux-Sèvres. — *Niort* : Société centrale d'agriculture du département.

Doubs. — *Besançon* : Académie des sciences, belles-lettres et arts; Société d'émulation du Doubs. — *Montbéliard* : Société d'émulation.

Drôme. — *Romans* : Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, etc.

Eure. — *Evreux* : Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

Eure-et-Loir. — *Chartres* : Société archéologique.

Finistère. — *Brest* : Société académique.

Gard. — *Nîmes* : Académie (ancienne Académie du Gard); Société d'étude des sciences naturelles.

Gironde. — *Bordeaux* : Académie des sciences, belles-lettres et arts; Société archéologique; Société Linnéenne.

Haute-Garonne. — *Toulouse* : Académie des jeux floraux; Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres; Bibliothèque de l'Université, rue de l'Université; Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège; Société d'histoire naturelle; Société académique franco-hispano-portugaise.

Haute-Loire. — *Le Puy* : Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

Haute-Marne. — *Langres* : Société historique et archéologique. — *Saint-Dizier* : Société des lettres, sciences, arts, agriculture et industrie.

Haute-Saône. — *Vesoul* : Société d'agriculture, sciences et arts; Commission d'archéologie.

Haute-Vienne. — *Limoges* : Société archéologique et historique du Limousin.

Hérault. — *Béziers* : Société archéologique, scientifique et littéraire. — *Montpellier* : Académie des sciences et lettres.

Indre. — *Châteauroux* : Société d'agriculture.

- Indre-et-Loire.** — *Tours* : Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
- Isère.** — *Grenoble* : Académie Delphinale; Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels.
- Jura.** — *Lons-le-Saunier* : Société d'émulation du Jura. — *Poligny* : Société d'agriculture, sciences et arts.
- Landes.** — *Dax* : Société de Borda.
- Loire-Inférieure.** — *Nantes* : Société académique de la Loire-Inférieure; Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure; Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.
- Loiret.** — *Orléans* : Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts; Société archéologique et historique de l'Orléanais.
- Maine-et-Loire.** — *Angers* : Société d'agriculture, des sciences et arts; Société industrielle d'Angers et du département; Société Linnéenne de Maine-et-Loire.
- Manche.** — *Cherbourg* : Société académique; Société des sciences naturelles.
- Marne.** — *Châlons-sur-Marne* : Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne. — *Reims* : Académie. — *Vitry-le-François* : Société des sciences et arts.
- Meurthe-et-Moselle.** — *Nancy* : Société centrale d'agriculture; Société des sciences, lettres et arts (*Académie de Stanislas*); Société d'archéologie lorraine.
- Meuse.** — *Bar-le-Duc* : Société des lettres, sciences et arts. — *Verdun* : Société philomatique.
- Morbihan.** — *Vannes* : Société polymathique du Morbihan.
- Nièvre.** — *Nevers* : Société d'agriculture du département.
- Nord.** — *Cambrai* : Société d'Emulation. — *Douai* : Société d'agriculture, sciences et arts centrale du département du Nord. *Dunkerque* : Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. — *Lille* : Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
- Oise.** — *Beauvais* : Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. — *Senlis* : Comité archéologique.
- Pas-de-Calais.** — *Arras* : Académie.

- Puy-de-Dôme.** — *Clermont-Ferrand* : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
- Pyrénées-Orientales.** — *Perpignan* : Société agricole, scientifique et littéraire.
- Rhône.** — *Lyon* : Académie des sciences, belles-lettres et arts; Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles.
- Saône-et-Loire.** — *Autun* : Société Eduenne; Société d'histoire naturelle. — *Chalon-sur-Saône* : Société d'histoire et d'archéologie. — *Mâcon* : Académie des sciences, arts, belles lettres et d'agriculture.
- Sarthe.** — *Le Mans* : Société d'agriculture, sciences et arts; Société historique et archéologique du Maine.
- Savoie.** — *Chambéry* : Académie des sciences, belles-lettres et arts; Société d'histoire naturelle de Savoie; Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie.
- Seine.** — *Paris* : Institut de France : Académie des inscriptions et belles-lettres; Académie des sciences, palais de l'Institut, quai Conti, 23; Comité des travaux historiques et scientifiques, près le Ministère de l'instruction publique (5 exempl.); le Ministère de l'agriculture et du commerce (Bulletin); le Ministère de l'instruction publique; le Ministère de l'intérieur; Direction des Beaux-Arts (Bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales, 3, rue de Valois); le Muséum d'histoire naturelle, au Jardin-des-Plantes; Société centrale d'agriculture, rue de Grenelle, 84; Société d'anthropologie de Paris, à l'École de médecine; Société centrale d'horticulture, rue de Grenelle, 84; Société de l'histoire de France, rue des Francs-Bourgeois, 60; Société des antiquaires de France, au palais du Louvre; Société des ingénieurs civils, cité Rougemont, 16; Société de géographie, boulevard Saint-Germain; Société géologique de France, rue des Grands Augustins, 7; Société nationale d'agriculture de France, rue de Bellechasse, 18; Société protectrice des animaux, rue de Lille, 19; Société zoologique d'acclimatation, rue de Lille, 19.
- Seine-et-Marne.** — *Fontainebleau* : Société historique et archéologique du Gâtinais. — *Melun* : Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.
- Seine-et-Oise.** — *Pontoise* : Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. — *Versailles* : Société d'agriculture de Seine-et-Oise; Société des sciences morales, des lettres et des arts.

Seine-Inférieure. — *Le Havre* : Société havraise d'études diverses. — *Rouen* : Académie des sciences, belles-lettres et arts; Comité des antiquités; Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure; Société des amis des sciences naturelles; Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-inférieure; Société Linnéenne de Normandie.

Somme. — *Abbeville* : Société d'émulation. — *Amiens* : Académie des sciences, commerce, agriculture et belles-lettres; Société des antiquaires de Picardie; Société Linnéenne du nord de la France.

Tarn-et-Garonne. — *Montauban* : Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Var. — *Draguignan* : Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var; Société d'études scientifiques et archéologiques. — *Toulon* : Société académique du Var.

Vienne. — *Poitiers* : Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.

Vosges. — *Epinal* : Société d'émulation des Vosges.

Yonne. — *Auxerre* : Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — *Avallon* : Société d'études. — *Sens* : Société archéologique.

Alsace-Lorraine. — *Colmar* : Société d'histoire naturelle. — *Metz* : Académie. — *Mulhouse* : Musée historique. — *Strasbourg* : Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

Angleterre. — *Manchester* : Société littéraire et philosophique.

Autriche. — *Vienne* : Le Musée impérial et royal d'Histoire naturelle.

Belgique. — *Bruxelles* : Société des Bollandistes, 14, rue des Ursulines. — *Liège* : Société Royale des sciences.

États-Unis. — *Boston* : Société d'histoire naturelle de Boston. — *Washington* : Institut Smithsonian; United States geological survey.

Russie. — *Moscou* : Société impériale des naturalistes.

Suède. — *Stockholm* : Académie royale suédoise des sciences; Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Suède.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans le Tome LXVI^e de la collection des Mémoires
de la Société Académique de l'Aube.

ANNÉE 1902.

	Pages
Contributions à la Flore phanérogamique de l'Aube. Additions et rectifications, — par M. P. HARIOT, préparateur de Botanique au Muséum, et M. A. GUYOT, directeur d'école à Troyes.....	5
Note relative à l'Invasion d'Attila dans les Gaules (chapitre XI des <i>Éphémérides</i> de Grosley), — par M. le Général CHANOINE, membre associé de la Société Académique de l'Aube	143
Le Maréchal de Beurnonville d'après des documents inédits, — par E.-A. BLAMPIGNON, protonotaire apostolique, professeur honoraire à la Sorbonne, membre correspondant de la Société Académique de l'Aube.....	149
A propos d'une Comédie de Pierre Larivey, — par M. Julien DUBOIS, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier, membre correspondant de la Société Académique de l'Aube, officier d'académie.....	185
Notre-Dame de Seillières, abbaye bénédictine du diocèse de Troyes, — par M. Louis LE CLERT, membre résidant et archiviste de la Société Académique de l'Aube, conservateur des Musées archéologique et d'art décoratif de Troyes.....	205
M. Félix Fontaine. — Paroles prononcées par M. Albert BABEAU, dans la séance du 17 octobre 1902.. ..	309
M. Hector Pron. — Paroles prononcées à ses obsèques, le 7 novembre 1902, par M. Albert BABEAU.....	313

	Pages
Discours prononcé par M. Albert BABEAU, en prenant possession du fauteuil de la Présidence, le 21 février 1902..	327
Discours prononcé par M. Albert BABEAU, en quittant le fauteuil de la Présidence, le 26 décembre 1902.....	331
Programme des prix mis au concours par la Société Académique de l'Aube.....	337
Liste des dons faits au Musée de Troyes, avec les noms des donateurs, pendant l'année 1902.....	343
Liste des ouvrages offerts à la Société Académique de l'Aube pendant l'année 1902, avec les noms des donateurs.....	353
Sommaire des séances de la Société pendant l'année 1902, — par M. l'Abbé Ch. NIORÉ, secrétaire de la Société....	357
Liste des membres de la Société Académique de l'Aube au 31 Décembre 1902.....	375
Liste des Sociétés savantes et des établissements scientifiques avec lesquels correspond la Société Académique de l'Aube	395

TABLE DES MATIERES

Aalès, dame de la Vacherie, n. 17 note.
Aalès, veuve d'Eudes de Romilly, n. 17.
Aalès, veuve de Thibaut de Villeri, n. 29.
Abbés de Seillières (liste des), p.
Acelin Barberese, n. 42, 133.
Adam de Bouy, chevalier, n. 123.
Adam de Marpigny, n. 78, 79.
Adeline dite Fillete (voy. Fillette).
Adeline femme d'Ythier d'Oiselet, n. 104, 155.
Adérald (saint), p.
Adrien Godart d'Aucourt, p.
Aegidius, abbé de Seillières, p.
Aelidis, femme de Jean de Lions, p.
Agnès de Mello, n. 19, 20.
Agnès femme de Jean de Romilly, p.
Agnès femme de Pierre de Bouy, n. 33, 40, 47.
Alcuin, n. 35 note.
Alexandre-Jean Mignot, p.
Alexandre IV, pape, n. 101, 112, 113.
Alguidis (dame), n. 2.
Alix, dame de Romilly, p.
Alix de Verdey, n. 164, 172.
Alterive (voy. Hauterive).
Alluets (lieu dit les), n. 61.
Amiens (évêque d'), p.
Ancienville (Louis d'), abbé de Seillières, p.
André de Saint-Fale, n. 169.
Anne La Rible, p.
Ansel de Minay, n. 92, 147.
Ansel de Romilly, n. 151.
Ansel de Traînel, p.
Ansel de Mesnil, n. 15.
Ansel de Vauregnier, n. 89.
Ansel évêque de Meaux, p.
Antoine Guyard, p.
Arbois de Jubainville (M. d'), p.
Armoiries de l'abbaye de Seillières, p.
Arnulphe de Chalautre, n. 27.
Arouet de Voltaire (voy. Voltaire).
Artault, chambrier, p.
Asceline, veuve de Dreux de Saint-Martin, n. 47.
Auberive (abbaye), p.
Aufauvre (Amédée), p.
Autun (Talleyrand, évêque d'), p.
Avant, p.
Avon, p.
Ayoul (foires de Saint-), p.
Babeau (M. Albert), p.
Baleoir (voy Baloyer).
Baloier, n. 12.
Baluisiez (lieu dit), n. 101.
Barbat de Bignicourt (M.), p.
Barbette (Didier), p.
Barbette Marguerite, p.
Barbonne, p.
Barbonne (curé de), p.
Barbuise, n. 38 note, 105, 198.
Barbuise (dîme de), n. 25, 82.
Barbuise (Herbert, curé), n. 82.
Barres (Hélissant des), abbesse du Paraclet, p.
Barthélemy dit Le Bourgeois, n. 173.
Barthélemy de Méry, n. 136, 143.
Barthélemy doyen de Saint-Etienne, n. 31.
Barthélemy, évêque de Troyes, p.
Barton de Montbas, abbé de Seillières, p.
Basse-Fontaine, p.
Baudoin le Maignier, n. 10.
Baudon (Adrienne), p.
Baulny (Louis-César de), p.
Béatrix, femme de Dreux de Traînel, n. 69, 70.
Beaufort (Pierre de), n. 183.
Beaugrand (Jacques), p.
Beaumont-en-Auge, p.
Beauvarlet (Marie), p.
Begirator, prévôt de Crancey, n. 42.
Bellaut (Claude le), p.
Bernard (saint), p.
Bernard abbé de Seillières, p.
Bernard (collège Saint-), à Paris, p.
Bernard de Minay, serf, n. 6.
Bernard de Villiers, p.
Bertrand de la Vernade, abbé de Seillières, p.
Bethon, p.
Beugnot, procureur général, p.
Blanchard (Jean), prieur, p.
Blanche, comtesse de Champgne, p.
Blonde (Jean), abbé de Seillières, p.
Blondel (Louis), p.
Bocenay, n. 1
Bois (Le), paroisse de Villegruis, n. 194.
Bois (seigneurie du), n. 140.
Boissy-sous-Montaiguillon, n. 177, 189.
Bonardus de Sommefontaine, n. 79.
Boniface VIII, pape, n. 179.
Boniface IX, pape, n. 202.
Bonon, chapelain de Romilly, p.
Bossuet (Elisabeth), p.
Boucaus (Girard), n. 169.
Bouchière (Felise dite), n. 137.

Bouillerot, curé de Romilly, p.
Bouquot(M.), médecin, p.
Bouquot imprimeur, p.
Bourgneuf (voy. Provins).
Bourgneuf (Jean du), n. 68, 71.
Bourote (Louis), p.
Bouthillier de Chavigny (Armand-Léon), p.
Bouthillier (Claude), n. 6 note.
Bouthillier (Denis-François), p.
Bouthillier de Chavigny (François), p.
Bouvier (dit Milet), n. 137.
Bouy-sur-Orvin, p.
Bouy-sur-Orvin (Adam de), n. 123.
Bouy-sur-Orvin (Agnès, femme de Pierre de), n. 33, 40, 47, 54.
Bouy-sur-Orvin (Henri de), n. 79, 135.
Bouy-sur-Orvin (le prieur de) n. 39, 88, 107, 117, 193.
Bouy-sur-Orvin (Marguerite de), n. 135.
Bouy-sur-Orvin (curé de) Nicolas, n. 180.
Bouy-sur-Orvin (Pierre de), n. 30, 32, 38, 40, 41, 47, 54, 130.
Bouy-sur-Orvin (Renaud de), n. 106, 130.
Brienne (Jean de), n. 142.
Britaus (Henri dit), n. 68.
Brossard (M.), p.
Brotin, p.
Buchettes (rue des), à Troyes, p.
Caillat (Nicolas), prieur, p.
Campagne (dom), prieur, p.
Camusat (le chanoine), p.
Canys (dom de), p.
Caraboce (Hugues), p.
Casney (Hugues de), p.
Celle-sous-Chantemerle (voy. La Celle).
Cercamps (voy. Cercanceau).
Cercanceau (abbaye de), p.
Chaircuite (Pierre dit), n. 152.
Chalautre-la-Grande, n. 26, 27.
Champ-au-Borgne (le), n. 199.
Champ-aux-Oyes (le), n. 14.
Champseine, n. 101, 192.
Chanel (Eudes de), n. 52.
Chantaloe (Jean de), n. 160.
Chanteloup (Grange de), n. 153.
Chantemerle (abbaye de), n. 28, 32, 163.
Chantemerle (bailli de), n. 140.
Chantemerle (Jean, abbé de), n. 37, 57, 58.
Chantemerle (prévôté de), n. 189.
Chapelle-Lasson, n. 194.
Charmoy, p.
Charney (Anseau du Mesnil dit), n. 15.
Charron, p.
Châtres, n. 24.
Chennegy (Henri de), n. 53.
Chiennat (hameau de), p.
Choisy, p.
Clairvaux (abbaye de), p.
Claude de Gisse, p.
Clément (Perrin), n. 203.
Cloquemyn (Jean), p.
Clos de Seillières (grange du), p.
Clos de la Madeleine (le), p.
Coetlogon (M^{me} de), p.
Colet dit Chaunat, n. 162.
Coligny (l'amiral de), p.
Collinet de Fontaines, n. 204.
Condé (le prince de), p.
Conflans, p.
Conflans (Jean, curé de), n. 126.
Conflans (Thomas, curé de), n. 58.
Cormery (abbaye de), n. 35 note.
Cormery (Jean, abbé de), n. 35.
Costume des religieux de Seillières, p.
Cottret (M^{me}), p.
Courceroy, p.
Cour de Seillières, p.
Courtalon, p.
Courtavant, p.
Crancey, p.
Darblay (Mathieu), p.
D'Arbois de Jubainville (voy. Arbois de J.).
Davrey, n. 17 note.
Decannances (Martin), n. 65.
De l'Estrée, p.
Denis (Madame), p.
Des Carreaux (Jean), p.
Des Fourneaux (Jean), p.
Des Guerrois, p.
Des Ruaux de Rouffiac, p.
Det (M.), p.
Dienville (Erart de), n. 196.
Dierrey, p.
Dompierre d'Ormoy (de), p.
Dormans (Guillaume de), n. 192, 196.
Dreux de Gomer, n. 14.
Dreux de Saint-Martin, n. 47.
Dreux dit Framboz, n. 93.
Dreux de Traînel, n. 69, 70, 72, 77, 79, 108, 123, 128, 135.
Dreux dit la Hierre, n. 139.
Duhalle, p.
Du Plessis (voy. Plessis).
Du Puy (Claude-Marie-Thomas), p.

Durtein (la colline de), n. 59, 65.
Durtein (Pierre), n. 59, 60.
Echemines, p.
Eclavolles, p.
Edme (saint), p.
Elisabeth de Nogent, n. 6.
Elisabeth femme d'Eudes de Pougy, n. 11.
Elisabeth d'Eugues de Foujon, n. 121.
Elisabeth la Rousse, p.
Elisabeth soeur d'Elvide, n. 67.
Elwide de Minay, p.
Emeline, femme d'Eudes, n. 46.
Emeline, femme de Le Loup de Vilonesse, n. 52.
Emeline, femme d'Hilduin de Minay, n. 3.
Emeline, femme de Pierre Chaircuite, n. 152.
Erart de Dienville, n. 196.
Ermengarde, femme d'Eudes de Chanele, n. 32, 52.
Estrée (de l'), prieur, p.
Etat des bâtiments de Seillières, p.
Etienne, abbé de Molêmes, p.
Etienne de Férimoustier, abbé de Seillières, p.
Etienne de Gelannes, p.
Etienne de Givry, évêque de Troyes, p.
Etienne de Payns, chancelier, p.
Etienne de Provins, chanoine de Saint-Etienne, n. 31.
Etienne d'Origny, fils de Pierre, n. 84, 85, 87, 93.
Etienne de Saint-Fale, n. 169, 170, 171.
Etienne doyen de la chrétienté de Provins, n. 27.
Etienne de Trainel, n. 89.
Etienne fils de Guy de Piler, n. 81.
Etienne Royer, n. 127,
Etienne Vergeot, p.
Eudes (voy. Odo).
Eufémie de Moncels, n. 55.
Eugénie Le Brun de Plaisance, p.
Eustache Morel, n. 64.
Faux-Villecerf, n. 164, 167, 172.
Faverolles (moulin de), n. 188 note.
Favier (Jacques), n. 6 note.
Favier (Joseph), p.
Favier (Marie), n. 6 note.
Favier (Nicolas), n. 6 note.
Favier (Raoul), n. 6 note.
Fay, n. 161.
Fay (la dîme de), n. 161.
Fayat (Jacquinot), n. 200.
Fayel, n. 20.
Fayolle (Louis), p.
Felize dite Bouchière, n. 137.
Felizet de Villadin, p.
Felizet dit Chapons, n. 127.
Ferimoustier (Etienne de), abbé de Seillières, p.
Ferney, p.
Ferreux, p.
Fillete, n. 127, 144.
Fillete (la maison de), n. 134.
Fontaine (dime de), n. 118.
Fontaine (Collinet de), n. 204.
Fontaine-Bethon, n. 209.
Fontaine Denis, p.
Fontaine Mâcon, p.
Fontaine Saint-Georges, n. 53, 89, 158, 161, 170.
Fontenay, n. 125.
Fontenay (Robert de), p.
Fontenay de Bossery, p.
Fontenoi (pré dit), n. 77.
Fosse-l'Hermite (la), p.
Foujon (Guillaume de), n. 176.
Foujon Hugues, seigneur de), n. 4, 121.
Foujon (Jean de), n. 176.
Foujon (la dame de), p.
Foujon (Marie, dame de), n. 176.
Foujon (seigneurs de), p.
Fourneaux (Jean des), p.
François Bouthillier, abbé de Seillières, p.
François de Racoville, p.
François du Ruel, p.
Fresnay (pré de), p.
Fromond de Minay, n. 92, 142, 147, 161.
Galeran de Sains, p.
Garin dit Serone, n. 159.
Garnier, abbé de Seillieres, p.
Garnier, évêque de Troyes, p.
Garnier, prévôt de l'église Saint-Nicolas de Provins, n. 71.
Garnier, de Ramerupt, chanoine de Saint-Quiriace de Provins, n. 73.
Garnier de Trainel, p.
Gaulcher, abbé de Rebais, n. 59.
Gaulcher, doyen de la chrétienté de Sézanne, n. 139.
Gaulcher, maître de la Maison-Dieu de Provins, n. 23.
Gauthier, abbé de Vauluisant, n. 30.
Gauthier évêque de Sens, p.
Gauthier de Salice, n. 159.
Gelannes, p.
Gelannes (Renaud de), p.
Geoffroy, abbé de Saint-Jacques de Provins, n. 48.
Geoffroy de Lions, n. 156.
Gilbert, abbé de Seillières, p.
Gilles, fils d'Aubert Nisart, n. 57.
Gilles fils d'Eudes de Chanel, n. 52.
Gilles Roussin, p.

Gilles Suinot, p.
Gilon de Sergines, n. 91.
Gilon doyen de Marigny, n. 159.
Girard, abbé de Seillières, p.
Girard Boucaut, chevalier, n. 169.
Girard Cornu, n. 161.
Girard Eventé, p.
Girard de Lorri, n. 37.
Girard Nevelier, n. 177.
Girard du Plessis, n. 128, 129.
Gisoibe (la), p.
Gissey (Claude de), p.
Godard d'Aucour (Adrien), p.
Godard Amélie, p.
Godard Charles, p.
Godard Georges, p.
Godard Marie, p.
Godine (maison de la), n. 73.
Gomer (Dreux de), n. 14.
Grande-Paroisse (la), p.
Granges (les), p.
Graveuse (rivière dite), p.
Grève (la), châellenie, p.
Grosley, p.
Guérin Forestier, p.
Guiard, archidiacre de Troyes, n. 52, 80.
Guichard, abbé de Nesle-la-Reposte, n. 178.
Guillaume, p.
Guillaume abbé de Seillières, p.
Guillaume aumonier d'Henri le Libéral, p.
Guillaume, de Dormans, n. 192, 196.
Guillaume de Marpigny, n. 78, 79.
Guillaume de Melun, n. 27.
Guillaume de Romilly, n. 90, 186.
Guillaume de Saint-Aubin, n. 74, 76.
Guillaume doyen de la chrétienté de Pont-sur-Seine, n. 127, 133, 138.
Guillaume frère d'Helvide, n. 65.
Guillaume Joly, abbé de Seillières, p.
Guillaume Le Gendre, n. 199,
Guillaume Le Loup, sire de Foujon, n. 176.
Guillaume maréchal de Champagne, p.
Guillaume Noblet, p.
Gumery, p.
Guillaume (le pré de), à Seillières, n. 104.
Guy de Marigny, n. 19.
Guillaume de Piler, n. 62, 81.
Guillaume de Romilly, n. 90, 91.
Guillaume doyen de la chrétienté de Traînel, n. 129.
Guillaume de Traînel, n. 69, 85, 86, 87.
Guyard (Antoine), p.
Guyard de Méry, n. 119.
Haïcuis de Plancy, évêque de Troyes, p.
Haia, n. 159.
Haia Moncelli Goerii, n. 128, 129, 204.
Harmand (dom), p.
Haute-rive, n. 12 note.
Hélie, chapelain, p.
Héissant des Barres, abbesse du Paraquet, p.
Helvide, femme de R. de Marpigny, n. 78, 79.
Helvide la Peutère, n. 65.
Héloÿse, fille de Jean de Bourgneuf, n. 71, 73.
Hélye de Saint-Mards (dlle), n. 56.
Hélye dit Le Gras, n. 102.
Henri I^{er} le Libéral, comte de Champagne, p.
Henri II, comte de Champagne, p.
Henri III, comte de Champ., n. 145, 146.
Henri de Bouy, n. 79, 135.
Henri de Chennegy, n. 53.
Henri de Mauny, n. 30.
Henri de Potangis, clerc, n. 83.
Henri dit Britaus, chevalier, n. 68.
Henri doyen de la chrétienté de Provins, n. 48, 102.
Henri, doyen de Traînel, n. 84.
Henri, évêque de Troyes, n. 1.
Herbert, abbé de Seillières, p.
Herbert, curé de Barbuise, n. 82.
Herbert, doyen de Pont-sur-Seine, n. 47, 51, 55, 81.
Héric, prêtre, n. 134.
Hermitage de Pont (I), n. 173.
Hersendis, fille de Jean Servant, n. 162.
Hervé, évêque de Troyes, p.
Hilduin de Minay, n. 3, 12 note.
Hodierne, mère de Fromond de Minay, n. 147.
Hodouen, abbé de Saint-Loup, n. 166.
Houdearde, femme d'Henri de Potangis, n. 83.
Houdeuin de Mannai (voy. Hilduin).
Huart (Jean), p.
Huderic, père d'Eudes, n. 45.
Hues, seigneur de Romilly, n. 184.
Hugues Caraboce, p.
Hugues de Casnay, p.
Hugues Foujon, n. 4, 121.
Hugues de Romilly, p.
Hugues de Saint-Mards, n. 56.
Hugues du Meshil-les-Pars, n. 80.
Hugues fils d'Hilduin de Minay, n. 3.
Hugues fils de Lansenne de Minay, n. 12.
Hugues Le Prévost, n. 55.
Ile Boucheuse (I), p.
Image Saint-Claude (maisons de), p.

Innocent III, pape, n. 16, 21.
Innocent IV, pape, n. 95, 96, 97, 98, 99, 100, 103.
Inventaire du mobilier de l'église de Seillières, p.
Jacob de Saint-Mards, n. 56.
Jacques de Sallezard, n. 209.
Jacques Joly, abbé de Seillières, p.
Jacquet de Pont-sur-Seine, n. 127.
Jacquin de Pont, n. 144.
Jacquin de Vignes, n. 191.
Jacquin Malebeste, n. 197.
Jacquinet Fayot, n. 200.
Jean, abbé de Chantemerle, n. 37, 57, 58.
Jean, abbé de Cormery, n. 35.
Jean, abbé de Preuilley, n. 12.
Jean, abbé de Saint-Serein, n. 32.
Jean, 1^{er} abbé de Seillières, p.
Jean, 2^e abbé de Seillières, p.
Jean, 3^e abbé de Seillières, p.
Jean, Blonde, p.
Jean, abbé de Vaux-la-Douce, p.
Jean, curé de Conflans, n. 126.
Jean, curé de Romilly, p.
Jean, Blanchard, p.
Jean, Cloquemyn, p.
Jean, de Bourgneuf, n. 68, 71.
Jean, de Brienne, n. 142.
Jean, de Champguyon, n. 178.
Jean, de Chantaloe, n. 160.
Jean, de la Villeneuve, n. 110.
Jean, de Lions, dit Famulus, n. 156.
Jean, de Marcilly, n. 149, 154, 165, 166.
Jean, de Paris, n. 142.
Jean, de Pel, n. 47.
Jean, de Romilly, n. 50, 63, 66, 90, 91, 101, 116.
Jean, Rosay, abbé de Seillières, p.
Jean, de Sallezard, n. 209.
Jean, de Santigny, p.
Jean, des Carreaux, p.
Jean, de Sézanne, n. 143.
Jean, des Fourneaux, p.
Jean, de Vassein, n. 127.
Jean, dit l'Escuier, n. 148.
Jean, doyen de Pont-sur-Seine, p.
Jean, fils d'Eudes de Pougy, n. 11.
Jean, fils d'Hugues de Traînel, n. 114.
Jean, Huart, p.
Jean, Le Loup, n. 176.
Jean, Nevelier, n. 177.
Jean, prieur de N.-D. de Pont-sur-Seine, n. 153.
Jean, Raguier, p.
Jean, Servant, n. 162.
Jean, Thiéçon, n. 197.
Jean, Tizant de Pont-sur-Seine, p.
Jean, Villarte, p.
Jeanne, reine de France, n. 138.
Jeanson (Denis), p.
Jehannet de Bouy, n. 108.
Jehannotte, femme Fayot, n. 200.
Jobelet, n. 17.
Joly (Guillaume), abbé de Seillières, p.
Joly (Jacques) abbé de Seillières, p.
Jorbelet, n. 17, 50,
Joseph de Kirket, p.
Joseph Favier, p.
Joseph Moreau, p.
Josselin (frère Vincent), n. 29.
Jouy (abbaye de), p.
Jouy Lééric (abbé de), n. 58.
Jouy Reinold (abbé de), p.
Kirket (Joseph de), p.
La Celle-sous-Chantemerle, p.
La Chaussée (Charles de), p.
La Chaussée (maison de), p.
La Grève (châtellenie), p.
Lalement, curé de Barbonne, p.
La Motte-Tilly (voy. Motte-Tilly).
Lansenne, fille d'Hilduin, n. 3.
Laon (archidiacre de), n. 85, 86, 87.
Laon (chanoine de), n. 84.
Laurent, abbé de Seillières, p.
La Saulsotte (Vincent de), abbé de Seillières, p.
La Saussaye (Louis de), abbé de Seillières, p.
La Vernade (de) (voy. Bertrand),
Le Brun de Plaisance, p.
Legardis Potet, n. 48.
Legendre (Guillaume), n. 199, 200.
Le Geste, juge de paix, p.
Le Grand (Samuel), p.
Le Long (Joubert), p.
Le Loup (Jean), n. 176.
Le Loup Guillaume, n. 176.
Le Loup Hugues, n. 121.
Le Loup de Vilonesse, n. 52.
Le Merle, chirurgien, p.
Le Mire (Colinet), p.
Le Molerat (Simon), n. 199.
Lenfant de Bange (M), p.
Lescuier (Pierre), n. 6.
Lesprivier (Nicolas), p.
Létérie, abbé de Jouy, n. 58.

Létérie, abbé de Seillières, p.
Liéon (voy. Lions).
Lions, p.
Longnon (M.), n. 12 note.
Longueperte, p.
Loors (Simon de), n. 20.
Lorri (Girard de), n. 37.
Louis Raguier, p.
Luaz (bois du), n. 33, 123.
Lyons-sur-Gisoibe (voy. Lions).
Madre (rivière de), p.
Maillard (Jean), abbé de Vaux-la-Douce, p.
Mairesse, épouse de Dreux-la-Hierre, n. 139.
Malebeste (Jacquin), n. 197.
Malegrape (Pierre de Nuilly dit), n. 158, 170.
Malminoux, p.
Manassès de Pougy, n. 11.
Mandre (fleuve de) (voy. Madre).
Marchant de la Houlière, p.
Marchant de Varennes, p.
Marcilly-sur-Seine, n. 166, 209.
Marcilly-sur-Seine (Jean de), n. 149, 154, 165, 166.
Marcilly-sur-Seine (Pierre dit de Valle de), n. 154, 161.
Mardelles (moulin des), n. 47.
Marguerite, dame de Bouy, n. 135.
Marguerite, femme d'Anseau du Mesnil, n. 15.
Marguerite, femme de Felizet de Villadin, n. 133.
Marguerite, femme de Girard de Lori, n. 37.
Marguerite, de Pierre de Marcilly, n. 154.
Marguerite, de Pougy, n. 11.
Marguerite, de Saint-Martin, n. 22, 141.
Marguerite, Malebeste, n. 197.
Margueron (N.-Augustin), p.
Marie, comtesse de Champagne, p.
Marie, dame de Foujon, n. 176.
Marie, femme de Jean de Sézanne, n. 143.
Marigny-le-Châtel, p.
Marigny-le-Châtel, (doyen de), n. 76, 159.
Marigny-le-Châtel, (doyenné de), p.
Marigny-le-Châtel, (grange de), n. 168.
Marigny-le-Châtel, (maison-Dieu de), n. 168.
Marigny-le-Châtel, (moulin de), n. 168.
Marigny-le-Châtel, (Nisard de), n. 104, 155.
Marigny-le-Châtel, (seigneur de), p.
Marnay, n. 12 note.
Marnay, (prieur de N.-D. de), p.
Marpigny, p.
Marpigny, (Adam de), n. 78, 79.
Marpigny (Guillaume de), n. 78, 79.
Marpigny Renaud de), n. 38, 40, 78, 79.
Martin IV, pape, n. 157.
Martin de Cravances, n. 57.
Martin dit Maraye, n. 156.
Masson (Pierre), p.
Mathieu, abbé de Seillières, p.
Mathieu doyen de Marigny, n. 76.
Mathieu le Roux, p.
Mauny (Henri de), n. 30.
Mello (Agnès de), n. 19, 20.
Méry, n. 119, 136.
Méry (Barthélemy de), n. 119 143
Méry (mesure de), n. 89, 149, 154.
Mesnil (Anseau du), n. 15.
Mesnil-lès-Pars (terrage du), n. 15, 23.
Mesnil-lès-Pars (Hugues seigneur du), n. 80.
Mesnil-lès-Pars (grange du), n. 5.
Mesnillet (Le), n. 15,
Meunier (François-Joseph), p.
Meynay, n. 12.
Meynier (le docteur), p.
Mignot (Alexandre), abbé de Seillières, p.
Milet dit Bouvier, n. 137.
Milon de Baleoyr, n. 12, 12 bis.
Milon d'Ervy, n. 17 note.
Milon de Pougy, n. 11.
Milon de Rhèges, n. 13.
Milon de Rigny, n. 12.
Milon de Saint-Aubin, p.
Milon fils d'Hilduin, n. 3.
Milon frère de Lansenne de Minay, n. 12.
Milon seigneur d'Ervy, n. 17 note.
Minay (terre de), p. *bis*, 13, 20, 34, 91, 92, 124, 131, 142, 147, 161.
Minay (Ansel de), n. 92, 147.
Minay (Fromond de), n. 92, 142, 147.
Minay (Paganus de), n. 34.
Mithouard, apothicaire, p.
Molême (abbaye de), p.
Molême (Etienne abbé de), p.
Moncel (le), n. 55.
Moncel (moulin du), p.
Monfault (Guiot), p.
Montbas (Bareton de), p.
Montgenost, n. 51, 52.
Mont de Geoyr, n. 44.
Montgueux, n. 44.
Montmorvoie (le), p.
Moreau (Joseph), p.
Morel (Eustache), n. 64.
Morimond (abbaye de), p.
Motte-Tilly (La), p.

Moulin-Brûlé (le), p.
Moulin-Brûlé de la Villette (voy. Villette).
Moulin-Brûlé de Seillières, p.
Moulin-Brûlé des Tables, n. 114.
Moulin-Brûlé de Trasuble, n. 110.
Munier (François-Joseph), p.
Musnier (Julien) p.
Napias, chirurgien, p.
Navarre (le roi de), p.
Nemours (le duc de), p.
Nepli (lieu dit), n. 139.
Nesle-la-Reposte (Guichard, abbé de), n. 178.
Nevelier (Girard), n. 177, 178.
Nevelier Jean, n. 177, 178.
Nicey, seigneurie, p.
Nicolas, abbé de Seillières, p.
Nicolas, Caillat, p.
Nicolas, curé de Bouy, n. 181.
Nicolas, de Brie, évêque de Troyes, p.
Nicolas, Lesprivier, p.
Nicolas, Lormerie, n. 152.
Nicolas, Rousseau de Pont-sur-Seine, n. 6 note.
Nicolas, Têtevide, p.
Nicolas, Thoury, prieur, p.
Nicole, veuve de Guy de Piler, n. 81.
Nisard (Aubert), n. 57
Nisard de Marigny, n. 104, 155.
Noblet Guillaume, p.
Noe-Felon (la), n. 62, 81.
Noelle (lieu dit), n. 172.
Nogent-sur-Seine, p.
Nogent-sur-Seine (Elisabeth de), n. 6.
Notre-Dame-du-Val, de Provins, n. 71.
Nuilly (Pierre de), n. 158.
Odo (ou Eudes), abbé de Seillières, p.
Odo de Chenele, n. 32.
Odo de Romilly, p.
Odo de Saron, n. 24.
Odo de Vilonesse, n. 51.
Odo fils de Gilon Blesi, n. 46.
Oger, prieur de Saint-Marien, n. 28.
Oigny (prieur d'), p.
Oiselet (Ythier dit le Boeuf d'), n. 104, 155.
Onjon (Pierre), curé de Saint-Remy de Troyes, n. 160.
Origny, n. 116.
Origny (Etienne d'), n. 84, 85, 87.
Origny (Pierre d'), n. 84, 85, 87.
Orléans de la Motte (Gabriel d'), p.
Orme Galimard (terre de l'), n. 65.
Pain de Pâques (le), p.
Pape Alexandre IV, n. 109, 112, 113.
Pape Boniface VIII, n. 179.
Pape Boniface IX, n. 202.
Pape Grégoire IX, p.
Pape Honorius III, n. 49.
Pape Innocent III, n. 16, 20.
Pape Innocent IV, n. 95, 96, 97, 98, 99, 100, 103.
Pape Léon X, p.
Pape Martin IV, n. 157.
Pape Urbain III, p.
Paraclet (abbaye du), p.
Paraclet (Helissant, abbessede du), p.
Paris (ville de), p.
Paris (Jean de), n. 142.
Pars, p.
Passy-Grégy (vicaire de), p.
Payen de Minay, n. 34.
Payen (Louis), p.
Payns, p.
Pel (Jean de), n. 47.
Perrin (Clément), n. 203.
Philippe, évêque de Troyes, p.
Philippe, le Bel, roi de France, n. 174.
Philippon Poinars, n. 194.
Pierre, abbé de Saint-Jacques de Provins, n. 65.
Pierre, curé de Pouan, n. 25.
Pierre, de Beaufort, n. 183.
Pierre, de Bouy, n. 30, 32, 38, 40, 41, 47, 50, 130.
Pierre, de Juilly, abbé de Seillières, p. 230, n. 198.
Pierre, de Marcilly, n. 161.
Pierre, de Nuilly, n. 158, 170.
Pierre, d'Onjon, curé de Saint-Remy de Troyes, n. 160.
Pierre d'Origny, n. 84, 85, 87.
Pierre de Saint-Fale, n. 171.
Pierre dit Chaircuite, n. 152.
Pierre fils d'Eudes de Pougy, n. 11.
Pierre Masson, p.
Pierre prieur de Notre-Dame de Pont-sur-Seine, n. 92.
Plancy (M^{me} la comtesse de), p.
Plessis (Girard du), n. 128.
Plessis (Jeanne du), n. 128.
Plessis (Milon du), n. 128.
Pleurre (la mesure de), n. 194.
Poinars (Jean), n. 194.
Poinars Philippe, n. 194.
Pointe (pré nommé la), n. 36.
Pommeraux, p.
Pont-sur-Seine, p.
Pont-sur-Seine (châtellenie de), p.
Pont-sur-Seine (conseiller au bailliage de), n. 6 note.

Pont-sur-Seine (curé de Saint-Martin de), n. 178.
Pont-sur-Seine (curé de Saint-Nicolas de), n. 133.
Pont-sur-Seine (doyenné de), p.
Pont-sur-Seine (doyens de), n. 29, 42, 46, 81, 118, 122, 133, 134.
Pont-sur-Seine (église Notre-Dame de), n. 35.
Pont-sur-Seine (église Saint-Martin de), n. 46.
Pont-sur-Seine (Ermitage de), n. 173.
Pont-sur-Seine (Eudes, clerc de), n. 45, 46.
Pont-sur-Seine (garde du scel de), n. 178.
Pont-sur-Seine (Herbert, doyen de), n. 47, 51, 55.
Pont-sur-Seine (Héric, prêtre de), n. 134.
Pont-sur-Seine (Jean, doyen de), p.
Pont-sur-Seine (Jean, prieur de), n. 153.
Pont-sur-Seine (maison à), p.
Pont-sur-Seine (maître de la Maison-Dieu), n. 138.
Pont-sur-Seine (mesure de), n. 80, 92.
Pont-sur-Seine (parc de), n. 195.
Pont-sur-Seine (Pierre, prieur de), n. 92.
Pont-sur-Seine (prieurs de), p.
Pont-sur-Seine (prieur de Notre-Dame de), p.
Pont-sur-Seine (Thomas, prieur de), n. 133.
Pontigny (abbaye de), p.
Potangis, p.
Poterat (Germain), p.
Pouan, n. 25.
Pougy (Eudes I^{er}, de), p.
Pougy (Eudes II, de), n. 11.
Pougy (Jean de), n. 11.
Pougy (Manassès de), n. 11.
Pougy (Marguerite de), n. 11.
Pougy (Milon de), n. 11.
Pougy (Pierre de), n. 11.
Pougy (Regnaud de), n. 11.
Pouilly-lès-Troyes, p.
Poussey (les granges de), n. 149, 154.
Poussey (moulin de), p.
Poussey (seigneurie de), p.
Pré-Converse (lieu dit), n. 197.
Pré-Converse des Lépreux, n. 62.
Preuilly (abbaye de), n. 12.
Preuilly (Jean, abbé de), n. 12.
Prieur (Nicolas), p.
Provins (Bourgneuf de), n. 65, 67, 68, 73.
Provins (église de Notre-Dame de), n. 71.
Provins (enceinte du châtel de), p.
Provins (Etienne, doyen de la chrétiené de), n. 27, 31.
Provins (foires de Saint-Ayoul de), p.
Provins (Foucher, chanoine de Notre-Dame), n. 71.
Provins (Garnier, prévôt de Saint-Nicolas de), n. 71.
Provins (Gaucher, maître de la Maison-Dieu de), n. 23.
Provins (Geoffroy, abbé de Saint-Jacques de), n. 48.
Provins (Henri, dit Britaus de), n. 68.
Provins (Henri, doyen de la chrétienté de), n. 48, 73.
Provins (Jean de Bourgneuf de), n. 68, 71.
Provins (la cordonnerie de), n. 59, 60.
Provins (la Maison-Dieu de), n. 23.
Provins la tannerie de), n. 65.
Provins (la tour de), n. 146.
Provins (le change de), n. 60, 102.
Provins (le marché aux cuirs de), n. 65, 102.
Provins (Pierre, abbé de Saint-Jacques de), n. 65, 67.
Provins (Pierre de Durtein, chanoine de Notre-Dame de), n. 59, 60.
Provins (Saint-Quiriace de), n. 26, 73, 146.
Queue-au-bois (la), n. 203.
Quincey, p.
Quincampoix (ferme de), p.
Quiriace (Saint-) de Provins (voyez Provins).
Racoville (François de), p.
Radulphe, chirurgien, n. 62.
Radulphe, le Theuton, n. 6.
Radulphe, prieur de Romilly, n. 156.
Raguier (Jean), p.
Raguier (Louis), p.
Reinold, abbé de Jouy, p.
Rebais (Gaucher, abbé de), n. 59.
Régine, femme d'Odon de Saron, n. 24.
Regnaud de Pougy, n. 11.
Renard (Augustin), p.
Renard (Rémond), convers, p.
Renaud, abbé de Jouy, n. 1.
Renaud, chevalier, n. 105.
Renaud, de Bouy, n. 106, 130.
Renaud, de Gélannes, p.
Renaud, de Marpigny, n. 38, 40, 78, 79.
Renaux de Romilly, n. 167, 172, 180.
Renaudat (M.), p.
Renaugis, seigneurie, p.
René des Ruaux, abbé de Seillières, p.
Rhèges (Milon de), n. 13.
Richard de la Bretèche, p.
Rigny (Milon de), n. 13.
Rigny-la-Nonneuse, p.
Rigny la-Rivière (voy. Rigny-la-Nonneuse).
Robert, abbé de Saint-Marien, n. 28.
Robert de Fontenay, p.
Robert de Saron, p.
Robert évêque de Troyes, n. 45, 53, 56.
Robier (le), n. 62, 81.
Robinet (frère), prieur, p.
Romilly, p.

Romilly (Alix, dame de), p.
Romilly (Ansel de), n. 151.
Romilly Eudes (voyez Odo).
Romilly (Guillaume de), n. 90, 101, 186.
Romilly (Guy de), n. 90, 91.
Romilly (Hues, seigneur de), n. 118, 184.
Romilly (Hugues de), p.
Romilly (Jean, curé de), p.
Romilly (Jean, seigneur de), p.
Romilly (Jean de), neveu d'Elisabeth la Rousse, p.
Romilly (Odo de), p.
Romilly (paroisse de), p.
Romilly (Péronnelle de), p.
Romilly (Renaux de), n. 118, 167, 172, 180.
Romilly (Ysabeau de), n. 158.
Rosay (Jean), p
Rousseau (Nicolas), n. 6 note.
Saint Adérald. p.
Saint-Aubin (Guillaume de), n. 74, 76.
Saint-Aubin (Milon de), n. 2.
Saint-Ayoul (foires de), p.
Saint Bernard, p.
Saint Edme (reliques de), p.
Saint-Etienne (mesure de), p.
Saint-Fale (voyez Saint-Phal).
Saint-Hilaire, p.
Saint-Jacques (seigneurie de), p.
Saint-Loup de Troyes (abbé de), p.
Saint-Mards (Helye), n. 56.
Saint-Mards (Hugues de), n. 56.
Saint-Marien d'Auxerre, n. 28.
Saint-Martin-de-Bossenay, p.
Saint-Martin à Pont-sur-Seine (église de), n. 46.
Saint-Martin (Dreux de), n. 47.
Saint-Martin (Marguerite de), n. 22, 141.
Saint-Mesmin, n. 158, 170.
Saint-Nicolas de Sézanne (église) p.
Saint-Oulph, n. 119.
Saint-Phal (André de), n. 169.
Saint-Phal (Etienne de), n. 169, 170.
Saint-Pierre-au-Bois, n. 161.
Saint-Quiriace de Provins, n. 26.
Saint Robert, p.
Saint-Sépulcre (le prieur de), p.
Sallezard (Jacques de), n. 209.
Sallezard (Jean de), n. 209.
Samblières, p.
Santigny (Jean de), p.
Sarron (Eudes de), n. 24.
Sarron (Robert de), p.
Savaric, prieur de Saint-Sépulcre, p.
Seillières (archives de l'abbaye de), p.
Seillières (étymologie du nom de), p.
Sergines (Gilon de), n. 91.
Sézanne (bailli de), p.
Sézanne (Gaucher, doyen de), n. 139.
Sézanne (Jean de), n. 143.
Sézanne (vignes de), n. 5.
Simon de Laçon, p.
Simon de Loors, n. 20.
Simon écrivain troyen, p.
Simon fils de Gauthier, n. 74, 76.
Simon le Molerat, n. 199.
Soligny, p.
Sommefontaine, n. 79.
Sordun (lieu dit), n. 161.
Suinot (Gilles), p.
Tables (moulin des), n. 114.
Talleyrand, évêque d'Autun, p.
Têtevide (Nicolas), p.
Thèce, femme d'Etienne d'Origny, n. 84.
Thibaut III, comte de Champagne, p.
Thibaut IV, p. 229, n. 72, 140.
Thibaut V, n. 145, 146.
Thibault dit Chochats, n. 148.
Thibault de Pommorio, n. 83.
Thiébault Coichart, n. 161.
Thomas, curé de Conflans, n. 58.
Thomas, prieur de Notre-Dame de Pont, n. 133.
Thoury (Nicolas), p.
Tilly (voyez la Motte-Tilly).
Trainel (seigneurs de), p.
Trainel (Anseau de), n. 69, 77, 94.
Trainel (Dreux de), n. 69, 70, 77, 79, 108, 123, 128, 135.
Trainel (Etienne, doyen de), n. 110.
Trainel (Garnier de), p.
Trainel (Guy de), n. 69, 85, 86, 87.
Trainel (Guy, doyen de), n. 129.
Trainel (Henri, doyen de), n. 84.
Trainel (mesure de), n. 193.
Trasuble (moulin de), n. 110.
Trois maisons (les), p.
Troyes, p.
Troyes, (Bibliothèque de) p.
Troyes, (clos du comte), p.
Troyes, (mesure de), n. 165.
Troyes, (porte de la Taunerie), p.
Troyes, (rue des Buchettes), p.
Troyes (rue du Bois), p.
Vacherie-lès-Ervy (la), n. 17 note, 53.

Valle (Jean, seigneur de), n. 165, 166. " (Pierre, dit de), n. 161.

Valrenier (Ansel de), n. 89.

Val-Thibault (le), p.

Varicourt (Mademoiselle de), p.

Vaudray (maison du), p.

Vauluisant (abbaye), n. 30.

Vauregnier (voyez Valregnier).

Vaux-la-Douce (Maillard, abbé de), p.

Vénel (pré dit), n. 36.

Verdenoise (la rue), à Pont-sur-Seine, n. 127.

Verdey, n. 172 note.

Verdey, (Alix de), n. 164, 172.

Verdey, (Collinet de Fontaine, seigneur de), n. 204.

Vergeot (Etienne), p.

Veteris du Retert (Madame de), p.

Vignes (hameau de), p.

Vignes (Jacquin de), n. 191.

Villacerf, p.

Villadin (Felizet de), n. 133.

Villemarcel, n. 164.

Villarte (Jean), n. 34.

Villecerf, n. 164 note.

Villegruis, n. 194, 203.

Villemaur (doyenné de), n. 172.

Villenauxe, n. 51, 52.

Villeneuve-au-Châtelot, p.

Villeneuve (Jean de la), n. 110.

Villéri, n. 29.

Villers-aux-Corneilles, p.

Vilette (le marquis de), p.

Vilette (Madame de), p.

Vilette (moulin de la), p.

Villiers, p.

Villiers (Bernard de), p.

Vilonesse (voyez Villenauxe).

Vincent, p.

Vincent (frère Josselin), p.

Voisines (Anseau, seigneur de), n. 77, 94.

Voltaire (Arouet de), p.

Willaines (Ysabeau de), n. 167.

Worms (M.), p.

Ysabelle, dame de Valregnier, n. 89, 125, 158, 161.

Ysabelle, femme de Nicolas Lormerie, n. 152.

Ythier, dit le Boeuf d'Oiselet, n. 104, 155.

Yves de Potangis, n. 57.

Zicharius, seigneur de Samblières, p.

TABLE DES MATIERES CONTENUES Dans le Tome LXVI^e de la collection des Mémoires de la Société Académique de l'Aube. ANNEE 1902.

Contributions à la Flore phanérogamique de l'Aube. Additions et rectifications, - par M. P. HARIOT, préparateur de Botanique au Muséum, et M. A. GUYOT, directeur d'école à Troyes

Note relative à l'Invasion d'Attila dans les Gaules (chapitre XI des *Ephémérides* de Grosley), - par M. le Général CHANOINE, membre associé de la Société Académique de l'Aube

Le Maréchal de Beurnonville d'après des documents inédits, - par E.-A. BLAMPIGNON, notaire apostolique, professeur honoraire à la Sorbonne, membre correspondant de la Société Académique de l'Aube

A propos d'une Comédie de Pierre Larivey, - par M. Julien DUBOIS, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier, membre correspondant de la Société Académique de l'Aube, officier d'académie

Notre-Dame de Seillières, abbaye bénédictine du diocèse de Troyes, - par M. Louis LE CLERT, membre résident et archiviste de la Société Académique de l'Aube, conservateur des Musées archéologique et d'art décoratif de Troyes

M. Félix Fontaine. - Paroles prononcées par M. Albert BABEAU, dans la séance du 17 octobre 1902

M. Hector Pron. - Paroles prononcées à ses obsèques, le 7 novembre 1902, par M. Albert BABEAU

Discours prononcé par M. Albert BABEAU, en prenant possession du fauteuil de la Présidence, le 21 février 1902

Discours prononcé par M. Albert BABEAU, en quittant le fauteuil de la Présidence, le 26 décembre 1902

Programme des prix mis au concours par la Société Académique de l'Aube

Liste des dons faits au Musée de Troyes, avec les noms des donateurs, pendant l'année 1902

Liste des ouvrages offerts à la Société Académique de l'Aube pendant l'année 1902, avec les noms des donateurs

Sommaire des séances de la Société pendant l'année 1902, - par M. l'Abbé Ch. NIORE, secrétaire de la Société

Liste des membres de la Société Académique de l'Aube au 31 Décembre 1902

Liste des Sociétés savantes et des établissements scientifiques avec lesquels correspond la Société Académique de l'Aube